This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 483540

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCI

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE

MONTBÉLIARD

Digitized by Google

La Société d'Emulation laisse à chacun de ses Collaborateurs la responsabilité de ses appréciations.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE

MONTBÉLIARD

XXXII^e Volume

MONTBÉLIARD

SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE MONTBÉLIARDAISE

—

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

Running
Nyhoff
6-10-27
15137

BULLETIN

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 2 JUIN 1904

I

ALLOCUTION

DE

M. Albert ROUX

Président.

Mesdames, Messieurs,

J'ai aujourd'hui pour la dernière fois l'honneur de présider la Séance générale de la Société d'Emulation ; vous aurez à la fin de l'année, conformément aux statuts, à me nommer un successeur ainsi qu'à notre secrétaire général.

Parvenus à peu près au terme de notre mandat, il serait naturel que nous jetions un coup d'œil sur les trois années qui viennent de s'écouler. M. Lods a bien voulu se charger de ce soin et je ne retiendrai que quelques instants votre attention bienveillante, tout d'abord pour vous rappeler l'importante acquisition faite par nos soins à Mandeure, l'automne dernier. Notre achat à M. Bouchot a fait l'objet d'une notice que je vous ai lue à la Séance de Novembre et qui doit paraître dans le

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de France (1). J'ajouterai que nos collections gallo-romaines se sont enrichies tout récemment d'un nouvel objet en bronze, plus curieux qu'artistique et plus rare que bien conservé. Voici en deux mots en quoi il consiste : Sur une plateforme rectangulaire se dresse une sorte de colonne rudimentaire ou plutôt un cylindre sans ornements de dix centimètres de hauteur ; par devant se trouve un socle carré, sommairement mouluré sur lequel est assis un personnage qui paraît du sexe male ; de la main droite il offre une friandise sans doute à un vague quadrupède ayant l'apparence d'un chien, qu'il maintient sous son bras gauche. La signification et l'usage de ce singulier objet m'échappent absolument. La facture est assez grossière et l'état de conservation médiocre, mais il paraît à peu près complet. Il est s'en doute loin d'avoir le fini et l'élégance de certaines de nos classiques statuettes de Mercure ou de Mars, mais nous avons pensé que son originalité, je dirai mieux sa rareté, l'ouvrage de M. Reinach sur les antiquités romaines de la Gaule n'indiquant rien d'analogue, justifiait la place que nous lui avons réservée dans nos vitrines.

Nous avons acquis en même temps une spatule en argent, la seule de ce métal que nous possédions, et une bague à chaton gravé faite en une matière analogue à la nacre, sur l'époque de laquelle quelques-uns de nos collègues ont émis des doutes. Bien que ne les partageant pas personnellement, je me garderai d'être trop affirmatif. La question d'authenticité des objets exposés dans les musées est fort délicate, mais vous pouvez être certains que sous ce rapport, celui de Montbéliard n'a rien à envier à d'autres beaucoup plus célèbres.

Si j'ai un reproche à faire à notre excellent conservateur M. Meunier, c'est que son jugement toujours très sûr, est parfois nuancé d'un scepticisme un peu exagéré, et c'est sous son influence que nous avons relégué en un coin sombre deux ou trois objets douteux qui n'avaient pas été jugés tout d'abord aussi catégoriquement que d'autres, offerts avec la plus entière bonne foi, mais dont l'origine n'était même pas discutable. Parmi ces derniers je citerai un fragment d'éperon du XVI^me^ siècle qui n'était autre qu'une roulette à patisserie hors d'usage,

(1) Cette notice a été aussi insérée dans les *Mém. de la Soc. d'Emulation*, tome XXXI.

Digitized by Google

et un morceau de fer détaché du boudin d'un rail usé qui à première vue jouait admirablement une lame d'épée de l'âge de fer.

Du reste, ce qui, pour le moins autant que toutes les expertises, fixe la valeur et l'époque d'une relique des temps passés, c'est la connaissance certaine du lieu et des conditions de sa découverte. A ce point de vue nous sommes incontestablement favorisés par la proximité de Mandeure, dont le sol renferme encore de multiples richesses archéologiques. On nous a parlé récemment de nouveaux bronzes mis à jour que nous n'avons pu encore examiner ; entre autres un taureau à trois cornes de petites dimension en assez bon état paraît-il. Sans doute, nous ne pouvons pas tout acquérir ; sans doute il est regrettable que les fouilles à Mandeure et à Mathay ne se fassent pas plus méthodiquement et sous notre contrôle direct, ce qui nous permettrait de tenir mieux à jour notre plan de la ville romaine établi il y a une dizaine d'années ; nous avons cependant le droit d'être satisfaits de l'état actuel du Musée quand nous nous rappelons ce que disait M. Cl. Duvernoy parlant de son origine : « Nous avions à notre disposition une des salles, une des plus petites de ce bâtiment et nous possédions une armoire où se promenaient quelques oiseaux et c'était tout ».

Vous reconnaîtrez que des progrès ont été réalisés depuis cette époque, et à ce propos je voudrais insister sur un projet que nous caressons depuis longtemps et que nos successeurs sauront sans doute réaliser ; ce serait d'éditer une notice sur les objets gallo-romains que nous possédons, une sorte de catalogue descriptif, largement illustré, qui donnerait une idée complète de l'ensemble des collections archéologiques et où seraient reproduites en photogravure, autant que possible en vraie grandeur, toutes les pièces d'importance. Nos mémoires renferment des descriptions de nos principales acquisitions mais éparses au milieu d'autres travaux et les bonnes reproductions se réduisent jusqu'à aujourd'hui à deux : le torse de Minerve et le Mars barbu. Pour quelques autres, nous avons des lithographies forcément sommaires et inexactes ; j'en dirai autant des gravures au trait qui ornent l'ancien ouvrage sur Mandeure de M. Morel-Macler. Nous aurions certainement matière à une fort jolie publication et j'aime à croire que nous trouverions sans peine un rédacteur de bonne volonté. La dé-

Digitized by Google

pense sera toujours le gros obstacle, mais, d'une part le coût des reproductions photographiques serait beaucoup moins élevé aujourd'hui qu'il y a quelques années, et sans doute la vente d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage pourrait couvrir une partie des frais de son édition.

Je n'ignore pas combien le moi est haïssable, cependant avant de m'arrêter je tiens à vous dire que j'ai eu personnellement cette année le plaisir de représenter la Société en trois occasions. Dans le courant de l'hiver j'ai assisté à la réunion générale de l'Académie de Besançon où j'ai retrouvé, à quelques années d'intervalle de ma dernière visite, le même intérêt dans les travaux lus en séance publique et le même accueil aimable et empressé de la part des membres de la vénérable compagnie bisontine.

J'ai en outre pris part ce printemps au Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en avril, pour lequel j'avais envoyé une étude sur les origines de l'imprimerie à Montbéliard, qui rentrait dans l'une des questions du programme. M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale qui par un hasard heureux pour moi, présidait la séance, a bien voulu s'intéresser aux quelques pages dont j'ai donné lecture.

Au même moment avait lieu le centenaire de la Société des Antiquaires de France. Par une aimable attention des organisateurs, les Sociétés savantes de province étaient invitées à se faire représenter à cette solennité et j'ai été particulièrement heureux de pouvoir m'y rendre. La séance officielle qui avait lieu dans le Salon carré du Louvre était digne de son cadre, ce qui est tout dire ; je regrette que le temps me manque pour vous résumer entr'autres le spirituel historique du siècle d'existence de la Société par M. Noël Valois, ou le magistral discours du président, le comte Durieu, exposant les récentes découvertes de la critique artistique sur les primitifs français et la façon dont on est arrivé à fixer l'époque et la contrée d'origine, souvent même à déterminer l'auteur de tant d'œuvres admirables de peinture et de sculpture du XV^me^ siècle, dont beaucoup étaient jusqu'ici attribuées un peu au hasard aux écoles flamande ou italienne, avec cette générosité exagérée pour l'étranger dont en France on fait preuve à tant de points de vue.

Je m'arrête ici, mais avant de me rasseoir, je tiens à exprimer

Digitized by Google

en mon nom personnel à mes collaborateurs du bureau ma profonde reconnaissance pour le zèle et le dévouement que chacun d'eux a apporté à sa tâche. Merci en particulier à notre secrétaire général M. Lods, dont les procès-verbaux resteront des modèles de clarté et d'exactitude ; jamais il n'a reculé devant les travaux parfois fastidieux qui rentrent dans ses attributions. Merci aussi à notre trésorier, qui trouve moyen d'avoir une caisse encore à peu près pleine malgré les brèches sérieuses que nous y avons peut-être trop souvent pratiquées. Merci surtout à M. Meunier pour les soins intelligents et désintéressés qu'il apporte à l'entretien et à l'accroissement de nos collections. Je garde de mes années de présidence un souvenir précieux de nos réunions tout amicales, de nos entretiens, de nos travaux en commun. Attaché comme je le suis à la Société, je ne crois pas pouvoir terminer ma dernière allocution mieux qu'en empruntant à une voix beaucoup plus autorisée que la mienne, celle de notre vénéré doyen M. Cl. Duvernoy, cette exhortation qu'il faisait, il y a près d'un demi-siècle, à ceux que nous remplaçons aujourd'hui : « Travaillons avec confiance dans nos forces, avec foi dans notre œuvre, avec amour pour ceux auxquels elle doit profiter ; et croyons que dans la satisfaction de nos consciences, plus encore que dans des succès, se trouvera la justification de notre dévouement et de nos soins. »

Digitized by Google

II

RAPPORT

SUR LA

SITUATION ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

pendant l'exercice 1903-1904

PAR

M. Georges LODS

Secrétaire-Général.

Mesdames, Messieurs,

Pour la quatrième fois j'ai l'honneur de vous présenter le rapport que, d'après nos statuts, le secrétaire général doit faire à la séance de mai sur la situation et les travaux de la Société d'Emulation pendant l'exercice écoulé. C'est assez vous dire que j'envisage sans déplaisir l'époque maintenant prochaine où je repasserai à un autre la plume chargée de rédiger, au cours de chaque année, l'histoire de notre Société. Non, que j'éprouve la moindre lassitude, ou qu'un refroidissement se soit produit dans mes sentiments à l'égard de notre œuvre commune! Bien au contraire, je crois qu'à la voir de plus près et à y mettre la main, j'ai senti s'accroître la vive sympathie que, dès ma jeunesse, j'éprouvais pour la Société d'Emulation, alors que, rhétoricien ou philosophe encore sur les bancs du

Digitized by Google

Collège Cuvier, je venais timidement assister aux séances publiques à la place que j'aperçois d'ici dans l'antichambre, et entendre avec recueillement les sobres harangues de Monsieur le professeur Duvernoy, les rapports si savoureux de Monsieur le pasteur Viénot ou les dissertations fleuries du regretté Monsieur Favre. Mon dévouement reste entier, et mon très modeste concours est toujours acquis à la Société d'Emulation. Mais j'estime que, dans une association comme la nôtre, où les compétences et les bonnes volontés ne manquent pas, il serait regrettable que les mêmes hommes s'éternisent dans les mêmes fonctions. Du reste, on s'use et l'on s'épuise ; et je crois que ce serait un mauvais tour à jouer à quelqu'un que de lui confier à perpétuité la charge de secrétaire, avec le soin de rédiger chaque année un copieux rapport, destiné à être imprimé tout vif — *scripta manent* — dans les Mémoires d'une société savante. Aussi je suppose que dans les Sociétés où existe le titre de Secrétaire *perpétuel*, on ne décerne cette distinction flatteuse qu'à un homme presque au déclin de sa carrière, ou que, si on le choisit plus jeune, on lui laisse du moins la latitude de se faire suppléer à intervalles réguliers par un ou plusieurs secrétaires adjoints !.....

Je reviendrai, tout d'abord et rapidement, sur la séance publique du 25 juin 1903. Le Bureau a eu la satisfaction de voir à cette date (comme aujourd'hui du reste) un public suffisamment nombreux et bienveillant répondre à son appel. Toutefois cette satisfaction était tempérée par le regret de ne compter parmi nous aucun représentant des sociétés voisines, avec qui nous entretenons les meilleures relations. Nous sommes plus heureux aujourd'hui et nous nous félicitons tout particulièrement de voir ici les délégués d'une société qui nous est unie par les liens les plus anciens de sincère affection, la Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy. Ce qui contribuait à donner à la séance publique de l'an dernier un attrait spécial, c'était, vous vous en souvenez, Messieurs, la proclamation des résultats du concours institué par notre société en 1902. Nous avons eu le plus grand plaisir à entendre l'élégant rapport, présenté au nom du jury par Monsieur Maneville, principal du Collège Cuvier, qui avait bien voulu accepter cette tâche généralement considérée comme ingrate, et qui a su mêler d'une main si légère les critiques les plus justes aux éloges les plus mérités, que

Digitized by Google

certainement concurrents et lauréats se sont félicités d'avoir un tel juge! Ainsi préparés, nous avons d'autant mieux apprécié la lecture qui nous a été faite des principaux passages des œuvres couronnées. Mais je n'aurai garde d'oublier les deux communications qui précédèrent celles-là. Monsieur Léon Sahler voulut bien nous donner lecture de son travail sur les *Origines de la Maison Méquillet-Noblot à Héricourt* qui fut comme l'ébauche, comme l'embryon du travail beaucoup plus considérable sur l'*Industrie cotonnière au Pays de Montbéliard et ses origines*, que nous avons publié dans notre volume de 1903, et auquel j'avais bien raison de prédire, dès l'an dernier, un véritable succès. Cette publication paraît en effet avoir piqué la curiosité des industriels de la partie, si nous en jugeons par plusieurs demandes d'achat que nous avons reçues récemment, même de la région du Nord. Monsieur Meunier avait demandé à Monsieur le capitaine d'artillerie Hubert de bien vouloir rédiger à notre intention une note sur le livre de l'ingénieur Claude Flamand : *Le guide des fortifications*, paru en 1593 chez Foillet. Cette note analysait avec beaucoup de compétence et faisait connaître par un choix intelligent des citations le savant ouvrage de notre compatriote, où les remarques ethnographiques et morales se mêlent d'une manière assez plaisante aux considérations mathématiques. Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète en adressant, à un an de distance, nos sincères remerciements à Monsieur le capitaine Hubert, pour cette intéressante communication.

Nous aurions souhaité que nos collègues répondissent avec autant d'empressement qu'en juin à notre convocation pour la séance du 26 novembre. Une importante question devait en effet leur être soumise : celle de la *révision des statuts*.

Malgré le petit nombre des sociétaires présents, nous avons cru devoir l'aborder quand même, et préparer par un premier vote le travail qui ne sera définitivement acquis qu'à la prochaine séance de novembre. Permettez-moi, Messieurs, de vous inviter pressamment à y assister pour que la discussion ait, s'il y a lieu, toute l'ampleur nécessaire et que la sanction soit plus nettement marquée par de nombreux suffrages. Vous savez quelles sont nos intentions. Nous voudrions introduire, pour la Société d'Emulation, une demande en reconnaissance d'utilité publique. Mais il y a un certain nombre de formalités préliminaires à remplir. Nous avons conformément à la loi de 1901

Digitized by Google

sur les Associations fait notre déclaration à la Sous-Préfecture, le 26 juillet 1902. Il faut en outre insérer dans les statuts certaines dispositions prévues par la loi. C'est pourquoi nous avons jugé bon, avant toute autre démarche, de procéder à une révision de nos statuts. Le réglement, qui nous régit et qui date de l'origine de la Société, ne répond plus à la situation actuelle ; il trahit les ambitions légitimes, mais peu pratiques, de nos devanciers. On y avait prévu la division de la Société en *sections* qui n'ont fonctionné que pendant un an ou deux et qui, en fait, n'existent plus depuis longtemps. Le bureau proposait donc de supprimer dans les statuts tout ce qui, par la force même des choses, est tombé en désuétude, et d'adopter un réglement simplifié, image exacte de ce qu'est aujourd'hui la Société d'Emulation. Ces idées furent partagées par les membres présents à la séance de novembre dernier. On lut alors, article par article, les statuts dont on discuta immédiatement le maintien, la suppression ou la modification. Puis lecture fut donnée, dans leur ensemble, des articles maintenus, et le projet fut adopté à l'unanimité. Le soin était laissé au secrétaire général de rédiger le texte définitif d'après le vote ainsi acquis et de le présenter en dernière lecture à une prochaine assemblée générale. Nous n'avons pas voulu le faire à la séance d'aujourd'hui ; vous comprenez pourquoi. Nous ne saurions soumettre nos invités et nos hôtes à cette besogne ingrate. C'est donc à la prochaine séance de novembre que vous devrez statuer en dernier ressort. Nous aurons d'ici là le temps d'établir avec tout le soin désirable le texte qui vous sera soumis, et nous en profiterons pour y introduire quelques légères modifications, que la loi nous impose en vue du but que nous nous proposons d'atteindre, ou que les circonstances nous ont amenés à considérer comme nécessaires. Mais nous aurons bien soin de les signaler à votre attention, avant le vote.

Certains de nos collègues ne verront peut-être pas sans regret disparaître, ne fût-ce que dans les Statuts, les *sections* qu'on avait créées à l'origine. Je recueillais moi-même, pendant les vacances de Pâques, l'écho de ces doléances : « Ah ! me disait-on, les travaux de la Société étaient beaucoup plus intéressants autrefois, alors qu'elle était divisée en sections, qui réunissaient et sollicitaient les diverses compétences. Les scientifiques pouvaient travailler alors, et présenter des communications qui

Digitized by Google

n'ont plus leur raison d'être aujourd'hui ». Mon interlocuteur était, vous le devinez, un médecin, et ses dires étaient fortement approuvés par un pharmacien, qui prêtait, comme il sied, un solide appui à la Faculté. Notez que ni l'un ni l'autre n'appartiennent, pas plus que moi-même, à l'époque lointaine où fonctionnèrent les sections. et ne savent donc pas quels furent les résultats de cette organisation périmée, ni pour quelles causes on dut l'abandonner. Aussi, m'appuyant sur l'expérience qu'ils ne pouvaient récuser, j'étais fort pour leur répondre : « Mes chers compatriotes, comment se fait-il que l'organisation qui vous est chère n'ait pas duré, et qu'elle ait même disparu presque aussitôt après sa conception ? Si elle eût été aussi bonne et aussi pratique que vous le pensez, nos pères, qui s'y connaissaient, auraient tout fait pour la maintenir, tandis que, conservant fidèlement dans son ensemble la Société d'Emulation, ils laissèrent discrètement s'effondrer une institution trop compliquée, et nous n'avons qu'à imiter leur sage exemple. » J'ajoutai : « Vous n'avez pas l'air de vous douter de la difficulté qu'il y a à réunir une ou deux fois par an, un nombre décent de sociétaires pour entendre en séance générale les communications que veulent bien leur faire quelques collègues dévoués et laborieux. Que serait-ce s'il fallait les convoquer aux séances plus fréquentes des sections spécialisées ? Mais, par contre, vous me paraissez avoir bien mauvaise opinion de l'intelligence de vos collègues en général, et en particulier de ceux qui se donnent la peine d'assister aux séances, puisque vous les jugez incapables d'entendre avec intérêt les communications scientifiques qu'on pourrait leur faire. Permettez-moi de protester en leur nom, à tous ! Apportez-nous le résultat de vos travaux, exposez-le en un langage qui ne soit pas trop hérissé de termes techniques et barbares, (et vous ne me ferez pas croire que ce soit impossible dans la patrie de Cuvier !) puis, vous verrez si les membres de la Société d'Emulation ne sont pas capables et heureux de vous comprendre et de vous applaudir. »

Je crois, Messieurs, avoir indiqué aussi nettement que possible, dans cette réplique aux boutades de deux de mes bons collègues, les raisons qui justifient notre révision, notre simplification des statuts. La conversation très authentique que je viens de rapporter n'était au fond qu'un épisode de la vieille querelle entre les historiens et les naturalistes, toujours en

Digitized by Google

guerre et toujours cependant les meilleurs amis du monde. Je me suis, du reste, assez expliqué là dessus depuis trois ans pour n'y pas insister davantage.

La question des statuts ne doit pas me faire perdre de vue les autres objets de nos préoccupations. Mis en goût par le succès de notre concours de 1902, vous vous rappelez, Messieurs, que sur l'initiative de Monsieur Maneville et sur la proposition de Monsieur Roux, vous avez décidé il y a un an l'ouverture en 1903 d'un concours photographique qui devait se fermer le 1er Mai 1904. Le concours a été organisé; le règlement en a été publié; et trois cents francs, dont cent ont été offerts par un généreux donateur, sont affectés à récompenser les meilleures œuvres envoyées au Concours. Mais, dans son avant dernière séance, notre Bureau a décidé qu'il y avait lieu, en présence du petit nombre des envois, au 1er Mai, de remettre la fermeture à une date ultérieure. La qualité des épreuves reçues nous permet d'espérer que notre tentative ne sera pas infructueuse. Mais il paraît nécessaire de laisser un peu plus de temps aux hésitants pour se décider. J'ai entendu formuler contre ce concours photographique certaines objections qui me laissent supposer qu'on n'a peut-être pas très bien compris dans quel esprit nous l'avons institué. Nous ne devons pas oublier, Messieurs, que nous avons été les héritiers et que nous devons par conséquent nous considérer un peu comme les continuateurs de l'ancienne société des Beaux-Arts. A défaut d'un concours de peinture ou de sculpture qu'il nous serait assez difficile d'organiser, vous en conviendrez, nous avons ouvert un concours photographique. Il n'est plus permis aujourd'hui à n'importe qui de s'inscrire en faux contre ce jugement que la photographie est un art. Je n'en veux pour preuve que le très honorable succès remporté depuis deux ans à Paris par le Salon de photographie, dont certaines œuvres reproduites par les journaux illustrés témoignent d'une véritable originalité chez leurs auteurs. Cet art de la photographie s'est répandu partout; il est populaire. C'est donc bien à une manifestation artistique, esthétique, que nous avons convié les nombreux et habiles amateurs de notre pays. Mais n'oubliant pas le but spécial que nous conservons comme Société d'Emulation, nous avons voulu que ce concours fût en même temps *documentaire*, si je puis ainsi parler; que les concurrents fussent dans l'obligation d'emprunter leurs

Digitized by Google

sujets au Pays de Montbéliard, dont ils pouvaient reproduire les sites variés et pittoresques, les monuments, costumes anciens, vieilles coutumes ou scènes originales de mœurs et d'intérieur, publiques ou privées. Nous nous flattions de constituer ainsi une collection fort intéressante qui pourrait parfaitement trouver place dans notre Musée. Ce programme, d'un concours à la fois esthétique et documentaire, n'a, comme on voit, rien de contraire aux principes qui ont présidé à la fondation et à l'existence de la Société d'Emulation depuis cinquante ans ; et nous persistons à espérer que les résultats répondront à notre attente.

Votre bureau, Messieurs, a donné tous ses soins comme d'ordinaire aux deux objets principaux de son activité : les Mémoires et le Musée. Depuis mon dernier rapport, vous avez reçu le trentième volume de nos Mémoires daté de 1903 ; j'en ai fait l'analyse l'an passé et je n'y reviens que pour constater avec plaisir qu'il a rencontré auprès de nos collègues et même au dehors un excellent accueil. Les plus difficiles — mes deux interlocuteurs de tout à l'heure eux-mêmes — ont daigné convenir qu'il était intéressant. Nous espérons les satisfaire encore cette année, et en leur donnant plus de matière, en un volume de cinq à six cents pages. Nous avons en effet, outre le Bulletin, d'importants travaux à publier. Ce sont d'abord les deux ouvrages de Messieurs Perrenot et Mériot, qui ont obtenu le premier et le second prix au concours de 1902. Monsieur Perrenot a revu et augmenté dans d'assez notables proportions le manuscrit sur les Etablissements burgondes qu'il nous avait soumis. Nous avons pensé qu'il était juste de répondre favorablement au désir que notre savant collègue avait exprimé d'être publié cette année. Son travail très original ne peut que faire honneur à nos Mémoires et à notre Société.

Le travail de Monsieur Mériot sur l'*Eglise luthérienne au XVII^e^ siècle* est une excellente contribution à l'histoire religieuse et sociale de notre pays ; il prend place entre les deux thèses de Monsieur Viénot sur la Réforme au XVI^e^ siècle et la Vie ecclésiastique au XVIII^e^ siècle. A ces deux œuvres importantes vient se joindre une troisième à peu près de même étendue. Voici son titre : *Le service des Incendies dans la Ville de Montbéliard depuis le XIII^e^ siècle et la Compagnie des Sapeurs-pompiers, par Julien Maureaux, archiviste municipal.* J'ai lu pour ma part,

Digitized by Google

avec beaucoup d'intérêt cette curieuse monographie; j'ai retrouvé au Livre d'or des Sapeurs-pompiers montbéliardais des noms qui sont chers à tous les membres de notre Société d'Emulation : ceux de Luc Wetzel, de Frédéric Rossel, de Paul Bernard. Et cette simple mention suffit, je pense, à justifier le fait que notre ami Mauveaux, archiviste municipal et sergent-major de la compagnie des pompiers, ait pensé à nous offrir son manuscrit pour nos Mémoires, et que nous l'ayons accepté. Entre ces importants travaux, prendront place deux mémoires de moindre étendue : l'un est le travail, que vous connaissez de Monsieur Albert Roux sur les origines de l'horlogerie à Montbéliard ; vous aurez le plaisir d'entendre l'autre tout à l'heure, c'est l'Inventaire des biens du père du Juge de paix Duvernoy, par Monsieur Léon Sahler.

Mais pourquoi, me direz-vous, grossir ainsi le volume de cette année et ne rien réserver pour l'année prochaine ? C'est, Messieurs, parce que nous avons déjà des réserves pour le volume de 1905 ; le cas est assez rare, mais il est authentique. Notre dévoué président, dont l'activité est vraiment infatigable, a écrit sur les *origines de l'Imprimerie à Montbéliard et les grands imprimeurs montbéliardais* un important travail, dont il avait envoyé une partie au Congrès des Sociétés Savantes, qui a eu lieu à Paris le 5 Avril dernier ; sa communication a eu les honneurs d'une lecture publique. C'est assez vous dire quelle en est la valeur ; et j'ai à peine besoin d'ajouter qu'un pareil travail a sa place marquée dans nos Mémoires. D'autre part nous comptons toujours sur les lettres de Berdot au conseiller de Faber promises par Monsieur Viénot. Et pour peu qu'un de nos collègues se décide à nous donner un travail d'histoire naturelle, voilà de quoi faire en 1905 un volume presque aussi important que celui de 1904 !

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur les acquisitions archéologiques très remarquables, qui ont été faites au cours de cette année. Vous savez déjà, par la notice très complète que Monsieur Roux a lue à la séance de Novembre dernier, et qui sera reproduite dans nos Mémoires (après l'avoir été dans la Revue archéologique par les soins de Monsieur S. Reinach, son directeur), que nous avons réussi à traiter enfin avec l'intraitable Louis Bouchot de Mathay. Après dix-huit mois de réflexion, notre homme s'est décidé à nous vendre pour la somme de 1,010

Digitized by Google

francs la collection complète des statuettes et objets, qu'il avait trouvés dans son champ sur l'emplacement d'une maison romaine au bord du Doubs. Tous les témoignages que nous avons recueillis, principalement celui de Monsieur Salomon Reinach, conservateur du Musée de St-Germain, qui est, comme vous savez, un maître incontesté en la matière, nous autorisent à penser que nous n'avons pas fait un marché de dupes, et que nos collections se sont enrichies de pièces importantes et rares. Tout récemment, nous avons encore acheté à un habitant de Mandeure une petite statuette d'enfant caressant un animal, que l'on suppose être un chien, avec quelques autres objets dont une belle spatule en argent. Décidément le territoire de l'antique Mandeure est inépuisable ! mais il est à souhaiter que la veine des chercheurs s'épuise, sans quoi notre caisse risquerait d'être mise à sec, ou bien nous aurions le regret de voir passer à d'autres des trouvailles qui nous auraient facilement tentés. Je dois dire à ce propos que nous n'avons pas perdu l'espoir d'entrer en possession de la somme de 1,000 francs léguée au Musée par Monsieur le Docteur Beurnier ; de cette façon le trou creusé par l'achat fait à Louis Bouchot serait comblé, et nous aurions encore des disponibilités.

Je rappellerai, pour mémoire, un fait sans précédent dans nos annales, et qui ne se renouvellera plus, souhaitons-le. Il en a déjà été question à la séance de Novembre, et les détails donnés à ce moment me dispensent d'y revenir. Je veux parler du vol commis au Musée, dans le courant d'Octobre 1903. A une date et dans des conditions qui n'ont pu être déterminées avec précision, un voleur a enlevé, dans la vitrine des médailles, qui avait été transportée dans la salle voisine de celle-ci, un nombre assez considérable de monnaies d'or et d'argent, notamment tout le petit *trésor* de Montécheroux, dont je vous avais signalé l'acquisition dans mon précédent rapport. La justice a été naturellement saisie de l'affaire, une enquête a été ouverte qui n'a, jusqu'à présent, donné aucun résultat ; et nous n'avons tout bonnement qu'à regretter la disparition de nos médailles en prenant toutes les précautions possibles pour éviter le retour de pareil fait..

Notre cabinet d'histoire naturelle s'est enrichi d'un magnifique squelette de cheval, que nous devons à la générosité de notre collègue Monsieur Edmond Ienné, et qui a été monté par

Digitized by Google

les soins de Monsieur le vétérinaire Barrillot. Nous avons exprimé à ces Messieurs toute notre reconnaissance.

Nous avons à regretter cette année la perte de trois de nos membres titulaires : Monsieur Auguste Schwander qu'un déplorable accident a tué dans la force de l'âge, alors qu'il était sur le point de recueillir les fruits de sa persévérance et de son activité intelligente, en dotant notre région d'une source de richesses nouvelles ; Monsieur Preiss, ancien notaire, qui suivait assidument nos séances et avait su se concilier l'estime de tous par la courtoisie de ses manières ; et Monsieur Weissgerber, ingénieur principal du contrôle des chemins de fer à Paris, allié par son mariage à de vieilles familles montbéliardaises. Au mois de septembre dernier Monsieur Roux nous communiquait une lettre de Monsieur Ulysse Robert, inspecteur des bibliothèques, l'un de nos membres correspondants les plus qualifiés, qui offrait sa collaboration à nos Mémoires, pour un travail historique sur les *écoles*. Nous avions accepté, lorsque nous avons appris que notre compatriote était mort subitement en plein banquet de la Société des Gaudes à Paris, au commencement de Novembre 1903. Cette brusque disparition nous a causé les plus vifs regrets.

J'ai déjà noté au début de ce rapport les excellentes relations que nous continuons à entretenir avec nos sociétés correspondantes. Malgré les pressantes invitations de Monsieur Girardot, conservateur du Musée de Lons-le-Saunier, et à notre grand regret, nous n'avons pas pu nous faire représenter au Congrès de l'Association franc-comtoise, qui s'est tenu au mois d'août dernier en cette ville ; aucun membre de la Société d'Emulation ne s'y est rendu. Il n'en sera sans doute pas de même au prochain Congrès qui aura lieu à Besançon dans les premiers jours d'août, et dont le succès est assuré malgré le départ pour Dijon de Monsieur Jules Gauthier, qui fut l'initiateur et le grand organisateur de ces congrès régionaux. Nous savons déjà que notre collègue Perrenot se fera inscrire pour diverses communications relatives à ses études sur les Burgondes ; et il est probable que plusieurs autres sociétaires de l'Emulation montbéliardaise assisteront du moins aux travaux du Congrès, s'ils n'y prennent pas une part plus active.

Bien que j'aie, Mesdames et Messieurs, retenu votre bienveillante attention au-delà des limites permises, vous me

Digitized by Google

laisserez encore, pour conclure, jeter un rapide coup d'œil rétrospectif sur les trois années qui viennent de s'écouler.

Vous serez appelés, Messieurs, à remplacer en novembre prochain votre Président, votre Trésorier et votre Secrétaire général. Ma conclusion sera pour ainsi dire le compte-rendu de mandat, présenté par la série sortante des membres du bureau.

En prenant possession de nos fonctions, il y a trois ans, nous n'avions pas eu l'outrecuidance de vous tracer un programme et de vous faire des promesses, qui n'eussent été ici, ni de mise ni de tradition. Toute notre ambition se bornait à continuer honorablement l'œuvre de nos prédécesseurs, à ne pas laisser péricliter entre nos mains l'instrument qui nous était confié. Je ne craindrai pas de dire que, dans ces limites modestes, on peut nous accorder le témoignage que nous avons réussi. Nous avons heureusement doublé le cap de la cinquantaine, grâce, il faut bien le dire au risque d'effaroucher sa modestie, grâce à la main sûre et expérimentée de notre Président, Monsieur Roux, qui faisait partie du Bureau depuis plusieurs années, et avait gravi successivement tous les échelons de la hiérarchie ; grâce aussi, nous pouvons l'ajouter, à l'esprit de concorde, à l'heureuse entente qui n'a cessé de régner pendant ces trois ans entre tous les membres du Bureau et qui contribuait à donner à nos réunions un caractère d'affectueuse sympathie, dont je garderai quant à moi le meilleur souvenir. — De cette façon, la Société d'Emulation est entrée et s'est avancée sans heurt et sans faux pas dans son second demi-siècle d'existence. Elle n'a qu'à continuer sa route. Nous avons confiance qu'en remettant à d'autres le soin de l'administrer, nous ne laisserons pas à un tournant difficile l'œuvre si bien commencée par nos pères et qui se poursuivra sans défaillance par la bonne volonté de nos successeurs !

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD

STATUTS

en date du 22 Août 1852

modifiés et approuvés dans les réunions générales

des 26 Novembre 1903 et 24 Novembre 1904.

TITRE I.

But et organisation de la Société.

ARTICLE PREMIER.

La Société d'Emulation de Montbéliard a pour but d'encourager et de propager le goût et la culture des sciences, des lettres et des arts à Montbéliard et dans les environs, par l'entretien et l'augmentation des collections du Musée, par la publication de travaux d'un intérêt local ou régional et au moyen de réunions périodiques des personnes qui s'occupent de ces études.

ART. 2.

La Société se compose de toutes les personnes s'intéressant aux sciences, aux lettres et aux arts, admises conformément aux prescriptions règlementaires de l'art. 9.

ART. 3.

Les membres de la Société sont titulaires, correspondants ou honoraires. Le nombre en est illimité.

Les membres titulaires sont ceux qui prennent une part directe aux travaux de la Societé et en supportent les charges.

Les membres correspondants sont ceux qui se trouvent empêchés, soit par l'éloignement de leur résidence, soit par toute autre cause, de concourir habituellement aux travaux de la

Digitized by Google

Société, mais qui peuvent la seconder utilement par leurs connaissances spéciales et par leurs communications.

Le titre de membre honoraire est un hommage que rend la Société, par délibération formelle, aux hommes éminents dans les sciences, les lettres et les arts, qui veulent bien s'intéresser à ses travaux. La Société décerne de préférence le titre de membre honoraire aux personnes remplissant d'ailleurs les conditions ci-dessus, qui appartiennent par leur naissance au pays de Montbéliard.

ART. 4.

Sont membres-nés de la Société, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement et M. le Maire de la ville.

ART. 5.

La Société est administrée par un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire général, d'un Secrétaire-adjoint, d'un Trésorier, d'un Conservateur des collections, et d'Assesseurs dont le nombre peut varier de quatre à huit non compris les anciens présidents qui font de droit partie du bureau.

ART. 6.

Tous les membres du bureau sont nommés au scrutin secret, en assemblée générale, à la majorité absolue des membres titulaires présents pour les deux premiers tours, et au scrutin de ballotage pour le troisième. La durée de toutes les fonctions est de trois années, sauf celles des assesseurs qui sont nommés pour six ans. L'entrée en fonction a lieu le 1er Janvier pour le Président, le Secrétaire général, le Trésorier et le Conservateur des collections, et le 1er juillet pour le Vice-Président et le Secrétaire adjoint. Les élections ont lieu tous les dix-huit mois à la séance générale qui précède l'entrée en fonctions. Les membres sortants du bureau sont rééligibles.

ART. 7.

Toutes les fonctions de la Société sont expressément gratuites. Il ne pourra être dérogé à cette condition qu'en faveur du Conservateur des collections auquel une indemnité pourra être allouée, si les ressources de la Société le permettent.

Digitized by Google

ART. 8.

La Société a une caisse formée :

1° De la cotisation annuelle fixée à 9 francs, que chaque membre titulaire devra acquitter avant le 31 décembre de chaque année.

2° Des dons en argent et des subventions régulières qui pourraient être accordées à la Société.

3° Des ressources éventuelles qu'elle pourra se créer soit par la vente de ses publications, soit autrement.

ART. 9.

Les personnes qui voudraient faire partie de la Société comme membres titulaires, devront être présentées par deux de ses membres et admises par le Bureau ; leur admission définitive sera décidée à la séance générale suivante, au scrutin secret entre les membres présents.

ART. 10.

Le bureau aura, en tout temps, le droit de recevoir des membres correspondants. Cette décision fera l'objet d'un procès-verbal. Le titre de membre correspondant n'impose aucune charge ; il donne le droit d'assister aux séances, mais avec voix consultative seulement.

La nomination d'un membre honoraire ne pourra avoir lieu que par délibération de l'assemblée générale, votée au scrutin secret à la majorité des trois quarts des membres présents sur la proposition du bureau ou de six membres de la Société. Les membres honoraires n'ont à supporter aucune charge ; ils reçoivent les publications de la Société.

ART. 11.

Toute demande d'exclusion doit être présentée par dix membres au moins, formulée par écrit et motivée. Elle sera votée au scrutin secret, à la majorité absolue des membres titulaires de la Société, ou à la majorité des trois quarts des membres présents. Tout membre qui aura refusé de payer trois cotisations successives sera considéré comme démissionnaire.

Digitized by Google

TITRE II.

Administration de la Société. — Travaux. — Publications.

Art. 12.

La Société tient deux séances générales par an, l'une en mai, l'autre à une date fixée chaque année par le bureau entre le 1er septembre et le 30 novembre. La séance de mai est publique. C'est à cette séance que le Secrétaire général donne à la Société lecture de son rapport sur les travaux de l'année précédente.

Art. 13.

Le bureau est chargé de tout ce qui concerne l'administration générale de la Société. Il veille à la perception régulière des cotisations et accepte, au nom de la Société, les dons qui peuvent lui être faits en argent ou de toute autre nature, à l'exception de ceux qui seraient faits à titre onéreux.

Art. 14.

Le Président convoque la Société par l'intermédiaire du Secrétaire général. Il ouvre, dirige et clôt les séances, met aux voix les propositions diverses, proclame les décisions de l'assemblée, signe tous les actes et ordonnance les dépenses. Il convoque le bureau toutes les fois qu'il y a lieu de prendre quelque détermination de sa compétence. Il fait de droit partie de toute commission nommée par la Société pour matière administrative. Il a voix prépondérante, en cas de partage, soit dans les délibérations du bureau, soit dans celles de la Société. En cas d'absence, il est remplacé par le vice-Président, et à défaut de celui-ci, par le Secrétaire général.

Art. 15.

Le Secrétaire général a la garde des archives de la Société. Il reçoit la correspondance des mains du Président, la communique à l'assemblée et est chargé d'y répondre. Il surveille toute impression votée par la Société, de concert avec le Président ou de tout membre du bureau désigné à cet effet. Il convoque celle-ci au nom du Président. Il rédige et lit les procès-verbaux

Digitized by Google

tant des décisions du bureau que des séances générales. Il tient un registre où sont inscrits les noms, domiciles et titres des sociétaires. Il fait chaque année un rapport sur les travaux de la Société. En cas d'absence il est remplacé par le Secrétaire adjoint.

ART. 16.

Le Trésorier est dépositaire responsable des fonds de la Société. Il perçoit les dons, cotisations, prestations et autres sommes et fait les paiements ordonnancés par le Président, conformément aux votes de la Société ou du bureau. Ses comptes sont vérifiés chaque année par le bureau et approuvés en séance générale.

ART. 17.

Le Conservateur des collections est chargé des soins de toute nature que comportent ses fonctions, et notamment du classement des collections et de la rédaction des catalogues. Le bureau l'assiste dans ses travaux, et décide, sur sa proposition, de toutes les questions qui se rattachent à l'entretien et à l'agrandissement, par voie d'échange ou autrement, du musée et de la bibliothèque de la Société. Aucune pièce, une fois inscrite aux catalogues, ne peut sortir que sur une décision formelle du bureau.

ART. 18.

Le bureau se réunit avant chaque séance générale pour en arrêter l'ordre du jour. Aucune lecture ne peut être faite par un membre titulaire ou correspondant sans avoir été autorisée par le bureau. Après chaque lecture ou communication verbale, la discussion est ouverte. Les membres qui désirent y prendre part, demandent la parole au Président, qui veille à ce qu'aucun orateur ne soit interrompu.

Toute discussion est irrévocablement terminée, lorsque la clôture, demandée par deux membres au moins, a été mise aux voix par le Président et prononcée par l'assemblée.

Le Président rappelle à l'ordre tout membre qui interrompt un orateur, ou qui prononce des paroles que la bienséance condamne. Un second rappel à l'ordre peut être inscrit au procès-verbal sur la décision de l'assemblée. Toute discussion politique ou religieuse est interdite pendant les séances.

Digitized by Google

ART. 19.

Les membres de la Société qui cultivent les arts, sont invités à exposer leurs ouvrages aux séances publiques avec l'agrément du bureau.

ART. 20.

Aucune publication dans les Mémoires de la Société ne sera faite qu'après avoir été votée en séance générale, sur la proposition du bureau, à la majorité des deux tiers des membres présents. Le bureau peut charger un ou plusieurs membres de la Société de l'examen des manuscrits présentés pour l'impression. Les auteurs des travaux imprimés par la Société doivent, sauf empêchement absolu, se charger de la correction des épreuves de leurs manuscrits. Toute modification d'une certaine importance apportée par les auteurs aux travaux en cours d'impression, doit être préalablement soumise à l'approbation du bureau. La Société n'est en aucun cas responsable des opinions émises par les auteurs des travaux imprimés dans ses Mémoires.

TITRE III

Modifications aux présents statuts.

ART. 21.

Les présents statuts ne peuvent être modifiés en tout ou en partie, qu'en assemblée générale à la majorité des trois quarts des membres présents.

TITRE IV

Dissolution de la Société.

ART. 22.

La dissolution de la Société ne pourra avoir lieu que lorsque le nombre des membres titulaires sera descendu au-dessous de quinze. Elle ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix de tous les membres titulaires.

Digitized by Google

ART. 23.

En cas de dissolution, les collections de toute nature, le mobilier et les fonds en caisse, s'il en reste après liquidation, seront offerts à la bibliothèque publique de Montbéliard.

Montbéliard, 24 Novembre 1904.

Le Président,
ALBERT ROUX.

Le Secrétaire général,
Dr A. PFISTER.

Digitized by Google

BUREAU

de la Société pour 1905

MM.

Doyen, président d'honneur :	Clément Duvernoy, I. ❶, ancien professeur, Montbéliard.
Président :	Albert Roux, ❶, industriel, à la Prairie, Montbéliard.
Vice-Président :	Georges Granier, ❀, inspecteur des Eaux et Forêts, Belfort.
Secrétaire-général :	Docteur Albert Pfister, Montbéliard.
Secrétaire-adjoint.	Blaise Mériot, pasteur, à Allanjoie.
Trésorier :	Georges Bernard, pharmacien, à Montbéliard.
Conservateur des Collections :	Louis Meunier, I. ❶, professeur, à Montbéliard.
Assesseurs :	Arthur André, ❶, professeur, Montbéliard.
	Léon Bernard, ancien vérificateur, Montbéliard.
	Paul Bernard, ❶, négociant, Montbéliard.
	Gédéon Jaulmes, pasteur, Montbéliard.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES NÉS

MM.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbéliard.
Le Maire de la ville de Montbéliard.
Le Chef de bataillon, Commandant d'Armes.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Berger Philippe, ✲, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, Paris.
Cambon Paul, G. O. ✲, Ambassadeur, ancien Préfet du Doubs.
Delisle Léopold, G. O. ✲, ancien Directeur de la Bibliothèque Nationale, Paris.
Dufour Th., ancien Bibliothécaire de la ville de Genève.
Gaudry Albert, O. ✲, Membre de l'Institut, Professeur au Muséum, Paris.
Gauthier Jules, ✲, archiviste départemental de la Côte-d'Or, Président de l'Association Franc-Comtoise.
Héron de Villefosse, O. ✲, Membre de l'Institut, Paris.
Rambaud Alfred, O. ✲, Membre de l'Institut; ancien Ministre de l'Instruction Publique.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

au 1er Janvier 1905.

A

MM. Abry Léon, pharmacien, Audincourt.
Amstutz Henri, industriel, Meslières.
André, professeur, ✪, Montbéliard.
Arlen, brasseur, Montbéliard.

B

MM. Bainier Jules, agent d'assurances, Montbéliard.
Bardy H., pharmacien honoraire, Fesches-le-Châtel.
Berger Henri, industriel, Montbéliard.
Berger Georges, ✲, député, Paris.
Berger Casimir, Paris.
Berger Philippe, ✲, professeur au Collège de France, Paris.
Mme Berger Samuel, Paris.
MM. Bernard Paul, ✪, quincaillier, Montbéliard.
Bernard Léon, ancien vérificateur, Montbéliard.
Bernard Georges, pharmacien, Montbéliard.
Bernard-Thierry, ✲, propriétaire, Montbéliard.
Bernardin, notaire, Montbéliard.
Berthier, Pharmacien, Belfort.
Besson, notaire, Montbéliard.
Beurnier Edmond, Montbéliard.
Beurnier, huissier, Provins.
Blazer Emile, négociant, Montbéliard.
Bloch Fernand, Sainte-Marie.
Bloch Armand, ✪, sculpteur, Paris.
Bonamour, confiseur, Montbéliard.
Bornèque Eugène, ✲, industriel, Beaucourt.
Bornèque Julien, industriel, Beaucourt.
Bornèque Adolphe, industriel, Beaucourt.
Bosquette, docteur, Montbéliard.

Digitized by Google

M. Bourcart Jules, ✿, industriel, Montbéliard.
Mme Bouthenot-Peugeot, Montbéliard.
Vve Bovet Alfred, Valentigney.
MM. Bovet Philippe, ✻, industriel, Valentigney.
Briot Augustin, agrégé S. N., Institut Pasteur, Lille.
Bretegnier Ernest, Héricourt.
Breuleux Edmond, industriel, Montbéliard.

C

MM. Caillods, ✻ ❶, directeur des écoles, Montbéliard.
Caspari, O. ✻, ingénieur, Paris.
de Chambrier, industriel, Neuchâtel.
Chenevière, industriel, Montbéliard.
Chenot, pasteur, Abbévillers.
de Clermont, ✻, Paris.
Contejean, ✻, professeur en retraite, Paris.
Couleru, procureur, Pontarlier.
Coulon, pasteur, Montbéliard.
Courant Edmond, industriel, Montbéliard.
Courtot Ad., négociant, Montbéliard.
Cuvier Gustave, ✻ ❶ ✿, Seloncourt.

D

MM. Dieterlen, pasteur, Paris.
Dijon Armand, ❶, industriel, Montbéliard.
Donzé, pasteur, Sainte-Suzanne.
Dorian Victor, conseiller de préfecture, Amiens.
Dubois Charles, pharmacien, Fontainebleau.
Dupuis, professeur, Montbéliard.
Duvernoy Clément, ❶, ancien professeur, Montbéliard.
Duvernoy Albert, ingénieur, Audincourt.
Duvernoy Edouard, docteur, Belfort.
Duvernoy Eugène, docteur, Audincourt.
Duvernoy Marcel, docteur, Valentigney.

E

MM. Ebersolt, ❶, pasteur, Montbéliard.
Eissen Maurice, Paris.
Emonot Aug., ✿, comptable, Montbéliard.

Digitized by Google

F

MM. Faivre Henri, distillateur, Montbéliard.
Fallot Alfred, industriel, Lausanne.
Fallot Ch.-L., ✲, pharmacien, Montbéliard.
Fallot Emmanuel, ❶, professeur à la Faculté des Sciences, Bordeaux.
Faucillon, ingénieur des Mines, Ronchamp.
Feïock, pharmacien, Hérimoncourt.
Fournier, professeur, Montbéliard.

G

MM. Girardez, ✲, inspecteur ecclésiastique, Montbéliard.
Goguel Edmond, ✲, médecin-major en retraite, Toulouse.
Gondy, ❶, notaire, Montbéliard.
Granier, ❀, inspecteur des eaux et forêts, Montbéliard.
Grosjean, ❶, sous-préfet, Issoire.

H

Mme Harmon-Pumpelly, Albany, N. Y.
Herr-L'Epée, industriel, Baume-les-Dames.
Hückel, pharmacien, Héricourt,

I

M. Ienné Edmond, brasseur, Sochaux.

J

MM. Jacquot, pharmacien honoraire, Belfort.
Japy Edouard, industriel, Beaucourt.
Japy Fernand, industriel, Beaucourt.
Japy Gaston, industriel, Beaucourt.
Japy Henri. ✲, industriel, Beaucourt.
Japy Jules, ✲, industriel, Beaucourt.
Japy Léon, industriel, Audincourt.
Japy Marcel, industriel, Audincourt.
Japy Louis-Philippe, industriel, Audincourt.
Japy Philippe, industriel, Audincourt.
Japy Paul, industriel, Berne-Seloncourt.
Japy Paul, fils, Berne-Seloncourt.
Jaulmes, pasteur, Montbéliard.

Digitized by Google

MM. Jeanmaire Emile, professeur en retraite, Paris.
Jeanmaire Emmanuel, O. ✻, médecin principal de l'armée, en retraite, Paris.
Jeanmaire, pasteur, Magny-d'Anigon.
Jolidon Jules, banquier, Montbéliard.

K

MM. Kiener, directeur de filature, Colombier-Fontaine.
Kilian, professeur à la Faculté des Sciences, Grenoble.
Kurtz, juge d'instruction, Montbéliard.

L

MM. Lalance Ch., Montbéliard.
Lalance Auguste, Paris.
Mme Lecomte Julien, Montbéliard.
MM. L'Epée Frédéric, Sainte-Suzanne.
Lods Georges, professeur, Montbéliard.

M

MM. Macler, directeur de l'Institut de Glay.
Mairet, professeur à la Faculté de médecine, Montpellier.
Manneville, ✪, principal du Collège Cuvier, Montbéliard.
Marchand, pasteur, Seloncourt.
Marconnet, instituteur en retraite, Valentigney.
Marti Samuel, industriel, Montbéliard.
Marti Fritz, industriel, Vieux-Charmont.
Marti Fritz, fils, industriel, Vieux-Charmont.
Mathiot, pasteur, Saint-Julien.
Mauveaux, ✪, secrétaire de mairie, Montbéliard.
Mégnin, quincaillier, Beaucourt.
Mégnin, ✻, directeur du journal l'*Eleveur*, Vincennes.
Meiner Edmond, ✻, L'Isle-sur-le-Doubs.
Menétrez, pharmacien, Valentigney.
Mériot, pasteur, Allanjoie.
Mettetal, pasteur, Héricourt.
Meunier, I. ✪, professeur, Montbéliard.
Meyer Ernest, banquier, Montbéliard.
Miguet, caissier, Beaucourt,
Mook, pharmacien, Montbéliard.

Digitized by Google

MM. Morel, ✪, ancien banquier, Montbéliard.
Muller Daniel, administrateur adjoint des colonies, Montbéliard.
Muston Etienne, Montbéliard.

N

MM. Nardin Henri, pharmacien honoraire, Hérimoncourt.
Nardin Léon, ✪, Besançon.

O

M. Oustalet, professeur au Muséum, Paris.

P

MM. Parrand, pharmacien, Montbéliard.
Perdrizet Othon, professeur au collège, Tlemcen.
Perdrizet, docteur, Montbéliard.
Perrenot, secrétaire de la Sous-Préfecture, Montbéliard.
Perrenot, professeur au lycée, Marseille.
Perret, docteur, Montbéliard.
Peugeot Benjamin, ✲, industriel, Audincourt.
Peugeot Henri, industriel, Audincourt.
Peugeot Eugène, O. ✲, industriel, Hérimoncourt.
Mme Peugeot Eugène, Hérimoncourt.
M. Peugeot Armand, O. ✲, industriel, Valentigney.
Mme Peugeot Armand, Valentigney.
MM. Peugeot Etienne, industriel, Belchamp.
Peugeot Louis, Plan-du-Var.
Peugeot Robert, industriel, Valentigney.
Peugeot Pierre, industriel, Hérimoncourt.
Pfister, docteur, Montbéliard.
Poivez, pasteur, Bethoncourt.
Prêtre, ✪, Bethoncourt.

R

MM. Rigoulot, ingénieur, Valentigney.
Rossel Albert, industriel, Sochaux.
Rossel Charles, industriel, Sochaux.
Rossel Frédéric, industriel, Montbéliard.
Roux Albert, ✪, industriel, Montbéliard.

Digitized by Google

MM. Roux Roger, ✪, substitut du procureur, Vesoul.
Roy Gustave, Paris.

S

MM. Saglio Florent, Paris.
Sahler Edmond, Montbéliard.
Sahler Edouard, Montbéliard.
Sahler Léon, ✪, industriel, Audincourt.
Sahler Ferdinand, Audincourt.
Schneegans, C. ✻, général en retraite, Montbéliard.
Séguer Léon, fondeur, Montbéliard.
Seguin Félix, ✪, avoué, Montbéliard.
Sircoulon Robert, industriel, Audincourt.
Steinmetz, greffier du tribunal, Montbéliard.
Surleau Ch., ✪, architecte, Montbéliard.

T

MM. Tuefferd Fr., docteur, Montbéliard.
Tuefferd Henri, docteur, Montbéliard
Tuefferd H., Paris.

V

MM. Vaucher, I. ✪, Paris.
Véron Julien, instituteur en retraite, Lougres.
Vesseaux, docteur, Montbéliard.
Viénot J., I. ✪, professeur à la Faculté de théologie protestante, Boulogne-sur-Seine.

W

MM. Walter Adolphe, entrepreneur Montbéliard.
Warnery L., ingénieur, Beaucourt.
Wetzel Léon, Dung.
Woelfel, ✻, capitaine d'infanterie coloniale, Tonkin.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Ahnne, pasteur, à Valentigney.
Bardy, ancien pharmacien, à Fesches-le-Châtel.
Beauvilliers Maxime, Fontainebleau.
Bizot, docteur en médecine, Genève.
Chapelain, docteur en médecine.
Cornaz, docteur en médecine, Neuchâtel.
Cortet, rédacteur à l'*Annuaire des Sociétés Savantes*, Paris.
Demesmay, sculpteur, Paris.
Didier Georges, docteur en médecine, Bruyères.
Engelhardt, ingénieur civil.
Galaire, propriétaire, Port-sur-Saône.
Gandolfe, secrétaire de l'Académie d'Hippone, Bône.
Godard, professeur au lycée du Puy.
Godet Philippe, professeur à l'Université de Neuchâtel.
Lavollée, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Paris.
Lebeuf, de la ferme-école de Lahaye-Vaux (Vosges).
Marchand, docteur en médecine, Dijon.
Marty, géomètre, Toulouse.
Meyer Charles, chimiste, Paris.
Mouchon, pharmacien, Lyon.
Olivier, membre de l'Académie d'Hippone, Bône.
Réville Jean, ✪ I., maître de conférences à l'école des Hautes-Etudes, Paris.
Roumeguière, secrétaire de la société des antiquaires, Toulouse.
Schlagdenhaufen, professeur à l'Ecole de pharmacie, Nancy.
Tisserand, employé, La Feschotte.
Tuetey Alexandre, ✻, sous-chef de section aux archives nationales, Paris.
Voulot Félix, professeur et conservateur du musée, Epinal.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

PARIS

Société des antiquaires de France.
Société française de numismatique et archéologie.
Musée Guimet.
Société de l'histoire du protestantismes français.
Association française pour l'avancement des sciences.
Société géologique de France.
Société d'anthropologie.
Société philomathique.
Association scientifique de France.
Société de spéléologie.

FRANCE

Société d'Emulation d'Abbeville.
Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain (Bourg).
Société des naturalistes de l'Ain (Bourg).
Académie d'Aix.
Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes (Nice).
Société d'Etudes scientifiques (Angers).
Société historique algérienne.
Société Eduenne (Autun).
Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Société des Lettres, Sciences et Arts (Bar-le-Duc).
Société belfortaine d'Emulation.
Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon.
Société d'Emulation du Doubs (Besançon).
Société d'étude des Sciences Naturelles (Béziers).
Société archéologique (Béziers).
Académie d'Hippone (Bône).
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais (Moulins).
Société académique de Brest.

Digitized by Google

Académie nationale (Caen).
Société d'Emulation (Cambrai).
Société des Lettres, Sciences et Arts (Carcassonne).
Société d'histoire et d'archéologie (Châlon-sur-Saône),
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire (Châlon-sur-Saône).
Société des sciences naturelles (Cherbourg).
Société historique du Cher (Bourges).
Société archéologique (Constantine),
Académie de Dijon.
Société d'études hâvraises (Le Hâvre).
Société archéologique d'Ille-et-Villaine (Rennes).
Société d'Emulation du Jura (Lons-le-Saunier).
Bibliothèque publique de Dôle (Jura).
Société archéologique du Limousin.
Société linnéenne (Lyon).
Société littéraire, historique et archéologique (Lyon).
Académie de Mâcon.
Société d'agriculture, science et arts de la Marne (Châlons-sur-Marne).
Société statistique (Marseille).
Société de géographie (Marseille).
Société des sciences (Nancy).
Société d'archéologie lorraine (Nancy).
Société de médecine (Nancy).
Académie Stanislas (Nancy).
Société des sciences naturelles de l'Ouest (Nantes).
Société académique (Nantes).
Société nivernaise des lettres, sciences et arts (Nevers).
Société des antiquaires de Normandie (Caen).
Société d'étude des sciences naturelles (Nîmes).
Académie de Nîmes.
Société botanique des Deux-Sèvres (Niort).
Société des antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).
Société archéologique de l'Orléannais (Orléans).
Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers).
Société des antiquaires de Picardie (Amiens).
Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure (La Rochelle).

Digitized by Google

Société libre d'Emulation (Rouen).
Académie de Rouen.
Société industrielle (Rouen).
Société des sciences et agriculture de la Haute-Saône (Vesoul).
Société grayloise d'Emulation, Gray (Haute-Saône).
Société savoisienne d'histoire (Chambéry).
Société Florimontaise, revue Savoisienne (Annecy).
Société des sciences historiques et naturelles (Semur).
Société hispano-portugaise (Toulouse).
Société des sciences physiques et naturelles (Toulouse).
Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc. (Romans).
Académie du Var (Toulouse).
Société philomathique vosgienne (Saint-Dié).
Société des amis des Sciences naturelles de Valence.
Société philomathique de la Meuse (Verdun).
Comité d'histoire vosgienne.
Société d'Emulation des Vosges (Epinal).
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Auxerre).

ALSACE

Société d'histoire naturelle (Colmar).
Société d'histoire naturelle (Metz).
Société industrielle (Mulhouse).
Musée historique (id.).
Société de Conservation des monuments historiques de Riquewihr (Alsace).
Société d'agriculture de la Basse-Alsace (Strasbourg).
Société de conservation des monuments historiques (id.).
Vogesen Club (Bibliothèque de l'Université de Strasbourg).

SUISSE

Société des naturalistes d'Argovie.
Société de l'histoire nationale de Bâle.
Société des antiquaires de Bâle.
Société des naturalistes de Bâle.

Digitized by Google

Société historique de Berne.
Société d'histoire et archéologie de Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande (Lausanne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel.
Musée Neuchâtelois.
Société des sciences naturelles de Neuchâtel.
Société de géographie de Neuchâtel.
Société jurassienne d'Emulation (Porrentruy).
Société des antiquaires de Zurich.
Société des naturalistes de Zurich.

DIVERS

Société impériale des naturalistes de Moscou.
id. de Kiew.
Institut royal grand ducal de Luxembourg.
Société de statistique de Wurtemberg.
Société de l'histoire nationale de Wurtemberg.
Naturalistes de Fribourg en Brisgau.
Institut géologique de l'université d'Upsal.
Société du musée national des Etats-Unis.

Digitized by Google

MÉMOIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

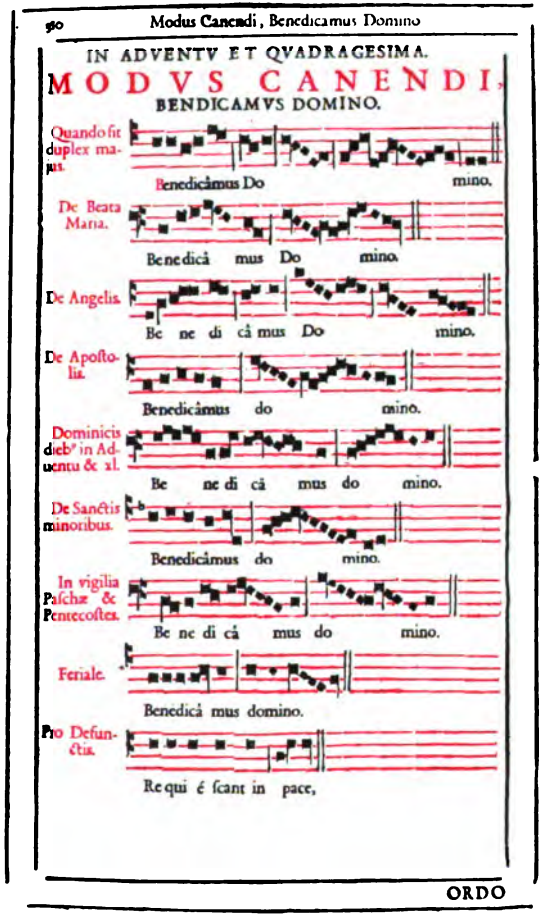

90 Modus Canendi, Benedicamus Domino

IN ADVENTV ET QVADRAGESIMA.

MODVS CANENDI.

BENDICAMVS DOMINO.

Quando fit duplex maius.

Benedicámus Do mino.

De Beata Maria.

Benedicá mus Do mino.

De Angelis.

Be ne di cá mus Do mino.

De Apostolis.

Benedicámus do mino.

Dominicis dieb' in Aduentu & xl.

Be ne di cá mus do mino.

De Sanctis minoribus.

Benedicámus do mino.

In vigilia Paschæ & Pentecostes.

Be ne di cá mus do mino.

Feriale.

Benedicá mus domino.

Pro Defunctis.

Requi é scant in pace,

ORDO

91

ORDO MISSÆ

Sacerdos sacris vestibus indutus cùm ingreditur ad Altare, facta illi debita reuerentia, ad infimum illius gradum stans, signat se signo Crucis à fronte ad pectus, clara voce dicens.

IN nómine Patris, & Filii, & Spíritus Sancti. Amen.

Deinde iunctis manibus ante pectus inchoat Antiphonam.

Introibo ad Altare Dei.

Ministri ℟.

Ad Deum qui lætificat iuuentutem meam.

Postea alternatim cum Ministris, dicit sequentem Psalmum.

IVdica me Deus, & discerne causam meam de gente non sancta: ab hómine iniquo & dolóso érue me.

M. Quia tu es Deus fortitudo mea: quare me repulisti, & quare tristis incedo, dum affligit me inimicus?

S. Emitte lucem tuam & veritatem tuam: ipsa me deduxerunt, & adduxerunt in montem sanctum tuum, & in tabernácula tua.

M. Et introibo ad Altare Dei: ad Deum qui lætificat iuuentútem meam.

S. Confitébor tibi in cithara Deus Deus meus; quare tristis es anima mea, & quare conturbas me.

M. Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi: salutare vultus mei, & Deus meus.

S. Gloria Patri & Filio & Spiritui Sancto.

M. Sicut erat in principio & nunc & semper, & in sæcula sæculórum Amen.

Deinde repetit Sacerdos Antiphónam prædictam. Introibo ad Altare Dei. Minister ℟. Ad Deum qui lætificat iuuentútem meam. Signat se, dicens. ℣. Adiutórium nostrum in nómine Dómini. ℟. Qui fecit cœlum & terram.

Deinde iunctis manibus, inclinatus facit Confessionem.

CONfiteor Deo omnipoténti, beátæ Mariæ semper vírgini, beáto Michaéli Archángelo, beáto Ioánni Baptistæ, sanctis Apóstolis Petro & Paulo, ómnibus Sanctis, & vobis, fratres: quia peccáui nimis cogitatione, verbo, & ópere.

Percutit sibi pectus ter, dicens: Mea culpa, mea culpa, mea máxima culpa. Ideo precor beátam Mariam semper virginem, beátum Michaélem Archangelum, beátum Ioánnem Baptístam, Sanctos Apóstolos Petrum & Paulum, omnes Sanctos, & vos fratres, oráre pro me ad Dóminum Deum nostrum.

Minister ℟.

MIsereátur tui omnipótens Deus, & dimíssis ómnibus peccátis tuis perdúcat te ad vitam ætérnam.

Sacerdos dicit: Amen.

Deinde ministri repetunt Confessiónem: & vbi à Sacerdote dicebatur, vobis fratres, & vos fratres, à ministris dicitur, tibi pater, &, te pater.

Postea Sacerdos iunctis manibus facit absolutionem, dicens:

MIsereátur vestri omnípotens Deus & dimíssis ómnibus peccatis vestris, perdúcat vos ad vitam æternam.

℟. Amen.

Dd 2

Digitized by Google

Spécimen d'impression du *Missel de Mandeure* in-folio, exécuté par Claude Hyp à Montbéliard en 1666 (N° 184 du catalogue, aux deux cinquièmes de sa grandeur réelle).

RECHERCHES

SUR

l'Imprimerie à Montbéliard

DEPUIS SES ORIGINES (1586)

Jusqu'à la Réunion de Montbéliard à la France en 1793

SUIVIES D'UN

CATALOGUE DES IMPRESSIONS MONTBÉLIARDAISES

de 1587 à 1793

PAR

Albert ROUX

Président de la Société d'Emulation de Montbéliard.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

L'histoire de l'imprimerie à Montbéliard est connue dans ses grands traits. Les noms du maître imprimeur Foillet et de quelques-uns de ses successeurs ne peuvent être ignorés de ceux qui ont simplement feuilleté l'ouvrage aussi précieux qu'incommode qui s'appelle « *Les Ephémérides du Comté de Montbéliard* » par Ch. Duvernoy. A différentes époques la Société d'Emulation a effleuré cette question : M. le juge Tuefferd à la Séance générale de 1857 avait donné lecture d'un mémoire sur ce sujet ; pour un motif que nous ignorons, ce travail ne fut pas publié de suite, et c'est seulement vingt-trois ans plus tard que l'auteur le fit paraître dans la *Revue d'Alsace*, suivi du catalogue d'un certain nombre d'ouvrages imprimés à Montbéliard. D'autre part M. Cl. Duvernoy dans le chapitre IV de la 3me partie de son « *Montbéliard au XVIIIme siècle* » consacre quelques pages aux presses locales ; et c'est à peu près tout.

Nous avons pensé que cette question était digne d'une étude plus approfondie. A peine créée à Montbéliard, l'imprimerie prit un essor extraordinaire ; cette période de prospérité, qui ne devait durer guère plus d'un demi-siècle, et ne pas se renouveler avant la Révolution, n'en est pas moins très remarquable. Du reste, même aux époques de stagnation, les productions des presses montbéliardaises sont utiles à connaître au point de vue de l'histoire locale. Il ne faudrait cependant pas croire que l'ensemble des ouvrages imprimés à Montbéliard représente une bibliographie montbéliardaise quelque peu complète. Pendant le cours des XVIIe et XVIIIe siècles une bonne partie des écrits de nos compatriotes ont été imprimés au dehors, principalement à Tubingue et à Bâle, et aussi au XVIIIe siècle à Neuchatel. Ce fait peut provenir de ce qu'il n'y eut jamais pendant la période qui nous occupe qu'un imprimeur à la fois. Ils n'étaient cependant pas débordés de travail mais, par suite sans doute du manque de concurrence, les ouvrages sortis des presses des successeurs des Foillet sont en général médiocres, autant comme papier que comme impression.

Digitized by Google

Les ressources leur manquèrent aussi complètement. Le pauvre Jean-Jacques Biber qui avouait au Conseil de Régence en 1730 qu'il était sur le point de mourir de faim, ne renouvelait pas souvent ses caractères et, à tous les points de vue, devait avoir peine à satisfaire ses rares clients.

La bibliothèque municipale renferme un grand nombre de livres imprimés à Montbéliard, et les manuscrits des fonds Wetzel et Tuefferd donnent quelques renseignements à leur sujet. Mais c'est aux Archives nationales à Paris, aux Archives et surtout à la Bibliothèque de Besançon que nous avons trouvé le plus de documents inédits se rapportant à la question.

D'une façon générale on peut dire que tous les livres sortis des presses montbéliardaises sont aujourd'hui très rares. Sauf ceux de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, ils atteignent des prix élevés en vente publique; certains sont de très grande valeur : un libraire allemand mettait récemment en vente un petit in-4° de Foillet daté de 1598, suite de modèles de dentelles gravés sur bois, au prix de 1500 francs !

Nous avons en conséquence pensé que la publication d'un catalogue aussi complet que possible de ces ouvrages ne serait pas sans intérêt ; on le trouvera à la suite de notre étude. Après l'indication du titre et la description sommaire de chaque livre nous avons donné de brefs renseignements bio-ou bibliographiques, chaque fois que la personnalité de l'auteur ou l'importance de l'ouvrage nous en ont paru dignes.

Loin de nous la pensée d'avoir fait œuvre définitive et rédigé un catalogue complet ; nous sommes certains du contraire, mais si, tel qu'il est, notre travail peut rendre quelques services aux historiens et bibliophiles montbéliardais, à ceux qui trouvent autant de charme que nous dans l'étude du passé de notre petit pays, nous aurons atteint notre but.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre reconnaissance à M. L. Meunier, bibliothécaire de Montbéliard, qui a mis à notre disposition avec la plus grande complaisance tous les précieux volumes confiés à ses soins, ainsi qu'à MM. le pasteur Viénot, Samuel Marti et Léon Sahler, dont les bibliothèques nous ont fourni d'utiles renseignements sur les anciennes éditions montbéliardaises.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

Développement de Montbéliard à la fin du XVIe siècle. — Les réfugiés huguenots.

Le premier livre imprimé à Montbéliard parut en 1587. Cette date n'est pas un effet du hasard. Venu vingt ou trente ans plus tôt, l'imprimeur qui aurait obtenu alors l'autorisation de s'y établir n'aurait sans doute pas fait ses frais; et d'autre part, si à la fin du XVIe siècle, aucune presse n'avait encore fonctionné, le besoin s'en serait fait sentir assez vivement pour que d'une façon ou d'une autre l'imprimerie y prît naissance.

Jusqu'à cette époque la population, n'avait eu qu'un écho lointain du mouvement intellectuel et artistique de la Renaissance. Eloigné des grands centres, ce groupe de petits commerçants, de cultivateurs, d'artisans et de soldats vivait un peu au jour le jour, sans se préoccuper beaucoup d'autre chose que de ses intérêts matériels et par suite, n'avait guère besoin de livres. Les rares imprimés qui pénétraient à Montbéliard venaient en général de Bâle ou de Strasbourg.

Il n'en fut plus de même lorsque le grand mouvement de la Réforme eut pris en France tout son développement; les guerres de religion qui désolèrent notre pays pendant le XVIe siècle eurent leur contre-coup direct à Montbéliard. Le protestantisme à ses débuts y fut favorisé d'une façon particulière entre toutes les villes aujourd'hui françaises, par les dispositions favorables de ses souverains. Les ducs de Wurtemberg imposèrent en quelque sorte à leurs sujets les doctrines luthériennes, sans que ceux-ci du reste aient fait beaucoup de difficultés pour les accepter. L'histoire de la Réforme à Montbéliard a été écrite par d'éminents historiens qui ont montré combien se développèrent

Digitized by Google

alors l'esprit d'examen, le goût des lettres et des sciences non seulement dans quelques esprits supérieurs, mais dans la bourgeoisie tout entière.

Nous rappellerons ici simplement le fait, auquel nous faisions allusion tout à l'heure, qui augmenta encore l'essor intellectuel qui venait de prendre naissance.

Par sa situation géographique, Montbéliard était un lieu de refuge tout indiqué pour les proscrits huguenots ; l'on sait qu'il en vint un grand nombre, et non des moins illustres, de toutes les parties de la France, de Franche-Comté et de Lorraine. En 1574 on y comptait 105 Français, 153 Bisontins et 32 Lorrains réfugiés pour cause de religion.

Le gouvernement local comprit que c'était son intérêt d'accueillir ces nouveaux venus ; déjà le 11 octobre 1562 ils avaient obtenu protection des princes tuteurs du jeune duc Frédéric, mais en même temps, et ceci est bien un signe de l'esprit autoritaire qui régnait à cette époque au sein du protestantisme, on leur fait promettre de ne point professer publiquement des doctrines calvinistes contraires à la confession de foi luthérienne imposée au pays. En 1568 et en 1587, de nouveaux édits furent proclamés en leur faveur.

On relève d'ailleurs dans la conduite des autorités des faits qui paraissent contradictoires. Peu de jours après la Saint Barthélemy, Charles IX réclama, sans y avoir le moindre droit, l'expulsion des réfugiés français à Montbéliard ; les maîtres bourgeois ne craignirent point de repousser la demande de leur puissant voisin en accordant le droit de bourgeoisie à tous ceux qui voulurent s'inscrire. Par contre on n'accepta jamais de faire pour eux des sacrifices pécuniaires. En juin 1575, les réfugiés bisontins tentèrent de surprendre Besançon, guidés par Paul de Beaujeu et le vaillant Montbéliardais Pierre Beutrich. Cette hardie tentative échoua, et bien peu de ceux qui y prirent part en réchappèrent. Quelques jours après, le Conseil de Régence chassait de la ville les femmes et les enfants des victimes de cette échauffourée, attendu, dit impitoyablement l'arrêté, « que c'est chose raisonnable que les femmes suivent leurs maris ».

Quoi qu'il en soit, beaucoup de réfugiés se fixèrent d'une façon plus ou moins définitive à Montbéliard. Ces hommes, qui avaient tout sacrifié à leur foi, étaient des esprits ouverts et éclairés. Quelle que soit leur situation sociale, ils ont des opinions reli-

Digitized by Google

gieuses et politiques qu'ils soutiennent et dont ils font part aux bourgeois plus tranquilles qui les ont accueillis. Il se forme ainsi un centre actif, un noyau d'hommes éclairés et entreprenants, où les Montbéliardais d'origine ont une belle place, qui va donner la mesure de ses moyens particulièrement tournés vers les sciences exactes et naturelles, l'agriculture et l'industrie, au détriment de la littérature et des arts.

On doit reconnaître que le duc Frédéric, malgré son étroitesse d'idées, ses gaspillages, ses accès de mauvaise humeur, fit beaucoup pour le développement de son comté. En 1573, Charles de Hennezel, réfugié lorrain, obtient de lui une grande étendue de forêts qui sont transformées en exploitations agricoles. En 1588, il crée le village de Frédéric-fontaine où se groupent des familles franc-comtoises et lorraines. Il fait rechercher les mine rais de fer; de grands terrains incultes aux abords de la ville sont plantés en vignes. En 1585 il établit un atelier monétaire. En 1593 il supprime les corvées qui sont remplacées pour les habitants des campagnes par une redevance fixe en grains ou en argent. Amateur d'antiquités, il crée dans son château un cabinet de médailles et d'autres objets gallo-romains provenant des fouilles que dirige à Mandeure Jean Bauhin, l'illustre naturaliste qui va fonder le jardin botanique de Montbéliard, troisième en date de tous ceux d'Europe.

L'initiative privée se montre aussi de toutes parts; en 1586 les frères Morelot, réfugiés originaires des Vosges, créent dans le village de Chagey l'industrie du fer, qui devait s'y maintenir pendant trois siècles. En 1575 la première papeterie est établie à Courcelles. En 1589 Peter Wille crée une chute d'eau à Sainte-Suzanne et y installe un moulin à poudre. La plupart des artisans montbéliardais s'organisent vers cette époque en corporations qui reçoivent leurs statuts. Les sciences pures et les arts ont aussi leurs représentants. Aux côtés de Jean Bauhin nous voyons l'ingénieur Claude Flamand, dont la réputation s'étend au loin ; François Briot, graveur et potier d'étain, illustre la corporation de Saint-Eloi où les réfugiés étaient en majorité. L'architecte Henri Schickardt va construire des temples et d'autres édifices publics et privés que l'on admire encore aujourd'hui. Le philosophe Thourelot (Taurellus) se fait connaître comme professeur aux universités de Bâle et d'Altorf. ; Daniel Vesseaux écrit son Trésor d'arithmétique ; les chaires des églises

Digitized by Google

de Montbéliard sont occupées par des hommes de valeur tels que Samuel Cucuel, C. Lutz, etc.

Si nous nous sommes un peu étendus dans cette énumération, c'est que nous retrouverons la plupart des noms cités parmi les auteurs dont les presses montbéliardaises devaient publier les œuvres. On comprendra, d'après ce que nous venons d'exposer, que l'imprimerie, prenant naissance à Montbéliard à cette époque, y trouva un terrain éminemment favorable à son rapide développement.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Première tentative d'introduction de l'Imprimerie à Montbéliard. – François Estienne.

Il faut remonter à la fin du XV^e^ siècle pour arriver à l'origine de l'art typographique en Franche-Comté, qui commença en 1485 à Salins et peu après à Dôle et à Besançon ; mais malgré cette ancienneté et la proximité de ces villes, ce n'est pas à un Comtois pur sang que Montbéliard est redevable de ses premières presses, qui furent montées par le Lyonnais Jacques Foillet.

Lyon était au XVI^e^ siècle avec Paris le principal centre d'imprimerie en France. Toute une pléïade de typographes illustres, les Gryphe, Jean de Tournes, Roville et bien d'autres y dirigeaient des ateliers en pleine activité. C'est là que furent exécutées les célèbres gravures sur bois de la danse des morts d'Holbein ; Geoffroy Tory, le Petit Bernard fournissaient de planches les nombreuses éditions des emblèmes d'Alciat et des métamorphoses d'Ovide si en vogue alors ; nous retrouverons des bois lyonnais dans des éditions montbéliardaises. A la même époque, la gravure en taille douce faisait son apparition et bientôt supplantait sa rivale pour atteindre presque à la perfection avec les « *Plus Beaux Bâtiments de France* » de Ducerceau (1576-79) ou la célèbre série de gravures sur les guerres de religion due aux huguenots lyonnais Tortorel et Périssin.

Un siècle après la découverte de l'imprimerie, les événements politiques et sociaux avaient profondément modifié le caractère et la nature de ses produits. En 1587 nous sommes loin des belles éditions des classiques de l'antiquité, des livres d'heures et autres ouvrages de dévotion qui jetèrent un si vif éclat sur l'imprimerie naissante. Vers 1550 les pamphlets religieux, conséquence de la Réforme, firent leur apparition. L'imprimerie devenait, pour ne plus jamais cesser de l'être, une arme de

Digitized by Google

polémique, un moyen de lutte politique ou religieuse, et, dans sa modeste sphère, Montbéliard ne fait pas exception à cette règle générale. Le premier livre qui y parut fut un ouvrage de controverse religieuse entre luthériens et calvinistes, et bien d'autres rappellent leur aîné par leurs tendances ou l'esprit dans lequel ils ont été écrits.

L'introduction définitive de l'imprimerie à Montbéliard fut précédée par une tentative qui, bien que restée sans résultat, est intéressante par la personnalité de son auteur.

En 1574 *François Estienne*, l'un des membres de l'illustre famille de typographes de ce nom, fit des démarches pour transporter à Montbéliard ses presses alors établies à Genève. Deux des Estienne portant le prénom de François sont connus comme imprimeurs. L'un, François Ier fils aîné d'Henri Ier, fondateur de la dynastie, et l'autre, François II fils de Robert Ier deuxième fils d'Henri et par conséquent neveu du précédent. Nous sommes convaincus, partageant en ceci l'opinion de Ch. Duvernoy et contrairement à l'avis de M. Tuefferd, que ce ne peut être que François II qui vint à Montbéliard.

En effet, François Ier né en 1502, mourut à Paris, en 1550 d'après la biographie générale de Firmin-Didot, en 1547 d'après le dictionnaire de bibliologie de Peignot. Mais même s'il y a incertitude sur la date de sa mort, il aurait eu en 1574 soixante douze ans; en outre il est probable qu'il était plutôt libraire qu'imprimeur. Les rares ouvrages qui portent son nom sont en général imprimés par Simon de Colines, qui avait épousé la veuve de son père. Il est surtout connu par le fait qu'en 1542 il s'opposa à la visite domiciliaire, qu'en vertu d'un règlement du Parlement de la même année, les libraires jurés voulurent effectuer dans sa librairie; en conséquence un arrêt pour rébellion et désobéissance fut pris contre lui.

Son frère Robert, premier du nom, le plus célèbre des Estienne, imprimeur du roi François Ier qui honora son atelier de sa visite, embrassa la religion réformée et dut par suite se réfugier en 1552 à Genève, où il mourut en 1559, laissant sept enfants dont le troisième, François II, celui qui nous intéresse, naquit à Paris en 1540. Mis en pension à Strasbourg en 1549, il se trouve à Genève trois ans après la mort de son père en 1562. Associé à François Perrin, il est à la tête d'une imprimerie où il débute par une édition des Sermons de Calvin.

Digitized by Google

Pendant vingt ans, jusqu'en 1582 on ne connaît que seize ouvrages qui portent son nom, entre autres une Bible in-folio de 1566-67 ornée de gravures sur bois, luxe qui fut blâmé par le Consistoire de Genève. Bien qu'on lui ait attribué plusieurs ouvrages, entre autres une « *Remontrance charitable aux dames et demoiselles de France sur leurs ornements dissolus* » un seul est certainement de lui, c'est la traduction française des « *Vindiciae contra tyrannos* » d'Hubert Languet, dont une édition devait paraître à Montbéliard quelques années après. De son mariage avec Marguerite Cave, normande d'origine, il eut trois enfants, Gervais et Adrien qui suivirent l'un et l'autre la profession de leur père, sans grande notoriété, et une fille, Adrienne, mariée au libraire Jacque Palfart.

Donc en 1574 François II Estienne vint à Montbéliard pour solliciter l'autorisation d'y transporter ses presses. Un seul document, mais capital, nous a été conservé, relatif à cette tentative ; (1) c'est la réponse faite à la demande en douze articles présentée par le postulant ; elle nous paraît digne d'être reproduite en entier :

« Sur les douze articles presentez a vostre Excellence par « François Estienne Imprimeur, semble au Conseil (à cor- « rection de Vostre Excellence) que l'art d'imprimerie est voi- « rement fort beau et louable de soy-mesme, mais d'aultre part « qu'il est aussy fort dangereux, quand l'on en abuse, comm'il « advient souvent, que s'il plaict à Vostre Excellence de passer « oultre en tractation avec le dict Imprimeur, qu'en premier « lieu, il seroit expédient et nécessaire que communication ou « lecture luy fust faicte de la Confession de Vostre Excellence « touchant le poinct de la Saincte Cène et que sur ce, il se fust « déclaré s'il vouldroit luy avec tous ceulx qu'il mectra en « besongne faire profession et soubsigner non seulement de la « main mais du cueur et à la vérité de ladicte confession.

« Quoy advenant, Vostre Excellence le pourroit recepvoir « ensemble de ses serviteurs et domestiques au nombre de ses « serviteurs, comme l'ung de ses aultres officiés. Que seroit pour « le premier poinct.

« Pour le second que la marchandize tant de papier blanc « que de libvres imprimés et aultres choses servantes à sadite

(1) Arch. Nat., K. 2238.

Digitized by Google

« imprimerie seront exemptes aux pays et terre de Vostre Ex-
« cellence de tous imposts et péages.

« Pour le troisième et quatrième poinct ledict imprimeur sa
« famille et serviteurs jouyront de mesme privilège que l'ung
« des aultres officiers de Vostre Excellence qu'est à entendre de
« ceulx qui résideront en la maison de Vostre Excellence.

« Mais quant aux autres qui resteront en maisons bourgeoises
« ilz se debvront conformer à l'ordre et pollice des aultres
« bourgeois.

« Pour le cinquiesme luy sera monstré un logis pour y demeu-
« rer avec ses gens; et sçavoir de luy s'il y aura suffisante com-
« modité et que c'est qu'il luy conviendroit bastir pour sa
« nécessité.

« Quant au sixième touchant le bois Son Excell. ne le peult
« accorder, n'en fournissant à ses conseillers. Ainsi led. Impri-
« meur s'en debvra pourvoir à ses frais sur le marché.

« Quant aux 7 et 8. Son Excellence bien advertye du grand
« prouffit que font ordinairement les Imprimeurs ne debvroit
« bailler aulcun gage aud. suppliant. Toutesfois en considéra-
« tion des aultres articles en après escriptz elle luy pourroit
« accorder deux bichots froment par an. Le tout néantmoings
« jusqu'à son bon vouloir et plaisir.

« Quant au neufvième, autant que tout le reste seroit accordé
« Sadite Excellence luy pourroit onctroyer pour une fois vingt
« ou trente florins pour le charroy de son mesnage et train
« d'Imprimeur.

« Pour le dixième led. Imprimeur ne debvra imprimer
« aulcung livre soit gros ou petit, en quelque faculté ou ma-
« tière que ce soit, qu'ils ne soient auparavant veuz leuz et en-
« tenduz par les députez de sad. Excellence et, sur la résolu-
« tion desd. députez sad. Excellence n'ayant tout premièrement
« consenti et permis lad. impression, et que pour cest
« effect led. Imprimeur respondra pour tous ses serviteurs et
« domestiques, affin que rien ne soit clandestinement imprimé,
« auquel cas led. Imprimeur seroit tenu d'en respondre et satis-
« faire à vostre Excell. Comme aussy conviendra que led
« Imprimeur se submette et observe toutes les lois establyes et
« observées au Sainct Empire et signamment les mesmes loix
« et statutz que doibvent être observés par les imprimeurs de

Digitized by Google

« l'Université de Tubingue, lesquelles leur seront cy-après des-
« montrées.

« Quant aux 11 et 12e articles, sad. Excell. les accepte, bien
« entendu que quant au papier y mentionné il debvra estre
« fourny par led. Imprimeur et payé par la Recepte de sad.
« Excellence au prix que led. papier aura costé au premier
« achapt et aussy que led. Imprimeur sera tenu d'imprimer aussy
« gratis (moyennant ledit papier au. prix) ce qu'il conviendra
« pour sad. Excell. soyent mandemens d'icelle ou aultres choses
« concernantes les églises et escholles dud. Montbelliard et en
« quelques langages que ce soit. »

Que peut-on conclure de cette réponse? Il n'y a pas lieu de supposer que le duc Frédéric eût été d'un avis différent de celui de son Conseil de Régence, et il est bien probable qu'elle fut transmise à François Estienne telle qu'elle nous a été conservée.

En ce qui concerne les conditions matérielles, on n'était pas loin de s'entendre. Le Conseil accepte de payer à Estienne une partie de ses frais de déplacement, de lui fournir un logis, d'exempter de droits d'entrée ses marchandises ; on peut croire, d'après l'art. 2, qu'à côté de son imprimerie, Estienne avait l'intention de tenir commerce de librairie.

Nous ne pensons pas que le seul fait de lui refuser du bois, ou de réduire même sensiblement les gages auxquels il prétendait, ait été de nature à le faire reculer. Les ouvrages devaient être soumis avant l'impression à l'examen de la censure ; Estienne s'y attendait évidemment, et d'ailleurs les censeurs montbéliardais auraient difficilement pu se montrer plus rigoureux que le Consistoire de Genève auquel il avait eu jusqu'alors affaire. Il nous paraît très probable que c'est la question confessionelle qui le fit renoncer à son projet.

François Estienne n'est pas un simple réfugié, qui ne peut professer publiquement des doctrines contraires à celle des luthériens mais qui, au fond, est libre de croire ce qu'il lui convient ; il sera un des « officiers » du duc, qui ne doivent être, ainsi que tous ceux sous leurs ordres, que luthériens. Ce qu'on lui demande en somme, en commençant, c'est une abjuration de sa foi calviniste, la question de la Cène étant comme on sait le grand point de divergence entre les deux confessions. François Estienne s'y refusa, les pourparlers furent rompus, et il retourna à Genève.

Digitized by Google

On peut le regretter ; dans les circonstances où Foillet devait réussir, Estienne grâce à son nom aurait eu encore plus de réputation et la prospérité de l'Imprimerie à Montbéliard aurait été de plus longue durée ; mais d'autre part, ou bien il aurait refusé d'imprimer certains ouvrages, et des difficultés entre lui et le gouvernement auraient surgi ; ou bien ses contemporains et la postérité auraient flétri un fils de Robert Estienne, de l'illustre huguenot qui avait abandonné une situation brillante et pris le chemin de l'exil pour rester fidèle à sa foi, si ce fils avait consenti à imprimer par exemple le *Brief recueil du Colloque de Montbéliard* dans lequel « l'Eglise de Christ est admonestée de se donner garde des horribles erreurs des Calvinistes. »

Digitized by Google

CHAPITRE III

Etablissement de Jacques Foillet à Montbéliard

Douze ans après la tentative de François Estienne, en 1586 Jacques Foillet, originaire de Tarare près de Lyon, vint se fixer à Montbéliard et y créa la première imprimerie de cette ville. Un local lui fut concédé à cet effet dans le bâtiment des Halles, où il ouvrit également un boutique de librairie. Nous ne savons rien de certain sur la naissance et les origines de Foillet. Les registres paroissiaux de Tarare mentionnent pour la seconde moitié du XVI[e] siècle la naissance de quelques membres d'une famille *Vloiglet* dont le nom se déforma sans doute en Foillet, entre autres un *Veran Vloiglet* né en 1554, mais rien n'autorise à identifier à coup sûr ce personnage avec Jacques Foillet.

En arrivant à Montbéliard, il quittait Besançon où il exerçait son art, associé à Janus Exertier son beau-frère. Il avait dû épouser une sœur d'Exertier qui lui-même était marié à Marie Montprost, et continua à imprimer à Besançon après le départ de Foillet; il édita entre autres en 1588 des *« Lucanici centones ex Pharsalia desumpti, collectore Petro Christiano Vesontione Janus Exertorius 1588. »*

Foillet paraît avoir fait son apprentissage à Lyon et être resté en relation avec ses concitoyens; nous ignorons aussi combien de temps il séjourna à Besançon ; un seul renseignement nous est parvenu sur lui, c'est la délibération suivante du Conseil de Besançon en date du 14 Août 1591 :

« Sur Jacques Foillet imprimeur. Attendu ses fréquentations « suspectes en divers lieux estrangés et aussi suspects joinctes « sa résidence avec sa femme famille et mesnaige au lieu de « Montbélial combien il soit esté icy receu citoyen soub pro- « messe d'y résider et vivre catholiquement. Messieurs (en la

Digitized by Google

« personne de Janus Exertier son beau-frère aussi imprimeur) « luy ont défendu retorner ny rentrer en ceste cité sans leur « permission à peine d'en être chastié arbitrairement » (1).

Nous pouvons en conclure qu'il n'était pas protestant, ayant dû promettre de vivre catholiquement à Besançon. Ou bien ses convictions religieuses étaient élastiques, ou bien il fut converti à Besançon aux dogmes luthériens qu'il dut reconnaître comme seuls vrais pour être accepté à Montbéliard.

Cependant il avait à l'origine des doutes sur la réussite de son entreprise et ne quittait pas Besançon en 1586 sans esprit de retour, puisque c'est seulement cinq ans plus tard que le Conseil s'aperçut qu'il n'était plus là, et, pour le punir de ses fréquentations suspectes, lui interdit définitivement le séjour de cette ville.

Les engagements que Foillet dut prendre pour être autorisé à se fixer à Montbéliard sont peu différents de ceux qui furent proposés à François Estienne. Voici les conditions qui lui furent imposées (2).

Jacques Foillet sera tenu :

« 1. Prêter serment de fidélité à S. A. S.

« 2. Ce qu'il imprimera pour la Seigneurie il le fera à un « prix juste et raisonnable sans y gagner, mais seulement pour « se dédommager de ses frais.

« 3. D'imprimer, suivant la promesse, une feuille ou une « feuille et demie gratis.

« 4. De ne rien imprimer sans le scel et la permission de S. « A. ou du Conseil.

« 5. D'embrasser la confession de S. A., d'y être attaché, de « la défendre contre toutes les calomnies, ce qu'il a promis de « la main et du cœur.

On lui accorde annuellement :

« 1. 3 bichots de froment qui lui seront délivrés par le rece- « veur du Chapitre.

« 2. Le logement à la papeterie près de Courcelles, avec jar- « din y joignant et le champ qui contient environ un journal.

« 3. Il sera tenu d'entretenir le logement qu'on lui accorde.

---

(1) Arch. municipales de Besançon, reg. BB, 42.

(2) Bibl. de Besançon, communiqué par M. Léon Nardin.

Digitized by Google

LES ACTES DV COLLOQVE DE MONTBELIARDT:

QVI S'EST TENV L'AN DE Christ 1586. auec l'aide du Seigneur Dieu tout puissant; y presidant le Tresillustre Prince & Seigneur, Monseigneur FRIDERIC *Conte de Vuirtemberg & Montbeliardt, &c.*

ENTRE TRESRENOMMEZ PERsonnages le Docteur Iaques André Preposé & Chancelier de L'vniuersité de Tubinge, & le Sieur Theodore de Beze Professeur & Ministre à Geneue:

LESQVELS ONT ESTE NOVVELLEment publiez l'an de Christ 1587. & traduitz de Latin en Francois par l'autorité du Prince FRIDERIC.

CES ACTES LESQVELS ONT ESTE SINcerement & a la bonne foy redigez par escript, refuteront suffisamment les faux bruitz qui ont esté semez touchant ce Colloque, & singulierement vne epistre imprimée plaine de mensonges & Calomnies.

IMPRIMÉ A MONTBELIARDT
PAR IAQVES FOILLET
Imprimeur de son Excellence.
M. D. LXXXVII.

Les *Actes du Colloque*, premier livre imprimé à Montbéliard.

Digitized by Google

« 4. On paye les frais de son établissement dans cette maison.

« 5. Si d'autres libraires vendaient des livres que le sieur « Foillet aurait aussi, il leur sera défendu de le faire ».

Le texte de ce document paraît définitif ; Foillet a déjà promis, au moment de sa rédaction, d'embrasser la confession de foi luthérienne. De même que François Estienne, on le logera gratuitement ; il touchera annuellement trois bichots de froment au lieu de deux, mais il n'est pas question de lui payer ses frais de voyage, à moins que l'art. 4 ne les comprenne. Il devra travailler au prix de revient pour le gouvernement, et bien entendu tout ce qu'il imprimera sera soumis à la censure ; par contre le dernier article le préserve de la concurrence que d'autres libraires pourraient lui faire. Le logement qui lui est désigné est la papeterie qui se trouvait sur l'Allan près du village de Courcelles à 3 kilomètres environ en aval de Montbéliard ; il y séjourna deux ans à peine comme nous le verrons plus loin.

On remarquera qu'il n'est pas question qu'aucun emplacement pour un atelier ou une boutique lui ait été concédé dans le bâtiment des Halles dès son arrivée, et nous pouvons en conclure que ce nouveau local ne lui fut accordé qu'après la destruction de la papeterie en Janvier 1588 ; par suite, il serait possible que le *Colloque*, son premier et seul ouvrage daté de 1587, ait été imprimé à Courcelles, et non pas à Montbéliard même.

D'autre part, nous savons que les Guises saccagèrent tout à Courcelles, et on ne s'expliquerait pas bien comment Foillet aurait pu reconstituer son matériel complet d'imprimeur assez rapidement pour éditer plusieurs nouveaux ouvrages l'année même où il avait été détruit. Nous serions amenés de ce fait à supposer que ses presses se trouvaient non pas à Courcelles mais à Montbéliard, d'autant plus que la convention citée plus haut parle seulement de logement et non d'atelier d'imprimerie à la papeterie. Nous ne trancherons pas définitivement cette question, dont l'intérêt est du reste secondaire.

Aussitôt arrivé dans le courant de l'année 1586, Foillet se mit à l'œuvre, et son premier ouvrage fut publié l'année suivante.

Contrairement à ce qui avait lieu pour beaucoup d'autres immigrants, il dut attendre seize ans pour être reçu bourgeois de Montbéliard ; ce n'est que le 2 Décembre 1602 que le Magis-

Digitized by Google

trat « certioré qu'il est de sa prudhomie et honnête conversation » lui accorda le droit de bourgeoisie. Il fut également reçu en 1613 bourgeois de Bâle, ville avec laquelle il avait de fréquentes relations, soit qu'il allât y acheter du papier ou des livres, soit qu'il imprimât des ouvrages pour les libraires bâlois.

Lors de sa réception, il s'était engagé à ne rien publier sans la permission du Prince ou de son Conseil. A différentes reprises il obtint des privilèges spéciaux du duc Frédéric et de son fils Jean-Frédéric. Malgré cela il eut, à l'occasion de certaines impressions, maille à partir avec le Conseil de Régence. Le fait suivant prouverait que les engagements pris à l'origine n'étaient pas régulièrement tenus.

En 1597 il imprima le « *Guide des fortifications* », de Claude Flamand, ingénieur entré au service du duc de Wurtemberg en 1593. Cet ouvrage n'avait pas été soumis au visa du Conseil de Régence. Dès son apparition Foillet fut poursuivi judiciairement pour avoir imprimé cette œuvre « remplie d'injures et d'invec-
« tives tant contre la personne de l'ung des principaux conseil-
« lers de Son Altesse, que de toute la nation allemande, et ten-
« dant directement au blasme et déshonneur de Sa Majesté
« Impériale que de tous les princes, citez et membres de l'Em-
« pire » (1).

Le procureur général Hector Lorys requit contre lui un châtiment exemplaire, mais l'affaire traîna en longueur pendant plusieurs années et ne semble pas avoir reçu de solution.

Nous ne savons pas au juste quel conseiller est visé, mais voici un court extrait qui paraît légitimer l'indignation des représentants de S. A. S. de Wurtemberg ; en parlant des qualités militaires des allemands en général, il dit : « Ils ont bien de
« l'apparence en marchant en parade, et ne monstre que trop
« bonne trongne mais à un besoin ils n'ont pas beaucoup
« d'asseurance ni d'espérance ... ils ne se hasardent point si ce
« n'est bien par force ou par grande nécessité, ne pouvant faire
« autrement ; ils sont négligés lasches et paresseux surtout, peu
« souvent prennent-ils la painne de se barricader ny fortifier en
« leur cartier, dix mille chevaux François seroyent plutôt prest
« que cents chevaux Reistres et à toute heure que l'on voudra

(1) Arch. Nat. fond. Montb. Registre des causes fiscales Z 1721 cité par Tuetey. *Les Allemands en France*, p. 265.

Digitized by Google

« en disant « gout frind » on entrera dans leur corps de garde et « sont aysez surprendre, de la discipline militaire ils ne s'en « soucient pas beaucoup et encore moins de l'honneur et ne « sont pas plus valeureux qu'il les faut. A table sont les plus « braves de la terre et les plus beaux discoureurs, quant ils « sont yvres ils ne vallent pas beaucoup pour la guerre et peu « de chose les estone. »

Il faut reconnaître que Flamand et son compère Foillet en prennent à leur aise avec la nation de leurs nouveaux maîtres ; et pourtant on ne leur en garda pas rancune, car l'ouvrage eut en 1611 une seconde édition où les passages trop violents furent supprimés. Malgré cela, Foillet continuait sans doute à imprimer sans autorisation ; il est bien certain par exemple qu'il n'avait pas demandé la permission d'imprimer le Missel bisontin pour l'archevêque François de Rye (N° 7) car en 1609 la Régence par ordonnance du 11 Octobre établit définitivement la censure à Montbéliard : aucun manuscrit ne pouvait être livré à l'impression sans avoir été examiné et approuvé. Le but poursuivi n'était pas tant de mettre un terme à la propagation de mauvaises doctrines et d'idées subversives, que de faire cesser les éloges exagérés des amis des auteurs, si nous en jugeons par le considérant suivant :

« Sur ce que quelques uns s'ingèrent de faire des vers ou « autres écrits à la louange de ceux qui font imprimer leurs « livres, en quoi se reconnaît de l'excès par la louange et exal- « tation démesurées attribuées aux personnes. » (1)

Plus tard on ajouta une peine arbitraire et l'interdiction envers tout imprimeur qui publiait un ouvrage non censuré, et on alla jusqu'à soumettre à l'examen d'une commission prise dans le sein du Conseil de Régence, de simples programmes émanés des professeurs du collège (1670) et de ceux du gymnase (1733).

L'un des auteurs pour lequel Foillet imprima le plus est le naturaliste Jean Bauhin, né à Bâle en 1541, de réfugiés protestants originaires d'Amiens, qui, après avoir beaucoup voyagé durant sa jeunesse, fut appelé à Montbéliard par la Régence en 1571 pour succéder comme médecin et physicien du comté au réfugié français Nicolas Vigier. Il fit faire de rapides progrès à

(1) Ephém., p. 891.

Digitized by Google

la médecine dans le pays, mais son principal titre de gloire est la fondation d'un jardin botanique à Montbéliard, le troisième d'Europe, établi en 1598 sous le château, et qui disparut pendant les désordres de la guerre de Trente ans. Il a décrit les plantes qui s'y trouvaient au nombre desquelles on peut citer la nicotiane et la pomme de terre, très rares à cette époque. Son gendre Cherler édita les derniers de ses ouvrages.

Bauhin s'était mis d'accord avec Foillet pour la publication d'un ouvrage beaucoup plus étendu qui devait être intitulé « *Histoire générale des plantes.* » On voit en effet dans les comptes du Domaine privé qu'en 1596 il fut prêté à J. Bauhin et à Foillet conjointement une somme de 400 florins pour les frais d'impression de l'herbier écrit par le premier. Le duc Frédéric, par une note autographe, recommande expressément de faire rembourser cette somme aussitôt l'impression achevée. Nous savons que ce projet ne fut pas réalisé. L'ouvrage en question ne parut que longtemps après, en 1650-51, à Yverdon sous le titre de « *Historia plantarum universalis nova et absolutissima* », 3 vol. in-f° divisés en 40 livres où se trouvent la description de 5000 plantes et de mauvaises figures sur bois pour 3577 d'entre elles.

Quelque temps avant la mort de Foillet, ce même ouvrage avait été pour lui l'occasion d'une sérieuse menace de concurrence. Un réfugié originaire de Marseille, Pyramus de Candolle, imprimeur-libraire à Genève, présenta en 1616 au duc Jean-Frédéric le projet d'une grande imprimerie qui devait éditer l'*Historia plantarum*, le *Corpus juris*, et d'autres ouvrages de même importance. Mais le duc, qui protégait Foillet, mit sans doute peu d'empressement à accueillir Candolle, qui renonça à son entreprise. Il quitta Montbéliard et se fixa à Coligny sur les bords du lac de Genève où il établit une imprimerie qui peu après fut transférée à Yverdon.

Jacques Foillet vécut à Montbéliard de 1586 à 1619, date de sa mort; il avait au moins deux fils, Samuel et Conrad, nés antérieurement à son arrivée dans cette ville, les registres paroissiaux de l'époque ne mentionnent pas de naissance d'enfant de Jacques Foillet à Montbéliard, par contre ils nous renseignent mieux sur son fils Samuel, probablement l'aîné, qui lui succéda à la tête de l'imprimerie :

« Le 30 Avril 1616, Samuel fils de M^e^ Jacques Foillet, impri-
« meur pour son A. et Bourgeois de Montbéliard espouse

Digitized by Google

« Magdelene fille de Jean-Pierre Gète, charretier et bourgeois « aud. lieu. »

De cette union naquirent deux enfants: *Adam* baptisé le 24 Juin 1625, présenté par Adam Cordelier et Judith Verner (?), et *Marguerite* baptisée le 30 Septembre 1627 et présentée par Maître Guyon Brisechoux au nom de son fils Samuel, et Claudine Viénot (?) au nom de sa fille Marguerite Guidot. Ni l'un ni l'autre de ses enfants ne se maria à Montbéliard,

Conrad Foillet exerçait encore la profession de relieur en 1633. A cette date il reçoit 9 l. 18 s. 8 d. « pour avoir relié des des livres pour les princes et princesses » (1). Mais bientôt après. la famille s'était éteinte ou avait quitté le pays; on ne retrouve pas une seule fois le nom de Foillet dans les registres de l'état civil au XVII[e] siècle.

(1) Arch. du Doubs, G 1655.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Les papeteries de Foillet aux Graviers et à Belchamp.

Dans ses recherches sur l'imprimerie à Troyes, M. Corrard de Breban donne deux motifs pour lesquels cette ville fut une des premières en France où l'imprimerie prit naissance: d'abord son voisinage et ses relations avec l'Allemagne, ensuite l'état florissant de ses papeteries.

Il semble, toutes proportions gardées, que Montbéliard était à ces deux points de vue au moins aussi favorisée que Troyes lorsque Foillet y arriva ; une papeterie en pleine activité existait à petite distance de la ville, et il était en droit de compter sur de grandes facilités comme approvisionnement de matière première. L'industrie du papier avait pris naissance quelques années auparavant ; nous renvoyons le lecteur, pour l'ensemble de ce sujet à l'intéressant travail de M. J. Gauthier, archiviste de la Côte-d'Or, paru dans les Mémoires de la Société d'Emulation, XXVI[e] volume, nous bornant à rappeler et à compléter ce qui concerne plus spécialement Foillet.

C'est en 1574 ou 1575 qu'Eusèbe Episcopius, imprimeur à Bâle, construisit à Courcelles-les-Montbéliard la première papeterie du pays, actionnée par les eaux de l'Allan. Nous n'avons sur elle de détails précis qu'en ce qui touche sa destruction par l'armée des Guises en 1588. On a conservé la lettre par laquelle le capitaine Dupuy, chef d'une des bandes de pillards qui mirent toute la contrée à feu et à sang, essaye de se faire payer par les bourgeois de Montbéliard pour consentir à ne pas brûler l'établissement. Sa démarche n'ayant produit aucun effet, ses gens, après avoir brisé tout le matériel, y mirent le feu de façon à ce que les quatre murs seuls restèrent debout.

(1) Tuetey, les Allemands en France, p. 265, Mém. Soc. d'Em. Tome XIV.

Digitized by Google

Ceci se passait en Janvier 1588, moins de deux ans après l'arrivée de Foillet qui dut chercher au dehors le papier nécessaire à son industrie, et peut-être reconstituer aux Halles son matériel si, comme nous le disons plus haut, il se trouvait à l'origine à Courcelles.

Il était probablement trop mal noté en Franche-Comté pour pouvoir s'adresser à l'une des nombreuses papeteries fonctionnant sur les rives du Doubs, et c'est principalement à Bâle, ville avec laquelle il était en relation pour son commerce de librairie, qu'il se procurait le papier dont il avait besoin.

Les transports, à cette époque particulièrement agitée, étaient difficiles et coûteux, et en présence du dévelopement pris par son imprimerie, il avait tout intérêt à fabriquer lui-même son papier sur place, où il n'avait que l'embarras du choix pour trouver un cours d'eau lui fournissant la force motrice nécessaire. Ce n'est pourtant qu'en 1597 (1) qu'une papeterie située à Montbéliard même, au bord de l'Allan près de la porte des Graviers, fut construite par ordre du comte Frédéric et lui fut amodiée pour 50 ans. L'architecte Schikardt en avait dressé les plans ; il écrit dans son *Inventarium* : « A Montbéliard j'ai bâti une papeterie par la gracieuse permission du Duc, là où il n'y en avait pas auparavant. S. A. S. m'en a généreusement payé les frais en me donnant 280 frs. et 20 rames de papier » (2). Foillet partageait la jouissance de cet immeuble avec Pierre Ménegay scieur de long, qui utilisait la chute d'eau pour débiter des bois de charpente. Cette entreprise ne réussit qu'à moitié ; l'emplacement était mal choisi, et le matériel eut à souffrir des dégâts par suite des crues de la rivière et de la débâcle des glaces. Le 4 Mars 1611 Foillet et Pierre Ménegay « rasseur » présentent une requête (3) au Conseil « faisant remarquer que depuis la « St Michel 1610, ils ont bien peu joui des papelleries et rasses « à causes des glaces, bresches et pertuis survenus en l'escluse « et demandent remise du prix depuis Noël. » Le même jour on leur répond par un « appointement négatif. »

Mais l'année d'après, Foillet obtint du Conseil de Régence, au nom du comte Jean-Frédéric, un terrain au bord du Doubs en

---

(1) Bois-de-Chêne. Recueil mémorable.
(2) Bibl. de Stuttgard, mss. in-f° 562.
(3) Arch. du Doubs, E 33.

Digitized by Google

face de l'ancienne abbaye de Belchamp, et l'autorisation d'y élever une usine mieux située que la précédente. Pour réaliser ce projet qui dépassait ses ressources, il s'adjoignit deux associés commanditaires : Gerson Binninger, conseiller du comte, et Jean Maire, marchand, qui lui fournissaient chacun 1600 francs en espèces. Son apport représenté en grande partie par le matériel de l'usine des Graviers n'est que de 600 francs. L'acte d'association est du 9 Octobre 1612 (1). Un autre acte (2) rédigé par le notaire Titot, et émanant du Conseil de Régence lui donne l'autorisation définitive « de dresser sur la rivière du Doubs « au devant de l'abbaye de Belchamp une papeterie avec des « commodités et appartenances pour en jouir à titre d'accense- « ment perpétuel soubs les charges et conditions de payer « chacun au trésor du domaine la somme de cents francs... A « cet effet le Conseil lui cède pour la construction des bastimens « nécessaires, une place prouche et joignant ladite rivière du « Doubs vis-à-vis l'abbaye dudit Belchamp de la contenance « d'ung journal et demi. Lui est et sera permis de construire une « escluse sur ladite rivière sans préjudice et porter dommage à « l'escluse des moulins dudit Belchamp... De plus il cède et « onctroie audict Foillet les utils et choses qui estoient en la « papeterie de son Altesse bastie devant la porte des Graviers « de ceste ville pour les employer en ladite nouvelle papeterie. »

« Ledit Foillet en déduction de la somme de cent francs « chacun an sera tenu de fournir et délivrer aultant de papier « qu'il sera nécessaire pour l'usage de la Chancellerie dudit « Montbéliard, au prix de 12 florins et demy, monnoie d'Alle- « magne, la balle du grand papier et celle du petit papier pour « huict florins et celle du papier gris à empacqueter à mesme « raison de huict florins la balle ; le tout de bon papier licite « et convenable au prédit usage de la Chancellerie. »

Après la mort de Foillet en 1618, Binninger et Jean Maire restèrent seuls propriétaires de la papeterie qui continua à prospérer sous la direction du maître papetier Jean Poinsot. Ses produits se vendaient principalement aux foires de Strasbourg. Son établissement disparut en 1628.

---

(1) Arch. nat., K 2161.

(2) Bibl. Soc. d'Emul., 12 pp. in-f° sur parchemin.

Digitized by Google

Les franchiſes, priuileges & immunitez

OTROYEES AVANT TROIS CENT ET SEIZE ANS,

AVX BOVRGEOIS DE LA VILLE DE Montbeliard, par furent de tresheureuſe & treſlouable memoire les Tres-Illuſtres, hauts & puiſſans RENAVD de Bourgongne, & GVILLAVME ſa femme, Conte, & Conteſſe de Montbeliard, &c.

AVEC LES CONFIRMATIONS, Approbations, & ratifications des Tres-illuſtres Princes, Ducs & Contes, leurs ſucceſſeurs.

LE TOVT EXTRAIT DES ORIGINAUX ou copies authentiques

MIS EN LVMIERE PAR LA VOLONTE des Maire & neuf Bourgeois, eſtans à preſent au gouuernement de ladicte ville, les noms deſquels ſont anant la preface à eux addreſſee.

A MONTBELIARD.
Par IAQVES FOILLET.
M D C.

Titre des *Franchises* de 1600, aux deux tiers de sa grandeur réelle.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Les livres imprimés par J. Foillet.

Nous avons catalogué 145 ouvrages sortis des presses de Jacques Foillet ; sur ce nombre, une cinquantaine sont en français, autant en allemand, et les autres sont en latin, à part 3 ou 4 écrits en deux ou plusieurs langues ; en particulier, le *Galathée* de La Case (N° 133) est écrit en cinq langues : latin, français, allemand, italien, espagnol, ce qui dénote un certain mérite de la part du compositeur. Au point de vue de leur contenu, ils peuvent se diviser naturellement en trois catégories.

Dans la première, nous rangeons ceux qu'il imprima en tant que Montbéliardais, ouvrages intéressant ses concitoyens, sermons funèbres et autres, écrits de controverse religieuse et d'édification, mémoires relatifs au gouvernement ou aux droits des princes de Montbéliard, ordonnances, franchises, etc.; traités scientifiques des savants montbéliardais contemporains tels que Jean Bauhin, Cl. Flamand, D. Vesseaux, etc. Tous ces ouvrages, sauf peut-être les derniers, étaient destinés à la vente locale et sans doute tirés à un petit nombre d'exemplaires; nous n'avons pas de données précises sur ce dernier point.

Une deuxième classe pourra comprendre ceux que Foillet, imprimeur à la fois français et allemand, échappant aux sévérités de la censure de l'église romaine, était particulièrement bien placé pour éditer. Ce sont des ouvrages mis à l'index tels que les traités de Machiavel ou les *Vindiciæ contra tyrannos* d'Hubert Languet, ceux dûs à la plume de protestants français, mais en petit nombre, les presses de Genève étant plus particulièrement utilisées par les huguenots ; du reste la censure montbéliardaise n'aurait pas autorisé Foillet à imprimer des pamphlets calvinistes auxquels les luthériens auraient de suite trouvé à redire ; enfin ceux qu'il éditait à ses frais pour la vente au dehors. Nous citerons entre autres différents traités scientifiques : la traduction française de la *Chirurgie* de Paracelse et autres ouvrages du médecin Dariot de Beaune, l'histoire de

Digitized by Google

France d'Henri II à Henri III de Jean de Serres, une édition de Rabelais, l'*Apologie pour Hérodote* d'Henri Estienne, qui offre cette particularité de porter sur le titre comme lieu d'impression les seuls mots : *SVR LES HASLES ;* le *Guide des fortifications* de Flamand et le *Théâtre mécanique* de Jacques Besson traduits en allemand ; des recueils de modèles de dentelles et de point à l'aiguille.

En outre Foillet sut se créer en pays allemand une clientèle de libraires qui lui confièrent l'impression d'ouvrages édités par eux et à leurs frais. Cette dernière classe comprend surtout des traductions allemandes d'ouvrages français, quelques livres latins, aucun en français.

Pour Lazare Zetzner, libraire à Strasbourg, il imprima en latin les nombreux écrits de Melchior Junius, professeur à l'académie de Wittemberg, le *De occultis litterarum notis* du napolitain Porta, les *Colloques* de Mathurin Cordier, etc. Le libraire L. Kœnig de Bâle lui commanda les traductions allemandes des traités de Machiavel et de Jean de Billon sur l'art militaire. L'interminable suite des volumes de l'histoire d'Amadis de la Gaule fut traduite en allemand et imprimée pour Feyerabend de Francfort. Citons encore, pour être à peu près complets : la traduction allemande de la *République* de Bodin pour Bassaeus à Bâle (1) ; celle de l'*Academia Gallica* de La Primaudaye et de la *Tactique* de Guillaume de Bellay faites pour Pierre Fischer ; enfin le *De juribus et privilegiis* de Peregrinus et l'*Astrée* de d'Urfé traduite en allemand pour P. Ledertz.

Sur un certain nombre de ces ouvrages Foillet a mis son nom comme imprimeur à côté de celui de l'éditeur. Sur d'autres, au contraire, il n'y figure pas et la provenance montbéliardaise, quand l'indication du lieu d'impression manque aussi, ne peut se reconnaître que par les signes typographiques distinctifs, caractères, lettres ornées, fleurons, employés d'ordinaire par notre imprimeur.

Ceci nous amène à parler de l'apparence extérieure de ses livres. Nous avons vu que Foillet fabriquait autant que possible lui-même son papier qui est de qualité assez médiocre, jaunâtre, irrégulier comme épaisseur ; il est très difficile d'apercevoir les filigranes et par conséquent de distinguer les papiers montbéliardais de ceux du dehors. M. Gauthier (2) nous

(1) Voir la reproduction du titre p. 32.

(2) Mém. Soc. d'Emul., T. XXVI.

Digitized by Google

apprend que le papier fait aux Graviers avait comme marque les armoiries de Wurtemberg-Montbéliard et les initiales J F entourant un quatre de chiffre ; un filigrane analogue est employé à Belchamp avec les initiales G. M. F. (Gerson, Maire, Foillet).

La dimension des papiers varie peu ; un exemplaire non rogné des *Franchises* in-folio de 1600 a 33 centimètres sur 22. Les in-quarto tels que les ouvrages de Bauhin qu'on rencontre toujours rognés ont environ vingt centimètres sur quinze et les in-8° quinze à seize sur dix ou douze.

Le *Colloque*, premier livre imprimé à Montbéliard, est un in-8°, un peu plus grand ; son papier provient de la papeterie de Courcelles et est de plus belle qualité que celui des ouvrages imprimés ensuite.

Au verso du titre se trouvent les armoiries du duc Frédéric que nous reproduisons ci-dessous.

Elles portent simplement écartelé de Wurtemberg et de Montbéliard ; ce type, le plus fréquemment employé au XV^e^ et

Digitized by Google

XVI^e siècle, fut remplacé au commencement du XVII^e siécle, par les armes plus complètes dont nous donnons la description plus loin.

Les caractères français de Foillet sont du type en vogue à son époque, intermédiaire entre le romain et l'elzévir actuel. Il emploie très fréquemment, au commencement des livres ou des chapitres, des majuscules ornées, où la lettre ressort en blanc dans un carré rempli de rinceaux et d'ornements. Il n'a qu'un nombre assez restreint de fleurons et de culs de lampe, sans grand caractère artistique ; plusieurs d'entre eux sont d'un type très répandu et ne peuvent suffire à eux seuls à fixer l'origine montbéliardaise d'un ouvrage. (Nous possédons par exemple une édition des œuvres de Du Bartas, 3 vol. in-16°, 1601 à 1604 s. l. Pour Jacques Chouet ; dans laquelle trois culs de lampe, rigoureusement identiques à ceux employés par Foillet sont répétés un grand nombre de fois ; cependant rien ne nous autorise à affirmer que cette édition soit de Montbéliard, les bordures et lettres ornées ne se retrouvent pas dans d'autres ouvrages de la même provenance, il n'y a là à notre avis qu'une coïncidence fortuite).

Foillet emploie aussi fréquemment le caractère italique, certains de ses livres n'en comportent même pas d'autre. Ses caractères allemands sont lourds, compliqués, très noirs et peu lisibles, certaines parties de titres écrites entièrement en majuscules allemandes sont très difficilement déchiffrables. L'encre est parfois de qualité médiocre et a roussi le papier. Quelques titres, surtout en allemand, sont imprimés en rouge et noir.

Foillet se servait, comme libraire-imprimeur, d'une marque distinctive assez grossièrement gravée sur bois, représentant un cerf courant à droite entre des arbres, mais il ne l'a placée qu'au titre d'un très petit nombre des volumes sortis de ses presses. Les auteurs qu'il imprimait avaient la spécialité de titres extrêmement longs, et souvent l'espace lui a manqué pour placer sa marque. D'autre part presque tous les imprimés d'un

Digitized by Google

caractère un peu officiel, ordonnances, franchises, sermons, portent sur le titre un écusson à l'allemande, entouré de lambrequins, sommé de trois casques, aux armes des comtes de Wurtemberg-Montbéliard qui étaient au XVII[e] siècle : écartelé, au premier d'or à trois cornes de cerf mises en fasce (Wurtemberg) au second losangé d'or et de sable (Teck), au troisième d'azur à la bannière d'or chargée d'une aigle éployée de sable (dignité de porte étendard d'empire), au quatrième de gueules à deux bars adossés d'or mis en pal. (Montbéliard). On les trouvera reproduites sur la page de titre des *Franchises* (p. 26).

Les premiers ouvrages n'ont pas de marques; dans trois autres Foillet a utilisé trois marques différentes qu'on ne retrouve pas ailleurs. Aux ouvrages imprimés pour Lazare Zetzner était réservée une marque spéciale représentant une tête de Minerve de profil à gauche sur un socle cubique avec la devise : « Scientia immutabilis ».

La marque du cerf dans la forêt n'apparaît à notre connaissance qu'en 1602 une première fois (N° 83) et ensuite en 1607, (N° 97). Plus tard elle est employée un peu plus fréquemment, mais nous n'avons eu entre les mains qu'une douzaine de livres où elle se trouve. Pendant plus d'un siècle après la mort de Foillet on la voit réapparaître de loin en loin chez ses successeurs. Un certain nombre de pages de titres sont encadrées de bordures sur bois; jamais Foillet n'a fait usage de faux titre.

Les œuvres de Claude Flamand, outre son portrait qui apparaît chaque fois sur les titres, comportent, ainsi que quelques autres, des figures sur bois assez grossièrement exécutées. Comme gravures en taille douce faites à Montbéliard nous ne connaissons que les vues perspectives de l'église Saint Martin et du vieux collège gravées par Schickardt (N° 85). Les curieuses planches sur bois du *Théâtre* de J. Besson, ainsi que les quelques gravures du *Missel* de Mandeure et les superbes tableaux des *Œuvres de Miséricorde* des de Bry sont bien certainement de provenance étrangère.

Foillet vendait ses livres, sauf les brochures de peu d'importance, reliés en vélin plein, avec et sans recouvrements; le titre en était souvent calligraphié à la main au dos. Un petit nombre de ceux qui sont à la bibliothèque de Montbéliard sont plus luxueusement reliés en vélin à ornements dorés, les tranches ciselées et dorées.

Les ouvrages sortis des presses de Foillet sont très peu connus

Digitized by Google

REſPVBLICA
Das iſt:

Chriſtliche vnd rechte Anordnung/

oder eigentlicher Bericht / in welchem

außführlich vermeldet wirdt / wie nicht allein das Regiment wol zubeſtellen / ſonder auch in allerley Zuſtandt / ſo wol in Krieg vnnd Widerwertigkeit / als Frieden vnd Wolſtand zuerhalten ſey.

Alles ſo wol auß Göttlichen / als Weltlichen Rechten / Auch fürnemmen ergangenen gerichtlichen Urtheilen vnnd bewärten Hiſtorien / Allen Obrigkeiten / Rähten / Ampt vnd Befelchleuten / auch Vnderthanen / zum Vnterricht vnnd Warnung mit fleiß zuſammen getragen / vnnd in ſechs Bücher verfaſſet.

Durch den Edlen / Hochgelarten vnnd weitberümbten Herrn Iohannem Bodinum der Rechten Doctorn / Weilandt Parlamentes Rahts zu Paris ꝛc. Jetzt aber Teutſcher Nation zum / auß Lateiniſcher vnnd Frantzöſiſcher Sprach / in vnſer gemein vnd gebreuchlich Teutſch ordentlich vnd fleiſſig gebracht.

Durch den Ehrnhafften vnd wolgelehrten Herrn M. Johann Oſwaldt / Pfarherrn zu Mumpelgart.

Mit ſonderlichen Röm. Kayſ. Mayt. Priuilegien vnd Freyheit nicht nachzudrucken begnadet.

Gedruckt zu Mumpelgart / durch Jacob Foillet / Fürſtlichen Buchdrucker / in verlegung Nicolai Baſſet.
ANNO M. D. XCII.

La *Respublica* de Bodin, type d'impression allemande de Foillet.

Digitized by Google

des bibliographes; le Manuel du libraire de Brunet n'en cite que deux ou trois. On en rencontre parfois dans les anciens fonds de bibliothèques de la région, mais rarement; d'autre part les libraires d'Allemagne mettent de temps en temps en vente des exemplaires des éditions faites par Foillet pour leurs prédécesseurs et la provenance montbéliardaise est toujours signalée comme une rareté.

Le comte Georges (1) avait formé au château vers le milieu du XVIe siècle une bibliothèque qui gagna beaucoup en importance sous ses descendants Frédéric et Jean Frédéric; malheureusement elle fut en partie dispersée pendant la guerre de Trente ans et l'occupation française de 1676 à 1697. En 1735, bien amoindrie, elle fut transportée au gymnase.

Peu d'années avant la Révolution, le prince Frédéric-Eugène fit envoyer à Stuttgard ce qu'elle renfermait encore de précieux, sauf quelques épaves qui font aujourd'hui partie de la bibliothèque de la ville. On peut regretter, au point de vue de la conservation des éditions de Foillet, que cette bibliothèque, qui devait les contenir à peu près toutes, n'ait pas eu un sort moins mouvementé.

Nous n'avons pas de renseignements précis sur les prix de vente ni sur l'importance du tirage des livres de Foillet. Dans les comptes du chapitre de Saint-Maimbeuf (2) on trouve de fréquentes mentions d'acquisition chez Foillet, mais toujours sans aucun détail :

« 1616, Achats de livres chez Foillet pour la bibliothèque de « ce lieu 29 l. 1 s. 3 d. »

« 1614-15, à J. Foillet pour achat de livres destinés à la biblio- « thèque du Consistoire 20 l. »

« Au même pour l'impression de 17 feuilles de la « *Responce* « *de la Fuitte honteuse* » ouvrage qui ne nous est connu que « par cette mention), 63 l. 15 s. »

Au même pour achat d'almanachs et 100 exemplaires des *Prieres de la princesse défunte* (N° 130) 11 l. 15 s., etc., etc.

Contrairement à la plupart des imprimeurs de ce temps, qui étaient souvent des érudits et des littérateurs, Foillet a personnellement peu écrit; il n'a signé que quelques préfaces et dédi-

(1) Duv. Eph., p. 242
(2) Arch. du Doubs, G, 1636, 43, etc.

Digitized by Google

caces. Aucune traduction sortie de ses presses ne peut lui être attribuée d'une façon certaine.

La période de plus grande activité de son imprimerie s'étend de 1590 à 1600; d'après les ouvrages qui nous ont été conservés et qui ne représentent sans doute pas toute sa production, on y composait à ce moment plus de 2500 pages en moyenne par an, en 1594 ce chiffre est presque doublé. Plus tard le travail ralentit et semble devenir plus irrégulier. Cependant après sa mort, survenue en 1619, son fils publia encore de temps en temps des ouvrages de réelle importance.

Bien que Foillet ait beaucoup imprimé pour le dehors, ses concitoyens ne s'adressaient pas exclusivement à lui; il avait de sérieux concurrents, en Wurtemberg et ailleurs; entre autres le libraire Grumpenbach de Tubingue, qui continua à imprimer pour Montbéliard bien longtemps après que Foillet y fut installé.

Type des fleurons de Foillet.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Les successeurs de J. Foillet jusqu'en 1713. S. Foillet, Speckhart, Cl. Hyp, J. M. Biber.

A la mort de Jacques Foillet, survenue en 1619, son fils Samuel lui succéda ; mais l'époque de prospérité était passée, l'imprimerie ne fonctionnait plus que par intermittences. D'après la *Chronique* de Bois-de-Chêne, Samuel Foillet fut enterré le 29 Juillet 1633. Nous ne connaissons pour cette période de quatorze ans qu'une dizaine d'ouvrages sortis de ses presses. On ne saurait le rendre responsable de cette décadence. La guerre de Trente ans amena dans notre pays des misères et des calamités sans nombre, et l'industrie du livre, comme toutes les autres, en subit le contre-coup.

Nous savons peu de chose sur Samuel Foillet, il tenait comme son père boutique de librairie, papeterie et reliure. On voit fréquemment dans les comptes du chapitre de St Maimbeuf (1) des mentions d'achats de livres, almanachs, papier, parchemin, faits chez lui. Ses deux principaux ouvrages sont l'*Histoire de France* d'Henri III à Louis XIII, de Pierre Matthieu et l'ouvrage de théologie en allemand de Arndt.

Samuel Speckhart, Hollandais d'origine, lui succède en 1633. A cette date il imprime une « *Institutio puerorum in lingum latina* », de G. Brisechoux, seul livre connu de lui. Il fut nommé imprimeur officiel l'année suivante seulement et accepta sans grandes réclamations les conditions qui lui furent imposées, sans doute analogues à celles de ses prédécesseurs, si nous en jugeons par le document suivant (2) :

(1) Arch. du Doubs, G, 1643, 45, 48, etc.
(2) » » G, 1550.
(3) Arch. Nat. Fonds Montb. K, 2238.

Digitized by Google

« *Du 7 Octobre 1634. Déclarations de l'Imprimeur sur les articles* « *à lui communiqués.*

« Très honorès Seigneurs, les conditions des articles suivant « lesquels il plaît à vos nobles Seigneuries m'admettre de rece- « voir à la charge d'Imprimeur de son Altesse m'ont esté com- « muniquées par Monsieur le Superintendant de ce lieu : Sur « lesquelles il déclare à icelles vos nobles Seigneuries bien « humblement que je ne veux pas refusé aucune d'iceux comme « ayant esté jugez par vos Seigneuries convenables à son Altesse « au Conseil et au Consistoire, mais il requiert humblement de « vos Seigneuries qu'il leur plaise adiouster quelque quantité « des grains davantage. Car à la vérité un bichot de bled que « vous m'accordez de gages est trop peu à proportion des « charges portées sur lesd. articles.

« J'espère que votre équité jugera que comme d'un costé il « n'est pas raisonnable que ie tire gages sans les gaigner de « desservir par devoir suffisants aussi ne serait-il pas conve- « nable de vos Seigneuries ne vouldroyent pas qu'un pauvre « compaignon fut par trop chagé de vous. Partant qu'il plaise « à vos nobles Seigneuries adiouster un demi-bichot de bled « ie suis prest et content de satisfaire à tous et un chacun « d'iceux articles de me comporter de telle sorte que ny son « Altesse ni le Conseil ni aussi le Consistoire aura occasion « quelconque de mécontentement ; pour la santé prospérité et « longue vie de tous lesquels je prie Dieu le Créateur de tout « mon cœur. Amen.

« A Mombiliard le 7 Octobre 1634. De vos nobles Seigneuries « le très humble et affectionné serviteur. Samuel Speckhart. »

Le style de cette déclaration s'explique par l'origine étrangère de Speckhart qui savait mal le français et aurait eu bien des difficultés à diriger l'impression d'ouvrages français de quelque importance, mais sa production devait être insignifiante. En 1636 il recevait encore ses gages de maître-imprimeur (1). Il ferma son atelier probablement vers cette époque et pendant une quinzaine d'années, par suite des guerres continuelles, il n'y eut plus d'imprimeur à Montbéliard.

Vers 1650, *Gaspar Dietzel* de Strasbourg remet quelque peu les

(1) Arch. du Doubs, G. 1550.

Digitized by Google

presses en mouvement; on connait quatre ou cinq ouvrages édités par lui jusqu'en 1663; mais il s'occupait plutôt de librairie que d'imprimerie.

Nous ne comptons pas au nombre des imprimeurs montbéliardais *Antoine Pétrequin*, bien que son nom se trouve sur le titre de deux ouvrages datés de 1650 et 1659. (Nos 159 et 167) mais avec la mention: A Montbéliard *pour* et non *par* Antoine Pétrequin. Nous n'avons sur lui aucun renseignement; il est probable qu'il était simplement libraire et que les deux ouvrages ci-dessus ont été imprimés par Dietzel.

L'art typographique reprit une certaine prospérité à l'arrivée de *Claude Hyp* en 1664. De nombreux volumes d'histoire, de science et de théologie en français et en latin, ainsi qu'une longue suite d'oraisons funèbres, dont plusieurs en allemand, furent édités par lui jusqu'en 1679. Il fit paraître pendant quelques années les premiers almanachs imprimés à Montbéliard, intitulés *le Berger Astrologue*. En 1667, il imprima pour l'archevêque de Besançon Antoine-Pierre de Grammont, un *Missel* in f°, dont nous donnons au catalogue une description détaillée. Cet ouvrage, qui avait été fait clandestinement, porte comme lieu d'impression Mandeure qui dépendait en partie de l'archevêché; mais il est bien évident que Hyp n'y transporta pas ses presses, et que cet ouvrage fut imprimé comme tous les autres à Montbéliard; le comte Georges, qui ferma les yeux sur cette irrégularité, est dans son journal très affirmatif sur ce point. Nous ignorons du reste par suite de quelle circonstance Antoine de Grammont fut amené à faire éditer ce Missel par un hérétique.

C'est également à Hyp qu'on doit le rarissime *Traité de la Bible close et d'Elie qui la doit ouvrir*, écrit par le comte Georges, et publié en 1667 sans nom de lieu ni d'imprimeur.

Nous citerons encore parmi les ouvrages les plus importants sortis de ses presses: la *Logique* de Bartholinus, la *Rhétorique* de G. Brisechoux, et les observations du médecin Binninger, en latin; l'*Etat de l'Empire* de L. du May, en français, l'*Ecole Sainte* de Barthol, *le Jardinier universel* de Gabriel, une édition des lettres d'Arnaud d'Andilly, et différents ouvrages philosophiques et historiques de Pierre Borel, docteur en droit et avocat à Grenoble, réfugié à Montbéliard pour cause de religion.

La bibliothèque de Besançon possède dans la Collection Duvernoy, deux ou trois reçus autographes de Hyp, qui représentent les

Digitized by Google

seules indications précises, mais bien sommaires, que nous ayons rencontrées sur le chiffre de tirage et les prix de vente des imprimeurs montbéliardais.

Le plus explicite de ces reçus est ainsi libellé :

« Je soussigné ay receu de Monsieur Roemer, Docteur ès-« droits, Professeur et Doyen du collège de Montbéliard, la « somme de cinq cars d'écu pour l'impression de deux cents « exemplaires des programmes de la publication des privilèges « 20 Avril 1672, Claude Hyp. »

Le programme dont il s'agit est sans doute une première édition du N° 214 du catalogue, et devait comporter au plus 24 pages. in-4°. Le quart d'écu valait au XVII^e^ siècle un franc faible. Ce travail serait payé aujourd'hui, une quarantaine de francs; malgré l'énorme plus-value actuelle de l'argent, on doit reconnaître que, les prix demandés par Hyp étaient des plus modestes, bien qu'il n'eût pas de concurrent sur place.

Les livres de Hyp sont moins soignés comme typographie que ceux de Foillet. C'est du reste toujours le même matériel, caractères, fleurons, etc., qui passe d'un imprimeur au suivant.

Le successeur de Hyp fut *Jean Martin Biber*, originaire de Thuringe. Il s'installa à Montbéliard en 1680 et dirigea l'imprimerie jusqu'à sa mort en 1713. La durée de son activité est la même exactement que celle de J. Foillet: trente-trois ans pour chacun d'eux ; mais à un siècle de distance les résultats furent bien différents. J. M. Biber n'imprima à notre connaissance qu'une quarantaine d'ouvrages d'intérêt local, parmi lesquels on peut citer les *Formulae colloquiorum puerilium* de Sebald Haidn, de nombreux sermons, une édition du Nouveau Testament et des Psaumes de Marot et Th. de Bèze, quelques ouvrages religieux de Ch. Duvernoy, entre autres ses trois célèbres sermons sur les armoiries d'Héricourt, précédés de la relation du siège de cette ville par les troupes impériales en 1636 ; enfin le gros in-folio renfermant les innombrables oraisons funèbres du comte Georges, prononcées dans toutes les églises du comté, dont nous donnons une description détaillée au catalogue.

A Biber revient l'honneur d'avoir créé le premier journal qui ait paru à Montbéliard : une *Gazette* hebdomadaire, dont tout ce que nous savons est que sa durée fut éphémère et dont aucun exemplaire ne nous a été conservé.

Une autre production intéressante de ses presses est une dis-

Digitized by Google

sertation imprimée partie en latin et partie en hébreu, remarquable par la beauté des caractères et la correction du texte, qui parut en 1680, l'année de son installation, sous le titre de : *Iniquum de Christo judicium ;* c'est le seul ouvrage hébreu qui ait jamais été imprimé à Montbéliard.

J. M. Biber continua également la série des Almanachs commencée par Hyp, sur lesquels nous nous arrêterons un instant.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Les anciens Almanachs montbéliardais

Nous rappellerons qu'il faut chercher l'origine des almanachs dans les livres d'Heures et autres ouvrages du même genre qui comptent au nombre des plus brillantes productions de l'imprimerie naissante à la fin du XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Vers 1500 Antoine Vérard et Simon Vostre se distinguèrent particulièrement par la beauté de leurs éditions faites souvent à l'imitation des merveilleux manuscrits ornés de miniatures des siècles précédents.

En 1512, Simon Vostre éditait entre autres des Heures à l'usage de Besançon dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de cette ville.

Les modestes productions des presses montbéliardaises forment un contraste absolu avec le luxe de ces éditions. Mais on ne peut être surpris en constatant que l'almanach, ouvrage essentiellement universel et utile à toutes les classes de la Société, a donné naissance aussi bien aux plus pauvres brochures qu'aux plus somptueux volumes.

A côté du calendrier disposé comme un simple tableau chronologique, naissait l'Almanach proprement dit qui contient outre l'énumération des jours, les indications relatives aux saisons, aux sciences astrologiques, à la médecine, etc. Ces petits ouvrages, très goûtés des classes inférieures de la population et vendus à bas prix, étaient d'un débit facile. Bien souvent l'almanach était le seul livre qui entrait dans la modeste demeure des serfs et des paysans, là où un des membres de la famille savait à peu près lire. Leur origine remonte à 1490 environ, leur titre était en général dédié aux bergers, réputés pour se connaître en étoiles. Celui qui eut le plus de succès et fut le plus souvent imité parut en 1493 sous le titre suivant : *Cy est le Compost et*

Digitized by Google

Kalendrier des Bergiers nouvellement refait et aultrement composé que n'estoit par avant, imprimé à Paris, par Guiot Marchant, l'an MCCCC IIIIXX et XIII (1493). Quelques années plus tard, à Troyes qui devint un centre important d'impression de ce genre d'ouvrages, l'imprimeur Nicolas le Rouge éditait le *Grand Kalendrier et Compost des Bergiers avecq leur astrologie et plusieurs aultres choses (1503)*. Les prédictions de la température, plus fausses si possible en ce temps-là que de nos jours, les baroques conseils médicaux, les indications relatives à l'influence des astres, et cent autres sornettes du même genre sont la cause de l'extraordinaire succès des almanachs, et l'on doit se ranger à l'avis de Voltaire quand il écrivait : « Ne vous étonnez point si « la terre a été la dupe de l'astrologie. Cela est faux, absurde, « donc cela sera cru par la multitude : voilà la vérité. »

Au reste, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, un genre tout nouveau d'almanach prit la vogue en France. C'est le calendrier illustré, imprimé sur une seule feuille in-f° entièrement couverte par une gravure souvent divisée en plusieurs petits tableaux, et qui rappelle un des faits saillants de l'année précédente. Le succès de ce genre de calendrier fut tel que, pour ne citer que cet exemple, en 1675 il n'en parut pas moins de six différents, relatifs à la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, tous édités à Paris. Mais à Montbéliard on ne suivait pas la mode de si près, et les almanachs de Hyp et de Biber rappellent beaucoup plus les « Composts » du siècle précédent que ceux qui étaient alors à la mode. Déjà en 1650 Christophe Schorer, docteur en philosophie et en médecine, physicien ordinaire de la ville de Memmingen en Souabe, qui résida à Montbéliard de 1650 à 1651 avec le titre de Conseiller du prince, avait fait paraître à Bâle un *Almanach astronomique et pronostication calculé et accomodé sur le méridien du climat de Montbéliard* dont nous ne connaissons pas d'exemplaire.

Parmi les almanachs imprimés à Montbéliard, le premier en date, que possède la bibliothèque de la ville, est de 1681. C'est un petit in-4° de 20 ff. qui porte le titre suivant, encadré d'une bordure sur bois et orné des armoiries de Wurtemberg-Montbéliard. *« Calendrier selon le stile ancien et nouveau pour l'an « de grâce MDCLXXXI dressé selon le cours du Soleil, de la lune et « les apects des autres planètes ; avec une description du Monde, un « prognostique et un avertissement touchant les foires et les saignées.*

Digitized by Google

« *Calculé de nouveau diligemment et réglé principalement au Méri-*
« *dien de la ville de Montbéliard, de la Suisse, Alsace, Bourgongne,*
« *Savoye, Lorraine et autres lieux voisins, par Jean Martin Biber,*
« *Astrologue. Imprimé à Montbéliard aux dépens de l'Auteur.*

Et comme si ce titre, qui est à lui seul une table des matières et promet même plus que l'ouvrage ne contient, ne suffisait pas, nous trouvons au quinzième feuillet une nouvelle page de titre complétant le premier en ces termes :

Pronostique ou observations touchant les changemens du temps ès quatre saisons de l'année et des gouvernemens d'icelles avec la description des éclipses des maladies de la fertilité de la terre et autres évènements qui pourront arriver selon les remarques du cours du Soleil et d'autres planètes en cette année MDCLXXXI. Dressés fidèlement et avec soin par Jean-Martin Biber, astrologue. Imprimé à Montbéliard.

Une grossière vignette sur bois représente la terre sous la main du Père éternel, dans un abîme de nuages où soufflent les vents.

L'ouvrage est dédié par Biber, l'imprimeur devenu pour la circonstance astrologue, à Louis-Christophe de Forstner, intendant du Domaine du duc Georges.

Dans son épitre datée du 2 Novembre 1680, Biber, qui était arrivé à Montbéliard la même année, offre à Forstner « pour la première fois ce mien labeur quoique peu considérable », parce que, ajoute-t-il modestement « je croy que vous chérissez les « écrits qui sont remarquables et ne dédaignez pas des autres « ouvrages encore qu'ils ne soyent pas si relevés. »

L'almanach proprement dit indique d'abord les Fêtes mobiles en style ancien et nouveau, comme le promet le titre. Il peut au premier abord paraître singulier qu'en 1681 on s'occupe encore du calendrier Julien, alors que la réforme introduite par le pape Grégoire XIII en 1582 est vieille d'un siècle; mais si la France et les autres pays catholiques adoptèrent immédiatement le calendrier Grégorien, il ne fut définitivement mis en usage dans les Etats protestants d'Allemagne qu'en 1700, en Angleterre en 1752 seulement, et, à la fin du XVII^e^ siècle. Montbéliard par sa situation politique et ethnographique devait avoir besoin de l'un et de l'autre.

Ensuite vient, une *Explication des caractères du présent Calendrier* qui n'en est pas la partie la moins curieuse. En

Digitized by Google

dehors des signes habituels réservés aux phases de la lune, au zodiaque et aux planètes, le tableau donne une vingtaine de caractères typographiques dont nous retrouverons quatre ou cinq à chaque jour de l'année, relatifs à la température, à la médecine et aux soins corporels ; ils indiquent entre autres les jours astrologiquement bons ou mauvais à soigner, à ventouser, à prendre médecine, à prendre médicament pour les yeux, à sevrer les enfants, à couper soit les cheveux, soit les ongles, à semer plantes, fumer la terre, couper du bois à bâtir, etc., etc.

Le calendrier, comportant une page par mois, est disposé en trois colonnes : dans la première, les jours avec leurs saints suivant le style ancien ; dans la troisième, le style nouveau ou grégorien commence naturellement 10 jours plus tard. La colonne intermédiaire renferme, outre les indications relatives au soleil et à la lune, les signes dont il est question plus haut. Nous apprenons par exemple qu'en Janvier le temps est généralement froid, avec vent et neige ; qu'on peut se saigner ou se ventouser presque tous les jours, par contre on ne se soignera les yeux que le 6 et le 16, on se coupera les ongles le 18 et le 24, les cheveux le 7 et le 25, on sèvrera les enfants au choix le 5, le 12, le 20 ou le 27, mais on ne prendra pas médecine, etc.

La page de gauche est laissée aux deux tiers en blanc pour permettre au possesseur d'y inscrire des notes journalières ; on rencontre en outre assez souvent ces almanachs interfoliés de papier blanc, et certains d'entre eux portent de nombreuses indications manuscrites, éphémérides locales qui ne sont parfois pas sans intérêt.

Non content de ces signes hiéroglyphiques difficiles à déchiffrer, étant donné que l'impression et le papier sont aussi médiocres l'une que l'autre, Biber résume chaque mois ses conseils sanitaires dans les quatre derniers vers d'un mauvais huitain dont les premiers, relatifs au mois lui-même, ne signifient pas grand'chose. Voici celui de Janvier.

Janvier regarde en cette année
Et dans celle qui est passée
Il conduit le char du soleil
Avec un nouvel appareil.
Traite-toy de vin et d'épice
Mais trop dormir serait un vice
A Vénus n'adhère pas tant
Fait tirer au pouce du sang.

Digitized by Google

Les conseils sont souvent négatifs ; les bains passaient pour bien dangereux il y a plus de deux cents ans ; l'Almanach recommandait à nos ancètres en Juillet ceci :

Ne désire point médecine
Ny vin, saignée, épice fine
Laisse la ventouse et le bain
Et je croy que tu seras sain.

et en Août :

Dors peu, bois avec tempérance
Aux plaisirs ni aux bains ne pense
Donne toy garde de saigner
Si tu ne sens le mal régner.

par contre en Septembre, les défenses sont moins sévères :

Baigne, ventouse, prend remède
Le saigner est une bonne aide,
Joui des amoureuses loix
Et du vin, mais modère toi.

A côté de ces conseils éminement pratiques, l'auteur veut faire montre de ses connaissances théoriques en cosmographie, et au cours des douze mois se poursuit un article intitulé « *Le miroir du Ciel auquel est représentée la structure et l'état de l'univers* » qui commence ainsi :

« Le monde n'est autre chose qu'un grand théâtre des œuvres « de Dieu et un palais magnifique au milieu duquel Dieu le « Tout-puissant a assigné la demeurance à l'homme pour pouvoir « contempler tout autour cet ouvrage merveilleux créé de rien, « afin que par ce moyen il soit porté à connaître, craindre et « aimer son Créateur. »

Cette phrase est la seule digne d'être citée ; l'auteur se lance dans de confuses explications sur la sphère céleste, l'horizon, le mouvement de la terre et des astres ; la lecture, même attentive, de ce fatras ne devait pas apprendre grand'chose à ceux qui s'appliquaient à en saisir le sens. L'auteur arrivé à fin Décembre est, du reste, bien loin d'avoir épuisé son sujet, et il écrit en terminant : « La continuation de cette belle matière se « verra l'année suivante s'il plait à Dieu », formule qui serait remplacée de nos jours par la phrase banale : La suite au prochain numéro.

La dernière page de l'Almanach contient la figure de la Saignée et les règles utiles servantes (*sic*) à la bien entendre. C'est

Digitized by Google

une petite vignette sur bois d'un homme debout, nu, entouré des douze signes du zodiaque, chacun correspondant par un trait à la partie du corps où l'on ne doit pas se saigner quand la lune est dans le signe en question. Suivent quelques préceptes sur les jours de la lune qui conviennent aux médecines, purgations et saignées.

La seconde partie de l'Almanach ou *Pronostique* qui ne comporte que douze pages, commence par une description des quatre saisons de l'année 1681, c'est-à-dire une suite de prédictions météorologiques et même politiques et sociales absolument fantaisistes ; puis vient l'énumération plus exacte des éclipses ; de nouveau une page sur les maladies et la fertilité de la terre. Enfin l'auteur réserve une modeste place à la poésie en insérant un *Sonnet à la France*, sur la nouvelle année 1681, signé Alanois. Nous rappellerons que, de 1675 à 1697, Montbéliard était aux mains de Louis XIV et, quelque loin de Versailles qu'il fût, l'auteur cherchait à se montrer bon courtisan en écrivant :

> Le Rhin et l'Océan reconoissent lez lys.
> L'arbitre des chrétiens c'est le Grand Roy Louis.

Enfin le petit volume se termine par la liste des foires environnantes, celles de Bourgogne, Lyonnais, Champagne, Lorraine, etc., ont leurs dates selon le nouveau calendrier, celles de Montbéliard, de l'Allemagne du Sud et de la Suisse selon l'ancien. Montbéliard avait alors quatre foires par an, en Mars, Juin, Septembre et Novembre.

On remarque que, contrairement à la plupart des autres almanachs, celui qui nous occupe ne renferme aucun article sur les événements historiques contemporains. Sans doute faut-il en chercher la raison dans la situation politique de Montbéliard qui supportait impatiemment l'occupation française et déployait toute l'habileté de sa diplomatie pour secouer le joug du puissant monarque qui temporairement l'opprimait. Le pauvre Biber n'était pas assez habile pour écrire l'histoire de son temps sans risquer de mécontenter ses maîtres présents ou futurs.

Il est probable qu'à dater de 1681 Montbéliard vit paraître régulièrement son almanach. Il ne nous en a pas été conservé avant celui de 1693 qui diffère peu du premier. Biber renonce à se donner comme astrologue et son nom ne paraît plus que comme imprimeur. Ce calendrier est fait pas *M. B. J. à M.*

Digitized by Google

Mathém. et astrologue. Il est vrai que dans ces initiales on retrouve dans un autre ordre celles de Jean-Martin Biber à Montbéliard. Au verso du titre est une gravure sur bois représentant le buste de « Andreas Argolus, Theoretico-Practico-Astronomus ». Le nom de cet inconnu ne reparaît du reste pas au cours du volume, qui est orné, ainsi que ceux des années suivantes, de douze vignettes sur bois représentant les travaux domestiques de chaque mois. Le « miroir du ciel » est enfin terminé et remplacé par « *Quelques anciennes observations en chaque mois* », l'ouvrage se termine toujours par le « Prognostique ».

Jean-Jacques Biber, ayant succédé à son père, continue sans modifications la série des almanachs, mais il tient ses lecteurs au courant des évènements contemporains. L'année 1718 renferme par exemple une assez longue « *Relation de ce qui s'est passé entre l'armée de Sa Maj. Impériale commandée par le Prince Eugène avec le siège et la prise de Belgrade.* Ces almanachs ont beaucoup d'analogie avec ceux d'Antoine Souci nommé le Messager Boiteux, qui furent publiés à Bâle à la même époque, mais ne renferment pas comme ces derniers des gravures d'actualité.

Nous ne savons pas au juste quand cessa ce type d'Almanach. En 1762 il était remplacé par l'*Almanach historique nommé l'aveugle nouvelliste en François,* publié par l'imprimeur Jacques-Michel Becker ; la partie historique n'y est pas beaucoup plus étendue que dans les précédents.

On sait qu'au commencement du siècle dernier, l'industrie des almanachs, de la littérature et de l'imagerie populaires en général, devait prendre à Montbéliard, avec les Deckerr, un rapide développement.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Les imprimeurs montbéliardais au XVIII^me^ siècle. Jean-Jacques et Jean-Pierre Biber, Jacques-Michel et Jacques-Louis Becker.

Jean-Martin Biber mourut le 17 Avril 1713. Son fils Jean-Jacques lui succéda et dirigea l'imprimerie jusqu'au moment de son décès le 17 Décembre 1733. Ses productions ne sont ni nombreuses, ni importantes ; on n'y remarque guère que des sermons et des catéchismes, en français et en allemand, des rééditions d'ouvrages de piété ; quelques thèses et les imprimés de l'administration du gymnase ; la grammaire latine du recteur Duvernoy ; des almanachs ; enfin plusieurs factums publiés par ordre de Léopold Eberhard soutenant ses prétentions contre ses voisins, exposant ses démêlés avec la France ou ses griefs contre ses cousins de Stuttgart, faisant valoir ses droits platoniques sur la succession de Neuchâtel et Valangin, etc. Rien de tout cela n'est d'un intérêt capital, et ne suffisait pas à occuper les presses de J. J. Biber qui, poussé par la nécessité, consentit en 1730 à imprimer clandestinement pour le diocèse de Besançon un Catéchisme catholique. Mais le conseil de Régence, informé du fait, fit saisir les exemplaires et réprimander le pauvre imprimeur qui reconnut piteusement que s'il avait imprimé cet ouvrage, c'était pour ne pas mourir de faim.

Quand J. J. Biber mourut en 1733, son fils aîné Jean-Pierre, qui devait lui succéder, n'avait que dix-huit ans. Pendant quatre ans jusqu'en 1738, les ouvrages sortis de ses presses portent l'indication : *Chez les héritiers de J.J. Biber.* L'atelier était alors dirigé par son beau-frère G. F. Blech, qui avait épousé sa sœur Anne-Elisabeth. Cette dernière mourut le

Digitized by Google

9 Août 1738 âgée de trente-deux ans, et cette même année Jean-Pierre reprit l'imprimerie pour son compte personnel ; il se maria l'année suivante (1). La production de Blech, de 1734 à 1738 est tout à fait insignifiante, son atelier était désorganisé à un tel point qu'il préférait se faire simplement l'éditeur d'ouvrages imprimés au dehors. Il mit entre autres en vente quelques fades poésies du pasteur J. P. N. du Commun dit Véron, sous le titre suivant :

Les quatrains de Monsieur D. C. Première Centurie. A Neuchâtel De l'imprimerie des Editeurs du Journal Helvétique. Et se vend à Montbéliard, chez G. F. Blech, Marchand-libraire.

Le dernier des Biber, Jean-Pierre qui fut à la tête de son imprimerie pendant environ dix ans, laissa complètement tomber son industrie ; il ne nous reste de lui qu'une dizaine d'ouvrages ou pièces sans importance.

Nous ne voyons à signaler que la *Liturgie* de 1741 et une édition des *« Principes de la Religion chrétienne »* où réapparait pour la dernière fois sur le titre la marque du cerf de Foillet, retrouvée sans doute au fond d'une casse.

Les *Reversales* du duc Charles-Alexandre, qu'il publia en 1739 en français et en allemand, sont une curiosité typographique ; papier, caractères, encre, composition, tirage, tout est aussi exécrable que possible.

Les ouvrages de J. P. Biber qui nous sont restés sont datés de 1739 à 1746, mais il ne mourut que le 21 Octobre 1753 ; il eut de nombreux enfants dont il perdit plusieurs en bas âge. Il fut le dernier à avoir la jouissance du logement et de la boutique dans les Halles, octroyés plus d'un siècle et demi auparavant à Foillet et conservés par ses successeurs.

Quelques années avant sa mort, en 1748, un autre imprimeur, *Jacques-Michel Becker* originaire de Wertheim dans le Grand Duché de Bade, vint chercher fortune à Montbéliard. Les impressions de ce dernier sont certainement meilleures que celles

---

(1) Le mariage de Jean-Pierre Biber imprimeur, fils de Jean-Jaques Biber quand il vivait aussi imprimeur, et bourgeois de Montbéliard et d'honnête Judithe Margueritte Berguer, fille de S[r] Charles Christiane Berguer, cordier et du nombre des S[rs] neuf bourgeois Iurés et ancien de l'Eglise a été bénit dans l'église française de Montbéliard le 5 May 1739 par J.-F. Macler, ministre de laditte église.

(Archives municipales de Montbéliard).

Digitized by Google

des Biber; les caractères sont moins usés, le tirage plus soigné, le papier un peu meilleur. Mais malgré cela, son industrie ne le conduisit point à la richesse, bien au contraire; tout ce que nous savons sur les quinze premières années de son séjour à Montbéliard se trouve résumé dans une requête au duc Charles-Eugène imprimée par lui en 1768, dans laquelle il énumère ses principales productions et où il narre, non sans amertume, les pertes et les déboires de toute nature qu'il eut à supporter; nous lui laisserons donc la parole, en reproduisant son factum (1) dont nous respectons l'orthographe et la disposition typographique remarquable par l'abus des majuscules.

A son

Altesse sérénissime

MONSEIGNEUR CHARLES,

Duc règnant de Wirtemberg

et **TECK,**

Prince souverain de Montbéliard,

Seigneur de Heydenheim et de Justingen,

etc., etc., etc.

Sérénissime duc, Très gracieux Prince & Seigneur! Suplie en très profond Respect *Jaques-Michel Becker,* Imprimeur de Votre Altesse Sérénissime, Bourgeois de *Montbéliard*, originaire de *Wertheim* en Franconie & dit:

Qu'en l'Année 1748 il prit la Résolution de s'établir à Montbéliard & d'y fixer sa Demeure, l'Utilité de son Art dans un Etat, les Privilèges qui y sont attachés dans toute l'Allemagne, la Beauté & la Netteté des Types de Caractères de son Imprimerie, l'Expérience qu'il s'est acquise par son Application & son

(1) Bibl. de Montbéliard, Fonds Wetzel.

Digitized by Google

Travail chez différens Maîtres ; Tout semblait l'y assurer un Etablissement des plus avantageux. Il n'y avait alors qu'un Imprimeur à Montbéliard qui n'avait eû ni les Occasions d'apprendre la Profession, ni de l'exercer & dont tout le Travail se bornait à imprimer des Almanachs, des Abécédaires & quelques autres petits Ouvrages en très mauvais Caractères, & point d'autres Personnes de cette Profession qu'à la distance au moins de douze Lieuës de cette Ville. (1) Cependant malgré toutes ces circonstances favorables, l'effet n'a pas répondu à l'Attente du Supliant, tout, dez le Commencement même de son Etablissement, s'est soulevé contre & lui, l'a menacé d'une Ruine à-peu-près inévitable.

Le prémier désagrément qu'il eut à essuïer fut avec le *Magistrat* de cette Ville, qui lui fit la Proposition alternative, ou de se faire recevoir au nombre des Bourgeois ou de payer annuellement ce qu'on apelle le *Droit d'Habitation ;* Le Supliant qui ignorait les Usages de ce Lieu, réclama les Privilèges dont jouissent & doivent jouïr dans tous les Etats d'Allemagne les Personnes qni professent son Art, il fit valoir toutes les raisons qui pouvoient & qui devoient porter ce Magistrat à lui être favorable, mais ce fut très-infructueusement ; Il résolut donc de se faire recevoir Bourgeois (Le Prix de la Bourgeoisie étoit depuis très-longtemps fixé à *Trois Cens Livres*, mais pendant que le Supliant déliberoit sur le parti qu'il avoit à prendre & qu'il cherchoit comme Etranger à s'instruire de ces Usages, les Corps de Ville prirent la Résolution de hausser ce Prix jusqu'a *Cinq Cens Livres*) Le Supliant avoit lieu de se flatter que cette Résolution ne seroit pas suivie à son égard avec toute la rigueur dans les circonstances où il étoit, & qu'il seroit reçû sur l'ancien pied. Mais toutes ses démarches & toutes les raisons qu'il pût alléguer furent inutiles, il fallut se soumettre à ce nouveau Règlement, qui n'a, pour ainsi dire, été suivi que pendant qu'il devoit être sans force, & qui a cessé dez qu'il a reçû le Sceau de l'Approbation de V. A. S., si vrai que depuis, il a été enfreint par ces mêmes Corps de Ville qui ont admis à la Bourgeoisie des Sujets pour 300 Livres, même à un Prix de beaucoup moindre.

---

(1) Cette assertion est probablement exacte ; à Belfort, le premier imprimeur *Comte* ne s'y installa que vers 1760.

Digitized by Google

En 1753 mourut *Jean-Pierre Biber*, qui en qualité d'Imprimeur de V. A. S. jouissoit d'un Logement sur les Hâles & d'une Boutique au dessous de ce Bâtiment; Le Supliant Monseigneur, prit de là occasion d'offrir ses très humbles Services & de demander d'être reçu en qualité d'Imprimeur privilégié de V. A. S. aux mêmes Avantages dont led. Biber jouïssoit; Il fut en effet reçû & ses *Lettres d'Institution* lui furent expédiées le 25 Janvier 1754, mais sans aucun Avantage; Le Logement qu'occupoit Biber fut donné au Serviteur de la Chancellerie & la Boutique dont il jouïssoit fut amodié au profit de la Seigneurie; Il fut au contraire moins libre dez sa Réception qu'il ne l'étoit auparavant, en ce que ses Lettres d'Institution lui défendoient en Termes formels de rien imprimer sans une expresse Permission du Conseil de V. A. S.

Il entreprit ensuite de Permission l'Impression d'une nouvelle Edition des Sermons du Sieur *Nardin*, cet Ouvrage ayant été conduit à sa fin, celui qui les avoit retouchés, lui fit connaître que plusieurs personnes auxquelles ces Sermons étaient déjà connus, désiroient que la Vie de l'Auteur y fut jointe, il insinua au Supliant que cette Augmentation lui procureroit un débit plus facile & plus considérable de ce Livre; Il se laissa persuader, mais à peine cette Pièce eut elle paru au jour, que des personnes qui crurent que l'Honneur de quelques uns de leurs Parens, comtemporains du Sieur Nardin, y étoit intéressé, se pourvûrent par devant le Conseil de V. A. S. & obtinrent la Supression de cet Ouvrage. Le Supliant ne tarda pas d'éprouver les tristes effets, que produisit la Défense de débiter la Vie dud. Sieur Nardin, ses Sermons qui jusques là avoient conservé tout leur Mérite & l'Estime qu'on en faisoit, perdirent à-peu-près tout leur crédit; Ceux qui se faisoient d'avance un plaisir d'avoir ce Sermonaire, surtout retouché par une Plume aussi bonne que celle qui y avoit travaillé, s'en dégoutèrent; les uns par la mauvaise impression que fit cette Défense sur leurs Esprits, les autres parce qu'ils envisageoient l'Ouvrage comme imcomplet sans la Vie de l'Auteur. De sorte que de 1550 Exemplaires que le Supliant en avoit imprimé à grands fraix, il n'en put débiter que 354 aux Souscrivans & dez lors le reste lui est à peu près tout resté sur les bras.

Le Supliant Monseigneur après une perte aussi considérable ne pensa qu'aux moyens de s'en dédommager par quelque

Digitized by Google

endroit, il se proposa pour cet effet de réimprimer le *Nouveau Testament* suivant l'Edition de *Martin*, il en demanda la Permission au Conseil de V. A. S. mais ayant ordonné par un préalable que le Ministère de cette Ville donneroit son Avis sur la Demande en question, cet Avis fut que cette Edition contenoit des Hérésies, contraires aux Dogmes de la Religion protestante de la Confession d'Augsbourg, qu'on ne pouvoit permettre cette Impression à moins d'y faire des Corrections convenables; Ce Ministère s'en chargea & promit de les faire dans un Terme de six Semaines, mais dez l'Année 1754 jusqu'à présent rien à cet égard ne s'est exécuté, ensorte que les Papiers que le Supliant s'étoit procurés pour cette Impression, n'ayant pû être employés à cet usage, il fut obligé de tourner ses Vuës d'un autre côté.

Le *Sieur Charles Duvernoy*, Ministre à *Héricourt* avoit composé dans le Siècle précédent un Livre de Prières intitulé: *La Semaine sainte*. Ces Prières pleines d'onction pour toutes les Circonstances dans lesquelles un Chretien peut se rencontrer, n'avoient rien perdu dez le temps qu'elles parurent au jour que dans le Langage, le Supliant résolut de le faire retoucher & de donner une nouvelle Edition de ce Livre; Mais soit que la Personne qui s'étoit chargée de ce Travail ait cédé à quelques Appas, ou qu'une autre informée du dessein du Supliant ait travaillé avec plus de promptitude à cet Ouvrage que le Correcteur qu'il avoit choisi, ce Livre parut réimprimé à Bâle, & fit échouer le Projet du Supliant.

Enfin il imprima en 1761 pour 1762 des Almanachs, auxquels il donna le Titre *d'Aveugle Nouvelliste François*, en faisant Allusion à un Aveugle qui est porteur des Gazettes à *Belfort* & qui n'en distribuë aucune dont il ne puisse réciter le Contenu; le Titre parut équivoque & sujet à une mauvaise interprétation, & dans le tems que le Supliant étoit sur le point de débiter ses Almanachs, on lui fit défense le 8 Déc. 1761 de la part du Conseil de V. A. S. d'en vendre aucun; Pendant l'intervale qui s'écoula dez cette défense à la Permission qu'il obtint ensuite de les débiter en corrigeant le Titre, chacun s'en étant pourvû ailleurs il ne put se défaire que de la moindre Partie & pas même pour le rembourser du Prix du Papier qu'il avoit employé à cette Impression.

Tous ces Revers, Monseigneur & d'autres encore qu'il a essuyés dez son Etablissement à *Montbeliard*, dont une Partie

Digitized by Google

tire naissance de la Censure, à laquelle le Supliant comme Imprimeur privilégié de V. A. S. étoit soumis ont donné une Atteinte sensible à la médiocre Fortune dont il jouissoit, & l'ont mis dans la nécessité de contracter des Dettes, & en particulier une d'environ 1100 Livr. envers V. A. S. pour le Cens foncier qu'il Lui doit annuellement à cause d'un Terrein qu'il tient à titre d'Emphitéose.

La Privation des Avantages que Biber et ses Devanciers ont eûs, n'y a pas peu contribué, puisque pour se procurer un Logement, il a été obligé d'acheter une Maison & d'y mettre un Fond qu'il auroit pû faire circuler avantageusement & dont l'Intérêt et les Réparations, auxquelles cette Maison l'a assujetti, à compter très modiquement, excédent Cens Livres annuellement, qui pendant environ quinze Ans forment un objet d'autant de cent Livres, lesquelles dans les différentes circonstances où il s'est rencontré, lui eussent été d'un grand secours.

Toutes ces considérations, jointes au peu d'espérance d'un avenir plus heureux dans ce Païs l'ont déterminé à tourner ses Vuës ailleurs pour un Etablissement, & d'accepter l'Imprimerie de son Beau-Père en Allemagne, qu'on lui a proposé à des Conditions avantageuses.

La Ville *de Montbéliard* se trouveroit par là privée d'un Imprimeur, qui lui est cependant indispensablement nécessaire, tant pour l'Impression des Ordonnances & d'autres Actes qui intéressent le Service du V. A. S., que pour celle des petits Livres à l'usage des Ecoles ; Et dans ces circonstances le Supliant souhaiteroit de donner encore des Marques de son Zèle pour son Auguste Souverain de son Attachement pour le Lieu, où il espéroit de finir ses jours en y laissant son Imprimerie, (dont l'Impression de la Présente peut servir d'Echantillon) pour servir à l'Utilité des Affaires de la Seigneurie & de celle du Public, qu'il feroit continuër en son Nom, sous le bon Vouloir de Votre Altesse Sérénissime, en attendant que son Fils fut en état de la diriger lui-même, & c'est dans cette vuë qu'il prend la Liberté de recourir en profonde Humilité.

Ce considéré Monseigneur, il plaise à votre Altesse Sérénissime, d'agréer la proposition du Supliant, ce faisant lui accorder gracieusement pour le passé la Remise de la Somme dont il est redevable envers la Seigneurie, pour lui tenir lieu de Dédommagement de la Nonjouïssance du Logement & de la

Digitized by Google

Boutique, dont tous ses Devanciers ont joui & pour l'avenir déclarer que la Recette générale lui payera annuellement l'Intérêt du Fond de son Imprimerie, jusqu'à ce que son Fils puisse la desservir lui-même, sous ses Soumissions, de faire imprimer gratis, en lui fournissant seulement le Papier, Cent ou deux Cens Exemplaires de tout ce qui sera nécessaire pour le Service de la Seigneurie, qui ne contiendra qu'une Feuille d'Impression, & lorsque la Pièce contiendra d'avantage, en lui payant outre le papier, Trois Livres dix sols pour la Composition de chaque Feuille, sera une Grace pour laquelle le Supliant redoublera ses Vœux pour la Prospérité de V. A. S.

Fait à Montbéliard, le 6 février 1768.

Jacques-Michel Becker.

On a l'impression, en lisant ces jérémiades, que Becker force intentionellement la note pour arriver à ses fins. Quoi qu'il en dise, il n'a nullement envie de quitter Montbéliard, et ses prétentions se bornent à obtenir quelques avantages matériels.

Nous ne savons pas au juste s'il obtint immédiatement satisfaction sur certains points, mais ce n'est que trois ans plus tard, le 25 Mars 1771, que Charles-Eugène le nomma officiellement son imprimeur, au bout de vingt-trois ans de séjour à Montbéliard. Cette distinction honorifique lui rapportait cependant quelques avantages matériels, et en outre le droit de faire suivre, au bas des titres, son nom de la qualification *« Imprimeur de Son Altesse Sérénissime »* ; du reste il n'en jouit pas longtemps, étant mort en 1774.

Voici les instructions (1) qui lui furent données par le conseil de Régence en date du 29 Avril 1771, à la suite de sa nomination :

Son Altesse Sérénissime le Duc Régnant de Wurtemberg ayant, par son gracieux rescrit du 25 mars de la présente année, agréé le choix cy-devant de Jacques-Michel Becker, Bourgeois de Montbéliard, en qualité d'imprimeur et de relieur de la Seigneurie, le Conseil de Régence de Montbéliard pour sa dite Altesse Sérénissime lui a prescrit les articles suivans pour lui servir de règles et d'instructions dans les devoirs qu'il a à remplir en cette double qualité.

(1) Bibl. de Besançon. Coll. Duvernoy. Ville de Montbéliard, T. II.

Digitized by Google

1. Il sera fidèle à sa dite Altesse Sérénissime, avancera ses hauts intérêts et détournera sa perte, autant qu'il sera en son pouvoir.

2. Il imprimera gratis et sans retard tout ce que le Conseil lui ordonnnera d'imprimer pour le service de la Seigneurie et des Eglises, qui n'excédera pas deux feuilles, à l'effet de quoi il lui sera fourni tout le papier nécessaire.

3. Il n'imprimera rien, soit pour des gens de la ville soit pour des étrangers, de contraires à la religion, à l'état et aux bonnes mœurs ; en conséquence il sera tenu de soumettre à la censure du sieur Conseiller Rossel que le dit Conseil a commis à cet effet, tout ce qu'il voudra entreprendre d'imprimer.

4. Il lui fournira pendant deux jours de chaque semaine et davantage, si on l'exige de lui, un garçon relieur aux Archives de Son Altesse Sérénissime pour en relier les pièces, pour quoi il lui sera fourni le carton et la colle nécessaire.

5. Il ne révélera rien de tout ce qui pourroit lui être confié relativement aux intérêts de sa dite Altesse Sérénissime ou qu'il pourroit apprendre ailleurs par les pièces qu'il aura eu entre mains.

6. Il jouira en qualité d'Imprimeur de la Seigneurie du privilège exclusif de vendre les Livres qui seront de son impression ; défendant en conséquence à tous marchands, libraires ou relieurs de les vendre, soit qu'ils ayent été imprimés ailleurs, ou sous le nom emprunté de Montbéliard, à peine d'amende, de confiscation et de dommages et intérêts : à charge au reste que le dit Becker les vendra à un prix raisonnable, faute de quoi ils seront taxés à ses frais.

7. Pour récompense de ses peines, sa dite Altesse Sérénissime lui a gracieusement accordé le gage annuel de deux cens cinquante Livres en argent qui lui seront payés par la Recette générale en quatre payemens de quartier en quartier et de vingt quatre quartes de froment qui lui sont assignées sur la Recette des Eglises.

En témoignage de quoi les présentes lui ont été expédiées sous le sceau ordinaire de la Chancellerie et la signature d'un secrétaire.

Fait en Conseil, le 29e d'avril 1771.

Par ordonnance,

RICHARD.

Digitized by Google

Becker était ainsi largement rémunéré des impressions et autres travaux qu'il devait faire pour le gouvernement, par une rente annuelle de 250 livres et 24 quartes de froment; mais surtout, son privilège le débarrassait de toute concurrence locale, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir existé antérieurement, à charge par lui de ne pas abuser de cet avantage en faisant à ses clients des prix exagérés.

A sa mort en 1774, son fils Jacques-Louis lui succéda et hérita de son titre d'imprimeur de S. A. S. mais s'il resta seul possesseur de presses à Montbéliard, il eut comme libraire plusieurs concurrents, en particulier Jean-Théophile Deckherr, originaire de Strasbourg. A partir de l'année 1774 on rencontre un certain nombre d'ouvrages portant la mention *« se vend à Montbéliard, chez Jean Théoph. Deckherr, libraire »* précédée parfois du lieu d'impression, Strasbourg ou Lausanne; il édita entre autres en 1776, le Recueil de psaumes et cantiques in-32 qui resta en usage dans les églises du pays jusqu'en 1836. Deckherr fut reçu bourgeois en 1777 moyennant 300 livres plus un seau de cuir et 10 francs pour les francs vins.

La production de J.-L. Becker est peu importante. En dehors d'un certain nombre d'ordonnances et de pièces de vers de circonstance, nous n'avons à signaler que la *Géographie* et la *Grammaire latine* de J.-G. Surleau, recteur du gymnase de Montbéliard.

Jacques-Louis Becker se retira en 1796. Deux ans après Jean-Th. Deckherr fonda à son tour à Montbéliard, une imprimerie dont la prospérité fut très grande pendant la première moitié du XIX[e] siècle, et qui resta dans sa famille jusqu'en 1857.

Becker eut un instant à redouter en 1779, la concurrence locale d'un autre imprimeur. A cette époque un nommé Théodore Brand, de Bâle, présenta une requête pour être autorisé à établir une imprimerie à Montbéliard, sous le titre de « Société typographique », dans le genre de celle de Berne et de Neuchâtel : (1) ce projet n'eut pas de suites.

Nous nous arrêtons ici ; le but que nous poursuivions était de retracer l'histoire de l'imprimerie de notre cité jusqu'à sa réunion à la France. Ce que nous disions en commençant, est particulièrement vrai pour le XVIII[e] siècle : l'énumération des impressions locales ne constitue en aucune façon la biblio-

(1) Arch. Nat. fonds Montbéliard, K, 2238.

Digitized by Google

graphie de notre région. A cette époque presque tous les jeunes gens qui poussaient un peu loin leurs études travaillaient à l'étranger, souvent y passaient une partie de leur existence, et leurs écrits n'étaient que très exceptionnellement imprimés à Montbéliard. Ce ne sont pas les odes, poèmes et autres pièces de vers sortis des presses des Becker qui pourraient prétendre, malgré leur multiplicité, à représenter les belles-lettres montbéliardaises, qui du restent ne furent jamais cultivées avec beaucoup de zèle par nos ancêtres. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur au Montbéliard au XVII^me^ siècle de M. Duvernoy, qui dans la troisième partie de son ouvrage a montré l'absence totale d'art et de littérature dont notre région a constamment eu à souffrir, et en a recherché les causes. Bien qu'ayant perdu trop vite la prospérité qu'avait su lui donner à l'origine Jacques Foillet, l'imprimerie, cet art donc Victor Hugo disait que son invention est le plus grand événement de l'histoire, nous a paru digne de retenir notre attention aux périodes de déclin comme à celles de prospérité, et nous avons pris plaisir à sauver de l'oubli ses humbles mais en somme honnêtes représentants.

Ceux qui, comme nous, sont attachés à leur ville natale et tiennent à la mieux connaître en pénétrant dans son passé, estimeront sans doute que la série de modestes artisans qui vient de nous occuper avaient droit à quelques pages dans l'histoire du Montbéliard d'autrefois.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

des Ouvrages imprimés à Montbéliard

DE 1587 A 1793

Digitized by Google

ABRÉVIATIONS

p. pp.	page, pages.
f. ff.	feuillet, feuillets.
non pag.	non paginée.
s. l.	sans nom de lieu d'impression.
s. d.	sans date.
s. l. n. d.	sans lieu ni date.
vol.	volume.
fig.	figure.
pl.	planche.
s. b.	sur bois.
ex.	exemplaire.
éd.	édition.
ms.	manuscrit.
M. Montb.	Montbéliard.
W.-M.	Wurtemberg Montbéliard.
B.	Bibliothèque.
arm.	armoiries.

DÉSIGNATION DES SOURCES

B. M. — Bibliothèque municipale de Montbéliard. (La mention B. M. après la désignation d'un livre indique qu'un ou plusieurs exemplaires du dit ouvrage se trouvent à la bibliothèque).

Cat. Duv. — Bibliothèque de Besançon. Catalogue manuscrit des livres imprimés à Montbéliard, par Ch. Duvernoy, l'auteur des Ephémérides. Fonds Duvernoy. Volume intitulé : Ville de Montbéliard.

Cat. Tuef. — Catalogue de quelques ouvrages imprimés à Montbéliard par P. E. Tuefferd, juge, paru dans la Revue D'Alsace 1880. N^lle^ Série, Tome IX,

Cat. Wetzel. — Liste ms. de quelques ouvrages imprimés à Montbéliard, par M. Luc Wetzel, architecte.

Cat. Viénot. — Catalogue ms. des ouvrages religieux imprimés à Montbéliard au XVIII^e^ s. par M. le pasteur Viénot.

B. S. M. — Bibliothèque de M. Samuel Marti, à Montbéliard.

B. A. R. — Bibliothèque de l'auteur.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Ch. Duvernoy. — Ephémérides du comté de Montbéliard-Besançon, 1832, in-8° *(Duv. Eph.)*.

Ch. Duvernoy. — Notices sur quelques médecins, naturalistes et agronomes nés ou établis à Montbéliard dès le XVI^e^ siècle (par Ch. Duvernoy), Besançon, 1835, in-8° *(Duv. 1835)*.

P. Tuefferd. — L'imprimerie à Montbéliard avant la Révolution française. Revue d'Alsace, Nouvelle série Tome IX, 3^me^ fasc. Colmar, 1880, in-8° *(Cat. Tuef.)*.

J. Viénot. — La vie ecclésiastique et religieuse dans la principauté de Montbéliard au XVIII^e^ s. Paris, 1895, in-8° *(Viénot, Vie eccl.)*.

B^ne^ d'Oberkirch. — Mémoires. Paris, Charpentier, s. d., 2 vol. in-12 *(Oberk. Mem.)*.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard *(Mém. Soc. Em.)*.

— Bois-de-Chêne.— Recueil mémorable publié par L. Wetzel. Tome I, 1854-56 *(Bois-de-Chêne)*.

— P. E. Tuefferd. — Histoire des comtes souverains de Montbéliard. Tome XI, 1877 *(Tueff. Comtes)*.

— A. Tuetey. — Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains. Tome XIV, 1882 *(Tuetey, All. en France)*.

— Cl. Duvernoy. — Montbéliard au XVIII^e^ siècle. Tome XXII, 1891 *(Duv., M. au XVIII^e^ s.)*.

— Ch. Godard. — Essai sur le gymnase de Montbéliard, Tome XXII, 1893 *(Godard, Gymnase)*.

— J. Gauthier. — L'industrie du papier dans les hautes vallées franc-comtoises. Tome XXVI, 1897 *(Gauthier, Ind. du papier)*.

— Bl. Mériot. — L'église luthérienne au XVII^e^ siècle dans le pays de Montbéliard. Tome XXXI, 1904 *(Mériot, Egl. au XVII^e^ s.)*.

Digitized by Google

Jacques Foillet 1587-1619.

1587 1. — **Colloque.** Les actes du colloque de Montbéliardt: qui s'est tenu l'an de Christ 1586. Avec l'aide du Seigneur Dieu tout puissant, y présidant le Trèsillustre Prince & Seigneur, Monseigneur Frideric conte de Vuirtemberg & Montbéliardt, &c. Entre Trèsrenommez personnages le Docteur Iaques André, Préposé & Chancelier de l'université de Tubingue & le sieur Théodore de Bèze, Professeur & Ministre à Genève.

Lesquels ont esté nouvellement publiez l'an de Christ 1587 & traduitz du latin en françois par l'autorité du Prince Fridéric...

Imprimé à Montbéliardt par Iaques Foillet, Imprimeur de Son Excellence M D LXXXVII.

In-8° de 8 ff. non pag. pour le titre, la dédicace en latin au duc Frédéric et l'errata, plus 557 pp. Au verso du titre se trouvent les armoiries écartelées de Wurtemberg et Montbéliard dans un encadrement ovale avec la devise: FRIDERICVS COM WIRTENBERGENS. DEVS ASPIRET COEPTIS. (Voir la reproduction du titre p. 17 et des armoiries p. 28).

Contrairement à l'assertion de M. Tuefferd, l'édition latine du colloque n'est pas de Montbéliard, mais de Tubingue ainsi que celle en allemand.

La traduction française est due au pasteur Samuel Cucuel.

Cf. sur cet ouvrage: *Mériot, Egl. au XVII^e s.* Chap. I.

B. M.

2. — **Colloque.** Brief recueil du Colloque de Mombéliard, tenu au mois de Mars 1586. Entre Iaques André D. & M. Théodore de Bèze. Auquel l'Eglise de Christ est fidèlement admonestée de se donner garde des horribles erreurs des Calvinistes... par Iaques André D. et Président de l'Académie de Tubingue.

Traduit de Latin en François M.D. LXXXVIII (s. l.).

Pet. in-12 de 10 ff. non pag. pour le titre et la préface dédié aux princes Louis et Frédéric de Wurtemberg, plus 154 pp. de texte et un f. non pag. d avis au lecteur.

B. M.

Digitized by Google

3. — **Morelot.** Discours de Jean Morelot aux gouverneurs de Besançon. 1588

Jacques Foillet, 1588, in-4°.

Cat. Duv.

4. — **Riolanus.** Joh Riolani in libros fernetie (?) partim phisiologicos partim therapeuticos commentarii accesserunt ejusdem Riolani de primis principiis rerum naturalium Lib. 3.

Mompelgarti Jacob Foillet 1588.

In-8° de 480 pp.

Cat. Duv.

5. — **C. Lutz.** Ein Evangelisch und Cathechetisch Gespräch eines Predigers unnd Pfahrkinds welchs mit Nutz und Frucht begert zum Abendmal des Herren zugehn. Beschrieben durch M Casparum Lutz Teutsche Pfarherren und Superindenten zu Montpelgarten.

Gedruckt zu Montpelgarten bey Jacob Foillet 1588.

In-16° de 112 pp. non pag. Les titres imprimés en rouge et noir ainsi que toutes les pages du texte sont encadrés de bordures sur bois très variées où sont figurés des personnages bibliques. A la fin marque de libraire : au centre d'un cartouche carré à mascarons, un petit paysage représente trois arbres ; deux bras sortant du cadre saisissent le tronc de deux d'entre eux.

B. M.

6. — **Machiavel.** Nicolai Macchiavelli floren. Disputationum de Republica quas Discursus nuncupavit Libri III. Ex italico latine facti. Mompelgarti Per Iacobum Folietum Typographum Mompelgartensem M D LXXX VIII.

In-8° de 8 ff. et 654 pp.

B. M.

7. — **Missel de Besançon.**

Duvernoy (Eph. p. 459) dit que le Missel in-fol. publié en 1589 par ordre de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon avec le nom de cette cité pour lieu d'impression est sorti des presses de Foillet à Montbéliard. A l'appui de cette opinion il cite l'extrait suivant du journal ms. du comte Georges qui écrivait en 1688 : « Le Missel s'est imprimé jadis du temps de Foillet et récemment encore à Montbéliard » (voir N° 185).

8. — **C. Lutz.** Geistliche Rustkammer von den allerschoen-

Digitized by Google

1589 sten Sprüchen und Historien auch Exempeln h: Gottliches Schriffts daraus in jetziges Kriegsnoethen und Verfolgungen allerhand Lehr und Tröst wehr.... Zusammengetragen durch M. Casparum Lutzum....

Gedruckt zu Montbelgart durch Jacob Foillet 1589.

In-12 de 30 pp. de préface et 234 pp. texte encadré, dédié par l'auteur au bailli de Reischach et à sa femme Alexandrine de Reinchingen.

Cat. Duv.

9. — **C. Lutz.** Taufpredigt bey der Tauffe hz (?) Philipp Friderichs Fürsten zu Wirtemberg durch C. Lutz.

Mumpelgart 1589, in-8°.

Discours prononcé au baptême du prince Philippe Frédéric, septième des quinze enfants du duc Frédéric et de Sybille d'Anhalt son épouse.

« Le jeudy 8 de May 1589, madame accoucha d'vn fils qui fut baptizé « le 8 de Juin suivant par le superintendant Gaspar Lutz. Madame « Anne landgrafine de Hessen, vefve de fut Monsieur Wolfgang comte « palatin, duc des Deux Ponts fut sa marraine et fut appelé Philippe « Friderich ». *Bois-de-Chêne.*

Cat. Duv.

10. — **C. Lutz.** Drey Predigten deren die Zwei Ersten von Heil Abendmahl die 3te aber eine feine weisanzeigt wie man vermög des Catechismi alle falsche Lehren prüfen solle, durch C. Lutz, Mumpelgart, in-8°, vers 1589 ou 1590.

Cat. Duv.

11. — **M. Chemniz.** Fundamenta sanae doctrinae de vera et substantiali presentia, exhibitione et sumptione corporis et sanguinis Domini in Coena repetita a Martino Chemnizio D. Theol et superattendenti Briensvicensi (?) accesserunt huic editioni etiam aliqua quaedam negotium SS Coenæ concernentia.

Omnia impensis et opera J. Foilleti typogr. Montisbelgardensis impressa, 1590.

In-4° de 14 pp. de préface et 164 ff.

Cat. Duv.

12. — **Gugger.** Christliche Heerpredigten darinnen die furnehmste Historien der Bücher Mosis auf allerley fäll beyds in Friedens und Kriegsleüssten... durch den Ehrwurdigen und wohlgelehrten H. Joh. Jacob Guggern B. L...

Mumpelgart, Jacob Foillet, 1590.

2 vol. in-4°, 419 pp.

Cat. Duv.

Digitized by Google

13. — (**C. Lutz**). Weltspiegel darinnen jeziger Welt elendes Zustand zu sehen und dessen Ursachen zu finden Gespräch weiss furgestelt. 1590

Mumpelgart, 1590, in-8°.

Cat. Duv.

14. — **Amadis de Gaule.** Das Funfftzehende Buch de rechten Historien vom Amadis ausz Frankreich. Continuirent die Ritterliche Mannliche Thatten und bestandigt trewe Lieb desz unversagten Fursten Silves vom Walde... Ohnlangest ausz französicher in unser teutsche Sprach gebracht Durch J. R. V. S, (Jacob Rathgeb von Speir).

Gedruckt zu Mombelgarten durch Jacob Foillet, Fürstlichen Buchdrücker daselbsten 1590.

In-8° de 8 ff. préliminaires et 877 pp. Titre en rouge et noir, le 7me f. porte au recto les armoiries du comte Frédéric avec la devise : « Deus aspiret cœptis » semblables à celles du *Colloque*.

Ce célèbre roman de la fin du XIVe siècle, d'origine espagnole, eut un nombre considérable d'éditions françaises au XVIe s. ; celle-ci paraît être la première en langue allemande ; on trouvera plus loin l'indication des livres 17, 18, 23 et 24, catalogués par Duvernoy qui ajoute : Foillet a également imprimé les tomes 16, 19, 20, 21 et 22, mais je ne les ai point sous les yeux.

Brunet cite cette édition complète en 24 vol. comme étant de Francfort-sur-le-Mein, et donne les années de publication de chaque volume, qui correspondent exactement avec celles données par Duvernoy.

Du reste, le tome XVIII renferme une dédicace aux héritiers du libraire Feyerabend signée de Foillet qui dit avoir commencé l'impression au tome XV à Montbéliard.

Le traducteur J. Rathgeb, né en 1561, était secrétaire des commandements du comte Frédéric.

B. M.

15. — **J. Macler.** Simple récit de la vérité contenue ès-Saintes Ecritures et livres des pères orthodoxes, Docteurs de l'Eglise primitive touchant l'Ascencion, la Majesté, la Cène, le batême par Jaques Macler, ministre de l'Eglise de Montbéliard.

Montbéliard, Foillet 1590, in-8°,

Cat. Duv.

16. — **S. Cucuel.** La dévocieuse semaine de Jean Avenaire

Digitized by Google

1590 D^r en théologie nouvell^t traduit de latin en françois (par Samuel Cucuel).

Montbéliard, 1590, in-12.

Cat. Duv.

17. — **Amadis de Gaule.** Livre XVI. voir N° 14.

18. — **Amadis de Gaule.** Das Siebentzehende Buch der rechten Historien vom Amadis aus Frankreich... Erst neulich aus dem französ. in deutsche gebracht durch J. R. V. S.

Gedruckt zu Frankfurt am Mein in Verlegung Sigmund Feyerabends Erben 1591.

In-8° de 10 pp de préface et 1506 pp. de texte (voir N° 14).

Cat. Duv.

19, — **Bauhin.** Histoire notable de la rage des loups advenue l'an 1590 avec les remèdes pour empescher la rage qui survient après la morsure des loups, chiens, et autres bêtes enragées.

Montbéliard, Jacques Foillet, 1591, pet. in-8°.

Cat. Tuef.

20. — **Bauhin.** Memorabilis historia luporum aliquot rabidorum qui circa annum 1590 apud Mumpelgardum et Beffortum multorum damno publico grassasi sunt.

Montbelgard, J. Foillet, 1591, in-8°.

Traduction latine du précédent.

Cat. Duv.

21. — **Bauhin.** Wahrhaftige, denckwurdige historie von den wuhenden rajendem Wölffen und Schaden so sie... Mumpelgart. 1591.

Traduction allemande du précédent.

Cat. Duv.

22. — **Osiander.** Institutio christianæ religionis authore Luca Osiandro D. Emendatius quam antea excusa.

Mompelgarti Impensis Iacobi Foilleti Typographi Anno CIↃ IↃ XCI.

In-12 de 8 ff., 496 pp. et 16 ff. d'index, texte entièrement en caractère italiques.

B. M.

23. — **C. Lutz.** Christlich Blumgärtlein von allerhand Tu-

Digitized by Google

genden in feine unterscheidliche Laendlein nach den X gebot- 1591
ten eingetheilt. Durch. C. Lutz.
Mumpelg. 1591, in 12.

Cat. Duv.

24. **C. Lutz.** Catechismus Kleinod oder Erklärung des Catechismi durch C. Lutz.
Mumpelgardt, 1591, in-8°.

Cat. Duv.

25. — **Les Psaumes de David** mis en rimes françoises par Clément Marot et Théodore de Bèze.
Montbéliard, Jacques Foillet, 1591, in-12.

Cat. Duv.

26. — **Machiavel.** Nicolaï Macchiavelli Disputationum de Republica Libri III.
Montbéliard, Foillet, 1591.

Nouvelle édition du N° 6.

Cat. Duv.

27. **Amadis de Gaule.** Das 18te Buch der Historien... Gedruckt zu Frankfurt-am-Mein, 1592.

1 vol. in-8° de 4 pp. de préface et 1594 pp. (Voir N° 14).

Cat. Duv.

28. — **J. Bodin.** Respublica das ist Grundtliche und rechte Underweysung oder eigentlicher Bericht in welchen auszführlich vermeldet wirdt wie nicht allein das Regiment.... durch den Edlen Johannem Bodinum... Jetztaber in deutsch gebracht durch Johann Oswaldt Pfarrherrn zu Mumpelgart.
Gedruckt zu Mumpelgart durch Jacob Foillet furstlichen Buchdrücker in Verlegung Nicolaï Bassaei Anno M D XCII.

In-f° de 6 pp. de préface et 775 pp., titre en rouge et noir, marque : la fortune sur une roue posée à plat par terre.

La première édition de cet ouvrage sur le gouvernement en général, dû à la plume du publiciste Jean Bodin d'Angers 1530-1596, parut à Paris 1577 et prit de suite une grande vogue. Il eut de nombreuses éditions en français, latin, anglais, italien et allemand. Voir la reproduction du titre p. 31.

B. M.

29. — **J. Bauhin.** Vivitur ingenio Cœtera mortis erunt.

Digitized by Google

1592 Dans la notice de Duvernoy de 1835 se trouve l'indication suivante : On attribue avec beaucoup de vraisemblance à Jean Bauhin un livre de format in-4° oblong imprimé à Montbéliard en 1592 sans autre titre que ces mots au frontispice : « *Vivitur ingenio, caetera mortis erunt* ». Il traite des plantes et des insectes ; nous ne le connaissons que par de courtes notes manuscrites de l'époque.

30. — **Amadis de Gaule.** Livre XVIII (Voir N° 14).
Montbéliard, Foillet 1592.

31. — **P. de la Primaudaye.** Academia gallica, ein uberaus vortreffenlich herlich und weiss academisch gespräch von Tugenden und Untugenden der Menschen..., in franzosische Sprache beschrieben durch Petern de la Primaudaye in deutsches Sprach gebracht durch Jacob Rathgeb von Speir fürstl. Wurtemberg. Cammer Secretair zu Mompelgard.
Gedruckt zu Mompelgard durch Jacob Foillet in Verlegung Peter Fischer 1593.

In-f° de 579 pp. et 34 pp.de préface et tables, Tome I (voir N° 42).
L'édition originale de l'*Académie française* est de Paris 1577.
B. M.

32. — **M. Bonaker.** Disputatio de actionibus quam a sese pro ingenii tenuitate conscriptam... in regia academia Dolana... Melchior Bonaker, ejusdem universitatis prorector.
Montisbelg. J. Foillet 1593.

39 pp. in-4°, dédié par l'auteur aux ducs Louis et Frédéric.
Cat. Duv.

33. — **M. Junius.** Epistolae regum principum rerum publicarum ac sapientium virorum. Ex antiquis et recentioribus tam graecis quam latinis historiis et annalibus collectae. (collectore Melchiore Junio) Argentinae per Lazarum Zetznerum.
à la fin : Basileae typis Jacobi Foilleti 1593.

In-8° de 405 pp. et 18 pp. de préface et dédicace.
Cat. Duv.

34. — **J. B. Porta**. De occultis literarum notis seu artis animi sensa occulte aliis significandi, aut ab aliis significata expiscandi enodandique Libri IIII. Io Baptista Porta Neapolitano Auctore...
Montisbeligardi Apud Iacobum Foillet, Expensis Lazari Zetzneri. M D XCIII.

Digitized by Google

Pet. in-8° de 8 ff. non pag. de préface 269 pp. de texte pour l'ouvrage de Porta à la fin: *Animadversiones ad libros Portae annotatae.* 24 pp. et 6 ff. d'index. 1593

Sur le titre, marque de libraire représentant une tête de Minerve sur un socle cubique avec la devise: SCIENTIA IMMVTABILIS.

Figures sur bois représentant des caractères secrets, des grilles et autres accessoires de cryptographie.

L'édition originale de ce curieux ouvrage du physicien Porta, l'auteur de la *Humana physognomia* et de la *Magia Naturalis*, parut à Naples en 1563, celle de Montbéliard est probablement la seconde; les suivantes sont augmentées d'un cinquième livre.

B. M.

35, 36, 37. — **Amadis de Gaule.** — Livres XIX, XX et XXI, 1593 (voir N° 14).

38. — **J. Bauhin.** Traicté des animauls aians aisles, qui nuisent par leurs piqueures ou morsures avec les remèdes. Oultreplus une histoire de quelques mousches ou papillons non vulgaires, apparues l'an 1590 qu'on a estimé fort venimeuses: le tout composé par Iean Bauhin D. Médecin de Trèsillustre Prince Monseigneur Friderich, Comte de Wirtemberg, Montbéliart, etc.

Imprimé à Montbéliart M D XCIII.

Pet. in-12 de 90 pp.

Après une dédicace de l'auteur aux gouverneur, échevins et conseillers de Lyon, et quelques pièces de vers, se trouve le portrait, gravé sur bois, de Bauhin, en buste, la main droite appuyée sur un crâne avec l'inscription I.B.D.M. 1541. 1591. Ensuite vient une planche se dépliant, représentant des insectes ailés, gravés en taille-douce. D'après une note de P. E. Tuefferd, les papillons estimés fort venimeux auraient été le Sphinx Atropos, ou Tête de Mort, qui n'a jamais piqué personne. Le traité de Bauhin se termine à la page 58 et est suivi d'une *Observation et discours très docte de la prodigieuse abondance de sauterelles ou langoustes en Arles en Provence en 1553* par M. François Valériol, docteur en médecine, suivi d'une épître à Baulieu de M. Félix Platner, médecin à Bâle, sur les chenilles et papillons qui apparurent à Bâle en 1591.

Ce singulier petit ouvrage fut publié à la demande du baron de Montjoie, gouverneur de Belfort.

Un exemplaire a atteint le prix de 39 francs à la vente de Ch. Nodier.

B. M.

39. — **J. Bauhin.** De plantis absynthii nomen habentibus,

Digitized by Google

1593 caput desumptum ex clariss. ornatissque viri D. Doct. Iohannis Bauhini.... Tractus item de absynthiis Claudii Rocardi.
Montisbelgardi, J. Foillet, 1593.

In-8° de 170 pp. plus 18 ff. de préface et table avec le portrait de Jean Bauhin à l'âge de 50 ans.

Ce traité a été publié par Marc Morelot, médecin à Montbéliard. Quoique l'éditeur dise que c'est un chapitre détaché du grand ouvrage de botanique auquel travaillait Bauhin depuis 24 ans, on a remarqué que le plan de ces deux ouvrages n'est pas le même. D'après Haller, il paraît qu'à cette époque Bauhin avait plutôt en vue d'écrire la critique que l'histoire de la botanique.

Note de P. E. Tuefferd.

40. — **Amadis de Gaule.** Livre XXII, 1594 (Voir N° 14).

41. — **Amadis de Gaule.** Das 23te Buch der Historien von Amadis aus Frankreich... gedruckt zu Frankfurt a/M in Verlag der Feyerabend. 1594.

In-8° de 14 pp. de préface et 1511 pp. de texte, dédié par Foillet aux trois frères Michel, Henri et Jacques de Franquemont (Voir n° 14).

Cat. Duv.

42. — **P. de la Primaudaye.** Anhang und Ander Theil den franz. Academie, ein Gespräch von den Menschen... durch Petrum de la Primaudaye nun aber verdeutscht durch M. Fridericum Castalionem Seb. bey der Univers. zu Basel der Rhetorie ordin. Profess.
Getrückt zu Mumpelgard. durch Jacob Foillet in Verlegung Petrum Fischer. ANNO M DC XCIV.

In-f° de 512 pp. 32 pp. de préface et tables. Tome second et dernier de l'ouvrage N° 31, titre en rouge et noir.

B. M.

43. — **Patricius.** Francisci Patricii Senensis de Regno et Regis institutione libri IX ad Alphonsum Aragonium ac cele berrimum Calabriæ ducem scripti... Montisbelgardi Impensis Lazari Zetzneri. CIↃ IↃ XCIV.

Pet. in-8° de 632 pp. plus l'index ; marque à la tête de Minerve sur le titre.

B. S. M.

44. — **Du Bellay.** Kriegsregiment wie ein tapffer Volk zum Krieg aufzubringen ins Feld aufzurüsten und anzufahren

Digitized by Google

seye... durch Wilhelm Bellay herrn von Langey.., in Teutsch gebrach durch. M. Ulricum Budrum. 1594

Gedrückt zu Mumpelgart in Verlegung Petern Fischers, M D XCIV.

Pet. in-8° et 745 pp. plus la table, préface de Foillet.

B. S. M.

45. — **Amadis de Gaule.** Das 24te und letzte Buch der Historien von Amadis aus Frankreich... dem edlen Herrn Erhard von Rhynach gewidmet durch den Buchdrücker.

Gedrückt zu Frankfurt a/M, 1595.

In-8° de 26 pp. de préface et 1433 pp. (Voir n° 14).

Cat. Duv.

46. — **Le duc Frédéric.** Ordonnances de très haut, très illustre puissant prince et seigneur Frédéric par la grâce de Dieu duc de Wirtemberg et Teck, comte de Montbéliard &c touchant les bois et forêts en ses comté de Montbéliard et souveraines seigneuries y jointes.

A Montbéliard par Iaques Foillet CIↃ IↃ XCV.

Pet. in-f° de 4 ff. et 37 pp. Armoiries du duc Frederic sur le titre encadré d'une bordure sur bois.

Entre les pp. 20 et 21 se trouve un deuxième feuillet de titre : *Ordonnances etc... Pour le regard des forêts la seconde partie touchant la sauvagine,* mêmes armoiries.

B. M.

47. — **J. Besson.** Theatrum oder Schawbuch, allerley Werckzeug und Rüstungen des hochverstendigen sinnreichen mathematici Jacobi Besssoni, auszdem Delphinat : mit einer augenscheinlichen Erklerung Franscisci Beroaldi... aus der latinischen unnd französischen Sprach in die hochteutsche Sprach verdolmetschet.

Getrückt zu Mümbelgart durch Jacob Foillet fürstlichen Wurtembergischen Buchtruckern. Anno MDXCV.

In-f°. Frontispice gravé encadrant le titre. L'ouvrage se compose d'une dédicace au duc Frédéric de J. Chouet, imprimeur lyonnais qui publia plusieurs éditions françaises du même ouvrage, d'une préface de F. Beroalde et de 61 planches de machines et instruments divers gravées sur bois avec l'explication en regard de chacune au verso de la précédente.

B. S. M.

Digitized by Google

1595 48. — **M. Junius**. Epistolae ex historicis tam veteribus quam recentioribus secundum materias ita congestae ac digestae.... autore Melchiore Junio Witebergensi eloquentiae argentinensi in Academia professore.

Montebelgardi impensis Lazari Zetneri MDXCV.

Pet in-8° de 715 pp. plus la table, marque à la tête de Minerve sur le titre.

B. M.

49. — **M. Junius**. Orationum quae Argentinensi in Academia exercita causa scriptae ac recitatae ab illustribus generosis nobilibus et aliis, ad tractandum vero propositae fuerunt a Melchiore Junio Witebergensi eloquentiae ibidem professore.

Montebelgardi Impensis Lazari Zetzneri. MDXCV.

Pet. in-8° de 4 ff. et 488 pp. tête de Minerve sur le titre ; au verso du 3me f. : *Index tertiae partis orationum.*

B. M.

50. — **M. Junius**. Orationum quae Argentinensi etc. (*voir le précédent*).

Montbelgardi Impensis Lazari Zetzneri Argent. Bibliopol. 1595. A la fin de la préface : *Index quartae partis orationum.*

In-8° de 7 ff. et 599 pp tête Minerve sur titre. Ce livre et le précédent sont les tomes 3 et 4 d'un ouvrage dont le commencement nous est inconnu.

B. M.

51. — **M. Junius**. Animorum conciliandorum et movendorum ratio non tam dicendi summorum magistrorum praeceptis, quam exemplis veterum oratorum tradita... a Melchiore Junio Witebergensi.

Montebelgardi Sumptibus Lazari Zetzneri CIↃIↃXCVI.

In-8° de 5 ff. 322 pp. et 2 ff. de tables. Tête de Minerve sur le titre.

52. — **Rabelais**. Les œuvres de M. François Rabelais, docteur en médecine, conten. la vie, faicts et dicts héroiques de Gargantua et de son fils Pantagruel avec la Prognostication Pantagrueline (s. l.) 1596.

In-16° de 800 pp. plus 15 ff. non chiffrés pour la *brève déclaration* et la table. (Voir le N° suivant).

B. M.

Digitized by Google

53. — **Rabelais**. Le cinquiesme et dernier livre des faicts et dits héroiques du bon Pantagruel auquel est contenu ce qui s'en suit: les Navigations et isle sonnante, l'isle des Apedefres de nouveau aiousté, la Cresme philosophale, une epistre limosine avec la visitation de l'oracle de la dive Bacbuc et le mot de la dive bouteille pour lequel a été entrepris tout ce long voyage. 1596

Lyon, par Pierre Estiart, Mil CIↃ XCVI.

In-16° de 193 pp. et 5 ff. pour la table, caractères italiques.

M. Claudin *(Archives du bibliophile)* est d'avis que ces deux ouvrages ont certainement été imprimés à Montbéliard par Foillet; les caractères et les fleurons sont en effet identiques à ceux employés par cet imprimeur.

B. M.

54. — **De Bry** Opera misericordiae ad corpus pertinentia figuris et iconibus in aes incisis expressa et representata cum selectis sententiis et testimoniis ex veteri et novo Testamento desumptis... a Iohanne Theodoro et Israele de Bry fratribus in aes incisa eorumque sumptibus excusa. Venalia extant Francofurti in officina Theodori de Bry.

Impressum Monbelgarti CIↃ IↃ XCVI.

Pet. in-f° de 51 pp. dont les 31 premières paginées. Le titre est entouré de huit vignettes sur cuivre représentant les sept œuvres de miséricorde et le signe IHS. Les mêmes gravures sont répétées avec un titre un peu différent à la page 33, au verso de laquelle est représenté le jugement dernier. L'ouvrage se termine par 7 grandes planches, chaque œuvre de miséricorde étant représentée par des scènes tirées de la Bible et groupées dans des motifs architecturaux de style Renaissance.

Il paraît très probable que le texte seul a été imprimé à Montbéliard et que les gravures sur cuivre, très remarquables, ont été exécutées à Francfort comme les autres œuvres dues au burin des frères de Bry.

B. M.

55. — **Le duc Christophe.** Actes et pièces des propositions d'erreur faictes de la part de feu de très-recommandée mémoire Christophle de son vivant duc de Wirtemberg et Teck, comte de Montbéliart &c. contre deux arrêts rendus par la court du Parlement de Dôle en deux procès intentez par ledit sieur Duc contre furent Damoiselle Françoise de Longvy dicte de Rye, messire Gérard de Rye, sieur de Balançon... à cause des Seigneuries de Neufchatel, Vuillafans le Vieux et autres.

Digitized by Google

1596 A Montbéliard par Iaques Foillet s. d. (1596);

In-f° de 2 ff. et 110 pp. Armoiries du duc Frédéric sur le titre.

B. M.

56. — **Cl. Flamand**, Le guide des fortifications et conduitte militaire où sont contenus 7 livres de Mathématiques et Géométrie contenant ce qu'est le plus nécessaire pour l'utilité de la vie humaine.

Au Roy Très-chrestien Roy de France et de Navarre par Claude Flamand, Ingénieux (*sic*) du Duc de Wirtemberg.

A Montbéliard, par Iaques Foillet, 1597.

In-12 de 12 de 204 pp. fig, sur bois.

Sur le titre, portrait buste de Flamand tenant un compas de la main droite, gravé sur bois avec la date 1597. La publication de cet ouvrage par Foillet sans autorisation du Conseil de Régence lui valut des poursuites judiciaires et peu s'en fallut qu'il quitta Montbéliard.

B. M.

57. — **Cl. Flamand**. Les mathématiques et géométrie départis en six livres contenant ce qu'est le plus nécessaire pour l'utilité de la vie humaine, par Claude Flamand, Ingénieur du duc de Vvirtemberg.

A Montbéliard, Par Jaques Foillet, 1597.

In-12 de 227 pp., fig. sur bois, même portrait qu'au précédent sur le titre.

Nous avons indiqué séparément les deux ouvrages de Flamand, qui ont chacun leur titre et leur pagination séparée, mais le titre et la table des chapitres du premier se rapporte à l'ensemble des deux. Tous les exemplaires que nous connaissons sont reliés en un volume. L'impression et le papier sont médiocres, la pagination inexacte, en particulier dans le *Guide* on saute de la p. 144 à la p. 165 sans qu'il y ait de lacune dans le texte.

B. M.

58. — **Dentelles**. New Modelbuch darrinen allerley ausgeschnitten Arbeit in Kleiner, mittelmaessiger und grosser form erst neulich erfunden allen tugendsamen frauen und jungfrauen sehr nutzlich.

Mumpelgard Jacob Foillet, 1598.

In-4° oblong ; dédié à la duchesse Sybille de W. par l'imprimeur, 81 ff. ayant chacun une planche de dentelles au recto, point de texte.

Cat. Duv.

Digitized by Google

59. — **Liturgie**. La forme qu'on tient ès Eglises des Comtés terres et seigneuries de Montbéliart, Horbourg, Richewir. 1598

Montbéliard, par Jaques Foillet, 1598.

D'après Duvernoy un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la Bibl. de Strassbourg.

60. — **Anonyme**. Nachfolgung Christi Wie man alle eytelkeit dieser Welt verschmehen soll. Von einem Wolgelehrten liebhaber Gottes vor viel Jaren beschrieben.

Gedrückt zu Mümpelgarten durch Jacob Foillet 1598. *A la fin*: .. In Verlegung Ludwig Königs den Jungern. Anno 1598.

Pet. in-12 de 4 ff. non pag. et 168 ff. titre en rouge et noir, la pagination est faite au recto des pages seulement.

B. M.

61. — **J. Bauhin**. Historia novi et admirabilis fontis balneique Bollensis In Ducatu Vvirtembergico ad acidula Goepingenses... A Ioanne Bauhino Ill. eius Cels. Medico conscripta.

Montisbeligardi Anno M D XCIIX.

In-4° de 8 ff. 291 pp. de texte en italique. (Voir le N° suivant).

B. M.

62. — **Bauhin**. Historiae fontis et balnei admirabilis Bollensis Liber Quartus. De lapidibus metallicisque miro naturae artificio... Auctore Ioh. Bauhino Illustrissimi Ducis Vvirtembergici Medico.

Montisbelgardi Apud Iacobum Foilletum CIↃ IↃ XCVIII.

In-4° de 4 ff. 222 pp. de texte plus les *paralipomena* et l'index, 14 ff. et 1 ff. d'errata.

Les deux ouvrages précédents sont toujours reliés ensemble, l'index est commun : on y trouve les figures sur bois dans le texte de 211 coquillages fossiles, 60 espèces de pommes, 39 variétés de poires, 8 espèces de champignons et 16 différents insectes. C'est, d'après Duvernoy, l'un des premiers essais qui aient été faits dans ce genre et il a servi de modèle.

Quelques exemplaires sont terminés par un ouvrage en allemand sans feuille de titre, dédié par J. Bauhin à la duchesse Sybille, intitulé *Historia der furnembsten Kranckheiten unnd Bresten....* maladies observées aux bains de Boll en 1597, 48 pp. in-4°.

B. M.

63. — (**Vinciolo**). Les nouveaux pourtraicts de poinct coupé et dantelles en petite moyenne et grande forme.

Digitized by Google

1598 Montbéliard, par Iaques Foillet 1598.

Pet. in-4° contenant un frontispice, un *Advertissement aux dames et damoiselles* 3 pp. suivi d'une *Exhortation aux jeunes filles* en six quatrains. Les planches sont cotées B-VIII ; au-dessous de la dernière on lit : La fin couronne l'œuvre.

Brunet, Article Vinciolo.

64. — **Vinciolo**. Auszerleszen Modelbuch Darinnen Schöne und Neuwe Abrisz allerley Gattung khumstliches Nähwerckhs desz Herrn Friderich de Vinciolo von Venedich zufinden seindt. Ietzt Erstmals in Teutschlandt an Tag gebracht....

Getruckt zu Mumpelgardt durch Jacob Foillet 1599.

Pet. in-4° oblong titre imprimé en rouge et noir dans un encadrement de dentelles blanches sur fond noir gravé sur bois, et 53 planches de dentelles la plupart en blanc sur fond noir.

Le seul exemplaire que nous connaissions de cette rare édition ne comporte aucun texte, il nous a été communiqué par M. L. Rosenthal de Munich.

C'est probablement le même recueil de planches que le précédent.

65. — **Machiavel.** Nicolai Machiavelli Florentini disputationum de Republica, quas discursus nuncupavit libri III.

Monpelgarti per Jacobum Foilletum. CIↃ IↃ XCIX.

Un vol. in-8° de 631 pp. plus l'index.

Nouvelle édition du N° 6.

B. M.

66. — **Machiavel**. Nicolai Machiavelli Florentini de Officio Viri Principis una cum scrisptis Machiavello Contrarius, de Principum vivorum Potestate Officioque contra tyrannos.

Montisbelgardi MDXCIX.

In-8° de 4 ff. de préface, 210 pp. et 6 ff. d'index.

B. M.

67. — **Anonyme**. Vindiciae contra tyrannos sive de principis in populum, populique in principem legitima potestate, Stephanio Junio Bruto Celta auctore.

S. l. M D LXXX.

In-8° de 7 ff. 326 pp. et un f. d'index.

Les caractères et fleurons de cet ouvrage sont incontestablement de Foillet, nous en avons vu plusieurs exemplaires dans leur reliure originale, toujours reliés à la suite du précédent. La date de 1580 est cer-

Digitized by Google

tainement fausse, Foillet ne s'étant établi qu'en 1586 ; il paraît probable que les deux ouvrages datent de la même année. Cet ouvrage est généralement attribué à Hubert Languet, qui se trouvait précisément au nombre des réfugiés français à Montbéliard vers cette époque. D'après Brunet (Article Steph. Jun. Brutus), la première édition est d'Edimbourg 1579, mais le lieu et la date sont aussi déguisés que le nom de l'auteur ; elle fut imprimée à Bâle, en 1581 probablement. Brunet connait l'édition in-8° s. l. 1580, sans savoir qu'elle est de Montbéliard et sans mettre la date en suspicion. Cependant il fait remarquer que le traité anonyme qui suit les Vindiciae à la p. 222, sous le titre : « *De jure magistratuum in subditos et officio subditorum erga magistratus* » avait paru séparément à Lyon en cette même année 1580. La préface des *Vindiciae* signée Cono Superantus Vasco serait de Duplessis-Mornay. Ce traité a été souvent réimprimé et en général, comme dans le cas présent à la suite du « *Prince* » de Machiavel. Fr. Estienne en a donné une traduction française datée de 1581. Brunet cite une édition de Francfort 1608, *Impensis Lazari Zetzneri* (in-12° de 6 ff. et 281 pp.) qui pourrait bien sortir des presses de Foillet, comme plusieurs autres ouvrages imprimés pour Zetzner, mais nous n'en connaissons aucun exemplaire et aucun bibliographe montbéliardais n'en fait mention, 1599

B. M.

68. — **J. Bauhin.** De plantis absynthii nomen habentibus...

Montbéliard 1599, in-8°. Deuxième édition de l'ouvrage N° 39 publié en 1593.

Duv. 1835.

69. — **J. Bauhin.** Kurtzer und wahrhaftiger Bericht was Schwerer und mühseliger allerhand Krankheiten von Jahr 1596 bis 1599 wohl und glücklich seyen geheilt worden durch die Gnade Gottes und Wunderbarliche Wirkung des Wunderbads zu Boll... durch Joh. Bauhinum.

Mumpelgardt, J. Foillet 1599.

In-4° de 59 pp. Portrait de Bauhin.
Extraits du N° 39 publiés par le médecin Jean Rentz de Boll.

Cat. Duv.

70. — **C. Lutz.** Christliche Ritter oder ein Wunderlicher Kampf der hoellischen bestien wider einen Evangelischen Christen durch C. Lutz.

Mumpelgart, J. Foillet 1599, in-8°.

Cat. Duv.

Digitized by Google

1599 71. — **V. Barthol.** Oratio de vita et obitu amplissimi et consultissimi viri... domini Anthonii Carray... a N. Vienoto Bartholo Sanctae susannensi in collegio Mombelgardensium paedagogarchia.

Montisbelgardi, Apud Iacobum Foillet CIↃ IↃ XCIX.

Pet. in-4° de 18 pp, Sur le titre marque du Sacrifice d'Abraham, à la p. 3 portrait sur bois d'Antoine Carray vu de face en buste, au centre d'un portique surmonté de ses armoiries.

Carray, conseiller du duc Frédéric, mourut le 15 Décembre 1598.

B. M.

72. — **Columna.** Historische Warhaffte und Eigentliche Beschreibung von der Alten unnd in aller welt berühmpten Statt Troia... Durch den Herrn Guidonem de Columna Richtern zu Messana, und hernach durch David Förter verteutscht.

Getrückt zu Mümpelgart durch Jacob Foillet MDXCIX.

In-8° de 8 ff. 501 pp. et 7 p. de table des matières.

A la fin : Cette histoire a été écrite en latin en 1287 et mise en allemand en 1598.

La 1re édition est de Cologne 1477.

B. M.

73. — **J. Bauhin.** De thermis aquisque medicatis europae praecipuis opus succinctum atque utiliss. quippe naturam usumque carum gemnium magna diligentia ostendens...

Montisbelgardi apud Iacobum Foilletum impensis Ludovic König. Anno MDC.

In-4° de 8 ff. et 291 pp. en italique, 2re édition sous un autre titre du N° 61.

B. S. M.

74. — **J. Bauhin.** De lapidibus metallicisque miro naturae artificio in ipsis terrae visceribus figuratis nec non de stirpibus insectis...

Montisbelgardi. Impensis Ludovici König apud Iacobum Foilletum, Anno MDC.

In-4° de 7 ff , 222 pp. et 3 f. pour les paralipomènes. 2re édition du N° 62.

B. S. M.

75. — **Jean de Serres.** Historia oder Eigentliche Warhaffte Beschreibung aller gedenckwürdigen Sachen, Geschichten und

Digitized by Google

Hendeln die sich unter der Regierung Heinrici II, Francisci II, Caroli IX, Heinrici III... Deszgleichen Heinrici des Vierdten Königs in Franckreich und Navarren von 1547 bis 1597.... in die Teutsche Spach gebracht durch J. R. V. S. *(Rathgeb)*. 1600

Gedrückt zu Mumpelgart durch Jacobum Foillet Im Jahr M. D. C.

2 parties en un vol. in-8° de 16 ff. 1506 plus 572 pp. titre en noir et rouge ; la deuxième partie, Henri III et Henri IV, bien qu'ayant sa pagination spéciale, n'a pas de page de titre. Cet ouvrage est généralement attribué à l'écrivain protestant Jean de Serres ; l'édition française originale est de 1595.

B. M.

76. — **Franchises**. Les franchises, privilèges et immunitez otroyées avant trois cent et seize ans aux Bourgeois de la Ville de Montbéliard par furent de trèsheureuse et trèslouable mémoire les Très-illustres hauts et puissans Renaud de Bourgogne et Guillaume sa femme, conte et contesse de Montbéliard, etc...

Le tout extrait des originaux ou copies authentiques mis en lumière par la volonté des Maire et Neuf Bourgeois estans à présent au gouvernement de ladicte ville.

A Montbéliard par Iaques Foillet MDC.

In-f° de 32 pp. et 2 ff. préliminaires. Armoiries du comte Frédéric sur le titre qui est entouré d'une bordure sur bois. Les noms des neuf bourgeois se trouvent en tête de la dédicace à eux adressée par Foillet, Texte en gros caractères jusqu'à la p. 20, beaucoup plus serré ensuite. Foillet dit dans son épitre que les franchises ont déjà été imprimées mais qu' « on n'e peut pas recouvrer des exeplaires à sa volôté ». Nous ignorons où et quand cette impression se fit.

Voir la reproduction du titre p. 26.

B. M.

77. — **Cherler**. Socraticum somnium in nuptias Joh. Fred. Thun a Neuberg in Stetten.. et nobiliss virginis Mariae a Brinnighofen... lusit Joh. Henr. Cherlerus Basil. Phil. Med.

Montisbelgardi, apud Iacobum Foillet CIↃIↃC.

In-4° de 24 pp. Sur le titre, armoiries des deux époux. Epithalame allégorique en prose latine entremêlée de citations poétiques d'un style élevé et rempli de pensées ingénieuses, quoique parfois peu recherchées. *(Note de P. E. Tuefferd)*.

Cherler était le gendre de J. Bauhin.

B. M.

Digitized by Google

1601 78. — **S. Cucuel.** Thrésor rempli de richesses spirituelles, c'est à savoir de consolations, instructions et prières tirées de la Ste Ecriture pour tous les fidèles estant en adversité et spécialement pour les malades et mourans par Samuel Cucuel.

Montbéliard, Jacques Foillet 160..., in-16.

Cat. Tuef.

79. — **J. Bauhin.** Histoire ou plutôt simple et véritable récit des merveilleux effets qu'une salubre fontaine située au comté de Montbéliard et seigneurie souveraine du Chastelot appartenant au très-illustre Prince Frédéric, etc.. a produit pour la guérison de plusieurs maladies en l'an 1601 et à cette occasion est nommée la Saine Fontaine, recueillie fidèlement par gens expressément à ce députés.

A Montbéliard, Jacques Foillet 1601.

In-8° de 88 pp. suivi de 7 pp. pour une : *Description poétique des vertus et propriétés admirables de la Saine Fontaine par François de Lancluse.*

Ce dernier réfugié protestant français à Montbéliard est l'auteur d'un satyre intitulée : *Antithèse de Jésus-Christ et du pape de Rome.*

Cat. Duv.

80. — **J. Bauhin.** Einfaltige aber doch wahrhafftige Relation und Verzeichniss der wunderlichen Heilsamen Würkungen so ein Brunquelle genandt Plongenière, etc ..

Getrückt zu Mumpelgardt. Durch. Jacob Foillet 1602.

In-8° de 59 pp. Armoiries de Wurtemberg-Montbéliard sur le titre ; à la fin les mêmes armoiries de plus grande dimension. Traduction allemande du précédent faite par Zacharie Dolder.

B. M.

81. — **Cicéron.** M. Tullii Ciceronis Epistolarum libri 4 a Joh. Sturmio puerili educationi confecti.

Montisbelg. J. Foillet 1601, in-8°.

Cat. Duv.

82. — **S. Cucuel.** Trésor de consolation, intructions, et prières tirées de la S. Escriture, pour tous ceux qui sont en adversité. Et spécialement pour les malades et mourans.

Recueilly et mis en lumière par Samuel Cucuel, Ministre de la parole de Dieu à Montbéliard

Digitized by Google

A Montbéliart, Par Iaques Foylet, Imprimeur de son Altesse s. d. (préface datée de 1602). 1602

In-12° de 6 ff. et 179 pp. Titre encadré d'une bordure sur bois. Cet ouvrage est différent de celui indiqué par Duvernoy à la date de 1606 (N° 91) où le texte est en forme de dialogue ce qui n'est pas le cas ici.

B. A. R.

83. — **Lombardus.** M. Petri Boni Lombardi Ferrariensis physici et chenici excellentiss. introductio in artem chemiae integro ab ipso authore inscripta Margarita preciosa novella composita ante annos plus minus ducentos septuaginta...

Montisbeligardi, apud Iacobum Foillet, M DC II.

In-8° de 398 pp. et 6 ff. d'index, marque du cerf sur le titre.

B. M.

84. — **Vallensis.** De arte chemica libri duo quibus omnia quae ad lapidis sive pulveris philosophici compositionem usumque spectant. Quorum prior de veritate et antiquitate artis chemicae... per Robertum Vallensem selecta, posterior Joan. Chrysippi Faniani de arte metallicae metamorphoseos liber singularis...

Montisbeligardi, apud Jacobum Foillet, M DC II.

In-12° de 51 pp. pour l'ouvrage de Vallensis et 67 pp. pour celui de Fanianus et le traité anonyme « *De iure Alchemiae* » qui termine le volume.

B. M.

85. — **Schikhart.** Beschreibung einer Reisz welche der Durchleuchtig Hochgeborene Fürst und Herr Herr Friderich Hertzog zu Wurtemberg unnd Teck, Grave zu Mumppelgart... Im Jahre1599 in Italiam gethan... durch Heinrich Schickhart von Herrenberg ihrer furstlichen Gnaden Bawmeister.

Getruckt zu Mumppelgart durch Jacob Foillet, Furstlichen Wurtembergischen Buchtruckern, M DC II.

In-4° de 8 ff. et 213 pp.

Titre imprimé en rouge et noir ; à la p. suivante portrait sur bois du duc Frédéric en buste de trois quart signé I. P. G. Ensuite viennent ses armoiries entourées du collier de l'ordre de la jarretière que Frédéric ne devait recevoir que l'année d'après, en 1603, avec la devise : Hony soit qvi mal y pense.

Après avoir décrit plusieurs villes italiennes, l'auteur revient par Trévise, Inspruck, Schaffouse et Bâle à Montbéliard et à ce sujet il donne le texte des inscriptions gravées sur des plaques de cuivre et

Digitized by Google

1602 placées dans les premières pierres de St-Martin (1) et du Vieux-Collège (2), édifices dont il est l'auteur. A la p. 203 sont deux planches repliées gravées sur cuivre par Schickart lui-même et représentant les projets primitifs des deux bâtiments ci-dessus. Ces deux planches ont été reproduites par M. Cl. Duvernoy dans son « Montbéliard au XVIII[e] s. p. 56 et 230. L'auteur donne ensuite quelques renseignements sur Mandeure et les vestiges de l'époque romaine connus de son temps.

B. M.

86. — **Jesuistischer Catechismus.**
Montbéliard, Foillet, 1602 ou 1603.

Foillet reçoit pour l'exemplaire dont il fait hommage au duc une gratification de vingt francs de Montbéliard.

Note de Ch. Duvernoy.

87. — **Livre rouge.** A l'occasion de la reliure de ce registre d'inscription à la bourgeoisie de Montbéliard commencé au XIV[e] siècle et conservé à la Mairie, Foillet imprima sur une p. in-f° l'adresse suivante aux maîtres bourgeois de la ville, dont il colla l'unique exemplaire sur la page de garde du volume qu'il venait de relier :

« Tres honorez Seigneurs, je suis très joyeux que comme par « ci-devant ie fus employé à imprimer les louables franchises de « ceste ville ; ainsi maintenant mon fils l'a esté pour relier ce « livre. le supplie V. S. qu'en prenant en bonne part nostre « labeur, il leur plaise avoir égard à moy et aux miens et me « tenir pour un de leurs plus affectionné serviteur, comme pa- « reillement de toute la ville étant prest de lui faire service en « toute occurence. Dieu la veuille bénir et tousiours la maintenir « en sa protection et sauvegarde comme semblablement V. S.

« Faict à Montbéliard le 20 en May l'an 1603.

« De V. S. le très affectionné serviteur. »

Iaques Foillet.

88. — **M. Cordier.** Maturini Corderii Colloquia latino-gallica et germanica ab ipso authore in quatuor libros divisa et postea ab allis argumentis illustrata. — Les colloques de Mathurin Cordier... etc. *(Traductions française et allemande du titre latin).*

---

(1) Reproduit dans les Mém. de la Soc. d'Emul.. T. I, 1854, p. 127.
(2) Reproduit dans les Mém. de la Soc. d'Emul., T. XXIV, p. 63.

Digitized by Google

Montisbeligardi Impensis Lazari Zetzneri Bibliop. Arg. M DCIII. 1603

In-16 de 6 ff. de préface de Foillet au duc Louis-Frédéric et 851 pp. tête de Minerve sur le titre.

Le titre du 1er livre dit que ces colloques sont « en faveur des enfans qui vont à l'escolle ». L'auteur (1479-1564) était célèbre par son habileté à apprendre le latin aux enfants. Calvin fut son disciple à Genève et le fit par la suite embrasser la réforme. Il a publié plusieurs livres d'instruction enfantine, entre autres la civilité puérile. L'éd. originale en latin des colloques est de Genève 1563 (1).

B. M.

89. — **Tiersault.** Sermon fait à Etobon appartenant en droit de souveraineté à l'Altesse de Monseigneur le duc de Wurtemberg... le dimanche 13 d'Octobre 1603 en la dédicace du temple qui y a esté nouvellement bati par le commandement et aux frais de Sadicte Altesse, selon la direction de Henri Schikart son Ingéniaire (*sic*) et architecte par M. Antoine Tiersault, ministre du Sainct Evangile à Blamont.

A Mombiliard Par Iaques Foillet, M DC IIII.

Pet. in-4° de 40 pp. et 2 ff. Armoiries de W.-M. sur le titre.

B. M.

90. — **Crusius.** Martini Crusii quaestionum in Phil. Melanchtonis Elementorum rhetoricicis libros 2.

Montisbelg. Jacob. Foillet. 1604, in-8°.

Cat. Duv.

91. — **Mandement** Friderich par la grâce de Dieu duc de Wirtemberg et Teck, comte de Montbéliard, etc.

1 p. double in-f° s. l. n. d. (Foillet 1604).

Mandement en date du 3 Décembre 1604 accueillant les étrangers qui voudraient habiter « *pour y vivre en l'exercice de la vraye Religion chrestienne* » ; ils auront les mêmes droits et franchises que les bourgeois.

B. M.

92. — **J. Bauhin.** De aquis medicatis nova methodus Ioan. Bauhini D. Ill. Celsit. Wirtemb. Med. libris quatuor comprehensa. Agitur in iis de Fontibus celebribus, Thermis, Balneis

(1) Cf. Dict. de Bayle, art. Cordier.

Digitized by Google

1005 universæ Europæ et potissimum ducatus Wirtembergici... Item de variis fossilibus stirpibus & insectis quorum plurimae figurae sive icones & Regionum tabulae adduntur.

Montisbiligardi Apud Iacobum Foillet M D CV.

In-4° de 8 ff. et 291 pp.

Sous un titre plus général c'est le même ouvrage que l'*Historia fontis Bollensis* de 1598, N° 61. La page de titre et les trois premiers ff. de la préface ont été réimprimés, mais toute la suite est du même tirage que l'édition de 1590 qui sans doute s'était mal vendue, et à laquelle l'auteur ou l'éditeur cherchait à donner un regain de nouveauté. A la fin on n'a pas pris la peine de modifier la page de titre du 4me livre qui porte toujours la date de 1598 et est celle donnée au n° 62.

B. M.

93. — **S. Cucuel.** Recueil de consolations et instructions tirées de la Ste-Ecriture montrant comment les chrétiens se doivent gouverner soutenir et redresser ès adversités maladies et à l'heure de la mort en forme de dialogues entre le pasteur et l'affligé.

Montbéliard, Foillet, vers 1606.

In-16 de plus de 186 pp.

Cat. Duv.

94. — **Le duc Frédéric.** Summarische Verzeichnus einer Reisz so der... Herr Friderich Hertzog zu Würtemberg und Teck Grafe zu Mumpelgart... im Iahr Christi 1580... durch Schwaben, Bayern, Böheim, Sachsen, Braunschweig, &c. gethan....

Gedrückt zu Mumpelgart durch Jacob Foillet Im Jahr 1606.

Pet. in-4° de 30 pp.

La relation d'un autre voyage du duc Frédéric en Angleterre pendant l'année 1592 fut imprimée à Tubingue en 1602

B. M.

95. — **Brebach.** Leichpredigt bey der Begrabnus des Edlen Gestrengen und Besten Johann Georgen von Brinnighoven Furstl. Wurtembergischen Grosshofmeistern und Raht... durch M Petrum Brebachium der Teutschen Kirchen Pfarrern und Superintendenten.

Gedruckt zu Mumpelgardt durch Jacob Foillet Im Jahr M DC VI.

Pet. in-4° de 22 pp. Armoiries des Brinnighoven sur le titre.

B. M.

Digitized by Google

96. — **Anonyme.** Gespräch desz Esels wider Bruder Anshelme von Turmedan Prediger Ordens, Uber die Natur Eigenschafft und Vortrefflichkeit der Thier.., Erstlich in Anno 1417 zu Thunis in Hispanicher Sprach beschrieben... ins Teutsch gebracht durch J. R. V. S. (*J. Rathgeb*). 1606

Gedrückt zu Mumpelgardt Durch Jacob Foillet Im Jahr 1606.

In-12 de 323 pp.

Traduction allemande d'une spirituelle facétie d'origine espagnole fréquemment réimprimée en français aux XVI et XVII^e^ siècles.

B. M.

97. — **H. Estienne.** L'introduction au traité de la Conformité des merveilles anciennes avec les modernes ou traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote. L'argument est pris de l'Apologie pour Hérodote, composée en Latin par Henri Estienne et est ici continué par luy-mesme...

Sur les Hasles. L'an M. DC. VII.

Pet. in-8° de 15 ff. pour l'avertissement d'Estienne et la table des chapitres 546 pp. et 15 ff. de table des matières.

Marque du cerf sur le titre. Certains exemplaires portent en outre l'indication : *A Mombéliard Par Iaques Foillet*, qui paraît avoir été rajoutée après coup.

D'après M. Ristelhuber qui a fait une étude aprofondie de ce célèbre ouvrage, violente satyre de la société et en particulier du clergé catholique au XVI^e^ siècle, cette édition serait la quatorzième et ne contient pas plus que les précédentes les passages supprimés par ordre du Conseil de Genève à l'apparition de l'édition originale en 1566, passages où se trouvaient des « propos vilains et parlant trop évidemment des princes en mal ». Depuis Foillet il n'y a plus eu que deux éditions. La Haye, 1735, et Paris, Liseux, 1879.

B. M.

98. — **C. Dariot.** Discours de la goutte auquel les causes d'icelles sont amplement déclarées avec sa guérison et précaution par M. Claude Dariot, médecin à Beaune.

Médecins soyez hors de doute
Dariot rend en ce tableau
La goutt'où vous ne voyez goutte
Claire comm'une goutte d'eau.

A Montbéliart Par Iaques Foillet CIↃ IↃ C VII.

In 8° de 51 pp., Marque du cerf sur le titre.

B. M.

Digitized by Google

1607 99. — **Anonyme**. Evangelia et epistolae dominicorum ac festorum dierum Graece et Latine.

Montisbeligardi Excudebat Iacobus Foillet CIↃ IↃ C VII.

In-16 de 167 pp. Marque sur le titre : Minerve debout dans un encadrement ovale entouré de rinceaux. Ce petit ouvrage renferme les évangiles et les épîtres pour tous les jours de l'année, imprimés sur deux colonnes, en grec et en latin.

B. M.

100. — **J. Bauhin.** De aquis medicatis nova methodus... libris quatuor comprehensa Ioan Bauhini D. 144.

Montisbeligardi, apud Jacobum Foillet, M DC VII, in-4°.

Autre édition du N° 61 avec un portrait de l'auteur ajouté au verso du titre.

Cat. Duv.

101. — **S. Cucuel.** Thrésor spirituel qui contient des consolations de la Ste Ecriture contre plusieurs tentations, doutes et pensées fascheuses des quelles les affligés sont troublés.

Montbéliard, 1607, in-16.

Cet ouvrage, dont nous ne connaissons pas d'exemplaires, doit avoir une grande analogie avec le N° 93 s'il n'en est pas une réédition.

Cat. Tueff.

102. — **J. Bauhin.** De auxiliis adversus pestem, Montbéliard 1607, in-8°.

Duv. 1835.

103. — **J. Bauhin.** Le même ouvrage traduit en allemand, par Th. Noblot, gendre de l'auteur (1607).

Duv. 1835.

104. — **J. Napier.** Ouverture de tous les secrets de l'Apocalypse ou révélation de St Jean en deux traités... Par Jean Napier (c'est-à-dire Nompareil, sieur de Merchiston revue par lui-même. Et mise en françois par Georges Thomson, escossois. Edition troisième.

A la Rochelle, par Noël de la Croix, CIↃ IↃ CVIII. *(Montb. Foillet).*

Pet. in-8° carré de 19 pp. de préface, 406 pp. 22 pp. de table, marque du cerf sur le titre.

Cat. Wetzel et Tueff.

Digitized by Google

105. — **Thomson**. Quatre harmonies sur la révélation de S[t] Jean touchant la royauté et prophètie de J. C. par G. T. E. *(G. Thomson, Ecossais)*. CIↃ IↃC VII. s. l. 1607

Pet. in-8° carré de 2 pp. de préface et 30 pp.

Ces deux derniers ouvrages se trouvent toujours réunis, le titre du premier est commun aux deux, les caractères, marques et fleurons sont ceux de Foillet. M. Wetzel en possédait un exemplaire qui avait appartenu à Perdrix. L'origine montbéliardaise de cet ouvrage ne peut être mise en doute.

Cat. Wetzel.

106. — **D. Vessaux**. Le thrésor d'arithmétique de Daniel Vessaux de Sainct-Julien. Contenant une familière pratique sur toute la science. Avec des tables par lesquelles sans Arithmétique l'on pourra dresser tout ordre de Bataille en telle proportion qu'il seroit de besoin, inventée et nouvellement mise en lumière par l'autheur.

A Montbéliard, par Jaques Foillet, M DC VIII.

Pet. in-8° de 10 ff. plus 128 et 61 pp. Marque du cerf sur le titre, fig. sur bois.

Dédié par l'auteur, maître d'école à S[t] Julien, au prince Jean Frédéric. Les ordres de bataille dont parle le titre n'ont rien à voir avec l'art militaire, l'auteur y donne simplement les tables des nombres totaux de soldats compris dans des bataillons ayant des nombres donnés d'hommes de front et de côté, résultat obtenu par d'élémentaires multiplications.

B. M.

107. — **Paracelse**. La grand chirurgie de Philippe-Aoréole-Théophraste Paracelse, grand Médecin et Philosophe allemand. Traduite en françois de la version latine de Iosquin d'Alhem, médecin d'Ostofranc et illustrée d'amples annotations avec figures de certains instruments propres pour remettre les membres rompus et les contenir étant remis... Par M. Claude Dariot, Médecin à Beaune. Plus un discours de la goutte... Item III Traittez des médicamens. Troisiesme édition.

A Montbéliart, par Iaques Foillet. CIↃ IↃC VIII.

In-8° de 8 ff. 280 pp. de texte en petit caractères et 3 ff. de tables, Marque du cerf sur le titre.

Les figures indiquées sur le titre n'existent pas. Bien que les N[os] 98 et 108 aient un titre spécial et une pagination à part, ils étaient reliés et vendus à la suite du *Paracelse* dont le titre est général pour les

Digitized by Google

1608 trois ouvrages. L'éd. originale de la traduction de Dariot parut à Lyon en 1593.

B. M.

108. — **C. Dariot.** Trois discours de la préparation des médicamens contenant les raisons pourquoi et comment ils doivent être... Par M. Claude Dariot, Médecin à Beaune.

A Montbéliart, Par Iaques Foillet, CIↃ IↃC VIII.

In-8° de 193 pp. Marque du cerf sur le titre, fig. sur bois d'appareils à distiller.

B. M.

109. — **Brebach.** Christliche Dedication oder Kirchenweyh Predigt zu Mumpelgart in der Stattkirchen... durch. Mag. Petrum Brebachium...

Getrückt zu Mumpelgardt durch, Jacob Foillet, Im Jahr M DC VIII

Pet. in-4° de 8 ff. de dédicace et 24 pp. Titre encadré d'une bordure sur bois,

Sermon prononcé par le surintendant Pierre Brebach, pasteur de l'église allemande le 18 octobre 1607, à l'inauguration du temple Saint-Martin.

Le titre de cet ouvrage est commun au suivant.

B. M.

110. — **Brebach.** Gethane Christliche Erklärung und Auszlesung der Wort des H. Apostel Petri... Nach gehaltner Dedication der Stattkirchen zu Mumpelgart den 23 Octobris Anno 1607.

Getruckt zu Mumpelgardt Durch Jacob Foillet. Im Jahr M DC VIII.

Pet. in-4° de 3 ff. de dédicace et 16 pp. Titre encadré et portant les armes de W. M.

Sermon de Brebach prononcé à la même occasion que le précédent et le suivant.

B. M.

111. — **S. Cucuel.** Sermon faict et préché en l'Eglise françoise de Montbéliard le dimanche dix-huitième en Octobre 1607 pour la dédicace du nouveau temple que son Altesse de Wurtemberg etc. a faict bastir en sadicte ville de Montbéliard. Selon l'invention et industrie de Henri Schickard Architecte et Ingéniaire (*sic*) de sadicte Altesse. Par Samuel Cucuel, ministre de la parole de Dieu en ladicte Eglise.

Digitized by Google

A Montbéliard, par Iaques Foillet, M DC VIII. 1608

Pet. in-4° de 31 pp. Armoiries de W. M. sur le titre.

B. M.

112. — **S. Cucuel.** Livret des communicans, Pour les ieunes et simples gens qui désirent se présenter à la table du Seigneur.... Par André Osiander, Docteur, Chancelier de l'Université et Prévost de l'Eglise à Tubingue, translaté d'Alemand en François par M. Samuel Cucuel.

A Montbéliard, par Iaques Foillet, M DC IX.

Pet. in-8° de 43 pp. comprenant 3 parties : le catéchisme, une instruction chrétienne, et les sept psaumes pénitentiaux suivis de prières.

B. M.

113. — **L. Osiander.** Admonition chrestienne et fidèle adressée aux églises de France et du pays-bas. Par Lucas Osiander Docteur. Traduite de latin en françois et nouvellement reveue.

A Montbéliard, Par Iaques Foillet, M DC IX.

Pet. in 8° de 123 pp. Armoiries de W. M. sur le titre.

B. M.

114. — **Anonyme.** Gratulationes patriae ad Illustriss. Johannem Fridericum ducem Wirtemberg... nuptias cum Barbara Sophia Marchionessa Brandeburgensi... scriptae anno 1609.

Montisbeligardi apud Jacobum Foillet, M. DC. IX.

Pet. in-4° de 30 pp. Arm. de W. M. sur le titre.

Le mariage du duc Jean-Frédéric fut célébré en grande pompe à Stuttgard le 5 Novembre 1609.

B. M.

115. — **Jean Georges.** Tragique comédie augmentée; en laquelle l'histoire de deux très griefves tentations desquelles le S. Patriarche Abraham a été exercé est représentée.

Montbéliard, J. Foillet, 1609.

In 12° de 77 pp.

Cette pièce en vers, due à la plume de Jean Georges, maître d'école à Saint-Julien, avait été jouée plusieurs années avant son impression entre autres en 1588 sur la place des Halles par les élèves des écoles. Cf. Duvernoy. Ephem. 29 Août.

Cat. Duv. et Tueff.

Digitized by Google

1610 116. — **Anonyme.** Aphorismes ou sommaire de la doctrine des Jesuites et de quelques autres docteurs de l'église romaine par lesquels le vrai christianisme est corrompu, la paix publique troublée...., traduits de latin en françois jouxte la copie imprimée en Allemagne. s. l. 1610.

Pet. in-8° de 53 pp. D'après le cat. Wetzel. l'impression paraît être de Foillet.

117. — **Anonyme.** Gebett in diesen beschwarlichen Zeiten. Getruckt zu Mumpelgart durch. Jacob Foillet Im Jahr M DC X.

Pet. in-8° de 8 pp. Titre entouré d'une bordure sur bois avec un portrait de Luther dans un cadre rond.

B. M.

118. — **M. Hafenrefer.** Lieux en théologie répartis en trois livres par certaine méthode et ordre, qui contiennent briefvement les Sommaires des matières en Théologie... Et en fin esposent fidèlement les principaux (*sic*) erreurs.. Recueillis par Matthias Hafenrefer, Docteur en théologie et Professeur à l'Académie de Tubingue.

A Montbéliard, Par Iaques Foillet, Imprimeur de son Altesse, 1610.

In-12 de 46 ff. de préfaces, 911 pp. et 50 ff. de tables.

B. M.

119. — **Sigwart.** Manuel ou brief traitté auquel les principaux points de la doctrine sont solidement explicquez par demandes & responces tirées de la parole de Dieu... par Jean-Georges Sigwart, Docteur en théologie, professeur, pasteur et surintendant à Tubingue. Traduit d'allemand en françois.

A Montbéliardt, Par laques Foillet, Imprimeur de Son Altesse 1610.

In-16 de 26 ff. et 740 pp.

B. M.

120. — **Flamand.** Les mathématiques et géométrie départies en cinq livres contenant ce qui est le plus nécessaire pour l'utilité du public de M. Claude Flamand, Ingénieur du duc de Wurtemberg. Reveue et augmentée pour la seconde édition de plusieurs figures.

A Montbéliard, par laques Foillet, s. d. (1611).

Digitized by Google

In-8° de 222 pp. Portrait de l'auteur sur le titre. Nouvelle édition du N° 57. 1611

B. M.

121. — **Flamand**. La (*sic*) guide des fortifications et conduitte militaire pour bien se fortifier et deffendre de M. Claude Flamand... Seconde édition augmentée de plusieurs figures.

A Montbéliart, par Iaques Foillet, s. d. (1611).

In-8° de 248 pp. Portrait de l'auteur sur le titre. Les figures sur bois et l'impression sont plus soignées que dans la 1re édition N° 56.

B. M.

122. — **Flamand**. La practique et usage d'arpenter et mesurer toutes superficies de terre, de M. Claude Flamand, ingénieur du duc de Wirtemberg, nécessaires à toutes provinces et républiques.

A Montbéliard, par Iaques Foillet, s. d. (1611).

In-8° de 14 pp. de préface et 125 pp. Portrait de l'auteur sur le titre, fig. sur bois.

B. M.

123. — **Flamand**. Grundlicher Underricht von Auffrichtung unnd Erbawung der Vestungen,.. durch. C. Flamand. Nun aber in unser geliebte Mutersprach... gebracht durch Hanns Conrad Wielanden den Jungern von Basel.

Getruckt zu Mumpelgardt, Bey Jacob Foillet, 1612.

Pet. in-4° de 8 ff. et 287 pp. Portrait de Flamand en tête de l'ouvrage proprement dit, fig. sur bois dans le texte et planches se dépliant. Le titre complet ne comporte pas moins de 33 lignes d'impression serrée.

B. M.

124. — **Anonyme**. Suite de l'histoire de France de Pierre Matthieu contenant les derniers faits et la mort d'Henri IV, 1612, in-12.

Ch. Duvernoy indique cet ouvrage dans son catal. sans autre explication. L'histoire elle-même de P. Mathieu ne fut imprimée à Montbéliard qu'en 1625 (N° 153).

125. — **Andreæ**. De Christi Cosinoxeni genitura judicium (par Jean Valentin Andreae).

Montisbeligardi, apud J. Foillet, 1612, in 8°.

Cat. Duv.

Digitized by Google

1612 126. — **Charles Quint.** Ordonnances criminelles du Sérénissime très-puissant et invincible Empereur Charles Cinquièsme, et du S. Empire Romain. Dressées et conclues ez diettes Impériales tenues à Augs-bourg et Ratis-bonne, ez années 1530 à 1532. Nouvellement traduites d'Allemand en François pour l'utilité du public.

A Montbéliard, par Iaques Foillet, M DC XII.

In-12° de 16 ff. de préface et tables et 210 pp.. Dédié par Foillet à Jean-Frédéric.

B. M.

127. — **J. Bauhin.** De aquis medicatis nova methodus... 3me édition.

Montisbeligardi, apud J. Foillet, M DC XII, in-4°.

Editions antérieures sous le même titre, N^os 92 et 100.

Duv. 1835.

128. — **Le duc Jean-Frédéric.** Relatio controversiarum inter Serenissimos Principes Albertum & Ysabellam, Archiduces Austriae uti Comites Burgundiae actores et praetendentes ex una, et Illustrissimum Dominum Ioannem Fridericum Ducem Wirtembergensem...

Montisbelgardi, apud Iacobum Foillete (*sic*) M DC XIII.

In-4° de 198 pp. en latin et 12 ff. en français. Armoiries de W.-M. sur le titre; à la p. 27 tableau généalogique se dépliant.

B. M.

129. — **J. de Billon.** Die furnembste Hauptstuck der Kriegskunst... Kurtzlich durch den tapfern und berumpten Französischen Ritter Ioan de Billon, herren von Prugne... beschrieben Cum gratia et privilegio.

Getruckt zu Mumpelgardt, bey Iocob Foillet in Verlegung Ludwig Königs von Basel. im Jahr 1613.

Pet. in-4° de 437 pp.

B. S. M.

130. — **G. Muller.** Jacobs Burg. Das ist ein christliche Leichpredigt... der Weiland Durchleuchtigen Frauen Sibylla Herzogin zu Wurtemberg und Teckh. Gräfin zu Mumpelgart etc. gebornn Fürstin zu Anhalt... durch M. Georg. Millern...

Digitized by Google

Getruckt zu Mumpelgart, Durch Jacob Foillet, Im Jahr M DC XIV. 1614

Pet. in-4° de 2 ff. et 26 pp.

Sermon prononcé à Montbéliard par le surintendant Muller à l'occasion du décès de la duchesse Sybille, veuve du duc Frédéric, morte au château de Léonberg, le 16 Novembre 1614.

B. M.

131. — **Brebach**, Christliche Artzt und Leichpredigt welche bey Begrabnusz dess... Herrn Johan Bauhin der Artznei Docktorn..... den 28 Octobris... 1612 gehalten hat M. Petrus Brebachius.

Getruckt zu Mumpelgart, Durch Jacob Foillet, Im Jahr M DC XIIII.

Pet. in-4° de 4 ff. et 47 pp. Arm. de W. M. sur le titre. Au verso du titre, portrait de Bauhin.

B. M.

132. — **Andreae**. De Christi Cosinoxeni genitura... 1615, in-8°.

2me édition de N° 125.

Cat. Duv.

133. — **De la Case**. Le Galatée premièrement composé en italien par J. de la Case et depuis mis en françois, latin, allemand et espagnol. Traicté très utile et très nécessaire pour bien dresser une jeunesse en toutes manières et façons de faire louables bien reçues et approuvées par toutes gents d'honneur et de vertu, et propre pour ceux qui non seulemeut prennent plaisir en la langue latine mais aussi aux vulgaires que pour le jourd'hui sont les plus prisés.

A Montbiliart, par Iaques Foillet, M DC XV

In-16 de 8 ff. et 619 pp. Marque sur le titre représentant trois arbres et un tronc que fend un bras sortant d'un nuage à gauche.

Ce singulier petit ouvrage est imprimé en cinq langues, les quatre modernes indiquées par le titre en regard l'une de l'autre, le latin au bas de chaque page. C'est un traité complet du savoir-vivre et des bienséances de l'époque. L'auteur l'a intitulé *Galatée* parce qu'il connaissait un gentilhomme de ce nom qu'il cite comme le modèle du bon ton.

B. M.

134. — **G. Muller**. Dienst und Dienstbestellung der seligen

Digitized by Google

1616 Kindern Gottes d. i. ein Predigt bey dem Begräbniss des Junghern Samuel von Reischach (3 febr. 1616.) durch. M. G. Muller.
Mumpelgardt, Jacob Foillet, 1616.

In-4° de 36 pp. dédié à la veuve du défunt.

Cat. Duv.

135. — **Du Perron.** Briefve confutation du Cardinal Du Perron sur la harangue par lui prononcée aux Etats derniers sur la puissance qu'il voulait attribuer au Pontife Romain sur l'authorité des Roys ; ensemble la destruction des Jésuites sur le nom qu'ils usurpent en se qualifiant de la Société et Compagnie de Jésus.
Imprimé à Monbéliar par Nicolas de la Londe M DC XVI, pet. in-8°.

Nous avons mentionné cet ouvrage à cause de l'indication « *Monbéliar* » mais nous avons tout lieu de croire que c'est un lieu supposé et qu'il ne sort pas des presses de Foillet.

136. — **Muller.** Prophetischer Regentenbaum Das ist eine lehrhaffte und Trostreiche Predigt... Gehalten am Pfingstfest Bey der Hüldigung in namen des Herrn Ludwig Friderich... Bey M. Georg. Muller.
Gedruckt zu Mumpelgart durch Jacob Foillet M DC XVII.

Pet. in-4° de 6 ff. et 42 pp.

B. M.

137. — **Du Mont-Sacré.** Der ander theil des 4ter Buchs der Schaeffereyen von den schoenen Juliana durch Menicem (?) du Mont-Sacré.
Mümbelgardt in Verlegung Lazari Zetzneri seelig Erben 1617.

In-8° de 900 pp. Ce livre, indiqué par Ch. Duvernoy, devait faire partie d'une suite sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

138. — **Luther.** Hymni Oder Geystliche Lieder Teutsch unnd Französisch D. M. Luthers.... Hymnes ou Chansons spirituelles Allemandes et Françoises de D. Mart. Luther et autres Docteurs de l'Eglise : Desquelles la plus part se peut chanter en l'Eglise avec ædification.
A Montbéliart, Par Iaques Foillet, M DC XVIII.

In-16 de 347 pp. et 4 ff. de table. Marque du cerf sur le titre. A la suite, avec une pagination spéciale de 1 à 123, se trouve : *Le Catéchisme et Ordonnance Ecclésiastique*. Les deux ouvrages sont écrits

Digitized by Google

en allemand au verso. en français au recto des pages. la musique des hymnes est répétée avec les paroles dans chaque langue. 1618

B. M.

139. — **Psaumes.** Die Psalmen Davids und geistliche lieder D. Martin Luthers... sambt dem Catechismus und der Kirschenordnung teutsch und franzōsisch.

Mumpelgart. 1618. in-16.

Cat. Duv.

Une note manuscrite sur l'exemplaire de la B. M. du N° 137 parle du présent volume en disant qu'il renferme 150 psaumes de David en français et allemand. et qu'il fut édité par J. Foillet en 1618. La Traduction française des psaumes et des hymnes est due en grande partie au médecin N. Thourelot et au Ministre Cucuel.

140. — **Meisner.** ΑΝΘΡΩΠΟΛΟΓΙΑΣ sacrae decus tertia ad statum reparationis pertinens. De libero arbitrio et iustificatione Peccatoris coram Deo... per Balthasarem Meisnerum SS. Theol. D et in Acad. Witteb. Professorem publicum.

Montisbeligardi Typis Iacobi Foillet Impensis Pauli Ledertz M DCXIX.

In 12 de 8 ff. plus 584 pp. Marque du cerf sur le titre.

D'après Ch. Duvernoy cet ouvrage aurait 3 vol. nous ne connaissons pas les deux autres

B. M.

141. — **Peregrinus.** De juribus et privilegiis fisci libri VIII auctore M. Peregrino Juriscons. advocato fiscali Magnifiae Camerae Patavinae...

Montisbeligardi apud Iacobum Foillet impensis Pauli Ledertz M DC XIX.

Pet. in 8° de 8 ff. 759 pp. plus 101 pp. pour le 8me livre plus l'index. Sur le titre, marque du cerf.

B. M.

142. — **Machiavel.** Kriegskunst desz Herren Nicolaï Machiavelli Burgers und Secretarii von Florentz Darinnen die heutigs Tags in übung stehende vornembste Kriegs-Disciplin gegen der alten Römer Griechen und Lacedaemoniern Kriegs sitten verglichen.... in unser Muttersprach versetzt und gebracht durch H. C. W. V. B.

Gedruckt zu Mumpelgardt Bey Iacob Foillet. In Verlegung Ludwig Königs 1619.

Digitized by Google

1619 Pet. in-4° de 10 ff. et 419 pp., Titre en rouge et noir avec la marque du cerf. 9 pl. se dépliant.

B. M.

143. — **D'Urfé.** Von der Lieb Astreae und Celadonis einer Schäfferin und Schäffers... durch den Herrn von Urfée in französichen Sprach am Tag gegeben und.. in Teutsche Sprach Versetzt durch J. B. B. V. B. (Borstel).

Gedruckt zu Mumpelgart durch Jacob Foillet und zu verkaufen bey Paul Ledertz Buchhändlern. Anno M DC XIX.

In-8°. Le seul volume de cet ouvrage que nous connaissions porte : *Anhang des ersten theils. Von dem ersten theil Astreae den Ander Tomus.*

B. S. M.

144. — **Anonyme.** Disticha moralia nomine Catonis inscripta ; cum Gallica et Germanica interpretatione et ubi opus fuit declaratione latina. Dicta sapientium septem Graciae ad finem adiecta cum sua quoque interpretatiuncula.

Montisbeligardi, apud Iacobum Foillet, s. d.

Pet. in-8° de 156 pp. Recueil de maximes enlatin, français et allemand.

B. M.

145. — **C. Pithoys.** Traitté curieux de l'astrologie judiciaire ou préservatif contre l'astromantie des généthliaques, auquel quantité de questions sont résolus pour la satisfaction des esprits curieux.

A Montbélliard, par Jacques Foylet, imprimeur de Son Altesse M DC XLVI.

Pet. in-8° de 272 pp. Sa date est en tous cas fausse, J. Foillet étant mort en 1619 ; du reste cet ouvrage ne nous paraît pas avoir été imprimé à Montbéliard.

B. S. M.

Digitized by Google

Samuel Foillet 1619-1633.

146. — **Viénot Barthol.** Grand catéchisme explicatif du petit catéchisme de Luther. 1620

Montbéliard, Samuel Foillet, 1620.

Cat. Tueff.

147. — **Arndt.** Vier Bücher von wahrem Christenthumb... Das erste Buch durch Johannem Arndt General Superintendenten des Furstenthumbs Limburg.

Gedruckt zù Mumpelgardt. bey Samuel Foillet, Im Jahr 1620.

In-4° de 7 ff. de préface et table et 279 pp.

148. — Das Ander Buch.. wie Christ. Menschwerdund Liebe Demut....

Ibid. 4 ff. 424 pp. et 3 ff. de table.

149. — Das dritte Buch... vom Inwendigen Menschen. Wie Gott den hochsten Schatz sein Reich in des Menschen Hertz geliget hat.

Ibid. 8 ff. de préface et 106 pp.

150. — Das Vierdte Buch.. Liber naturae Wie das grosze Weltbuch der Natur...

Ibid. 4 ff. et 199 pp.

B. M.

151. — **G. Brisechoux.** Praeceptorum rhetoricae brevis, apta et perspicua methodus... In usum scholae Mombelgardensis... Collecta a M. Guione Brisechoux Rectori scholae Mombelgardensis.

Montisbelgardi, Apud Samuel Foillet, M DC XXIII.

Pet. in-8° de 5 ff. et 70 pp. Marque du cerf sur le titre.

B. M.

152. — **Muller.** Ezechielis Augenlust, dasz ist ein Predig bey der.. Leuchbegangnusz der.. Fustin Elizabethae Magdalenae

Digitized by Google

1624 Herzogin zu Wurtemberg und Teck, Grävin zu Mumpelgart &c gebornen Landgrävin zu Hessen, Grävin zu Catzenelnbogen.. gehalten durch Georgium Muller Superintendenten.

Gedruckt zu Mumpelgardt Durch Samuel Foillet Im Jahr M DC XXIV.

Pet. in-4° de 50 pp. Armoiries de W. M. sur le titre. Oraison funèbre de la première femme du duc Louis-Frédéric morte le 13 Juillet 1624.

B. M.

153. — **J. Lotz**. Ein Christliche und in Gott andechtige newen Jahrspredigt Wie Man bey diesen betrubten und gefehrlichen Zeiten... Durch Johannem Lotzium Marpurgensem...

Getruckt zu Mumpelgardt Durch Samuel Foillet Im Jahr Anno (*sic*) 1624.

Pet. in-4° de 22 pp.

B. M.

154. — **Mandement**. Jehan Friderich par la grace de Dieu duc de Wirtenberg et Teck, comte de Montbéliard, etc.

1 p. double in-f° s. l. n. d. (S. Foillet, 1625).

Ordonnance datée du 7 Novembre 1625 renouvelant celle du 3 Décembre 1604 (N° 91).

B. M.

155. — **Pierre Mathieu**. Histoire générale des règnes des Roys Très-Chrestiens Henry III, Henry IV à Louys XIII fidèlement recueillie sur un grand nombre de mémoires & manuscripts... iusques dans l'année 1625. Divisée en deux tomes. Outre plus est adioustée l'Histoire de la guerre faicte entre les deux maisons de France et d'Espagne sous les règnes des rois François I, Henri II jusques à la paix de Vervins. Par Pierre Matthieu, historiographe de France.

A Montbéliard, par les héritiers de Iaques Foillex, M DC XXV.

2 vol pet. in-8, 1er vol. 6 ff., 80 pp. pour la guerre d'Espagne, 890 pp. pour Henri III et Henri IV et 18 ff. de tables. 2me vol.: 2 ff. 1208 pp. pour le livre III, Louis XIII et 22 ff. non pag. Le titre du 2me volume différent du premier est :

156. — Histoire générale de nostre temps. De tout ce qui s'est passé en France sous le règne du Roy Tres-Chrestien Louis XIII surnommé le Juste.

Digitized by Google

Pierre Matthieu (1563-1621) né à Pesmes dans le baillage de Gray en Franche-Comté, fut d'abord avocat à Lyon et du parti de la Ligue. Ayant été envoyé en 1593 par la ville de Lyon à Paris pour présenter au roi l'hommage et la fidélité des lyonnais, il s'attacha à Henri IV qui le nomma son historiographe. Louis XIII lui témoigna par la suite les mêmes bontés que son père. Dans sa jeunesse il avait écrit des tragédies en vers assez médiocres dont une, intitulée *Esther*, fut jouée à Besançon avec succès. Ses ouvrages historiques sont consciencieux mais mal écrits. L'histoire des trois règnes terminée par l'un de ses fils eut un grand nombre d'éditions au commencement du XVII^e^ siècle, la 1^re^ est de Lyon, 1594. 1625

B. M.

157. — **Volmar.** Enthanasia oder hochseliges Absterben des Herzogs Ludwigs Friderichs von Wurtemberg den 26 Januar 1631 in vier Christl. predigten.

Mumpelgardt, Samuel Foillet, s. d. (1633).

In-4°, de 75 plus 71 plus 39 pp.

Trois discours allemands de J. L. Volmar, Surintendant et J. U. Volmar, vicaire et un discours en français de Nicolas Macler.

Cat. Duv.

Speckart 1633-1636. (?)

---

158. — **G. Brisechoux.** Institutio puerorum in lingua latina, in usum scholae Mombelgardensis a M. Guionne Brisechoux monstrata et adornata.

Montisbelg. Samuel Speckart 1633, in-8°.

Cat. Tuef.

Digitized by Google

Dietzel 1650-1663.

1650 159. — **Brentz.** Αι ΖΗΤΗΣΙΣ ΤΗΣ ΤΟΝ ΑΡΙΣΤΙΑΝΟΝ ΠΙΣΤΟΣ. Quaestiones fidei christianae Grace & Latine conjunctae per Augustinum Brunnium Annaemontanum Pro Scholis in Ducatu Wirtembergico & Comitatu Montbelgardico.

Montisbelgardi Pro Anthonio Petrequin Anno MDCL.

In-12' de 12 ff. non pag. Vignette ovale sur le titre représentant un cerf tourné à gauche paissant dans une forêt, sans analogie avec le cerf galopant à droite de Foillet.

Bien que le titre porte Brunnius comme nom d'auteur le titre courant en haut des pages est *Catechismus Ioann Brentii*. Le catéchisme de Jean Brenz était un des plus répandus dès le XVI[e] siècle, le duc Christophe le fit traduire en français et publier à Tubingue en 1563. C'est ce même catéchisme qui, complété par Osiander et traduit par Samuel Cucuel, fut imprimé par Foillet sous le titre de « *Livret des communicans*, N' 112. (Cf. *Viénot, Vie eccl.*, 2[me] partie, Chap. VIII).

B. M.

160. — **Ehrentraut.** Zionstrost oder Christliche Leich-Predigt... nach Leich Bestattung desz Hr. Ottons Friderichen Hertzogens zu Wurtemberg.. von David Ehrentraut.

Gedruckt zu Mumpelgart, durch Caspar Dietzeln, im Jahr M DC LIII.

Pet. in-4° de 60 pp. impression et papier médiocres.

Dans les comptes du chapitre de Saint Maimbeuf nous trouvons la mention : « A l'Imprimeur du lieu pour l'impression du Sermon funèbre de fut Mgr Otto Frédéric d'heureuse mémoire 15 Oct. 1653. 49 francs. » (*Arch. du Doubs, G, 1661*).

B. M.

161. — **Schorer.** Christoph Schorers Säufftzer bey der Auffart Christi 1653.

In-32' de 4 pp. pièces de vers en allemand. Voir plus haut sur cet auteur, p. 41.

B. M.

Digitized by Google

162. — **Mandement.** Leopold Friderich par la grâce de Dieu duc de Wurtemberg & Teck, comte de Montpelgard, etc... 1654

11 pp. in-f° s. l. n. d. (Dietzel 1654), petite armoiries de W. M. à la fin.

Mandement fixant le prix des journées d'ouvriers des différents corps de métiers et le prix des marchandises, en date du 5 Mai 1654.

B. M.

163. — **Remchingen.** Lamentum mnemonerticum quo nobilissimi sanguinis ... Dni Ernesti Ludovici a Remchingen Praefecti dynastiae Hericuriensis ac nobilissimae dominae Elisabethiae Lydiae a Francmont....

Montisbeligardi Excudemat Casparus Dietzelius anno Christi 1654.

In-4° de 6 pp.

Cat. Duv.

164. — **Forstner.** Christoph. Forstneri Epistolae Negocium Pacis Osnabrugo Monasteriensis concernentis. Eccessit ejusdem Epistola de Comitiis Electoralibus Ratisbonae habitis.

Montpelgardi, M DC LVI.

In-16° de 1 f. 106 plus 34 p. Le même ouvrage avec un titre identique existe daté de 1657 (177 pp.). D'après Ch. Duvernoy, cette dernière édition ne serait pas de Montbéliard.

B. M.

165. — **Bois-de-Chêne.** Petit traité ou Elégie des misères du Monde.

s. l. n. d. (Montbéliard 1656).

Pet. in-12 de 21 pp. très mal imprimé. Dédicace au Sieur Daniel Cucuel, sigdée H. B. de Chesne, caractères et fleurons montbéliardais.

Elégie en vers alexandrins précédée d'un sonnet formant l'anagramme : Daniel Cucuelle (!) et suivi d'un dizain.

B. M.

166. — **Barthol.** Sermon funèbre en allemand sur le décès de l'épouse de L. Ch. de Forstner, Regine Madeleine Gremp de Freudenstein, morte à la fin de 1660.

Montbéliard, 1661.

In-4° de 44 pp.

Cat. Duv.

Digitized by Google

1659 167. — **Anonyme**. La forme des prières ecclésiastiques avec la manière d'administrer les S. Sacrements, célébrer le mariage, visiter les malades, qu'on tient ès Contez, terres et seigneuries de Montbéliart, Horburg et Richeville...

A Montbiliart, pour Anthoine Pétrequin, 1659.

In-12.

Cat. Duv.

168. — **Barthol** .... prière .... prospérité de Monseigneur Leopold Frédéric, duc de Wirtemberg etc. & de Madame Sybille, duchesse de Wurtemberg, etc. au subject de leur voyage l'An M DC LX.

A Montbelgard, par Gaspar Dietzel.

Un f. in-f° imprimé sur 2 colonnes entourée d'un encadrement sur bois ; paraphrase en vers du Ps. 20. signé *J. Christoph Barthol., Minist. de I. C. à Glay.* L'exemplaire de la B. M. a quelques mots du titre enlevés.

B. M.

169. — **Ch. Duvernoy.** La journée saincte ou méditations & prières dévotes. Dédié à la duchesse Anne de W. M. par Charles Duvernoy.

Montbéliard, Gaspard Dietzel, 1661.

In-12 de 311 pp.

Pour des détails sur la vie et les ouvrages de cet auteur : cf. *Chenot, Ch. Durernoy, pasteur à Héricourt et à Montbéliard 1608-1676*, dans le Bull. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, 4me série 1892, et la note de M. Wetzel en tête de la réimpression du *Siège d'Héricourt, Mém. Soc. d'Em.* Année 1856, p. 99.

B. M.

170. — **Habermann**. Prières chrestiennes pour invoquer Dieu et luy rendre graces le Matin le Soir & autres heures d'un chascun jour de la semaine. Recueillis en Allemand par fut Jean Habermann, Docteur en Théologie. Mises en françois reveües & augmentées par M. Samuel Cucuel.

A Montbéliard, Par Gaspard Dietzel, Imprimeur, L'an M DC LXIII.

In-12. Sur le titre marque de Dietzel : une rame et un Daupin avec la devise FIDE VIDE CVI.

B. M.

Digitized by Google

Claude Hyp 1664-1679.

171. — **W. Barthol.** Zwei Christliche Leich-predigten... (Sermons funèbres prononcés les 15 Juin et 27 Juillet 1662 à l'occasion du décès du duc Leopold Frédéric de W. M.) 1664

Mumpelgard Getruckt bey Claudio Hyp. Ihr. Furstl. Durchl. bestelten Buchtruckern M DC LXIV.

In-4° de 28 pp. et 8 ff. de *personalia*.

B. M.

172. — **J. M. Walther.** Trauren uber Trauren...

Mumpelgard. Hyp. M DC LXIV.

In-4° de 14 pp. Sermon prononcé à Riquevir à la même occasion que le précédent.

B. M.

173. — **M. Phrysius.** Christliche Leich und Traur-Sermon Gehalten zu Horburg. (comme le précédent).

Mumpelgard Hyp. M DC LXIV.

In-4° de 28 pp.

B. M.

174. — **J. G. Grangier.** Sermon funèbre fait en l'Eglise françoise de Montbéliard le Dimanche 29 Juillet 1662 comme le précédent).

A Montbéliard par Claude Hyp. Imprimeur & libraire ordinaire de Son Altesse Sérénissime M DC LXIV.

In 4° de 26 pp. Armoiries de W. M. sur le titre.

B. M.

175. — **J. C. Barthol.** La mort souhaittable. Sermon funèbre pour le décèds de Leopold Fédéric (*sic*) prononcé à Blamont par Iean Christ. Bartol, ministre au dit lieu.

Montbéliard, Hyp. M DC LXIV.

In-4° de 38 pp. sur le titre, vignette représentant le Sacrifice d'Abraham. Au verso du titre, gravure sur bois des armes de Hesse. W. M.

Digitized by Google

1664 et Nassau Sarrebruck, armoiries du père du décédé, Louis Frédéric, et de ses deux femmes.

B. M.

176. — **Ch. Duvernoy**. Sermon funèbre fait en l'Eglise d'Héricourt, le 27 Juillet 1662, jour des Funérailles de Léopold-Frédéric, par Charles Duvernoy, ministre de ladite Eglise.

Montbéliard, Hyp. 1664.

In-4° de 24 pp. Armoiries de W.-M, sur le titre.

Les sept discours précédents se trouvent réunis sous un titre commun : *Siben Christliche Leich-Predigten*, etc. A la suite se trouve une harangue prononcée au château de Montbéliard 1662 (8 pp.) un éloge de Léopold Frédéric et 2 pièces en vers latins.

B. M.

177. — **G. Brisechoux**. Præceptorum Rhetoricae Brevis, Apta et Persicua Methodus Im usum scholae Mombelgardensis Collecta a M Guione Brisechoux ejusdem Scholae Rectore. Ultima Editio.

Montisbelgardi Typis Claudii Hyp. Serenis. Princ. Typographi, Anno CIↃ IↃ C LXIV.

In-12 de 68 pp. Tête de Minerve sur le titre.

La 1re édition de cet ouvrage est de 1623 (N° 151).

B. M.

178. — **Ch. Duvernoy**. Sermon funèbre sur le triste et déplorable trespas du sieur Guillaume Barthol Fidèle Pasteur et Ministre de la Cour de la ... Princesse Sybille Duchesse de Wurtemberg, comtesse de Montbéliard, Dame et Doüairière d'Héricourt..

Pononcé (*sic*) par Charles Du Vernoy, Pasteur de l'Eglise Françoise d'Héricourt.

A Montbéliard par Claude Hyp, Imprimeur de S. A. S. M DC LXV.

In-12 de 46 pp. et 4 ff. de « vers lugubres ».

G. Barthol fut tué d'une chute de cheval à l'âge de 30 ans le 28 Décembre 1664.

B. M.

179. — **Contarini**. Relation d'Espagne traduite de l'italien de Ponias (?) Contarini.

Montbéliard, 1665, in-8 .

Cat. Duv.

Digitized by Google

180. — **L. du May**. Deux discours historiques & politiques l'un sur les causes de la guerre de Hongrie et l'autre sur les causes de la paix entre Leopold I empereur des Romains et Mahomet IV, sultan de Turquie, par Louis du May, Chevalier, sieur de Sallettes, conseiller de son Altesse de Wirtemberg. 1665

A Montbéliard, par Claude Hyp, Imprimeur de S. A. S. M DC LXV.

In-12° de 1 f. et 184 pp. Edition originale de cet ouvrage réimprimé sous un autre titre à Amsterdam en 1680.

B. S. M.

181. — **L. du May**. L'estat de l'empire divisé en deux parties et en douze discours. Première partie contenant huit dialogues... par Louis du May, etc.

A Montbéliard, chez Claude Hyp, Imprimeur de S. A. S. avec privilège & approbation, M DC LXV.

In-16° de 7 ff. et 546 pp.

B. M.

182. — Le même. Seconde partie contenant quatre dialogues.

Un f. de titre 216 plus 183 pp. et 53 ff. de table.

A la fin de la 2ᵉᵐᵉ partie, marque du cerf de Foillet.

L. du May, d'origine française, sans avoir embrassé la réforme lui était favorable ; il professa le français à Tubingue à la fin de sa vie. Il écrivit divers ouvrages d'histoire et de politique.

B. M.

183. — **Habermann**. Prières chrétiennes pour invoquer Dieu et lui rendre grâces, etc. (voir N° 170).

A Montbéliard, chez Claude Hyp, 1666.

Deuxième édition de la traduction due à S. Cucuel de cet ouvrage dont la première est de 1663.

Cat. Tucf.

184. — **Missel de Mandeure**. Missale Bisuntinum ex antiquo recognitum et Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Antonii Petri de Grammont Archiepiscopi Bisuntini S. R. Imp. Principis, Iussu Editum.

Epamanduoduri Ex Officina Claudii Hyp, Ejusdem Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Typographi, Anno M DC LXVIJ.

Digitized by Google

1667. In-f° de 26 ff. non pag. pour le titre, la dédicace à Ant. de Grammont, le calendrier etc., 524 pp. et CVI pp. pour le « *Commune Sanctorum* ».

Impression en rouge et noir, quelques pages de musique notée. Sur le titre, gravure sur cuivre représentant une hostie dans un ciboire placé au-dessus des armes de l'archevêque Antoine Pierre 1er de Grammont: écartelé aux 1 et 4 de gueules au sautoir d'or (*Granges*) aux 2 et 3 d'azur à trois bustes de reines de carnation (*Grammont*). De chaque côté un groupe d'anges et de chérubins.

L'ouvrage renferme 5 gravures sur cuivre d'exécution médiocre:

1° Ordo incensationis altaris	*non signée.*
2° la Nativité	*Spirinx scul.*
3° la Résurrection	*Math. fe.*
4° l'Ascension	*n. s.*
5° la Pentecôte	*n. s.*

A la fin est la mention: *Ex typographia Claudii Hyp etc. M DC LXVII.*

Les caractères et fleurons sont bien montbéliardais.

Nous ignorons par suite de quelles circonstances l'archevêque de Besançon fut amené à faire imprimer ce Missel par un luthérien, mais il est certain que Hyp ne transporta pas pour ce seul ouvrage des presses à Mandeure, village qui dépendait en partie de l'archevêché de Besançon, mais qu'il l'imprima simplement à Montbéliard; le comte Georges, qui ferma les yeux sur cette irrégularité de son imprimeur, est très affirmatif sur ce point, (voir N° 7).

185. — **Le Comte Georges.** Traité de la Bible close et d'Elie qui la doit ouvrir. Traduit d'italien en françois, par N. B. D. L. F. Math. 17, 11. De vray Elie reviendra premièrement et renouvellera le Tout. M DC LXVIJ (s. l.).

Pet. in-4° de 4 ff. de préface à *MM. les Ministres ès églises réformées de la France*, at 109 pp. pour le traité de la conclusion. Les pp. 111 et 112 renferment un « *Brief recueil de l'accord de Daniel avec l'Apocalypse* ».

Marque sur le titre: Tête de Minerve avec la devise « Scientia immutabilis » au centre d'un paysage dans un cadre ovale.

Le comte Georges sévère observateur de ses devoirs religieux, qui d'après une tradition peu vraisemblable, avait trouvé le temps de lire quinze cents fois la Bible entière. (*Dur. Eph.* p. 216), a fait imprimer hors de Montbéliard en 1671 un ouvrage en allemand sur la manière de comprendre la Bible.

La Bibliothèque de Besançon possède un journal, manuscrit autographe de ce Prince (1662 à 1672) relatant tous les actes de sa vie privée. Dans un autre manuscrit intitulé « *Dialogue du ménage d'un Seigneur* » (Bibl. de Montbéliard) il raconte « dans le style de l'Arétin » ses infortunes conjugales.

Digitized by Google

186. — **Le Comte Georges**. Zeugnissbuchlein oder eine kleine Verzeichniss prophetischer Weissagungen das Volk Israel und das Reich Christi betroffend aus den Psalmen 4 grossen und 12 kleinen Propheten zusammen getragen. 1667

Mumpelgardt, bey Glody Hyp, 1667.

Pet. in-8° de 107 pp. et 3 pp. de table, daté : *auf dem Schloss Greichenfels den 20 Dec. 1666.*

Cat. Duv.

187. — **Corrier**. Relation d'Angleterre par Monsieur Marc Antoine Corrier, ambassadeur ordinaire pour la Sérénissime république de Venise.

A Montbéliard, chez Claude Hyp, Imprimeur de S. A. S., M DC LXVIII.

Communiqué par M. Léon Sahler.

188. — **Beurlin**. Aller Nothleidenden Christen.,. Durch M. Johannem Beurlinum Deutschen Pfarrern in Mumpelgart.

Gedruckt zu Mumpelgart, durch Claudium Hyp, Im Jahr, M DC LXVIII.

In-4° de 2 ff. 70 et 22 pp.

Discours prononcé aux obsèques du chancelier Christophe de Forstner suivi d'un autre discours en français prononcé à la même occasion à Dambenois, dont Forstner était seigneur, par Michel Berdot, le 4 janvier 1668. A la fin, pièces de vers latins à la mémoire du défunt.

B. M.

189. — **P. Borrel**. Les conclusions des principes de la Sapience contenant l'explication des Mystères de la Grâce Et la Réalité du Corps et du Sang du Seigneur en sa Sainte Cène, Par Pierre Borrel, Docteur ès droit, Seconde édition corrigée et augmentée par l'Autheur.

A Montbéliard chez Claude Hyp, Imprimeur de S. A. S. 1668.

Pet. in 12 de 6 ff. 308 pp. et 2 ff. de table.

P. Borrel, docteur en droit et avocat de Grenoble, réfugié à Montbéliard s'est fait connaitre par des ouvrages historiques, philosophiques et scientifiques.

B. M.

190. — **P. Borrel**. Philosophie.

Montbéliard, Claude Hyp. 1668.

Nous ne connaissons pas d'exemplaire de cet ouvrage, mais nous

Digitized by Google

1668 lisons dans le journal ms. du comte Georges (cité par *Duv. Eph.* p. 519) : « Hyp a eu ordre d'imprimer la philosophie de M. Borel que le docteur Spener a recommandée. M. Grangier (pasteur à Montb.) trouve des choses absurdes dans ledit livre ; il ne s'accorde pas avec les maximes de Descartes. Ainsi M. Grangier a bien fait de le représenter dans le conseil ; néanmoins la Seigneurie a permis l'impression comme un acte d'un droit qui ne dépend que d'elle. »

191. — **P. Borrel.** L'introduction à l'Histoire universelle En faveur de la Jeunesse désireuse de la Science et de la Vertu. Contenant le Récit des choses les plus mémorables advenues depuis la fondation du Monde jusqu'au second Empire. Par Pierre Borrel, Docteur ès Droicts.

A Montbéliard chez Claude Hyp, Imprimeur Ordinaire de S. A. S. 1669.

Pet. in-12 de 2 ff. et 95 pp.

B. M.

192. — **Ch. Duvernoy.** Le berceau de Jésus-Christ. Montbéliard, 1669.

D'après M. Chenot (v. N° 169) l'ouvrage indiqué sous ce titre serait la première édition des *Méditations et prières*, n° 242, 1689.

193. — **C. Bartholinus.** Logica peripatetica C. Bartholini Malmogi Dani Ph. & M. D. Olim a M. P. Tufferdo Scholae Montbelgardensis Rectore recognita...

Montbelgardi Apud Claudium Hyp. SS. Principis Typographum & Bibliopolam M. DC LXIX.

In-12 de 175 pp.

Pierre Tuefferd, pasteur puis recteur des écoles latines de Montbéliard en 1636, y mourut en 1653.

B. M.

194. — **G. Brisechoux.** Tractatus de causa & causato subjecto & accidente.. par G. Brisechoux.

Montisbelgardi Hyp. 1666, in-12.

D'après Tuefferd ce traité se trouve à la suite de celui de Bartholin. Il manque à l'exemplaire de la B. M.

Cat. Tueff.

195. — **H. Boegler.** Eloge en latin de C. de Forstner. Montbéliard. Cl. Hyp. 1669, in-f°.

Cat. Tueff.

Digitized by Google

196. — **P. Gabriel.** Le jardinier universel ou les délices innocents dans la culture des Iardins pour toutes sortes de climats. Fondées sur les règles de l'Art.... Par le Sieur Gabriel, Intendant des Iardinages de S. A. S. de Wirtemberg. 1669

A Montbéliard chez Claude Hyp, Imprimeur de S. A. S., 1669.

In-12 de 132 pp. Corbeille de fleurs sur le titre.

Le Ch. VII de cet ouvrage, dédié à la princesse Marie-Dorothée de Wurtemberg née comtesse d'Etingen, est un catalogue des fleurs vues par l'auteur à Paris en divers jardins.

B. M.

197. — **P. Rayot.** Radius scientiae Dei mediae a jesuitarum corruptelis repurgatae, Dominicanorum Calvinianorumque praecipue vero Guilielmi Twise Anglo-Britanni criminationibus vindicatae atque adeo ad orthodoxiam Lutheranam revocatae et applicatae ΩΣ ΕΝ ΠΑΡΕΡΤΩ dilineatus... A Petro Rayot in Comitatu Montisbelgardensi, pastore.

Montisbelgardi, Typis Claudii Hyp... M DC LXXI.

Pet. in-8° d. 4 ff. non pag. et 189 pp.

Nous pensons que l'auteur est le Pierre Rayot dont parle Duvernoy (*Eph.* 28 Oct 1665), bien qu'il ne dise pas que ce Rayot fut pasteur.

Cf. Mériot, *L'Eglise luthérienne au XVII^e s. à Montb.* Mém. Soc. d'Em. T, XXI, p. 232 et 346.

B. M.

198. — **Forstner** Clarissimi viri Christophori Forstneri epistolae negotium pacis Osnabrugo monasteriensis concernentes. Accessit Anonymi Epistola de Comitiis Electorialibus Ratisbonae habitis ut Epistola sive Iudicium De moderno Imperii statu.

Montpelgardi M DC LXX.

In-16° de 1 f. plus 209 pp. Réimpression de l'édition de 1656, (N° 164) avec la dernière partie en plus.

B. S. M.

199. — **Forstner.** Epistolae... Même titre qu'au précédent mais avec la date M DC LXXI.

In-16° de 170 pp.

B. M.

200. — **Römer.** Lucii Annaei Flori Rerum Romanorum Per

Digitized by Google

1672 Praecepta Politica & Dogmata Iuris Naturalis ac Gentium Explicaturum Specimen .. propositum a Carolo Römer U. I. D. & Professore Iuris Publici ac Privati in Collegio Montbelgardensi.
Montisbelgardi, Typis Claudii Hyp, M DC LXXI.

In-4° de 20 pp.

B. M.

201. — **Binder**. Feliciter ; Disputatio ethico-politica de prudentia quam sub Praesidio D. N. C. Römers subjecit Nicolaus Binder, Richo-Villa-Alsatus.
Montisbelgardi, Typis Hyppeis, Anno M DC LXXI.

Pet. in-4° de 20 pp dédié au duc Georges.

B. M.

202. — **Inauguration** du Collège, Montb. Hyp 1672.

203. — **Hovardium**. Montb. Hyp 1672.

Les deux pièces ci-dessus ne nous sont connues que par le reçu autographe suivant de Hyp. *(Bibl. de Besançon, Coll. Duvernoy)*.

« Je soussigné ay receu de Monsieur Roemer, Docteur ès droit, « Professeur et Doyen du college de Montbéliard la somme de quatre « cars d'écu et demy pour l'impression de deux placards sçavoir l'inau- « guration du college et le Hovardium dont quitte fait ce onziesme « febvrier 1672.

« Claude Hyp. »

204. — **F. Barthol**. Sermon funèbre fait à l'enterrement du sieur Jean-Georges Grangier, premier ministre de l'Eglise françoise de Montbéliard & commis Superintendant des églises du Pays... par Frédéric Barthol, le VI en Novembre M DC LXVI.
A Montbéliard, chez Claude Hyp, Imprimeur d. S. A. S. 1672.

In-12° de 75 pp. Vignette représentant un crâne et des ossements sur le titre. A la fin pièces de vers en latin et en français.

B. M.

205. — **Le Comte Georges**. Comment on doit comprendre la Bible (en allemand), Montbéliard 1671, in-12°.
Cité par M. Cl. Duvernoy, *Montb. au XVIII^e siècle*, p. 375, note.

206. — **J.-R. Rossel**. Disputatio secunda de Ente quam Deo duce et Auspice sub praesidio F.-M. Bartholi.. defendit Johannes-Rodolphus Rossel, Montbelgardensis.

Digitized by Google

Montisbelgardi, Typis Hyppianis, Anno M DC LXXII. 1671

Pet. in-4° de 13 pp. dédié au comte Georges.

B. M.

207. — **J.-C. Duvernoy**. Tractatus de anima rationali disputatio prima. De essentia et attributis quid ditavitis eiusdem quam.. exibit Joannes-Christ. Duvernoy..

Montbelgardi, Typis Claudii Hyp, Serenissimi Principis necnon Collegii Typographi & Bibliopolae M DC LXXII.

Pet. in-4° de 21 pp. dédié à Jérémie Duvernoy, père de l'auteur.

B. M.

208. — **J.-G. le Conte**. Lucii Annaei Flori, etc. (voir N° 200) nunc Romuli Primi Romanorum Regis Res gestas exhibens a Johanne Georgio le Conte Montbelgardens.

Montisbelgardi, Typis Hyppianis, M DC LXXII.

In-4° de 22 pp. dédié à Léopold Eberhard.

B. M.

209. — **Binninger**. Joh. Nicolai Binninger Medicinae Doctoris observationum & curationum medicinalium centuriae quinque ubi praeter diversorum affectuum historias & curationum eventus, rara nova et inaudita quaedam memorantur.

Prostant exemplaria apud authorem Montbelgardi.

Typis Hyppianis, Anno M DC LXXIII.

Pet. in-8° de 7 ff, 622 pp. et 11 ff. de table et errata.

Sur le titre, marque du Dauphin avec la devise : *Fide Vide Cui*. Au verso, portrait en buste de l'auteur tatant le pouls à une main, surmonté de ses armoiries, sa famille avait été annoblie en 1573 par l'Empereur Maximilien ; au bas un anagramme signé G. B. F. P. D. Ce livre est le premier montbéliardais que nous connaissions ayant un faux-titre

Voir sur cet ouvrage qui est une deuxième édition à Strasbourg en 1676, et sur son auteur, la notice du Dr Tuefferd fils, dans les *Mém. de la Soc. d'Em.* Année 1856, p. 53.

B. M.

210. — **J.-C. Duvernoy**. Tractatus de anima rationali disputatio secunda. De intellectu... quam praeside Bartholo exhibit Jeremias Christ. Du Vernoy.

Montisbelgardi, Hyp, M DC LXXIII.

Pet. in-4° de 32 pp. Suite du N 207.

B. M.

Digitized by Google

1673 211. — **Anonyme.** New vermehrtes Sprach-Büchlein... Le nouveau guidon des langues françoise & allemande en lequel on pourra apprendre à lire, prononcer & parler l'une & l'autre langue... Augmenté d'une brève méthode pour l'une & l'autre prononciation...

Mumpelgart, Bey Claudy Hyp, 16673 (*sic*).

Pet. in-8° de 48 ff. non pag. Lexique latin-français-allemand suivi d'un manuel de conversation français-allemand.

B. M.

212. — **Le berger astrologue.** Almanach nouveau pour l'an de grâce 1674 selon l'ancien calendrier où se voient de jour au jour les changements de l'an et les jours à observer touchant la médecine. contenant les foires, la continuation de l'histoire de ce qui se passe de plus remarquable dans la Chrétienté, calculé au méridien de la ville de Montbéliard par le berger astrologue.

Montbéliard, chez Claude Hyp, Imprimeur & marchand libraire. s. d. (1673).

40 pp. in-8°.

Hyp fit paraître cet almanach pendant quelques années avant et après 1674. Voir p. 40.

Cat. Duv.

213. — **Oraison** de la Saint-Georges, Montb. Hyp, 1674.

« J'ai reçeu trois écus blancs de Monsieur le docteur Roemer pour « payement de l'impression de cent exemplaires de l'oraison de la der- « nière Saint George.

A Montbéliard, le 20 Juillet 1674.

Claude Hyp.

Reçu autographe de Hyp. *Bibl. de Besançon, Coll. Duvernoy.*

214. — **Römer.** Repetitio anniversaria legum privilegiorum et statutorum collegii Montbelgardensis cum oratione succincta de Neutralitate. Autore Caroli Römer V. J. D. Professore Juris Publici ac Privati Collegii p. t. Decano.

Montisbelgardi, Typis Claudii Hyp, M DC LXXIV.

In-4° de 24 pp.

B. M.

215. — **Anonyme.** La politique du temps avec les remarques nécessaires à sa parfaite intelligence et une dissertation

Digitized by Google

historique et politique sur l'estat présent de la Chrétienté. S. l. MDC LXXIV. 1674

L'exemplaire de la B. M. porte la mention manuscrite : « *Imprimé à Montbéliard, chez Claude Hyp, attribué à d'Avesne* ». Les caractères et fleurons sont bien montbéliardais. Brunet dit que c'est à tort qu'on l'attribue à d'Avesne et que ce n'est que la reproduction d'un pamphlet anonyme paru en 1574, réimprimé s. l. en 1650.

B. M.

216. — **Scharlapaur.** Lucii Annaei Flori etc., (voir N° 208) nunc Numae Pompilii & Tulli Hostilij.. res gestas exhibens.. a Georgio Scharlapaur Alsatio-Richovillano.
Montisbelgardi Typis Hyppianis M DC LXXV.

Pet. in 4° de 32 pp.

B. M.

217. — **Binninger.** I. Nicolaus Binningerus Med D. Theoricae et Practicae Professor, collegii Montbelgardensis p. t. Decanus lectoribus salutem....
Ex typographia Claudii Hyp. An. 1675.

2 pièces double in-f°, avis de soutenances de thèses.

B. M.

218. — **Arnauld d'Andilly.** Lettres de Monsieur Arnauld d'Andilly, seigneur de Pompone à plusieurs Princes & Seigneurs de France & autres. Très utiles pour la connnoissance de l'histoire & des illustres maisons. Et d'un stile doux & facile à imiter. Dernière édition.
A Montbéliard, chez Claude Hyp. Imp. & Lib. de S. A. S. de Wirtemberg. M DC L XX VI.

Pet. in-8 de 7 ff. & 448 pp. L'édition originale des lettres du fameux solitaire de Port-Royal. est de Paris, 1645.

B. M.

On rencontre des exemplaires de cet ouvrage qui n'ont que 4 ff. préliminaires et un titre différent :

219. — Lettres de Monsieur Arnaud d'Andilly.
Imprimé à Montbéliard et se vend à Paris chez Estienne Loyson, au Palais, à l'entrée de la Gallerie des Prisonniers au nom de Jésus M. DC. LXXVI.

Les mots « *Imprimé à Montbéliard et se vend* » sont gravés en très

Digitized by Google

1678 petits caractères au-dessous d'une vignette représentant Jésus enfant surmonté des lettres IHS formées en guirlandes de fleurs.

B. A. R.

220. — **F. M. Barthol.** L'escole saincte ou familières instructions sur tous les points principaux de la foy chrétienne : sur tous les livres de l'Ecriture Sainte : sur la confession d'Augsbourg & touchant la personne de Luther ; avec quelques prières & soupirs de l'âme dévote, par Fred. Melchior Barthol, Ministre en l'Eglise de Montbéliard.

Montbéliard. L'An M DC LXXVIII.

Pet. in-12 de 6 ff. & 576 pp. dédié par l'auteur à Léopold-Eberhard. Une deuxième édition parut en 1685 (N° 240).

B M.

221. — **Ordonnance.** Georges par la grâce de Dieu, duc de Wurtemberg & Teck, prince de Montbéliard, etc.

Ordonnance sur les *subhastations et discutions* de biens immeubles en date du 11 Juillet 1667.

12 pp. in-f° sans titre s. l. n. d.

B. M.

J. M. Biber 1680-1713.

222. — **Sebald Heiden.** Formulae Colloquiorum puerilium pro tyronibus. Per Sebaldum Heiden Norimberg...

Devis familliers pour les Enfans & ceux qui veulent apprendre les langues Latine Allemande et Françoise. Adjectae sunt ad finem Colloquiorum salutationum consimilis aliquot formulae ad eandem rem facientes.

Montbelgardi, Apud. Joh.-Martinum Biber, Serenissimi Principis Typographi, 1680.

Pet. in-12 de 71 pp. Armoiries de W.-M. sur le titre.

B. M.

223. — **Walther.** Iniquum de Christo Judicium ebraeo idio-

Digitized by Google

mate sensusq. eiusdem latine enodato adornatum... Sub labore Leopold-Georg.-Frederici Waltheri, Montisbelgardensis. 1680

Montisbeligardi, Imprimebat J. M. Biber, Sereniss. Principis Typogr. M DC LXXX.

In-4° de 20 pp. en partie en hébreu, gravure sur cuivre assez grossière.

B. M.

224. — **Calendrier** selon le stile ancien & nouveau pour l'an de grâce M DC LXXXI dressé selon le cours du soleil, de la lune, et les aspects des autres planettes ; avec une description du monde, un prognostique et un avertissement touchant les foires et les saignées. Calculé de nouveau diligemment et réglé principalement au méridien de la ville de Montbéliard, de la Suisse, Alsace, Bourgongne, Savoye, Lorraine, & autres lieux voisins par Jean-Martin Biber, Astrologue, Imprimé à Montbéliard au dépens de l'auteur s. d. (1680).

In-4° de 20 ff. non pag. imprimé en rouge et noir. Armoiries de W.-M. sur le titre. Voir plus haut p. 41.

B. M.

225. — **Copia Schreibens** Welches an Ihro Kayserl. Majest. und gesambte Hochlöbliche Reich-Versamblung zù Regenspurg.. den 5 May 1680 von Herren Fridrichs Caroli Hertzogens zu Wurtemberg und Teck abgelassen..

S. l. n. d. (Montbeliard, Biber, 1680).

In-4° de 123 pp. en allemand et latin, relatif au litige avec la famille de Rye et aux quatre Seigneuries.

B. M.

226. — **Anonyme**. Leydmuthige Mit-Betrubnusz der Jungfer Johanna Elisabetha Widtin, etc.

Mumpelgard, J. M. Biber, s. d. (1681).

4 pp. in-f°, pièces de vers allemandes et françaises sur la mort de la fille de F.-J. Widt « cantzlei-director ».

B. M.

227. — **Gazette.**

Vers 1681 J. M. Biber commença à faire paraître une gazette hebdomadaire, qui fut imprimée, croit-on, pendant quelques années. Aucun exemplaire ne nous est connu.

Digitized by Google

1682 228. — **Jean Viénot.** Sermon funèbre fait à l'enterrement de feue honneste et vertueuse Damoiselle Elisabeth Euvrard, Fille de M. Georges Euvrard, maître-bourgeois en chef de la ville de Montbéliard. Prononcé en l'Eglise françoise le 2 décembre 1681 par Jean Viénot, ministre en ladite église.

A Montbéliard, chez J. M. Biber, imprimeur de S. A. S., M DC LXXX II.

In-12 de 39 pp. Crâne et ossements sur le titre.

B. M.

229. — **Anonyme.** Sainte et juste condoléance sur la mort.. d'Elisabeth Euvrard.. témoignée par toutes les personnes qui conserveront toujours de l'amour et du respect pour la mémoire de la défunte.

A Montbéliard, chez J. M. Biber, l'an 1682.

In-8° de 44 pp. Pièces de vers françaises latines et allemandes de divers auteurs.

B. M.

230. — **G. Binninger.** Index pathologicus theorico-practicus omnima corporis humani morborum cognitionem & curationem alphabetici & tamen naturali ordine representans, per Georgium Binninger.

Mumpelgardt, 1682, in-4°.

Cat. Duv.

231. — **Deductio juris** Serenissimæ domus Wirtembergicae contra D Ferdinandum de Rye, comitem de Poictiers.. coram Senatu Vesuntino, etc.

Montisbeligardi Typis Joh. Martini Biberii Anno M DC LXXX III.

In-f° de 6 ff. et 82 pp. Armoiries du duc Frédéric-Charles sur le titre.

B. M.

232. — **Adjoustances** au motif de droit en la cause de.. Fréderic Charles, duc de Virtemberg.. contre le Seigneur comte de Poitiers & Consorts.

A Montbéliard, chez J. M. Biber, M DC LXXXIV.

In-f° de 8 pp. Armoiries de Frédéric-Charles sur le titre.

B. M.

Digitized by Google

233. — **Arrêt** de la Cour Souveraine du Parlement de Besançon en la cause intentée au possessoire des Seigneuries de Héricourt, Chastelot, Blamont & Clémont, d'entre la maison de Wirtemberg et le comte de Poitiers, rendu les 9-19 Août 1684. 1684
A Montbéliard, chez J. M. Biber, M DC LXXXIV.

In-f° de 19 pp. Armoiries de Frédéric-Charles sur le titre

B. M.

234. — **Brisechoux**. Factum pour le Sieur Samuel Brisechoux, Conseiller en la Régence de Montbéliard, Demandeur par requeste du 21 Février 1684 contre Marie Ponnier, Veuve du Sieur Daniel Duvernoy s. l. n. d. (Montb. 1684).

12 pp. in-4° sans p. de titre.

B. M.

235. — **Ponnier**. Avis de droit pour Damoiselle Marie Ponnier .. & consorts, héritiers du Sieur Estienne Marchand, vivant Greffier du Conseil de Montb. contre le Sieur Samuel Brisechoux (s. l. n. d.)

10 pp. in-4° sans p. de titre

B. M.

236. — **Brisechoux**. Factum pour le Sieur Brisechoux et Damoiselles Anne-Françoise Brisechoux, Veuve du Sieur Vuoulich, et Marie-Magdeleine Brisechoux, Veuve du Sieur Daniel Bouthenot contre le Sieur Pierre Goguel-Marchand.

16 pp. in-4°.

A la fin note ms. : Reçu de M. le procureur Brun quatorze livres huit sols pour l'impression du présent factum, attendu qu'il a fallu travailler extraordinairement.

B. M.

237. — **Brisechoux**. Factum pour le Sieur G. Brisechoux contre le Sieur Georges Euvrard, Mary de Damoiselle Françoise Grangier.

8 pp. in-4°.

B. M.

238. — **Bacheley**. Factum pour Demoiselles Bacheley de Betoncourt contre Demoiselle Guillemette de Verdun, femme du Noble Jacques de Gravier, tutrice d'André Gravier son fils, héritier du Sieur Jean Gravier, Seigneur de Laye (*duché de Bourgogne*).

Digitized by Google

1687 14 pp. in-4°.

Jean de Gravier avait épousé en 1655, Dlle Suzanne Virot de Montbéliard, tante des sœurs Bacheley.

B. M.

239. — **Ce livre** dans lequel sont les noms et surnoms de tous ceux qui ont été du nombre de Messieurs les neufs bourgeois et dixhuit juré de la ville de Montbéliard de 1610 à 1687 a esté relié et mis en Estat par les soubscripts Dixhuits de l'année 1687.

A Montbéliard, par J. M. Biber, Imp. de S. A. S. (s. d. 1687).

1 p. pet. in-f° collée sur le feuillet de garde du *Livre doré* conservé à la Mairie de Montbéliard.

240. — **F. M. Barthol**. L'école sainte, deuxième édition du N° 220.

Cette édition publiée en 1685 par J. M. Biber fut déférée au parlement de Besançon, confisquée et brûlée publiquement par la main du bourreau sur la place des Halles, comme contraire aux dogmes catholiques que l'occupation française (1676-1689), cherchait à rétablir à Montbéliard. L'auteur s'expatria en Wurtemberg et mourut en 1697, professeur au gymnase de Stuttgard. (*Eph.* 26 Janv.).

241. — **Ch. Duvernoy**. Méditations et prières où le Seigneur Jésus est portrait devant les yeux du Fidèle à l'égard de sa conception, naissance et circoncision, Propres à exciter son amour et imitation. Par Charles Duvernoy, Ministre de la Parole de Dieu, à Héricourt.

A Montbéliard, chez Jean-Martin Biber, Imprim. M DC LXXXIX.

Pet. in-12° de 10 ff. de dédicaces et 312 pp. marque du cerf de Foillet sur le titre.

B. M.

242. — **Malblanc**. Christliche Leich-Predigt.. bey der Leich begängnusz des ... Herrn Ludwig Christoph Forstner. Herrn zu Dambenois Hoch-Furstl. Wurtembergischen Regierungs-Rath und Kammer-meistern ... von Julio Frederico Malblanc. Consistorii Rath und Superintendenten.

Digitized by Google

Mumpelgart, Gedruckt durch Johann Martin Biber, s. d. (1690). 1690

In-4° de 48 pp. tête de mort sur le titre.

Sermon funèbre prononcé le 9 Août 1490, à Montbéliard, suivi d'une biographie de Forstner (p. 25-38) et terminé par quelques pièces de vers de circonstance en latin et en allemand.

B. M.

243. — **Malblanc**. L'union mystique de Jésus-Christ avec l'âme fidèle, expliquée aux funérailles de feue Madame Catherine-Alexandrine König, femme de M. Jean-Nicolas Jacquin, Seigneur de Betoncourt en parti, le 2 Novembre 1692, par J.-F. Malblanc.

A Montbéliard, chès Jean-Martin Biber, s. d. (1692).

In-4° de 42 pp.

B. M.

244. — **Calendrier** selon le stile ancien & nouveau pour l'an de grâce M DC XCIII, etc. (la suite comme le N° 224). Par M. B. J. à M. Mathém. & Astrologue.

A Montbéliard, chès Jean-Martin Biber, Imprimeur, s. d. (1692).

Au verso du titre portrait sur bois d'Andreas Argolus « Theoretico-practico-Astronomus. »

In-4° de 20 ff. titre en rouge et noir avec les armoiries de W.-M. Par suite sans doute d'une erreur de composition, le titre porte « réglé au Méridien de la Ville de *Besançon* » au lieu de *Montbéliard*, fait qui ne se retrouve pas dans les années suivantes.

B. M.

245. — **Calendrier** .. pour l'an de grâce M DC XCIV. Montbéliard, J.-M. Biber, s. d. (1693).

Même description que le précédent.

B. M.

246. — **P. Macler**. Sermon sur le pseaume XXXI, v. 6, prononcé le jour des funérailles de Madame Alexandrine-Marie Perrenon, femme de Noble Estienne Barbauld, écuyer, Seigneur & Baron de Florimont. Le 29 Novembre 1693 par Pierre Macler, ministre à Montbéliard.

A Montbéliard, chès Jean-Martin Biber, s. d. (1693).

In-4° de 48 pp.

B. M.

Digitized by Google

1698 247. — **J. N. Binninger.** Explication du chrétien catéchisme par Demandes et par Réponses, tirées des Instructions catéchétiques de Conrad Dieterich.. Surintendant en l'Eglise d'Ulm et exposée à l'édification du public par Jean-Nicolas Binninger, ministre à Montécheroux.

A Montbéliard, par Jean-Martin Biber, M DC XCIII.

Pet. in-16° de 120 pp. Une deuxième édition parut en 1721 (N° 279). Cf. Viénot, *Vie Eccl.* pp. 18 et 337.

B. M.

248. — **Malblanc.** Consilarii corona excellens... Bey Leich Begangnusz des Herrn Georgii Duvernoy, Gewesenen Furstl. Wurtemb.-Mumpelgardischen Raths... von J.-F. Malblanc.

Mümpelgart, Getrückt durch Johann Martin Biber, im Jahr 1697.

In-4° de 32 pp.

B. M.

249. — **Les Psaumes de David.** Mis en rime françoise par Clément Marot & Théodore de Bèze, auxquels on a joint le Cathéchisme et les Prières publiques de Montbéliard, & deux autres prières du matin et du soir.

A Montbéliard, par J.-M. Biber, 1697.

Cf. Viénot, *Vie Eccl.* p. 107.

250. — **Calendrier** pour 1698 (voir N° 224).

Montb. J.-M. Biber, 1697.

Pet. in-4° de 20 ff.

B. M.

251. — **Friderich** par la grâce de Dieu prince et comte de Wirtemberg & Montbéliard, etc.

1 p. in-f° sans titre, s. l. n. d. (Montbéliard, 1698). Acte d'affranchissement de Gros-Jean Colon de Seloncourt, moyennant 4 escus d'or en date du 3 Novembre 1590. Copie faite le 5 Novembre 1698.

Armoiries ovales de W.-M.

B. M.

252. — **J. Berdot.** Aux SS. Princes George, duc de Virtemberg, etc, et Leopold-Eberhard, Prince héréditaire de Montbéliard.

Par Jean-Martin Biber, Imprimeur de S. A. S. s. d. (1698).

1 f. in-f°. Huitain à l'occasion de leur arrivée à Montbéliard le 4 Février 1698, par Jer. Berdot, avocat et notaire.

B. M.

Digitized by Google

253. — **J. C. Bockshammer**. Als der Herr Beorbe *(sic au lieu de George)* Hertzog zu Wurtemberg .... den 1 Juni 1699 Todes suchte das bekummert und thränende Montpelgart, etc. 1699
Mumpelgart, J. M. Biber s. d. (1699).

4 pp. in-f°. Poême allemand sur la mort du comte Georges.

B. M.

254. — **Ch. du Vernoy**. Trois sermons prononcés en l'église d'Héricourt sur les armes de la ville avec une dédicace qui contient une véritable description du siège par Charles Du Vernoy, Ministre de ladite Eglise. M DC LV.
A Montbéliard, par Jean-Martin Biber, Imprimeur, M DCC.

In-4° de 90 pp. Texte encadré de filets, au verso du titre les armoiries de la ville d'Héricourt.
La relation du siège d'Héricourt, extraite de la dédicace, a été réimprimée dans les *Mém. Soc. d'Emul.* T. I, 1856.

B. M.

255. — **J. J. Duvernoy**. Catalogus medicamentorum tam simplicium quam compositorum in Officina Pharmaceutica Josephi Jeremiae Duvernoy Pharmacopolae Montisbelgardensis prostantium.
Montisbelgardi Typis Joh. Martini Biberii M DCC.

In-16. Exemplaire incomplet à la B. M.

256. — **Calendrier** selon le stile réformé et nouveau pour l'an de grâce M D CC II (Voir N° 224).
Montb., J. M. Biber, 1701.

B. M.

257. — **J. B.** Sur l'heureux et agréable mariage de M. Jean-Gaspar Bockshammer... et très vertueuse et honneste Demoiselle Catherine Marguerite Duvernoy, fille de Joseph Jérémie Duvernoy, ancien Maistre bourgeois en Chef, le 8 Novembre 1701.
S. l. n. d. (Montbéliard, J. M. Biber 1701).

2 f. in f°. Poésies française et allemande signées J. B.

B. M.

258. — **J. J. Gropp**. Christliche Leich-predigt Bey Leich-begangnusz des Herrn Georg. Leopold Geldrich von Sigmars hoffen Hoch Furstl. Wurtemberg. Mumpelgardischen Ober Först-und Jägermeisters, den 11 Febr Anno 1701 von Johanno Jacob Gropp. Hoff-predigern...

Digitized by Google

1704 Mumpelgart Gedruckt bey Johann Martin Biber, s. d. (1701).

In-4° de 60 pp.

B. M.

259. — **Ch. Duvernoy.** La semaine sainte ou prières pleines de dévotion et de consolations pour louer, prier et remercier Dieu les sept jours de la semaine, etc., par Charles Duvernoy, Ministre de la Parole de Dieu à Héricourt et depuis à Montbéliard. Seconde édition.

Montb., J. M. Biber M D CCIV.

In-16 de 12 ff. et 538 pp.

Cet ouvrage fut longtemps très répandu. L'éd. originale est de Genève par Philippe Gamonet 1656, on connaît des éditions de 1669, 1674, *1704*, 1707, *1722*, 1760, *1776*, 1804 et 1809. (Les dates en italique sont celles des éditions montbéliardaises).

La mention « seconde édition » se rapporte sans doute à celles imprimées à Montbéliard, nous ne connaissons pas exactement la date de la première.

B. M.

260. — **Funérailles du comte Georges.** Das In Nachgesetztem Verewigte heilige Bedächtnusz Des Weyland Durchlauchtigsten Fursten und Herrn Herrn George Hertzogs zu Wurtemberg und Teck, Regierenden Fürstens zu Mümpelgardt.... welche.. anno 1699 den 1 Junii ... verstorben .... die übrigen Erlauchtesten Funerations-Solennien uber den fünfften Maii des Verlauffenen 1701ten Jahres in Dero Hoch-Furstl. Residenz-Stadt Mümpelgardt Christ-Ruhmwürdigst vollzogen Worden.

Mumpelgart. Gedruckt bey Johann Martin Biber Hoch-Furstl. Mumpelgardtl. Hoff-Buchdrukkern 1706.

Ce vol in-f° comprend d'abord 1 feuillet d'avertissement et 60 pages en allemand pour les « Tagliche Acta » du défunt, puis 946 pages de Sermons suivis de prières en français et en allemand, et des « Personalia » également dans les deux langues. Chaque sermon, bien que la pagination soit continue, a une page de titre complète avec l'indication : à Montbéliard J. M. Biber 1703 et 1704, quoique le titre général porte 1706 seulement. Voici la liste des localités où furent prononcés ces sermons, ainsi que leurs auteurs :

Montbéliard (Eglise française), Daniel Nardin, superintendant ; *ibid.*, (Eglise du château, J. J. Gropp ; *ibid.*, même église, J. C. Bockshammer ; *ibid.*, (Eglise française), Leonard Tuefferd ; *Saint-Julien*, J. G. Scharffenstein ; *Abbévillers*, P. Duvernoy ; *Allenjoie*, J.-F. Tuefferd ;

Digitized by Google

Bavans, J.-F. Bernard ; *Valentigney*, P.-A. Diény ; *Mandeure*, André Carlin ; *Audincourt*, Nicolas Vurpillot ; *Etobon*, P.-C. Parrot ; *Clairegoutte*, Jean Duvernoy ; *Héricourt*, Pierre Cucuel ; *Bethoncourt*, Hugues Morlot ; *Trémoins*, G. Weuillemenot ; *Brevilliers*, P. Blanchot ; *Chagey*, Samuel Méquillet ; *Blamont*, Jean Ponnier ; *Glay*, Georges Berdot ; *Roches*, J.-G. Surleau ; *Vandoncourt*, J.-J. Pelletier ; *Seloncourt*, J.-N. Binninger ; *Villars-les-Blamont*, C.-C. Duvernoy ; *Saint-Maurice*, J.-A. Nigrin ; *Longevelle*, David Macler ; *Montécheroux*, Pierre Doriot. Les suivants sont en allemand : *Riquewyr*, Chr. Mauritius ; *Hunnawyr*, J.-G. Reschen ; *Mittelwyr*, Z. Woborsky ; *Horburg*, Th. Müller ; *Beblenheim*, G.-C. Mittnacht ; *Müntzenheim*, J.-H. Binder ; *Volgoltsheim*, J.-P. Loffet ; *Sundhoffen*, E. Scheurer ; *Fortschweyr*, J.-G. Nardin ; *Ostheim*, M. Pabst ; *Sündhausen*, G.-H. Heinius. Le dernier titre est celui des « Trauer Gedichte » en allemand et français qui remplissent les 60 dernières pages du volume. 1706

En regard du titre est un portrait en buste du comte Georges, tête nue, revêtu de son armure, dans un encadrement ovale ; au-dessous se trouvent ses armoiries personnelles qui sont celles de Wurtemberg-Montbéliard, avec en abime un écu *de gueules à l'aigle éployé d'argent couronné, becqué, et membré d'azur*, armes des Coligny-Châtillon, famille de son épouse ; gravé par J.-J. Gessner.

Ce portrait est reproduit dans *Viénot, Vie eccl.*, p. 1.

B. M.

261. — **N. Luca**. Die himliche und ewige Freyheit. etc. Mumpelgardt, J.-M. Biber, s. d. (1707).

4 pp. in f°. Poëme sur la mort de Joh. Caspar Monjard de l'Espérance, le 19 Février 1707.

B. M.

262. — **D. Nardin**. Brief recueil de la Vie et de la Mort de feu M. Daniel Nardin, Premier Ministre de l'Eglise Françoise de Montbéliard, Conseiller Ecclésiastique de S. A. S. & Commis Surintendant des Eglises du Païs.

A Montbéliard, chès Jean-Martin Biber, Impr. de S. A. S., M DC CVIII.

Pet. in-8° de 80 pp. D. Nardin mourut le 24 Nov. 1707.

B. M.

263. — **Calendrier** pour 1708 (voir N° 224). Montb. J. M. Biber, 1707.

B. M.

264. — **Siegmann**. Grundliche Beantwortung unterschiedlicher Difficultaten welche von Burgern von Mumpelgart gegen

Digitized by Google

1708 den Regierenden Fursten Bey Hochst Kayserl. Majestat angetragen sind.

Gedruckt, im Jahr Christi, 1708 (s. l.).

In-f° de 496 pp. Arm. de Léopold Eberhard sur le titre.

Mémoire en allemand et en français écrit par le conseiller Siegmann pour Léopold Eberhard à l'occasion de ses contestations avec les bourgeois de la ville.

B. M.

265. — **Ch. Duvernoy.** La semaine sainte ou prières pleines de dévotion, etc. (Voir N° 259).

Nouvelle édition augmentée.

Montb. J.-M. Biber, s. l., M DC CIX.

In-12 de 394 pp.

B. M.

266. — **S. Méquillet.** Instruction générale catéchétique, sur toutes les vérités et les devoirs essentiels de la Religion Chrétienne. En faveur des Initiants et des Cathéchumènes. Par Samuel Méquillet, Ministre à Chaigey.

A Montbéliard, par Jean-Martin Biber, Imprimeur de S. A. S., 1712.

In-16 de 129 pp, Cf. *Viénot, Vie Eccl.*, p. 337.

B. M.

267. — **Bockshammer.** Die grosse Kayser-Sonne, obdehr Crönung Ihro Kayserl. Majestät Caroli desz VI. auf Befehl Leopold Eberhards Hertzogs su Wurtemberg Mumpelgart, In der Hoff. Capelle representiret von M. Johann Caspar Bockshammer.

Mumpelgart. Gedruckt bey Joh. Martin Biber s. d. (1712).

In-4° de 28 pp.

B. M.

268. — Le **Nouveau Testament** c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur Jésus-Christ. Le tout revû et conféré de nouveau sur les textes grecs.

A Montbéliard chés Jean-Martin Biber, M DCC XIII.

In-16 de 1071 pp. Sur le titre, vignette représentant un ange; chaque chapitre du N. T. est précédé d'un sommaire.

B. M.

269. — **G. Herbert.** La malette de David où sont contenues

Digitized by Google

trente-deux excellentes prières pour servir au chrétien comme autant de prières utiles tirées du clair ruisseau... recueillies des œuvres du Sr Featley, Dr en théologie et mises en françois par G. Herbert. 1713

A Montbéliard, par J. M. Biber, s. d.

In-24. La B. de Besançon en possède un exemplaire incomplet.

Jean-Jacques Biber et ses héritiers 1714-1738.

---

270. — **N. Vurpillot.** La ressource du chrétien, sermon funèbre au sujet de la mort de Noble Sieur Monsr. David-Nicolas de Thévenot, Autresfois intendant de la maison de S. A. S. le duc Frédéric Guillaume de Wurtemberg, prononcé dans l'Eglise d'Audincourt par Nicolas Vurpillot, ministre de ladite Eglise.

A Montbéliard, par Jean-Jacques Biber, l'an 1714.

In-4° de 99 pp.

B. M.

271. — **Sellon.** Avec la gracieuse permission et approbation obtenue de S. A. S. Mgr. Leopold Eberhard... Sur la très humble instance de Sellon qui a entrepris de mettre en lumière comme l'on peut et doit tenir les comptes des fabriques de la monnoye...

A Montbéliard, par Jean Jacques Biber, Imprimeur de S. A. S. 1714.

In-f° de 24 pp. Petites armoiries de W.-M. sur le titre. La préface précède le titre.

Sellon, originaire de Genève, maître de la monnaie de Montbéliard, y mourut en 1714.

B. M.

272. — **Kurtzer Entwurff** der Auforderungen so das Durchlauchtigste Hausz. Wurtemberg-Mompelgard an das Durch-

Digitized by Google

1715 lauchtigste Hausz Wurtemberg Stuttgard ausz Wohlgegrundeten Ursachen zu thun sich berechtiget hält.

Gedruckt im Jahr Christi, 1715, s. l. (Montbéliard, J.-J. Biber).

In-f° de 35 pp.

B. M.

273. — **G. Gropp.** L'empire de l'amour ou l'hymen heureux présenté au sieur J.-F. Duvernoy, recteur des écoles latines, et à Anne-Catherine Verenet à l'occasion de leurs secondes noces, le 22 Janvier 1715.

Montbéliard, J.-J. Biber, s. d. (1715).

4 pp. in-f°. Poème en vers alexandrins par Georges Gropp, étudiant en théologie.

B. M.

274. — **Sponeck.** Wahre und grundliche Herstammens-Tabell des Hoch-Gräfl. Hauses Sponeck.

Mumpelgard, Gedruckt bey Johann Jacob Biber, s. d. (vers 1715).

1 p. in f° en largeur.

275. — **Bockshammer.** Abdanckungs-Rede .. bey Beerdigung der ... Frauen Eleonorae des Heil. Romischen Reiches Gräfin von Sponeck gebohrnen Geldrichen ... von M. Johan Gaspar Bockshammer. Hochfürstl-Wurtembergischen Superintendenten.

Mumpelgardt, Gedruckt bey Johan Jacob Biber, s. d. (1717).

Cat. Viénot.

276. — **J. J. Gropp.** Hochtseliger Sterbens-Wunsch...

Mumpelgardt, Gedruckt by J.-J. Biber, s. d. (1717).

Deuxième sermon, prononcé comme le précédent aux obsèques de la comtesse de Sponeck, inhumée le 2 Oct. 1717.

Cat. Viénot.

277. — **Calaendrier** (*sic*) selon le stile réformé pour l'an de grâce M DC CXVIII, etc. (Voir N° 224).

A Montbéliard, chès Jean-Jacque Biber, Imprimeur & Libraire, s. d. (1717).

In-4° de 18 ff. non pag.

B. M.

Digitized by Google

278. — **L. G. Peletier.** La nécessité de comparoître un jour devant le Throne de Dieu. Sermon funèbre au sujet de la mort de Très-Noble et Vertueuse Dame Marie-Elisabeth, Baronne de Rottberg, Epouse de Georges-Leopold Gelderich de Sigmarshoffen, Chevalier, Seigneur en partie d'Alenjoie, etc. Arrivée le 20 Décembre 1719. Prononcé dans l'Eglise d'Alenjoie par Leopold-George Peletier, Ministre du saint Evangile. 1720

A Montbéliard, par Jean-Jacques Biber, Imprim. de S. A. S. s. d. (1720).

Pet. in-4° de 118 pp.

B. M.

279. — **J. N. Binninger.** Explication du chrétien catéchisme, etc.

A Montbéliard par Jean-Jaques Biber Impr. M DCC XXI.

Pet. in-16 de 120 pp. Cette édition est une réimpression page pour page de celle de 1693 (N° 247).

B. M.

280. — **Ch. Duvernoy.** La Semaine sainte ou prières pleines de dévotions et de consolations pour louer, prier et remercier Dieu les sept jours de la Semaine...

A Montb. chés J. J. Biber, M DCC XXII.

In 8° de 14 plus 506 pp. 6me édition de cet ouvrage, Voir N° 259.

281. — **Leopold Eberhard.** a) Très humble representation du duc Leopold-Eberhard de Wirtemberg-Montbéliard à Sa Majesté Impériale.

17 pp. in-f° s. l. n. d. (1722).

b) Desz Regierenden Herzogs Leopold Eberhard von W. M. Allerunterthänigste Vorstellung, etc.

18 pp. in-f° s. l. n. d. (1722). Traduction allemande du précédent.

c) Fernere aller-unterthänigste repraesentation... Leopold Eberhards an Ihro Röm. Kayserl. Majestat..

4 pp. in-f° s. l. n. d. (1722).

d) Lettre écrite à Sa Maiesté Impériale par le Prince régnant de W. M. au sujet de quelques bourgeois désobéissans qu'on a fait sortir de Montbéliard.

8 pp. in-f° s. l. n. d. (1722).

Digitized by Google

1723 e) Aller-unterthänigste Bericht-Schreiben, etc.

8 pp. in-f° s. l. n. d. (1722). Traduction allemande du précédent.

B. M.

282. — **David Bonsen.** Die Vollkomme Gluckseligkeit des Mompelgardischen Landes, etc.

Mumpelgardt, J. J. Biber 1723.

4 pp. in-f°. Poème en allemand à l'occasion de l'entrée d'Eberhard Louis à Montbéliard, le 18 Juillet 1723.

B. M.

283. — **Ordonnance.** Par la grâce de Dieu Georges-Leopold, duc de Wurtemberg & Teck, comte de Montbéliard, etc.

1 p. double in-f°, s. l. n. d. (J.-J. Biber 1723). Armoiries de Georges Leopold sur le titre.

Ordonnance défendant aux bourgeois de Montbéliard d'obéir aux ordres du duc de Wurtemberg-Stutgard. (Eberhard Louis) et de ses agents.

A la fin : *Donné en notre château de Montbéliard le 3 Avril 1723.*

B. M.

284. — **Ordonnance** du même, datée du même jour, interdisant aux ministres de publier la lettre circulaire du comte de Grövenitz, plénipotentiaire d'Eberhard-Louis.

1 p. in-f° s. l. n. d. (J. J. Biber, 1723).

B. M.

285. — **Ordonnance** du même, datée du 7 avril 1723, promettant le pardon pour ceux qui « se sont laissés soustraire à la fidélité qu'ils nous doivent par les pratiques néfastes du duc de Wurtemberg-Stouttgard, moyennant que dans deux jours ils reconnaissent leur faute ».

1 p. in-f°, s. l. n. d. (J. J. Biber, 1723).

B. M.

Les trois pièces ci-dessus se rapportent à la tentative de Georges Leopold, fils naturel de Leopold Eberhard et de Anne Sabine Hedwiger, comtesse de Sponeck, qui à la mort de son père le 25 Mars 1723 voulut se faire reconnaître comme souverain du comté, et occupa avec ses partisans pendant près d'un mois le château de Montbéliard. Cf. *Tueff.*, *Comtes de M.*, p. 613.

286. — **Supplément** aux ordonnances ecclésiastiques de la Principauté de Montbéliard.

Montb. J. J. Biber, M DCC XXVI.

Digitized by Google

In-4° de 52 pp. Ordonnance signée par Eberhard Louis, le 30 Août 1724. Cf. sur cet ouvrage. *Viénot, Vie eccl.* pp. 53 et suivantes 1726

B. M.

287. — **J. F. Duvernoy.** Les préceptes de la grammaire latine mis en françois pour l'instruction des écoliers des classes latines de Montb., par Jules Friderich Duvernoy, Recteur audit lieu.

Montb. J. J. Biber, M DCC XXVII.

In-8° de 4 ff. 200 plus 58 pp. A la fin : *Briève instruction touchant la poésie françoise*, 44 pp.

B. M.

288. — **Anonyme.** Betrubte Klage uber den Hintrut Jungfer Regina Dorothea desz Herrn G. F. Zugels. ; Hoff-Caplanen Tochterleins den 14ten April 1727.

Mumpelgardt, J. J. Biber s. d. (1727).

B. M.

289. — **Jean Cucuel.** Le bonheur des justes après leur mort... Sermon funèbre au sujet de la mort de Jean Guillaume Gueldrich, chevalier, seigneur de Sigmarshoffen et d'Alenjoye en partie, mort le 7 Mars 1727, et inhumé dans l'église d'Alenjoye.. par Jean Cucuel, Ministre Vicaire en ladite Eglise.

A Montb. par J. J. Biber, Imprimeur de S. A. S., 1727.

Cat. Viénot.

290. — A et Ω. Die Seeligkeit der Gerechten nach ihrem Todt-Mumpelgard. Gedruckt bey Johann Jacob Biber s. d. (1727 .

Sermon précédent traduit et augmenté par le Surintendant G. F. Zugel.

Cat. Viénot.

291. — **Ordre** des leçons à observer dans les écoles françaises de la principauté de Montbéliard.

Montb. J. J. Biber M DCC XXVIII.

Un placard double in-f° reproduit in-extenso dans l'Essai historique sur les écoles de Montb. avant 1792, par C. L. Tuefferd. *Mém. Soc. d'Em.* 1857, p. 105.

B. M.

292. — **Du Commun dit Véron.** Le Fidèle assuré de son Salut ou Sermon au sujet de la mort de Mme Frédérique-Elizabeth Gueldrich de Sigmarshoffen, dame d'Allenjoye en partie.

Digitized by Google

1729 Prononcé le 15 Avril 1729, par J. P. N. du Commun dit Véron, ministre à Etupes.

Montb. J.-J. Biber, s. d. (1729).

Cat. Viénot.

293. — **G. F. Zugel.** Catechetischer Unterricht von den Haupt Stucken der Christl. Religion ... nach Anleitung des Catechismi der beyden theuren Mannern Lutheri und Brentii .. Auf Hochfurstl. Gnädigsten Befehl .. herausgegeben von Georg Friderich Zugel, Consistorial-Rath und Superintendenten.

Mumpelgardt, Gedruckt bey Johann Jacob Biber, Ihro Hoff-Furstl. Durchl. Buchdruckern, 1729.

In-12° de 3 ff. et 466 pp.

B. M.

294. — **Catéchisme.** Instruction catéchétique concernant les principaux points de la foi et de la religion chrétienne, avec les devoirs essentiels du Chrétien ... Pour l'usage et l'édification des Eglises et des écoles de la Principauté de Montbéliard.

A Montbéliard, par Jean-Jacques Biber, Imprim. de S. A. S.. M DC CXXX.

In-12 de 2 ff. et 452 pp.

Cette traduction française du précédent, connue sous le nom de *grand* cathéchisme par opposition au *petit* (N° 112) fut faite, en vertu d'une ordonnance d'Eberhard Louis, par J. F. Duvernoy, recteur de l'école latine et pasteur à Saint-Martin. L'ouvrage fut tiré à 1320 exemplaires.

B. M.

295. — **Catéchisme catholique** pour le diocèse de Besançon.

Montb. J. J. Biber, 1730.

(Voir p. 47).

296. — **Ducommun.** Les fables de Lamothe mises en prose par Jean-Pierre-Nicolas Ducommun, dit Véron.

Montb. J. J. Biber, 1731, in-8°.

Cf. *Duvernoy, M. au XVIII^e s.*, p. 347.

Cat. Tuef.

297. — **Anonyme.** Biblische Milch-Speise fur die Jugend in den Mumpelgardtischen Kirchen : In sich haltend.

I. Den Kleinen Catechismum.

II. Sprüche der heiligen Schrifft...

Digitized by Google

III. Das Communicanten-Büchlein. 1730
IV. Fragen die zu der Erneuerung des Tauff-Bundes gehören.
V. Die Sieben Busz-Psalmen.
VI. Einen Anhang von Christlichen Gebeten.
Mumpelgardt, Druckts Johann Jacob Biber.. 1730.

Pet. in-12 de de 128 pp. Sur la dernière page, se trouve une table de Pythagore.
Traduction allemande du suivant.

B. M.

298. — **Berdot.** Les principes ou premiers éléments de la Religion Chrétienne... pour l'usage de la jeunesse de la principauté de Montbéliard.
A Montbéliard, par Iean Iaques Biber, Imprim. de S. A. S., MDCC XXXI.

In-12 de plus de 126 pp. Marque du cerf sur le titre. Exemplaire incomplet à la B. M.
Une deuxième édition parut en 1746 (N° 337), une autre en 1788 (N° 391). Ce catéchisme resta en usage pendant plus de cent ans dans le pays de Montbéliard.
Cf. *Viénot, Vie eccl.* p. 342.

299. — **Thèses.** In nomine Jesu! Theses et conclusiones theologiae de nexu divino ministerii evangelici cum resurrectione gloriosa Servatoris nostri Jesu Christi...
Montisb. die .. aprilis Anno CIↃ IↃ CC XXXI Literis Biberianis.

Pet. in-4° de 16 pp.

B. M.

300. — **D. F. Megerlin.** De meritis principium Wurtembergicorum in rempublicam ecclesiam atq. scholas. 17 Sept. 1730, a M. Davide Friderico Megerlino Rectore Illustris. Gymnasii & Ecclesiaste in Germanico Templo Aulico. s. l. n. d.
(Montb. J. J. Biber, 1731).

8 pp. in-f°.
Discours prononcés à l'occasion du 55me anniversaire d'Eberhard-Louis. Des brochures du même genre furent éditées par Biber pendant au moins quatre ans de suite, toutes signées de Megerlin.

B. M.

301. — **J. N. Binninger.** Explication du Chrétien Catéchisme par Demandes et par Réponses .. exposée à l'édifidication

Digitized by Google

1731 du public par Jean-Nicolas Binninger, Ministre à Montécheroux. Montb. J.-J. Biber, M DCC XXXI.

In-16 de 120 pp. Troisième édition du N° 247.

B. M.

302. — **J.-C. Titot.** La vraie et vive foi chrétienne. En laquelle a vécu ma chère Fille Marie-Catherine Titot, & en laquelle même vraie et vive Foi de Notre Seigneur Jésus-Christ, elle mourut le 4 Octobre 1731.

A Montbéliard, par Jean-Jacques Biber, Imprimeur de Son Altesse Sérénissime, s. d. (1731).

In-4° de 29 pp L'auteur est Jeanne-Catherine Bouthenot, veuve de Joseph Titot, belle-mère de L. E. Bonsen.

B. M.

303. — **J. N. I.** Natura atque indoles scientiae theologicae explicata thesibus, observationibus etc. publico ministerii ecclesiastici examine discutienda die ... junii, M DCC XXXII.

Montisbelg. Literis Biberianis, s. d. (1732).

In-4° de 16 pp.

Cat. Viénot.

304. — **Prières chrétiennes** pour le jour de la Pénitence qui s'observeront dans les Eglises de la Principauté de Montbéliard pendant l'année 1732 et ensuite.

4 pp. in-f° s. l. n. d. (1732).

B. M.

305. — **Lang.** Joachimi Langii Colloquia latina, una cum proemisso tyrocinio usui inferium classium gymnasii Montbelg. 1732.

In-12.

Edition des Colloques de Lang, publiée par Bonsen, recteur du gymnase de M.

Cité par *Godard, Gymnase*, p. 101.

306. — **Les Psaumes de David** mis en vers françois, revus & approuvez par les Pasteurs & les Professeurs de l'Eglise et de l'Académie de Genève. Nouvelle édition où la musique a été très exactement corrigée.

Montb. J.-J. Biber, M DCC XXXII.

Pet. in-16 non pag. 150 psaumes avec musique notée.

B. M.

Digitized by Google

307. — **Cantiques** spirituels sur les vérités les plus importantes de la religion chrétienne et sur les principaux devoirs du chrétien. Traduits de l'allemand & accommodés aux airs des originaux. Pour l'usage et l'édification des églises et des écoles de la Principauté de Montbéliard. 1732

A Montbéliard, chez Jean-Jacques Biber, Impr. de S. A. S. M DCC XXXII.

Pet. in-16 de 3 ff. 157 pp. et 3 ff. de tables, sans musique.

B. M.

308. — **Ordonnance** touchant le renouvellement de l'alliance du baptême (Mandement du 31 Décembre 1732).

8 pp. in-12, s, l. n. d. (J.-J. Biber, 1733).

B. M.

309. — **Anonyme.** Ode funèbre à la mémoire de Mlle Suzanne Marguerite Beck, de Bâle, décédée à Montbéliard, le 17 Juillet 1733, à 17 ans, présentée à Messieurs ses parents par ceux qui eurent l'honneur de porter son corps dans son lieu de repos.

A Montbéliard, par J.-J. Biber. s. d. (1733).

4 pp. in-f°.

B. M.

310. — **Anonyme.** Gymnasium applausus cum Carolus Alexander Legatum suum Baronem de Negendanck.... Montbelgardium initio Anni 1734 mitteret.

Impresserunt Haeredes B. Biberi, s. d. (1734).

8 pp. in-f°.

B. M.

311. — **L. E. Bonsen.** Prosphoneticum, etc. (*le titre latin a trente-six lignes*).

Montisbelgardi, Typis Biberianis, s. d. (1736).

4 pp. in-f°. Poème latin au sujet de la prise de Montbéliard par le baron de Montolieu, commissaire du duc Charles Alexandre sur les Français, le 8 Avril 1736. (Cf. *Duc. Eph.* 8 Avril).

B. M.

312. — **Bonsen.** Ordo Exercitii Encomiastico-Dramatico Eucharistici.

Montisb. Impresserunt Haeredes J. J. Biberi M DCC XXXVII.

Une p. double in-f°. Programme des discours prononcés par les

Digitized by Google

1787 élèves du gymnase à l'occasion du 53e anniversaire de Charles Alexandre (24 Janvier 1737).

B. M.

Les ouvrages suivants, presque tous d'un caractère politique et publiés par ordre de Léopold-Eberhard, ont été imprimés à Montbéliard, par J.-J. Biber, mais nous n'avons pas pu déterminer la date exacte de chacun d'eux.

313. — **Brieve & solide Explication** des droits competans à SAS. Monseigneur Leopold Eberhard, etc., s. d.

In-f° de 41 pp.

B. M.

314. — **Seiner Hochfurstl.** Durchlauchtigkeit Herrn Leopold Eberhardens.. Kurtze und grundliche Vorstellung, etc.

In-f° de 42 pp. s. d. Traduction allemande du précédent.

B. M.

315. — **Recueil des griefs** inferez par la France dans la principauté de Montbéliard.

36 pp. in-f° sans titre. Réclamation contre les agissements des français après la paix de Rastadt.

B. M.

316. — **Kurtze Erzehlung** derer von Frankreich an Mompelgard geschehenen Eingriffe.

40 pp. pet. in-f° sans titre. Traduction allemande du précédent.
Le même ouvrage existe réimprimé mot pour mot, mais en plus gros caractères.

B. M.

317. — Nous groupons sous ce numéro 3 pièces in-f° de 4 pp. en allemand relatives aux contestations avec la France après la paix de Rastadt, qui se trouvent à la B. M. *Coll. Wetzel, Comté de M. Affaires contentieuses, à la fin du tome I.*

318. — **Mémoire** des droits de S. A. S. Mgr. Leopold Eberhard, etc., sur la souveraineté de Neufchatel & et de Valangin.

25 pp. in f° sans titre, suivies d'un tableau généalogique se dépliant.

B. M.

319. — **Réponse** de S. A. S. Leopold Eberhard aux mé-

Digitized by Google

moires et objections fournies contre luy sur la succession qu'il prétend aux comtés de Neufchatel, Valangin, & dépendances, s. l. n. d. 17..

12 pp. in-f°, sans titre séparé.

B. M.

320. — **Réponse** au Mémoire de Mgr. l'archevêque de Besançon envoyé à S. A. S. Leopold Eberhard ... au sujet de la souveraineté de Mandeure, Courcelles-les-Mandeure, Autechaux....

In-f° d. 120 pp. sans titre s. l. n. d. (Montbéliard, après 1713).

B. A. R.

321. — **Facti Species. Advis de droit**. s. l. n. d. sans pages de titre.

2 pièces pet. in-4°. La première en latin de 33 pp. la deuxième en français de 36 pp. relatives aux contestations entre le duc Georges et Guillaume-Henri de Nassau, prince d'Orange.

B. M.

322. — **Duchesse de Wurtemberg-Oels.** Allerdurchlauchtigstes Groszmachtigstes und unüberwundlichstes Römischer Kaiser Auch in Germanien, Hispanien Hungarn und Boheimb König .... s. l. n. d.

In-f°, sans page de titre de 104 pp. Supplique adressée à l'empereur par Eleonore-Charlotte, duchesse de Wurtemberg-Oels au sujet de dettes qu'on lui réclamait.

B. M.

323. — **Extrait des griefs** inferez à S. A. S. Monseigneur Leopold Eberhard, etc. Tiré du Mémoire et de l'explication des droits qui lui appartiennent en qualité de Membre et Etat de l'Empire sur la principauté de Montbéliard et ses dépendances, en vertu du traité de paix conclu à Rastat le 6me Mars 1714.

A Montbéliard, par Jean-Jaques Biber, Imprimeur de S. A. S. s. d.

In-f° de 8 pp.

B. M.

324. — **Eberhard-Louis**. Réponse de S. A. S. Mgr Eberhard Louys au factum publié de la part de S. A. S. Leopold-Eberhard, duc de W. M. concernant les mariages illégitimes de ce prince

Digitized by Google

17.. dans la famille des Hedwiger & dans celle de L'Espérance, s. l. n. d.

In-f° de 92 pp. plus 56 pp. de pièces justificatives.

B. M.

325. — **Attestation** du conseil privé de Stougard *(sic)* touchant le traité fait entre L. A. S. Jean-Friderich & Louis-Friderich ducs régnans de Wirtemberg-Stougard à Montbéliard le 30 Mars 1628.

7 pp. in-f° sans page de titre, paraît du commencement du XVIII^e^ siècle de même que les suivants.

B. M.

326. — **Traités** entre L. A. S. Jean-Friderich & Louis-Friderich ducs régnans de Wurtemberg-Stougard.. à Montbéliard le 8 Octobre 1617.

S. l. n. d., 4 pp. in-f°.

B. M.

327. — **Furst Brudelicher** Vergluch. Johann Friderich, etc.

S. l. n. d. 4 pp. in-f°. Traduction allemande du précédent.

B. M.

328. — **Traité** entre L. A. S. Jean-Friderich, Louis-Friderich, Jules-Friderich, Friderich-Achilles et Magnus tous fils de S. A. S. le Duc Friderich. Du 28 Mai 1617.

17 pp. in-f° s. l. n. d.

B. M.

329. — **Brieve description** de l'Etat de Montbéliard.

4 pp. in-f° s. l. n. d.

B. A. R.

330. — **Abrégé des raisons** sur quoi la France fonde ses entreprises sur Montbéliard avec les réponses.

4 pp. in-f° s. l. n. d.

B. A. R.

Digitized by Google

Jean-Pierre Biber 1738-48.

331. — **Charles Alexandre**. Recueil des Pièces & Actes .... autentiques concernant les assurances de Rêversales données par S. A. S. Mgr Charles Alexandre, duc de Wurtemberg & Teck, etc., dès l'an 1729 jusques en 1734. Traduits des Copies autentiques en allemand à Requisition de Messieurs les Maire & Neuf Bourgeois Jurés...

Imprimés à Montbéliard, par Jean-Pierre Biber, Imprimeur, Anno 1739.

Pet. in-f° de un f. et 23 pp. Au verso du titre, les noms des Maire et Neuf-bourgeois et les armoiries de la Ville.

B. M.

332. — **Charles Alexandre**. Sammelung derer von dem Herrn Karl Alexander... confirmirten Privilegien und ertheilter Assecuration von 1729 bisz 1734. Besonders Die Evangelische Religion der unveränderten Augspurgischen Confession betreffend.

Mumpelgard, Druckts Johann Peter Biber, Anno 1739.

Pet. in-f° de un f. et 28 pp. Armoiries de la Ville sur le titre. Traduction allemande du précédeut.

B. M.

333. — **La liturgie** ou la manière de célébrer le service divin établi dans les églises de la principauté de Montbéliard.

A Montbéliard, chez J.-P. Biber, Imprimeur de S. A. S., M DCC XLI.

Pet. in-4° de 124 pp. et 1 f. de table.

Cette première liturgie des églises du pays de M. y est encore en usage dans plusieurs de ses parties. Cf. *Viénot, Vie eccl* p. 210 et suiv.

B. M.

334. — **Bonsen**. Conspectus Exercitationum oratorio-poëtico-historicarum in Gymnasii auditorio instituendarum.

Montisbeligardi, Litteris Joannis Petri Biberi, 1741.

Digitized by Google

1741 1 p. double in-f°. Programme des discours à l'occasion du 13e anniversaire de Charles Eugène, le 11 Février 1741.

B. M.

335. — **Anonyme**. Marques publiques des larmes répandues par des amis sincères de Mlle Anne-Judit Jeanmaire, à l'occasion de sa mort le 12 Janvier 1741. s. l. n. d. (Montb. J.-P. Biber, 1741).

4 pp. in-4°.

B. M.

336. — **Jean Morel**. I. N. I. L'empire de la mort sur tous les hommes ou Sermon funèbre à l'occasion de la mort heureuse de Mme Eberhardine Henriette Louise, née Comtesse de Sponeck, épouse de Monsieur Louis Christophle (*sic*) de Forstner, seigneur de Dambenois, arrivée à Montbéliard, le 15e Février 1745, à dix heures du matin. Prononcé dans l'église de Dambenois, par Jean Morel, Ministre à Alenjoie,

A Montbéliard, chès Jean-Pierre Biber, s. d. (1745).

Pet. in-4° de 60 pages. Tête de mort sur le titre. Le sermon est suivi de 9 pages de poésies en français et en allemand, écrites en l'honneur de la défunte.

B. M.

337. — **Catéchisme**. Les principes ou les premiers éléments de la Religion chrétienne renfermés dans I. Le petit Cathéchisme. II. Un recueil des Passages de l'Ecriture Sainte. III. Le livret des Communians. IV. Le formulaire du renouvellement de l'Alliance baptismale. V. Les sept Psaumes pénitenciaux. VI. Quelques prières ajoutées à la fin. Pour l'usage de la jeunesse de la principauté de Montbéliard.

A Montbéliard, par Jean-Pierre Biber, Imprim. de S. A. S., M DCC XLVI.

In-12 de 126 (?) pp. Marque du cerf de Foillet sur le titre.
Deuxième édition du N° 298.

B. M.

338. — **Traité** entre Sa Majesté Très Chrétienne et S. A. S. Mgr. le duc de Wirtemberg pour la restitution réciproque des malfaiteurs déserteurs, etc. s. l. (Montb. J.-B. Biber).

1 p. double in-f° datée au bas de Juillet 1746.

B. M.

Digitized by Google

339. — **U. J. Binninger.** Tircis et Galatée pastorale, par Ulric Jérémie Binninger. 1748

Montb. Jean Pierre Biber, s. d. (1748).

In-16 de 29 pp. Publié à l'occasion du mariage du duc Charles Eugène avec Sophie de Brandebourg-Bareith (Cf. *Duc. Eph.*, 26 Septembre).

Cat. Tueff.

340. — **U. J. Binninger.** Ode au roi de France sur la prise de Bergopzom.

Montb. J. P. Biber, 174...

Cat. Tuef.

Jacques-Michel Becker 1748-1774.

---

341. — **Prière** qui doit se faire dans les Eglises du Païs de Montbéliard à l'occasion de la grossesse de S. A. S., Madame la Duchesse Règnante de Wirtemberg. s. l. n. d. (Montb. J.-M. Becker, 1748).

2 pp. in-4°. Cf. *Viénot, Vie eccl.* p. 227.

B. M.

342. — **A S. Ex. M. le Baron de Gemmingen**, Seigneur de Guttenberg, Conseiller d'état, gouverneur, président et grand-bailli pour S. A. S. Mgr le duc règnant dans sa principauté de Montbéliard, au sujet d'un fils qui lui est né le 20 Avril 1749.

Montb. Imprimé par J. M. Becker, s. d. (1749).

4 pp. in-f°. Poëme anonyme.

B. M.

343. — **Les Psaumes de David** en vers françois et en musique selon l'Edition revüe et retouchée par les Pasteurs & Professeurs de Genève.

A Montbéliard, chez Jacques Michel Becker, M DCC LI.

Digitized by Google

1752 Pet. in-12 de 354 pp. un feuillet de table et 12 pp. de *Cantiques sacrés pour les cinq principales fêtes de l'année.*

B. M.

344. — **Convention** entre le roi très chrétien et S. A. S. le duc de Wirtemberg pour la restitution réciproque des déserteurs et criminels.

A la fin. *A Montbéliard, de l'Imprimerie de J. M. Becker 1752.*

4 pp. in-f°.

B. M.

345. — **J. J. Duvernoy**. L'hommage de la tendresse rendu à M. le Baron C. F. A. R. de Gemmingen, décédé le 9 Février 1752, par J. J. D... P. à M.

De l'Imprimerie de J. M. Becker, Montb. 1752.

4 pp. in-f°.

B. M.

346. — **L. F. D.** Tendres sentiments sur le décès inopiné de C. F. A. R. de Gemmingen fils aîné de S. Ex. M. le Baron Reinhard de Gemmingen et de Madame Marie-Madelaine, née Baronne de Berenfels.

Montb. J. M. Becker, 1752.

4 pp. in-f°.

B. M.

347. — **G. D. R.** Reflexions sur la mort imprévue de Monsieur C. F. A. R. de Gemmingen etc. (comme le précédent).

Montb. J. M. Becker, 1752.

4 pp. in-f°. Les 3 pièces ci-dessus sont des poésies de circonstance.

B. M.

348. — **Chant lyrique** à l'occasion du mariage de M. Georgii avec Mlle Rossel, célébré le 13 Juillet M DCC LII.

Montb. J. M. Becker, s. d. (1752).

4 pp. in-f°.

B. M.

349. — **Formule de serment** que doivent prêter les anciens de l'Eglise de Montbéliard.

Montbéliard, de l'Imprimerie de Jaq. Michel Becker, M DCC LII.

Digitized by Google

4 pp. in-4°. Reproduit dans *Montb. au XVIII^e s.*, pp. 203 et 204. 1754

B. M.

350. — **J.-F. Nardin.** Le prédicateur évangélique ou Sermons pour les Dimanches et les principales fêtes de l'année par Jean-Frédéric Nardin, Pasteur de l'Eglise de Blamont, seconde édition.

A Montbéliard, Chez J. M. Becker, Imprimeur ordinaire de S. A. S. Mgr. le duc de W. M., avec permission et privilège, M DCC LIV.

In-4° de 5 ff. ff. et 790 pp. Dédié au baron de Gemmingen, tiré à 1550 exemplaires.

La première édition de cet ouvrage parut à Bâle en 1735 chez Jean Pistorius sous le titre : *Sermons édifiants pour tous les dimanches de l'année, in-4 de 1260 pp.*

Au sujet de ce livre et des déboires que son édition causa à Becker. Cf. ci-dessus pp. 51 et suivantes.

B. M.

351. — **J.-J. Duvernoy.** La vie de Monsieur Jean Frédéric Nardin, pasteur de l'Eglise de Blamont.

Chez Jaques-Michel Becker. Impr. ord. de S. A. S. Mgr. le Duc de Wirtemberg. s. d. (1754).

In-4° de 20 pp. Biographie destinée à précéder les Sermons de Nardin (N° 350). Cet ouvrage a été traduit en allemand et imprimé à Halle en Saxe.

B. M.

352. — **Prière** des Dix-huit à Dieu avant que de procéder à l'élection du Magistrat.

A Montb. chez Jaques-Michel Becker, Impr. de S. A. S., M DCC LIV.

1 p. in-f°. Texte encadré.

B. M.

353. — **La voix de Dieu** pathétiquement adressée aux hommes.... pour aider à entretenir leur dévotion pendant le jour solennel de jeûne célébré le 28 Mars 1756,

Montb. J.-M. Becker, s. d. (1756).

4 pp. in-4° renfermant un « cantique spirituel ».

B. M.

Digitized by Google

1756 354. — **Règlement ecclésiastique** du Virtemberg pour la célébration publique d'un jour de jeûne qui se fera le IIIe Dimanche de Carême à l'occasion des grands tremblements de terre... au commencement de la présente année 1756, s. l. n. d.

12 p. in-4°.

B. M.

355. — **Hopital.** Recueil de règlemens tant anciens que modernes, concernant l'Hopital de la Ville de Montbéliard.

Imprimé par Jaques-Michel Becker, 1758. Et se vend dans led. Hopital pour le Prix de.... Sols.

In-4° de 18 ff. non-pag. A la fin, tableau se dépliant : *Règlement des repas à l'hôpital.*

B. M.

356. — **Nouvel exemple** de la grâce de Dieu signalé en la personne de Madame Chrétienne-Louise de Faber, née de Fromann, morte le 4 Mars 1760, exposé par les Pasteurs & Ministres de la Ville de Montbéliard.

De l'Imprimerie de J.-M. Becker s. d. (1760).

4 pp. in-f°. Poème de circonstance.

B. M.

357. — **C. D. E. Berdot.** Les nœuds fortunés faits de main divine pour l'union conjugale entre S. Ex. M. Guillaume Eberhard de Faber, ministre d'Etat de S. A. S. et Noble Dame Dorothée de Pfau, célébrée par C. D. E. Berdot, Conseiller de S. A. S., Docteur en Médecine, etc.

Montb. J.-M. Becker, s. d. (1760).

4 pp. in-f°. Poème en vers de huit syllabes.

B. M.

358. — **Vœux** que les orphelins de la maison de charité établie à Montbéliard prennent la liberté de présenter à LL. Ex. M. de Faber et Dame Dorothée de Pfau à l'occasion de leur mariage béni dans l'Eglise de Dambenois le 22 Octobre M DCC LX.

Montb. J.-M. Becker, s. d. (1760).

Poème en 4 pp. in-f°.

B. M.

359. — **M. D. Morel.** Philosophus Christianus.

Montb. 1759.

Digitized by Google

Cité dans *Godard, Gymnase*, p. 161. 1761

360. — **Almanach** historique pour l'an de grâce M DCC LXII nommé l'Aveugle Nouvelliste en françois contenant : 1° les Evangiles et les Epitres pour chaque Dimanche ; 2° les propriétés et températures des quatre saisons ; 3° une table à bien entendre la saignée ; 4° une annotation des foires ; 5° une description véritable du couronnement du roy et de la reine d'Angleterre, etc., par J. C. M****, Mathem. & Astrologue.

A Montbéliard, chez Jacques-Michel Becker, Imprimeur ordinaire de S. A. s. d. (1761).

In-4° de 18 ff. non pag.

Sur la couverture, gravure sur bois représentant l'aveugle au milieu d'un paysage compliqué.

B. M.

361. — **Derniers adieux** adressés à M. Léopold-Eberhard Duvernoy, licencié ès Loix, décédé le 9 Janvier 1763, par ses amis.

Montb. J.-M. Becker, s. d. (1763).

Poëme en 4 pp. in-f°.

B. M.

362. — **Remède contre la fièvre aphteuse**. Le Conseil de S. A. S. était informé d'une maladie qui règne sur les bestiaux, etc.

A la fin : *A Montbéliard de l'Imprimerie d. J. M. Becker*, 1 p. in-f°, s. d. (1763).

B. M.

363. — **Privilège** accordé par S. A. S^e pour l'Etablissement d'une Manufacture en Filage & Tissure de Coton. Daté du 21 Juin 1764, s. l. (Montb. Becker).

4 p. in-f°.

Privilège accordé pour 12 années à Georges-Samuel Sahler. Reproduit in-extenso par M. Léon Sahler, dans l'*Industrie cotonnière au Pays de Montbéliard* (Mém. Soc. Em., T. XXX, p. 141).

B. M.

364. — **Règlement** pour la chasse dans le comté de Montbéliard (daté du 12 Décembre 1764).

A Montbéliard, J.-M. Becker, Impr. s. d. (1765).

4 pp. in-4°.

B. M.

Digitized by Google

1765 365. — **Cyprès accompagnés de Lauriers.** Autour de la tombe de M. Michel-André Osiander, Conseiller de S. A. S. mort le 23 Mars 1765, répandus par les écoliers de la classe du Recteur du Gymnase de Montbéliard.

Montb. J. M. Becker, s. d. (1765).

4 pp. in-f°. Poème en vers de six syllabes.

B. M.

366. — **Convention** entre le Roi très chrétien et S. A. S. le duc de Wirtemberg pour la restitution réciproque de déserteurs et criminels en date du 9 Décembre 1765.

A Montbéliard, de l'Imprimerie de J. M. Becker, s. d. (1766).

B. M.

367. — **Liturgie** ou manière de célébrer le service divin établi dans les églises de la principauté de Montbéliard.

A Montbéliard, par Jacques-Michel Becker, Impr. ordinaire de S. A. S., M DCC LXVI.

Pet. in-4° de 132 pp. et 2 ff. de titre et table.

Cette édition diffère sensiblement de celle de 1741 (N° 333), elle fut révisée par le recteur Bonsen, les pasteurs J. J. Duvernoy, J. G. Surleau et Grammont. (Cf. *Viénot, Vie eccl.* p. 225).

B. M.

368. — **Histoire** des souffrances et de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ. Selon la Concorde des quatre évangélistes.

A Montb. par J. M. Becker, Impr. ord. de S. A. S., M DCC LXVII.

Pet. in-4° de 26 pp.

Cet arrangement fait J. J. Duvernoy, pasteur à Saint-Martin de 1744 à 1805 est en usage encore actuellement dans cette Eglise.

B. M.

369. — **Confession de foi** présentée dans la ville d'Augsbourg à Sa Majesté Impériale Charles Quint, par quelques princes et états protestants.

Montb. par J. M. Becker, Impr. ord. de S. A. S., M DCC LXVII.

Pet. in-4° de 63 pp.

Traduit de l'allemand par Grammont. Cet ouvrage et le précédent sont en général reliés à la suite de la liturgie de 1766.

B. M.

Digitized by Google

370. — **Requête** de J. M. Becker à S. A. S. Mgr Charles, Duc règnant de Wirtemberg. 1768

4 pp. in-f° datées du 6 Février 1768. Pièce reproduite in-extenso plus haut p. 49.

B. M.

371. — **Rescrit** de S. A. S. autorisant Pierre Fries, apoticaire, Bourgeois de Montbéliard, à établir une manufacture en drapperie. s. l. n. d. (Becker, 1769).

3 pp. in-f°.

B. M.

372. — **Sentiments & Vœux patriotiques** à l'occasion de l'heureuse arrivée de S. A. S. Mgr le Prince Frédéric Eugène, etc., avec Sa Sérénissime et royale épouse Madame Elisabeth-Frédérique Sophie Marggrave de Brandebourg-Svet, dans le château de Montbéliard, le 7 Juillet 1769. Présentés par le Surintendant et les Ministres de l'Eglise Françoise.
Montb. J. M. Becker, M DCC LXIX.

4 pp. in-f°. Poésie reproduite in-extenso dans Duv. *Montb. au XVIII^e s.*, p. 40.

B. M.

373. — **Ode** présentée à S. A. S. Mgr Frédéric Eugène, etc., le jour de son arrivee dans la ville de Montbéliard, par les pasteurs et ministres de l'Eglise allemande.
Montb. J. M. Becker, M DCC LXIX.

4 pp. in-f°. Poème en français.

B. M.

374. — **Ode** présentée à S. A. S. Mgr Frédéric Eugène, etc., prince de Montbéliard, etc., à son arrivée dans cette ville.
Montb. J. M. Becker, M DCC LXIX.

4 pp. in-f°.

B. M.

375. — **Entretien** de la jeunesse du gymnase de Montbéliard sur l'heureuse arrivée de S. A. S. Mgr Frédéric Eugène, etc.
A Montb. J. M. Becker, M DCC LXIX.

4 pp. in-f°.

B. M.

Digitized by Google

1771 376. — **Réponse** que S. A. S. Mgr le Duc règnant de Wirtemberg prince de Montbéliard, &c., &c., a daigné faire au compliment que les trois corps de la Ville ont eu l'honneur de lui addresser le 26 de Décembre 1770, Jour de Son départ pour retourner dans Sa résidence ordinaire.

Montb. J. M. Becker, Impr. de S. A. S., s. d (1771).

Pet. in-4° de 6 pp.

B. M.

377. — **Discours** prononcé par S. A. S. à l'audience publique tenuë sur les Hâles le 26 Août 1771, jour de son départ de cette ville pour retourner dans ses états du Wirtemberg.

Montb. J. M. Becker, Impr. de S. A. S., s. d. (1771).

Pet. in-4° de 8 pp.

B. M.

378. — **Vers mis en chant** sur l'heureux et désiré retour de S. A. S. notre gracieux Souverain en sa ville de Montbéliard, le 29 avril 1771.

Imprimé par J. M. Becker, Imprimeur de S. A. S.

Pet. in-12 de 8 pp.

B. M.

379. — **Vers** composés en 1772 pour l'anniversaire de la naissance de S. A. S. Mgr le Duc règnant de Wirtemberg, etc.

Montb. J. M. Becker, s. d. (1772).

4 pp. in f°.

B. M.

380. — **Cyprès** répandus sur le tombeau du sieur Léonard Frédéric Dubois, Recteur du Gymnase de Montbéliard, décédé le 16 Janvier 1773, par ses disciples.

Montb. J. M. Becker, s. d. (1773).

4 pp. in-f°.

B. M.

381. — **Plan d'un acte oratoire** consacré à la célébration de la fête anniversaire de la naissance de S. A. S. exécuté le 11 Février 1773 par les écoliers du gymnase.

S. l. n. d., (Montb. J. M. Becker 1773)

1 p. in-f°.

B. M.

Digitized by Google

Jacques-Louis Becker 1774-1796.

382. — **Eaux et Forets**. Ordonnances des Eaux & Forêts du Comté de Montbéliard. 1780

A Montbéliard, par J. L. Becker, Imprimeur et relieur de S. A. S. s. d. (1780).

In-8° de 68 pp. Ces ordonnances furent données à Stuttgard, le 8 Février 1779 et publiées à Montbéliard, le 29 Mai 1780, jour de foire.

B. M.

383. — **Tribut de l'amitié** à Madame la Baronne de Benkendorf sur son départ pour la Russie.

Le 12 Janvier 1781, s. l. (Montb. J. L. Becker).

6 pp. in 8°. Poème anonyme.

B. M.

384. — **Ode** à l'occasion du mariage de LL. AA. SS. Mgr Pierre Frédéric Louis, duc d'Holstein-Gottorp et de Madame Frédérique Elisabeth, duchesse de Wurtemberg, etc.

Montbéliard, le 26 Juin, 1781, Imprimé par J. L. Becker.

8 pp. in-4°.

B. M.

385. — **Rescrit** de S. A. S. organisant des redoutes ou bals publics. S. A. S. Mgr le Prince Frédéric Eugène, duc de Wirtemberg étant charmé de procurer l'amusement aux Personnes d'un certain Etat de la Ville de Montbéliard a résolu d'y donner des redoutes ou bals publics, etc., s. l. n. d. (1782).

1 p. in-f°.

B. M.

386. — **G. F. Boigeol**. Stances présentées aux Illustres voyageurs du Nord, par Georges Fréd. Boigeol.

Montbéliard, J. L. Becker, 1782, in-4°.

Les voyageurs en question sont le Grand Duc Paul de Russie et sa femme, la princesse Dorothée, fille du duc Frédéric Eugène de W.-M., qui séjournèrent à Etupes du 1er Août au 2 Septembre 1782. (Cf. *Oberk. Mém.*, Chap. XIX.

Cat. Tuef.

Digitized by Google

1782. 387. — **J. G. Surleau.** Cours abrégé de Sphère et de Géographie universelle composé méthodiquement pour faciliter l'instruction et les progrès de la jeunesse dans l'éducation publique et particulière par J. G. Surleau, Lecteur P. en Mathématiques, Histoire et Géographie, au Gymnase ducal de Montbéliard.

A Montbéliard, chez Jacques Louis Becker, Imprimeur de S. A. S., M DCC LXXXII.

In-8° de 210 pp.

B. M.

388. — **Anonyme.** Discours prononcé en présence de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Frédéric Eugène, duc de Wirtemberg & Teck, &c., &c., Stathouder de la Principauté de Montbéliard, au nom de l'Ordre des Avocats de cette Ville à l'audience tenue sur les Halles, le Jeudi 16 Mars 1786. — *Quid verba, modo veritas adsit ?*

Montbéliard, chez Jacques Louis Becker, Imprimeur de Sad. A. S., s. d. (1786).

8 pp. pet. in-4°.

B. M.

389. — (**V^te^ de Wargemont**). Le loto d'Etupes, poëme en un chant, première édition, Septembre 1786.

A Etupes (Montbéliard, J.-L. Becker).

In-12 de 8 pp. L'auteur de ce petit poëme est le vicomte de Wargemont, capitaine au régiment Royal-étranger alors en garnison à Belfort. Cf. *Oberk. Mém.*, ch. XXIX,

B. M.

390. — **J.-G. Surleau.** Grammaire latine divisée en deux parties. La première partie contient l'orthographe et l'Etymologie, avec une briève application des déclinaisons et des conjugaisons. La seconde partie comprend la Syntaxe et la Prosodie, avec une briève instruction sur les règles de la poésie par J.-G. Surleau, Recteur du Gymnase de Montbéliard.

A Montbéliard, Chez J.-L. Becker, Impr. de S. A. S., M DCC LXXXVIII.

In-8° de 160 plus 136 pages.

B. M.

391. — **Catéchisme.** Les principes ou les premiers éléments

Digitized by Google

de la Religion Chrétienne, etc. (*la suite du titre comme au N° 337*). 1788
A Montbéliard, chès Louis-Nicolas Guyot, libraire, M DCC LXXX VIII.

In-12 de 128 et 8 pp. Cette nouvelle édition du catéchisme de 1731 paraît bien provenir des presses de J.-L. Becker.

B. A. R.

392. — **Prière** pour les temps calamiteux de l'année 1789. J.-L. Becker, s. d. (1789).

2 pp. in-f°.

B. M.

393. — **Ordonnance** de S. A. S. Mgr le duc Frédéric-Eugène, Stadthouder de la principauté de Montbéliard pour régler le service des gardes dans les villes et chateaux, datée du 15 Décembre 1790.
A *la fin :* De l'Imprimerie ducale s. d. (J.-L. Becker, 1791).

16 pp. p. in-8°.

B. M.

394. — **J.-J. Duvernoy.** Cantique ou paraphrase en vers sur ces paroles : Jésus-Christ reçoit les pécheurs. Par J.-J. D...y (Duvernoy).
A Montbéliard, chez J.-L. Becker. (s. d.)

In-12 de 8 ff. non pag.

B. M.

Nous n'avons pas voulu allonger inutilement la liste des productions de chaque imprimeur en mentionnant sous un numéro séparé chacune des ordonnances publiées par ordre du gouvernement, pendant le cours du XVIII[e] siècle. Nous avons préféré en donner une liste séparée, d'intérêt secondaire au point de vue de l'imprimerie, mais dont l'indication peut être utile en ce qui concerne leur contenu. Ce sont des pièces in-folio sans page de titre, mais toujours datées, ne comportant qu'un très petit nombre de pages, souvent une seule. Toutes celles que nous indiquons se trouvent à la bibliothèque de Montbéliard, la plupart dans la collection Wetzel.

Digitized by Google

ORDONNANCES

1er Janv.	1702.	Sur les grains étrangers.	1 p. double in f°.
11 Janv.	1705.	Tarif des droits des sergents.	3 pp. in-f°.
14 janv.	1705.	Vente des grains.	1 p. double in-f°.
23 Janv.	1705.	Droits et tarifs de justice.	3 pp. in-f°.
19 Sept.	1705.	Comptabilité des domaines.	1 p. double in-f°.
7 Août	1709.	Culture des terres.	1 p. —
18 Janv.	1710.	Droit d'éminage	1 p. —
18 Janv.	1710.	Défense d'émigration.	1 p. —
15 Avril	1710.	Irrigation des prairies.	1 p. —
2 Octobre	1710.	Déclaration des hypothèques.	1 p. —
14 Nov.	1710.	Extance des recettes.	1 p. —
22 Juillet	1713.	Adjudication des dîmes.	1 p. in f°.
6 Mars	1714.	Règlement des créances.	2 pp. in-f°.
6 Mars	1714.	Enregistrement des créances.	3 pp. —
8 Sept.	1719.	Pâture des bestiaux.	1 p. —
21 Mars	1724.	Fermeture des cabarets.	1 p. —
6 Déc.	1724.	Tarif des droits de douane à M.	1 p. double in-f°.
15 Janv.	1725.	Contre les mendiants et vagabonds.	1 p. in-f°.
29 Janv.	1725.	Contre la prostitution.	1 p. —
29 Janv.	1725.	Mariage des soldats.	1 p. —
19 Mars	1725.	Pâture des bestiaux.	1 p. —
2 Oct.	1725.	Mouture des grains.	1 p. —
1er Déc.	1725.	Mesure contre les incendies.	1 p. double in-f°.
22 Août	1726.	Sur le sel.	1 p. in-f°.
1er Nov.	1726.	Hôteliers et cabaretiers.	1 p. —
27 Nov.	1726.	Recettes des domaines.	1 p. —
30 Nov	1726.	Défense d'exporter des grains.	1 p. —
3 Juillet	1727.	Banalité des forges.	1 p. —
23 Août	1727.	Droit d'éminage.	1 p. double in f°.
28 Août	1727.	Mesures contre les incendies.	1 p. in-f°.
27 Mai	1728.	Inventaires aux décès.	1 p. —
27 Mai	1729.	Décrets et subhastations des immeubles.	8 pp. in-f°.
3 Mars	1730.	Partage des successions.	1 p. —
11 Mai	1731.	Défense de porter des armes.	1 p. —

Digitized by Google

19 Juin	1731.	Procédure de suplication ou révision.	1 p. double in f°.
31 Mars	1733.	Marchés publics	1 p. —
28 Nov.	1735.	Administration de la justice.	1 p. —
27 Nov.	1737.	Contre l'ivrognerie.	1 p. in-f°.
26 Fév.	1739.	Mendiants et vagabonds.	1 p. —
15 Janv.	1740.	Sur de faux écus de six livres.	1 p. in 4°.
28 Janv.	1740.	Contre les vagabonds.	1 p. in-f°.
14 Sept.	1740.	Contre les contrebandiers.	1 p. —
16 Août	1741.	Droit d'éminage.	1 p. double in-f°.
13 Avril	1742.	Concernant les fours et cheminées.	1 p. —
12 Juin	1742.	Reconnaissance des biens entre époux.	3 pp. in-f°.
16 Janv.	1743.	Enrôleurs et embaucheurs.	1 p. in-f°.
14 Sept.	1743.	Prostitution et infanticide.	3 pp. —
8 Juin	1745.	Contre les incendies.	3 pp. —
14 Août	1745.	Bois d'affouage.	1 p. —
30 Mars	1746.	Règlement des inhumations.	3 pp. —
2 Sept.	1746.	Vente des bestiaux.	1 p. double in-f°.
25 Fév.	1747.	Enterrements, durée du deuil.	3 pp. in-f°.
29 Juillet	1747.	Bois et forêts.	3 pp. —
27 Juillet	1749.	Péage et pontenage au pont de Voujaucourt.	1 p. double in-f°.
Août	1749.	Comptes des communautés.	1 p. in-f°.
9 Sept.	1749.	Destruction des sauterelles.	1 p. —
28 Janv.	1750.	Vagabonds et mendiants.	1 p. —
27 Août	1751.	Droit d'éminage.	1 p. —
25 Fév.	1752.	Contrebandiers.	1 p. double in-f°.
23 Juin	1752.	Droits de roulage et péage.	4 pp. in-f°.
20 Oct.	1752.	Commerce du tabac.	1 p. —
21 Déc.	1752.	Vente du sel.	1 p. —
8 Janv.	1754.	Culture de la vigne.	8 pp. in-f°.
16 Août	1755.	Bois d'affouage.	4 pp. —
28 Nov.	1755.	Reconnaissance de biens entre époux.	3 pp. —
13 Oct.	1756.	Mélange des blés.	1 p. —
2 Août	1757.	Commerce de boucherie.	3 pp. —
25 Nov.	1757.	Commerce des grains.	3 pp. —
30 Oct.	1759.	Sur les semailles.	2 pp. —
31 Janv.	1760.	Défense de s'enrôler à l'étranger.	3 pp. —
19 Fév.	1762.	Paiement des grosses rentes.	1 p. —
2 Fév.	1763.	Abattages d'arbres.	4 pp. —

Digitized by Google

2 Avril	1763.	Interdiction de laisser errer les chiens.	2 pp.	in-f°.
20 Août	1763.	Vente des vins.	4 pp.	—
7 Nov.	1763.	Droit d'éminage.	4 pp.	—
2 Avril	1764.	Pâture des bestiaux.	4 pp.	—
6 Janv.	1766.	Service des domestiques.	8 pp.	—
22 Sept.	1768.	Vagabonds et mendiants.	4 pp.	—
22 Sept.	1769.	Droit d'éminage.	1 p.	—
21 Nov.	1769.	Concernant les déserteurs.	3 pp.	—
2 Avril	1770.	Etablissement d'une balance publique.	4 pp.	—
1er Oct.	1770.	Droit d'éminage.	3 pp.	—
13 Mars	1771.	Sur le commerce des grains.	4 pp.	—
4 Mai	1771.	Défense de s'enrôler à l'étranger.	3 pp.	—
10 Août	1771.	Droits d'entrée sur les vins.	2 pp.	—
21 Août	1771.	Etablissement d'une chambre de tutelle.	4 pp.	—
23 Août	1771.	Culture des champs et prairies.	4 pp.	—
6 Juin	1772.	Tarif des grosses rentes.	4 pp.	—
12 Sept.	1772.	Contre la prostitution.	4 pp.	—
7 Juin	1773.	Interdiction des danses le Dimanche.	1 p.	—
13 Août	1773.	Tarif des grosses rentes.	1 p.	—
23 Avril	1774.	Banalité des moulins.	4 pp.	—
22 Oct.	1774.	Service des sages-femmes.	4 pp.	—
20 Mai	1776.	Défense de s'enrôler à l'étranger.	1 p.	—
27 Oct.	1777.	Sur la vente des grains.	1 p.	—
5 Fév.	1779.	Défense de s'enrôler à l'étranger.	1 p.	—
25 Mai	1784.	Suppression des fêtes publiques dans les villages.	1 p.	—
2 Mars	1785.	Ensevelissement des morts.	4 pp.	— (1)
25 Juillet	1786.	Mesures contre les incendies.	8 pp.	—
26 Sept.	1786.	Sur le mesurage des bois.	2 pp.	—
11 Nov.	1786	Sur la vente des grains.	1 p.	—
1er Mai	1787.	Service des sages-femmes.	2 pp.	—
9 Avril	1789.	Sur la vente des grains.	1 p.	—
10 Déc.	1789.	Défense aux soldats de circuler sans permission.	1 p.	-
30 Janv.	1790.	Contre la mendicité.	2 pp.	—
2 Sept.	1790.	Etalonnage des mesures.	1 p.	—
10 Mars	1792.	Défense aux cabaretiers de donner à boire à crédit.	1 p.	-

(1) Cf. Viénot, *Vie Eccl.* p. 237.

Digitized by Google

14 Avril	1792.	Sur la vente des grains.	4 pp. in f°.
15 Déc.	1792.	Règlement du service des gardes.	16 p. —
31 Déc.	1792.	Envoi du commissaire de Normann pour corriger les abus de l'administration.	1 p. —
16 Fév.	1793.	Tarif pour le tabellioné.	1 p. —

Digitized by Google

APPENDICE

I

Note sur les origines de Jacques Foillet.

La première partie de cet ouvrage était tirée quand nous avons reçu des renseignements plus précis concernant les origines du premier imprimeur montbéliardais.

Les actes de l'état civil de la ville de Tarare du milieu du XVI^e^ siècle mentionnent les actes de naissance suivants de membres de la famille Foillet :

1. A esté baptizé *Claudia*, fille de *Verand* (Foillet), arbaleytier, et *Jane*, sa femme, le XI^e^ jour du moys de Juillet (1544), environ cinq hures de matin, et furent Preins (*parrains*) : Claude Noel et Symonde, femme de André Prichons (*Perrichon*) bolongier.

2. A esté baptisé *Jehan*, filz de *Verand Folliect*, arbaleytier, et *Jane*, sa femme, le X^e^ jour dn moys de Juillect (1547), environ troys hures de matin ; ses Preins Jehan, fils de Claude Noé et Symonde, femme de André Prichon (*Perrichon*) bolongier.

3. Le Mercredi, 30 Mars 1551, à midi, fut baptizé *Claudine*, fille a *Veran Foillet*, et *Jane*, sa femme ; son Prein Benoist, frère dudit Veran ; ses marreines : Claudine, femme à Benoit Vassaulges ; et Jane, femme de Estienne Billiaud.

4. Le Jeudi, 24 de may 1554, environ huit hures de matin, fust baptisé *Veran*, fils de *Verand Floiglet*, arbaletier, et *Jane*, sa femme ; son Prein, Jacques, fils de feu Claude Noé ; sa marreyne Henemonde, femme de André Pigniard, bolongier.

5. Le vendredi 17 d'apvril 1555 (environ cinq hures de matin), fust baptizé *Guillaume*, fils de *Veran Foillet*, arbaletier, et *Jane*,

Digitized by Google

sa femme; son Parrein : Guillaume Foillet, arbaleytier ; sa marreyne : Henemonde, femme de André Pigniard, bolongier.

Ces extraits nous confirment dans l'idée que le *Veran Floiglet* (N° 4) est bien le Jacques Foillet qui vint à Montbéliard ; nous nous basons sur l'opinion d'un érudit, particulièrement versé dans les recherches généalogiques, qui nous dit :

« Le Jaques Foillet dont on cherche l'acte de naissance doit « être *Veran*, fils de *Verand*, né le 24 Mai 1554 attendu que, « portant le même prénom que son père, d'après l'acte de « baptême, il a dû être désigné ensuite, pour éviter toute con- « fusion, par le prénom de son parrain *Jacques*, fils de Claude « Noé. On peut aussi croire à une erreur de l'acte, étant « donné que le filleul portait *toujours* le prénom de son « parrain. Les cas contraires et véritablement certains sont une « rareté. »

Si l'on ne veut pas admettre cette opinion, il faudrait placer la naissance de Jacques Foillet dans la période correspondant à une lacune du registre des actes de naissance de Tarare qui s'étend de Février 1549 à Septembre 1551. On ne sait du reste rien de plus à Tarare sur cette famille, dont le nom s'orthographiait de plusieurs manières, comme cela se produit constamment au XVI^e^ siècle.

De ce qui précède, nous pouvons conclure de façon à peu près certaine que Jacques Foillet, fils de Veran Foillet, arbalétrier, naquit à Tarare le 24 Mai 1554.

II

L' " Académie Française " de 1587.

M. Léon Sahler nous a obligeamment communiqué un ouvrage qu'il a acquis du libraire Claudin et dont le titre est le suivant :

Académie françoise En laquelle il est traité de l'institution des

Digitized by Google

Mœurs & de ce qui concerne le bien & heureusement vivre en tous Estats & conditions, etc.

Par Pierre de la Primaudaye, Escuyer. Seigneur dudit lieu & de la Barrée, Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy, Troisième édition.

A Basle, par Philemon de Hus, M D LXXXVII, 2 vol. in-8°.

C'est une édition française, inconnue à Brunet, de l'ouvrage de la Primaudaye dont Foillet devait publier une traduction allemande en deux volumes, pour le libraire P. Fischer en 1593-94 (*N^os^ 31 et 42 du catal.*).

Le catalogue Claudin (N° 18.616) ajoute :

« Ces volumes ont été imprimés à Montbéliard. Sur le titre on « voit la marque de Jacques Foillet, imprimeur de cette ville, « un cerf passant au milieu d'un bois feuillu. Comme pour la « plupart des impressions de Suisse et d'Allemagne de cette « époque, le papier de mauvaise qualité est jaunâtre et taché de « roux. »

Après examen attentif de ce livre, nous ne pouvons partager l'avis de M. Claudin et attribuer cette impression à Foillet, pour les raisons suivantes :

1°) La marque sur le titre, où se voit un cerf, tourné à gauche, paissant la tête baissée, dans un encadrement ovale en hauteur n'a rien de semblable à la marque de Foillet, cerf galopant à droite, sans encadrement, reproduite p. 30 ; mais, chose curieuse, cette marque est identique à celle employée par Dietzel soixante-trois ans plus tard sur l'ouvrage de *Brentz* (N° 159).

2°) Les caractères courants ont une certaine analogie avec ceux de Foillet, sans être absolument identiques. Les initiales ornées et les fleurons employés dans cet ouvrage sont de types très divers, et différents de ceux dont Foillet faisait usage. A peine pourrait-on, pour un seul genre, trouver une analogie réelle avec ceux des impressions montbéliardaises, mais nous ne pensons pas que cette ressemblance suffise pour affirmer l'origine du livre, les types courants de lettres ornées se retrouvant identiques dans des éditions de mainte provenance.

3°) Le format du volume, différent de celui du *Colloque* imprimé par Foillet la même année, ne sera adopté que plus tard par cet imprimeur ; nous n'avons pu déterminer le filigrane du papier.

4°) Cet ouvrage serait le seul avec le *Colloque* imprimé en

Digitized by Google

1587, ce serait donc le second sinon le premier volume imprimé à Montbéliard. Il est cependant resté ignoré de tous les bibliographes, même de Charles Duvernoy, qui paraît avoir connu la presque totalité de l'œuvre de J. Foillet.

Remarquons encore, bien que ce genre de preuves n'ait rien d'absolu, que chaque fois, à une ou deux exceptions près, que Foillet imprime pour un autre libraire, il ne met pas : *par* tel ou tel libraire, mais *pour* ou *aux frais de*, en allemand : *in Verlegung*, en latin : *Impensis* ou *Sumptibus*, tandis que l'ouvrage porte : *par* Philémon de Hus. Enfin ce libraire aurait commandé à Foillet un seul et unique ouvrage.

Nous concluons que l'*Académie française*, n'a très probablement pas été imprimée à Montbéliard, sans pouvoir nous expliquer l'identité de la marque du titre avec celle de Dietzel.

Digitized by Google

INDEX

des noms de personnes cités dans le Catalogue.

(Les numéros qui suivent les noms renvoient aux numéros du catalogue.)

A

Alhem (Iosquin d'), 107.
Amadis de Gaule, 17, 18, 27, 30, 35, 36, 37, 40, 41, 45.
Andreæ J., 1, 2, 125, 132.
Anhalt (Sybille d'), 9, 130, 168, 178.
Argolus, 244.
Arnauld d'Andilly, 218, 219.
Arndt J., 147 à 150.
Autriche (Archiduc d'), 128.
Avenaire J., 16.
Avesne (d'), 215.

B

Bacheley, 238.
Barbauld de Florimont, 246.
Barthol Fréd.-Melchior, 204, 206, 210, 220, 240.
Barthol Guillaume, 171, 178.
Barthol Jean Christ, 166, 168, 175.
Barthol Viénot, 71, 146.
Bartholin, 193.
Bassaeus N., 28.
Bauhin Jean, 19, 20, 21, 29, 38, 39, 61, 62, 68, 69, 73, 74, 79, 80, 92, 100, 102, 103, 127, 131.
Beck Marguerite, 309.
Becker J.-L., 38 à 394.
Becker J.-M., 341 à 381.
Bellay (G. du), 44.
Benkendorf (Baronne de), 383.
Berdot (C.-D.-E.), 357.
Berdot (diacre), 298
Berdot Georges, 260.
Berdot Jérémie, 252.
Berdot Michel, 188.
Berenfels (Baronne de), 346.
Bernard J.-F., 260.
Beroalde F., 47.
Besson Jacques, 47.
Beurlin Jean, 188.
Bèze (Th. de), 1, 2, 25, 249.
Biber J.-J., 270 à 330.
Biber J.-M., 222 à 269.
Biber J.-P., 331 à 340.
Billon (Jean de), 129.
Binder J.-H., 260.
Binder N., 201.
Binninger Georges, 230.
Binninger Jean-Nicolas, médecin, 209, 217.
Binninger Jean-Nicolas, pasteur, 247, 260, 279, 301.
Binninger Ulric, 340.
Blanchot P., 260.
Bockshammer J.-C., 253, 257, 260, 267, 275.
Bodin Jean, 28.
Bœgler, 195.
Boigeol F.-G., 386.
Bois-de Chêne, 165.
Bonaker M., 32.
Bonsen David, 282, 305, 312, 334, 367.
Bonsen Léop.-Eberh., 302, 311.
Borrel Pierre, 189, 190, 191.
Borstel, 143.

Digitized by Google

Bouthenot Daniel, 236.
Bouthenot Jeanne Catherine, 302.
Brandebourg (Barbe-Sophie de), 114.
Brandebourg (Elisabeth de), 372.
Brebach Pierre, 95, 109, 110, 131.
Brentz Jean, 159, 293.
Brinnighofen (Marie de), 77.
Brinnighofen Jean-Georges, 95.
Brisechoux Anne-Françoise, 236.
Brisechoux G., 237.
Brisechoux Guyon, 151, 158, 177, 194.
Brisechoux Marie, 236.
Brisechoux Samuel, 234, 235, 236.
Brun, procureur, 236.
Brutus Steph., 67.
Bry (Th. et J. de), 54.
Budrus U., 44.

C

Calvin Jean, 88.
Carlin André, 260.
Carray Antoine, 71.
Case (J. de la), 133.
Castalion F., 42.
Catzenelnbogen (E.-M. de), 152.
Charles-Quint, 126.
Charles IX, 75.
Chemnitz M., 11.
Cherler H., 77.
Chouet J., 47.
Cicéron, 81.
Coligny-Châtillon, 260.
Colon Gros-Jean, 251.
Columna (G. de), 72.
Contarini P., 179.
Cordier M., 88.
Corrier Marc Ant., 187.
Croix (Noël de la), 104.
Crusius M., 90.
Cucuel Daniel, 165.
Cucuel Jean, 289.
Cucuel Pierre, 260.
Cucuel Samuel, 1, 16, 78, 82, 93, 101, 111, 112, 159, 170, 183.

D

Dariot Claude, 98, 107, 108.
Deux-Ponts (W. duc des), 9.
Diény, P.-A, 260.
Dietrich Conrad, 247.
Dietzel Gaspard, 159 à 170.
Dolder Z., 80.
Doriot Pierre, 260.
Dubois L.-F., 380.
Ducommun dit Véron, 292, 296.
Duplessis-Mornay, 67.
Duvernoy C.-C., 260.
Duvernoy Catherine, 257.
Duvernoy Charles, 169, 176, 178, 192, 241, 254, 259, 265, 280.
Duvernoy Daniel, 234.
Duvernoy Georges, 248.
Duvernoy Jean, 260.
Duvernoy Jean-Christ, 207, 210.
Duvernoy J.-F., recteur, 273, 287, 294.
Duvernoy J.-J. 345, 351, 367, 368, 394.
Duvernoy Jérémie, 207.
Duvernoy Joseph-Jérémie, 255, 257.
Duvernoy Léop.-Eberh., 361.
Duvernoy P., 260.

E

Ehrentraut D., 160.
Estiart P., 53.
Estienne Fr., 67.
Estienne Henri, 97.
Ettingen (Comtesse d'), 196.
Euvrard Elisabeth, 228, 229.
Euvrard Georges, 228, 237.

Digitized by Google

F

Faber (C.-L de), 336.
Faber (G.-E. de), 357, 358.
Fanianus J.-C , 84.
Featley, 269.
Feyerabend, 14, 18.
Fischer P., 31, 42, 44.
Flamand Cl., 36, 37, 120, 121, 122, 123.
Florus, 200, 208, 216.
Foillet Jacques, 1 à 145.
Foillet Samuel, 146 à 157.
Forstner (Christ de), 164, 166, 188, 195, 198, 199, 242.
Forstner (Louis Chr. de), 336.
Förter D., 72.
François Ier, 135.
François II, 75.
Franquemont (Elisabeth de), 163.
Franquemont (M.-H. et J. de), 41.
Friès Pierre, 371.
Fromann (C.-L. de), 356.

G

Gabriel P., 196.
Gamonet Ph., 259.
Gemmingen (Baron de), 342, 345 à 347, 350.
Georgii, 348.
Gessner J.-J., 260.
Goguel-Marchand P,, 236.
Grammont (Ant.-Pierre de), 184.
Grammont, pasteur, 367, 369.
Grangier Françoise, 237.
Grangier J.-G., 174, 190, 204.
Gravier (Jacques, Jean et André de), 238.
Gremp de Freudenstein R., 166.
Gropp G., 273.
Gropp. J.-J., 258, 260, 276.
Grövenitz (Comte de), 284.
Gueldrich de Sigmarshoffen Eléonore, 275.
Gueldrich de Sigmarshoffen Frédérique, 292.
Gueldrich de Sigmarshoffen Georges-Léopold, 258, 278.
Gueldrich de Sigmarshoffen Jean-Guillaume, 289.
Gugger J.-J., 12.
Guyot L.-N., 391.

H

Habermann J., 170, 183.
Hafenrefer M., 118
Hedwiger Anne-Sabine, 285, 324.
Heiden Sebald, 222,
Heinius G.-H., 260.
Henri II, 75, 155.
Henri III, 75. 155.
Henri IV, 56, 75, 124, 155.
Herbert G., 269.
Hesse ((Anne de), 9.
Holstein (duc d'), 384.
Hyp Claude, 171 à 221

J

Jacquin J.-N., 243.
Jean-Georges, 115.
Jeanmaire Anne, 335.
Junius M,, 38, 48 à 51.

K

König Catherine, 243.
König Louis, 60, 73, 74, 129, 142.

L

Lamothe, 296.
Lancluse (Fr. de), 79.
Lang J., 305.
Languet H., 67.
Le Conte J.-G., 208.
Ledertz P., 140, 141, 143.

Digitized by Google

Léopold I, 183.
L'Espérance (de), 324.
Loffet J.-P. 260.
Lombardus P., 83.
Londe (N. de la), 135.
Longwy (Fr. de), 55.
Louis XIII, 155, 156.
Lotz J., 153.
Loyson Et., 219.
Luca N., 261.
Luther M. 117, 138, 139, 146, 293.
Lutz G., 5, 8, 9, 10, 13, 23, 24, 70.

M

Machiavel N., 6, 26, 65, 66, 142.
Macler David, 260.
Macler Jacques, 15.
Macler Nicolas, 157.
Macler Pierre, 246.
Mahomet IV, 180.
Malblanc J.-F., 242, 243, 248.
Marchand Etienne, 235.
Marot Cl., 25, 249.
Matthieu Pierre, 124, 155, 156.
Mauritius Chr., 260.
Maximilien, empereur, 209.
May (L. du), 180 à 182.
Megerlin D.-F., 300.
Meisner B., 140.
Melanchton Ph., 90.
Méquillet Samuel, 260, 266.
Merchiston (J.-N. de), 104.
Mittnacht G.-C., 260.
Montjard de l'Espérance, 261.
Montjoie (Baron de), 38).
Montolieu (Baron de), 311.
Mont-Sacré (M. du), 137.
Morel Jean, 336.
Morel M.-D , 359.
Morelot Jean, 3.
Morelot Marc, 39.
Morlot Hughes, 260.
Muller Georges, 130, 134, 136, 152.
Muller Th., 260.

N

Napier Jean, 104.
Nardin Daniel, 260, 262.
Nardin Jean-Frédéric, 350, 351.
Nardin J.-G., 260.
Nassau-Orange (G. de), 321.
Negendanck (Baron de), 310.
Nigrin J.-A., 260.

O

Osiander Lucas, 22, 113, 159.
Osiander M.-A., 365.
Oswald J., 28.

P

Pabst M., 260.
Paracelse, 107.
Parrot P.-C., 260.
Patricius, 43.
Pelletier J.-J., 260.
Pelletier L.-G., 278.
Perdrix N., 105.
Peregrinus, 141.
Perrenon A. M., 246.
Perron (du), 135.
Pétrequin Ant., 160.
Pfau (Dorothée de), 357, 358.
Phrysius M., 173.
Pistorius Jean, 350.
Pithoys C., 145.
Platner F., 38.
Ponnier Jean, 260.
Ponnier Marie, 234, 235.
Porta J.-B., 34.
Primaudaye (P. de la), 31, 42.

R

Rabelais Fr., 52-53.
Rathgeb J., 14, 31, 75, 96.

Digitized by Google

Rayot P., 197.
Reischach (de), 8, 134.
Remchingen (Al. de), 8.
Remchingen (E.-L. de), 163.
Renaud de Bourgogne, 76.
Rentz Jean, 69.
Reschen J.-G., 260.
Rhynach (E. de), 45.
Riolanus J., 4.
Rocardus C., 39.
Römer C., 200, 203, 213, 214.
Rossel J.-R., 206.
Rossel Mlle, 348.
Rottberg (Baronne de), 278.
Russie (grand-duc Paul de), 386.
Rye (famille de), 225.
Rye (Ferdinand de), 7, 231, 232.
Rye (Gérard de), 55.

S

Sahler Georges-Samuel, 363.
Sahler Léon, 363.
Scharffenstein J.-G., 260.
Scharlapaur G., 216.
Scheurer E., 260.
Schickart Henri, 85, 89, 111.
Schorer Chr., 161.
Sellon, 271.
Serres (Jean de), 75.
Siegmann, 264.
Sigwart J.-G., 119.
Speckhart S. 158.
Spener, 190.
Sponeck (maison de), 274.
Sponeck (Eléonore de), 275, 276.
Sponeck (Anne-Sabine de), 285.
Sponeck (Eberhardine de), 336.
Surleau J.-G., pasteur, 260, 367.
Surleau J.-G., recteur, 387, 390.

T

Thévenot (Nicolas de), 270.
Thomson G., 104, 105.
Thourelot N., 139.
Thun J.-F., 77.
Thiersault A., 89.
Titot Joseph, 302.
Tuefferd J.-F., 260.
Tuefferd Léonard, 260.
Tuefferd Pierre, 193.
Turmedan (Ans. de), 96.
Twise G., 197.

U

Urfé (Honoré d'), 143.

V

Valeriol F., 38.
Vallensis, 84.
Verenet Anne-Catherine, 273.
Verdun (Guillemette de), 238.
Vesseaux Daniel, 106.
Viénot Jean, 228.
Vinciolo, 63, 64.
Virot Suzanne, 238.
Volmar J., 157.
Vuoulich, 236.
Vurpillot Nicolas, 260.

W

Walther J.-M., 172.
Walther L.-G.-F., 223.
Wargemont (Vicomte de), 389.
Weuillemenot G., 260.
Widt F.-J., 226.
Widt J.-E., 226.
Wieland H.-C., 123.
Woborsky Z., 260.
Wurtemberg-Montbéliard (Anne de), 169.
W. M. (le duc Charles-Alexandre), 310 à 312, 331, 332, 370.
W. M. (le duc Charles Eugène), 334.
W. M. (le duc Christophe), 55.
W. M. Dorothée, 386.

Digitized by Google

W. M. (le duc Eberhard-Louis), 282-84, 286, 294, 300, 324.
W. M. (le duc Frédéric), 1, 2, 9, 32, 38, 46, 85, 91, 94, 251, 328.
W. M. Frédéric-Charles, 225, 231-233.
W. M. (le duc Frédéric-Eugène), 372 à 379, 385, 388, 393.
W. M. Frédéric-Guillaume, 270.
W. M. Frédérique-Elisabeth, 384.
W. M. (le duc Georges), 7, 184-186, 205, 221, 251, 253, 260, 321.
W. M. Georges-Léopold, 283 à 285.
W. M. (le duc Jean-Frédéric), 106, 114, 128, 154.
W. M. (le duc Léopold-Eberhard), 208, 220, 251, 264, 267, 271, 281, 313, 314, 318-320, 323, 324.
W. M. (le duc Léopold-Frédéric), 162, 168, 171, 175.
W. M. (le duc Louis-Frédéric), 88, 136, 157.
W. M. Louis, 2, 32.
W. M. Marie-Dorothée, 196.
W. M. Othon-Frédéric, 160.
W. M. Philippe-Frédéric, 9.
W. M. Sybille, 58, 62, 130, 168, 178.
Wurtemberg-Oels Eléonore, 322.
Wurtemberg-Stuttgart Frédéric-Achille, 328.
W. S. Jean-Frédéric, 326, 328.
W S. Jules-Frédéric, 328.
W. S. Louis-Frédéric, 326, 328.
W. S. Magnus, 328.

Z

Zetzner L., 33, 34, 43, 48, 49-51, 67, 88.
Zugel G.-F., 288, 290, 293.
Zugel R.-D., 288.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION 3
CHAPITRE I^er^. — Développement de Montbéliard à la fin du XVI^e^ siècle. Les réfugiés huguenots 5
CHAPITRE II. — Première tentative d'introduction de l'imprimerie à Montbéliard. François Estienne. 9
CHAPITRE III. — Etablissement de Jacques Foillet à Montbéliard 15
CHAPITRE IV. — Les papeteries de Foillet aux Graviers et à Belchamp 23
CHAPITRE V. — Les livres imprimés par J. Foillet. 27
CHAPITRE VI. — Les successeurs de J. Foillet jusqu'à 1713. S. Foillet, Speckhart, Cl. Hyp., J.-M. Biber. 35
CHAPITRE VII. Les anciens almanachs montbéliardais. . . 40
CHAPITRE VIII. — Les imprimeurs montbéliardais au XVIII^e^ siècle. J.-J. et J.-P. Biber, J.-M. et J.-L. Becker 47
CATALOGUE des ouvrages imprimés à Montbéliard de 1587 à 1793 59
Jacques Foillet 62
Samuel Foillet 97
Speckhart 99
Dietzel 100
Claude Hyp 103
J.-M. Biber 114
J.-J. Biber. 125
J.-P. Biber 137
J.-M. Becker 139
J.-L. Becker 147
Ordonnances 150
APPENDICE. Note sur les origines de Jacques Foillet . . . 154
L'Académie française de 1587 155
Index des noms cités dans le catalogue 158

Digitized by Google

NOTES

SUR

MONTBÉLIARD

Le château d'Etupes. — Bernard de Saintes.
Le bâtiment des Halles. — Le parc des princes.
La ferme de la Grange-la-Dame.
Japy, fondateur de l'industrie horlogère.
Dissolution des corporations ouvrières.
La famille Duvernoy — Pierre-Louis Sahler.

PAR

M. Léon SAHLER

Digitized by Google

Digitized by Google

Un mot au lecteur.

Les notes que nous publions se rapportent pour la plupart à la fin du XVIII[e] siècle : il y a vingt-cinq ans, M. le pasteur Roy a publié dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*, une notice intitulée : *Le pays de Montbéliard à l'époque de la Révolution Française*. Le travail semble donc être déjà fait et, peut-être paraîtrons-nous imprudent en nous aventurant à la suite sur un terrain d'aussi faible étendue. Mais M. Roy a eu en vue les événements.

Visant la même époque, nous comptons au contraire nous attacher aux hommes et aux choses : c'est une revue anecdotique surtout que nous avons en projet, de sorte qu'il n'y aura pas double emploi.

Quant au moment choisi pour faire ce travail, il semble convenable : actuellement les détails qui s'y rapportent ne nous échappent pas encore.

Replaçons donc dans leurs habits nos concitoyens d'il y a cent ans. Nous les suivrons, parcourant nos rues, se rendant chez le notaire auquel ils vont conter leurs petites affaires ; ou se dirigeant vers l'hôtel de ville lorsque, d'après la pittoresque expression de M. Belley, « e vans penre ene délibération pou exeplicai lu rasons a préfet » ; nous les aurons vus en premier lieu groupés dans les vastes salles de nos résidences princières au moment où s'y dispersait, à l encan et à vil prix, le mobilier des châteaux.

Ce sont les conditions de leur existence qu'il faut exposer ; c'est le milieu dans lequel ils s'agitent que nous devons peindre. Cette besogne, nous nous en acquitterons avec plus ou moins de bonheur, suivant l'étendue de nos moyens. Mais nous y travaillerons avec conscience : elle a de l'attrait pour nous, ces anciens nous intéressent, ... et peut être si nous ne sommes pas trop malheureux, résultera-t-il de nos efforts quelque chose de plus qu'une distraction momentanée.

En effet, la solidarité, expression détournée parfois de son

Digitized by Google

sens véritable et dont on abuse, n'est pas un vain mot. De fait elle existe, non seulement entre les éléments constituant la famille, la profession, la cité, la religion, le pays ; mais encore entre les générations qui se succèdent et qui profitent du travail, ou pâtissent des erreurs de leurs devancières. Donc, parler de nos anciens, — qu'on envisage une grande ou une petite contrée, — qu'il s'agisse de princes, de boutiquiers ou de simples manants, — cela nous touche de près, et .... c'est une invitation à philosopher utilement (1).

Audincourt, Mai 1905.

---

(1) Se rapportant à la même époque nous devons aussi signaler afin de ne pas paraître l'ignorer : Le *Catholicisme et le Protestantisme dans le Pays de Montbéliard*, ouvrage écrit à un point de vue très spécial par M. l'*abbé Tournier, curé d'Athesans.*

Il faut avertir également le lecteur que dans le cours de nos recherches nous avons été conduit à élargir quelque peu le cadre que nous nous étions primitivement fixé, comme il s'en rendra compte.

Digitized by Google

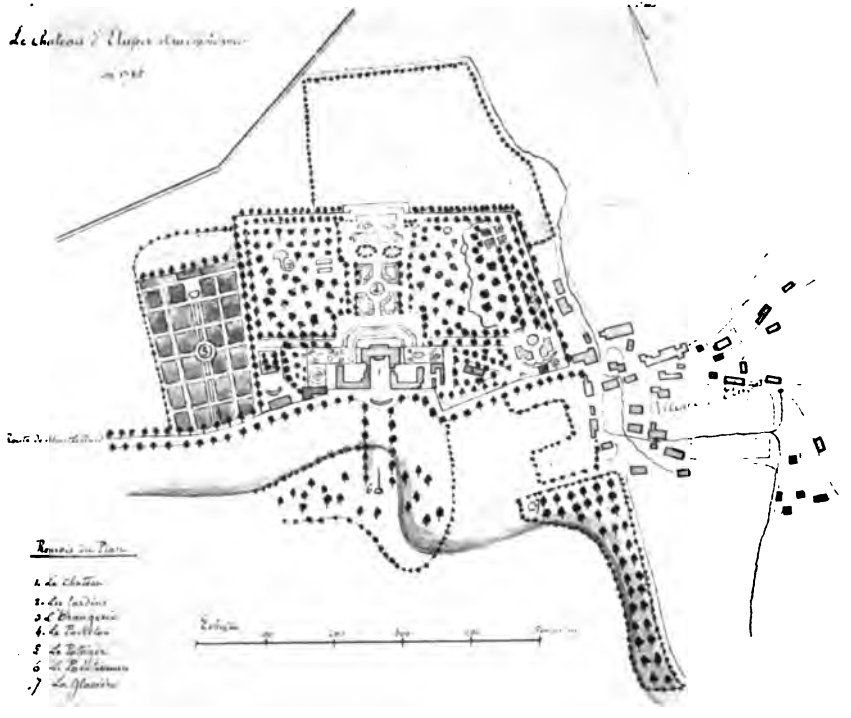

LE CHATEAU D'ÉTUPES, SES JARDINS ET SES DÉPENDANCES

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Le Château d'Etupes; Bernard de Saintes à Montbéliard.

I

DURÉE ÉPHÉMÈRE DE LA RÉSIDENCE D'ETUPES. — VISITE DU CHATEAU PAR BERNARD DE SAINTES. — DESCRIPTION POÉTIQUE DES JARDINS. — SITUATION. — LA PETITE COUR D'ETUPES ET SES AMUSEMENTS. — LE GOUT ACTUEL.

Il y a certes quelque poésie dans la courte durée puis dans la disparition complète du château d'Etupes. Construit dans les années 1770 et suivantes par le duc *Frédéric-Eugène* sur des plans qu'il avait fait établir à Stuttgart par un ingénieur français, cet édifice tombe, en 1801, sous la pioche des démolisseurs.

Sans doute il aurait été facile d'assigner un emploi utile à cette construction presque neuve, mais des préoccupations politiques paraissent avoir eu de l'influence sur sa destinée : on voulait — semble-t-il — affaiblir autant que possible chez les contemporains le souvenir des temps antérieurs à la Révolution.

Dans une lettre de Bernard de Saintes à la Convention, écrite de Montbéliard et portant la date du 15 octobre 1793, nous lisons ce qui suit au sujet d'Etupes : « J'ai été visiter un château du ci-devant duc de Virtemberg à une lieue d'ici ; il a été démeublé et m'a paru propre pour un hôpital, le trajet sera moins long pour conduire nos soldats de l'armée du Rhin

Digitized by Google

qu'aux autres hôpitaux de l'intérieur : l'air y est bon et ils auront de superbes promenades ; comme il ne sera pas possible d'en tirer un parti avantageux par la vente, décidez ce qu'il faut en faire (1) ». Cette lettre est longue et contient d'autres indications que nous utiliserons dans le cours de ce travail.

Bien qu'il ne subsiste plus d'autres vestiges du château d'Etupes que les murs qui entouraient ses jardins, nous sommes néanmoins assez renseignés sur cette résidence. Plusieurs historiens nous en ont parlé.

Voici comment s'exprimait en 1832, un auteur bien connu à Montbéliard (2).

« Ce château, avec des salons dont l'élégance faisait oublier la richesse et qu'entouraient de délicieux jardins, a été le témoin de bien des joies et le séjour des hôtes les plus augustes. » Il cite entre autres l'empereur Joseph II, dont la visite n'était pas sans but : il s'agissait d'un mariage ; puis Paul Ier, alors grand-duc de Russie, gendre du prince ; et continuant sa narration, l'auteur nous parle des jardins dans les termes suivants :

« Ces jardins renfermaient une foule d'objets propres à charmer les yeux et le cœur. Un magnifique treillage représentant le *temple de Flore* avec la statue de la déesse dans le fonds, fixait particulièrement les regards. Ailleurs l'humble *cabanne d'un charbonnier* offrait dans son intérieur, par un contraste singulier, la décoration la plus élégante et un ameublement riche ; la *laiterie* ou maison *suisse*, sous une apparence de simplicité rustique, recélait plusieurs objets précieux, entr'autres des vases de fayence peints par Raphaël et ses élèves ; l'entrée de l'*hermitage* placé sur un mont qu'on ne gravissait qu'avec peine annonçait une nature sauvage et la demeure d'un anachorète ; près de là était une *grotte* toute tapissée de minéraux et de stalactites où on goûtait en tous temps la plus agréable fraîcheur ; plus loin un ruisseau s'échappait en *cascade* d'une masse de rochers recouverte à peine de quelques faibles arbrisseaux..... »

En voilà assez ! nous ferons grâce au lecteur de la suite de cette description qui comprend encore, avec les qualificatifs les plus variés et les plus élogieux : des ponts, des berceaux, un

(1) Archives Nationales AF, II, 124. Pièce 3.

(2) *Ephémérides du Comté de Montbéliard* par Ch. Duvernoy.

Digitized by Google

labyrinthe, un arc de triomphe, un tombeau, des volières et des serres « dont les plantes exotiques remplissaient l'air de leurs parfums suaves et variés. »

Soixante ans plus tard, s'inspirant de la beauté très réelle du site, un écrivain Montbéliardais dont le regard a plus d'étendue, nous donne encore une description agréable et fort intéressante de la résidence d'Etupes et de la vie qu'on y menait (1).

« Le paysage ondulé, dit-il, est réellement charmant et lorsque l'étranger, arrivé le soir à Etupes, se réveillait le lendemain au soleil levant, en face de ces montagnes lointaines des Vosges déjà inondées de lumière, de ces prés encore noyés dans la rosée du matin, entrecoupés de bouquets d'aulnes et de saules sous lesquels étincelait la rivière, ... il était impossible de ne pas éprouver un sentiment de jouissance profonde et délicieuse. »

Enfin, sur le même sujet, quel est celui de nos concitoyens qui n'a gardé le souvenir des charmants et parfois piquants tableaux qu'en a tracés dans ses mémoires, la baronne d'Oberkirch ?

Cette aimable aristocrate est pénétrée de son sujet ; elle nous montre la petite cour princière dans sa simplicité de vie, nous décrit ses innocents amusements, auxquels elle prenait habituellement part : les soirées au château, le loto d'Etupes en particulier.

Il semblerait donc que la peinture est achevée, que tout ce qui pouvait être dit a été imprimé.

Cependant, quelque soit le charme très réel des descriptions poétiques dont il vient d'être parlé, nous réclamons davantage ou plutôt encore autre chose : lorsqu'une question nous intéresse, nous voulons en connaître le fond, il nous faut des détails et surtout beaucoup de précision. C'est, si je puis m'exprimer ainsi, de vues photographiques animées par le cinématographe que nous sommes épris aujourd'hui. Aussi, ayant la prétention de reprendre à nouveau le sujet, il est nécessaire de le saisir autrement que nos devanciers, et, pour donner satisfaction au besoin dont il vient d'être parlé, nous nous bornerons à analyser très simplement des documents de l'époque.

---

(1) *Montbéliard au XVIII^e siècle*, par Cl. Duvernoy.

Digitized by Google

II

ENCORE LES JARDINS D'ETUPES. — INVENTAIRE DU MOBILIER DES CHATEAUX. — BERNARD ET LA GUILLOTINE. — LES VOCATIONS FORCÉES. — SENTIMENTS INTIMES DES MONTBÉLIARDAIS. — PIERRE TOMBALE DE L'ÉGLISE DE MAICHE. — EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE BERNARD. — LES TROUBLES DANS LES MONTAGNES DU DOUBS. — LE TRIBUNAL CRIMINEL. — LES EXÉCUTIONS, — EMPRISONNEMENT EN MASSE ET FUSILLADES. — LA GARDE DES FRONTIÈRES. — LE FANATISME DE BERNARD.

Ce qui nous arrêtera tout d'abord c'est une sorte d'album intitulé : *Les plus beaux jardins d'Angleterre, de France et d'Allemagne*, ouvrage avec planches, de 36 sur 24 centimètres, publié par Levrault à Paris, en 1809, avec la signature de *J. E. Krafft*.

D'après ce titre, on pourrait croire que cette publication, avec textes parallèles français, anglais et allemand, est d'un intérêt tout à fait général. Il n'en est rien! Sur 96 planches, soixante-et-une se rapportent aux jardins d'Etupes, traités ainsi en enfants gâtés. On peut presque croire que les autres illustrations ne sont là que pour leur servir de cadre.

Mais quel est le nom de l'architecte de ces jardins ? — C'est, dit le texte, l'illustre général *Kléber*, qui, avant de briller dans l'art de détruire, conquit, comme on le sait, quelques rayons de gloire en s'occupant d'architecture. Toutefois l'ouvrage ne nous renseigne que d'une manière fort imparfaite sur ce qui a réellement orné les jardins d'Etupes. On sait en effet combien de marge il peut y avoir entre les conceptions des architectes et l'exécution plus ou moins complète de leurs projets. Nos doutes du reste sont motivés : le livre est publié en 1809, alors que depuis plusieurs années Etupes est en ruine et ses jardins en friches.

L'éditeur, dans ses descriptions, semble complètement ignorer ce détail : « Cette propriété, dit-il, fut établie sur un terrain de 535 toises de longueur et 286 de largeur d'après le

Digitized by Google

programme que le prince donna en 1787 à l'architecte Kléber, devenu, depuis la Révolution, général du plus grand mérite. Cet artiste avait déjà, comme architecte, donné des preuves d'un véritable talent, tant par l'étendue de ses conceptions que par ses connaissances théoriques, lorsque l'art militaire lui ouvrit une nouvelle carrière à la gloire. »

« La planche qui contient la première partie du plan général donne déjà une grande idée de la beauté de cette propriété, de la diversité des édifices (peut-être en trop grand nombre), défaut réel, mais bien racheté par le mérite avec lequel ils sont distribués dans l'ensemble et séparés l'un de l'autre, tant par les mouvements de terre que par les plantations, qui produisent des scènes artistement variées. »

En effet, en tournant les feuillets du livre, se reflètent successivement, les styles les plus divers : chinois, gothique, oriental, égyptien, suisse, polonais, rustique, italien, tous nécessitant l'emploi de la pierre brute ou taillée, de la brique, du bois travaillé, décoré et du chêne en grume. L'eau, indispensable pour animer un paysage, circule partout : en lacs, en cascades, en ruisseaux franchis par des ponts. Avec ses beaux ombrages, ses fleurs abondantes et variées, — sans parler de l'aménité de ses propriétaires pour leurs hôtes distingués, soigneusement triés sur le volet, — c'était là tout le charme d'Etupes.

Passons maintenant à un autre document : c'est un volumineux inventaire manuscrit, en cent seize feuillets doubles, du mobilier des deux châteaux princiers, qui nous tombe sous la main. Il nous retiendra plus longtemps que le premier. Le travail a été fait sur l'ordre du citoyen *Bernard (de Saintes)*, représentant du peuple. Déposé aujourd'hui à la bibliothèque de Montbéliard, il faisait autrefois partie de la collection *Luc Wetzel*. D'autres, avant nous, en ont parlé. M. *G. Goguel* en a eu connaissance et l'a utilisé pour son ouvrage *Le Château de Montbéliard*. Mais il ne s'y est pas arrêté assez, semble-t-il, car la pièce est d'autant plus intéressante, — donnant le prix d'adjudication à côté du nom de l'acquéreur, — que cela permet de faire nombre de remarques.

Ce qui a été vendu sur place, à Etupes, est peu important, car presque tous les meubles de cette résidence avaient été transportés à Montbéliard ; on ne peut dès lors se rendre compte

Digitized by Google

exactement de ce qui composait le mobilier propre à chacun des deux châteaux.

Les opérations commencent le 1er Octobre de l'an II et se poursuivent pendant plusieurs semaines, sous les présidences successives des citoyens *Goguel, Lalance, Macler* et *Rossel.*

Qu'on ne se figure pas que ces présidences sont absolument volontaires! Si Bernard, en prenant possession de la principauté, avait dit aux bourgeois assemblés: *Je vous apporte la liberté* (1), en fait, il avait singulièrement uni celle-ci à une crainte très salutaire à ses yeux de la guillotine, que, dans le but évident de fortifier des convictions qui pouvaient être chancelantes, on avait eu soin de dresser sur la place St-Martin, en face de l'Hôtel de ville où étaient déposées les franchises des bourgeois, et à deux pas de l'emplacement pris aujourd'hui par la sereine et académique statue de notre illustre naturaliste.

Sous son couteau, avait dit Bernard, devront passer ceux qui refuseront de remplir les fonctions publiques auxquelles ils auront été promus. Il n'y a aucun doute à avoir à ce sujet, l'arrêté de Bernard, du 11 Octobre 1793, portant organisation de la ci-devant principauté de Montbéliard est formel et ainsi conçu à l'article onze : « Aucun citoyen appelé à des fonctions publiques ne pourra refuser d'accepter, sous peine d'être traité d'inci-

---

(1) Bernard arrivait à Montbéliard, non en conquérant mais en administrateur. Six mois avant, le 10 Avril 1793, le général *Desprès-Crassier* était déjà venu prendre possession de la ville au nom de *Custine*, le général en chef de l'armée du Rhin et y avait laissé quatre gendarmes, entretenus aux frais des habitants. Leur présence était une marque de souveraineté de la France sur le comté de Montbéliard.

« Consignons ici — dit Duvernoy, dans ses *Ephémérides*, — la courageuse réponse qui fut faite à Bernard, le 10 octobre 1793, par *Jacques-Frédéric Ferrand*, alors maître-bourgeois en chef, au moment où, à la tête d'une députation des trois corps, il lui présentait les clefs de la ville de Montbéliard : *Je vous apporte la liberté*, avait dit le conventionnel aux membres du magistrat; *vous vous trompez*, reprit vivement le chef de cette compagnie, *nous la connaissons de plus longue date et aussi complète qu'il est possible ; elle a été l'un des bienfaits de nos princes et nous n'avons d'expressions que pour les bénir.* »

Bien qu'appropriées à l'état d'esprit de nos bourgeois d'alors, est-il bien certain que de telles paroles aient été prononcées ?

Le maître-bourgeois Ferrand habitait au coin de la rue des Febvres et de la place d'Armes. Il était marchand drapier. C'est le grand-père de M. Ch. Surleau, architecte à Montbéliard et de M. Ferrand à Lyon.

Digitized by Google

visme et ennemi de la République. » On sait ce que parler veut dire, aussi une telle perspective donnait aux plus timorés la force de marcher ! « Il ne faut pas, disait-il d'autre part, laisser vivre les scélérats ni jeûner la guillotine » (1). Certes, croyons-nous, nos pères n'étaient pas fâchés de devenir Français. Par ce changement de nationalité ils acquéraient des droits dont, malgré l'étendue de leurs franchises, ils étaient privés ; et pour les campagnards, le gain était bien plus considérable encore, car les franchises des bourgeois ne s'étendaient pas jusqu'à eux. Enfin, au point de vue économique, l'avantage était certain pourtout le pays ; l'annexion, de plus, était rationnelle.

Cependant, quelque chose au moins laissait à désirer : C'était la forme. La terreur était semée partout ! Mais, en fait, par suite de la docilité du caractère de nos concitoyens (2) et sans doute aussi parce qu'ils n'avaient pas été au service de la royauté déchue, il n'y eut à Montbéliard, aucune exécution capitale, si ce n'est, dit la chronique, celle d'un chat, pour servir d'exemple et afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil à l'ombre duquel le progrès s'introduisait chez nous. Sous ce rapport nos pères s'en tirèrent à bon compte.

Un mois avant, en septembre 1793, les choses ne s'étaient pas passées de la même façon dans les montagnes voisines du Doubs.

---

(1) Archives Nationales, A F, II.

(2) La lettre suivante, signée du prénom républicain de *Pioche-Fer*, que Bernard s'était donné, nous renseigne sur l'état d'esprit des Montbéliardais d'alors. Elle est très précieuse sous ce rapport.

Montbéliard 14 Frimaire an II. — 4 Déc. 1793. Je vous envoie un procès-verbal du serment de fidélité prêté à la France par le peuple de ce pays, vous serez peut-être étonnés que j'y ai parlé du Père éternel, mais pour bien se faire entendre, je tiens qu'il faut parler le langage du pays, et cela ne m'a pas empêché que j'aie fait prendre gaiement un arrêté pour faire enterrer sans prêtre les hommes de toutes les religions dans le même champ, et que les ministres portent tous les jours à la municipalité les ornements de leurs temples, et, ce qui est inconcevable, *c'est qu'ils aiment leur bon Dieu, et ne sont ni républicains, ni patriotes, ni aristocrates.* » (C'est nous qui soulignons).

« Si *Billaud-Varenne* et *Carnot* étaient ici, je leur ferais boire de l'eau pour m'avoir dit *vous* ; c'est la peine que j'ai établie ici pour pareille faute et déjà elle n'a plus lieu. Quoi ! Montbéliard serait au pas et les membres du Comité de salut public ne le seraient pas ! »

PIOCHE-FER BERNARD.

(Archives Nationales, A F, II, 152.)

Digitized by Google

« Plus de quatre cents rebelles dispersés — avait écrit Bernard — se sont jetés sur la Suisse, une cinquantaine a perdu la vie et nous avons près de trois cents dans les prisons. Nous avons établi au centre des rassemblements le tribunal criminel et la guillotine (1). Déjà trois rebelles ont expié leur révolte ; les autres seront bientôt jugés et ce grand exemple intimidera les fanatiques, qui sont plus dangereux qu'on ne le pense (2). »

Dans une pièce, écrite de Besançon en date du 4 octobre 1793, Bernard donne d'autres détails sur ses travaux. Il écrit : « .... La pièce N° 7 contient l'opération du tribunal criminel envoyé à Ornans avec la guillotine lors de l'attroupement de quelques révoltés. Vous verrez que le tribunal a bien employé

---

(1) On peut voir dans l'église de Maiche encastrée dans le mur, une table de marbre noir et entièrement gravée, relative à l'évènement en question. Nous en donnons le texte :

A la mémoire
de
Jean-Nicolas Buisson, de Guyans-Vennes, âgé de 35 ans.
Jacques-Tobie Monnin, des Ecorces.
Jean-Baptiste Jeandemaiche, de Mont-de-Vougey, âgé de 33 ans.
Jean-Guillaume Brullot, de Vennes, âgé de 30 ans.
Etienne-Joseph Boillon, de Plaimbois-du-Miroir, âgé de 25 ans.
Victor Boillon, de Plaimbois-du-Miroir, âgé de 33 ans.
François Thomas, de Flangebouge.
François-Xavier Dumont, de Flangebouge, âgé de 50 ans.
Jean-François Gauthier, de Flangebouge, âgé de 50 ans.
Jean Barcon, de Longuemaison, âgé de 40 ans.
Claude-Joseph Devillers, de Vennes, âgé de 25 ans.
François-Joseph Tatu, de Guyans-Vennes, âgé de 25 ans.
Claude-Antoine Mougin, de Guyans-Vennes, âgé de 27 ans.
Louis-Victor Humbert, de Longevelle.
Jean-Baptiste Receveur, de Longevelle.
Claude-François Daigney, de Longevelle.
Jean-François Châtelain, de Longevelle.
Claude-Baptiste Châtelain, d'Ouvans.
Tous habitants de la Franche-Montagne
ont été mis à mort pour la foi catholique
par arrêt du Tribunal révolutionnaire séant à Maiche
les 14 et 21 octobre 1793.
Charles, comte de Montalembert
Représentant du peuple dans le département du Doubs en 1848 et 1849
leur a consacré cette pierre.

(2) Archives Nationales, A F, II, 169.

Digitized by Google

son temps. Je viens de l'envoyer à Malche (1) par suite de ces opérations. Mais je vous observe que nous n'avons pas assez de guillotines par département ; il en faudrait au moins une par district ; car celle de Besançon étant en campagne, laisse vivre ici des prêtres réfractaires qui rognent très inutilement nos subsistances, qui sont rares. Je vais prendre sur moi la construction d'une nouvelle guillotine pour relever sa camarade (2).»

Comme la construction du nouvel appareil ne pouvait se faire sur l'heure, Bernard, au bout de peu de temps perd patience et, trois jours après cette première lettre, c'est à-dire le 7 octobre, de Besançon il écrit à nouveau à Paris : « Je vous préviens citoyens collègues, qu'à défaut de guillotine, je viens d'autoriser la fusillade de deux prêtres condamnés à mort par le jury militaire. On vient d'incarcérer quatre cents personnes suspectes d'aristocratie dans cette ville. »

Revenant à la lettre du 4 Octobre, disons qu'on aurait tort de prendre pour une fanfaronade cette manière de s'exprimer. Vraiment la famine était à la porte. Comme il n'existait de sécurité d'aucun genre, la terre était cultivée sans ardeur et sans soins. Les récoltes s'en ressentaient, et tout ce qui n'était pas trop éloigné de la frontière en fait de grains et de bestiaux, s'exportait. Tardivement. le représentant *Lejeune*, établi à Besançon, prit des mesures : il sentit la nécessité de former dix compagnies prises dans les gardes nationales du Doubs et du Jura pour surveiller les frontières, empêcher ces exportations, celles plus faciles encore à effectuer, de numéraire, pour se saisir des colporteurs de faux assignats et enfin des prêtres réfractaires. La besogne n'était pas mince !

« Les nouvelles brigades instituées — écrit-il, en date du 2 août 1794, — font un service si actif et si soutenu avec les préposés aux douanes, que chaque jour on arrête beaucoup de numéraire qu'on tentait de faire passer hors de notre territoire, des prêtres et des émigrés ont pareillement été par eux arrêtés (3). »

Retrouvons Bernard à Montbéliard : Son zèle anti-religieux

---

(1) Nous venons de voir ce qui en résulta.
(2) Archives Nationales, A F, II, 185.
(3) Archives Nationales, A F, II, 185.
(4) Archives Nationales, A F, II, 44.

Digitized by Google

y est grand. C'est un délice pour lui de faire servir les objets du culte à des usages profanes quand il n'en ordonne pas la vente ou la destruction : « Annonce à la Convention, citoyen-président — écrit-il en date du 25 Novembre 1793 (1) — que le seul prêtre qui existait dans ce district, appelé *Cordienne*, s'est déprêtrisé et a fait remise du traitement que lui servait la France..... annonce à la Convention que quelques juifs se déjudaïsent, car *Dreyfous* de Belfort, qui a fourni 20,000 aunes de drap à la République vient de faire remise de 10,000 livres, à deux livres par aune de drap écarlate parce que les assignats ont repris quelque valeur en Suisse (2). »

Dans une lettre également datée de Montbéliard, Bernard, qui écrit beaucoup, exhale ses plaintes parce que tous ses collègues ne sont pas aussi fougueux que lui : « Je ne puis me taire sur la conduite de notre collègue *Lémane* (3) que vous avez envoyé à l'armée du Rhin, il encourage le fanatisme au lieu de le détruire ; il assure qu'il ne se déprêtrisera point et ose dire qu'un prêtre qui se marie ne peut faire que des sottises ; c'est contre *Bassal* qu'il a dirigé cette fanatique diatribe. Interrogez notre collègue *Foussedoire* qui l'a entendue : Ils vous en dira bien davantage. Comment voulez-vous que le fanatisme tombe quand un représentant le soutient dans un pays où il n'est que trop enraciné (4). »

Pour Bernard donc, quiconque comme lui fait usage des moyens les plus violents, n'est pas un fanatique. Le fanatique est celui qui « ne se déprêtrisera pas. »

Aujourd'hui encore, les exemples d'une mentalité semblable ne sont pas rares.

Destinée singulière, disons-le en passant, que celle de ce petit pays de Montbéliard, résistant des centaines d'années au catholicisme que veut lui imposer son puissant voisin, puis contraint par le même voisin à se défaire de toute religion lorsque, plus conséquent que lui, il reste fidèle à ses croyances.

---

(1) Archives Nationales, A F, II, 152.

(2) Il s'agit donc d'un don en assignats. Nous parlerons dans la suite de la valeur de ces titres.

(3) *Antoine Lémane*, ancien chanoine, ancien conventionnel, ancien député aux Cinq-Cents. Né à Porrentruy en 1749, mort bibliothécaire à Paris en 1819. Il fut professeur d'histoire naturelle à Porrentruy.

(4) Archives Nationales, A F, II, 153.

Digitized by Google

Les citations nombreuses que nous avons faites nous ont un peu écarté de notre sujet. Mais elles étaient nécessaires pour jeter quelque jour sur le caractère de l'homme qui se présentait à nous. On peut les vérifier dans le volumineux *Recueil des Actes du Comité du Salut Public*, publié par M. *F.-A. Aulard*, sortant des presses de l'Imprimerie Nationale.

Digitized by Google

RÉSULTATS DE LA VENTE. — LÉGALITÉ PLUS QUE DOUTEUSE DE L'OPÉRATION. — LE DÉPART DE FRÉDÉRIC-EUGÈNE. — IMPORTANCE DE SON INSTALLATION DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONTBÉLIARD. — UN MEUBLE DE SALON SUPERBE. — LES RESSOURCES DE LA FAMILLE DUCALE. — PHYSIONOMIE DU PUBLIC ASSISTANT AUX OPÉRATIONS. — LES CITOYENS BERNARD, NAUDET, TRÉFOUS ET ROCHET. — ACHATS DES BOURGEOIS DE MONTBÉLIARD ET DE LEURS VOISINS. — LES PORTRAITS AUX CHATEAUX. — LES TABLEAUX DE MOUSSE. — LES PENDULES. — LE CUISINIER MOREL. — LES JOUETS DE CATHERINE DE WURTEMBERG. — JUSTICE DISTRIBUTIVE DE BERNARD. — NAUDET, COMÉDIEN, COMMERÇANT ET CONNAISSEUR, *alter ego* DE BERNARD. — TRÉFOUS, SES ACQUISITIONS ET LES FOURNITURES MILITAIRES. — LA BIBLIOTHÈQUE DU CHATEAU. LES GLACES, LES DESSUS DE PORTES ET LES TENTURES. — LE PETIT THÉATRE DU CHATEAU. — DÉPART ET AVENTURES D'UN CONVOI DE MEUBLES. — EMPRISONNEMENT DE BERGER ET DE BOUILLON. — LA LIBERTÉ QUE BERNARD AVAIT PROMISE ET LES PRINCIPES QU'IL AVAIT APPORTÉS A MONTBÉLIARD. — SON SÉJOUR A DIJON. — DISGRACE ET EMPRISONNEMENT DU CONVENTIONNEL. — IL OBTIENT SA GRACE. — SES ATTITUDES OU CONVICTIONS SUCCESSIVES. — TERREURS DE BERNARD. — SA MORT.

Très inégale dans ses résultats, la vente a produit cependant cent cinq mille francs.

Certains politiques nous trouveront peut-être vieux jeu lorsque nous nous demanderons si l'opération était conforme au droit des gens : On se saisit des meubles appartenant en propre au ci-devant prince, contenus dans ses ci-devants châteaux, sous prétexte qu'il est un *émigré*. Une telle qualification pouvait-elle convenir à *Frédéric-Eugène*, prince de Montbéliard ? D'autre part, ce chef d'Etat, n'ayant point de troupes à mettre en ligne, pouvait-il être considéré comme belligérant ? L'acte, en tous cas fort discutable, n'est qu'une des moindres peccadilles de ce

Digitized by Google

temps là et en particulier de Bernard, facile à juger au moyen de l'ouvrage si documenté de M. Armand Lods que nous avons largement utilisé pour notre étude (1).

L'homme politique en question, sachant qu'il ne rencontrera aucune résistance, arrive avec cent hommes à Montbéliard, le 16 Octobre 1793.

Après avoir vidé les caisses publiques, imposé extraordinairement le pays, sommé les contribuables en retard de s'exécuter, cassé les fonctionnaires en place et en avoir nommé de nouveaux, Bernard fait procéder à l'inventaire des châteaux, qui, pour l'instant, toutes les troupes ayant été licenciées, n'étaient gardés que par leurs concierges.

En effet, dès le 27 Avril de l'année précédente, *Frédéric-Eugène*, après bien des hésitations et des perplexités, voyant l'agitation du peuple de son petit Etat causée par le retentissement des événements extraordinaires qui se passaient en France, en proie à un profond découragement, craignant aussi une agression subite de ses voisins, avait jugé bon de quitter la principauté, pour se retirer d'abord à Bâle puis, de là, en Allemagne, laissant la contrée placée sous l'administration de son Conseil de Régence. Pour s'éloigner, il avait pris le chemin d'Audincourt et d'Abbévillers.

Les craintes du prince, les événements se sont chargés de le faire voir, n'étaient que trop fondées. Peut-on lui faire un reproche de cet abandon qu'il pensait ne devoir être que momentané ?

En date du 1er Mars 1793, les commissaires de la République dans le Porrentruy avaient déjà signalé au président de la Convention, l'opportunité de s'emparer du pays : « On vient d'arrêter à Huningue, — écrivent-ils, — un chariot chargé d'effets précieux appartenant au prince de Montbéliard et qu'on apportait. Pourquoi la Convention Nationale ne prend-elle pas un parti au sujet de ce petit pays de Montbéliard ? Pourquoi ne séquestre-t-on pas les biens du despote dont les terres sont enclavées dans nos départements.... On nous assure qu'il y a à

(1) *Bernard de Saintes et la Réunion de la Principauté de Montbéliard à la France*, par *Armand Lods*. (Mémoires de la *Société d'Emulation de Montbéliard*, XXIVme vol.).

Digitized by Google

Montbéliard 165 bons chevaux qu'on pourrait nationaliser » (1)

Le prince, en effet, s'était fait suivre ou précéder de ce qu'il possédait de plus précieux, tant à Etupes qu'à Montbéliard. Aussi ne trouve-t-on, dans les résidences princières, ni armes de prix, ni argenterie, orfèvrerie, joyaux, parures, beaux effets d'habillement, équipages soignés. Tout cela, — peut-être par différentes voies et plus ou moins heureusement, — avait pris le chemin du Wurtemberg.

On remarque également que la cave ne contient que des tonneaux vides et on verra que la vente ne comprend presque rien en fait de literie. Sans doute il y avait eu des soustractions avant l'arrivée des troupes : on avait pillé. Les hommes également, pour se coucher et s'abreuver, avaient fait usage de ce qu'ils avaient trouvé à leur portée.

« Quoique le château ait été dévasté, écrit Bernard à la Convention, il existe pour près de cent cinquante mille livres de meubles que je ferai vendre, sauf quelques objets rares et précieux que je pourrai conserver pour les envoyer au Muséum » (2).

En réalité, malgré les lacunes signalées, nous allons nous trouver en présence d'un mobilier aussi important que luxueux pour un château de province.

Pour différentes raisons, nous croyons l'inventaire qui fut dressé, incomplet.

Il révèle cependant la présence de :

Vingt-sept canapés, sophas ou chaises longues.

Deux cent dix-huit fauteuils ou cabriolets.

Vingt-deux bergères ou petits fauteuils.

Trois cent dix chaises, dont la plupart sont cannées et dorées, d'autres garnies de maroquin rouge ou vert, d'autres encore rembourrées, couvertes d'étoffe de coton, ornées de broderies de laines multicolores.

En laissant de côté les banquettes et les tabourets, voilà le dénombrement des sièges ; nous parlerons plus loin des autres meubles.

Mais, au point de vue artistique auquel nous nous placerons en premier lieu, quelle pouvait être la valeur de ce qui est pré-

---

(1) Archives Nationales, AF, II, 147.

(2) Lettre lue par *Barrère* à la séance de la Convention, du 24 du premier mois de l'an II.

Digitized by Google

sentement en cause ? — L'un au moins de ces mobiliers de salon, cadeau suivant toute apparence de la cour de Russie, était de toute beauté. Il était recouvert de tapisseries fines de Beauvais qui avaient pour sujets les fables de La Fontaine. D'après une tradition de la famille qui posséda ce mobilier jusqu'à ces dernières années, et de qui nous tenons ce détail, ce meuble, à la Révolution, avait été transporté directement, de Montbéliard, au château de Chassey-les-Montbozon. Il y a séjourné plus de cent ans pour être vendu, il y a peu de temps, au prix de quarante-cinq mille francs. L'acheteur opérait, nous a-t-on dit, pour le compte d'un gentilhomme puissamment enrichi par une union transatlantique.

Chose à remarquer : sur les procès-verbaux d'adjudication que nous examinons on ne peut identifier ce meuble d'une façon certaine. Il ne serait pas surprenant que, par ordre, on l'ait distrait avant toute opération ; Bernard, dans ses missions, ayant procédé à toute une série de transactions louches.

Par quels procédés et avec quelles ressources ces manifestations de luxe avaient-elles pu avoir lieu dans notre pauvre pays ?

Assurément, ce n'était pas uniquement au moyen des revenus du comté, qui, en produits des forêts, terres, usines, censes, redevances diverses, en nature ou en argent, s'élevaient, en 1787, à la somme de 364,285 livres tournois, recettes avec lesquelles il fallait, tant bien que mal, pourvoir à toutes les dépenses nécessaires à l'administration de la principauté. Non, à ces rentrées s'ajoutaient pour Son Altesse Sérénissime le prince, ses revenus personnels. L'Altesse Royale son épouse, nièce du grand *Frédéric*, en avait de plus considérables. Enfin ce qui avait tout à fait relevé l'étiage des finances de la famille, c'était la rente que la grande *Catherine* de Russie servait au père de sa bru, afin qu'il pût faire figure, dit-on, depuis l'époque du mariage du grand-duc *Paul*.

Néamoins, à la suite de ses constructions et installations d'Etupes, plus d'une fois *Frédéric-Eugène* avait pu voir momentanément au fond de sa bourse, un dernier liard de Montbéliard. La correspondance du philosophe *Holland*, gouverneur des jeunes princes, que nous avons sous les yeux en manuscrit, en fait foi, elle est pleine des assurances qu'il donne sur ce fait : qu'il économise « *partout où la nécessité et la décence n'y mettent*

Digitized by Google

pas opposition ». D'autre part on sait que notre souverain était, pour des sommes assez fortes, le débiteur de Voltaire. Le philosophe, précédant nos modernes financiers d'un siècle, avait pensé à placer hors de France une partie de son avoir à l'abri des révolutions.

Au moment où notre récit commence, les temps sont changés. La famille princière heureuse jusque-là, s'est éloignée devant l'orage. Une foule bigarrée, composée de citoyens et de citoyennes qui jusqu'alors n'avait eu que rarement l'honneur de respirer à l'ombre de ces ci-devant lambris dorés, maintenant s'y promène librement, elle suit les vendeurs de salle en salle, elle s'est répandue dans les jardins depuis longtemps déserts, elle occupe les cours et pénètre dans les dépendances. Tout semble lui appartenir. On remarque bien quelques-uns des fonctionnaires anciennement en rapport direct avec le prince, mais s'ils sont venus au château, ce n'est pas pour y faire acte de commerce, c'est bien plus tôt avec un sentiment de tristesse et pour en emporter peut-être quelque souvenir, qu'ils feront acheter discrètement. Beaucoup d'autres parmi les assistants, sans préoccupations politiques, tout en regrettant la dispersion et peut-être la perte pour le pays de richesses qui lui faisaient honneur, profiteront de l'occasion pour arrondir ou renouveler quelque peu un mobilier boiteux.

Grâce aux affiches qui ont été apposées, il est venu du monde de bien des localités diverses : Après Montbéliard, c'est Héricourt qui a fourni le plus fort contingent, puis Belfort, Châtenois, Beaucourt, Hérimoncourt, Valentigney, Pont-de-Roide, Bourguignon, L'Isle-s/-le-Doubs, Delle. On est même venu de Villersexel, de Besançon et de La Chaux-de-Fonds.

Toutefois, en général, ce sont des timides. Il en est autrement des spéculateurs : nous voulons parler d'un quatuor que M. Lods nous a déjà signalé.

C'est tout d'abord le *Citoyen Représentant* dont l'influence est sans contrepoids. Lorsque tel est son bon plaisir, il fait adjuger ce qu'il veut, sans enchères, à son préféré. Ou bien, le crieur public dit : *à tant*, pour le citoyen Représentant, et chacun se tait naturellement !

A côté de lui se trouve un être complexe, le citoyen *Naudet* (1)

(1) C'est de *Jean-Baptiste-Julien-Marcel Naudet*, acteur français, né à

Digitized by Google

qui, dit le cahier de la vente, est logé au château. Puis le citoyen juif *Tréfous* de Belfort, auteur d'un don patriotique pour lequel il a été félicité par la Convention.

Enfin nous devons signaler un autre homme d'affaires, le citoyen *Rochet* (1), qui, par l'entremise de Bernard, a fourni des fers à la République.

Avant de nous occuper plus longuement des hommes qui rempliront les premiers rôles, parlons des enchères moins sensationnelles, mais plus sincères des bourgeois de Montbéliard et de leurs voisins.

Le *Citoyen Japy* de Beaucourt, se montre particulièrement assidu aux vacations. Lorsqu'il s'absente, son fils aîné maintenant est d'âge à surveiller les ouvriers et à leur fournir de l'occupation. Lui-même manie moins souvent que jadis le burin sur lequel sa main par l'usure, a laissé une profonde empreinte. Japy particulièrement éclectique, ayant acheté les objets les plus divers, parmi lesquels nous citerons seulement un jeu de tric trac pour 71 livres et deux soupières en porcelaine pour 101 livres, ne s'en tira pas à moins de quatre mille livres (2). Il a pris également quatre vingt-treize arbres nains dans des pots de terre.

Champlitte (H^te^-Saône) en 1743, mort à Passy en 1830, qu'il s'agit. Naudet avait débuté en 1784 à la Comédie-Française. A la Révolution il était venu jouer la comédie chez nous *pour de vrai*, comme on dit à Montbéliard.

(1) *Claude-François Rochet* acquéreur, lors de leur vente comme biens nationaux : des forges d'Audincourt qu'il exploitait à titre de locataire, de celles de Bourguignon, de l'usine de Pont-de-Roide, du fourneau de Chagey ainsi que de forêts très étendues environnant ces usines.

Rochet ne réussit pas dans ses affaires et, par acte du 22 Novembre 1808 il céda ses propriétés à M^rs^ *Saglio*, *Humann* et *Gast*. Elles forment aujourd'hui le domaine de la C^ie^ des Forges d'Audincourt. Les forêts cependant ont été revendues par elle, il y a quelques années à la famille Engel-Dollfus.

Ajoutons que le voyageur qui a pris le nom de *Rochet d'Héricourt*, auteur de *Voyages dans le royaume de Choa* en 1839-1840 et en 1842-1845 est le petit-fils de Claude François.

(2) Les achats faits à la vente des châteaux, disons-le dès le commencement, étaient payables en assignats, dont le cours fut des plus variables, mais qui, dans ce moment, pour cent livres, avaient encore une valeur de 43 livres environ dans la H^te^-Saône et de 48 livres dans le Doubs. Tout le mobilier ainsi vendu changea de mains dans des conditions qui le mirent bien au-dessous de sa valeur véritable.

Digitized by Google

Les orangers et toutes les plantes de la serre d'Etupes, célèbre en Allemagne, n'ont trouvé preneur à aucun prix (1).

Le *Citoyen Berger*, ci-devant prévot, petit homme fluet, faisait autrefois partie du cercle intime du château. *Frédéric-Eugène* un jour, dans un accès de bonne humeur, le promena dans le salon comme s'il eut été sa nourrice. — Berger, à la vente, est fort perplexe et ne sait s'il doit faire taire ses scrupules d'ancien fonctionnaire ou imposer silence à sa passion pour les sciences. Il jette finalement son dévolu sur une lampe philosophique et ses différents appareils (2). Il prend, pour cent une livres, un plateau, son conducteur et sa table pour électriser. Enfin, le Citoyen Représentant qui paraît le protéger, lui fait adjuger, pour une somme ronde de trois cents livres, une superbe machine à électriser, sur son affirmation qu'il ne peut consacrer à cet achat une plus forte somme (3). Que seraient devenus tous ces objets pensait Berger, si un savant, un homme

---

(1) Il résulte d'une note sur les *Jardins botaniques de Montbéliard, d'Etupes et de Porrentruy*, par Mr Ant. Magnin (XXIXe Vol. des *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*) que bien que la vente du château ait eu lieu en l'an VI, les plantes sont restées dans les serres d'Etupes, sous la garde de l'ancien jardinier *Antoine Kessler*, jusqu'à leur départ pour Porrentruy, le 20 Messidor an VIII.

Suivant l'expert botaniste *Scharffenstein* de Montbéliard, la collection se composait encore à ce moment-là, de :

81 plantes bien déterminées.

18 orangers.

29 espèces qui n'avaient pu être déterminées par l'expert.

Dans une lettre du 13 Floréal an VIII, le citoyen *Antoine Lémane*, dont nous avons déjà parlé, écrivait au Sous-Préfet du Hl-Rhin pour lui demander le transfert de ces plantes à Porrentruy dans les termes suivants : « Elles sont si intéressantes qu'on peut les regarder comme un trésor pour notre Ecole Centrale ».

La chronique rapporte que le dit jardinier *Antoine Kessler*, avait épousé, pour de bonnes raisons sans doute, une demoiselle *Carémentran* ayant eu, avant son mariage, un enfant auquel *Louis-Eugène*, assez indiscipliné dans sa jeunesse, deuxième fils du prince, s'intéressa pourtant si particulièrement qu'il le fit élever à Stuttgart. Cet enfant devint plus tard général wurtembergeois et gouverneur d'Ulm. On le nommait le *comte de Sontheim*.

(2) « M. Lambert a inventé une lampe qui, par le moyen d'un cône en fer blanc tronqué qu'il y ajoute, doit équivaloir à douze lampes simples. Me l'ayant montrée dernierement, j'en ai parlé à Son Altesse Royale, qui m'a chargé de lui en faire faire deux, qu'elle veut porter à Montbéliard ». (Lettre de *Holland* au prince de Montbéliard datée de Berlin du 22 Août 1775).

(3) La descendance de M. le prévôt Berger est éteinte, mais il existe

Digitized by Google

capable de les apprécier et d'en tirer tout l'effet utile, ne les avait sauvés du naufrage ?

Le *Citoyen Boigeol*, de la ci-devant fabrique Royale de tissage d'Héricourt, est artiste ; il adore la peinture et n'achète pas moins de dix-huit tableaux, dont les plus beaux atteignent quatre-vingt-six livres.

Regrettons qu'une description même sommaire, ne nous renseigne que tout exceptionnellement sur le sujet : c'est le cadre, pour le commissaire de la vente, qui est l'objet principal : on nous donne sa forme et on nous dit s'il est doré ou noir.

Lorsque c'est une princesse dont on expose l'image, nous en sommes informés par la mention suivante : « *Le portrait d'une Citoyenne.* » Telle est la désignation sous laquelle il faut reconnaître par exemple la princesse de *Bourbon Condé*, mère du duc d'Enghien.

Les cahiers de la vente du reste, ne font état que de deux portraits. L'explication de ce fait se trouve dans une lettre de Bernard au Comité de Salut Public, en date du 21 Octobre 1793 dans laquelle on lit : « Il y a quelques tableaux. Je ferai brûler tous ceux qui ne représentent que des princes, princesses et autres canailles de cette espèce (1). L'autodafé avait donc eu lieu.

A propos de peintures : on vend et on diperse une soixantaine d'objets inventoriés sous le nom de *tableaux de mousse*. Ce sont des paysages peints sur bois, dont le premier plan en relief, est figuré par un assemblage : de mousse finement hachée, solidement fixée ; de brindilles de bois ; d'écorces présentant différents aspects ; etc. Dans le mobilier de nos vieux ménages on rencontre encore parfois de ces ouvrages venant des châteaux, en général ils n'ont qu'une valeur artistique très relative.

Mais revenons au *Citoyen Boigeol*. Parmi ses acquisitions se trouve une pendule à œil de bœuf, à cabinet doré, avec guirlandes, à lui échue, pour trois cent quarante cinq livres. Cette pendule est aujourd'hui à Schlestadt chez un des descendants de l'acheteur.

à Paris toute une pléiade de *Berger* de souche montbéliardaise. Ils ont occupé, ou ils y occupent encore, des positions fort en vue : Ce sont MM. *Samuel Berger*, de la faculté de théologie protestante, *Paul Berger*, chirurgien, *Philippe Berger*, du Collège de France, *Elie Berger*, des Archives nationales et *Georges Berger*, député de la Seine, etc.

(1) Archives Nationales, AF, 12, 150.

Digitized by Google

Nous ne quitterons pas ce même chapitre sans mentionner « une grande pendule à huit jours, à cabinet de bois d'ébène, à pommeaux en bronze doré, adjugée pour trois cent vingt-six livres au *citoyen orfèvre Wild* ». Puis une autre, « à cabinet plaqué en laiton, échue au *Citoyen Schiffer*, pour cent septante-deux livres dix sols. » Encore une, au même, pour cent vingt-deux livres quinze sols. Ce Schiffer, si ami des belles pendules, est le concierge du château de Montbéliard ; il n'est certainement qu'un prête nom. Nous le verrons plus tard servir d'interprête et faire un voyage à Bâle en compagnie de Tréfous.

Enfin, on vend au *Citoyen Dodillet* une sorte de merveille : c'est une pendule à jeu d'orgues, à deux mille deux cents livres, prix remarquable à côté d'autres, dérisoires, pour certains objets.

Le *Citoyen Pierre-Louis Sahler*, le plus itinérant par profession de tous ceux qui habitent Montbéliard, fait à la vente différents achats. C'est d'abord : un coffre de voyage à tiroirs, puis une jolie commode, un canapé, des chaises, des fauteuils, des miroirs, ainsi que douze aunes de satin fond bleu à fleurs blanches, ce dernier article adjugé à cent cinquante et une livres.

Le *Citoyen maire Goguel* a fait choix entre autres d'un secrétaire doré à deux portes avec deux glaces, pour quatre cent soixante-cinq livres. Ce beau meuble est parti pour Paris à une époque que nous ne pouvons exactement déterminer.

Le *Citoyen Dubar* : « Neuf fauteuils et un canapé, couvert de coton fond blanc, *où sont peints des oiseaux avec leurs chemises*, pour sept cent cinquante-cinq livres ». Les chemises se rapportent sans doute aux fauteuils et non aux oiseaux.

Le *Citoyen N....* a jeté les yeux sur une arbalette à prendre les grenouilles, qu'il a payée quarante-cinq sols.

Nous n'en finirions pas si nous voulions passer en revue tout ce qui concerne les acquéreurs de cette catégorie et indiquer sur quoi s'est porté leur dévolu. Disons donc que c'est un peu au hasard que nous avons fait nos citations. Cependant, parmi les acheteurs du même genre, gardons-nous d'oublier le cuisinier Morel.

Le *Citoyen cuisinier Morel* en effet, à côté d'achats en meubles et en miroirs, preuves évidentes par leur importance que ses services au château ont été appréciés et ont reçu leur juste récompense, se fait adjuger, ce qui indique des goûts raffinés :

Digitized by Google

« quatre petits coussins à odeur pour trois livres » et même « *un jeu de Lotheau*, pour six livres ». Voilà comment, — ce que l'histoire n'avait pas enregistré jusqu'ici, — comment se termina le *Loto d'Etupes !!*

Dans le même ordre d'idées signalons quelques jouets : un ménage de marbre en miniature puis un petit ballon de tafetas blanc et rouge, acheté, sans doute pour sa fillette, par la *Citoyenne, femme de Friderich Fallot, tanneur*, pour onze livres cinq sols. Ce joli ballon de soie, oublié avec bien d'autres choses sans doute, lors du départ un peu précipité, n'était-il pas celui de *Catherine de Wurtemberg*, plus tard femme de *Jérôme Napoléon*, roi de Westphalie ? — La petite princesse, en raison de circonstances de famille, était élevée à Montbéliard par ses grands parents (1).

Nous voici arrivés au moment où il convient de mettre en scène les acteurs principaux de la pièce qui se joue.

Malgré tout son pouvoir et sa superbe assurance, le *Citoyen Représentant* ne croit cependant pas devoir se faire adjuger directement un trop grand nombre d'objets. Cependant, sous son nom nous voyons figurer :

Une suite de six belles tabatières pour. . . . . . *182 livres.*
Il aimait, paraît-il, ce qui est joli.

Une demi-douzaine de chemise garnies . . . . . *90 livres.*
Il n'éprouve aucun dégoût à entrer dans le linge d'un aristocrate, fût-il même prince.

Onze chapeaux de paille de différentes couleurs avec la boëte en carton . . . . . *36 livres.*
Trente-six livres ! Vu la quantité c'est vraiment pour rien. Mais nous ne savons si ces chapeaux sont pour homme ou dame.

Cinq aunes et demi de toile des Indes à fond blanc à fleurs . . . . . *72 livres.*

---

(1) *Catherine de Wurtemberg*, née le 21 Février 1783, à St-Pétersbourg, où son père était au service de Russie, était la fille de *Frédéric-Guillaume-Charles*, qui, sous le nom de Frédéric II, fut le premier roi de Wurtemberg. Il était l'aîné des fils de *Frédéric-Eugène*, prince de Montbéliard. — A partir de 1788, la princesse Catherine, à la mort de sa mère, fut élevée à Montbéliard par sa grand-mère, qu'elle perdit en 1798.

Digitized by Google

Ici, on est fixé : c'est l'aunage indiqué pour une fort belle robe.

Un petit temple de marbre blanc et albâtre . . . . 40 livres.

Peut-être celui de la *Raison*, destiné aux dévotions de Bernard ?

Puis ensuite : plusieurs lots importants de linge de table, qui dépassent mille livres, vingt assiettes à bord doré, pour cent soixante-deux livres et enfin : une foule de pièces de porcelaine destinées à garnir et à égayer la table d'un festin bien servi. Nous n'en donnons pas le détail et pour abréger n'en indiquons pas la valeur.

Les acolytes de Bernard sont, nous l'avons dit déjà, les citoyens avec lesquels il a l'habitude de commercer. L'un d'eux, *Rochet*, que supplée parfois la citoyenne Rochet ou leurs fils, a fait pour quinze mille livres d'acquisitions. Les achats de *Naudet* se montent à dix mille livres. *Tréfous* débourse ostensiblement cinq mille livres environ.

Procédons par ordre dans nos présentations : *Claude-François Rochet* est une bonne connaissance du Conventionnel, qui, oubliant les fatigues du gouvernement, souvent vient se divertir et banqueter chez lui sur les bords du Doubs, aux Forges d'Audincourt, dont les fers — dit Bernard dans ses rapports — imitent l'acier. Comme marque de son amitié particulière, Bernard l'a autorisé à couper dans les forêts saisies pour les besoins de son industrie, trente arpents, et, faveur tout aussi grande, il l'a exonéré d'une imposition de seize mille livres, formant sa part dans celle de cent cinquante mille livres, mise à la charge de ceux qui comme lui, habitaient la campagne, la ville ayant été taxée séparément. Sur ce dernier fait concernant Rochet, voici l'explication que donne Bernard : « Je n'ai pas eu l'intention d'imposer les Français résidant dans le Montbéliard qui, avant la conquête de ce pays ont toujours donné des preuves d'attachement et de soumission aux lois de la République et j'ai voulu faire supporter la contribution par les habitants de cette contrée qui ont discrédité les assignats en agiotant avec eux. Nulle autorité, ajoute Bernard, ne pourra réclamer à Rochet sa part contributive de cette contribution. »

Il n'y a pas à discuter : telle est la justice et telle est la volonté de Bernard : les autres paieront pour son ami le forgeron, fermier du prince.

Digitized by Google

Voici un aperçu des achats faits par Rochet à la vente du château, la liste en est instructive :

Le *Citoyen Rochet* se fait adjuger, entre autres (1) :

« Un chalit de bois sculpté vernissé, garni de damas bleu et blanc, avec son baldaquin, rideaux, sa courte pointe et lit en plume . . . . . 600 l.

Six rideaux de fenêtre de damas blanc et bleu. . . 380 l. 10

Une tapisserie de damas . . . . . 433 l.

Deux commodes de trumeaux à deux tiroirs, garnies en cuivre doré, chacune avec sa platine de marbre. 401 l.

Deux grands fourneaux de fayence . . . . . 261 l. 10

Une tapisserie en indienne . . . . . 261 l.

La tapisserie d'un appartement, en damas de soie blanc et bleu avec les tringles . . . . . 725 l.

Un trumeau à trois pièces, avec médaillon . . . . 300 l.

Quatre dessus de portes à cadres dorés . . . . . 231 l. 10

Une commode à trois tiroirs garnie de cuivre avec dessus en marbre. . . . . 231 l. 10

Un secrétaire à cylindre . . . . . 602 l.

Dix-huit chaises couvertes de maroquin vert . . . 633 l.

Six chaises et un canapé couvert de bazin blanc . . 348 l.

Quatre fauteuils, une bergère et un canapé de satin brodé, de couleur paille, avec leurs coussins . . 1,210 l. 15

Huit cabriolets avec un canapé couvert de toile de coton peinte . . . . . 502 l. 10

Un sopha de bois sculpté doré, une bergère, huit fauteuils et une banquette garnis de tafetas jaune fleuri avec leurs surtouts quadrillés . . . . . 700 l.

Un sopha, une banquette, deux bergères en bois sculpté et vernissé, garnis de mousseline blanche brodée en soies de couleurs, avec leurs housses en indienne. . . . . 600 l.

Une commode à secrétaire . . . . . 200 l. 10

Deux trumeaux à bordure dorée . . . . . 360 l. »»

Quelle que soit l'opulence dont on la gratifie, il semble impossible d'admettre que la famille Rochet fasse autant d'achats pour son usage particulier. Quels appartements aurait elle dû

(1) Le lecteur aura déjà compris sans doute que les listes que nous dressons ont surtout pour objet une description du mobilier mis en vente.

Digitized by Google

avoir à sa disposition pour loger, mettre en valeur et usager une telle quantité de meubles de prix, couverts des étoffes les plus riches!.. On lui adjuge aussi de la porcelaine et du linge de table pour des sommes considérables.

En cela il y avait, comme en bien d'autres choses, de sérieuses provisions aux châteaux. Le beau linge venait de Saxe. Le plus ordinaire était tissé dans le comté même, à Colombier-Fontaine ou à Colombier-Châtelot. Au musée de Montbéliard on voit un cahier dans lequel se trouvent les différents dessins de linge damassé qui se faisaient à la fin du XVIII[e] siècle dans ce dernier lieu de production. Le nom du fabricant, auteur de ce recueil, n'est pas indiqué (1).

Passons à *Naudet*. On distingue en lui deux hommes : Pour Bernard, c'est d'abord un conseiller, un *factotum*, un *alter ego*. Il l'envoie à Paris porteur d'une longue missive dans laquelle il prie qu'on lui renvoie Naudet, dont il a besoin, le plus tôt possible. « Je ne puis poursuit-il que louer sa conduite et son activité ; c'est à lui que je dois les excellents marchés que j'ai faits et j'en ai besoin surtout pour le Porrentruy où la commission que j'ai nommée ne peut agir en l'absence de Naudet. » (2)

Plus tard, Naudet fera encore partie de la suite du Conventionnel à Dijon, lorsqu'il est installé dans l'hôtel du *président Micault*, sa victime. Après l'exécution de celui-ci, le farouche républicain, y trouvant du reste une cave bien garnie, s'y est logé : avec un domestique, une cuisinière, une aide de cuisine et une seconde gouvernante pour ses enfants.

A côté de celà, à Montbéliard, nous allons voir en Naudet, le négociant habile, le fin connaisseur en objets d'art et d'ameublement. Comme en toute autre affaire, il s'est montré très adroit à la vente, dans les cahiers de laquelle son nom figure surtout et revient plusieurs centaines de fois.

---

(1) Montbéliard était anciennement aussi un lieu de production de tissus. Dans le *Recueil Mémorable* de *Hugues Bois de Chêne* nous lisons ce qui suit : « Le 22 Janvier 1658 les tisserands de la ville ne peuvent aller à Besançon avec aucuns chariots pour mener leurs pièces de toile à cause de la hauteur des neiges, tellement qu'il fallut attendre la déclinaison d'icelles, pour les mener après la foire. »

(2) Naudet, originaire de l'un des départements de l'Est, était mieux au fait, pour tout ce qui concerne le pays, que Bernard.

Digitized by Google

Ce commissaire du comité de Salut Public se fait adjuger presque exclusivement, ce que nous nommons aujourd'hui le bibelot. On n'en connaissait pas la valeur à Montbéliard, ce qu'explique la vie simple de nos bourgeois. Et du reste, en eut-il été autrement, que nos concitoyens, — sous la menace d'avoir, pour un rien, le cou tranché comme cela était de saison, — ne pouvaient avoir goût à acheter des choses charmantes sans doute, mais tout à fait inutiles en pareil cas.

Ce que Naudet emporte donc, presque pour rien : de petits tableaux, de gravures, de mosaïques, de fayences artistiques, de statuettes et de bustes, en bronze et en marbre, de coupes de porcelaine ou d'agathe, de médaillons et de miniatures, de vases, d'ivoire travaillé, de pyramides, de consoles ou pieds sculptés et dorés, est vraiment incroyable : on en monterait plusieurs magasins.

Au nombre des grands meubles qu'il choisit, nous citerons seulement :

Quatre fauteuils, deux bergères et un sopha avec son matelas, avec deux coussins de tafetas jaune brodés en couleur et argent (1).	1000 l.
Huit rideaux en coton, à franges, avec ciels et guirlandes.	772 l.
Un pied de table doré, sur lequel il y a un secrétaire noir doré à deux portes, garni de cuivre doré . .	400 l.
Deux chiffonnières en bois d'ébénisterie à quatre tiroirs, garnies en cuivre doré et couvertes de platines de marbre	200 l.
Quatorze fauteuils avec leurs coussins en damas bleu.	514 l.
Six chaises de damas blanc brodées en laine . . .	600 l.

Disons que les princesses, instruites, intelligentes, très habiles non seulement dans les ouvrages de leur sexe mais qui, comme leur mère, s'exerçaient avec goût dans l'art du dessin avaient brodé une partie des meubles ornant les salons (2).

---

(1) Remarquons que c'est de la couleur des coussins qui accompagnent le sopha dont il est parlé; par contre la description du meuble n'est pas faite, de sorte qu'à la rigueur il pourrait s'agir ici du mobilier qui fut transporté à Chassey-les-Montbozon. Nous sommes cependant peu porté à le croire, car lors de sa vente récente, cet ameublement se composait d'un plus grand nombre de pièces.

(2) On peut voir encore actuellement de ces broderies, à Montbéliard, dans

Digitized by Google

Nous arrivons à *Tréfous* dont le rôle a été complexe.

C'est d'abord par une fourniture militaire de dix mille aunes de drap bleu, blanc et vert, que, par Naudet, il est mis en relation avec le Citoyen Représentant. Ce drap est facturé et payé à trente-six francs dix sols l'aune, ce qui fait une somme considérable.

Bernard, dans une lettre à son collègue de la Convention, *Hérault-Séchelle*, lettre dont le travail de M. Lods nous donne une reproduction autographique, se vante de cet achat, il dit que cette qualité vaut de soixante à quatre-vingts francs l'aune. Son fidèle Naudet, porteur de la lettre, a pour mission d'obtenir de la Convention que l'importance de l'affaire soit quadruplée. Voici un passage curieux de la missive. « Quant au reproche ou soupçon que vous avez manifesté que Tréfous pourrait avoir acheté ce marché, je ne crois pas avoir besoin d'explication à cet égard, nous aurions trop à rougir tous les deux d'être pour quelque chose dans ce soupçon. »

Et cependant, à quelque temps de là, lorsque Bernard déchu ne sera plus à craindre, la Société populaire de Vesoul l'accusera ; disant que lorsqu'il traitait ce marché, un marchand de Vesoul offrait de livrer les mêmes qualités, couleurs et dimensions à seize francs l'aune.

A la vente du mobilier des châteaux, Tréfous, agissant soit pour son compte personnel, soit pour d'autres, opère par gros paquets.

Ainsi, bien qu'un certain nombre de lustres se soient déjà trouvés dispersés, on lui adjuge en bloc par suite d'un accord, avec d'autres décorations : douze flambeaux et dix-huit lustres en cristal, pour la somme de trois mille deux cents livres.

---

la famille de feu Henri Sahler. « La princesse avait pour moi des bontés vraiment maternelles, elle me montrait à faire un merveilleux point de trye dont elle brodait des fauteuils avec un art sans pareil » (M^me^ d'Oberkirch).

Au sujet des travaux auxquels se livraient à Etupes et à Montbéliard les jeunes princesses, nous trouvons, dans un rapport envoyé de St-Pétersbourg par *Savary* à l'empereur *Napoléon I^er^*, pièce reproduite par M. *John Viénot* dans la *Revue Chrétienne*, une curieuse indication : L'impératrice mère tourne l'ivoire et l'ambre aussi bien qu'un bon ouvrier de Paris. C'est une de ses occupations favorites. On remarque dans son palais plusieurs objets d'ivoire faits par elle-même et dont elle avait fait présent à son mari à l'époque des fêtes de famille.

Digitized by Google

Tous les volumes allemands de la bibliothèque, au nombre de deux cent quarante, également lui sont cédés à l'amiable, pour sept cent vingt livres (1).

Voici les ouvrages qui ont obtenu les prix les plus élevés :

Soixante trois volumes des œuvres de Voltaire, acquis par Naudet, pour . . . . . 335 l.

Les Métamorphoses d'Ovide, en latin et en français, avec les estampes, (2), au même . . . . . 115 l.

Trente-huit volumes de l'Encyclopédie, au *citoyen Macler* pour . . . . . 500 l,

Ce même citoyen fait achat encore, pour vingt livres, des Cent Nouvelles en trente-six volumes. — On voit qu'il n'y avait pas uniquement de la littérature endormante au château.

Se trouvaient encore en place, des trumeaux, encadrant des glaces, surmontées de peintures avec sujets champêtres, suivant le goût de l'époque. Ils sont arrachés et dispersés, comme aussi de nombreux dessus de portes du même style.

Les vieilles tapisseries dont l'éclat, du reste est terni, fort méprisées devant l'invasion qui commence d'étoffes nouvelles et du papier peint aux teintes rutilantes, sont déclouées et cédées à vil prix, comme de nombreux paquets de baguettes dorées qui les retenaient aux murs. Signalons : « Une tapisserie en laine, qui était dans un des poisles haut du ci-devant vieux château, échue pour treize livres au *Citoyen Ferrand*. »

---

(1) La bibliothèque, en laissant de côté la musique en feuilles, se composait exactement de 2743 volumes. Les titres de 1519 de ces ouvrages sont connus, les autres, ayant été adjugés en bloc, ne le sont pas. On voit que l'allemand ne figure presque qu'à l'état d'exception dans la composition de cette bibliothèque. C'est en français qu'on s'exprimait à la petite cour de Montbéliard, comme à celle de Berlin du reste.

(2) Les *Métamorphoses d'Ovide*, ont été illustrées par *Isaac Briot*, graveur dont le burin est un peu sec, et qui, croit-on, est d'origine montbéliardaise. Voyez à ce sujet : *Le Peintre graveur français*, par A.-P.-F. *Robert-Dumesnil*, tome onzième (1871).

Samuel Méquillet, dans son *Livre de Comptes*, nous dit aussi : « Ma grand-mère était *Marie Bruot*, (autre forme du nom Briot) aiant à Paris des parents fort considérables, une sœur et un frère, dont fû mon père a eu de fréquentes nouvelles par le moyen de M. le ministre Claude. » Il s'agit sans doute ici de *Isaac Briot* et de *Marie Briot*, tous deux graveurs, nés sur les confins de la Franche-Comté et de l'Alsace.

Digitized by Google

A Etupes, plus de cent morceaux de glaces, la plupart ayant un pied de long sur neuf pouces de large, jonchent présentement le sol. Par leur réunion, ils constituaient certainement dans un salon, un simulacre de grandes portes vitrées, dans lesquelles, les soirs de fête, se réflètaient la lumière étincelante des nombreux lustres : sorte de reproduction en petit de la célèbre galerie de Versailles.

Précédemment on avait vendu, un nombre considérable de glaces et de miroirs de toutes grandeurs.

Le petit théâtre du château d'Etupes qu'on dressait ordinairement dans l'orangerie et sur lequel, lorsque des troupes de passage ne s'y faisaient pas entendre, se jouait parfois la comédie de société, nous fait assister à un enterrement misérable : la décoration, le rideau, le fond et les coulisses, dispersés, ont beaucoup de peine à produire ensemble soixante livres.

En fait d'instruments de musique, on ne trouve plus dans les bâtiments abandonnés, avec les pupitres pour les violons, qu'une demi-douzaine de clavecins en plus ou moins bon état, une basse et une clarinette : En évoquant à cette place le souvenir de jours heureux, ces instruments, ici, font triste figure.

Cependant l'odyssée des meubles du château ne se termine pas avec le dernier coup du marteau de la vente.

En effet, non seulement Bernard avait donné à Tréfous l'autorisation de faire sortir de France ses achats et de les faire passer à Bâle, mais encore il avait fait mettre à sa disposition dans ce but, des chevaux d'artillerie pour traîner trois voitures. Rochet, dont la participation à l'opération se manifeste spécialement ici, fournit les attelages pour deux autres voitures.

Ces préparatifs de départ ne sont pas du goût des bourgeois de Montbéliard, ils murmurent et se trouvent atteints dans leur patriotisme local. Ce qui va s'éloigner, ils le regardaient, à tort sans doute, un peu comme leur propriété collective : c'était la parure du château, l'ornement de la cité, pour eux enfin des objets dont ils étaient légitimement fiers.

Quelques membres du Directoire, Berger et Bouillon en tête, se font les interprètes des sentiments de tous. Ils veulent empêcher le convoi de s'ébranler et donnent des ordres dans ce sens, mais ils ne sont pas écoutés. Sous la conduite de Tréfous et de Schiffer, les voitures prennent par Belfort, le chemin de la Suisse. Le troisième jour on arrive à Bâle, où les conducteurs

Digitized by Google

reçoivent un accueil peu chaleureux. Le magistrat les fait mander et leur déclare « que l'attachement et la reconnaissance des Bâlois envers le ci-devant prince de Montbéliard ne leur permettait pas de recevoir et de receler chez eux des meubles achetés ou volés appartenant au dit prince, et il enjoint d'avoir instamment à les faire sortir de Bâle, ce qui fut exécuté et les dites voitures conduites à Arlesheim (1).

Il est infiniment probable qu'une partie au moins de ce qui n'avait pu pénétrer, en bloc, dans la ville de Bâle, y fut conduit par ruse, en détail, et, de là, dû pénétrer en Suisse, en Allemagne et sans doute aussi en France.

Revenons à Montbéliard, au moment du départ.

Ce qui avait permis au Directoire local de manifester ses sentiments, c'était une absence momentanée de Bernard, devant lequel tout tremblait. Mais à son retour, le Conventionnel punit Berger de son courage, il le destitua, puis, sous un futile prétexte, le fit mettre en prison (2). Le même sort fut réservé à Bouillon.

Nous venons de raconter, peut-être avec un trop grand luxe

---

(1) Ces renseignements sont puisés dans le *Registre des délibérations de la Société républicaine et montagnarde de Montbéliard* qui, au sujet de ce voyage à Bâle, contient encore ce qui suit :

« Le commissaire de la Société populaire de Vesoul a continué à demander, si la Société populaire de Montbéliard avait connaissance du nombre des voitures qui ont été envoyées à Bâle et de ce qu'il y avait dans les caisses. »

« Il a été répondu qu'il y en avait cinq. Trois conduites par les chevaux d'artillerie et deux par les chevaux de *Rochet*, maître de forges à Audincourt. »

« Un membre a déclaré qu'il avait conduit à Bâle différents effets pour être échangés par *Naudet* et *Dreyfus*, juif, contre d'autres effets pour le service de la République. »

« Ce même membre qui est le nommé *Schiffer*, allemand, concierge du ci-devant prince, a dit ensuite que les effets contenus dans les caisses transportées à Bâle, appartenaient tous à *Naudet*. »

La conclusion à tirer de ces déclarations contradictoires semble être celle-ci : que Bernard, Rochet, Dreyfus et Naudet étaient solidaires dans cette affaire. — Des quatre, celui qui sortait le moins de son rôle, assurément c'était Dreyfus dont la race, persécutée depuis des siècles, n'avait pu tourner ses facultés que du côté des spéculations commerciales.

(2) En ce temps-là, il y avait des mouchards qui avaient dit à Bernard que Berger s'était *foutu* des représentants du peuple. C'était là la raison de son incarcération.

Digitized by Google

de détails, cette aventure de la vente du mobilier des châteaux. Elle nous a semblé d'abord, intéressante pour l'histoire locale, ensuite elle est instructive quant aux mœurs, à une époque qui n'est pas encore bien éloignée de nous. Elle nous montre enfin quels principes et quel genre de liberté Bernard avait apportés chez nous.

Comme instrument, cet homme a eu une influence si considérable sur notre pays, que même lorsque les évènements l'en ont éloigné, nous ne pouvons le perdre entièrement de vue.

Son énergie, sa volonté puissante, sa passion pour la cause qu'il avait embrassée, l'ascendant qu'il savait prendre sur ceux qui l'entouraient, sa violence : tout cela contrastait étrangement avec son état maladif et la débilité de son corps.

Le Conventionnel, au grand soulagement du pays, quitta Montbéliard le 29 Janvier 1794. Nous allons encore emprunter à l'ouvrage de M. Lods les détails biographiques suivants : Il s'arrête quelque temps à Besançon. En Février, il est à Dijon dans l'hôtel de sa victime, *Micault*, qu'il a choisi pour résidence et qu'il a confisqué au profit de la République. Il parcourt le pays et voit, sur les chemins, des croix, ce qui l'exaspère, des prêtres en domino, ce qui le fait bondir, des hommes et des femmes qui ne portent pas la cocarde nationale. Il les fait, pour ce motif, incarcérer. A Montbéliard, trouve-t-il, cela marchait infiniment mieux! Il ne laisse pas de loisir au tribunal criminel : les exécutions capitales se succèdent. Malgré cela, comme on trouve toujours plus radical que soi, un vrai sans-culotte de Beaune le dénonce comme étant un modéré : On lui reproche des choix malheureux et son genre de vie luxueux.

Rappelé à Paris en Avril 1794, nommé secrétaire de la Convention en Mai, il préside cette assemblée en Septembre.

Après la chute de Robespierre, peu à peu, la vérité se fait jour sur la conduite des députés en mission ; les bons citoyens cessent de trembler et retracent le tableau des horreurs qu'on leur a fait subir. C'est ainsi que, pour Bernard, arrivent les dénonciations des sections de Dijon et des habitants de Vesoul ainsi que les mémoires de *Morellet* en faveur de la famille *Micault de Courbeton*. Une réaction se manifeste sur les bancs de la Convention et elle prend les terroristes en horreur.

Bernard arrêté, est transféré dans la prison des Quatre-Nations. Il y tombe malade, écrit quatre mains de papier pour

Digitized by Google

sa justification. Son état s'aggrave par l'inquiétude que lui causent les bruits d'un projet de massacre des prisonniers; après avoir été sans pitié, il tremble pour lui-même, il refuse toute autre nourriture que du pain et du vin, craignant les ragoûts préparés par une main inconnue.

Il parvient pourtant à fléchir le Comité de sûreté générale et, par arrêté du 20 Vendémiaire an IV, il est mis en liberté.

Bernard renonce alors à la vie politique, dont il a été à même de connaître toutes les phases, il rentre à Saintes, fait partie de l'administration municipale en 1796 et 1797 et siège au Conseil général de la Charente-Inférieure de Juin 1800 à Septembre 1804.

Le temps avait profondément modifié les opinions politiques de Bernard, qui, sans aucune protestation, avait accepté la dictature de Bonaparte. Il publia même, à Saintes, en Mai 1815, une brochure intitulée : *Observations rapides de Bernard de Saintes sur la Constitution présentée par l'Empereur*, où il recommande chaudement son acceptation.

Puis vint la Restauration qui frappa ceux qui, — double trahison, — avaient adhéré à l'acte additionnel et qui, précédemment, avaient voté la mort de Louis XVI.

Bernard, pour échapper à l'exil, écrit alors en date du 18 Janvier 1816 au Ministre de la police générale ce qui suit : « Malheureusement j'ai été membre de la Convention, où l'intrigue, la scélératesse, ont trompé, surpris et conduit à l'abîme, j'ose le dire, d'excellents citoyens. J'ai donc aussi été trompé. — Au sujet de Napoléon, il s'exprime ainsi : « Je n'ai rempli aucune fonction publique sous cet homme. Avant sa première chute, j'ai caché chez moi des soldats qui désertaient ses drapeaux. *J'ai hautement imploré le secours des Anglais qui le combattaient à nos portes et j'ai béni sa défaite.* »

« Si, contre mon espérance, il plaisait au *meilleur des rois* de me séparer de mes enfants et petits-enfants... je partirais *pour prouver à mon roi que sa volonté est ma loi...* », etc.

Bernard, en dépit de ses déclarations, de ses promesses de fidélité au roi et d'adhésion à la royauté, dut s'embarquer pour l'exil. Il fit naufrage sur les côtes de Madère où il se fixa. De Funchal, il ne cesse d'écrire au ministre de l'intérieur pour obtenir l'autorisation de rentrer en France. Sa platitude d'alors forme un étrange contraste avec la prose sanguinaire du mis-

Digitized by Google

sionnaire républicain dans l'Est, dont nous avons donné des extraits. Il écrit donc :

Le 17 Mai 1816. « Non, M^gr^, vous ne me refuserez pas votre protection auprès du roi, dont la bonté est infatigable... son cœur saignerait s'il se faisait une idée de mes malheurs... je n'ai pas besoin de vous dire M^gr^, combien cet acte d'humanité enchaînerait ma reconnaissance et commanderait mon respect et mon attachement pour la personne auguste de qui elle émanerait, et si le repentir d'une faute passée peut être compté pour quelque chose, croyez que le mien n'est pas indigne de cette commisération. Les sentiments que j'éprouve me nourrissent de la plus douce espérance.... »

Du 3 Octobre 1816. » Que Sa Majesté daigne faire descendre sa bonté jusqu'à moi et *toutes mes facultés seront constamment à ses pieds.* »

Du 9 Novembre 1816. » Nouvelles requêtes conçues dans des termes analogues.

Les lettres en question se trouvent aux Archives Nationales, Dossier F⁷ 6710. Elles me sont signalées par M. Armand Lods.

Successivement Bernard, dépourvu de scrupules, avait donc donné des gages à tous les partis.

Sans avoir pu obtenir sa grâce, si humblement demandée, Bernard mourut à Madère en 1819.

A Montbéliard, qu'il avait tenu sous le talon de sa botte, on ne parlait plus de lui depuis longtemps ; tant d'événements s'étaient passés depuis sa dictature. — Et du reste, combien d'autres, comme lui, avaient retourné leurs vestes !

Digitized by Google

IV

LES BATIMENTS ET LES JARDINS D'ETUPES. — LE PLAN EN RELIEF DU CHATEAU PAR M. WILD. — AFFICHE ANNONÇANT LA VENTE ET DÉCRIVANT LA PROPRIÉTÉ. — VENTE ET DÉMOLITION. — LES PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS. — LA FERME DU CHATEAU. — L'ATTACHEMENT DES MONTBÉLIARDAIS POUR LEUR NOUVELLE PATRIE N'A PAS EU UN CARACTÈRE DE SPONTANÉITÉ. — LE CENTENAIRE DE LA RÉUNION A LA FRANCE FÊTÉ AVEC UNE GRANDE ALLÉGRESSE.

Si, en commençant ce récit, nous avons dit quelques mots des jardins, nous n'avons pas encore parlé des constructions auxquelles ils servaient de cadre. Le château, avec toutes ses dépendances, était vaste, convenable, mais dépourvu de toute prétention architecturale. Les plans en avaient été faits à Stuttgard. — Que sont-ils devenus ? — Aucun de nos chercheurs n'a pu les découvrir à Montbéliard. Sans plus de succès nous avons frappé à d'autres portes. Nous nous sommes adressé à leur lieu d'origine ; là, aucun double ne paraît en avoir été conservé. Sur notre demande, M. le *Dr Steiff* a bien voulu faire, mais sans succès, des recherches à la Bibliothèque Royale qu'il dirige et aux Archives Royales de Stuttgard et de Ludswigsburg.

Pour les jardins par contre, on n'a — c'est le cas de le dire — que l'embarras du choix, car, entre les trois plans que nous avons pu consulter, il existe des différences considérables.

L'un est contenu dans l'ouvrage de *Krafft*, déjà cité, et dont les planches sont gravées avec soin (1). Mais on ne peut avoir qu'une confiance très limitée dans l'exactitude de ces dessins qui paraissent n'avoir d'autre valeur que celle d'un projet.

Le second plan est exposé au Musée de Montbéliard. Il y a des raisons pour le croire plus conforme à la réalité.

(1) La Bibliothèque Nationale de Paris possède un exemplaire en noir de cet ouvrage. Celui qui se retrouve à la Bibliothèque de Montbéliard est en couleur, et plus beau que le précédent.

Digitized by Google

Cependant, pour être reproduit en tête de ces lignes, nous avons donné la préférence à un troisième document, celui-ci plus petit, moins détaillé, — peut-être moins exact quant à la disposition des parterres, — mais il offre, sur les premiers, l'avantage de présenter l'ensemble des bâtiments principaux. L'échelle qui l'accompagne étant en mètres, ce dessin ne peut être que la reproduction d'un plan plus ancien.

Avant d'écrire ce chapitre, nous nous sommes rendu sur les lieux. Grâce à la sécheresse peu commune du dernier été, on pouvait alors distinguer sur l'herbe qui recouvre l'emplacement des salons d'autrefois, des lignes de gazon brûlé marquant le contour des fondations, et constater ainsi que l'édifice avait quarante-trois mètres environ de long sur seize de large.

En face, séparée par la route, creusée dans le coteau, existe encore une galerie ou cave de deux mètres de large sur soixante mètres de long, au fond de laquelle sort, d'une anfractuosité du rocher, la source intarissable qui alimentait les habitants du château et qui est utilisée aujourd'hui par la ferme.

Enfin le Musée de Montbéliard possède deux autres reproductions d'Etupes. C'est d'abord une assez mauvaise peinture, dont le principal mérite est d'être unique. Ensuite un travail en relief, fait en 1859, de mémoire, par un Montbéliardais M. *J. Wild*, âgé en ce moment, de 79 ans (1). M. Wild qui, au moment de la démolition devait avoir vingt ans, n'a reproduit que la partie centrale de la demeure seigneuriale, en l'idéalisant quelque peu. En effet, il donne au premier étage une belle hauteur, tandis que, dans la peinture dont nous avons parlé, le rez-de-chaussée seul a de l'importance et l'étage, destiné aux chambres à coucher, n'a que l'élévation d'un attique.

Par contre un document authentique et curieux, a été retrouvé dans les cartons de la mairie de Montbéliard. Bien que fort endommagé, il nous a semblé mériter les honneurs d'une reproduction : c'est l'affiche par laquelle l'administration centrale du Département de la Haute-Saône met en vente le

(1) M. *J. Wild* est également l'auteur d'une fort intéressante reproduction en bois peint de la ville de Montbéliard telle qu'elle se présentait vers 1830, avant les différentes percées, qui, depuis en ont changé l'aspect. Ce travail, déposé au Musée, est minutieux et considérable : bien traité dans ses moindres détails.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE.

VENTE
DE BIENS NATIONAUX.

CONFORMÉMENT A LA LOI DU SEIZE BRUMAIRE AN CINQ.

ON fait savoir que le 9 du mois de Ventôse, de l'an cinq de la République, à heure de neuf du matin, à Vesoul, au lieu ordinaire des séances de l'Administration centrale du Département de la Haute-Saône, il sera procédé aux premières enchères des immeubles ci-après désignés, & que le 15 du même mois, & jours suivans, l'adjudication définitive sera consommée.

Les enchères pourront être ouvertes sur une première offre égale aux trois quarts du montant de l'évaluation ou estimation.

Les enchérisseurs sont prévenus qu'on ne garantira dans les conditions des ventes, que les tenans & aboutissans des biens vendus, & non la consistance ni les produits, sauf aux acquéreurs à prendre connoissance du bien sur les lieux avant de se présenter aux enchères.

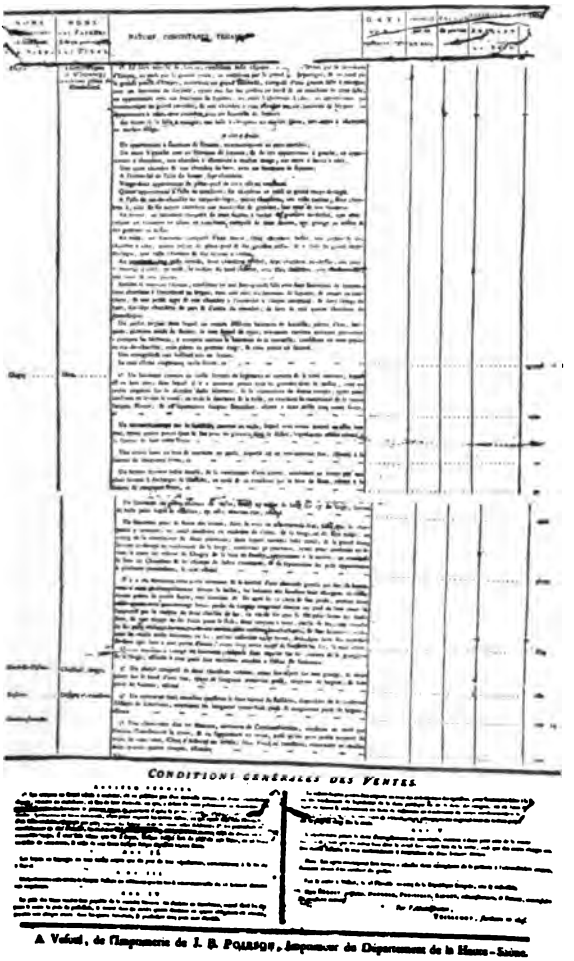

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES.

A Vesoul, de l'Imprimerie de J. B. POLLIOT, Imprimeur du Département de la Haute-Saône.

FAC-SIMILÉ DE L'AFFICHE ANNONÇANT LA MISE EN VENTE DU CHATEAU D'ETUPES.

Digitized by Google

Digitized by Google

9 Ventôse an V, avec d'autres immeubles, le château d'Etupes sur une mise à prix de 25,000 livres.

Lorsqu'après avoir examiné cette très grande affiche en détail nous avons cherché, d'après les indications forcément incomplètes qu'elle donne, à nous orienter et à tracer au crayon une sorte de plan des salles qui se succédaient, nous avons échoué. Il faut donc, pour toute description, se borner à en donner textuellement copie.

On offre donc :

« Le bien appelé le château, consistant, le dit château, confiné au levant par la commune d'Etupes, au midi par la grande route, au couchant par le grand jardin potager et au nord par la grande prairie d'Etupes, contenant un grand bâtiment composé d'une grande salle à manger avec un fourneau de fayence, ayant vue sur les jardins au nord et, au couchant de cette salle, un appartement avec un fourneau de fayence, un autre à cheminée, à côté, un appartement qui communique au grand corridor et une chambre à côté chauffée par un fourneau de fayence, un appartement à côté, une chambre avec un fourneau de fayence. »

« Au levant de la salle à manger, une salle à cheminée de marbre blanc, une autre, à cheminée en marbre rouge. »

« A côté, à droite, un appartement à fourneau de fayence et de cet appartement à gauche un appartement à cheminée, une chambre à cheminée à marbre rouge, une autre à secret à côté, une autre chambre et une chambre de bains avec un fourneau de fayence » (1).

« A l'entresol de l'aile du levant, sept chambres. Vingt-deux appartements de plein pied, de cette aile, au couchant. » (2)

« Quatre appartements à l'aile au couchant, six chambres au midi du grand corps de logis (3).

« A l'aide du rez-de-chaussée du corps de logis quatre chambres, une vaste cuisine, deux chambres à côté et six autres

---

(1) D'après ces indications, la grande salle à manger, prenant sans doute toute l'épaisseur du bâtiment, et dans laquelle donnaient plusieurs salons, semble avoir occupé la partie centrale du château.

(2) C'est-à-dire en se dirigeant de l'aile du levant à celle du couchant.

(3) Cette description concerne le petit bâtiment bas que l'on avait à gauche en regardant la façade du château.

Digitized by Google

chambres aux mansardes et greniers, une cour et une fontaine. »

« Au levant, un bâtiment composé de trois écuries à vaches et greniers au-dessus, une cour, ensuite un bâtiment en allant au couchant, composé de deux écuries, une grange au milieu et des greniers au-dessus. »

« Au midi, un bâtiment composé d'une écurie, deux chambres basses, une cuisine et une chambre à côté, quatre chambres de plein pied et les greniers au-dessus, et, à l'aile du grand corps de logis, une vaste chambre et des écuries à vaches. »

« Au couchant, une vaste remise, deux chambres à côté, deux chambres au-dessus, une cour, le manège (1) à côté, au midi la cuisine du neuf château, avec cinq chambres, une charbonnière, une cour et une pompe.

« Ensuite, le nouveau château, consistant en une fort grande salle avec deux fourneaux de fayence, trois chambres à l'extrémité au levant, dont une avec fourneau de fayence et autant au couchant et une petite cave et une chambre à l'entresol à chaque extrémité, et dans l'étage du haut, dix-sept chambres de part et d'autre du corridor et, sous le toit, quinze chambres de domestiques. » (2)

« Un jardin anglais dans lequel on trouve différents bâtiments de fantaisie, pièces d'eau, bosquets, parterres ornés de statues, le tout fermé de murs, contenant environ quarante journaux y compris encore le bâtiment de la *Tournelle* consistant en trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier

---

(1) Le prince *Frédéric-Eugène*, assez impotent lorsqu'il arriva, pour se fixer, — définitivement croyait-il, — à Montbéliard, souffrant d'une blessure qu'il avait reçue au service de la Prusse dans un combat contre les Autrichiens, ne montait plus à cheval. Le manège avait été établi pour servir à l'éducation des jeunes princes ses fils, ou à leur agrément, lorsque de Lausanne ou de Berlin ils revenaient en vacances à Etupes. Voici comment, dans l'ouvrage de Krafft que nous avons déjà cité, il est parlé de cette construction :

« Ce bâtiment, construit en face des écuries a le mérite d'être d'une construction aussi hardie que bien conçue. Son décor intérieur, surtout de la tribune, est d'un style noble et d'une architecture pure, convenable enfin à ces sortes d'édifices toujours destinés, dans les jours de courses et d'exercice, à renfermer la meilleure société. »

(2) Le nouveau château avait été construit pour loger la suite de Paul, grand duc et plus tard, empereur de Russie.

Digitized by Google

étage, trois pièces au second, une orangerie et une hollandaise au levant. Le tout estimé vingt-cinq mille livres. »

En somme, il s'agit là, non d'une demeure d'apparat, mais cependant d'une installation importante.

A côté d'un train de culture et de très nombreuses dépendances qui la complètent, elle se compose, suivant l'affiche, en principal, de trois châteaux : le *bâtiment central*, puis celui qui est désigné sous le nom de *noureau château*, puis enfin dans le jardin, du côté du village, la vieille construction dite la *Tournelle,* ainsi nommée cn raison de sa hauteur. C'était là l'ancien château d'Etupes édifié par *Léopold Eberhard.* Ce bâtiment avait trois étages et renfermait neuf pièces mises en communication par un escalier tournant.

On ne trouve, ni aux archives de la Haute-Saône, ni dans celles du Doubs, trace de l'adjudication annoncée pour le 15 Ventôse an V (Fév. 1797) à Vesoul. Il paraît donc certain que lors de la mise aux enchères, aucun amateur ne s'est présenté. La vente a dû être eflectuée de gré à gré, un peu plus tard et la démolition date de 1801. Elle faisait, croyons-nous, partie des conditions de la vente.

Après bien des recherches, nous avons pu établir, grâce à l'obligeance de Me Sender, notaire à Etupes, la transmission à peu près complète de la propriété. Me Sender nous dit : « Les archives de la mairie d'Etupes contiennent un état de sections constatant, en date du 25 Brumaire an VII (Nov. 1798), que le château, avec cours et jardins, appartiennent à un sieur *Frédéric Kœlig* d'Etupes. Il passe ensuite à Frédéric et Charles Kœlig, fils de celui-ci. Puis, par une mutation, en date de 1834, il devient la propriété de M. *Louis Beurnier*, commandant du génie à Montbéliard, dans la famille duquel cette propriété est longtemps restée. »

La ferme de l'ancien château d'Etupes, nouvellement reconstruite par M. *Richard*, son propriétaire actuel, qui, après en avoir été longtemps le fermier, l'acheta de la famille Beurnier, est particulièrement bien aménagée. Les écuries, pour la construction desquelles le fer et la pierre n'ont pas été ménagés, sont spacieuses et d'un service facile. Au-dessus, sont une vaste grange et de beaux greniers à fourrage, avec rampe d'accès et appareil mécanique pour décharger les voitures. La cour est pourvue d'une fontaine coulante et les terrains de culture en-

Digitized by Google

tourent les bâtiments d'exploitation. C'est, certainement, une des fermes les mieux comprises de la contrée.

Quelques mots encore avant de terminer.

Les évènements que ce récit retrace sont venus surprendre une population paisible, et, dans sa généralité, attachée au gouvernement sous lequel elle était placée. D'autre part le nouveau régime qui s'implantait par la force, s'était montré à elle, tout d'abord peu bienveillant. Ses représentants s'étaient fait voir : intolérants, avides, cruels, dépourvus de scrupules. — Quoi de surprenant dès lors que l'attachement n'ait pas été immédiat et que M. Duvernoy, qui, en 1832, publiait ses *Ephémérides*, s'exprime comme nous allons le dire, à la date du 31 Mai, à propos de la réunion de Montbéliard à la France :

« Ainsi finissent les petits états, toujours absorbés par les grands, un peu plus tôt, un peu plus tard. Alors il faut renoncer à des affections d'autant plus fortes quelles sont traditionnelles, à des positions que rien ne remplace; il faut promettre attachement et fidélité à un régime nouveau que l'on connaît peu ou que l'on connaît mal, quand le régime ancien a dès longtemps acquis des droits les plus incontestables à l'attachement et à la fidélité de ceux qui lui étaient soumis; il faut rompre des liens antiques cimentés à la fois par les bienfaits du prince et la gratitude des sujets... »

On le voit, l'auteur, né sous l'ancien régime dans une famille de fonctionnaires, après quarante ans, en est encore aux regrets. Historien, il vit surtout dans le passé.

Depuis un siècle, les évènements se sont déroulés : de tous temps français de langue, cent ans d'épreuves et de bonheurs communs, de même qu'une éducation libérale, ont fait de nous des Français de cœur. Aussi nous pouvons dire sans crainte d'être démenti, qu'aujourd'hui parmi les populations de l'Est, qui toutes rivalisent de patriotisme, aucune ne surpasse sous ce rapport le pays de Montbéliard.

C'est ce qu'on a pu voir en 1870, époque à laquelle personne plus que lui ne s'est associé au deuil de la patrie. C'est ce qu'il fit voir encore en élevant sur sa principale place publique une statue à *Denfert-Rochereau*, « à qui — dit l'inscription — notre pays doit d'être resté français ». C'est ce qu'il montra enfin, plus récemment encore en 1893, lors du centenaire de la réunion de Montbéliard à la France. Belle fête d'allégresse entière-

Digitized by Google

ment spontanée et plus encore, grande manifestation de patriotisme, à laquelle toute une population, sans exception, s'est adonnée !

A sa joie sincère se mêlait, pour beaucoup, parmi les gens âgés, un sentiment profond de gratitude envers la Providence, en raison des dangers auxquels, vingt ans plus tôt, par suite de l'héroïque défense de Belfort, on avait échappé.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Les Halles de Montbéliard.

Dates de construction du batiment des Halles. — Sa destination. — Les tournois devant les Halles. — Détails d'aménagement. — Location des Halles par les soins du gouvernement français. — Protestation de la municipalité. — Rejet de sa demande. — Vente a Porrentruy. — Les bourgeois de Montbéliard adjudicataires. — Leurs débours. — Nomenclature des acquéreurs. — Abandon a la ville a titre gratuit. — Autres exemples de ventes de biens nationaux. — Stipulations formelles quant a l'emploi des revenus des Halles.— Mise en location des locaux. — L'éminage. — Le Musée. — Le dessous des Halles. — Les merciers. — Les charlatans. — Les enrolements. — L'imprimerie de Jacques Foillet. — Les archives spoliées. — La Société populaire. — L'Institut. — Les écoles primaires. — La Lancastre. — Le cercle. — La bibliothèque. — La synagogue. — Ll salle de spectacle. — Les échoppes. — Les perruquiers. — Les officiers des Halles.

Le bâtiment des Halles, dit M. Cl. Duvernoy, fut commencé en Juin 1536. L'aile droite remonte à 1582, l'aile gauche à 1624. (1)

Il succédait à des constructions beaucoup plus anciennes, en bois, et paraissant avoir eu dès l'origine la même destination que le nouvel édifice.

---

(1) « Le 30 de Mars 1624 a esté la première fondation du ragrandissement de l'esminage de l'Asle de Montbéliard. » (Bois-de-Chêne.)

Digitized by Google

Comme matériaux, on employa la taille. Elle se trouvait encore toute fraîche et blanche lorsque, le 9 Mars 1545, le duc *Christophe* donna une fête devant les Halles. Il s'agissait d'un tournoi, auquel il prit part ainsi que le comte *Georges*, le marquis *de Bade*, le sieur *de Vergy* et différents seigneurs dont les noms ne nous sont pas parvenus. Des fenêtres du premier étage, les dames, la duchesse en particulier, assistaient au spectacle.

Un de nos vieux chroniqueurs nous dit aussi, — il s'agit ici d'une époque un peu plus ancienne, — « Le mardi premier de Mars 1526, l'on courut la bague devant les Asles (1). Il y eust plusieurs seigneurs français, nommément les sieurs *de Villarmon*, ceux *d'Arcy*, le sieur *d'Araine*... »

« Le lendemain l'on combatit avec la pique, l'allebarde, l'espée, et lorsqu'on en vint à combattre en gros avec l'espée, la barrière qui prenait tout le long estoit remplie de fusées, et quand ce vint au plus fort, l'on y mit le feu et pour ce, il sembloit qu'il y eut quelque coup de pistolet. »

Le soir, au château, un brillant festin fut servi à toute cette noblesse qui y était en séjour. On se divertit fort aux dépens du sieur *d'Araine*. Il avait été, au plus fort du combat, désarçonné par un coup de pique ; mais en tombant, il n'avait éprouvé aucun mal sérieux.

Pour le temps et pour Montbéliard, c'étaient de belles fêtes que le peuple fut admis à contempler de loin.

Près de cinq siècles se sont écoulés depuis, les Halles sont sont toujours là et la solidité de leur construction semble devoir leur garantir encore une longue existence ; poursuivons ici leur histoire.

Aux Halles tout d'abord, avait son siège l'administration du pays; là étaient les archives, on y rendait la justice : dans la ville, c'était le bâtiment du prince.

Celui-ci s'y rendait parfois avec une certaine pompe. On voyait encore, il y a une cinquantaine d'années, les marches ondulées d'un escalier sur lequel les piétons pouvaient se tordre les chevilles, mais qui par contre, permettait au seigneur d'en gravir à cheval les degrés, pour mettre pied à terre quand bon lui semblait, à l'entrée des salles du premier étage, comme le fit

(1) Les nouvelles Halles n'étaient pas construites, il s'agit ici des anciennes.

Digitized by Google

en 1770, *Charles*, duc régnant de Wurtemberg, qui était à Montbéliard pour recevoir les doléances des habitants. L'audience publique qu'il donna dura de neuf heures du matin à sept heures du soir. Les trois corps de la magistrature lui présentèrent en grande cérémonie, un cahier de doléances auxquelles il promit de faire droit. Le jour de son départ, le duc régnant reçut de nouveau la magistrature avec plus de bonté encore que la première fois, assure Mme d'*Oberkirch*.

L'escalier en question a disparu, mais on voit encore les voûtes de son plafond dans l'aile du levant.

C'est en raison de l'état de propriété qui vient d'être exposé que le gouvernement français, à la Révolution, quelques années après s'être emparé de Montbéliard, d'ailleurs pressé d'argent et sans faire une distinction qui aurait été nécessaire : qu'il s'agissait là, en effet, non d'une propriété privée de l'émigré *Frédéric-Eugène Wirtemberg* ou *de Wirtemberg*, mais d'un bâtiment administratif nécessaire au pays conquis, ordonna la vente aux enchères publiques de cet immeuble.

Cependant, avant qu'on se décidât à procéder à l'opération, il y avait eu location en détail.

Les archives de la mairie de Montbéliard conservant un souvenir assez réjouissant des faits relatifs à cette opération, nous allons copier textuellement :

Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune de Montbéliard.

« Séance publique du seize pluviôse an trois de la République, à laquelle ont assisté : *Verenet, Duvernoy, Gruet, Curie, Fayot, Berger, Becker, Bernard, Rayot* et *Retté*. »

« Un membre a observé que le douze courant un Citoien de cette commune avait eu en amodiation pour la somme annuelle de trois cent livres le *dessous des Halles ;* »

« Que l'arbitraire dans lequel l'amodiateur donnera en exigeant beaucoup trop des Citoiens habitués à se retirer dans ce local, principalement dans la mauvaise saison pour y vendre leurs marchandises, était un motif pour que le Conseil réclame près de l'administration du District ; »

« Sur quoi, considérant que depuis un temps immémorial le dessous des Halles a toujours été fréquenté par les Citoiens qui venaient en cette commune pour y vendre leurs marchandises ; »

Digitized by Google

« Que sous le régime des despotes du Wurtemberg, on n'exigeait de cette classe de Citoiens qu'une faible rétribution qui tournait à l'avantage d'un Citoien qui leur pourvoyait les bancs nécessaires à étaler leurs marchandises ; »

« Qu'aujourd'hui, devenus français, la nation ayant *follemellement* (*sic*) déclaré qu'elle abolissait tout ce qui rappelait l'exécrable féodalité, il résulterait, si cette amodiation devait subsister, qu'un droit féodal renaîtrait dans cette commune, à la vérité sous une autre dénomination ; »

« Considérant en outre qu'il y aurait une insouciance coupable de sa part à ne pas chercher à faire tomber dans le plus grand oubli l'existence d'un droit devenu répugnant à la France généreuse ; »

« Arrête, ouï l'agent national :

« Que l'administration du District sera invitée de déclarer nulle et comme non avenue l'amodiation faite à un Citoien de cette commune, pour la somme annuelle de trois cens livres, du local de dessous les Halles, attendu que le droit qu'exigerait l'amodiateur, rappellerait la féodalité. »

Le Directoire dn District auquel la pièce est adressée, l'envoie au receveur de l'enregistrement pour donner son avis et indiquer les motifs qui l'ont déterminé à amodier le local au dessous du bâtiment national des Halles.

Celui-ci répond en substance : qu'il a agi dans l'intérêt de la République et conformément aux lois qui ordonnent à l'administration du District de louer toutes les propriétés nationales qui en sont susceptibles. « Quant à l'exécrable féodalité que le bail dont il s'agit, dit-il, va faire renaître par l'arbitraire dans lequel donnera l'amodiateur, c'est une terreur panique que les délibérants auraient pu ne pas se donner sans qu'on leur en fît un crime. Ces citoyens auraient tout aussi bien raisonné s'ils avaient prétendu que les baux qui ont été faits au même moment, de 900 fauchées (1) de prés nationaux, doivent être déclarés nuls, sous prétexte que les amodiataires donneront dans l'arbitraire en sous-amodiant trop chèrement les dits prés ou en vendant trop cher les récoltes qu'ils en retireront. »

A la suite : délibération du Conseil du District. Cette assem-

(1) Dans quelques-uns de nos villages la fauchée est de 25 ares et dans d'autres de 32 ares.

Digitized by Google

Les Halles de Montbéliard en 1856.

Digitized by Google

Digitized by Google

blée estime que le bail en question est très préjudiciable à la commune à laquelle l'emplacement loué est très nécessaire pour la tenue des foires et marchés, la place devant les Halles n'étant pas suffisamment vaste.

« Du reste, dit-elle, de tous temps on y a vu des marchands cordonniers, quincaillers et de vaisselle de terre y vendre leur marchandise. »

« Un citoyen qui leur prêtait les bancs ou planches pour les entreposer, s'en faisait payer autrefois une faible rétribution au nom du ci-devant prince de Montbéliard et elle était déjà odieuse au peuple..., etc..., etc... »

Le Directoire du District épouse donc tout-à-fait les intérêts de la ville.

Suivant l'habitude louable de toute administration qui se respecte, celle du département de la Haute-Saône, en possession du dossier, lui fait faire un nouveau voyage : Elle l'adresse au District de Montbéliard « pour faire joindre le bail des Halles dont il s'agit, entendre les fermiers, dresser procès-verbal de leurs dires, pour le tout, être renvoyé avec un nouvel avis, s'il y a lieu, afin qu'il soit statué. »

Ce corps délibérant donne à nouveau, comme suit, son impression sur la demande du Conseil communal :

« De plus en plus il est convaincu que le bail ne peut être maintenu, puis, développant longuement ses raisons, très savamment il s'appuie sur des documents historiques et termine par un coup de griffe, disant : « qu'en se permettant de donner en amodiation le local dont il s'agit, le receveur des revenus nationaux n'a consulté que les intérêts de la République — et les siens propres.» « Cette opération ne peut se justifier que par *ce seul endroit,* dit-il, car, si on l'examine avec impartialité, on se convaincra qu'elle est contraire à tous les principes, et que même, sous l'ancien régime, elle eût été réprouvée. »

L'heure de la solution approche : En effet, à la date du 19 Prairial an trois, l'administration de la Haute-Saône, suffisamment éclairée, paraît-il, se prononce comme suit :

« Considérant que la propriété des Halles de Montbéliard ne peut être contestée à la Nation représentant le dernier prince, et cela avec d'autant plus de raison que le titre invoqué atteste que celles-ci appartenaient au ci-devant prince, décide qu'il *n'y a pas à délibérer sur l'objet de la demande.* »

Digitized by Google

Nos conseillers montbéliardais s'étaient donc donné beaucoup de peine pour n'obtenir que la plus dédaigneuse des réponses. Mieux encore : on les couvrait de ridicule, l'autorité ne daignait pas examiner leur requête qui, cependant était fondée, semble-t-il, si ce n'est sur un droit effectif de propriété, au moins, pour le rez-de-chaussée des Halles, sur un droit d'usage immémorial.

Trois années plus tard, ce n'est plus de location, mais de vente de l'immeuble des Halles dont il s'agit ainsi que nous l'avons déjà dit.

Les représentants de la ville s'étaient émus et, timidement, avant qu'on y procéda, avaient fait observer : que ce bâtiment est le dépôt des archives ; que ses greniers servent à la République tant pour ses grains que pour le sel ; qu'il s'y trouve une douane indispensable au commerce ; que le rez-de-chaussée est nécessaire pour la tenue des foires et marchés : les cordonniers, marchands de tissus et autres négociants n'étant pas seuls à y exposer leurs marchandises à la vente, mais encore les habitants de la campagne y apportant leurs blés les dits jours de foire, dans le local de l'*Eminage*, où ils restent souvent en dépôt. En un mot, que les Halles sont absolument nécessaires au fonctionnement normal de leur vie, tant sociale que commerciale.

Aucune de leurs raisons ne fut capable d'ébranler le gouvernement dont les dispositions étaient prises.

La vente fut donc annoncée pour le 10 Ventôse an IV, à Porrentruy.

Cette mesure qu'on croyait légale, mais qui certainement était peu bienveillante pour les nouveaux annexés de Montbéliard, dont il aurait été politique de s'attirer l'affection, eut pour effet de les unir dans une même pensée : faire en sorte que les Halles, auxquelles tant de souvenirs étaient attachés, ne tombent pas en des mains étrangères.

Dans ce but, ils se concertèrent pour racheter à tout prix le vieux bâtiment. La somme qu'ils débourseraient serait pour eux comme une nouvelle contribution de guerre.

Le 19 Ventôse, à Porrentruy, personne ne se présenta à la vente. Mais le 25 du même mois, les enchères devant, ce jour-là,

Digitized by Google

être définitives, plusieurs amateurs s'étant mis sur les rangs, elles furent fort animées.

Au quarante-deuxième feu, un citoyen *Léman*, (peut-être s'agit-il ici d'*Antoine Lémane* dont nous avons déjà parlé au sujet de l'orangerie d'Etupes, ou plus probablement de *Germain Lémane*, son frère, acheteur d'autres biens nationaux), un étranger enfin pour nos Montbéliardais, misa jusqu'à cent quatre-vingt-douze mille francs; mais l'adjudication n'eut lieu qu'au quarante-troisième, pour cent quatre-vingt-treize mille francs, au profit du citoyen *Pierre-Frédéric Goguel*, mandataire d'un certain nombre de bourgeois de Montbéliard.

Quelle fut exactement la somme déboursée? Nous ne le savons pas. Pour toutes les nombreuses ventes de biens nationaux, il est très difficile, même impossible, de faire un compte exact, celui-ci dépendant non seulement des conditions de la vente, mais encore du moment où l'opération s'effectuait. En effet, partie était soldée en numéraire, — la République, disait-on, méprisait le vil métal, mais elle en avait besoin pour régler différentes dépenses, — le surplus se payait en assignats. Or, le cours de ceux-ci était très variable.

Dans un travail publié par M. *X. Kohler*, qui figure dans les Mémoires de la *Société Jurassienne d'Emulation*, relatif à la *Vente des biens Nationaux dans le Département du Mont-Terrible, en 1797 et 1798*(1), travail des plus complets sur la matière, auquel nous allons faire quelques emprunts, nous trouvons par exemple que le 1er Vendémiaire an V, le mandat de cent francs a une valeur de 4 fr. 75, qui, en Nivôse de la même année, tombe à 0 fr. 80, c'est-à-dire à peu près à rien!

Ainsi s'expliquent en partie des prix donnés par M. Kohler que nous ne pourrions comprendre si nous n'avions pas connaissance de ce fait.

Voici par exemple, *Jean-Georges Rémond*, meunier à Audincourt, qui fait achat pour 45,000 francs d'un pré d'environ un quart de fauchée, situé dans une île du Doubs, vis-à-vis du village d'Audincourt et près du moulin. Ce pré est loué pour dix-huit ans, moyennant une cense annuelle de deux francs, à *Pierre Guyot*, meunier à Bélieu. — L'île en question n'est autre que l'emplacement sur lequel se trouvent aujourd'hui les éta-

(1) Montbéliard faisait alors partie du département du Mont-Terrible.

Digitized by Google

blissements, créés vers 1830, de MM. Constant Peugeot et Cie. (1)

Le même Rémond dont la descendance est encore fixée à Audincourt, à la même époque, fait achat de la *Boucherie* située près de la place, sur la rivière, à Montbéliard. Tout en n'étant pas très fortuné, il paie ce bâtiment 270,000 francs. On est surpris de voir une construction tout aussi nécessaire que les Halles à la cité, être ainsi exposée par l'administration aux enchères et dès lors, de la voir rachetée par d'autres que les bouchers auxquels elle servait journellement.

Enfin, donnons ce dernier exemple : En l'an VI, *Frédéric Japy*, — dont nous avons dejà parlé au chapitre précédent et qui nous occupera encore dans la suite, — se rend acquéreur, moyennant quatre millions cinquante mille francs, de la belle abbaye de *Bellelay* située dans le département du Mont-Terrible.

Les biens de cette abbaye étaient si considérables, qu'à eux seuls, ils donnèrent matière à 73 adjudications en quelques mois. Beaucoup d'entre eux étaient situés à Neuveville sur le lac de Bienne.

Mais revenons aux Halles dont nous nous sommes pour un instant éloignés et donnons les noms des acheteurs, non seulement parce qu'il s'agit d'un effort de patriotisme local étendu, mais encore parce que l'état que nous allons établir fournira une indication assez complète des familles bourgeoises de la cité, il y a un peu plus d'un siècle.

Les acquéreurs de l'édifice sont donc, par ordre alphabétique : Frédéric Berdot. Veuve Berdot, médecin, née Wolf. David Beurnier, inspecteur des forêts. Joseph Beurnier l'aîné, licencié en droit. Jean-Georges Berger. Pierre-Conrad Berger. Berger

---

(1) L'hiver de 1788-1789 ayant été particulièrement rigoureux, les glaces sur le Doubs avaient acquis une épaisseur considérable. Au dégel, lorsque la débâcle se produisit subitement ces glaces formèrent au bas du village d'Audincourt un barrage improvisé, de telle façon qu'en peu de minutes les eaux montèrent à un niveau élevé et se répandirent partout. Nous avons encore entendu raconter que le dit meunier *Jean-Georges Rémond*, surpris et bloqué sur son île, ne dut son salut qu'à l'agilité dont il fit preuve en grimpant sur un peuplier à sa portée. Au village d'Audincourt, les glaces transportées, venant se butter contre les murs de la vieille église située au tournant de la rivière, s'y brisèrent et s'étagèrent au point d'atteindre les branches du vieux tilleul. De là, portées par les eaux, elles se répandirent dans les prés jusqu'au coteau d'Exincourt. Il en resta de telles quantités qu'en Juin la fonte n'en était pas terminée.

Digitized by Google

l'aîné. La veuve Jean-Jacques Boigeol. David-Frédéric Bernard. Bernard père. Jacques Binninger. Frédéric-Charles Bouthenot, notaire. Charles-Christophe Bouthenot. David-Frédéric Burguy (ou Bircki).

Samuel-Frédéric Châtel, précepteur. Frédéric-Charles Châtel, monteur en boëtes. Georges-Louis Chavet.

Jean-Christophe Decker, imprimeur libraire. Henri Frédéric Dethielle, marchand. Charles-Gustave Dorian. La veuve Dorian. Pierre-Frédéric Dorian, aubergiste. Jacques-Nicolas Diény. Charles-Christophe Duvernoy, avocat. Charles-Louis Duvernoy, homme de loi. Georges-Frédéric Duvernoy, faiseur de bas au métier. Jean-Georges Duvernoy. ex-surintendant. Jean-Jacques Duvernois.

Léopold-Frédéric Flamand, ex-capitaine. Georges-Conrad Fries, marchand. Samuel-Frédéric Fallot, notaire. Pierre-Frédéric Fallot. Joseph-Frédéric Fallot. David-Frédéric Fallot. Veuve Fallot née Bernard. Jacques-Frédéric Ferrand. Jean-Georges Feschotte. Georges-Frédéric Fayot, marchand.

Pierre-Frédéric Goguel, Charles Christophe Goguel. Charles-Louis Goguel. Jacques-Frédéric Goguel, le jeune, bonnetier. Caspar Goguel. Charles-Christophe Gropp, licencié en droit. Gœgel, boucher.

Nicolas Ienné, ci-devant maître en chef de la Société des bouchers.

Kohler, apothicaire.

Léopold-Frédéric Leconte, marchand. Léopold-Frédéric Leconte, faiseur de bas au métier. Frédéric-Charles Leconte. La veuve Leconte née Verenet. Georges-David Lalance, marchand. Jean-Frédéric Lockert, maréchal-ferrant. David Lods, cordonnier. Isaac Lods. Jérémie-Frédéric Lang.

Georges-Esaye Meyer, marchand. Jean-Georges Meyer. Georges-Frédéric Meyer. Pierre Mégnin. Joseph-Frédéric Marthel. Morhard père. Georges-Frédéric Morel, confiturier. Pierre-Christophe Morel. La veuve Macler et fils cadet.

Charles-Frédéric Parrot. Léonard Frédéric Parrot. Veuve Parrot née Boigeol. Pierre Frédéric Pajot. Veuve Pitot ou peut-être Titot) née Surleau. Pierre-Frédéric Quaillot. Raisin, médecin. Veuve Rossel, née Beurnier. Charles Urbain Rossel, marchand. Julie Rayot, née Dubois. Jacques-Frédéric Rau et Jacques Rau, marchands associés. Caspar-Frédéric Richard.

Digitized by Google

Georges-Samuel Sahler. Jean David Sahler, marchand. Pierre-Louis Sahler, marchand. Charles-Frédéric Saigey. Charles-Frédéric Surleau, homme de loi. Jean-Jacques Surleau, aubergiste. Isaac Surleau.

Jacques-Christophe Tuefferd. Catherine Tuefferd, née Surleau.

Léopold-Frédéric Vernet. Charles-Christophe Vernet. Georges Verenet. Frédéric Werner.

Dans cette liste des acquéreurs des Halles on ne trouve pas le nom de famille de notre illustre concitoyen *Georges Cuvier*. La situation de fortune de son père, officier en retraite, qui avait servi en France dans un régiment étranger, était des plus modestes. On n'y voit pas davantage figurer les familles nobles alors domiciliées dans la ville : les de *Fortsner* (1), de *Sponeck*, de *Goll*, qui n'émigrèrent point et ne furent, pour cette raison, pas inquiétés dans leurs biens.

Ce n'est pas par oubli que nous ne citons pas les *Scey-Montbéliard*, qui n'ont jamais résidé à Montbéliard. Dans sa *Galerie Héraldique Nobiliaire de la Franche-Comté*, M. *Louis Suchaux* (1878)

---

(1) Voici, à titre de curiosité, d'après les registres de la paroisse de Saint-Martin à Montbéliard, l'acte de naissance d'un des derniers représentants de notre noblesse indigène que nous ayons connu :

« *Du 28 Février 1789 : Frédéric-Louis-Alexandre*, fils de Mons. Charles-Louis Ferdinand *de Forstner*, gentilhomme de la Chambre et capitaine de cavalerie au service de S. A. S. Monseigneur le Duc Régnant de Virtemberg et de Madame Anne-Elisabeth Eléonore, comtesse de Sponeck, son épouse, naquit le et fut baptisé le 25 Février 1789, présenté au St-Baptême par Monsieur Louis-Christophe de Forstner, seigneur de Dambenois et par Madame son épouse, née Baronne d'Ertgdorff, au nom de Messieurs le Comte de Sponeck, Chambellan et Grand Forétier au service de S. A. S. Monseigneur le duc de Virtemberg ; le Baron d'Ertgdorff, major au service de S. A. S. le prince de Œchingen ; le baron de Gemmingen, maréchal des logis, gentil-homme de la Chambre et Capitaine de cavalerie au service de S. A. S. Monseigneur le Duc régnant de Wirtemberg ; le baron de Schilling, gentil-homme de la Chambre et capitaine des grenadiers au même service, le baron de Guiltling, gentil-homme de la Chambre, brigadier des Gardes nobles et capitaine de cavalerie au même service, les Parrains ; et au nom de Mesdames la baronne de Schilling, née Lœsch ; la baronne de Guiltling, née Stain, les marraines. Signé *F.-G. Duvernoy.* »

Frédéric-Louis-Alexandre de Forstner, grand vieillard, est mort à l'âge de quatre-vingt-treize ans, le 3 Février 1883, ayant toujours conservé une attitude des plus dignes. Ce n'est que dans les dernières années de sa vie, qu'isolé, abandonné de tous, il consentit à accepter les secours qui lui furent discrètement offerts par la municipalité de sa ville natale et par ses voisins compatissants.

Digitized by Google

donne comme suit l'origine du nom : « Pierre III de Scey épousa au XII[e] siècle, *Bonne de Montbéliard*, dont il eut quatre fils, qui s'attribuèrent le surnom de *Montbéliard* à cause de la naissance illustre de leur mère. »

Nous ne nous arrêterons pas non plus à *Gueneau de Montbéliard*, le collaborateur de Buffon, dont les origines montbéliardaises n'ont jamais pu être établies d'une façon certaine, malgré son nom qui ne prête pas à équivoque.

Par contre nous aurions pu ajouter à notre liste les de *Coligny*, enfants illégitimes de Léopold Eberhard, prince de Montbéliard, qui leur avait donné le nom de sa mère, arrière-petite-fille de l'amiral *Gaspard de Coligny*. Mais les de Coligny avaient quitté Montbéliard en 1723, à la mort de Léopold Eberhard.

Cette vente des Halles n'est du reste qu'un épisode car quantité de propriétés, soit personnelle au prince, soit appartenant à la principauté, comme nous l'avons déjà vu et comme nous le verrons encore, eurent le même sort. En ce qui concerne la vente des presbytères et des terres appartenant à la *Recette Ecclésiastique* (1), on trouvera de nombreuses indications s'y rapportant dans le XX[e] volume des *Mémoires de la Société d'Emulation*, collection qu'il n'est pas étonnant que nous ayons si souvent à citer. Elles sont contenues dans le travail historique de M. Chenot sur les *Eglises de la Principauté de Montbéliard pendant la Révolution Française*.

Les Halles conquises restèrent indivises entre des acquéreurs sous l'administration de quelques-uns d'entre eux jusqu'en 1809. Ceux-ci alors, suivant leur intention première, en firent don à la ville. D'après un acte en date du 7 Décembre, passé en l'étude du notaire *Goguel*, voici en quels termes cette cession gratuite fut faite :

.... « lesquels considérant que lors de l'acquisition qu'ils ont faite ou leurs auteurs avec les autres co-propriétaires du dit bâtiment et dépendances, suivant procès verbal d'adjudication donné par la ci-devant administration centrale du Mont-Terrible le vingt-cinq Ventôse an six de la République, duement enregistré à Porrentruy, le premier Germinal suivant, tous les dits

(1) La ferme de Belchamp qui provenait de cette institution fut vendue à des étrangers, pour 2,250,000 francs en assignats, le 15 mars 1796.

Digitized by Google

propriétaires sont convenus, à la raison de la grande utilité qu'a l'édifice des Halles et ses dépendances pour la ville de Montbéliard, de les conserver par indivis pendant vingt ans en laissant à la dite ville la faculté de les acquérir durant ce terme au prix de l'adjudication qu'ils en ont eu et, *désirant venir au secours de la jeunesse dont l'éducation se trouve dans un funeste abandon depuis la chute du Gymnase* qui existait au dit Montbéliard, ont, de leur plein gré et mouvement, arrêté les dispositions suivantes » :

« 1° Lesdits sieurs et dames comparants *ont donné et donnent* par vente entrevifs, purement et irrévocablement, à la ville de Montbéliard, la propriété des portions du bâtiment des Halles de cette ville, dépendances et appartenance qui compètent à chacun d'eux, estimés à la somme de cinq mille francs... (1)

2° *Les revenus des dits bâtiments et dépendances ne feront point partie des recettes communales de la dite ville dont ils demeureront absolument distincts et séparés ; mais ils seront à perpétuité et exclusivement affectés à titre de donation à l'Instruction publique dans cette ville de Montbéliard, tant pour le salaire des maîtres que pour les différents objets servant à l'instruction et les réparations capitales et locatives du bâtiment.* »

« 3° Au cas que, contre toute attente, l'école à laquelle les dits revenus sont destinés vienne à tomber, ces mêmes revenus ne pourront jamais et pour quelque cause et évènement que ce soit, prévu ou imprévu, être divertis dans leur destination, mais seront et devront être cumulés et placés pour former un capital au profit de la dite dotation. »

« 4° Enfin Messieurs les maire et membres du conseil municipal de la ville de Montbéliard sur le zèle et le dévouement desquels les dits sieurs et dames comparants se reposent entièrement, voudront bien prendre toutes les mesures propres à seconder leurs intentions et à assurer le succès de l'établissement projeté, tant pour l'administration de l'école et les fonds qui lui sont affectés, que pour le choix et le salaire des maîtres.»

« Dont acte lu aux dits comparants.... »

Ce don, approuvé par l'autorité compétente, avait pour but

---

(1) Estimation donnée en vue des droits et très inférieure à la valeur de la libéralité. Dans une succession ouverte en 1808, on évalue une action des Halles à la somme de deux cent vingt livres.

Digitized by Google

de faciliter à la ville la création d'un collège qu'elle projetait d'établir. Plusieurs citoyens lui firent au même moment et pour le même objet des libéralités plus ou moins importantes. On a toujours encouragé l'instruction à Montbéliard. Ainsi, beaucoup plus tard, lorsqu'en 1875, eut lieu la construction, rue de Velotte, du nouveau collège, ce sont des souscriptions particulières qui, en grande partie, assurèrent le succès de l'entreprise.

En réalité, et ceci est à l'honneur de nos ancêtres, le bâtiment des Halles est ici l'objet d'une donation fort bien définie faite au profit de l'instruction. Aussitôt qu'elle fut en possession des Halles, la ville songea à en tirer parti : Par l'entremise de trois administrateurs de l'immeuble qu'elle avait choisi et qui étaient : Georges-*Frédéric*-Joseph *Rossel*, maire, Jacques-*Frédéric Ferrand*, négociant, et Pierre-*Frédéric Morel*, aussi négociant, elle passa une série de baux. Ces directeurs étaient tous des *Frideri*. C'est ainsi que se prononçait (par corruption du nom allemand *Friederich*), ce nom de *Frédéric*, qu'une portion très notable des habitants de la ville portait à cette époque, en l'honneur de nos princes.

Différentes salles du premier étage ainsi que de vastes greniers sont donc loués : à *Jacques Dubois*, menuisier, à *Martin Sauerbeck*, charpentier, à *Jean-Léonard Boissard*, sellier, à *Jacques Gros*, menuisier, à *Pierre-Christophe Quailot*, marchand. Puis, — oubliant ses protestations indignées d'autrefois contre la remise en vigueur d'un *droit féodal*, — la ville loue à *Georges-Frédéric Cacun*, cordonnier et à *Joseph-Frédéric Cacun*, son fils, tourneur sur métaux, le fameux local de *dessous des Halles*, pour 550 francs annuellement. A *Jacques-Frédéric Goguel*, fils de Pierre, marchand, elle donne de même à bail l'*Eminage* ou marché aux grains pour 1190 francs.

En somme, la municipalité ne semble pas tirer des locaux amodiés plus de deux mille francs, qui ne sont peut-être pas même atteints, chiffre qu'il est piquant de mettre en regard de celui de douze mille francs que rapporte aujourd'hui à lui seul une partie du rez-de-chaussée de cet immeuble.

Actuellement, l'aile du levant toute entière ainsi que l'étage sont occupés par les écoles publiques. Il n'y a d'exception, dans l'aile du couchant, que pour la *Société d'Emulation* qui, elle aussi, est un agent d'instruction. Cette compagnie y a installé son Musée dans d'assez vastes salles. On peut donc dire que

Digitized by Google

les intentions des donateurs des Halles ont été scrupuleusement respectées et ceci d'autant plus qu'actuellement la ville consacre des sommes bien plus importantes pour l'instruction.

Quelques mots encore avant de quitter ce vieux et large bâtiment qui, dans le cours des siècles, sous son épaisse toiture, a tant abrité de choses.

En effet, l'hôtel-de-ville, bâti par les bourgeois, lieu de leurs délibérations; les églises où chaque dimanche au moins on entendait la parole de Dieu, et les Halles dont nous indiquons la destination, voilà où se concentrait anciennement la vie de la cité.

En ce qui concerne ce dernier édifice, depuis une époque très reculée nos bourgeois y faisaient commerce; en temps de foire et de marché, lorsque la campagne et les environs envahissaient la ville, c'était là qu'ils établissaient la succursale de leurs très modestes boutiques.

Le règlement de la Chonffe des Merciers, dressée sur leurs demande, en 1491, par *Marc de la Pierre* ou *von Stein*, seigneur de Florimont et de Delle, chevalier et conseiller de Mgr le comte de Wurtemberg et son bailli au comté de Montbéliard, nous permet de préciser. A l'article 18 il porte : « *Vous promettez de non faire deux bancs de mercerye dessoubt* Laule, *si non un banc d'espicerye et l'aultre de mercerye, sur peine de une livre de cire au proffit de la dite bourse.* »

Comme il n'était pas encore question en ce temps là de *struggle for life*, c'est le souci du maintien d'une louable égalité qui avait inspiré cette prescription.

Lorsque, en 1626, de nouvelles règles furent accordées par le duc *Louis* à la même corporation, l'article suivant, touchant la réglementation des bancs, fut formulé :

« Est de même prohibé et deffendu à tous la dite chonffe de vendre es même banc ou boutique, des espices et aultres mercerie — avec des chandelles, suif, oing, lard ou aultres graisses, Ains si quelqu'ung à quy il sera permis de vendre des dittes danrées s'en veult meller, il debvra faire séparément, affin que par la confusion et meslange de telles danrées, les dites espiceries ne soient sallies, gastées et détériorées, ains tenues nettes selon qu'il appartient, le tout à peine d'ung franc applicquable à la dite chonffe. »

Digitized by Google

Assurément la mesure d'ordre que nous venons de transcrire est louable, elle n'était assurément pas superflue à une époque où la propreté n'était pas fort en honneur.

En voici un autre, prise dans les statuts primitifs, et qui se rapporte aux veuves : « Vous l'y aiderez à faire son banc et l'y ayderez à se trouver mari. »

L'y aiderez à se trouver mari ! Cette simple phrase en dit long. Ce n'est pas une invitation banale à la galanterie, c'est pour nous, la constatation de la nécessité pressante d'alors, pour la femme veuve, de retrouver promptement : appui, aide et protection. En un mot, il s'agit du pain de chaque jour.

Le *Recueil Mémorable* du boulanger *Hugues Bois-de-Chêne* contient ce qui suit en date de 1623 :

« Le 15 Mars est arrivé un médecin à Montbéliard, nommé *Orace*, qui a publié ses vertus sur un théâtre dressé devant le logis de la Couronne devant les Hasles, en iouant des farces avec instrument, lequel fit plusieurs belles cures et a guéri le S^r *Jean Dermineur* des escrouelles. »

Rien n'est changé ! Aujourd'hui, c'est chaque jour, dans les journaux, à toutes les pages, qu'en *iouant des farces avec instrument*, le charlatan Orace guérit des écrouelles le crédule et éternel Jean Dermineur.

Nous trouvons aussi dans le même chroniqueur dont le style rapide, bien qu'incorrect, n'est pas sans saveur, ce qui suit :

« Le 29 de Juin 1622, l'on a crié à son de trompe deuant les hasles de Montbéliard, ceux qui voudront aller en garnison à Orbourg et Reichuiller (1) pour son Altesse, qu'ils s'adressent auprès du préuost et on leur donnera de l'argent. Tellement que l'on a treuué jusques environ 150 musquataires, qu'on a enuoyé à Orbourg qui a esté pillé par les soldats de Léopold, par auant y estre arriuez. »

On le voit, la place des Halles, déjà à cette époque, était le principal lieu de rassemblement de la ville.

Jetons un coup d'œil rapide à la fin du seizième siècle à l'intérieur du bâtiment dont nous avons gravi les degrés ondulés déjà écrits.

Prenant jour sur la façade, ce sont : les locaux de l'administration, les archives, la justice avec la salle de délibération du

(1) Horbourg et Riquewihr, seigneuries du prince situées en Alsace.

Digitized by Google

Conseil. Dans l'aile orientale est l'imprimerie de *Jacques Foillet* de Tarare, notre premier imprimeur.

Pendant trente-trois ans, cet homme énergique y imprima, sans relâche et avec soin, en allemand, en français et en latin (1587 à 1619), un nombre considérable d'ouvrages ayant trait à la théologie, aux sciences et aux lettres ; quelques-uns de ses livres sont ornés de planches. Foillet fut donc un grand travailleur qui, dans l'exercice de son art, rencontra nombre de difficultés.

Celles-ci était d'abord matérielles : Il avait besoin assurément de caractères bien fondus, mais tout autant de bon papier. Or, à cette époque, cette marchandise n'était pas toujours facile à trouver, à Montbéliard comme ailleurs, en qualité et en quantité suffisantes. Aussi, notre imprimeur, aidé du trésorier *Binninger* et du marchand *Jean Maire*, créa-t-il, non sans difficultés, une papeterie sur le Doubs, vis-à-vis des moulins de Belchamp, établissement dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

Les livres terminés, Foillet devait les vendre.

Sans doute la *bouticle* située au rez-de-chaussée des Halles, que nous nous figurons dirigée par Mme Foillet aux jupes de laquelle plusieurs marmots sont accrochés, était d'un utile service. Mais Montbéliard constituait un marché par trop étroit. Foillet donc, à cette époque, était déjà victime d'une de ces crises de surproduction aujourd'hui si communes. Il dut nouer des relations avec l'extérieur, s'adressant en particulier à Bâle et à Francfort. Pour les libraires de ces villes, il fit dès le commencement de son entreprise, des éditions, dont les prix de façon lui étaient strictement comptés.

Enfin notre industriel eut affaire également avec la censure, parfois fort gênante du comté.

Les ouvrages de Foillet sont parfois décorés d'une vignette représentant un cerf courant au travers d'un bois *feuillu*. Nous n'en indiquons qu'un, et ceci seulement en raison de la façon dont le lieu d'impression est donné comme suit :

Sur les Hasles
l'an MDCVII

sans aucun nom d'imprimerie.

Il s'agit de l'*Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes* de *Henri Estienne*, titre singulier

Digitized by Google

d'un ouvrage assez répandu qui, dans différentes villes, a eu des éditions. On y trouve nombre d'anecdotes fort libres, mais c'est surtout une critique amère des mœurs des gens d'église de l'époque.

Nous ne parlerons pas de l'auteur qui est célèbre, dont la vie est connue et qui eut des difficultés non seulement avec les catholiques, mais aussi avec les protestants.

Les successeurs de Foillet, dont le premier fut son fils Samuel, continuèrent à imprimer, en jouissant du local des Halles, et cette faveur fut maintenue aux imprimeurs jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

Quittons l'imprimerie et parlons maintenant d'un fait d'assez grande importance pour la cité et qui émut fort ses directeurs : En 1679, l'administration française s'empare des archives du comté déposées aux Halles.

La *Chronique du conseiller Perdrix* mentionne cette occupation, nous l'apprend en ces termes :

« Le 21 Avril 1679, lendemain de Pasques S. N. à neuf heures du soir, le S^r *de Beaulieu* fit mettre un corps-de-garde sur les hasles, pour garder les papiers de la régistrature de S. A. S. qui y estoient, disant avoir receu ordre expresse du Roy de ce faire, et le lendemain 22, le *S^r Gotard*, sécretaire de M. *Chauvelin*, intendans pour S. M. T. C. à Besançon, avec quelques personnes disans soy estre advocats et procureurs, enlevèrent neuf grandes caisses des dits papiers, qu'ils emmenèrent à Besançon le vendredy ensuite 25 du dit mois de may.

L'on dit que c'estoit pour avoir les papiers concernant Héricourt, Chastellot, Blamont et Clémont. » (1)

Assurément c'était bien là le but de la visite ; *Perdrix*, accablé, exprime ainsi son effroi :

« O Dieu *quæ tempora nobis reservasti.* »

Franchissons maintenant un espace de plus de cent ans. Nous arrivons à la Révolution.

Une des salles du bâtiment des Halles est alors affectée aux réunions de la Société Populaire dont les séances primitivement avaient eu lieu au château. M. *E.-F.-P. Beaulieu*, dans une conférence faite au théâtre de Montbéliard, en 1893, lors des

(1) Seigneuries dépendant du Comté de Montbéliard sur lesquelles la France venait de mettre la main.

Digitized by Google

fêtes du centenaire de la réunion à la France, nous dit à ce propos :

« Bernard voulait initier les nouveaux Français aux idées jacobines, pétrir leurs âmes et, de tout Montbéliardais, faire un Français selon son cœur. Hommes et femmes fréquentaient ces réunions. Bernard y prenait souvent la parole pour sermonner ses ouailles, leur tracer la voie, régler l'ardeur des uns, exciter la paresse et la timidité des autres. Cette petite chapelle jacobine fut fort en vogue, mais peu à peu la Société Populaire perdit son caractère sérieux. Seuls les exaltés furent asssidus, les autres n'y venaient plus que par curiosité. » On s'y donna des rendez-vous, on y fit même de grosses farces telles que celle qui consista à coudre l'habit du citoyen *Cordienne* ci-devant curé à Montbéliard, à la robe de la citoyenne R, sa voisine, pour laquelle il avait une sympathie non déguisée.

En des temps plus calmes relativement, de 1798 à 1805, c'est-à-dire ceux qui précédèrent la réorganisation du collège, on travailla plus sérieusement aux Halles. Une école secondaire nommée *Institut* y fut en effet établie.

Puis on y vit les écoles primaires de garçons et de filles. A l'origine, — nous étions encore bien loin de l'obligation scolaire, — les classes n'occupaient qu'un nombre restreint de salles, ceci d'autant plus que la ville était peu importante. L'école des garçons se nommait *La Lancastre*, par la raison, ignorée de beaucoup, qu'on y appliquait la méthode, fort en honneur à un moment où on manquait de maîtres, de l'instruction mutuelle. C'est à *Joseph Lancaster*, anglais, fils de ses œuvres, qu'on est redevable du système. A la *Lancastre*, le pupitre élevé du maître se nommait la *Cathèdre*.

Lorsqu'en 1856 la salle de spectacle des Halles fut démolie, on y transporta la bibliothèque de la ville, d'abord installée au vieux collège.

En 1875, un autre local lui est assigné dans le même bâtiment : celui, occupé depuis 1845 jusqu'à ce moment, par le *Cercle*, société bourgeoise, mal vue d'une partie de la population comme étant aristocratique, car il y a toujours quelqu'un, pour qui on est *l'aristocrate*. Cette société, pendant les trente ans qu'elle a été locataire de la ville aux Halles a fait en maçonnerie et plus encore en menuiserie, lambrissages, parquets, de grands travaux dans l'immeuble. On lui doit en particulier l'escalier en pierre de l'aile du levant.

Digitized by Google

Tout dernièrement la bibiothèque, véritable Juif-Errant, à son tour a dû céder l'emplacement qu'elle occupait, devant la nécessité qui s'était fait sentir d'agrandir les écoles publiques. Elle est placée maintenant, espérons que c'est pour longtemps, dans tout un étage de l'ancien hôpital, institution qui n'a que trop longtemps vécu dans un espace trop exigu pour elle, au milieu de la cité.

Le fonds de la bibliothèque de Montbéliard, dont il est à propos de dire ici deux mots, est constitué par les livres de l'ancien collège. Beaucoup de volumes portent l'estampille : « *Bibliothèque du Collège.* » Sur un certain nombre des plus anciens et des plus précieux, se trouve l'indication : « *Abbaye de Bellelay.* » Ils ont dû arriver à Montbéliard, — nous ne savons de quelle façon, — à l'époque de la Révolution. A ce moment y sont entrés aussi plusieurs livres venant du château. Quelques-uns sont reliés aux armes des princes, l'un même fort beau avec portrait dans un médaillon.

La partie la plus intéressante du fonds est celle qui renferme les ouvrages dûs à des Montbéliardais et la collection, malheureusement encore très incomplète, des ouvrages sortis des presses de nos anciens imprimeurs de Montbéliard.

Enfin la bibliothèque possède deux cents manuscrits. Le catalogue en a été fait par M. *J. Gauthier*, archiviste du Doubs ; il a été publié par l'Imprimerie Nationale dans le catalogue général des manuscrits des départements.

Les Halles ont également servi de lieu de culte aux *Israélites*. Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer à ce sujet :

En 1825, la population juive qui se réunissait à Montbéliard chez un nommé *Springer*, était de vingt-neuf personnes. Le quinze Mars 1826, le Préfet du Doubs l'autorisa à célébrer son culte dans le lieu qu'elle trouverait convenable, à condition que ce fut avec l'agrément de l'autorité municipale.

Le 30 Octobre 1841, MM. *Alexandre Blum* et *Mathias Ulmann*, marchands tous deux, louèrent pour une période de six ans à la municipalité, moyennant une modeste redevance de cent francs par an, une salle à l'angle occidental du bâtiment des Halles, prenant jour par huit fenêtres, dont quatre sur la rue derrière les Halles et quatre sur la rue du Lion-Rouge. La redevance fut payée jusqu'en 1847, époque à laquelle le local fut

Digitized by Google

laissé gratuitement à la communauté israélite par le Conseil municipal. Elle le conserva dans ces conditions, jusqu'à l'édification de la Synagogue des Fossés, qui fut inaugurée au mois de Décembre 1888.

Dans un ordre d'idées bien différent, parlons un peu de la *Salle de spectacles des Halles*, dont la date d'établissement ne nous est pas connue.

C'était une vaste enceinte rectangulaire munie de gradins dans le fond, meublée de simples banquettes. Elle n'avait qu'une seule porte, qui donnait au fond d'un long couloir et par laquelle devaient passer les artistes et le public. Un incendie s'y déclarant aurait pu faire de nombreuses victimes.

Etant tout enfant, nous nous souvenons d'avoir vu dans ce local, les automates qu'un artisan de Montbéliard, nommé *Pfister*, avait confectionnés. La jeunesse s'en montra ravie bien que ce fut assurément moins ingénieux que les jouets vendus aujourd'hui quinze sous dans tous les bazars. — A ce moment on n'était pas difficile !

D'autrefois, c'étaient des artistes renommés en tournée qui s'y faisaient entendre. Ainsi *Mlle Georges* y parut dans *Hernani*. Des violonistes célèbres y jouèrent aussi.

Cette salle, remplacée par un vrai théâtre, fut abandonnée en 1856. C'est le bâtiment derrière l'hôtel-de-ville qui lui a succédé. Lorsqu'on le voit aujourd'hui dans son état de vétusté, on ne peut se figurer combien coquette était dans sa fraîcheur, la bonbonnière qu'avait décorée *Cambon*, l'artiste de Paris. On y donna à ce moment toute une série de bals fort jolis et très animés. Beaucoup de dames, — le luxe n'était pas grand à ce moment-là, — ne portaient que de simples robes de tarlatane.

Un almanach de Montbéliard de 1894, que nous avons sous les yeux, contient un dessin représentant les Halles, telles qu'elles étaient avant la démolition, en 1856, des échoppes qui, depuis une époque fort ancienne, que nous ne pouvons autrement préciser, masquaient le bas de leur façade. Un vieux cliché que nous faisons reproduire donne également cette vue. Mais ce n'est que neuf ans plus tard, en 1875, que le Conseil municipal se décida à mettre à exécution un projet ayant vu le jour il y avait longtemps, celui de pratiquer, dans la façade des Halles, de larges ouvertures permettant d'y installer de vastes et beaux

Digitized by Google

magasins et d'utiliser ainsi complètement le rez-de-chaussée. A Montbéliard où l'on trouve facilement des motifs de regrets pour tous les vestiges du passé qui disparaissent, personne ne versa de pleurs sur les échoppes défuntes. Elles ne pouvaient en effet avoir d'attraits que pour les amateurs de pittoresque quand même.

Ces locaux minuscules, verrues grotesques léguées par un autre âge, étaient surtout occupés par les coiffeurs de la ville et, pour l'étranger particulièrement, c'était, à Montbéliard, un spectacle peu ordinaire que celui qu'offraient chaque jour nos concitoyens, qui, sans crainte du ridicule, la face barbouillée d'un épais savon, aux yeux du public, se faisaient faire pour deux sous la barbe par Figaro ou par son experte épouse.

Dans les échoppes des Halles, on voyait aussi, à leur petite devanture, sur des rayons, bien alignées, des têtes de bois ornées de *tours* en cheveux, confectionnés par l'artiste dans les moments où le client le laissait libre. Ici, une explication est nécessaire :

Nos grand'mères se coiffaient toutes de bonnets de baptiste ornés de rubans généralement noirs et, lorsque les cheveux blancs faisaient leur apparition, la mode exigeait qu'on ne les fit pas voir. Aussi, à ce moment, priaient-elles le coiffeur de passer chez elles pour faire l'acquisition d'un *tour*, formé de bandeaux plats, terminés par un certain nombre de petites boucles. Dès lors ainsi encadrés, leurs visages ridés, décolorés, prenaient une apparence de dureté fort peu séyante. Il y a une cinquantaine d'années que les tours ont cessé d'être portés. Les dames israélites, par prescriptions scripturaires, ont été les dernières à en faire usage.

Mais revenons aux magasins actuels. Leur établissement a eu pour effet une affectation nouvelle du fameux *dessous des Halles* : résultat heureux de toute évidence. Ce sombre local n'était pas respecté, il était — disons-le — infect, malsain, et de plus, servait de refuge ordinaire à certains gens désœuvrés et fainéants, vulgairement nommés *officiers des Halles*, toujours en quête d'une légère occupation temporaire, afin de se procurer quelque pièce de monnaie, qu'ils allaient aussitôt convertir en alcool de toute dénomination dans une des auberges mal famées et aujourd'hui fermées, de la cour des Halles.

Digitized by Google

Nous ne voulons pas dire que la race des dits *officiers* (1) ait disparu de Montbéliard, elle s'est peut-être transportée dans un autre quartier; mais ce milieu de culture spécial du vice et de la paresse au centre de la ville, est supprimé. C'est déjà quelque chose : la place y a gagné, les Halles aussi, et, comme vieux Montbéliardais, nous y applaudissons doublement.

---

(1) A Montbéliard, dans le langage populaire, le terme d'*officier des Halles* est la marque du mépris le plus absolu.

Digitized by Google

III

Le Parc des Princes; la ferme de la Grange-la-Dame; Frédéric Japy.

Situation et description du parc. — Son étendue. — Ses portes. — La Grange-la-Dame. — Repas de chasseurs. — Le gibier du parc. — Les fêtes de Stuttgard en 1764. — Historique de la Grange. — Les anabaptistes. — Leur genre de vie et leur caractère. — Frédéric Japy, gendre du fermier Amstutz. — Son séjour au Locle. — Les débuts de son industrie a Beaucourt et a la Grange. — Naissance de ses premiers enfants. — Un contrat d'apprentissage. — Constructions de Japy a Beaucourt. — L'œuvre de Japy. — L'homme et son caractère. — Jacobine-Angélique. — La Grange vendue comme bien national. — Transmissions de la propriété. — Vente du parc a la Révolution. — Le rapport de Laurent. — Adjudication au profit de P.-F. Dorian. — Exploitation et défrichement de la forêt. — Nombreuses transmissions des parts de propriétés. — Cessation de l'indivision. — Les fontaines du parc laissées gracieusement a la disposition de la ville. — Le parc comme lieu de promenade.

Au levant de la ville, occupant un terrain passablement accidenté, l'ancien parc des princes de Montbéliard était tout entouré de murs dont les derniers vestiges, très reconnaissables, dessinent partout ses contours.

Il se composait de deux parties entièrement boisées, séparées par une combe ou pré arrosé par un petit ruisseau venant de la prairie de Grand-Charmont, village dont on aperçoit le clo-

Digitized by Google

cher. Chacune d'elle était à peu près de même contenance. Au midi, c'était l'ancien parc, qui s'étendait jusqu'à la vieille route de Charmont, au nord, le nouveau, jusqu'au ravin que commande le cimetière abandonné de Bethoncourt.

Le tout formait une propriété seigneuriale de deux kilomètres de longueur, contenant cent cinquante arpents ou soixante-seize hectares.

Sept portes donnaient accès au parc. La plus fréquentée était celle au levant, communiquant avec la *Grange-la-Dame*, belle ferme contiguë dont nous allons parler, accompagnée de grandes salles au rez-de-chaussée, comme au premier.

C'est à la *Grange* que se faisait le rassemblement des chasseurs, c'était aussi pour eux un refuge en cas de mauvais temps.

De même qu'en tous pays, ces chasses furent parfois l'occasion de fêtes pantagruéliques. M. *Duvernoy* a retrouvé les menus de quatre repas qui furent servis à la *Grange* les 3 et 4 Novembre 1783.

A part le saumon et les huîtres, servies crues et grillées, et qui, à cette époque, n'ont pu arriver là dans un grand état de fraîcheur, rien de particulier à signaler dans la composition de ces menus, si ce n'est leur longueur interminable.

Cependant, comme il faut se ménager pour la chasse, le premier jour on ne sert que : trois grands plats, huit entrées, quatre plats de rôts et huit entremets. Mais le lendemain, la liste s'allonge, c'est : quatre terrines, huit plats ronds, trente-deux entrées, huit grosses pièces, quatorze plats de rôts, le tout accompagné de quarante entremets de toute nature.

Comme on peut s'y attendre, le gibier entre pour une très large part dans la composition de ces agapes ; on l'accommode de toutes façons, on le sert à tous états, mais ni le daim, ni le chevreuil, ni le faisan ne sont nommés ; aussi pouvons-nous supposer que ces animaux, que l'on rencontrait cependant alors dans les forêts d'Allemagne, aux environs de Stuttgart par exemple, ne se trouvaient ni dans nos forêts ni même au parc. (1)

---

(1) Dans un ancien petit livre, doré sur tranches, élégamment relié en maroquin rouge, portant le titre suivant : *Description des Fêtes données à l'occasion du jour de naissance de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc Régnant de Wurtemberg et Teck, etc. etc., le onze Février MDCCLXIV* par M. Uriot, *Bibliothécaire de S. A. S. Stougard MDCCLXIV*, nous trouvons

Digitized by Google

Les chasseurs et les domestiques auxquels on fait évidemment fête après la chasse du premier jour, ont été plus simplement servis que les maîtres, car ils n'ont eu que du bœuf, du veau, des jambons, des andouilles, des pâtés, du lièvre, des dindons, des poulets, du mouton, du cerf, du sanglier, des tourtes aux amandes, aux pommes et aux confitures, des biscuits et du fromage. Il y a là cependant de quoi calmer les ardeurs d'un robuste appétit.

La *Grange-la-Dame* ou *Grange-Madame*, — lieu où se faisaient ces ripailles, arrosées sans doute d'une quantité de bouteilles dont on ne nous fournit pas le détail, mais qui devait être considérable, — était une ferme, créée en 1587, par le comte *Frédéric* de Montbéliard, qui acheta des héritiers *Virot* le domaine de *Charmontey*, au prix de 8,300 livres pour en faire don à son épouse, de là le nom du lieu.

Le but du prince était de faire, de cette ferme, un établisse-

---

l'indication du gibier qui avait été rassemblé et qui défila devant les chasseurs le sixième jour de ces fêtes brillantes de Stuttgard. Cette nomenclature ne sera peut-être pas dépourvue d'intérêt pour le lecteur, surtout s'il est chasseur.

Nous copions textuellement :

« Cent trente Cerfs. »
« Vingt-cinq Daims. »
« Cent quatre-vingt-neuf Chevreuils. »
« Trois mille neuf cents Lièvres. »
« Quarante-et-un Sangliers Solitaires et Quintanniers. »
« Cent trente Quartanniers, Ragots et Layes. »
« Cinquante-quatre Bêtes de Compagnie. »
« Cent vingt-neuf Bléreaux ou Taissons. »
« Trois cents Renards. »
« Cent onze Faisans. »
« Trois cent quarante-neuf Perdrix. »
« Vingt-sept Canards sauvages. »
« En tout : Cinq mille trois cent soixante-seize pièces. »

« Après la table, — dit l'auteur, — Son Excellence Monseigneur le Grand-Veneur, les Officiers et les Chasseurs de sa suite, traversèrent l'Etang dans huit Gondoles pour aller faire sortir toutes les espèces de Gibier qui étaient rassemblées dans les remises. Ce fut un Spectacle bien agréable de voir plusieurs milliers d'Animaux sortir du Sommet du Triangle qui formait l'Amphithéâtre, errer et courir dans l'espace immense fermé par ses Côtés, et traverser ensuite à la nage l'Etang qui lui servait de Base pour passer dans l'Esplanade où la Cour devoit prendre le plaisir de tirer. »

« Alors quantité de Chasseurs occupés continuellement à charger des Fusils et des Carabines, en présentèrent à tous les Etrangers et aux principaux

Digitized by Google

ment modèle destiné à opérer l'amélioration des espèces bovines et ovines, ainsi qu'à propager parmi nous les meilleures méthodes de culture.

Dans ce but, pour les fixer au pays, il avait fait venir de la Suisse allemande et de la Souabe (1) où ils étaient persécutés, nombre d'*Anabaptistes*.

Ces familles, dont nous allons dire deux mots, se distinguent encore aujourd'hui par certains traits : On voit rarement les Anabaptistes renoncer à leur profession d'agriculteurs. Ils se marient entre eux. A côté du français qu'ils ont acquis, l'usage de leur langue maternelle a été maintenue. Leur culte évangélique se fait souvent en allemand, parce que les personnes âgées le comprennent mieux que le français. Les Anabaptistes nous fournissent un exemple assurément intéressant d'église vivant depuis plusieurs centaines d'années, uniquement de sa vie propre, sans clergé salarié et sans aucune attache avec l'Etat. Pour qu'il en ait été ainsi, il a fallu, à ces agriculteurs,

---

de la Cour, qui tous furent libres de choisir entre toutes les espèces de Gibiers qui passoient devant eux. »

« Quand on eut assez tiré dans l'Esplanade, on donna successivement la liberté à différentes sortes d'Oiseaux dont le vol rapide et élevé fut l'objet et la preuve de l'adresse des Seigneurs qui tiroient. »

« Après la Chasse, Monsieur le Grand-Veneur fit faire à la Meute de Son Altessse Sérénissime l'exercice de la Curée. Quoique la place semblât rendre cet exercice impossible par la quantité de Gibier qui venoit d'y être tué et par l'inconvénient inévitable du vent qui portoit au nez des Chiens, cette Meute nombreuse est si parfaitement dressée, qu'elle obéit avec la dernière précision à tout ce qui lui fut commandé, soit par la voix de Monsieur le Grand-Veneur, soit par le son des Cors des Piqueurs ; et ce Spectacle aussi agréable que surprenant, couronna dignement la Fête. »

— Tout cela, certes, est fort beau ! — Mais le paysan, forcé de vivre dans un pays si giboyeux : que devenaient ses récoltes?... — C'est un côté de la question que notre auteur néglige tout naturellement, cela n'a à ses yeux aucune importance. S'en préoccuper serait le fait d'un petit esprit. Laissons-le donc à son admiration ! — Au pays de Montbéliard, d'après M. *Roy*, un trop nombreux gibier dévastait les bois et ruinait la plus grande partie des récoltes sur pied. — Aujourd'hui, par contre, c'est de l'absence de gibier dont tout chasseur se plaint.

(1) Tout près du Parc en se dirigeant du côté de la ville, se trouvent les terres d'une ferme nommée anciennement *La Souaberie*. Les bâtiments d'exploitation, qui étaient en ville, rue de Velotte, furent, après incendie, transportés sur les terres mêmes. Cette propriété porte aujourd'hui le nom, plus joli, mais assurément moins historique de *La Combe aux Biches*.

Digitized by Google

dès l'origine, des principes arrêtés, une foi positive avec une instruction assurément remarquable pour leur état et pour l'époque.

Au point de vue de l'habillement, il n'y a pas longtemps qu'on ne les distingue plus à quelque détail particulier. Ainsi autrefois, comme protestation contre le luxe, ils ne portaient pas de boutons, qui étaient remplacés par des lacets ou de simples agraffes. La face toujours rasée, ils n'avaient qu'un collier de barbe.

Comme caractère, l'anabaptiste a d'habitude, la réputation d'être honnête, véridique, travailleur, sobre, économe. On le voit généralement à l'aise, ayant comme occupation la culture, champ de travail infini, jamais encombré, où le plus souvent au contraire la main-d'œuvre fait défaut; pour lui même, peu de besoins; il ne comprend rien à ce qu'on nomme aujourd'hui les revendications sociales, il les juge sévèrement et n'en voit que le côté critiquable.

Les familles anabaptistes, le plus souvent, sont nombreuses. Fidèles aux principes évangéliques, elles sont à la fois ennemies des contestations et du métier des armes. Aussi pour éviter les effets des lois sur le recrutement de l'armée, les pères et mères ont souvent encouragé leurs fils atteints par l'âge, à s'expatrier en Amérique. Toutefois, cet état d'esprit tend à se modifier, on se résigne maintenant le plus souvent à porter les armes, mais en protestant intérieurement.

C'est à la Grange-la-Dame que sont nés les premiers des seize enfants de *Frédéric Japy*, le fondateur des établissements de Beaucourt. Voici, d'après M. le *Dr Muston*, *« Histoire d'un Village, »* dans quelles circonstances :

A dix huit ans, Japy, fils du maréchal-ferrant de Beaucourt, n'ayant que l'instruction élémentaire qui se donnait au village, commença un apprentissage d'horlogerie au Locle. Il y passa plusieurs années, se perfectionnant dans cet art qui y florissait. De retour, en 1772, à Beaucourt, il monta chez son père, en formant quelques élèves, un petit atelier. Chaque mois, le jeune homme, dont l'esprit était fort ouvert, transportait ses ébauches de montres à La Chaux-de-Fonds et les vendait avantageusement.

L'année suivante, âgé de vingt quatre ans, Frédéric Japy voulut s'établir. Il courtisa et épousa *Catherine - Marguerite*

Digitized by Google

Amstutz, de Dampierre-les-Bois, fille de *Michel Amstutz*, anabaptiste très à l'aise, qui fut choisi peu après cet évènement par le prince pour être son fermier à la Grange-la-Dame.

Est-ce la proximité de la ville de Montbéliard ou la présence à la Grange de locaux plus vastes que ceux qu'offraient les modestes maisons de Beaucourt qui décida le jeune industriel à s'y transporter ? — Nous ne savons, mais cette dernière alternative est surtout acceptable. Toujours est-il que le gendre suivit son beau-père et passa à la Grange les années 1773 à 1777. (1)

---

(1) Voici un contrat d'apprentissage bien à sa place ici, datant de l'époque de ce séjour à la Grange. Nous le donnons sans y ajouter aucun commentaire.

« Furent présents *Georges-Frédéric Siegler*, tailleur d'habits, bourgeois de Montbéliard, lequel a par les présentes *loué et affermé* Jean Siegler, son fils, auprès de *Frédéric Japy*, horloger de Bocourt, demeurant actuellement à la Grange-la-Dame, ici présent, l'acceptant pour le temps et terme de quatre années et demie qui ont déjà pris leur commencement au premier Juin de l'année dernière mil sept cent soixante treize, et finiront l'année, au mois de Décembre, de l'année que l'on comptera, aidant Dieu, mil sept cent septante sept, pour lui montrer et enseigner l'art et métier de l'horlogerie au petit volume, sans lui en rien cacher, céler ni retenir, circonstances et dépendances, et ce, sous les conditions suivantes :

1° Le dit apprentif s'acquittera de son devoir envers son maître avec toute la fidélité possible et requise, à quoi son père tiendra la main.

2° Ne sera rien payé pour le dit apprentissage, les parties étant ainsi convenues.

3° Le père du dit apprentif promet de nourrir, coucher et entretenir son dit fils pendant le terme de quatre années et demie, à la réserve que pendant l'hiver il couchera chez son maître.

4° Ne sera le dit apprentif employé à d'autre travail que celui concernant sa profession.

5° Ne sera non plus le dit apprentif commandé par d'autres que par son maître.

6° Le dit apprentif sera tenu de racheter le temps qu'il pourra perdre par sa négligence, sous la réserve toutefois qu'il aura la faculté d'aller pour se faire instruire pour la communion, sans que le temps qu'il y emploiera puisse lui être imputé sur celui à refaire.

7° Promet le dit Japy maître, de traiter, conduire convenablement et humainement, le dit Jean-Georges Siegler son apprentif.

8° Enfin il a été convenu qu'au cas où il y survienne quelque contestation entre les parties, elles les feront appeler et choiseront trois maîtres horlogers pour en décider.

Promettant au surplus les dites parties, d'avoir les présentes pour agréables, fermes et stables, de n'y contrevenir ni permettre qu'il y soit contre-

Digitized by Google

Frédéric JAPY

Fondateur de l'industrie horlogère au Pays de Montbéliard.

Digitized by Google

Digitized by Google

Au moyen des bénéfices réalisés à chaque voyage et soigneusement mis en réserve, grâce aussi à l'appui fourni par Amstutz, Japy put faire élever dans le courant de l'année 1777, dans la partie haute de Beaucourt, pour lui servir d'atelier et d'habitation, une solide construction.

Aujourd'hui, faisant partie de l'usine, elle se trouve complètement noyée dans de plus importantes, mais est encore aisément reconnaissable par ce fait qu'on l'a surmontée d'un petit clocher.

Certes, ce n'était pas considérable, quoique, pour l'époque, ce fut spacieux. Le bâtiment se présentait, à ce moment, flanqué d'une grange accompagnée de deux écuries, annexes qui ne tardèrent pas à être démolies ou modifiées pour être utilisées comme nouveaux locaux d'usine. C'est donc à cet endroit que l'industrie de la cité naissante prit son premier développement sous l'impulsion puissante d'un homme, personnalité marquante de notre pays. Dans l'histoire de son développement économique, personne ne tient une place semblable à la sienne, nous devons donc ici nous occuper de lui.

Le premier, dans une contrée purement vouée avant lui à l'agriculture et à l'élève du bétail, il a apporté un nouvel

---

venu, sous quelque cause ou prétexte que ce soit, à peine de frais et dépens dommages et intérêts, sous l'obligation de tous et un chacun de leurs biens, meubles et immeubles, noms, droits et actions, présents et à venir, qu'elles ont pour ce respectivement soumises et hypothéquées en forme de droit aux rigueurs et contraintes de toutes cours et juridictions qu'il appartiendra et renonçant pour cet effet à toutes choses, lois et exceptions qui pourraient être contraires aux présentes, qui furent faites, lues et passées à Montbéliard par devant moi *Charles-Fréderic Surleau*, procureur en la Cour et Chancellerie de Montbéliard, en ma qualité de notaire juré au dit lieu, l'avant-midi du huitième Janvier mil sept cent septante quatre, en présence du S[r] Pierre Grosrenaud, de Roche, étudiant en Phylologie, demeurant actuellement en cette ville, et de Jean-Pierre Siegler, tailleur d'habits, bourgeois au dit lieu, témoins requis et soussignés.

Suivent les signatures : G.-F. Ziegler.
Friderich Japy.
Pierre Grosrenaud.
Jean-Pierre Ziegler.
Surleau, notaire.

Faisons ici une remarque qui tend à montrer avec quelle facilité l'orthographe des noms de famille peut changer : Le notaire écrit *Siegler* et les comparants signent *Ziegler*, ce qui est la véritable manière d'écrire leur nom, d'origine germanique.

Digitized by Google

élément de gain : le travail industriel. Ce travail, dans l'espace de cent vingt ans a transformé notre contrée. Pauvre au début, elle est riche aujourd'hui : Agriculture, commerce, industrie, travail à la ville et à la campagne, tout a bénéficié à cette transformation.

Sans besoins personnels, n'attachant en particulier aucune importance à sa mise, toujours des plus simples, très dur pour lui-même, Japy croyait pouvoir beaucoup demander aux autres, à commencer par ses enfants, aussi le faisait-il. — Ainsi, de bonne heure, ses fils durent se rendre adroits de leurs mains. Il leur inculqua à ce point le sentiment de l'obligation du travail, que ce trait de caractère subsista dans les générations suivantes. Quant à ses filles, il les fit se livrer jusqu'au jour de leur mariage aux travaux, même les plus pénibles d'un très gros ménage, car beaucoup d'ouvriers étaient nourris à la maison. (1)

---

(1) Pour faire suite au contrat d'apprentissage que nous avons reproduit, donnons ici copie d'un traité fait par Japy avec un ouvrier sachant fondre, forger et limer. La pièce se présente bien comme calligraphie mais est assez fantaisiste comme orthographe ; on va en juger :

« Marchet et convention a étet fait entre les parties sy après nommés *Jean-Henry Dodillet*, de Courtelary, et *Frédérich Japy*, de Beaucourt, horloger, dont le dit Dodillet s'engage de travailler l'ouvrage qui luy serat commandet, savoir pour fondre, soit pour forget, soit pour limez ou soit pour quelques autre ouvrage pour la ditte fabrique....

Sont convenut les dittes parties que Jean-Henri Dodillet s'oblige et s'engage à servir fidellement le nommé Fréderich Japy le tems et terme de trois années commençant le premier du moy de May prochain et finisent en pareil terme, et c'est de la profession de fondeur et forgez et limez ou pour quelque autre ouvrage due pour laditte fabrique, promettant d'être, pendant le courent de trois années à être portez pour le profit et l'avancement et le bien-être de Japy et s'acquiter de son devoir autant qu'il luy sera possible. Son travail sera ce qu'il lui sera commandé. Si en cas le dit Dodillet vient à perdre du tems dans le terme spécifiez sy dessus, il sera obligez de le refaire au bout du tems au dit Japy.

Le dit Japy lui promet de payer et donner la somme de neuf cent livres pour les trois années. Savoir la première année deux cent livres et la deuxième année trois cent livres et la troisième année quatre cent livres. Bien entendu que le dit Dodillet sera noury à sa table et reblanchit. Les dittes parties se promette étendre la convention, l'un et l'autre.

Le tout, fait double à Beaucourt le 1er Avril 1785, les parties se sont signet. »

Lorsqu'il quitta Beaucourt, Dodillet s'installa au martinet de Seppois, établissement qui avait appartenu à la maison *Lalance* de Montbéliard. Il

Digitized by Google

Madame *Peugeot*, l'une des aînées, avait conservé un tel souvenir de sa jeunesse austère et du travail ininterrompu auquel elle s'était livrée pendant des années, que bien longtemps après, souvent, à Audincourt, elle en entretenait ses petits-enfants.

Japy était un ardent patriote. Il fit don au Conseil général de Belfort de trente fusils pour la défense de la patrie, sous la la condition qu'ils lui seraient rendus à la paix. Comme idées politiques, — se souvenant sans doute des difficultés qui lui avaient été autrefois créées par les corporations de Montbéliard, auxquelles il semblait garder rancune, et se rendant compte en tous cas des entraves que ces institutions apportaient à toute initiative capable de se manifester, — Japy était d'opinions avancées. Un fait le montre : Il donna à sa dernière fille, Mme *Tueff erd*, née en 1793, le prénom de *Jacobine*. Cependant Mme Japy, sainte femme, qui ne pouvait se résoudre à nommer ainsi son cher enfantelet, pour conjurer le mauvais sort obtint la désignation, par elle, d'un second prénom. Elle choisit *Angélique* et c'est ainsi que plus tard, la jeune fille fut connue. *Jacobine-Angélique* avait hérité, dit-on, plutôt des qualités d'énergie de son père que de l'aimable douceur de sa mère. Sans infirmités, Mme Tuefferd, personne fort lucide, atteignit quatre-vingt-dix ans et mourut à Montbéliard, en 1883.

Japy vécut jusqu'en 1812. Ses facultés d'adaptation ont été remarquables. Ainsi, ayant réussi à produire mécaniquement la montre, il songea à employer la même méthode pour la fabrication de la pendule. Pour cela, il éleva, non loin de Beaucourt, les ateliers de Badevel, village où se trouvait un petit cours d'eau.

Ce sont les procédés de fabrication inventés par Japy pour le *gros* et pour le *petit* volume (1) — qui, copiés, surtout par d'anciens contre-maîtres, ont donné leur essor aux localités de Seloncourt, de Vandoncourt, de Sainte-Suzanne. Ils ont été

---

paya une bonne partie de son matériel avec le produit de la revente avantageuse qu'il fit, de la pendule qu'il avait achetée à la vente du mobilier des châteaux. (Voir page 24.)

Les bâtiments de Seppois appartiennent encore à ses descendants et c'est là qu'a été trouvé la convention qui vient d'être transcrite.

Il est d'autres ouvriers de Frédéric Japy que Dodillet qui se sont établis pour leur compte. Citons : *Beurnier* à Seloncourt et A. L'Epée à Ste-Suzanne.

(1) C'est-à-dire pour la pendule et pour la montre.

Digitized by Google

également importés à Montbéliard et à Héricourt. Disons-le en passant, ce n'est qu'en 1793 que *Laurend Mégevand*, genevois d'origine, mais vivant au Locle, introduisit l'horlogerie à Besançon. Le mérite de Mégevand, à Besançon, comme celui de Frédérie Japy, à Beaucourt, dit M. *Albert Roux*, dans ses *Notes sur l'horlogerie à Montbéliard*, est d'avoir industrialisé ce métier en renonçant aux procédés des anciens maîtres qui construisaient patiemment leurs horloges ou leurs montres à la main, depuis le commencement jusqu'à la fin. Ces deux novateurs ont fait les premiers pas dans la voie de l'industrie moderne en perfectionnant l'outillage et les procédés de fabrication et en fractionnant la main-d'œuvre, condition essentielle pour arriver à une production rapide et économique.

Fabricant des vis pour ses mouvements d'horlogerie, Japy tout naturellement, songea, en augmentant les diamètres, à faire la vis pour menuiserie. Etant encore enfant, il voyait son père confectionner péniblement des serrures. Il perfectionna le travail en employant la machine. Mariant sa fille, M^me^ *Maillard-Salins*, il lui donna comme dot, l'exploitation du brevet qu'il venait de prendre pour sa machine à découper les dents de scies. C'est ainsi que cette fabrication, si puissamment développée depuis par MM. Peugeot frères, fut introduite à Valentigney (1). Son esprit était toujours en éveil, aussi, lorsqu'en 1799 fut promulgué la loi relative aux brevets d'invention, il fit enregistrer dix brevets à la fois, tous relatifs à des machines propres à l'exécution des différentes pièces composant sa fabrication. Japy est donc en quelque sorte le père de notre industrie de ce pays de Montbéliard, où l'aisance est si généralement répartie aujourd'hui, où on vit plus facilement qu'autrefois. Ce pays a, envers la mémoire de cet homme, sorti de ses entrailles, une dette de reconnaissance. (2)

---

(1) A Valentigney, Maillard-Salins avait pour associé ou collaborateur, son beau-frère, gendre comme lui de Frédéric Japy : *Frédéric-Louis Calame*, horloger, originaire de Suisse.

(2) Puisque nous parlons de l'établissement de l'industrie dans le pays, rappelons que les Forges d'Audincourt, propriété du prince, fonctionnaient depuis une époque fort ancienne, et, pour ce qui a trait à l'industrie textile, ainsi que nous l'avons établi dans « *L'Industrie cotonnière au pays de Montbéliard* », que c'est *Jean-Christophe Picard* qui, en 1740, fit venir d'Allemagne des ouvriers, avec le concours desquels il établit une manufacture

Digitized by Google

Ses inventions, son travail, son savoir-faire, sa volonté puissante lui avaient procuré la fortune, même une grosse fortune, ce qui, pour les novateurs, est assez rare. Néanmoins on peut dire de son œuvre, qu'elle fut démocratique. Si Le Locle et La Chaux-de-Fonds l'avaient précédé dans la voie en l'instruisant, c'est Japy qui, le premier, contribua à faire de la montre, objet de luxe jusque-là, par son bas prix le meuble utile, mis à la portée de tous, que nous connaissons.

A Beaucourt, la rue où il monta sa fabrique, porte le nom de *rue Frédéric-Japy*. Un autre honneur lui a été rendu : A Paris, dans le XI^me^ arrondissement, se trouve la *rue Japy*.

Nous voici à cent lieues de la ferme dont nous écrivons l'histoire, il est temps d'y revenir.

Il ne nous a pas été possible de connaître d'une façon certaine la date de la vente de la *Grange-la-Dame* comme bien national (1), ni le nom du premier acquéreur. D'après M. G. Goguel, M. *Léopold-Frédéric-Jacques Berdot*, ancien colonel au service de la France, l'aurait acquise le 1 Fructidor an VI de M. *Frédéric-Charles Goguel*. En tout cas, cette propriété est restée dans la famille Berdot jusqu'à la mort de M^me^ Jules Beurnier, née Berdot. Depuis, elle a passé par héritage entre les mains de M. le D^r^ Louis Beurnier de Paris.

Revenons maintenant au parc.

En l'an V, il est exposé aux enchères à titre de bien national. Comme à ce moment Montbéliard était rattaché à la Haute-Saône, l'adjudication eut lieu à Vesoul le vingt-huit Ventôse.

Beaucoup de Montbéliardais, — les enchères en fournissent la preuve, — s'étaient rendus au chef-lieu pour assister à cette opération.

La mise en vente avait été précédée, comme toujours, d'une expertise, celle-ci faite par *Laurent*, architecte de Vesoul. Sui-

---

d'étoffes de fil et de coton à Héricourt, fabrique qui occupa, tant pour filer à la main que pour le tissage, un grand nombre d'ouvriers. Elle subsiste encore aujourd'hui, entièrement transformée à plusieurs reprises.

(1) Les propriétés princières furent aliénées en 1794 et les années suivantes. On vendit entre autres, celle du *Mont-Chevis*, celles des *Gouttes*, de la *Souaberie*, de la *Petite Hollande*, d'*Etupes*, de *Clémont*, de *Marchelavillers*, etc., etc.

Digitized by Google

vant l'expert, il y avait là, trente arpents de futaie, de trente à quarante ans d'âge. Une autre parcelle de contenance égale, à ce moment même était exploitée par le citoyen *Rochet*, des Forges d'Audincourt. Quant au surplus, c'étaient de jeunes coupes, de un à huit ans.

« Ce bois, — dit Laurent, — n'a pas grande valeur, ayant été brouté par le gibier qu'on entretenait dans ce parc. Les murs de clôture sont de très mauvaise construction, brèchés et ouverts en plusieurs endroits. Leur couverture en laves est absolument dégradée; en raison de leur position, ils n'ont aucune valeur. » « Au surplus, ajoute l'expert, d'après la loi pareille clôture ne doit plus exister. »

En fin de compte, — admirons la précision de Laurent, — il conclut à une valeur de Fr. 56,633.

Les enchères s'ouvrent sur une demande de cinquante mille francs. Successivement plusieurs feux sont allumés et, au quatrième, le citoyen *P.-F. Dorian* est adjudicataire au prix de cent six mille francs.

Dorian déclare aussitôt qu'il a pour associés, dans des proportions qu'il fait connaître : les sieurs *P.-F. Goguel*, *Jacques Binninger*, *Christophe Leconte*, *Pierre-Conrad Berger*, *Georges-Conrad Fries*, *Charles Beurnier*, *Jacques Morel*, *Georges-Louis Jeanmaire* et *Jean-Baptiste Prêtre*, tous comme lui, habitants de Montbéliard.

A la suite de cette opération, les bois exploitables furent coupés et vendus, puis les terrains défrichés, à mesure qu'on pouvait en exploiter la superficie.

Douze ans après, en vertu d'un acte en date du 5 Octobre 1809, la principale valeur c'est-à-dire les bois à couper, n'existant plus, les acquéreurs font des parts pour sortir de l'indivision et les tirent au sort. Mais de nombreuses mutations sont survenues. Les propriétaires à ce moment sont : *Jean-Jacques Goguel*, *L.-F. Leconte*. *Ch.-Joseph Beurnier*, homme de loi, *Léopold-Frédéric Flamand*, *veuve Morhard née Ienney* et *P.-L. Sahler*.

Ces parts nombreuses dans un même bien et ces changements fréquents, ne sont-ils pas un signe de la timidité de certains acquéreurs de biens nationaux et des craintes qui les assiégeaient alors, redoutant sans doute d'être plus tard inquiétés à ce sujet ?

Dans les parties basses de la propriété, on rencontre plu-

Digitized by Google

sieurs sources, dont l'une, au Nord, très importante, sort au pied des rochers dominant la voie ferrée. Il en est parlé dans cet acte du 5 Octobre 1809, pour en faire un don gratuit à la ville de Montbéliard, cela dans les termes suivants :

La fontaine restera commune entre les propriétaires et sera à la disposition de la ville de Montbéliard pour fournir l'eau aux fontaines quand on jugera à propos de les rétablir.

Ainsi donc, au moment dont nous parlons, il n'y avait plus de fontaines coulantes en ville. Les nombreux puits qui s'y trouvaient, étaient seuls en état de fournir à la population, en qualité plus que douteuse, l'eau qui lui était nécessaire.

Bien que le parc saisi ait été vendu par l'Etat, en vertu de sa toute puissance, sans restriction, la ville cependant pouvait, même en l'absence du don dont nous venons de parler, faire valoir certains droits : En effet, à une époque assez reculée, en 1568, *Georges de Franquemont*, propriétaire du bois Thomas, — c'est ainsi qu'on nommait alors les terrains du nouveau parc qui furent réunis à l'ancien en 1581, — avait abandonné à la ville, sous certaines conditions, la jouissance de cette fontaine naturelle. Mais au commencement du siècle dernier, on vivait sous l'impression que tout droit antérieur à la Révolution et à la conquête du pays, était caduc. Cependant c'est d'une façon très intermittente, pouvait-on dire aussi, que la ville avait utilisé les eaux mises à sa disposition. Ainsi en effet, par suite de l'incurie de la municipalité, les fontaines ne fournissaient plus d'eau depuis soixante-dix ans lorsque, le 28 Décembre 1747, elles recommencent à couler. (1)

Quand, au siècle dernier, tout à nouveau, on rétablit les conduites, celles-ci, comme les anciennes, étaient en bois. Vers 1850 on y substitua des tuyaux en poterie ; cet essai fut malheureux. Ce n'est qu'après 1870 qu'on organisa le système actuel basé sur l'élévation des eaux du parc dans un grand réservoir, au moyen de pompes foulantes actionnées par un moteur à vapeur.

A la suite de cette attribution des parts dont nous avons parlé, en 1809, le citoyen *P.-L. Sahler*, par des achats successifs, se rendit acquéreur de quantité d'entre elles et y bâtit une ferme encore aujourd'hui dans sa famille.

---

(1) *Notice historique sur Montbéliard et ses monuments*, par *E. Tuefferd.*

Digitized by Google

C'est en raison de l'ombre fournie par un bouquet de bois d'une dizaine d'hectares soustrait au défrichement en raison de la forte déclivité du terrain, comme aussi de la vue vraiment belle et étendue dont on jouit dans la partie du midi, que le parc, situé loin de la poussière des grandes routes, doit d'être resté, pour le Montbéliardais, un but de promenade favori.

Il y a vingt ans, M^lle^ *Diemer-Duperret* de Montbéliard, voulant faire de la ville sa légataire universelle, eut un moment la pensée de lui offrir cette propriété, dont elle avait souvent joui dans sa jeunesse. Les circonstances ne se sont pas prêtées à la réalisation de ce projet d'achat.

Les renseignements que nous donnons ici sur le parc proviennent d'un dossier qui est entre nos mains.

Au sujet de nos sources d'informations, remercions ici sincèrement MM. A. Roux, président de la Société d'Emulation, Viénot, professeur à la Faculté de Théologie à Paris, Besson, notaire à Montbéliard, Meunier, bibliothécaire à Montbéliard, Mauveaux, archiviste à la mairie de Montbéliard, dont les indications, pour l'ensemble de ce travail, nous ont été des plus précieuses.

Digitized by Google

IV

Les Corporations de Montbéliard ; leur dissolution.

CORPORATIONS DE MONTBÉLIARD SUPRIMÉES PAR LA RÉVOLUTION. — DÉNOMBREMENT ET ANCIENNETÉ. — EXTRAITS DE LEURS STATUTS. — L'ARRÊTÉ DU 14 NIVOSE AN II. — DRAPS MORTUAIRES ET MANTEAUX DE DEUIL. — LA FORTUNE ET LES DETTES DES SOCIÉTÉS DISSOUTES. — SUPPLIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES TAILLEURS. — ENGAGEMENTS PRIS PAR CES ARTISANS. — DISPUTES DE MÉDECINS, DE CHIRURGIENS ET D'APOTHICAIRES. — LES BARBIERS. — SUPPLIQUE ADRESSÉE AU DUC GEORGES, EN 1664. — RÈGLES DE LA SOCIÉTÉ DES TEINTURIERS DE MONTBÉLIARD.

Les Corporations, Tribus ou Sociétés de Métiers, brisées par la Révolution comme portant atteinte à la liberté des citoyens, se sont, sous une autre forme, reconstituées de nos jours plus puissantes et autrement armées pour la lutte, sous le nom de Syndicats professionnels.

Nous n'avons pas à parler de ces sociétés nouvelles dont les buts sont divers. mais poursuivant notre travail, uniquement des associations de métiers que l'on nommait aussi *Chonffes*, existant à Montbéliard lors de la prise en possession du pays par la France.

Il y en avait vingt. Citons-les, en nommant d'abord les plus anciennes et en donnant pour chacune quelques renseignements :

Digitized by Google

Date de fondation. — Années

1491 Les *Marchands* ou Merciers, Epiciers, Drapiers, Orfèvres, Joailliers, dont le chef était, au moment où nous sommes arrivés, *Samuel Bernard*. Nous avons déjà cité cette corporation à propos des Halles. Voici encore un article de ses statuts se rapportant aux déplacements ou voyages des marchands :

« Vous promettez que si un mercier va coucher dans la Maison-Dieu (c'est-à-dire à l'hôpital) et vous le savez qu'il a vaillant vingt-quatre sols ou au dessus, le ferez sçavoir aux mestres et compagnons, afin de luy deffendre le dit mestier et de payer l'amende telle qu'il appartiendra, pourveu qu'il soit ouy en justice. »

Ainsi donc, avec vingt-quatre sols, on pouvait se mettre en voyage, coucher et se nourrir convenablement à l'auberge.

Il ne s'agissait du reste pas là de voyages de plaisir. *Holbein*, entre autres images, nous a laissé celle du mercier saisi par la mort. Il est représenté sous les traits d'un homme encore jeune, pliant sous le poids d'une lourde hotte, de laquelle débordent toutes espèces de marchandises. Le mercier n'était donc pas uniquement sédentaire. Il allait aux foires, se faisait souvent colporteur. Du reste il se déplaçait forcément pour ses achats.

1494 Les *Tailleurs* et Boutonniers, sous la direction d'*Isaac Béquillard*.

Les règles de cette société, renouvellées en dernier lieu en 1771, définissent comme suit le chef-d'œuvre à exécuter pour être reçu maître :

« Le chef-d'œuvre pour homme sera un habit complet, savoir : just'aucorps, veste et culottes, avec un manteau que l'aspirant sera tenu seulement de dessiner, au lieu que non seulement il dessinera devant les mêmes maîtres l'habillement, mais le parachevera en tous points de manière à être porté. Le chef-d'œuvre pour femme sera un corps à baleine piqué, dont il pourra couper un modèle en présence des maîtres jurés et une robe, soit volante soit à ceinture, le tout suivant la mode qui se trouvera être la plus nouvelle. »

1497 Les *Chapeliers : Masson* père était maître de cette corporation à la Révolution.

« Aucun du dit mestier, — disent leurs statuts, — n'useront, en exerçant leur métier, de poil de bœuf ne aultre, mais que seulement de laine. » — Que devenait à ce moment le poil des lapins?

Digitized by Google

Date de fondation. — Années

1499 Les *Bouchers*, dont le chef était *Nicolas Iennney* ou *Ienné*. « Ceux qui vendront chair de brebis pour du mouton seront amendables de dix sols, » prescrivent leurs règles. « Ils ne devront trancher ny vendre de chair de veau qu'elle ne soit licite et que chacun quartier ne pèse dix livres, sous peine de trois gros. »

1500 *St-Eloy*, groupant tous les ouvriers travaillant les métaux : Maréchaux, Serruriers, Horlogers, Couteliers, Eperonniers, Selliers, Corroyeurs, Potiers d'étain, Forgeurs de cuivre. Ces divers artistes avaient pour chef *Georges-Frédéric Mégnin*.

A l'article 14 il est dit : « Ne s'entremettront les serruriers, harquebusiers, esperonniers, horlogiers, pottiers d'estaing, comme aussi selliers ou ceulx appartenant auxdits mestiers, de prendre apprentifs pour luy apprendre leur praticque, qui ne soyent de léal mariage et de gens de bien, et debvront apprendre les apprentifs le temps et terme de trois ans durant et non moings.... »

1500 Les *Tanneurs* improprement nommés aussi Escoffiers : *Frédéric Wetzel*, leur maître.

« Les dits compagnons ne devront marchander nulles danrées lung sur l'autre. Ny aussy blasmer louvrage lung de lautre, à peine de vingt solz estevenants pour chacun des dits faicts, applicables aux pouvres passants du dit mestier, ou autres malades et nécessitez de la dite Chonffe. »

« Quand aucun du dit mestier, soit homme ou femme iront de vie à trespas, les dit thanneurs seront tenus de poursuivre le corps dès le lieu où il trespassera, jusques au cimetière où il sera inhumé, pour ouyr la prédication, après, reconduire les prochains du trespassé jusque devant leur résidence pour les consoler suivant que de coustume, et ce à peine de cinq solz estevenants, applicables à la dite boite des povres. »

1513 *Les Cordiers*, commandés par *Pameyer fils*.

Ils doivent payer quatre florins d'or et une livre de cire pour être maitres et tenir boutique. Il leur est « deffendu de mettre la main et de tenir aucune chose infecte et deshonnête. »

1556 Les *Tisserands* et *Filandiers*. Le chef de la corporation était *Georges-Frédéric Duperret*.

Il est dit à l'article 16. « Un compagnon du métier qui marquera sur des pièces d'ouvrage, de trélis ou trausse, toile ou

Digitized by Google

Date de fondation. — Années

autre travail de tisserand, passé une demi aunotte (1) ou environ de plus qu'elles ne contiendront effectivement, le fait étant reconnu par la société, il sera obligé de s'y faire réintégrer et recevoir de nouveau, et au cas il vienne continuer et récidiver dans cette espèce de fraude, il sera rejetté entièrement de la société outre la punition que nous pourrons lui faire infliger en ce cas, comme nous nous en réservons expressément les droits. »

1561 La *Grande Verge*. Sous ce nom sont groupés les marchands de chevaux et de bétail. Au moment dont nous parlons ils étaient sous la direction de *Pierre-Frédéric Goguel*.

Pas besoin n'était d'exercer le métier de la corporation pour y être admis. M. *Alexandre Tuetey* cite l'illustre naturaliste *Jean Bauhin*, et le non moins illustre artiste *François Briot*, comme ayant fait partie de la Chonffe de la Grande-Verge de Montbéliard. Appartenir à une corporation constituait un honneur, de même que cela pouvait être, dans certains cas, une protection. « Tout compagnon achetant et revendant chevaux, bœufs, vaches, moutons, chèvres, porcs, *harans, carpes*, ou autres choses, devra être sacré et donnera 4 florins, — 25 sols Bâlois pour chaque florin. »

1575 Les *Médecins, Chirurgiens, Apothicaires*, dont nous nous proposons de parler quelque peu. C'est la corporation dont les archives sont les plus importantes. Le citoyen *Morlot* était maître au moment de la dissolution. Pour le moment nous poursuivons notre énumération.

1580 Les *Charpentiers* et *Charrons*, commandés par *Martin Sauerbeck*.

« Les maîtres ne devront tenir que deux apprentis. L'apprentissage sera de deux ans pour les Charpentiers et Tourneliers, de trois ans pour les Menuisiers et de un an pour les Rouhiers. (2) »

« Un compagnon charron qui aspirera à la maîtrise sera tenu de fabriquer et de montrer pour son chef d'œuvre, un charriot et une charrue avec tout ce qui en dépend à l'exception des échelles, qu'il sera libre de ne pas faire. »

1585 Les *Maçons*, *Jean-Frédéric Bouillon*, chef.

Nous ne possédons pas de statuts de cette corporation.

---

(1) Soit un quart d'aune.

(2) C'est-à-dire pour ceux qui ne faisaient que les roues.

Digitized by Google

Date de fondation.

Les *Tonneliers*, qui avaient choisi pour maître en dernier lieu,

Années *Christophe-Henri Edelmann*. Ils n'ont pas non plus laissé trace

1626 de leurs règles, ou au moins elles ne nous sont pas connues.

1648 Les *Cordonniers*, *Selliers*, *Maroqueniers* et *Bourreliers* avec *Frédéric Vurpillot* pour maître.

« Ils ne pourront avoir qu'un banc, afin que les pauvres compagnons puissent demeurer et gagner leur vie avec les autres plus riches. »

« Le maître ne pourra avoir plus de deux compagnons et un apprentif. L'apprentissage est de trois ans. Ils ne hanteront, converseront, boiront, ne mangeront avec les bourreaux et escorcheurs, à peine de quatre francs au profit de la Société et d'un quartal de vin pour l'assemblée. »

« Le chef-d'œuvre sera : une paire de bottes molles dont les semelles et talons seront de cuir fort; l'empeigne des soulliers, les tiges et les grenouillères, de cuir de vache passé en huile. En plus des bottes fortes : une paire de soulliers d'homme et une à usage de femme, à talons de bois, et autant à talons de de cuir. »

1725 Les *Bonnetiers*, détachés de la corporation des Merciers. Le citoyen *Goguel*, était leur maître lors de la dissolution.

Deux membres étaient établis pour faire la visite des bas, bonnets et mitaines. Les places dans les foires, se tiraient au sort. Un maître ne pouvait avoir plus de trois compagnons et un apprenti. Défense, sous peine d'amende, de mal parler de la société.

1741 Les *Teinturiers : Jean-Georges Feschotte* était leur maître.

Il y a dans les statuts de cette corporation, tant de choses qui nous semblent être d'un intérêt général, concernant une industrie autrefois florissante dans la ville, mais qui aujourd'hui n'y existe plus, que plutôt que de faire des citations, nous donnons, à la suite de ce chapitre, malgré sa longueur, le document dans son intégrité.

1750 A cette date, les *Menuisiers*, *Vitriers*, *Tourneurs*, se sont détachés de la société des Charpentiers. *Georges-David Couleru* les commandait.

Les statuts octroyés disent : « Le maître élu et le lieutenant doivent accepter leurs charges à peine de 3 livres, et du double en cas de second refus, et dans chaque cas 5 sols pour les pauvres, réservant à notre Conseil la connaissance d'un troisième refus. »

Digitized by Google

Date de fondation. — Années

« Les petites contestations entre les membres pourront être terminées en société; si on y appelle le Maire, on lui paiera seize sous. Il sera fait rapport au Procureur Général d'une affaire de conséquence pour qu'il la fasse décider au Conseil. Celui qui fera assembler paiera au préalable 32 sols, qui tomberont à la charge de celui qui aura tort, outre quatre sous pour les pauvres et l'amende, s'il échet. »

« Tous ceux qui voudront être reçus feront un chef-d'œuvre, les menuisiers une armoire, une commode et une fenêtre à petits bois; les vitriers une lanterne; les tourneurs, un rouet à double torse.

1753 Les *Gantiers* et *Pelletiers*. *Jean-Joseph Fallot*, maître en chef.

L'apprentissage est de trois ans, puis trois années de voyage.

« Le chef-d'œuvre pour la ganterie consiste :

Ou une paire de gants de peau de cerf, de biche ou de chevreuil avec une couverture à l'anglaise, les pouces en entier avec des parements brodés en or ou en argent.

Ou une demi-douzaine de gants de femme, d'une peau bien préparée, fine et passée au lait.

Ou un ceinturon de peau de veau bien préparée, fait d'une pièce, piqué à trois tours, doublé avec de la peau.

— Ou un ceinturon ordinaire de peau de bouc teinte proprement en pourpre.

Ou une paire de culottes de peau de bouc, proprement piquée, sans couture en dedans.

Ou une paire de bas de peau de chèvre avec des coins brodés.

Ou une gibecière. »

« Le chef-d'œuvre pour la pelleterie sera :

Ou un manchon de peau étrangère, soit pour homme, soit pour femme.

Ou un bonnet à la grenadière.

Ou un bonnet pour homme, à la mode du pays.

Ou une paire de mitaines pour homme, de différentes pièces rapportées. »

Date incertaine Les *Chamoiseurs*. *Philippe-Frédéric Verenet* avait qualité de maître.

id. Les *Boulangers* et *Pâtissiers*, avec *Jacques-Christophe Dorian*. (1)

(1) Les *Dorian*, pendant plusieurs générations ont été, tant à Montbéliard

Digitized by Google

Nous ne possédons aucun renseignement sur les statuts de ces deux dernières tribus.

Si le lecteur n'a pas trouvé ces explications trop longues, si au contraire il a éprouvé quelque satisfaction à pénétrer à notre suite dans la petite sphère où s'agitaient ces corporations, il faut qu'il sache à qui il en est redevable. C'est à l'un de nos savants Montbéliardais, M. *Tuefferd*, pasteur à Bethoncourt, qui, il y a une cinquantaine d'années, déchiffrait et groupait dans un cahier, aujourd'hui à la Bibliothèque de Montbéliard, les règles et statuts de nos associations, recueil dans lequel nous n'avons eu qu'à puiser.

La suppression de toutes nos anciennes Chonffes a eu lieu par arrêté du 14 Nivôse an II, pris par le Directoire et affiché le 24 du dit mois.

Cet arrêté enjoint aux corporations « d'avoir à se dissoudre dans un délai de trois jours et de déposer à la municipalité tous les deniers et effets qui leur sont propres et notamment les draps servant aux sépultures, pour être employés à faire des guêtres aux soldats de la République. » On donnait ainsi une couleur patriotique à l'un des buts que l'on poursuivait alors : empêcher de se produire à l'avenir, toute manifestation religieuse de quelque nature qu'elle fut et, en particulier, enlever aux enterrements leur solennité. Du reste, l'arrêté est complété par ce qui suit :

« L'administration invite au surplus tous les bons citoyens qui auraient des manteaux noirs, dont un plus long usage, retraçant l'idée de cérémonies gothiques et superstitieuses, insulterait au culte de la Raison, à venir les déposer sur l'autel de la Patrie pour servir à l'équipement des braves défenseurs de la Patrie. (1)

Les désirs exprimés par Bernard étant des ordres, auraient

---

que dans les environs, meuniers, boulangers et maîtres-d'hôtel. Cette famille, venue de Tuhn en Suisse, mais qui paraît cependant d'origine française, expatriée pour cause de religion, est illustrée par *Pierre-Frédéric Dorian*, membre distingué du gouvernement de la Défense Nationale, né à Montbéliard en 1814. Sa ville natale a donné son nom à une de ses places publiques. Saint-Etienne, où son mariage et de puissants intérêts industriels avaient fixé Dorian, vient de lui élever une statue.

(1) Extrait d'une note insérée dans le XXVI[e] volume des *Mémoires de la Société d'Emulation*, par *M. Emonot.*

Digitized by Google

été bien téméraires ceux qui dès lors, se seraient mis dans le cas de « sembler insulter au culte de la Raison » en couvrant leurs épaules du traditionnel manteau de deuil, lorsqu'ils accompagnaient leurs proches au cimetière. Dès ce moment on ne fit plus voir le jour à ces malencontreux vêtements.

A la suite de cet arrêté, dans les délais voulus, fidèlement, les chefs de corporations présentèrent leurs comptes et livrèrent à la mairie ce que ces sociétés possédaient :

Voici d'abord, arrivant les uns à la suite des autres, portés par les artisans, des coffres ou arches fermant à clef. Ils contiennent : les fameux draps mortuaires, les registres, règles, documents, répertoires des admissions, titres, comptes et cachets de chaque société.

C'est ensuite une quantité variable de seaux en cuir bouilli. Chaque apprenti passant maître en devait un et ces seaux servaient lors des incendies. Les *Marchands* en avaient 69 et les *Gantiers*, moins nombreux, 9 seulement.

Les *Charpentiers* se montrent à leur tour, leurs robustes épaules chargées les uns d'une longue échelle, d'autres des deux grands crochets que nous avons vus pendant longtemps, remisés sous le bâtiment des Halles, attendant là qu'on les utilisât en cas de feu. Et c'est à peu près tout ! — Car si, dans certaines villes les corporations étaient puissantes, possédaient des immeubles qui leur servaient de lieu de réunion, celles de Montbéliard brillaient plutôt d'une autre façon, comme on va le voir :

Arrive-t-on à mille livres en réunissant l'actif des *Marchands* et de la *Grande-Verge ?* Ce sera le bout du monde. Mais les *Tonneliers*, les *Tisserands*, les *Bonnetiers*, les *Cordonniers*, les *Menuisiers*, les *Chamoiseurs*, les *Tanneurs*, les *Teinturiers* et les *Bouchers*, ont tous plus de dettes que de ressources.

Les *Teinturiers* en particulier, doivent au citoyen *Wetzel*, membre de cette corporation, une somme de quatre cents livres. Pour l'en couvrir partiellement, il reçoit cinquante-trois livres dues « tant pour inscription que pour allibération de son aprentif d'Aarau, plus vingt-trois livres pour allibération de *Jean-Pierre Mégnin* d'Hérimoncourt et vin revenant aux maîtres de la Société à cette occasion. » Car à cette époque, on ne faisait rien d'important sans boire un coup. C'était du vin : la bière et les apéritifs, qui coulent si facilement aujourd'hui à flots, n'étaient pas encore en usage.

Digitized by Google

Dans quelle mesure les dettes dont nous venons de parler ont-elles été payées ? — Pour le dire exactement, les renseignements font en partie défaut. On vient de voir ce qu'il en est des *Teinturiers*, voici le cas des *Tailleurs :* Ils n'ont rien à l'actif et leur société a emprunté à *Charles-Louis Duvernoy*, une somme de deux cents livres.

Les titres de cette créance sont sous nos yeux, examinons-les.

C'est d'abord une supplique adressée à Nos Seigneurs du Conseil de Régence établi à Montbéliard pour S. A. S. ainsi conçue :

« Nos Seigneurs,

Supplient très humblement *Pierre Andey*, maître en chef, *Jean-Christophe Bertrand* et *Lambercy*, députés de la *Société des tailleurs d'habits de Montbéliard,* disant :

« Qu'ayant eu le malheur d'échouer dans la plainte *ficale* (sic) qu'ils avaient portée par devant la Cour, contre le tailleur *Chavel* de cette ville et le garçon tailleur *Frideric Rup*, la société se trouve hors d'état de payer les frais considérables que ce procès a occasionnés. Absolument dépourvue d'argent, elle se voit dans la nécessité de faire un emprunt pour l'acquittement de ces frais qui se montent à environ deux cents livres. »

« C'est ce qui porte les suppléants à recourir avec respect. »

« Ce considéré, nos Seigneurs, il vous plaise gracieusement, à vue de la procuration qu'ils ont l'honneur de produire, autoriser les dits suppléants, au nom de la *Société des Tailleurs*, à faire un emprunt de la somme de deux cents livres pour l'employer au paiement des frais dont il s'agit et en passer titre obligatoire à celui qui la fournira, sur la dite société, sous l'hypothèque des biens présents et futurs de chacun de ses membres. Ce sera grâce et justice. Fait à Montbéliard ce 16 Avril 1788. »

Suivent les signatures : Pierre Handey, maître. G.-F. Ziegler. Isaac Béquillard. Jean-Pierre Ziegler. J.-F. Jacot, J,-C. Bertrand. Jean-Melchior Fauser. Jean-Georges Parrot. D.-N. Curie. Jean-Jacques Lambercy. Joseph Vurpillot. Pierre Rayot. Gotlib Schwar. Jacques Pillard. G.-F. Rayot. Marc Bourlier, Georges-Louis Chavel. Jean Cottard. Plus trois signatures illisibles.

Digitized by Google

En marge du titre se trouve, en ces termes, l'approbation demandée :

N° 467. *Soit fait ainsi qu'il est requis.*

En Conseil le 16 Avril 1788.

F.-A. Comte de Sponeck. *F.-L. Jeanmaire.*

Reçu cinq sols.

Conformément à ce qui précède : Handey, Bertrand et Lambercey, suivant acte passé en l'étude du notaire *Surleau*, empruntent le 7 Avril 1788 à *Charles-Louis Duvernoy*, la somme dont il est question, aux conditions suivantes : « *avec promesse de la lui rendre et payer dans un délai d'un an d'ici, avec le juste intérêt de cinq pour cent, à peine de frais, dépens, dommages et intérêts, sous l'obligation de tous et chacun de leurs biens présents et futurs, de ceux des autres membres de la société, de ses bons et revenus, qu'ils ont, pour ce, soumis et hypotéqués en forme de droit aux rigueurs et contraintes de toute cour et juridiction qu'il appartiendra, en renonçant à toute exception contraire aux présentes.*

Ces garanties vous semblent-elles suffisantes ?

Mais on n'était, paraît-il, pas chatouilleux en fait d'honneur dans ce temps-là ! car les tailleurs, après avoir touché l'argent, s'être tous personnellement engagés à le rendre, ont trouvé naturel, comme on le verra au chapitre suivant, de ne s'exécuter ni au bout d'un an, ni plus tard. — Pour quel motif le créancier ne les a-t-il pas poursuivis ? — Sans doute parce que le procédé que ces débiteurs employaient était alors généralement suivi. Les troubles politiques, entre autres conséquences, avaient eu celle-ci : de produire un relâchement des consciences.

Quel était, avant tout, le principe de nos corporations dans le sein desquelles n'entrait pas qui voulait, et dont les règles étaient fort étroites? — C'était, en premier lieu, dans un but égoïste, par un ensemble de mesures, de restreindre la concurrence.

Ainsi, si nous examinons le règlement de la *Société des Teinturiers* qu'on trouvera ci-après, nous voyons :

Qu'il n'est permis d'avoir enseigne que si on a fait légitime apprentissage. (Art. 61).

Qu'on ne peut s'établir que dans une ville ou bourg où il y a une foire. (Art. 81).

Digitized by Google

Qu'on n'est reçu apprenti qu'étant né de légitime mariage. (Art. 36).

Que l'apprenti doit payer pour être admis à faire apprentissage.

Que le terme de cet apprentissage est de trois ans. (Art. 38).

Chaque maître, après avoir allibéré son apprenti, n'est autorisé à en prendre un nouveau qu'après que trois ans se sont écoulés depuis ce moment. (Art. 60).

Nous voyons aussi qu'un compagnon ou fils de maître, son apprentissage étant terminé, ne peut se marier et s'établir, qu'après avoir voyagé trois ans. (Art. 51, 53 et 57.)

Qu'une veuve ne peut exercer la profession que durant sa viduité. (Art. 78).

Une autre préoccupation se fait jour également dans les dits statuts : celle de maintenir par le moyen d'une sérieuse hiérarchie, un ordre parfait dans la société. Ce sentiment se manifeste particulièrement dans les articles suivants :

Obligation pour tous les maîtres, sous peine d'amende, d'assister à la Saint-Nicolas, à l'assemblée générale. (Art. 1.)

Le maire de la ville devant obligatoirement présider cette assemblée. (Même article).

Deux compagnons ou ouvriers choisis par leurs pairs, tenus, afin qu'elles soient valables, d'assister aux séances des maîtres. (Art. 23.)

Donc d'une part. les maîtres ne peuvent délibérer en dehors de la présence du représentant de l'autorité, et d'autre part, sans l'assistance de deux délégués des compagnons. (Art. 22, 23 et 24.)

Les compagnons ne jouissent pas d'une plus grande liberté : ils ne peuvent s'assembler que sous la présidence d'un maître. (Art. 25.)

On n'avait pas alors idée qu'une guerre de classes fut jamais possible !

Enfin ce qui frappe dans ces statuts, c'est la quantité de cas passibles d'amendes. Ce ne sont qu'interdictions de toute nature. Car en dehors de ce qui est de droit commun, nous n'en avons pas compté moins de vingt-deux propres à la corporation.

A un moment donné, ces mesures restrictives avaient pu avoir leur raison d'être, mais convenons que leur effet, sur

Digitized by Google

tout funeste, fut de briser toute initiative et d'enrayer tout progrès. On finit, avec le temps, par s'en rendre compte.

L'art ou métier de la teinture a disparu de Montbéliard Il ne s'exerce plus aujourd'hui que dans de grands centres, parmi lesquels nous citerons, sans nous éloigner outre mesure : Mulhouse, Lyon, Villefranche, Saint-Etienne, Rouen, Roubaix, villes où on voit d'immenses ateliers, munis des engins les plus perfectionnés et les plus puissants, livrant à de bas prix souvent de véritables merveilles, malgré une main-d'œuvre parfois relativement élevée.

Par la voie du recueil de M. Tuefferd, l'écho de discordes anciennes parvient également jusqu'à nous :

Ainsi en 1665, les *Médecins*, auxquels l'étude interne du corps humain était réservée, les *Chirurgiens*, dont l'action ne pouvait être qu'externe, et les *Apothicaires*, qui n'avaient pas le droit de mélanger deux drogues hors de la présence du médecin, tous cependant membres de la même corporation, se trouvent en grand désaccord.

Sous les espèces des Srs *Binninger* médecin, *Comte* chirurgien, et *Titot* apothicaire, ils se disputent un jour de la façon la plus violente devant le lit d'une pauvre malade, la dame *Kœnig* « prise de fièvre continue accompagnée de tumeur de la mamelle droite, avec grandes douleurs et foiblesses de la mère et du fruit qu'elle porte. » C'est alors à qui ne pansera pas la dite malade, de cela grandement « esmue », comme on peut le penser ! Binninger nous dit avec beaucoup d'à-propos : que ce fait « montre très évidemment quels malheurs la confusion qui a la vogue plus que jamais, particulièrement dans la profession de la médecine en ce lieu, entraîne après soy ! »

A peu près à la même époque, ce registre nous fait voir ces trois branches de l'art médical au contraire idéalement unies ; c'est quand il s'agit de fermer la porte de nouveaux venus : les *Barbiers*.

Comment nos anciens auraient-ils pu admettre que ces derniers, n'ayant point fait d'études dans une ville fameuse : Bâle, Montpellier ou Padoue ; qu'aucun lieu ne rattachait du reste à la profession médicale, fussent en état de couper les poils et de raser scientifiquement la barbe ? — Cependant on les voit, disent-ils, — promenant partout le *bassin*, et — poussant l'audace à son comble, aller jusqu'à suspendre à leurs portes ce

Digitized by Google

respectable insigne et instrument de chirurgien ! Une telle perversion ou confusion était de nature à faire courir au monde les plus grands dangers.

C'est ce que montra le même *Jean-Nicolas Binninger,* homme distingué mais d'une tournure d'esprit combative. Nous demandons la permission de transcrire ici la supplique qu'il rédigea dans le dessein de faire porter prompt remède à cet ordre de choses, évidemment très préjudiciable non seulement à l'Etat, mais aussi à la corporation à laquelle il avait l'honneur d'appartenir.

La requête, qui porte la date du 25 Janvier 1664, fut présentée à S. A. S. le duc Georges, en ces termes :

« La compagnie des Médecins, Chirurgiens et Pharmaciens remontre que la médecine étant créée de Dieu et recommandée pour la nécessité de l'homme, tant à rémouvoir les maladies qu'à promouvoir et conserver la santé, ayant plusieurs et diverses parties en soi, es quels un seul se pouroit rendre parfait et en faire toutes les fonctions, (1) elle a été divisée en diverses parties ou espèces : *Arésile Tarentin* (2) en comptait cinq ordinaires. Mais elle a été, dans l'usage et commune aprobation, réduite à ces trois sciences et art : de *Médecine, Chirurgie* et *Pharmacie,* lesquels en composant le corps entier comme nécessaires pour faire chacune d'elles ses fonctions selon que la chose le requiert, et combien que l'une (3) excèlle par dessus l'autre, elles doivent toutes jouir de la même recommandation, faveur et considération, et c'est à cette fin qu'elles sont ordinairement assemblées en un corps au quel, en tous Etats, villes et Républiques, il est accordé des règles et privilèges, comme les Sérénissimes prédécesseurs de V. A. S. en ont aussi accordé à iceux en faisant profession en leur ville de Montbéliard, portant défense et inibition à tous, de quelle qualité qu'ils soient, n'ayant appris les dites sciences, arts et professions, de s'y entremettre en tout ny en partie, ny en aucunes dépendances ; mêsmes telles défenses ont été, par plusieurs jugements de votre Cour, réitérées, à grandes peines et plusieurs condamnés pour y avoir contre-

(1) Binninger prêche pour son saint, c'est du médecin dont il est question.

(2) Malgré nos recherches nous n'avons pu découvrir qui est *Arésile Tarentin* sous l'égide duquel Binninger se place ici.

(3) Même remarque que ci-dessus, c'est de la médecine qu'il s'agit.

Digitized by Google

venu ; néantmoins l'on ne laisse encore anjourd'hui d'y contrevenir. »

« Plusieurs femmes et autres personnes, comme les maîtres des hautes œuvres et autres, se mêlent d'administrer des médicaments entremêlés de leçons et incantations; mais principalement, et ce qui est aujourd'hui tout commun, des savetiers, tailleurs, tisserands, et gens d'autres métiers, se sont entremis à faire les poils, cheveux, barbes et travail semblable, dépendant et apartenant duement à la chirurgie, comme on fait et font un *Daniel Grand-Périn* savetier, qui tient boutique ouverte entre les portes du grand pont, *Léonard Speck* tailleur, *Estienne Ferrand* tissserand, *Frédérich Sabot* savetier, et *Léonard Plançon*, courant de maison en autre, y portant le bassin, et, à ce que le bruit court, veulent passer aux saignées, et par ce moyen, otent le pain des pauvres Chirurgiens, lesquels, ayant peu de pratiques, devraient, par cette subvention de faire les poils et barbe, avoir de quoi passer chemin en attendant quelque autre employ. »

« Mais s'en étant vus jusqu'à maintenant privés par les illégitimes entremises des dits couratiers (1) et savetiers, il n'y a plus aucun chirurgien de cette ville qui n'ait été obligé de chercher quelqu'autre moyen pour gaigner la vie, et ce qui est bien le pis, c'est que comme ceux qui sont encore de la dite profession vieillissent, l'on voit qu'à cause de l'usurpation sur le dit art de Chirurgie il y a passé dix ans, il n'y a personne dans les terres et pays de V. A. S. qui l'ait voulu apprendre, et l'on ne voit pas encore d'aparence que tant que, cette confusion et désordre durera, qu'aucun veuille apprendre tellement que si Dieu nous visitoit de peste et maladies contagieuses, l'on ne sait personne qui peut entreprendre et secourir les affligés, chose pourtant très nécessaire et d'importante considération. »

« C'est ce qui a occasionné les humbles suppléants de recourir de rechef à V. A. S. et implorer la justice, à ce que par l'autorité d'icelle, les mainstenant en leurs dites règles, deffendre de rechef à tous et un chacun, de quelle condition qu'il soit et de quel sexe, de dorénavant s'ingérer à donner aucuns remèdes, emplâtres et médicaments, faire aucunes saignées, poil, barbes, n'ayant appris les dites sciences, arts et métiers, à telle grande

(1) J.-N. Binninger ici accentue l'expression de son mépris.

Digitized by Google

peine qu'ils ayent sujet de se contenir et à tous aussi généralement, de se servir de telles sortes de gens pour l'une et l'autre des dites choses, à mesmes peines de chatoy exemplaire, à ce que tout étant remis en son premier être, celà donne sujet à quelques jeunes hommes d'apprendre la dite profession de Chirurgien pour en pouvoir assortir le public et pour pouvoir donner secours en la nécessité aux malades affligés. Et pour un tel bienfait, continueront les dits suppliants, de prier Dieu pour l'heureuse prospérité de V. A. S. »

« Fait ce 25 Janvier 1664. »

J.-N. Binninger. D.-M.-J. Dargent. P. Titot. J.-B. Chœpfell. Duvernoy. J.-E. Dargent.

Bien qu'un peu long, ce morceau n'est pas dépourvu de saveur. Il nous met en face d'une évolution : Nous voyons le chirurgien disparaître. C'est le barbier qui le remplace. Dès lors, il appartiendra au médecin, de faire les saignées ; il réduira les fractures et pansera les plaies.

Quand à la pétition, nous ne croyons pas quelle ait produit grand effet.

Digitized by Google

RÈGLES DE LA SOCIÉTÉ DES TEINTURIERS DE MONTBÉLIARD

Nous Charles Friderich, par la grâce de Dieu, Duc de Wirtemberg et Teck, d'Oëls et de Bernstatt en Silésie, Comte de Montbéliard, seigneur de Heidenheim, Sternberg, Medzibor et du francbourg fief royal d'Auras, Administrateur et tuteur en chef, etc., etc., savoir faisons par les présentes à tous, que les maitres teinturiers de la ville de Montbéliard nous ayant présenté leur très humble requête pour obtenir la permission de composer un corps de société particulier, et supplié en même temps d'autoriser et confirmer certaines règles, tirées de celles que le Sérénissime Duc Eberard Louis, notre très cher cousin, d'heureuse mémoire, accorda à la Société des Teinturiers du duché de Wirtemberg, le 39 de May 1706, le tout dans la veue de réprimer et faire cesser les abus qui se commettent dans cette profession au grand préjudice du public. Nous avons bien voulu, à cette considération, pour le bon ordre et l'avancement du commerce, leur accorder leur demande, après avoir vu l'avis du Conseil de notre Régence et de notre Procureur Général à Montbéliard, aussi bien que celui de notre régence à Souttgard et fait aux articles qu'ils proposaient les modifications et adjonctions convenables à leur situation et à celle du pays :

Ordonnons en conséquence par notre authorité souveraine l'exacte observation des articles suivans aux peines qui y sont portées et autres arbitraires suivant l'exigence des cas :

Art. 1. — Tous les maitres de cette société qui auront fait un légitime apprentissage de la profession de teinturier seront obligés de s'assembler une fois par an, le jour de la Saint-Nicolas, et d'y appeler notre maire en la ville de Montbéliard pour y présider et faire observer le bon ordre, au sujet de quoy il luy sera payé des fonds de la société, chaque fois une livre dix sols d'honoraires.

Art. 2. — Lors de cette assemblée générale, il sera fait lecture du livre où les noms des maitres seront inscrits, à cause de quoy chacun d'eux nantira 24 sols au profit de la société.

Art. 3. — S'il arrive que l'un des dits maitres ne comparoisse à cette assemblée, il en prouvera les causes qui, n'étant pas trouvées relevantes, il sera contraint de payer outre les 24 sols cy devant, l'amende de 50 sols dont la moitié cédera au profit de la Seigneurie, et l'autre à celuy de la société.

Digitized by Google

ART. 4. — Outre le chef du métier, constitué d'un membre du nombre du magistrat, il sera élu, d'entre les maîtres de la dite société, à la pluralité des suffrages, un maître pour veiller à l'exacte observation des règles d'icelle, suivant la promesse juratoire que le dit maître fera entre les mains du maire de la ville, et restera le dit maître en exercice sa vie durante, à moins qu'il ne commet quelque excès qui mérite déposition.

ART. 5. — Aura la dite société un coffre dont le maître en exercice sera dépositaire, il fermera à deux serrures différentes dont le dit maître aura une clef et le premier des autres maîtres aura l'autre. Il servira à renfermer les livres, titres, papiers et documens qui la concerneront, de même que le provenu des bons, amendes et chatois qui échéront

ART. 6. — Sera fait un livre particulier où l'on inscrira tous les maîtres et compagnons qui n'auront pas fait un légitime apprentissage de la profession ou qui, pour de justes causes, auront été rejetés de la société. Il en sera fait lecture à chaque assemblée générale pour que ces sujets soient connus, et que les autres maîtres évitent d'avoir commerce avec eux, crainte de préjudicier chez les étrangers et à l'avenir ne sera point souffert aucun teinturier qui n'aura pas fait un légitime apprentissage.

ART. 7. — Les nouveaux maîtres et compagnons qui auront été reçus en suite d'un légitime apprentissage pendant l'année feront la promesse juratoire au temps de cette assemblée générale entre les mains du maire, d'observer ponctuellement toutes les règles de la société, dont la lecture leur sera faite au préalable et ceux qui l'auront déjà faite seront exhortés à s'en souvenir pour s'y conformer de plus en plus.

ART. 8. — Seront en même temps inscrits dans un livre particulier les compagnons de cette profession, les apprentifs qui auront été allibérés et ceux qui auront été reçus pendant le cours de l'année.

ART. 9. — Chaque nouveau maître payera pour sa réception et incorporation en la société 10 livres, chaque apprentif en entrant en apprentissage 50 sols, dont le tout cédera au profit de la société.

ART. 10. — Le maître en exercice rendra un compte exact en présence de la société chaque année à la St-Nicolas, de tout ce qu'il aura perçu pour la société et de l'employ qui en aura été fait et délivrera au receveur séculier ce qui en vient à la Seigneurie à teneur des présentes règles.

ART. 11. — Les amendes dictées pour juremens, paroles sales, céderont moitié au profit de la boëte des pauvres de Montbéliard et l'autre restera à la société, toutes les autres injures plus graves tant des maîtres que des compagnons seront punis par la Seigneurie et il ne sera pas permis à la société de les amender encore une fois.

Digitized by Google

Art. 12. — Les deniers de cette société ne pourront être employés par le maître en exercice qu'à des usages légitimes et pour le plus grand profit de la société et la dépense sera prouvée par des pièces justificatives non suspectes.

Art. 13. — S'il y en avait suffisamment à pouvoir créer quelques capitaux, on les prêtera, de l'agrément de la société, aux pauvres maîtres d'icelle préférablement à tous autres, moyenant bonne assurance et à charge d'en payer l'intérêt ordinaire.

Art. 14. — On en assistera aussi, suivant la coutume, les pauvres maîtres et compagnons de la société qui, étant malades, ne pourront travailler à gagner leur vie.

Art. 15. — Il (1) se conduira chrétiennement et en honnête homme envers les autres maîtres, en favorisant le pauvre comme le riche. Il ne fera chatier personne par haine, passion ou animosité. Il n'épargnera non plus qui que ce soit, à cause de parenté, amitié ou présens, en un mot il se comportera tellement dans ses fonctions qu'il puisse en répondre partout. Le contraire arrivant, il en sera fait rapport à notre conseil de régence à Montbéliard pour y statuer convenablement.

Art. 14. — Lorsqu'il se présentera des cas non compris dans les présentes règles qui mériteront pourtant des amendes et chatois, elles seront dictées par les maîtres et compagnons à la pluralité des voix, suivant la coutume reçue dans la profession et la moitié du provenu sera pour la seigneurie et l'autre moitié cédera au profit de la société, bien entendu que les amendes arbitraires ne passeront pas 50 sols et que dans des cas d'importance, l'amende sera dictée et reçue par la seigneurie seule.

Art. 17. — Quant au surplus de leur conduite en fait de société, elle restera confiée à l'exactitude et fidélité de tout leur corps, ainsi qu'ils le désirent.

Art. 18. — Voulant bien, qu'à l'imitation de la société des teinturiers du Duché de Wirtemberg, celle du comté de Montbéliard ait un cachet particulier portant un rouleau, et ce qui convient à la profession afin de pouvoir s'en servir dans les lettres d'apprentissage, certificats de maîtrise et autres cas particuliers où il sera nécessaire.

Art. 19. — Chaque année à la St-Nicolas, ainsi qu'il a déjà été dit, tous les maîtres et compagnons qui auront fait un apprentissage légitime de la profession s'assembleront sans faute en la maison du maître en exercice, à peine de 50 sols d'amende, à moins qu'ils n'en soient empêchés pour maladie ou autre cause légitime.

Art. 20. — Dans cette assemblée générale, soit qu'elle se fasse dans la maison du maître en exercice, dans une auberge ou ailleurs, chacun

(1) C'est-à-dire le maître en exercice.

Digitized by Google

sera tenu de s'y comporter honnêtement et tranquillement sans faire de bruit, troubler la paix et en venir à des reproches de choses passées, par envie, vengeance, ou autrement, à peine de 50 sols d'amende, moitié au profit de la seigneurie, moitié à celuy de la société, nous réservant de punir d'ailleurs les coupables suivant l'exigence des cas.

Art. 21. — Il y sera fait lecture des règles aux nouveaux maîtres et compagnons, qui feront la promesse juratoire de les observer après quoy les compagnons se retireront dans un autre appartement.

Art. 22. — Se choisiront les dits compagnons entre eux un sujet intelligent et expérimenté pour être à leur tête et recueillir les voix sur les matières qui leur seront proposées par les maîtres de la société.

Art. 23. — C'est pourquoi le compagnon ainsi élu sera admis, suivant la coutume, dans l'assemblée des maîtres, avec un autre compagnon qui sera jugé le plus capable, pour y prendre séance l'un et l'autre et y donner leurs suffrages dans leur ordre.

Art. 24. — Lorsqu'il sera question de recueillir les voix dans cette assemblée où chacun sera assis en son ordre, le chef exhortera au silence et celuy qui l'interrompra ou refusera de se taire en sera pour 12 sols d'amende. Tout étant ensuite tranquille, il exhortera sérieusement les maîtres par leur devoir et promesse, de déclarer fidèlement tout ce qui peut avoir été commis de la part de l'un ou de l'autre, de contraire aux règles et coutumes du métier, ou quelqu'autre chose qui pourroit mériter châtiment et de ne rien taire absolument, à peine de 5 livres d'amende, le tout applicable comme les précédentes. En cas il soit donc proposé quelque chose qui mérite châtiment, le dénonciateur ainsi que le dénoncé, après qu'il aura proposé ce qu'il croira propre à sa justification, sortiront de l'assemblée. Après quoy le chef relèvera les voix en commençant par le bas de la table, pour éviter que les autres ne soient de l'avis du premier d'entre eux et continuera ainsi en ordre jusqu'à luy-même. Il donnera enfin son suffrage, qui au reste ne vaudra que pour un, et quand les voix seront égales il fera la pluralité et ensuite le coupable sera ensuite chatié ou puni conformément à ce qui aura été résolu à la pluralité des voix, chacun en ce cas étant obligé d'exprimer les motifs de son sentiment en particulier, sans s'en rapporter vaguement à celuy d'un autre.

Art. 25. — Les compagnons régleront leurs séances sur le pied de celles des maîtres, et ne s'assembleront jamais, à peine de 20 sols d'amende, sans l'assistance d'un maître, qui sera élu par la société pour être à leur tête et qui prendra la première place, fera observer le silence et payer 10 sols à celuy qui le rompra. Il les exhortera sérieusement à déclarer, à peine de 20 sols de chatoy. ce qu'ils peuvent avoir appris de contraire aux règles et coutumes de la profession ou qui mérite répréhension, et en ce cas, le dénonciateur et le dénoncé, après avoir été entendus, sortiront de l'assemblée et les voix étant recueil-

Digitized by Google

lies par le maître, le coupable sera chatié suivant la coutume de la profession.

Art. 26. — Le cas paraissant de difficile décision aux compagnons, ils le remettront à celle des maîtres, qui le termineront suivant la coutume du métier.

Art. 27. — Le jour de l'assemblée des compagnons, chacun sera tenu de mettre 6 sols dans la boëte.

Art. 28. — Tout compagnon qui se présentera pour avoir du travail sera obligé de prouver par lettres en forme, ou deux témoins, qu'il a fait un légitime apprentissage de la profession, comme aussi de produire une attestation du maître où il aura travaillé précédemment, et de mettre 3 sols dans la boëte avant d'être inscrit.

Art. 29. — On donnera le repas qn'on appelle en allemand le *Geschenk* (1), quatre fois l'année suivant la coutume.

Art. 30. — Que tous les compagnons s'y comporteront sobrement et d'une manière décente, sans rien faire qui puisse choquer l'honnêteté ou les bonnes mœurs, à peine d'être chatiés suivant l'exigence des cas et la coutume de la société.

Art. 31. — Contribueront de tout leur pouvoir à l'avancement, profit et avantage de la société.

Art. 32. — Un compagnon qui quittera son maître dans la vue d'aller travailler chez un autre du même lieu, il ne pourra le faire qu'après s'être absenté de la ville pendant trois mois.

Art. 33. — Si un maître ou un compagnon est accusé et convaincu de vol, il luy sera défendu à l'avenir de tenir compagnon ou apprentif à moins que l'honneur ne luy soit retervé par sentence, ou qu'il y soit restitué d'autorité suprême.

Art. 34. — Un maître qui sera convaincu de s'être servi de fausses couleurs et de se les être fait payer pour bonnes, sera également puni et traité suivant l'article précédent outre la confiscation des couleurs, ce qui sera dénoncé à la seigneurie.

Art. 35. — S'il arrivait qu'un maître ou compagnon puni de la sorte vint à mettre au jour son innocence soit par écrit, soit par témoins, il s'adressera à la seigneurie qui en connoîtra, et s'il se trouve innocent, il sera réhabilité au jour de grande assemblée de la société, et on luy en donnera le certificat convenable sous le cachet de la dite société pour s'en servir partout où il convient.

Art. 36. — Il ne sera reçu aucun apprentif de la profession, qu'il ne produise des certificats authentiques pour établir qu'il est né de mariage légitime.

Art. 37. — Fournira chaque apprentif une caution agréable à son

---

(1) *Geschenk* signifie en français, étrenne, don, présent, libéralité.

Digitized by Google

maître, pour sûreté de l'apprentissage et des dommages qu'il pourroit lui causer.

Art 38. — Le terme de l'apprentissage sera de trois ans, avant lequel aucun apprentif ne sera allibéré.

Art. 39. — Le prix de l'apprentissage et le loyer se réglera suivant la disposition et convention des parties, toutes fois sans qu'ils puissent faire des prétentions excessives.

Art. 40. — Aucun maître ne pourra recevoir d'apprentif sans au préalable l'avoir présenté au maître de la société et fait inscrire convenablement.

Art. 41. — Les frais de cette réception et inscription seront payés la moitié par le maître et l'autre par l'apprentif, ou suivant que les parties conviendront.

Art. 42. — Chaque apprentif obéira fidèlement à tout ce que son maître luy commandera, soit à la maison ou à la campagne, pourveu que ce ne soit rien de contraire à la religion et aux bonnes mœurs, de même qu'aux règles de la profession, et qu'on ne luy fasse pas négliger la profession.

Art. 43. — Si l'apprentif quittera son maître sans de justes raisons dans les deux ou trois premiers mois, le maître gardera la moitié du prix d'apprentissage ; mais s'il le quitte passé la moitié du temps, il en aura le prix entier et il dépendra du maître de le recevoir ou non encore une fois. Par contre, si un apprentif sera tellement maltraité du maître qu'il sera forcé de le quitter, il luy sera permis de se donner à un autre maître qui luy passera le temps qu'il a déjà travaillé auprès du premier maître.

Art. 44. — Un apprentif obligé de quitter son maître à cause de maladie, réparera le temps qu'il aura négligé pendant son indisposition, en travaillant autant au delà du temps de son apprentissage, mais en ce cas, le maître sera tenu de luy payer la moitié du gage ordinaire d'une semaine.

Art. 45. — L'apprentif que le maître n'aura plus voulu recevoir chez luy pour les causes de l'article 43 pourra s'engager chez un autre, mais pour le terme de 3 ans.

Art. 46. — Le maître logera et nourrira son apprentif convenablement, il veillera à son éducation chrétienne, et luy donnera toutes les instructions possibles pour qu'il apprenne bien la profession et le corrigera avec modération ; au cas contraire et de juste plainte de l'apprentif, le maître sera condamné de la société à 50 sols d'amende ; mais si le maître commette quelque excès grave, il sera dénoncé à la Seigneurie pour être puni suivant l'exigence du cas.

Art. 47. — Quelque négligent que soit un apprentif, il ne pourra être rejetté par son maître que pour cause de vol, paillardise, adultère, ou autres cas également graves dont la preuve étant requise ; et seront

Digitized by Google

des semblables excès graves avant toutes choses, dénoncées à la Seigneurie.

Art. 48. — Quinze jours après la fin de l'apprentissage, chaque maître sera obligé de présenter son apprentif au chef de métier y assistant les autres maîtres de la société pour lui procurer son allibération, pourquoy il sera payé 50 sols pour la société.

Art. 49. — Les frais de l'expédition des lettres d'apprentissage et autres, faits à ce sujet, seront supportés moitié par le maître et moitié par l'apprentif.

Art. 50. — Le maître venant à mourir pendant l'apprentissage, il sera libre à l'apprentif d'entrer chez un autre maître, qui sur les trois années luy fera état du temps qu'il aura passé chez le premier, mais si la veuve du maître continue la profession et que le prix de l'apprentissage soit payé, elle sera tenue, ou d'achever de la luy faire enseigner convenablement ou de le mettre à ses frais chez un autre maître.

Art. 51. — Aucun compagnon ne pourra se marier qu'il n'ait voyagé trois ans, à compter dès la fin de son apprentissage, sans quoi il ne lui sera pas permis de faire son chef-d'œuvre, à moins qu'il ne soit pas dispensé de la seigneurie.

Art. 52. — Un compagnon qui aura fait un légitime apprentissage qui travaillera chez un gâtemétier, perdra le salaire pendant tout le temps qu'il y aura travaillé et sera confisqué au profit de la société.

Art. 53. — Les fils de maître seront également obligés de voyager 3 ans à peine de ne point être admis à la maîtrise.

Art. 54. — Aucun compagnon ne pourra quitter son maître avant la quinzaine, à peine de perdre le salaire d'une semaine, par contre un maître ne pourra non plus renvoyer son compagnon qu'après la quinzaine écoulée ; mais si le compagnon sort d'abord après cette quinzaine, le maître luy payera le loyer ordinaire d'une semaine.

Art. 55. — Un maître qui aurait promis à un compagnon du travail pour quinze jours sans pouvoir y réussir, sera cependant obligé de lui payer le loyer de deux semaines.

Art. 56. — Chaque compagnon qui voudra devenir maître commencera par faire son chef-d'œuvre de la profession qui consistera à teindre les sept couleurs convenables à la broderie, où il présentera requête à la seigneurie pour en être dispensé s'il a des raisons. à ce mouvantes.

Art. 57 — Le compagnon, après avoir voyagé trois ans, sera obligé d'avertir de son dessin le maître en exercice neuf mois auparavant, à peine de n'être point admis à faire le chef-d'œuvre.

Art. 58. — Les fils de maîtres du pays ne pourront se faire inscrire en la société que quand ils seront capables de travailler et auront sollicité la réception; il leur sera remis pourtant une année d'apprentissage, mais les fils de maîtres étrangers seront traités comme les autres compagnons.

Digitized by Google

ART. 59. — Un maître nouvellement reçu pourra d'abord prendre un apprentif pour trois ans.

ART. 60. — Chaque maître après avoir allibéré son apprentif ne pourra en reprendre un autre qu'après l'écoulement de trois ans, à peine de 20 livres d'amende, moitié pour la seigneurie moitié pour la société, et la réception ne sera point valable à moins que l'apprentif ne soit un étranger.

ART. 61. — Afin que la société fleurisse en ce pays, il ne sera permis à aucun maître de refuser le logement à un compagnon qui a fait un légitime apprentissage, au contraire, il le gardera et le traitera suivant la coutume du métier reçue en Empire, à peine de quatre livres d'amende.

ART. 62. — Aucun maître ne méprisera, ou par soi-même ou par ses gens le travail d'un autre, sans la connaissance et participation du visiteur ordinaire, à peine de deux livres d'amende.

ART. 63. — Il est défendu aux maîtres de détourner l'un à l'autre le travail, soit directement ou indirectement, encore moins de se débaucher respectivement leurs ouvriers, à peine dans l'un et l'autre cas de 50 sols d'amende.

ART. 64. — Les maîtres de la société pourront choisir d'entre eux un maître visiteur chaque année pour faire la visite tant chez eux-mêmes que chez les tisserands et chez tous ceux qui se mêlent de teindre.

ART. 65. — Ce visiteur aura la faculté de se saisir de ce qu'il trouvera être teint en fraude et contre les règles, pour être présenté à l'assemblée des maîtres qui en reconnaissant la réalité, la pièce ainsi teinte sera confisquée: le tiers au profit de la seigneurie, l'autre tiers pour les pauvres et le troisième à la société, et de plus condamné à l'amende suivant l'exigence du cas de contravention, auquel effet il sera dénoncé à la seigneurie.

ART. 66. — Chaque maître aura ses marques particulières et ceux à qui ils les remettront contre l'étoffe qu'on leur aura donné à teindre s'en serviront jusqu'à ce que l'étoffe leur sera rendue.

ART. 67. — Tout maître qui n'aura pas fait de légitime apprentissage ne pourra avoir une enseigne de teinturier, à peine de 10 livres d'amende.

ART. 68. — Il ne sera permis à qui que ce soit de se mêler de la profession à moins d'avoir fait un légitime apprentissage, à peine de 20 livres d'amende et les gâtemétiers ne seront pas passés.

ART. 69. — Aucun maître ne pourra employer sa servante aux teintures lorsqu'il aura un compagnon, à peine de 8 livres d'amende.

ART. 70. — On ne se pourra servir dans la profession, de bois d'Inde pour teindre en bleu, la couleur n'étant pas de durée; ou de l'indigo ou du pastel, sans joindre à celuy-ci non de la chaux, mais bien des

Digitized by Google

cendres gravelées dites en allemand potaches, le tout à peine de dix livres d'amende, à quoy le visiteur veillera. (1)

ART. 71. — Pour teindre la futaine ou la toile, en noir durable, il faudra se servir de rauch ou de noir de galle. (2)

ART. 72. — Pour ceux qui souhaiteront d'avoir leur toile simplement teinte eu noir, les teinturiers pourrront employer du chêne, au reste à un moindre prix que la précédente couleur; celui qui sera trouvé en contravention sera amendable de 10 livres.

ART. 73. — Les couleurs incarnats, tant en futaine qu'en toile, seront faites avec du sassafras (3), à la même peine de dix livres; pour celles qu'on voudra teindre en simple rouge seulement, il sera permis de le faire avec du brésil.

ART. 74. — Les draps et les autres étoffes en laine qu'on voudra teindre en rouge le seront avec de la garance, ou avec de la graine (4), à peine de 10 livres.

ART. 75. — Les teinturiers ne pourront fabriquer ni faire fabriquer aucun droguet ni toile, mais seront obligés de les acheter des tisserands pour les colorer et en trafiquer ensuite comme ils trouveront convenir et ce, à peine de quinze livres d'amende.

ART. 76. — Faisant même défense aux drapiers, tondeurs de draps, bonnetiers, chapeliers, cordiers et autres, de teindre absolument que des choses qui regardent leur fabrique et profession, étant par contre aussi défendu aux teinturiers de rien entreprendre qui puisse dépendre de ces professions.

---

(1) Le bois d'Inde dont il est ici parlé est le campèche, qui devient bleu par addition de chaux. Cette couleur est effectivement de peu de durée.

Quand à l'indigo et au pastel (qui est une sorte d'indigo) la matière colorante de cette plante de la famille des légumineuses se développant mieux avec la potasse qu'avec la chaux, on recommande l'emploi des cendres qui renferment de la potasse.

(2) Rauch signifie ici : suie ou noir de fumée. La noix de galle, excroissance produite sur les chênes par la piqûre d'un insecte, contient beaucoup de tannin. Pour faire un beau noir, on mélange ce produit avec de l'oxyde de fer.

L'article 72 du réglement autorise, dans certains cas, l'emploi du chêne, qui a moins de tannin, mais qui revient moins cher.

(3) Le sassafras est un bois qui produit une décoction rouge. Le brésil nommé également fernambourg, de même. Ces produit étaient très grandement employés en teinture avant la découverte des couleurs d'aniline obtenues par la distillation de la houille.

(4) A première vue on pourrait croire qu'il s'agit d'une substance végétale. Il n'en est rien. C'est du petit insecte, nommé cochenille, et anciennement *graine d'escarlate*, qu'il s'agit. On le conservait par dessiccation. Il donnait une fort belle et durable couleur.

Digitized by Google

Art. 77. — Aucune veuve ne pourra exercer la profession à moins qu'elle n'ait pour mari un maître qui a fait un légitime apprentissage, à peine de 20 livres d'amende.

Art. 78. — Une veuve ne pourra exercer la profession que durant sa viduité seulement.

Art. 79. — Au cas où une veuve ne puisse avoir de compagnon, elle s'adressera au maître en exercice qui obligera un des maîtres de la société qui en aura le moins besoin, de luy en prêter un jusqu'à ce qu'elle en trouve un'autre, à peine de six livres d'amende.

Art. 80. — La veuve qui ne se comportera pas sagement et honnêtement avec ses gens sera dénoncée à la seigneurie et punie suivant l'exigence du cas.

Art. 81. — Tout maître teinturier qui voudra s'établir sera obligé de le faire en une ville ou bourg où l'on tient foire, pour éviter le mauvais travail de la profession et pour que la visite puisse se faire.

Voulant que les présentes règles soient à l'avenir observées ponctuellement, enjoignant à nos fiscaux de tenir la main à ce qu'elles soient suivies, et les contrevenants chatiés et punis suivant le cas de contravention, nous réservant au reste et à nos successeurs, sur le tout la faculté et liberté de changer, ajouter, diminuer, augmenter, dispenser ou de statuer de nouveau tout ce que nous jugeons juste, utile et convenable, et que la nécessité pourra demander.

Pour la plus grande force et validité des présentes nous les avons signées de notre propre main en y faisant apposer le sceau ordinaire de nos armes.

Données en notre château de résidence de Stouttgard, le 12 Septembre 1741.

Charles Frederich, D. de Wirth.
V.-J.-Feuertein.

Digitized by Google

Digitized by Google

V

L'Inventaire des biens de Charles-Louis Duvernoy, homme de loi.

I

DESCRIPTION DE LA PIÈCE ANALYSÉE. — LA FAMILLE DUVERNOY DE MONTBÉLIARD. — SON ORIGINE. — SES BIOGRAPHES. — DUVERNOY, JUGE DE PAIX. — SON SAVOIR, SES TRAVAUX ET SON ACTIVITÉ. — LES ÉPHÉMÉRIDES DU COMTÉ DE MONTBÉLIARD.

Le cahier que nous allons examiner maintenant est un in-folio de belle écriture, de cent cinquante pages. Il se divise en trente chapitres et a pour titre :

Inventaire, Reconnaissance et Description des Biens, Meubles et Immeubles, Noms, Droits et Actions dépendant de l'Hoirie et succession de Monsieur CHARLES-LOUIS DUVERNOY, *homme de loi, résidant à Montbéliard, décédé le 19 Août 1808, dressé par* CHARLES-LÉOPOLD-EBERHARD DUVERNOY, *homme de loi au dit lieu son fils, à la participation et présence de Frédérique-Clémence Elisabeth Duvernoy* (1), *de Louise-Françoise Duvernoy et de Georges-Frédéric Leconte* (2), *mari et légitime administrateur des biens de cette dernière, ces trois premiers, fils et filles légitimes du sieur C.-L. Duvernoy.*

(1) *Frédérique-Clémence-Elisabeth Duvernoy*, épouse du Dr Morel, est décédée à Montbéliard à un âge avancé, en 1866. Elle n'a eu qu'une fille, Mme Rose Leconte, dont la descendance, fixée à Paris, porte les noms de *Huber*, *Griset*, *Réville*, *Thierry-Mieg*.

(2) *Georges-Frédéric Leconte*, né en 1778, mort en 1814, en laissant six

Digitized by Google

Le papier employé, de bonne qualité, est de fabrication montbéliardaise. Plusieurs filigranes le décorent : C'est, en écriture cursive : *Molitor à Glay*, puis aussi le nom du même fabricant en caractères romains. Sur d'autres feuilles, l'influence de la Révolution se fait sentir, on lit : *Pro Patria*. Enfin, sur quelques-unes plus artistement décorées, c'est une belle couronne de lauriers, traversée par un faisceau de licteurs surmonté du bonnet phrygien et accompagné des plateaux égalitaires d'une balance. Montée en 1663, la papeterie de Glay fonctionnait encore en 1830.

La famille Duvernoy, de Montbéliard, dont quelquefois le nom s'écrivait *Du Vernoy*, ne vient pas, dit-on, comme on pourrait le croire, du petit village Le Vernoy (Doubs), peuplé en grande partie de personnes portant, en un mot, le nom de Duvernoy. Elles descendrait, d'après certains biographes, de *Claude Duvernoy*, originaire de Basse-Bourgogne, qui s'expatria en 1560 pour cause de religion et vint se fixer au Pays de Montbéliard.

Une indication contraire à celle-ci et qui mérite, croyons-nous, plus de créance, est fournie par un arbre généalogique dressé par *Werner* en 1759.

D'après Werner, qui paraît avoir travaillé sur des documents sérieux, un Duvernoy né en 1440, aurait eu trois fils nommés : *Hory, Guillaume-Gaudinet* et le troisième *Guillaume le jeune*, tous trois affranchis par les Abbés de Belchamp, affranchissement confirmé par S. A. le comte *Henri*, de Wurtemberg et Montbéliard. *Guillaume le jeune*, en particulier, aurait été passé (1) bourgeois de Montbéliard l'an 1489.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette famille, qui aurait ainsi plus de quatre cents ans de bourgeoisie, — ce que seraient incapables de prouver beaucoup de gens faisant montre de leurs titres, — il est certain que, parmi un grand nombre de noms honorables, elle compte plusieurs hommes distingués.

Dans la *France Protestante* de MM. *Eug. et Em. Haag*, les Du-

---

orphelins. Il était fils de *Léopold-Frédéric Leconte*, gros négociant de Montbéliard qui avait une épicerie à l'angle de la place de l'Enclos et du Faubourg. Aux Neufs-Moulins, ce même négociant fabriquait du tabac. C'est lui qui fit construire, rue de Saint-Hippolyte, la grande et belle maison habitée jusqu'à ces dernières années par M. Julien Leconte, doublement son arrière-petit-fils.

(1) Anciennement on disait : se passer bourgeois.

Digitized by Google

vernoy n'occupent pas moins de douze colonnes. Ces auteurs s'attachent principalement à une quinzaine d'entre eux : ce sont des savants et des théologiens.

Larousse, qu'il est presque indispensable de consulter sur un sujet d'histoire comme sur d'autres matières, donne toute une série de *Duvernoy* d'origine montbéliardaise, dont les frères Haag ne parlent pas. Ici, ce sont des musiciens dont la carrière s'est écoulée à Paris. L'un d'eux, *Henri Duvernoy* est principalement connu de nos concitoyens : C'est lui qui, vers 1847, avec son oncle *Georges Kuhn*, a fait, ou parfois simplement revu la musique de la plupart de nos Psaumes et Cantiques encore en usage.

Enfin, dans l'ouvrage intitulé : *Hommes connus dans le monde savant*, publié en 1864, par M. *G. Goguel*, on trouve deux biographies particulièrement détaillées de Duvernoy. L'une à laquelle nous nous attacherons surtout, concerne précisément le rédacteur de l'inventaire qui va être examiné.

Afin de le distinguer de trop nombreux homonymes ayant parfois les mêmes prénoms, on le désigne de deux façons : Soit *Duvernoy juge de paix*, fonctions qu'il exerça pour le canton d'Audincourt jusqu'en 1832, époque à laquelle il prit sa retraite pour aller se fixer à Besançon, soit, — en raison de cette circonstance — *Duvernoy de Besançon*. C'est même de cette façon qu'il est le plus connu. Ajoutons : lorsqu'il est connu. Car, malgré sa valeur, hors de la Franche-Comté, on n'en parle pas ! S'il avait habité Paris, son sort sous ce rapport eut été fort différent, assurément il aurait été très remarqué.

Notre Duvernoy était appelé au chef-lieu de la province pour y diriger le classement des archives. Choix heureux, car ses qualités, son savoir et ses connaissances linguistiques, — ayant comme la plupart de nos Montbéliardais cultivés d'alors, fait une partie de ses études en Allemagne, — le rendaient éminemment propre à mener à bien un travail aussi long, délicat et minutieux que celui-là. Il s'en acquitta avec zèle et mourut à Besançon en 1850, âgé de 76 ans.

On doit à Duvernoy une infinité de notices, les unes manuscrites, — de mêmes que ses livres elles sont déposées à la bibliothèque de Besançon, — les autres imprimées. Sous cette forme, elles ont paru dans différents recueils. — En ouvrant un volume ayant passé par les mains de Duvernoy, souvent

Digitized by Google

on trouve à la feuille de garde, soit quelque remarque utile sur l'auteur du livre, soit sur son contenu : observations toujours pleines d'intérêt et d'érudition.

Sa compétence pour tout ce qui regarde l'histoire du moyen-âge et celle de sa province était grande. L'ouvrage de M. Duvernoy le plus étendu est bien connu. Il a pour titre : *Ephémérides du Comté de Montbéliard.* Ce travail consciencieux est une mine inépuisable de renseignements, à laquelle on a souvent recours, malgré le plan des plus défecteux qu'a suivi l'auteur.

Sur son père, Charles Louis Duvernoy, les données que nous possédons sont moins abondantes. On sait qu'il était licencié ès lois, avocat et secrétaire au Conseil de Régence de Montbéliard et bourgeois de cette ville. Il avait épousé *Françoise-Catherine-Eberhardine Georgii* (1) d'une famille Montbéliardaise bien en vue. Nous nous efforcerons dans les lignes que nous allons tracer de pénétrer dans son intimité.

---

(1) *Georgii.* Famille actuellement éteinte à Montbéliard, mais qui a encore des représentants à Stuttgard. Elle semble être d'origine wurtembergeoise. En effet dans l'*Adres-Buch* ou Annuaire de 1749 du Wurtemberg, nous relevons, tant à Stuttgard qu'à Blaubeuren, Maulbronn, Tubingen, Urach et Montbéliard, toute une série de Georgii occupant des positions honorifiques. Ce volume, qui donne seize à dix-sept cents noms de personnes pourvues de charges, depuis le service de bouche de Son Altesse Sérénissime, les danseurs et danseuses de l'Opéra, les chasseurs, les médecins, jusqu'aux magistrats, ecclésiastiques et l'état militaire, présente ceci de particulier que tout ce qui a trait à Montbéliard est rédigé en français.

A Stuttgard se trouvent également des *Duvernoy*, dont l'origine Montbéliardaise est évidente. L'un d'eux est lieutenant-colonel attaché au grand Etat-major à Berlin.

Digitized by Google

II

PARTIES INTÉRESSANTES DU DOCUMENT. — LA LIVRE ET LE FRANC. — LA MAISON D'HABITATION DE CHARLES-LOUIS DUVERNOY. — SON IMPORTANCE. — SA DESTINATION ACTUELLE. — LA COUPE D'OR. — BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS PARTICULIÈRES DE DUVERNOY. — SES VUES A CE SUJET. — LE LIEU OU ELLES SE TROUVENT ACTUELLEMENT. — DIVERSES COLLECTIONS AYANT ÉCHAPPÉ A MONTBÉLIARD. — UN AUTOGRAPHE DE J. BAUHIN. — LA FONDATION PIEUSE DES VIROT. — CHAPITRE DES TABLEAUX, GRAVURES ET BUSTES. — VIEUX PORTRAITS. — LEÇON D'HUMILITÉ QU'ILS NOUS DONNENT. — LA FAMILLE BINNINGER. — LES BRISECHOUX. — LES TABATIÈRES DE DUVERNOY ET LES ACCESSOIRES DE SA TOILETTE. — UNE GARDE-ROBE BIEN FOURNIE. — LES MIROIRS ET LEUR VALEUR. — MEUBLES ET PORCELAINES. — LE JAPON DÉPRÉCIÉ. — VIN DE LA CHAUX ET DE VALENTIGNEY. — PRIX DU VIN ET SALAIRE DES VIGNERONS. — ASSOCIATION DU CAPITAL ET DU TRAVAIL. — LES MESSES ET LES VIGNES DE MANDEURE. — LE VIGNOBLE DE LA CHAUX. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE L'INVENTAIRE.

Il n'entre pas dans ma pensée de procéder à l'analyse méthodique et complète d'un inventaire, fort bien fait du reste, mais qui comprend un millier d'articles. Je me propose seulement de mettre en relief ce qui, dans ce travail, semble offrir un intérêt spécial.

Disons d'abord que les comptes y sont encore tenus en livres. — Mais quelle en était alors la valeur? — Cinquante livres douze sols six deniers, nous est-il répondu à propos d'un paiement fait à un percepteur, font cinquante francs. — Donc à ce moment, la livre, à peu de chose près, se confondait avec le franc.

L'importance des divers postes de ce document est très variable : elle oscille entre cinq sols et cinquante mille livres. Ce dernier chiffre représente la valeur d'estimation du domaine

Digitized by Google

d'Exincourt, dont nous nous occuperons quand le moment sera venu.

Parlons d'abord de la maison d'habitation de Charles-Louis Duvernoy. Elle porte aujourd'hui, dans la rue des Granges, le N° 15.

La façade de cet antique immeuble, dont le rez-de-chaussée a été transformé ces dernières années et qui sert aujourd'hui de café ou de taverne, présente cependant encore, avec ses fenêtres à meneaux, un certain caractère.

Comme propriété de ville, la profondeur du terrain ayant permis l'édification de deux corps de logis, c'était assez vaste. L'appartement de derrière donnait sur la place des Halles; il était relié au bâtiment principal, au premier comme au second étage, par des galeries, celles ci placées au-dessus d'une cour ou jardinet garni, dans la belle saison, de caisses de fleurs. Le tout n'est estimé qu'à 8,300 livres.

Une propriété presque contiguë à celle-ci, présentait également cette particularité d'accès sur deux rues parallèles, nous voulons parler de la *Coupe d'Or* dont l'entrée principale était Place des Halles. C'est là que se trouve actuellement l'étude de Me Besson, notaire. Dans son *Voyage en France*, fait en l'an 1663, par *Jean-Gaspard Dolfuss* (Mulhouse 1881), cet auteur parle du séjour qu'il y fit, mais par suite d'une double traduction l'auberge de la *Coupe d'Or,* ici, est devenue le *Gobelet d'Or*. Les écuries et dépendances de la Coupe d'Or, donnaient sur la rue des Granges.

Revenons à notre sujet.

La bibliothèque et les collections formées ou agrandies par Charles-Louis Duvernoy, lui tenaient particulièrement à cœur. Voici ce que son fils, confident de sa pensée, nous dit à ce propos :

« Il existe un catalogue particulier des livres qui composent la bibliothèque de notre père défunt. »

« Le nombre des volumes s'élève approximativement à trois mille. Le nombre des médailles peut être fixé à ce même chiffre. »

« Les antiquités, la plupart venant de Mandeure, ainsi que le cabinet d'histoire naturelle très incomplet et imparfait, sont de petite valeur. »

Digitized by Google

« La plupart des pièces sont antiques, le surplus se compose de médailles ou de monnaies modernes. »

« A l'exception de cinq petites médailles en or et d'environ quatre cents qui sont en argent, elles sont en bronze, en cuivre ou en étain. »

« D'après les intentions de notre père défunt, qui, dans chaque occasion, a déclaré qu'il destinait sa bibliothèque et son cabinet à son fils à l'exclusion de ses filles, ces dernières ainsi que le co-soussigné Leconte, mari de la cadette, ont dès le principe renoncé à leur droit de co-propriété de cette collection au moyen d'une modique somme d'argent que leur dit frère a consenti à rapporter à la masse. Cette somme a été fixée à deux mille livres tournois et il a été convenu, d'après ses offres, que Duvernoy verserait une somme de cinquante livres dans la caisse de la *Fondation pieuse des Virot* (1). »

Qu'est-il advenu de ces livres, de ce cabinet de médailles, de ces trouvailles faites à Mandeure, toutes choses ayant, malgré l'affirmation précédente, une assez grande valeur ? C'est Besançon, dernier domicile de l'acquéreur, qui en a bénéficié.

Une autre collection d'antiquités, se rapportant à ce pays, au moins aussi importante, a pris, il y a une cinquantaine d'années, de Montbéliard, la même direction : nous voulons parler du cabinet de M. *Morel-Macler* (2), aujourd'hui encore un des attraits du musée de Besançon.

---

(1) Au sujet de la *Fondation pieuse des Virot* destinée à l'entretien de jeunes orphelins, dont Duvernoy était régisseur aux appointements de vingt livres par an, on peut consulter dans le XXI[e] volume des Mémoires de la *Société d'Emulation de Montbéliard*, pages 91 et suivantes, le très intéressant article que M. *Ch. Godard* a consacré à cette institution charitable.

(2) M. *Morel-Macler* a publié en 1847, un ouvrage estimé sur les *Antiquités de Mandeure*. Comme architecte, c'est sous sa direction que plusieurs églises de nos villages ont été construites. On reconnait son œuvre à ce détail que leurs clochers, contrairement à ce qui se voit d'habitude, ont une toiture presque plate. C'est sous son inspiration également qu'avait été élevée au milieu de la Place d'Armes, à Montbéliard, une fontaine monumentale inspirée de l'antique et accusant les meilleures intentions. Quand elle eut assez duré, vers 1850, on prit le parti fort sage de la démolir. En effet, en 1848, on avait remarqué qu'elle formait obstacle et avait gêné singulièrement, lors des revues, les évolutions de la garde nationale. Ce corps d'élite se réunissait sur cette place parce que le champ de foire, situé de l'autre côté de la rivière, était trop éloigné et qu'on y rencontrait des cailloux qui, dans les marches rapides, pouvaient blesser les pieds.

Digitized by Google

C'est à partir de 1594 qu'on eut à Montbéliard, la préoccupation de conserver au pays les objets recueillis à Mandeure. Auparavant, tout partait directement pour Stuttgard. A cette époque, *Jean Bauhin*, premier médecin de *Frédéric*, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard, engagea ce prince à ordonner des fouilles sur l'emplacement de la cité romaine. Tout ce qu'on y trouva jusqu'en 1598 fut déposé au château de Montbéliard.

Transcrivons ici une petite note manuscrite du célèbre *Jean Bauhin*, revêtue du visa du prince, curieuse, non en raison des objets décrits, mais par leur estimation : (1)

Médailles que moy J. Bauhin ay acheté pour Son Altesse de Wirtemberg qu'on a apporté de Mandeure et Matha : (2)

Une médaille d'or	*30 gros*
Une Hadrianus d'argent.	*9 gros*
Deux d'argent et une....	*9 gros*
Une belle grande cuivre Maximinus	*4 gros*
Trois médailles de cuivre	*3 gros*
Cinq médailles et aultres pièces de cuivre	*8 gros*

Summa Cinq francs sept gros.

1598 Janvier 11. FRIDERICH.

Et plus bas :

J'ai receu de M. Hector Carré, Vice-Chancelier, la susdite somme de cinq francs sept gros.

J. BAUHIN D. M.

Ainsi donc pour environ cinq francs et demi, monnaie du temps, on a pu se procurer une vingtaine de monnaies romaine, dont une est en or et quatre sont en argent.

Assurément, depuis cette époque nous avons parcouru du chemin. Si l'on a continué à faire des découvertes souvent fort

---

(1) Pièce faisant partie de la collection particulière de l'auteur.

(2) Mathay (Doubs).

(3) On trouve dans différents ouvrages, en particulier dans *Curiosités de l'Histoire de Montbéliard par P.-E. Tuefferd*, travail paru dans la *Revue d'Alsace*. et dans l'*Histoire de la Réforme dans le Pays de Montbéliard*, de M. *John Viénot*, des renseignements précis sur les anciennes mesures et monnaies de Montbéliard.

Le franc fort de Montbéliard valait 20 sous tournois. Il se divisait également en 12 gros forts, qui se subdivisaient chacun en quatre blancs forts, valant chacun cinq deniers tournois.

Digitized by Google

intéressantes à Mandeure, en statuettes de bronze principalement, si on y a mis au jour toute une série de pesants lingots d'argent provenant d'une fonte hâtive de monnaies, on *n'apporte* plus rien de Mandeure. Il faut soi-même s'y transporter. Et le détenteur de la trouvaille, qui ne vous la montre qu'avec mystère, ne sait quel prix vous en demander lorsque vous manifestez quelque désir de l'acheter.

Cependant ne nous attardons pas trop sur ce sujet, qui n'est pas à traiter particulièrement, et poursuivons l'examen commencé.

Un chapitre tout aussi intéressant de l'inventaire nous attend. Il est intitulé : *Tableaux, Gravures et Bustes.*

En apprenant de quelle façon un homme s'y est pris pour orner sa demeure, ne l'a-t-on pas pénétré quelque peu? Ce sont : ses goûts, ses facultés intellectuelles, ses prétentions parfois aussi dont nous aurons la jauge; quelques-unes de ses pensées intimes même, qui se sont révélées à nous.

Dans cette division, sans parler de nombreuses gravures qui ornent les murs et auxquelles nous ne nous arrêterons pas, on trouvera, détaillés, une vingtaine de tableaux peints à l'huile.

Les évaluations auxquelles ils donnent lieu sont très réduites et ne montent un peu que pour « un petit paysage peint sur cuivre, dans un large cadre doré, estimé trente six livres. »

Voici les sujets de ces peintures toutes anonymes, au moins pour nous. Ce sont : des paysages, des têtes, les quatre saisons, les quatre âges de la vie, une vestale attisant le feu sacré, un festin peint sur bois, des fêtes villageoises, des portraits de princes et de princesses d'Allemagne, des fleurs et des fruits, ces derniers tableaux sont en broderie. Point de peintures d'histoire, rien d'émouvant, encore moins de scènes religieuses, le symbolisme suffit et nous ne sommes pas chez un pasteur. Par contre, sur des piédesteaux de marbre trônent les bustes en bronze de Voltaire et de Rousseau, estimés ensemble trente livres.

Nous sommes arrivés au point où la dépréciation de l'objet d'art va atteindre son maximum. Il s'agit des portraits de famille dont voici l'énumération :

« Le portrait peint à l'huile, sur toile de notre cher père défunt, dans un large cadre d'or de forme ovale. »

« Le portrait de notre grand-père Duvernoy, dans un cadre d'or de forme carrée. »

Digitized by Google

« Le portrait de notre bisayeul D.-N. Rossel, dans un cadre d'or de forme carrée. »

« Le portrait du médecin Léopold-Emmanuel Binninger (1), bisaïeul de notre mère défunte, peint à l'huile, sans cadre. »

« Le portrait de notre bisaïeul Georges Brisechoux (2), Conseiller de Régence, peint à l'huile, dans un cadre d'or ovale de forme antique. »

---

(1) *Binninger*, famille de médecins de Montbéliard, anoblie en 1573 par l'empereur Maximilien II. Lire dans la *France Protestante* l'article qui lui est consacré. Voir aussi dans un chapitre précédent ce que nous disons de *J.-N. Binninger*, père de celui dont il est ici question. La dernière personne qui, à notre connaissance se soit nommée ainsi à Montbéliard, est M^lle^ Fanny ou Françoise-Charlotte Binninger, nom qu'on prononçait *Biningre*. C'était une aimable vieille dame, bienveillante et la correction même, dans sa toilette, sa tenue, comme dans son langage. En elle, semblait s'être incarnée la finesse d'une race. Elle est morte à Montbéliard en 1888, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Enfin mentionnons, dans les Mémoires de la *Société d'Emulation de Montbéliard*, (année 1856), l'étude sur le médecin *Jean-Nicolas Binninger* (1628-1692) de M. le D^r^ Tuefferd fils.

(2) Voici la copie d'une note manuscrite, un peu longue peut-être, de M. Duvernoy, placée en tête de l'un des ouvrages de Guyon Brisechoux, à la bibliothèque de Montbéliard ; elle fournit des renseignements sur cette famille, éteinte dans sa ligne masculine, mais dont bien des descendants existent cependant dans notre pays.

« *Brisechoux (Guyon)*, savant pédagogue, paraît être le fils de Jean Girard dit Brisecholz, originaire de Montjoie, qui fut reçu bourgeois de Montbéliard en 1577. »

« La même incertitude règne sur le lieu et l'époque de sa naissance, qui n'est pas rapportée dans les registres de l'état civil de cette ville. Cependant il est probable qu'il vit le jour dans l'intervalle des années 1588 à 1590, puisqu'après avoir fait ses études préparatoires à Montbéliard, il fut reçu, en 1604, au séminaire de Tubingue. Il avait sollicité son admission dans cet établissement, célèbre parmi beaucoup d'autres, par une requête en vers latins, adressée au Duc Frédéric de Wurtemberg, et la Régence avait accompagné sa demande d'un avis bien propre à la faire accueillir. »

« Brisechoux passa sept ans au séminaire, pendant lesquels il obtint le degré de Maître ès-Arts. Il fit son cours de théologie avec tant de succès que, quoique jeune encore, il fut considéré comme l'un des ornements de nos églises, et qu'en 1613, on le trouva seul capable d'en défendre avec succès les principes au Colloque de Durlach, où devaient disputer des Jésuites envoyés par le duc de Lorraine. »

« En 1614, époque de son retour de l'Université, il fut mis à la tête des écoles latines de Montbéliard avec le titre de Recteur. »

« Son mérite incontesté, et particulièrement sa connaissance profonde des

Digitized by Google

Puis, dans les deux antichambres carrelées, où sont placées également de grandes armoires : cinq portraits, ceux-ci paraissant plus anciens que les premiers. On ne sait plus que vaguement qui ils représentent. Au surplus, pour les portraits l'antichambre n'est-elle pas la dernière étape qui précède l'ensevelissement au galetas, d'où parfois une nouvelle génération les retire pour les faire remettre à neuf ?

Disons donc que ces dix toiles, dont fait partie la face du « cher père » sont estimées modestement par la famille douze livres, ce qui fait, — si nous comptons bien, — vingt-quatre sous par tête ! Les cadres vides ont, il est vrai, plus de valeur, attendu qu'on en voit portés au même inventaire, à trois livres pièce : Leçon d'humilité que les morts, ici, son chargés de donner aux vivants. — Vieux portraits, qu'êtes-vous devenus ? Vous seriez si bien à votre place dans notre salle du vieux Montbéliard !

Charles-Louis Duvernoy étant veuf, on ne trouve dans son inventaire, sauf une paire de boucles d'oreilles, aucun bijou de femme. Pour son usage, il avait une montre à boîte d'argent, estimée quatre-vingts livres, et deux chaînes de montre, en or,

---

langues l'avaient fait préférer à tous ses concurrents pour un emploi qui ne le dispensa pas de faire souvent valoir, dans la chaire, son talent comme orateur sacré. Il l'a exercé sans interruption l'espace de vingt-quatre ans et jusqu'à sa mort prématurée. »

« Il périt le 14 Juillet 1635, victime de la peste qui décimait alors la population de Montbéliard, emportant dans la tombe la conscience du bien qu'il avait opéré comme pédagogue et les regrets de ses concitoyens. »

« Ses traités élémentaires pour l'usage des écoliers ont été imprimés sous les titres suivants :

Praeceptorum rhethoricae brevis apta et perspicua methodus. — Montesbelg 1623, petit in-8°.

Institua puerorum in lingua latina Montbelg 1623. — in-8°.

Logica peripatitica aucta in hoc ultima editione Tractus de causa et causato, subjecta et accidente ex M. logica Guyonis Brisch : excerpto, Montbelg 1669 in-8°. »

« Marié à Françoise, fille de *Perrin Gelte*, de Montbéliard, laquelle ne lui survécut que d'un mois, Brisechoux laissa une nombreuse famille. »

« L'aîné de ses fils *Jean-Nicolas*, marcha sur ses traces et devint, comme lui, recteur au gymnase de Montbéliard. *Samuel* fut greffier en chef, puis membre du Conseil de Régence et mourut en 1686. »

— Il est sans doute le père de l'ancêtre de Duvernoy qui nous a fourni l'occasion d'insérer cette note.

Digitized by Google

valant ensemble quatre-vingt-cinq livres ; un certain nombre de boucles d'argent, tant de souliers que de jarretières, garnies de cailloux du Rhin ; deux joncs à pommes d'ivoire ; un portefeuille en maroquin rouge ; une bourse en velours vert ; enfin une demi-douzaine de tabatières en ivoire, en écaille, l'une avec paysage en miniature, estimée à trente-six livres et une autre, plus belle encore, ronde, en or, qui pouvait bien être la reconnaissance d'un service honnêtement rendu, valant deux cents livres. On trouve également chez lui une épée à poignée d'acier avec un nœud de ruban d'argent. C'était là le complément nécessaire d'une toilette soignée convenant à un homme de sa qualité.

Sa garde-robe est bien garnie, comme on va le voir.

Elle se compose de :

Trois habits de drap noir.

Deux paires de culottes avec vestes de drap noir.

Un habit et une culotte de soye, couleur maron, avec une veste en tafetas blanc brodé en soye.

Un habit et un gilet de gros drap de Tours, avec une culotte en satin noir.

Un habit avec culotte de serge, couleur puce, le tout galonné d'argent.

Une veste et culottes, peau de poule, également galonnées d'argent.

Trois habits de drap bleu ou de couleur noisette.

Un habit-frac de drap bleu.

Un autre de casimir gris.

Deux vestes de satin blanc brodées de soye.

Une veste de soye brochée d'or.

Un gilet de soye cramoisi.

Un habit et une veste de piqué blanc.

Une robe de chambre d'indienne doublée de laine.

Deux houppelandes brunes et vertes, ainsi qu'un manteau de drap bleu. Ce dernier fort beau, car son estimation va jusqu'à trente-six livres dix sols.

Sans doute, à ce moment, nombre de ces vêtements ne sont plus ni battant neufs ni fort à la mode, il en est d'entièrement usés, conservés peut être depuis longtemps ; les estimations, parfois très réduites, nous le font suffisamment voir. Mais avec une garde-robe aussi complète et aussi variée, com-

Digitized by Google

ment, en son beau temps, M. l'avocat au Conseil de Régence Duvernoy, n'aurait-il pas fait figure dans la ville ainsi qu'au château d'Etupes? En un tiroir était une robe de soie de couleur chair, décousue, encore fort belle, échue après licitation à Louise, pour cinquante livres. C'était apparemment un souvenir de la mère défunte qu'on avait conservé. Il lui échoit encore un *batisoir* (sic) également couleur chair, en grosse étoffe garnie de dentelles d'argent, estimée 24 livres. — Que faut-il entendre par bâtisoir? Sans doute une robe superbe dont on revêtait les enfants pour qu'ils soient bien beaux, parés comme une chasse, quand on les présentait au saint baptême.

Passons au chapitre du linge de ménage, nous serons en présence de quelques évaluations intéressantes : la toile de chanvre par exemple, à deux francs l'aune, la paire de rideaux en simple percale. à cinquante livres ; ceux de cotonne, bleu et blanc ou vert et blanc, en étoffe moins fine, qui se tissait à Héricourt chez les Boigeol ou chez Méquillet et à Montbéliard chez Rau, ne montent guère qu'à la moitié de ce prix. Une couverture de coton blanchie, piquée, pour une seule personne, vaut le haut prix de quarante-huit livres.

Prêtons quelque attention à la rubrique des miroirs : leur prix élevé peut également surprendre. Tant à Montbéliard qu'à Exincourt, il ne s'en trouve pas moins de quinze, valant ensemble cinq cent vingt-six livres.

Parmi les meubles, il en est d'intéressants : des commodes, des toilettes garnies, un bureau à cylindre, le tout en marqueterie ou en bois de Cayenne, puis des consoles avec tables de marbre. N'oublions pas le *piano forté* de Deux-Ponts sur lequel M^lle^ Duvernoy interprêtait avec plus ou moins de bonheur les chefs-d'œuvre de Mozart. Cet instrument est estimé cent livres.

Sur les meubles sont placés des pendules, des chandeliers d'argent, de cuivre, et quelques vases.

Au chapitre des porcelaines se voit une seule tasse de Dresde, estimée trois livres, pendant qu'une quarantaine de pièces de porcelaine du Japon ne se montent qu'à seize livres dix sols ! Beau temps passé et qu'on ne reverra plus, pour les collectionneurs de Japon ! Cent quatre-vingt-dix pièces de fayence ne valent ensemble que vingt-quatre livres.

A la cave se trouve une centaine de bouteilles de vin fin : c'est du Bourgogne et du muscat, à dix-huit et vingt sols la bouteille. Mais ce qu'on y voit surtout en y pénétrant, ce sont six ton-

Digitized by Google

neaux de diverses grosseurs, pleins des crus de *Valentigney* et de *La Chaux*, des dernières années.

Ces futs contiennent trente-six tines, estimées de sept à dix livres la tine, soit de quatorze à vingt centimes de notre monnaie le litre. Avec des prix pareils et le climat sujet à de brusques variations de notre contrée, compromettant souvent la récolte, on peut se faire une idée du peu de bien-être réservé aux vignerons de ce temps.

La vigne se cultivait à cette époque, *à moitras*, mots patois qui signifient *à moitié*. C'était un bel exemple d'association du capital et du travail que nos anciens, cependant peu versés dans la science économique, donnaient là. Le propriétaire fournissait la vigne, dont il payait les impositions foncières, le vigneron donnait son travail et ses soins, la fumure se faisait à frais communs. Enfin le produit était partagé *par moitié*.

Plus tard, la main-d'œuvre devenant plus exigeante, la fumure fut entièrement mise au compte du propriétaire, qui dut aussi participer aux frais de récolte.

Malgré ces concessions successives, ce genre d'association théoriquement si beau, dut prendre fin : on ne rencontra plus de vignerons. De mauvaises récoltes les avaient dégoûtés, et d'ailleurs, depuis l'introduction de l'industrie dans notre contrée, les hommes et les femmes trouvaient aisément, en dehors de la culture, des gains plus élevés et une rémunération mieux assurée, plus régulière aussi, de leurs efforts, soit en allant à l'usine, soit en travaillant à domicile à quelque pièce détachée.

La théorie avait eu tort et suivant un mot qui a fait son chemin dans un autre ordre d'idées : *Ceci avait tué cela !*

C'est peu à peu, non subitement, que le phénomène s'était produit.

Cependant, déjà en 1817, le déclin, nous en avons la preuve, fut marqué au village de Mandeure. Sous forme de grande diminution dans le revenu des vignes, le capital qu'elles représentaient était atteint. Mais comme, dans ce que nous allons rapporter, il s'agit d'une affaire spéciale, ayant trait aux droits des morts et aux intérêts des vivants, nous préférons laisser la parole à un théologien : M. l'abbé *Bouchey*.

Voici comment, en 1861, il s'exprime, à ce sujet, dans un ouvrage couronné par l'académie de Besançon (1).

---

(1) *Recherches historiques sur la ville, la principauté et la république*

Digitized by Google

« Une autre chose très sérieuse restait à faire : c'était le règlement des nombreuses fondations de messes établies dans l'église de Mandeure et hypothéquées, les unes sur des capitaux de rente, les autres sur des pièces de terre. »

« M. Lambert dressa un tableau comparatif des revenus et des charges de ces fondations; les frais de culture de vingt-cinq ouvrées de vignes (1) mis en balance avec les revenus, ne laissaient, en bénéfice, qu'une somme de cent soixante onze francs cinquante centimes pour seule et unique rétribution de cent cinquante messes, tant grandes que basses, d'une vingtaine de bénédictions du saint sacrement et d'une douzaine de processions du Rosaire. »

« Or, la plupart des fondations ne rapportaient pas le prix affecté aux services qui en faisaient l'objet, suivant le tarif arrêté par le règlement de l'évêque de Strasbourg du 10 Vendémiaire an XIV (2 Octobre 1805). Les pièces de terre étaient d'ailleurs grevées d'impositions que les fondations n'avaient pas prévues ; plusieurs étaient tombées en friche ou perdues par suite d'éboulement ; enfin le prix des objets de première nécessité était augmenté de plus de moitié. Il était donc injuste d'obliger le curé à acquitter toutes les fondations anciennes. Les lois civiles et ecclésiastiques autorisant dès lors une réduction jusqu'à concurrence du tarif. »

« Appuyé sur ces principes et présumant de l'intention des fondateurs, le conseil de fabrique se réunit extraordinairement le 8 juin 1817 et rédigea, sous la direction du curé, une liste approximative des messes de fondation demeurant obligatoires. Ces messes furent réduites à quatre-vingt-dix huit, dont vingt-quatre hautes et soixante-quatorze basses.... »

Comme conclusion, agissant au nom des morts, on signe aux vivants un concordat : le nombre des messes auxquelles ils avaient droit est notablement réduit.

Les vignes, si communes autrefois chez nous, ne se voient plus aujourd'hui qu'à l'état d'exception au Pays de Montbéliard. Celles de Valentigney, de La Chaux et de Mandeure ne sont, pour les personnes âgées, qu'un lointain souvenir. L'abolition

---

de Mandeure (Epomanduodurum). *Origines et histoire abrégée de l'ancien comté de Montbéliard.*

(1) Environ soixante-dix-huit ares.

Digitized by Google

du cercle de douanes qui nous entouraient et le bon marché actuel des moyens de transport ont produit ce résultat. M. *P.-E. Tuefferd*, dans ses *Curiosités de l'histoire de Montbéliard* parle de nos vignobles sans enthousiasme. « Le plus mauvais cru, dit-il, est celui de la citadelle de Montbéliard : c'est un vrai *tord-boyaux*; aussi dit-on qu'il faut quatre personnes pour en boire un verre. »

Terminons ce sujet en disant comment, dans les *Ephémérides* (page 18), M. Duvernoy relate l'établissement, en 1579, des vignes de *La Chaux* :

« Il existait aux environs et en partie sur le territoire de Montbéliard un coteau inculte quoique parfaitement exposé pour un vignoble; on l'appelait la *Montagnette* de *La Chaux*. L'idée vint au comte *Frédéric*, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, de changer *en un pampre fertile* les broussailles dont ce coteau était couvert... »

Le pampre fertile des vignes de Valentigney datait à peu près de la même époque. Celles de Bélieu avaient été plantées en 1585.

Mais revenant à l'inventaire, abrégeons l'examen détaillé que nous avons entrepris. Nous allons nous trouver en présence d'une récapitulation, retardée par notre longue causerie :

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

	Livres.	Sols.
Or et argent monnoyé.	2,439	19
Or, joyaux, bijoux, argenterie	1,082	5
Argent haché, acier, ferblanc et tôle vernissée	216	1
Etain	176	2
Pendules et Baromètres	118	10
Porcelaine, fayence, terre de pipe, verrerie. .	320	16
Cuivre, laiton, matière de cloche	108	13
Fonte, fer et ferraille	243	6
Ferblanc, tôle.	22	19
Tableaux, gravures, bustes et plâtres. . . .	312	17
Miroirs.	525	—
Meubles de bois.	1,883	8
Paniers, corbeilles	7	9
Tonneaux, cuveaux, baquets	261	17
Vins.	374	18
Lits, couvertures, matelas	660	7
Tapis	24	13
Habits et habillements d'homme	329	12
Linge de corps	198	4
Linge de ménage	1,008	11
Voiture, harnais, cordeaux	203	13
Provisions de ménage	436	3
Lauriers et grenadiers.	33	16
Bibliothèque et cabinet de médailles. . . .	2,000	—
Total Livres . . .	12,998	19
Auxquels s'ajoutent les immeubles et fruits d'iceux.	71,226	—
Ainsi que les dettes actives pour	24,932	14
Ensemble Livres . . .	109,157	13

montant, pour les enfants Duvernoy, de l'héritage de leurs père et mère.

En déduisant les dettes passives de 7,193 livres 5 sols, l'hoirie nette est de 101,964 livres 9 sols.

Digitized by Google

III

LE CHAPITRE DES DETTES PASSIVES. — DERNIERS MOIS DE LA VIE DE DUVERNOY. — COMMENT IL SE REND A LUXEUIL. — VISITES DE MÉDECINS. — SUSCEPTIBILITÉS. — UNE SOMME RONDE. — GEORGES-LOUIS DUVERNOY. — CLAUDE FLAMAND. — LES BERDOT. — MORT DE DUVERNOY. — INHUMATION A MONTBÉLIARD. — RÉGLEMENTS DE COMPTES. — LIBÉRALITÉS.

Le chapitre des dettes passives, peu importantes du reste, va nous permettre de reconstituer les dernières semaines de la vie de Duvernoy.

Atteint, nous ne savons de quelle maladie organique, il doit faire usage de différentes eaux minérales. C'est ce que nous avons constaté en procédant à l'inventaire de la cave. Puis, on décide le malade à entreprendre, à quelque distance, une cure.

En compagnie de sa fille Frédérique, dans sa berline, il se rend à Luxeuil. Il y loue pour quelques semaines un appartement. Pour ce voyage, on paie au laboureur *Georges-Louis Maitrot*, qui a fourni les chevaux et qui, revêtu de ses plus beaux habits de droguet, a conduit les voyageurs, une somme de trente-six livres.

Contrairement aux prévisions, le mal se montre rebelle à l'action sédative des eaux. Il s'aggrave. On a de grandes inquiétudes. Aussi *Leconte*, que sa belle-sœur tient fidèlement au courant de l'état du malade, accourt auprès de son beau-père, se faisant accompagner par un jeune parent, le médecin *Duvernoy* (1).

---

(1) Il s'agit de *Georges-Louis Duvernoy* plus tard naturaliste et professeur au Muséum, membre de l'Institut, fils de Jean-Georges Du Vernoy, pasteur à Montbéliard, né dans cette ville le 7 Août 1777, mort à Paris le 1er Mars 1855. Suivant son désir, son corps fut ramené dans sa *chère ville natale*. Mme Jules Peugeot d'Hérimoncourt était sa fille.

Digitized by Google

Plus tard, un autre homme de l'art, le médecin *Flamand* (1) est appelé auprès du malade. Nous voyons qu'il lui est alloué une somme de 72 livres. Ce chiffre, aujourd'hui, habitués comme nous le sommes dès l'enfance au système décimal, a quelque chose d'étrange, mais autrefois 72 livres étaient une somme ronde qui se composait d'une *douzaine* de beaux écus de six livres.

Malgré tant de sollicitude, *Duvernoy* s'affaiblit et dépérit de plus en plus. Il meurt à Luxeuil le 19 Août 1808, âgé de 61 ans seulement. Le lendemain, sans aucune des formalités aujourd'hui obligatoires, le corps est ramené à Montbéliard où de nombreux amis l'accompagnent au cimetière.

Après un certain délai la famille éplorée dut s'occuper du réglement des comptes :

Le médecin *Berdot* (2) qui a refusé de toucher, cette fois, son abonnement annuel, — peut-être s'est-il trouvé froissé de l'intervention de deux collègues, — reçoit un service d'argent, payé vingt-six livres à l'orfèvre *Beurnier* auquel on a déjà eu recours pour l'évaluation de la poterie d'étain.

On destine au parent Duvernoy, qui de même que Berdot, n'a pas voulu toucher d'honoraires, le beau microscope avec tous ses accessoires, du défunt.

---

(1) Nous n'avons pas trouvé de renseignements au sujet du médecin dont il est ici parlé. La famille *Flamand* est originaire de Savoyeux (H^te^-Saône). Elle decesnd de *Claude Flamand*, ingénieur et architecte des princes de Montbéliard.

Les œuvres de celui-ci, imprimées en 1611 à Montbéliard par Jacques Foillet, avec figures et portrait de l'auteur, ont formé les volumes, aujourd'hui recherchés par les bibliophiles qui ont pour titre :

La guide des fortifications et conduite militaire.

Les mathématiques et géométrie.

La practique et usage d'arpenter.

Ces mêmes ouvrages, traduits en allemand, sont également sortis des presses de *Foillet* en 1616. Voir, au sujet de Claude Flamand et de son fils Jean, les notices de M. Duvernoy dans l'annuaire du Doubs de 1837.

(2) *Berdot.* Le volume de l'année dernière de la *Société d'Emulation de Montbéliard* renferme une monographie complète de cette famille, travail auquel nous renvoyons le lecteur. Celui dont il s'agit ici est *Charles-Léopold Vernier-Berdot*, né en 1775 à Montbéliard.

Après avoir suivi l'armée du Rhin en qualité de médecin, il exerça quelque temps à Montbéliard, puis alla s'établir à Colmar, où il mourut en 1830. Son fils et son petit-fils ont successivement exercé la médecine dans cette dernière ville.

Digitized by Google

Il est payé pour étoffes de deuil et fournitures diverses s'y rapportant, au sieur *Jean-David Sahler* (1), cent quatre-vingt-dix-sept livres. A l'apothicaire *Ponnier* dix-neuf livres huit sols, à son confrère *Verenet* vingt-cinq livres six sols. On n'a pas épargné les remèdes !

Les libéralités suivantes sont faites :

Les gages d'un an, soit cent vingt-cinq livres, sont complétés à *Catherine Seiger*, et, sur la même base, soixante-quinze livres sont remises à *Catherine Bertrand*, seconde servante. En fait de gages, cette dernière touchait donc environ six livres par mois.

Les pauvres ne sont pas oubliés.

Deux cents livres sont données à la *Fondation pieuse des Virot* et cent livres à l'*Hospice Civil*.

---

(1) Dans la *Généalogie Sahler* il porte le N° 3B.

Digitized by Google

IV

LES PLACEMENTS, AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI. — ETERNITÉ DES ANCIENNES DETTES. — GÈNE DES HABITANTS DE LA CONTRÉE. — LEURS CAUSES. — LA SOCIÉTÉ DES TAILLEURS. — UNE CRÉANCE EN ASSIGNATS. — UN JARDIN AUX GRAVIERS. — LES PRÉS DE BREUVIÈRES ET LES LOCATAIRES DE BAVANS. — VENTE A CRÉDIT DE BÉTAIL. — LE DOMAINE D'EXINCOURT. — RAPPORT ET AVANTAGES DE CETTE PROPRIÉTÉ. — SON MORCELLEMENT. — SES PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS. — UNE VIE HEUREUSE. — RETOURS INÉVITABLES.

En raison de ce fait que les obstacles rencontrés par nos anciens ne se présentent plus pour nous de la même façon, un effort nous est nécessaire pour les comprendre.

Ainsi aujourd'hui, en ce qui regarde nos épargnes, qu'elles soient petites ou grandes, rien de plus simple que d'en trouver le placement, même, si nous le voulons, avec une entière sécurité. Pour cela on va à la Caisse d'Epargne. La ressource des emprunts de villes ou d'Etats peut se trouver à point. Les guichets des gares, pour d'autres solides valeurs, nous sont également ouverts.

La difficulté aujourd'hui n'étant plus le placement de l'épargne, reste celle, plus sérieuse, de sa création, qui elle n'a pas diminué, bien au contraire. Si, incontestablement, on gagne plus aisément qu'autrefois, on dépense plus facilement : les besoins ayant cru beaucoup plus vite encore que les possibilités d'y donner satisfaction. C'est là la caractéristique d'une époque où l'équilibre est rompu, et où personne, du bas au haut de l'échelle sociale, n'est satisfait. N'avons-nous pas vu tout dernièrement, des archi-millionnaires se livrer à de colossales combinaisons pour devenir plus puissants ? Loin de réussir, ils ont sombré misérablement en amoncelant les ruines autour d'eux.

Quant à ceux, et ils sont nombreux, qui souffrent de privations, l'instruction, aujourd'hui répandue, a eu pour premier

Digitized by Google

effet de les leur rendre plus sensibles. Il faudrait une grande force d'âme et la nôtre est en train d'agoniser. L'éducation moderne telle qu'elle est comprise, sans contrepoids, place l'homme en face de ses appétits.

Après ces observations, ouvrons le chapitre des dettes actives de Charles-Louis Duvernoy. Il ne s'agit pas là de grosses sommes, mais elles nous fourniront l'occasion de faire d'utiles remarques.

L'énumération de ces créances se poursuit jusqu'au chiffre de 73 : c'est de l'argent prêté à des habitants de la ville ou de la campagne, cela parfois depuis des temps infinis. A moins qu'on n'acheta des terres ou des maisons, si on n'était pas boutiquier, telle était alors la seule manière de placer ses épargnes. Un prêt, même pour une somme minime, donnait lieu à acte notarié.

L'aisance était chose si peu commune chez nous, la gêne des habitants, entretenue peut être par une certaine mollesse, si générale, que sur soixante-cinq créances dont la moyenne ne dépasse pas 300 livres, il en est vingt-sept, qui originairement avait été souscrites au profit des grands parents, voir même d'une bisaïeule des héritiers.

Soyons justes cependant pour nos anciens et ne les rendons pas entièrement responsables d'un état économique dont ils étaient les premiers à souffrir. Les circonstances extérieures avaient été pour eux, aussi défavorables que possible ; elles les avaient profondément déprimés.

Lorsqu'on parcourt en effet nos chroniques locales de *H. Bois de Chêne* (1443 à 1665) et celle de *J.-G. Perdrix*, qui embrasse la période de 1650 à 1680, on est frappé de la quantité de maux de toutes espèces que nos populations ont endurés. Et notre pitié est à son comble lorsqu'on a devant soi la relation des déprédations et des brigandages des troupes lorraines dans le comté de Montbéliard en 1588-1589.

Après les guerres qui provoquaient la famine, qui engendraient aussi la peste ; après tant de rançonnements, d'incendies, de pillages, de rapts, de cruautés ; dans quelles conditions le pays pouvait-il encore subsister ? Les courages étaient brisés la situation profondément atteinte, et pour longtemps !

Nous renvoyons le lecteur avide de détails à l'ouvrage publié par M. *Alexandre Tuetey* intitulé : *Les Ecorcheurs en Franche-*

Digitized by Google

Comté, travail qui fait partie des Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard (1882). (1)

Donc notre pauvreté s'explique honorablement pour nous; pendant longtemps nous avons subi les effets néfastes résultant, tant de la position géographique de la contrée, que des querelles religieuses auxquelles nous nous trouvions mêlés.

Revenons à notre inventaire et, à titre d'exemple, présentons la créance qui porte le N° 30. Elle est de soixante-douze livres seulement, et comme âge, dépasse la cinquantaine, ce qui la rend pour ainsi dire vénérable.

Il s'agit de :

« Un titre obligatoire au profit de notre grand-père Duvernoy, sur *Jean-Georges Jeandhur*, de Champey et *Frédérique-Sybille Valley*, sa femme, solidairement, du capital de soixante-douze livres, reçu de *J. Feschotte* notaire, le treize Février mil sept cent cinquante-trois, contrôlé le vingt-trois des dits mois et an. . . . . 72 livres.

Intérêts du dit capital dus, dès le 13 Février 1806 au 19 Aout 1808, font neuf livres, un sol, trois deniers. . . . . 9 l. 1 s. 3 d. »

Pour les intérêts, on n'était donc pas à jour.

Parmi les créances dont nous parlons et dont le taux est généralement de 6 % l'an, un certain nombre sont laissées indivises par la raison « qu'elles sont de rentrée plus que douteuse » ou « parce que le titre est insolvable » ou encore « qu'il n'y a pas apparence de paiement. » Ce sont différentes formules pour indiquer une seule et même situation.

Notons particulièrement dans cette catégorie : un titre obligatoire de deux cents livres sur la *Société des Tailleurs de la Ville de Montbéliard*, reçue de *Surleau*, notaire au dit lieu, le 17 Avril 1788, avec la mention qui l'accompagne : « La corporation débi-

(1) Nous n'emprunterons à cet ouvrage qu'un seul trait : celui qui est relatif à Montécheroux où, le quatre Janvier 1587, il y eut quarante-et-une maisons brûlées. On enleva tout ce qui put être découvert en froment, avoine, orge, boige, vesces, pois, lentilles, chenevis, enfin tout ce qui peut servir à l'entretien de l'homme. Les cuirs des tanneurs furent pris. On fit un feu de joie des livres de *Claude Galtrin*, ministre et de ceux de *Pierre Thurin*, maître d'eschole. Enfin on exigea des rançons. — Sans parler de tortures physiques endurées, il en fut de même à des degrés divers, dans la plupart de nos malheureux villages.

Digitized by Google

trice ayant été supprimée par les lois de la Révolution, on ne rapporte ce titre que pour mémoire. »

Nous avons eu déjà l'occasion de parler longuement de cette créance, c'est pourquoi nous passons.

A citer également une cédule sur le sieur Louis C... demeurant à Seloncourt, sous date du trente Thermidor an II (17 Août 1794), de la somme de seize cents livres en monnoye de papier, laquelle somme, réduite en numéraire, de concert avec le débiteur, forme un capital de cinq cent soixante livres.

Duvernoy s'est montré prudent au moment où il stipula le taux de cette conversion à trente-cinq pour cent, car, en différant, il n'aurait rien retiré d'une créance en assignats.

D'autres exemples de cet état de gêne que nous signalons peuvent être encore donnés : on n'a que l'embarras du choix. Ainsi voici un acte notarié de la même époque relatif à une vente à crédit de bétail, qui ne concerne pas la succession Duvernoy mais qui est à l'appui de notre thèse. Nous le reproduisons dans son intégrité :

« Furent présents, *Jean Bourgoin* du village de *Courcelles-les-Mandeure* et de son autorité, vouloir et consentement, *Anne-Catherine Barbier* sa femme, lesquels tant conjointement, solidairement que divisément, l'un pour l'autre, l'un d'eux seul pour le tout, renonçant au bénéfice de division, ordre de prévention et discussion de biens, spécialement la dite femme, de prédite autorité de son mari, à la loi Julia, au Senatus-consulte Velleien, aux Authenthiques *sive a me* et *si qua mulier* et à tous autres droits moins favorables à son sexe (1), qu'elle a promis

(1) Ces clauses de style se rencontrent à l'époque dont il est ici question dans tous les actes portant engagement de la femme mariée. M. *A. Meunié*, notaire à Paris, que nous avons consulté, nous écrit à ce sujet :

« La formule de la renonciation à la loi Julia et au Sénatus-Consulte Velleien, aux Authentiques, était très fréquente en France. La loi Julia et le Sénatus-consulte Velleien étaient tombés dans un oubli à peu près complet jusqu'à l'époque de la Renaissance du Droit Romain, c'est-à-dire jusqu'au 14me siècle, même dans le Midi de la France. A cette époque les jurisconsultes essayerent de faire pénétrer, non seulement dans le pays de droit écrit, mais encore dans le pays de coutume :

1° Le Sénatus-consulte Velleien, qui interdisait aux femmes de cautionner la dette d'autrui.

2° Et la loi Julia, qui consacrait l'inaliénabilité de l'immeuble dotal.

Mais ces jurisconsultes théoriciens se heurtèrent à une résistance éner-

Digitized by Google

par serment prêté es mains du notaire juré soussigné, ne vouloir s'en servir ni les alléguer contre la teneur des présentes, toutefois après les lui avoir expliquées et données à entendre suffisamment, ont connu et confessé, connaissent et confessent, de devoir justement, réellement, à *David Duroy*, le jeune, de Colombier-Fontaine, une somme de deux cent quatre livres, argent de France, icelle résultant du prix d'une paire de bœufs, l'un à poil rouge, l'autre fallot (1), de l'âge d'environ sept ans, que le créditeur vendit et délivra aux débiteurs à leur contentement le onzième Mai dernier, suivant qu'ils l'ont déclaré, si bien qu'à ce moïen, iceux detteurs se sont tenus et tiennent pour bien contents et satisfaits de la prédite somme de deux cent quatre livres et en ont quitté et quittent les créditeurs et tous autres, avec promesse de la lui payer *dans un an* à compter du dit onzième Mai, sous l'obligation de tous et un chacun de leurs biens, meubles et immeubles, noms, droits et actions, présents et avenir, qu'ils ont pour ce, soumis et hypothéqués en forme de droit aux rigueurs et contraintes de toutes

---

gique de la part des praticiens et cette résistance se manifesta précisément au moyen d'une clause qui devint de style et que les notaires insérèrent dans leurs actes, par laquelle la femme renonçait aux bénéfices du Senatus-consulte Velleien et de la loi Julia. »

« Les femmes purent donc désormais, sans aucune renonciation, cautionner la dette d'autrui, mais la force de l'habitude fut telle qu'un grand nombre de notaires maintint dans ses actes cette clause devenue cependant inutile. Elle se retrouve même encore de nos jours, paraît-il, dans certains actes de notaires de campagne. »

« Toutefois il faut remarquer que ces observations ne concernent que la France, et que le territoire de Montbéliard n'est devenu français qu'à partir de 1793. La clause de renonciation des femmes pouvait donc être restée très utile dans vos régions. »

(1) Fallot ou follot. C'est ainsi que l'on désigne encore aujourd'hui, dans notre patois, un bœuf de la couleur blond indécis propre à l'espèce fémeline, aujourd'hui remplacée presque complètement dans notre contrée, par la race Montbéliarde, de création plus récente.

Fallot, comme nom de famille est assez répandu chez nous. Il est porté par des personnes qu'aucun lien de parenté ne semble réunir. Nul doute qu'à l'origine on n'ait désigné de cette façon, un ou plusieurs hommes dont la barbe et les cheveux rappelaient la couleur que nous venons de spécifier. Donc entre les noms de Fallot, de Roux et de Leroux, pour ne prendre que ces exemples, il n'y aurait qu'une question de nuance. Le Dr *Muston* qui s'occupe de l'étymologie de nos noms, donne à Fallot une autre signification. Nous ne pouvons nous ranger à son avis.

Digitized by Google

cours et juridictions qu'il appartiendra, en renonçant pour cet effet à toutes choses, lois et exceptions qui pourraient être contraires aux présentes. Que furent faites, lues et passées à Montbéliard, par devant moi *Charles-Frédéric Surleau*, procureur de la cour et chancellerie du dit Montbéliard, en ma qualité de notaire juré soussigné, l'avant midi du sixième Juin de l'année mil sept cent septante-quatre, en présence des deux témoins soussignés, la codettrice Barbier illettrée, de ce enquise. »

Pour une somme minime de deux cent quatre livres : que d'écritures, de précautions prises, de science déployée !

N'ayant plus à parler que des terres et des immeubles, nous approchons du terme.

La maison paternelle de la rue des Granges, comme on l'a dit déjà, est estimée 8,300 livres. La petite grangerie vis-à-vis 1,200 livres.

Un jardin aux *Graviers* de la contenance de quatre quartes à un prix qui semble fort élevé, de quatre mille livres. Un jardin aux Graviers ! — Pour le Montbéliardais, c'était un luxe et le plaisir : Dans l'étroit l'enclos se trouvait le potager tout d'abord, puis un parterre de fleurs, où poussaient à la fois l'odorante violette, la tulipe, le lys, la pensée, l'iris, la rose et quelques-unes de nos vieilles plantes ornementales. A la suite, un verger bien entretenu. Et, à l'extrémité de l'allée longitudinale partageant en deux parties égales cet Eden, au bord de la rivière, était une logette sommairement meublée, sur les bancs de laquelle les heureux propriétaires venaient les beaux jours, goûter un peu de calme en regardant nager quelques goujons ou en voyant le ciel se réfléter dans l'eau, plus pure alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. Plaisirs innocents auxquels on tenait d'autant plus à cette époque que les voyages d'agrément étaient inconnus.

Des prés au lieu dit : *En Brevières*, d'une étendue de quinze fauchées, sont à quatre mille cinq cents livres. Ils sont loués pour deux cents livres par an, solidairement à quatre habitants de Bavans, *Jean Nicod*, *Georges Beucler*, *Nicolas Jodry* et *Georges Tourot*, qui ne paient que partiellement et après de coûteuses poursuites. A Bavans donc, distant de huit kilomètres de la ville, si l'habitant ne craignait pas la fatigue, il n'en était pas plus riche pour tout autant ! La misère se montre ici collective, aussi point de place pour l'envie.

Digitized by Google

Une vigne de huit ouvrées en la *Côte de Chaux* est à cinq cents livres.

Une autre vigne, de même contenance, en la *Côte de Valentigney*, à mille livres. Aujourd'hui, ce dernier terrain n'a plus aucune valeur : il est en friche ; on en a longuement donné plus haut la raison à propos de la cave de Duvernoy.

Enfin, nous touchons à l'objet principal du chapitre :

« Un bien rural sur les finages d'*Exincourt*, *Taillecourt* et *Etupes*. » Il se compose de cinquante pièces de terre et est affermé pour neuf ans à *Catherine Kreibuhler* (1) *veuve Roth* et à ses enfants, moyennant douze cent livres par an en espèces, plus des redevances en nature estimées cinq cents livres, soit au total un revenu de 1,700 livres.

Ce bien est estimé, on l'a dit, cinquante mille livres. Mais son rapport direct n'est pas le seul avantage qui découle de sa possession, car il renferme une belle maison ou château, en parfait état d'entretien. Cette construction encore aujourd'hui se voit de loin, entourée de verdure elle domine la plaine. C'est là que Charles-Louis Duvernoy passait l'été, y respirant en pleine campagne, un meilleur air qu'à la rue des Granges, parfois encore ornée de fumiers il y a cinquante ans à peine.

Avant la Révolution, les fonctions du propriétaire l'appelaient souvent au château d'Etupes, dont il était un des hôtes assidus. Lors des fêtes, quand il fut question d'établir les jeunes princesses, Etupes regorgeant de visiteurs, Exincourt en a eu sa part. Il est même de tradition dans la famille que ce fut une lourde charge pour le propriétaire, mise en regard de la modicité de son traitement.

Le château d'Exincourt est situé dans la partie haute du village. N'ayant pas subi de modifications extérieures depuis son origine, il nous montre ce qu'était l'habitation de campagne de nos citadins au XVIII[e] siècle. A l'entrée, c'est d'abord une vaste cour avec les communs. A gauche, l'habitation du fermier dans laquelle on pénètre en passant par la cuisine. A droite, les écuries et grangeries. Au fond de cette cour, un mur

---

(1) A Montbéliard, où on estropiait tous les noms ayant une consonnance germanique, *Kreibuhler* se prononçait *Kirbileur*, comme *Scharffenstein*, nom d'un de nos vieux pasteurs, que nous avons eu l'occasion de citer, était devenu *Chafrichtène*.

Digitized by Google

à hauteur d'appui au centre duquel se voit une haute porte en fer forgé. Ouvrons-la, descendons quelques marches, nous serons au jardin. Ce sont de petits parterres rectilignes bordés de buis taillé qui conduisent à l'entrée du château. Celui-ci de forme cubique est construit avec soin, la taille de la porte d'entrée est ouvragée, les fenêtres sont hautes et larges. En pénétrant dans l'intérieur, on voit que les pièces sont vastes, les plafonds élevés.

Les allées ombragées, les arbustes à fleurs qui se trouvaient derrière la construction, ne sont plus qu'un souvenir, ils ont fait place à un grand verger. Mais, ce qui n'a pas changé, c'est la vue étendue sur la chaîne des Vosges dont on jouit des fenêtres du premier étage.

L'architecte sur les plans duquel on a travaillé, ne nous est pas connu. Un simple entrepreneur a pu, à la rigueur, suffire à cette tâche. Mais nous savons que c'est *Urbain Satler*, grand forestier du prince *Louis-Frédéric*, qui les a fait dresser.

En effet, ces années dernières, en arrachant un vieux prunier sauvage qui follement, avait cru à l'angle sud-est de la maison, on a mis à découvert une pierre des fondations qui porte gravée l'inscription suivante :

AU . NON . DE .
DIEU . FUT . POSE .
LE . 7 . MAI . 1714 .
PAR . I . V . SATLER .

Du forestier Satler, la maison passa, nous ne savons de quelle façon, au conseiller Duvernoy, puis à l'avocat son fils, dont nous nous occupons présentement.

Alors c'était uniquement une demeure d'été. *Mme d'Oberkirch* en parle dans ses mémoires de la façon suivante :

« Nous avions résolu de passer l'été avec Madame la princesse de Montbéliard, sans cependant nous établir au château, ce qui pouvait devenir indiscret. Mon oncle, le commandeur de Waldner était des nôtres ; et nous louâmes à Exincourt la maison de M. Duvernoy qui donnait des leçons à ma fille. Exincourt est un tout petit village à un quart de lieue d'Etupes, du côté de Montbéliard. »

A la mort de son père, ayant reçu ce domaine en partage,

Digitized by Google

Exincourt devint l'habitation de *Charles-Léopold-Eberhard Duvernoy*, dit Duvernoy de Besançon, et c'est là que naquit, le 1er Septembre 1820, le dernier de ses enfants, nommé, comme son grand-père, *Charles-Louis Duvernoy*. Il fut officier du génie à Besançon, où il est mort. On lui doit la construction du fort de Beauregard qui domine cette place.

Certainement, en 1832, ce sont de très puissantes considérations qui durent agir sur l'esprit du propriétaire d'Exincourt pour le décider à la fois à se défaire de cette ancienne maison de famille, à quitter toutes ses relations et à s'éloigner de ce pays de Montbéliard, auquel tous ses écrits nous le montrent si profondément attaché. Il y eut certainement une crise, il dût se faire violence, cette détermination fut dictée par d'impérieuses nécessités.

Le nouveau propriétaire, M. *Jean-Christophe Perdrizet*, négociant et banquier à Montbéliard, ne resta pas longtemps en possession de l'immeuble. Ayant fait, peu après, de sérieuses pertes, à son tour il dut s'en défaire, et tout ce qu'il possédait fut réalisé pour satisfaire ses créanciers.

Le bien fut morcelé : vingt propriétaires, habitants d'Exincourt et de Montbéliard, se partagèrent les terres mises aux enchères. Il y avait plus de cinquante hectares, s'étendant de la ferme des Gouttes, descendant jusqu'aux rives de l'Allan et finissant du côté d'Etupes : c'étaient des prés et des champs.

M. *Charles Bernard-Fallot*, de Montbéliard, eut le château et les parcelles environnantes.

M. et Mme Bernard vinrent souvent passer l'été à Exincourt, puis en 1858, à la mort du dernier d'entre eux, Mme Eugène Duvernoy, leur fille, reçut la propriété, dont elle ne fit pas usage comme habitation.

Un instant, vers 1877, la vie se manifesta de nouveau au château, mais bien différente de ce qu'elle avait été au siècle précédent. Un anabaptiste peu recommandable, et qui fait tache parmi ses coreligionnaires, y ouvrit un asile pour recueillir de nombreux enfants et des vieillards, qui ne tardèrent pas à affluer. Cet homme était un imposteur. Après quelques mois, nuitamment il dut prendre la fuite pour ne pas être arrêté et l'asile fut liquidé par les soins de la charité privée.

Aujourd'hui, la maison appartient à Mme Louis Morel-Duvernoy. Pendant la belle saison les volets tournent sur leurs gonds et, comme jadis, laissent voir les fenêtres à petits carreaux.

Digitized by Google

Exincourt jouit maintenant d'avantages dont cette localité était privée jusqu'ici. Les eaux canalisées d'Etupes y arrivent en abondance et, depuis cette année, le tramway, qui relie Montbéliard à Audincourt, y dépose les voyageurs.

L'avocat au Conseil de Régence *Charles-Louis Davernoy* dont nous venons de nous occuper, a eu une vie particulièrement heureuse. Il a vécu et il est mort dans l'abondance. Il a pleinement joui de la considération qui s'attachait à ses fonctions. Sans arrière-pensée il a pu se livrer à ses occupations préférées, en conformité avec ses goûts, tournés du côté des lettres et des sciences. Nous ne connaissons pas toute sa lignée, mais nous pouvons avancer qu'elle n'a pas toujours joui des mêmes avantages. C'est là une loi générale ; ainsi le veut l'inévitable retour des choses humaines. (1)

---

(1) Citons parmi les descendants de *Charles-Louis Duvernoy* fixés à Montbéliard, et dont aucun ne porte son nom : M^me^ Frédéric Tuefferd-Macler, M. Edmond Sahler, M^me^ Louis Pardonnet, M^me^ Julien Leconte, M. Henri Berger, M. Georges Petithory.

Digitized by Google

VI

Ma Vie en Deux Mots,

PAR PIERRE-LOUIS SAHLER,

Accompagnée de Notes.

UN NÉGOCIANT MONTBÉLIARDAIS. — DÉTAILS BIOGRAPHIQUES. — ENFANCE. — APPRENTISSAGE D'HORLOGERIE. — DÉPART POUR SARREBRUCK. — SÉJOUR A ROTTERDAM. — VOYAGE EN ANGLETERRE. — BUT DE CE VOYAGE. — ETABLISSEMENT A MONTBÉLIARD ET A LA CHAUX-DE-FONDS. — CHOIX D'UNE ÉPOUSE. — RÉUSSITE. — ACHATS ET CONSTRUCTIONS. — JALOUSIE DES CONTEMPORAINS. — QUELQUES INSUCCÈS. — ETABLISSEMENT DES ENFANTS. — LE CONSEIL MUNICIPAL. — LE CONSEIL GÉNÉRAL. — CONCLUSION.

Dans les notes précédentes, sans ordre apparent, ont passé rapidement sous nos yeux, nos princes, nos hommes politiques, nos paysans, nos artisans, les bourgeois, les médecins, l'homme de lettres. Pour compléter le tableau, terminons en transcrivant le court récit, vieux de soixante-dix ans, que nous a laissé un négociant Montbéliardais.

Dans ces pages, peut-être trop rapides et qui ne contiennent que l'essentiel, très simplement il nous contera sa vie et nous exposera les résultats auxquels les circonstances, son intelligence, son travail longtemps poursuivi, son honnêteté, et les principes d'une stricte économie, l'ont conduit.

Il a nom *Pierre-Louis Sahler*.

Son originalité consiste en ceci : non seulement il fut un homme d'action, lui aussi l'un des fondateurs de notre industrie

Digitized by Google

locale, mais le premier Montbéliardais ayant établi des relations suivies, de commerce et de banque, avec les pays étrangers.

Les notes accompagnant ce petit travail seront, pour ne pas couper le récit de l'auteur, placées à la fin.

Le cahier, d'une écriture très ferme et régulière, qui est sous nos yeux, a pour titre :

MA VIE EN DEUX MOTS,
écrite en 1835 à l'âge de 73 ans.

Il contient ce qui suit :

« Ma constitution ayant été la plus forte, je survis à neuf enfants que nous étions. »

« Un de mes frères et une de mes sœurs sont morts, à ce que je crois, d'une maladie de poitrine, les autres en bas-âge. Cependant ni mon père (1) ni ma mère n'étaient atteints de ce mal. Ma mère succomba à l'âge critique, nous étions encore, à ce moment-là, cinq enfants. Mon père resté seul, jusqu'à la fin de sa vie chercha à s'instruire. »

« Des liasses d'observations sur ses lectures, qu'il prit soin de rédiger, comme aussi ses veilles et tous ses travaux, ont, je crois, hâté sa fin. Il mourut à soixante-dix ans ; une lettre, que je reçus lorsque je séjournais en Hollande, m'apprit sa fin. »

« J'ai fréquenté notre gymnase jusqu'à l'âge de seize ans, mais, n'ayant que peu d'aptitudes aux études et ne pouvant apprendre ni grec ni latin, mon père s'en rendant compte, me voua au commerce. Son projet était de faire de moi un marchand de fer comme son père (2) l'avait été et cela me convenait parfaitement. »

« L'horlogerie, qui commençait à se développer chez nous, attira également son attention, et, aimant beaucoup la mécanique, j'en fis l'essai. Je parvins, sous la direction d'un bon maître, à faire une montre que j'ai portée cinq ans. Cela m'ouvrit les idées. »

« Puis je fus placé en apprentissage à Saarbruck, où j'avais un oncle, chez un fabricant d'instruments aratoires et d'outils. Ce fabricant possédait un martinet, et, depuis le moment où je le vis, l'idée de ce martinet m'a toujours poursuivi. »

« M'étant mis au courant des affaires, je fus pour la maison

Digitized by Google

un commis-voyageur. Je visitais à la fois : l'Allemagne, la France et la Suisse. »

« Après cet apprentissage qui dura quatre ans, désirant aller plus loin, je trouvai à Rotterdam une place dans une maison qui tenait la quincaillerie anglaise. J'y restai également quatre ans. Y ayant fait quelques économies, j'eus le désir de les consacrer à un voyage après lequel, ayant parcouru l'Angleterre en tous sens et n'ayant du reste à compter que sur moi, je prendrais une décision sur ce que j'entreprendrais à la suite. »

« Je partis donc. J'étais porteur de nombreuses lettres de recommandations, même de lettres de crédit qu'un parent nommé *Pontois* et un M. *Laurillard* m'avaient données de confiance. »

« Mes épargnes étaient de trente louis, on m'envoya de Montbéliard cent louis provenant de ma succession et je touchai à à Londres cent autres louis sur mes lettres de crédit. »

« C'est avec cet argent que je me procurai des marchandises et des échantillons. D'abord à Londres, puis à Birmingham, dont je connaissais la quincaillerie, à Leeds, où se fabriquent les lainages, à Halifax, à Liverpool, à Manchester, ville où se font les articles de coton, à Sheffield, célèbre pour ses aciers et outils, à York, puis à Hull, où finalement je m'embarquai pour retourner à Rotterdam. »

« Là, après une heureuse traversée, je vendis une partie de mes marchandises pour payer ceux qui avaient eu confiance en moi. Puis je rapportai le reste à Montbéliard : ce fut mon premier fonds de commerce. Dès lors j'étais fixé et le plan que j'ai suivi depuis se trouvait parfaitement tracé ; je ne m'en suis pas écarté. »

« Je remis mes échantillons de tissus de laine et de coton avec mes notes, à mes cousins qui faisaient ce commerce (4) et, avec mes burins, limes, aciers et fournitures d'horlogerie, je fus à La Chaux-de-Fonds où je les vendis et pris des commissions. »

« Mon attention se porta surtout sur ces articles, y voyant à la fois, un écoulement certain et un bénéfice honnête, écoulement qui n'a fait du reste que croître dans un dépôt que j'ai formé dans cette dernière ville et que j'ai maintenu pendant trente-cinq ans, jusqu'au moment où l'âge ne me permit plus de m'y rendre. »

« Mes courses à La Chaux-de-Fonds (5), en bravant toutes

Digitized by Google

les intempéries, se faisaient régulièrement tous les deux mois, cela en toutes saisons. »

« Dès le commencement de mon entreprise, je cherchai femme. J'avais alors vingt-six ans. La première à laquelle je m'adressai me congédia, la seconde me dégoûta. Enfin j'ai trouvé celle qui fait encore mon bonheur (6). Elle m'aidait dans mon commerce lorsque j'étais au logis, et, pendant mes absences, elle me remplaçait. »

« Nos affaires n'ont pas tardé à prospérer; aussi de bonne heure, nous sommes-nous trouvés indépendants. L'ordre le plus parfait règne jusqu'à ce jour dans mes écritures et l'on peut y voir comment, avec les dix-huit mille francs que j'ai recueillis de l'héritage de mes parents (7), j'ai progressé. »

« Mon commerce de la Suisse ainsi que mon débit de fers, aciers et métaux de Montbéliard, m'ont été très avantageux. Je tirais mes marchandises de première main et les payais comptant. »

« Je dois dire encore deux mots de ma Climène qui m'a aidé à faire mon chemin, y ayant même vaillamment contribué. Elle aura été la joie de ma vie : c'est un trésor qu'une femme semblable et, pour l'avantage de l'humanité, j'en souhaiterais une pareille à tout homme de bien. Elle a rempli ma maison d'enfants qui, grâce à nos soins, sont en bon chemin. » (8)

« J'ai édifié, j'ai créé, j'ai acheté, j'ai prêté, j'ai disséminé ma fortune en champs, en prés, en usines, en vignes, en maisons, en fonds nationaux, communaux, en forêts royales. »

« Les fonds nationaux que j'ai acquis directement ne forment que la plus faible partie de mon avoir, mais je les ai augmentés par des achats faits de deuxième et de troisième main : Certaines personnes me les reprochent en disant que ce n'est pas de bon aloi et que sans ces biens, je n'aurais pas fait mon chemin. — Cela est faux et voici l'exacte vérité. »

« Je commençai à acheter au moment de la Terreur, — alors que j'étais suspect et traité d'aristocrate, — quelques biens à Bart et parai ainsi au danger que je courais (9). J'estime que ces fonds, qui me sont revenus à trois mille francs, en valent aujourd'hui six mille. Les autres fonds nationaux achetés à Vesoul ont été payés en numéraire, à un quart au dessous de leur valeur : j'en ai eu pour dix mille francs. »

« Quant au Parc, à l'origine je n'y ai pas eu part, et ce n'est

Digitized by Google

que plus tard que, successivement, j'en ai acquis plusieurs lots, payés à leur juste valeur. »

« Ce qui est vrai, c'est que ceux qui n'ont pas su profiter des circonstances, maintenant sont jaloux, aussi débitent-ils cinquante mensonges sur les acquéreurs. Et pourtant, plutôt que de les blâmer, ne devrait-on pas au contraire leur savoir gré ? Ils ont agi pour le bien du pays en ne laissant pas passer ces terres en des mains étrangères. »

« C'est donc en travaillant beaucoup, c'est grâce à mon économie et à mon courage que, sans avoir fait de tort à personne, je suis ce que je suis. »

« Je tiens à dire que toujours j'ai évité l'agiotage nuisible à mon prochain (10) et que, dans mes transactions, je me suis borné à l'intérêt légal de cinq pour cent, intérêt que j'ai réduit à quatre, lorsque mes enfants avaient besoin de mon concours. »

« Ma première bâtisse a été celle de la maison Berdot, puis celle du moulin de la Raisse avec ses dépendances et son martinet (11), création désirée depuis longtemps, mais qui, je dois le dire, n'a pas répondu à mon attente : la fabrication des limes, celle de la coutellerie, la tirerie de fer, que j'ai successivemen entreprises ont du être abandonnées (12), en attendant que mes enfants puissent tirer meilleur parti du cours d'eau que je n'ai su le faire. Cependant ces usines me rapportent encore six cents francs pour le moulin et mille francs annuellement pour le martinet. »

« Il y a quatre ans que j'ai construit la nouvelle grange pour former ma ferme de la Raisse, près de ces usines et du canal. »

« J'ai successivement bâti la maison vis-à-vis de ma demeure, celle à côté de chez moi et la petite grange de la maison Ponnier. Ainsi je loge sous un même toit pour ainsi dire, avec cinq de mes enfants. »

« La tannerie de Christophe et les réparations à la maison du faubourg ont été faites il y a dix ans (13). La maison de la ferme du Parc, propriété qui fait mes délices à la campagne, date de la même époque. Enfin le logement et les magasins sur le bassin du canal de navigation sont construits depuis deux ans (14). »

« Telles sont mes constructions, je n'en regrette aucune : elles ont fourni du pain à beaucoup d'ouvriers. »

Digitized by Google

« Je parlerai enfin de ce que je crois avoir fait de plus heureux. »

« Plusieurs de mes fils n'avaient pas encore fait choix d'un état. Elevés dans l'abondance, ils auraient eu peine à se plier, comme j'avais dû le faire, au joug de commis marchand. Aussi, depuis longtemps, je rêvais d'un établissement qui me permit de les garder autour de moi dans leur pays natal. Ce ne fut qu'à la mort de mon beau-père que les circonstances s'y prêtèrent. »

« J'eus alors un quart des Neufs-Moulins, et un de mes fils, par succession échue à sa femme, un autre quart. Pour remplir mon but, j'achetai les deux autres quarts et transférai le tout, en toute propriété, à quatre de mes fils pour y établir une filature de coton. L'un d'eux, à cet effet, avait fait en Alsace un apprentissage. Ils se mirent aussitôt à construire et à acheter les mécanismes. Je me flatte donc d'être, à Montbéliard, le créateur de cette industrie qui prospère et soulage tant de pauvres gens auxquels elle fournit maintenant du travail. — Sans cette filature non plus, deux de mes fils ne fileraient pas le parfait amour avec leurs tourterelles (15). »

« Pour terminer, sans m'en faire un mérite, je rappellerai que j'ai été choisi deux fois par mes concitoyens pour faire partie du Conseil municipal. J'y ai soutenu les intérêts de la ville contre l'envahissement des communaux. »

« Ici se placent les réclamations du conseil actuel qui prétend que j'ai anticipé sur le domaine public (16). Cela étant faux, je me suis refusé à en signer l'aveu, qui pouvait remettre à trente ans de nouvelles tracasseries et j'ai invité le conseil à m'actionner de suite pour me laver de ces imputations. »

« J'ai occupé également les honorables fonctions de membre du Conseil d'Arrondissement et de membre du Conseil Général du Département. Tout en défendant, dans ces assemblées, les intérêts et les droits de mon pays, je n'en ai eu que du dégoût, car les membres des autres arrondissements ont tout fait pour aggraver les charges du nôtre, en particulier par le refus de contribuer à la reconstruction du pont de Sochaux et par la surcharge de nos impositions foncières, de vingt-deux mille francs d'abord et de huit mille francs ensuite, pour alléger d'autant les autres arrondissements (17). Ils nous traitent, j'ose le dire, comme hérétiques et pays conquis ! »

Digitized by Google

« Mes protestations sont couchées, comme je l'ai exigé, sur le registre des délibérations du Conseil, puis, voyant mon impuissance, j'ai donné ma démission. »

« Lorsqu'il s'est agi de dons gratuits, soit pour les pauvres, soit pour l'utilité générale, je ne suis pas resté en arrière. »

« C'est sans ostentation et sans vouloir m'en faire gloire que je viens de raconter ce que j'ai fait. Jusqu'à la fin je m'efforcerai de rester un homme de bien, digne de l'estime de ses concitoyens ; je veux mourir en paix avec moi-même. »

« Dieu m'a béni ! Il m'a protégé en tous lieux et dans toutes mes entreprises. Je me prosterne devant lui dans mon cabinet et, en contemplant ses merveilles, je le loue à la campagne. C'est en lui rendant grâce de toutes façons que je lui demande de jeter sur ma famille un regard favorable. — Qu'il me pardonne mes péchés ! »

Le manuscrit se termine par des instructions relatives à ses obsèques, qu'il veut, dit-il, très simples et par l'indication de libéralités qu'il recommande de faire à cette occasion, aux enfants et aux vieillards.

Comme les anciens patriarches entourés de nombreux enfants, Pierre-Louis retourna vers ses pères, le 27 Janvier 1847. Climène fut là pour lui fermer les yeux, et vénérée d'une tribu de descendants, elle-même vécut jusqu'en 1857, atteignant ainsi, comme son époux, sa quatre-vingt-sixième année.

Digitized by Google

MA VIE EN DEUX MOTS

(NOTES)

N° 1 *Georges-David Sahler*, pasteur, à Beutal (1745-1755), à Mandeure (1755-1762), puis à Montbéliard (1762-1784). Les liasses d'observations dont il est parlé ici, de même que ses sermons et tout ce qu'il a écrit, a dû séjourner pendant environ soixante-dix ans dans le grenier de la maison qu'il habita, puis fut brûlé avec une singulière indifférence vers 1857, au moment d'un changement de propriétaire. Nous ne connaissons de lui qu'une pièce, de quatre-vingts vers, œuvre de jeunesse intitulée :

Poême présenté à Monseigneur *Charles-Eugène*, Duc de Wurtemberg et Teck, Comte de Montbéliard, Seigneur de Heidenheim, etc., etc., et à Messeigneurs *Louis-Eugène* et *Frédéric-Eugène* ses frères, à l'occasion de leur hûreuse arrivée à Berlin en Décembre 1741, par leur très très humble, très obéissant et très respecteux serviteur et fidèle sujet *Georges-David Sahler*, candidat en théologie à Montbéliard.

Nous n'en citerons que les quatre vers suivants qui donnent une idée du ton de la pièce.

« Mais qu'allés vous si loin acquérir ces vertus,
« Princes, vous en voyés vos Pères revêtus :
« En eux, chaque vertu s'est voulu faire vivre,
« Ils ont fait le chemin, vous n'avés qu'à les suivre. »

N° 2 *Jean-David Sahler* né en 1681, marchand, bourgeois de Montbéliard. En 1894 ont été publiés les Tableaux de sa descendance, qui renferment une infinité de Montbéliardais.

Il était fils de *Jacob-Christophe Sahler*, Receveur du Margrave de Baden-Durlach. Nous avons vu dernièrement, dressée dans le chœur de la vieille église de Mullheim (Grand-Duché de Bade), la tombe armoriée de ce fonctionnaire, bien conservée et portant encore des traces de couleurs. Elle nous a été signalée par M. Carl Cucuel, de Lahr, dont la famille, originaire de Montbéliard, y a conservé des relations.

Digitized by Google

N° 3 La date du voyage de notre narrateur en Angleterre suivi de son retour dans sa ville natale après huit ans d'absence, doit être 1787. Il avait alors vingt cinq ans. Montbéliard formait une principauté indépendante.

N° 4 Les cousins auxquels il remet ses échantillons et ses notes sont les fils de *Georges-Samuel-Sahler*, qui avait établi en 1764, à Montbéliard, une filature de coton, dont la durée fut courte.

N° 5 Le voyage de Montbéliard à La Chaux-de-Fonds pouvait se faire en voiture jusqu'à Saint-Hippolyte, mais le plus souvent c'était à pied, en quatorze heures de marche, en un seul jour quand la saison le permettait, que le trajet s'effectuait, par Maîche et Charquemont.

La Chaux-de-Fonds, devenue la grande cité montagnarde, pouvait avoir, lors du premier voyage de P. L. Sahler, environ quatre mille habitants. C'était un centre d'approvisionnement pour un très grand nombre d'horlogers disséminés dans les environs; le commerce y était donc actif. On peut lire avec fruit, au sujet des développements successifs de La Chaux-de-Fonds, dans l'*Economiste Français* du 2 Avril 1904, le très intéressant travail de M. *Emmanuel Kuhn*.

N° 6 *Anne-Clémence Leconte* (1773-1857), fille de Léopold-Frédéric Leconte, cousin germain de l'auteur. Dans notre article sur *Durernoy* il a déjà été question de lui.

N° 7 Les dix-huit mille francs de succession recueillis par Pierre-Louis Sahler comprenaient comme article principal, la maison paternelle. Elle porte aujourd'hui, dans la rue des Granges, le N° 18.

C'était une propriété acquise de la famille *Perdrix*, dont les armoiries (une perdrix), se voient encore au-dessus de la porte de la *viorbe* ou tourelle qui est dans la cour et, comme de coutume, à Montbéliard, renferme un escalier en colimaçon.

Deux particularités disparues de cette vieille maison étaient d'abord : le large banc en pierre de taille adossé à sa façade. C'est sans doute là que M. le conseiller *Perdrix*, dont la *Société d'Emulation* a publié la Chronique, venait s'asseoir et familièrement engageait ses voisins à lui rendre visite.

La seconde particularité dont nous voulons parler, c'était la profonde entaille faite à un des meneaux d'une fenêtre du rez-de-chaussée, à une hauteur d'un mètre vingt centimètres environ du sol, avec indication de l'un des versets de l'Ecriture sainte. Elle avait été taillée pour marquer la hauteur de l'eau lors d'une des fréquentes inondations dont Montbéliard avait eu tant à souffrir.

Digitized by Google

N° 8 Le ménage a eu quatorze enfants : onze d'entre eux sont parvenus à l'âge de raison, neuf ont fait souche dans leur ville natale. Le sort des petits enfants a été fort dissemblable. L'un d'eux a connu la détresse ; quelques-uns, peu nombreux, parmi les autres, ont joui jusqu'à leur mort d'une prospérité très grande.

Dans une charmante poésie patoise, Charles Duvernoy parle, sous forme de compliment, des amours de Pierre-Louis et de Climène. Nous donnerions la pièce si elle ne faisait pas déjà partie des *Vieilles Chansons du Pays de Montbéliard* de M. *J. Viénot* (page 126 du XXVI[e] volume des *Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard.*)

N° 9 En effet, en achetant un bien national qui se payait en partie à terme, on faisait non seulement preuve de bonne volonté, mais on devenait par là, en quelque sorte *tobou*, étant, à l'égard du gouvernement, un débiteur.

N° 10 L'auteur touche ici à des questions de haute moralité commerciale. Si la vente des biens nationaux et le commerce des assignats n'ont plus rien d'actuel, l'agiotage par contre, est toujours de saison. Entrons dans quelques détails à ce sujet :

Autrefois, c'était surtout sur les grains que se pratiquait l'accaparement. Aujourd'hui, une telle entreprise serait vouée à un échec certain. Leur culture s'est tant développée, les pays qui sont producteurs de blé sont si nombreux, les récoltes si formidables, les moyens de communication si prompts, si faciles, si nombreux et si économiques, qu'il ne peut plus y avoir, dans nos pays européens, à cet égard, de prix de famine.

Par contre, d'autres produits : citons la laine, le coton, le cuivre, peuvent encore donner lieu à accaparement. C'est ce que nous ont fait voir, à maintes reprises, ces dernières années, les agioteurs. Opérant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre de ces matières. ils en ont souvent, sans souci des conséquences sociales, poussé les prix à l'extrême, bouleversant ainsi les conditions de travail et d'existence de nombreuses populations. C'est là l'agiotage actuel, qui continue à fonctionner concurremment avec les opérations malsaines de bourse. Le développement, heureux sous certains rapports des institutions de crédit, a eu pour effet de donner un développement plus grand à ces transactions louches.

Il y a abus, dirons-nous, chaque fois qu'il y a achat de marchandises par des gens qui, n'en ayant pas eux-mêmes besoin, spéculent sur la détresse future de ceux qui seront, plus tard, forcés de les leur racheter à tout prix.

Au sujet des biens nationaux, l'auteur nous fait observer, avec le

Digitized by Google

bon sens qui le caractérise, que du moment où la vente en était ordonnée, l'abstention des habitants de la contrée, les aurait fait passer, pour rien, en des mains étrangères ; qu'ainsi c'était faire acte d'un intelligent patriotisme que de les acheter. — Nous ne nous porterions pas garant cependant que ce soit là le seul sentiment qui ait fait agir, en la circonstance, nos Montbéliardais, mais leur abstention, reconnaissons-le, aurait été funeste au pays.

N° 11 *La Raisse*, ou mieux *La Reesse*, ou encore *La Rees*, comme nous l'avons vu ortographier également.

Dans notre patois, une scierie mécanique se dit une *Resse;* un scieur de long, un *ressu ;* la sciure, du *ressun*. Dans les montagnes du Doubs, c'est presque le même mot : *la Rasse* veut dire la scierie.

La Raisse était donc à l'origine, à Montbéliard, une scierie actionnée par un cours d'eau.

N° 12 L'auteur avoue donc ici sans détour que ses tentatives industrielles de travail des métaux n'ont pas été heureuses. D'autres que lui, dans nos environs, — quelquefois après de pénibles débuts, — ont eu un sort infiniment meilleur. A la Raisse même, propriété entrée il y a une cinquantaine d'années dans la famille *Goguel*, la *tirerie* des métaux, ou pour mieux dire, le *tréfilage*, s'y pratique actuellement sur une grande échelle et de la façon la plus heureuse.

N° 13 Les cuirs de Montbéliard jouissaient autrefois d'une excellente réputation. Le siècle dernier a vu disparaître successivement en ville, les tanneries suivantes : *Lods*, dans la rue des Granges, — *Gœgel*, sur la route d'Héricourt. — *Fallot* et *Wetzel*, au lieu dit Les Tanneries, *Macler* et *Sahler*, au faubourg.

La maison dont il s'agit ici porte au faubourg de Besançon, le N° 29. Le bâtiment de l'ancienne tannerie qui en dépend est encore debout au bord de la rivière.

N° 14 Le canal de navigation, nommé d'abord *Canal Napoléon*, au creusement duquel furent employés des Espagnols prisonniers de guerre.

Il avait pour objet de relier entre elles la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace, en facilitant l'échange des produits naturels, tels que pierres, bois, houille; les denrées agricoles et les produits manufacturés de ces provinces. Commencé en 1805, il ne fut terminé qu'en 1832.

Voici comment l'*Annuaire du Département du Doubs* de 1825, s'exprime au sujet de cette entreprise :

Digitized by Google

« Le canal de jonction du Rhône au Rhin que S. M. *Charles X* a bien voulu décorer du nom de *Monsieur* lors de son passage à Besançon. en 1814, est le seul qui doivent traverser le département. L'importance des résultats que l'on attend de cette grande entreprise a fixé l'attention de *Louis-le-Désiré*, et c'est à ce bon roi qu'on devra l'exécution du projet d'unir les deux mers, arrêté par *Louis XVI*.

Son utilité sera appréciée non seulement des départements qu'il parcourt, mais encore de l'Allemagne, de la Suisse et de toutes les provinces du Midi. »

En 1830, la voie navigable en question fut baptisée une troisième fois et le nom qu'elle a reçu de *Canal du Rhône au Rhin*, s'appuyant sur des considérations géographiques semble être, cette fois, définitif.

L'ouverture du canal a eu, à Montbéliard, pour conséquence, la formation d'un nouveau quartier : celui dit du *Canal*. Un commerce peu actif jusque là chez nous, en fut l'occasion : le commerce des vins. Pour l'abriter, il fallait des constructions suffisamment vastes, qui s'élevèrent le long du port.

Les maisons *Vial*, *Siffert*, *Laurent* et *Blache* s'occupèrent de cette spécialité. Par eau, elles recevaient à bon compte et déchargeaient à la porte de leurs caves, les crûs arrivant des pays de production. Grâce à de bas prix, comme aussi à ce fait que l'aisance devenait de plus générale au pays, la vente en était facile. En même temps, MM. *Morel* et *Piquet* s'occupaient des bois de construction. Ceux-ci, assemblés, arrivaient en radeaux. Une grande animation régnait donc à cette époque, sur les bords du canal qui, un moment, fut pour Montbéliard un élément sérieux de prospérité.

L'activité persista jusqu'en 1857, époque à laquelle commencèrent les transports par chemin de fer. Ce nouveau mode, assez économique, plus souple et plus rapide que le précédent, permettait des envois plus fréquents et de toute importance, aussi porta-t-il un coup fatal au canal. En ce qui concerne le commerce des vins, il y eut éparpillement des affaires dans tous le pays.

C'est à l'établissement de nouvelles industries au Canal, — nous voulons parler de la fabrication des moulures en bois, introduite par MM. *Schwander*, ainsi que du tricotage mécanique, importé d'Aarbourg par MM. *Zimmerli*, — qu'on doit le regain de vie qui se manifeste aujourd'hui dans ce quartier.

N° 15 Pierre Louis Sahler se montre ici particulièrement heureux du mariage de deux de ses fils, dont l'un venait d'épouser l'une des filles de son ami Fritz Japy fils, de Beaucourt, et l'autre Mlle Méquillet, fille de Jacques Méquillet, industriel cotonnier à Héricourt.

Digitized by Google

N° 16 Il s'agit ici d'un droit au passage pour le gué existant autrefois à la Raisse.

Lorsqu'on venait d'Exincourt par un chemin dont il ne reste presque plus trace, et qui, à quelque distance du canal, lui était sensiblement parallèle, ou encore qu'on arrivait d'Arbouans par une autre voie passant sur le tunnel du chemin de fer encore actuellement ouverte, on traversait *à gué* la rivière, à la Raisse, pour aboutir aux Fossés, près de la fonderie Séguer. Ce gué était d'autant plus facile, qu'anciennement aucune écluse n'élevait artificiellement le niveau des eaux.

Si, sur la rive gauche, le chemin a disparu complètement, sur l'autre rive, du côté de la ville, il existe encore, entièrement bordé de murs. *H. Bois-de-Chêne*, dans son *Recueil Mémorable*, mentionne comme suit le gué :

« Le 16 janvier 1657 a esté noyé le cuisinier de madame la princesse, pensant passer le gué de la grande rivière de la porte St-Pierre, à cheval, les eaux assez grandes, en revenant de Blanmont d'avec S. A. S. Son cheval fut sauvé et lui emmené par l'eau et ne fut retreuvé que le 23me jour suivant. »

Le voyage de Blamont à Montbéliard ne s'effectuait donc pas sans péril.

N° 17 Les plaintes formulées ici ne sont peut-être pas fondées. Mais dans ce cas cela tendrait à établir que, sous l'ancien régime, nos populations étaient fort ménagées par l'administration, paternelle à la fin du siècle dernier, de nos princes, et que plus tard, en augmentant nos impositions, les conseillers généraux du Doubs cherchèrent uniquement à répartir avec égalité les charges sur les différents cantons du département.

Ce qui rendait possible chez nous cette modicité de l'impôt, c'est que les dépenses publiques étaient fort réduites : point d'armée à entretenir et pas de frais de culte, ceux-ci étant entièrement à la charge d'une caisse spéciale dite *Recette Ecclésiastique*, que la Révolution vida en vendant ses biens.

Ajoutons que les fonctions publiques étaient peu nombreuses et assez maigrement rétribuées. Elles ne grevaient que fort peu le budget de la Principauté.

Digitized by Google

Nous voici parvenus au terme ; il faut conclure. — « Ils ne sont ni républicains, ni patriotes, ni aristocrates et, ce qui est inconcevable, c'est qu'ils aiment leur bon Dieu. » Tel est le jugement que portait en 1793 le fougueux Bernard de Saintes, sur nos concitoyens.

Si, dans les pages que nous venons d'écrire, nous avons pu les voir exempts de passions politiques, par contre, à différentes reprises, spécialement lors de la vente du bâtiment des Halles, nous les avons trouvés grandement préoccupés de ce qui se rapportait au bien public.

Une nouvelle marque de désintéressement, de dévouement et d'intérêt réel porté indistinctement à tous les habitants de la cité, nous est fournie par une pièce qui, au dernier moment, nous tombe sous la main. C'est l'article concernant notre concitoyen *Charles-Léopold Laurillard*, élève et collaborateur de Cuvier, qui figure dans la *Biographie Universelle Michaud*, (Tome XXIII), dont voici quelques extraits :

« On doit conserver une sincère reconnaissance aux quatre citoyens honorables de Montbéliard, MM. *Rossel*, *Lalance*, *Masson* et *Fallot* qui s'étaient dévoués à donner gratuitement des leçons à l'*Institut* (1) et qui avaient ainsi conservé aux enfants de leur ville quelques sources d'instruction et de bonne éducation. Laurillard avait toujours conservé un souvenir pieux et reconnaissant de ces hommes bons et bienfaisants. Ses dispositions pour le dessin furent secondées par M. *Bouthenot*, architecte, qui prit chez lui le jeune orphelin. »

« Il sut se résigner avec courage, parce qu'il avait la ferme résolution de vaincre par le travail sa mauvaise fortune ; les principes élevés que ses protecteurs de Montbéliard lui avaient inculqués dès son enfance, avaient profondément germé dans sa nature douce et honnête et lui donnèrent la ténacité nécessaire. »

A un autre point de vue, le côté économique de la question, ce que l'auteur pense avoir contribué à mettre en lumière, c'est, à l'époque visée, dans notre contrée, la misère des gens de la campagne : en particulier l'éternité de leurs dettes.

En ville, à peu près même tableau : Nos corporations aux

(1) En parlant des Halles, nous avons mentionné, peut-être trop brièvement, cette institution, toute à l'honneur de la cité,

Digitized by Google

abois nous indiquent le peu de bien-être de leurs adhérents. Donc, sans entrer dans les détails, des conditions d'existence très dures pour le travailleur.

Signalons au moment de la Révolution, le trouble profond que causèrent les assignats, au moyen desquels, sans bourse délier, les débiteurs purent s'acquiter légalement de leurs dettes. Ils avaient reçu de l'argent et rendaient légalement, en échange, du papier sans valeur.

Enfin, quant à la liberté, il faut avoir le courage de l'avouer, jamais nous n'en avons eu moins que quand on nous criait : « Je vous l'apporte. » Grands mots, petites choses ! (1)

---

(1) Quand j'entends prononcer le mot liberté, disait, au plus fort du *Culturkampf*, le philosophe genevois *Ernest Naville*, je me demande toujours qui on va mettre en prison.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms de localités suivie de celle des noms de personnes.

(Les chiffres placés après les noms indiquent les pages).

A

Aarau, 252.
Aarbourg, 312.
Abbévillers, 181.
Arbouans, 313.
Arlesheim, 197.
Athesans, 168.
Audincourt, 168, 181, 185, 197, 215, 216, 239, 240, 242, 273, 300.
Auras, 260.

B

Baden-Durlach, 308.
Badevel, 239.
Bâle, 181, 188, 196, 197, 224, 256,
Bart, 304.
Bavans, 296.
Beaucourt, 184, 185, 235 à 241, 312.
Beaune, 198.
Beauvais, 183.
Belchamp, 219, 224, 272.
Belfort, 178, 184, 196, 207, 239.
Bélieu, 215, 286.
Bellelay, 216, 227.
Berlin, 186, 195, 204, 274, 308.
Bernstatt, 260.
Besançon, 176, 177, 184, 192, 198, 225, 240, 273, 277, 284.
Beutal, 308.
Birmingham, 303.
Blamont, 225, 313.
Blaubeuren, 274.
Bethoncourt, 232, 251.
Bourguignon, 184, 185.

C

Cayenne, 283.
Chagey, 185.
Champey, 293.
Champlitte, 185.
Charquemont, 309.
Chassey-les-Montbozon, 183, 193.
Chatenois, 184.
La Chaux-de-Fonds, 184, 235, 241, 303, 304, 309.
Clémont, 225, 241.
Colmar, 289.
Colombier-Châtelôt, 192, 225.
Colombier-Fontaine, 192, 295.
Courcelles-les-Mandeure, 294.
Courtelary, 238.

D

Dambenois, 218.
Deux-Ponts, 283.
Dampierre-les-Bois, 236.
Delle, 184, 222.
Dijon, 192, 198.
Dresde, 283.
Durlach, 280.

E

Ecorces (les), 176.
Etupes, 169 à 207, 241, 283, 297, 298.
Exincourt, 216, 276, 297, 298, 299, 300, 313.

F

Flangebouge, 176.
Florimont, 222.
Francfort, 224.
Funchal, 199.

G

Glay, 272.
Grand-Charmont, 231, 232.
Guyans-Vennes, 176.

H

Halifax, 303.
Heidenheim, 260, 308.
Héricourt, 184, 187, 225, 241, 223, 312.
Hérimoncourt, 184, 252, 288.
Horbourg, 223.
Hull, 303.
Hunningue, 181.

I

Isle-sur-le-Doubs (L'), 184.

L

Lahr, 308.
Lausanne, 204.

Digitized by Google

Leeds, 303.
Liverpool, 303.
Le Locle, 235, 240, 241.
Londres, 303.
Longevelle, 176.
Longuemaison, 176.
Ludswigsburg, 201.
Luxeuil, 288, 289.
Lyon, 174, 256.

M

Malche, 176, 177, 309.
Manchester, 303.
Mathay, 278.
Mandeure, 276, 277, 278, 279, 284, 308.
Maulbronn, 274.
Medzibor, 260.
Mont-de-Vougey, 176.
Montécheroux, 293,
Montjoie, 280.
Montpellier, 256.
Mulhouse, 256, 276.
Mullheim, 308.

N

Neuveville, 216.

O

Oels, 256.
Onans, 176.
Ouvans, 176.

P

Padoue, 256.
Paris, 177, 178, 187, 188, 194, 195, 198, 201, 228, 241, 271, 273, 288, 293.
Passy, 185.
Plaimbois-du-Miroir, 176.
Pont-de-Roide, 184, 185.
Porrentruy, 178, 181, 186, 192, 214, 219.

R

Riquewihr, 223.
Roche, 237.
Rotterdam, 303.
Roubaix, 256.
Rouen, 256.

S

Saintes, 169, 173, 199.
Saint-Etienne, 251, 256.
Saint-Hippolyte, 309.
Saint-Pétersbourg, 189, 194.
Sainte-Suzanne, 289.
Sarrebruck, 302.
Savoyeux, 289.
Schlestadt, 187.
Seloncourt, 239, 294.
Seppois, 238, 289.
Sheffield, 303.
Sochaux, 306.
Sternberg, 260.
Strasbourg, 285.
Stuttgard, 169, 186, 201, 232, 233, 234, 269, 274.

T

Taillecourt, 297.
Tarare, 224.
Teck, 256, 308.
Tours, 282.
Tubingen ou Tubingue, 274, 280.
Tuhn, 251.

U

Urach, 274.

V

Valentigney, 184, 240, 281, 285, 286, 297.
Vandoncourt, 239.
Vennes, 176.
Vernoy (Le), 272.
Versailles, 196.
Vesoul, 194, 197, 198, 205, 241, 304.
Villefranche, 256.
Villersexel, 193.

Y

York, 303.

A

Andey ou Handey, tailleur, 253, 254.
Amstutz Michel, 236, 237.
Araine le sieur d'), 210.
Arcy (le sieur d'), 210.
Arésile Tarentin, 257.
Aulard, F.-A., 179.

B

Bade (le marquis de), 210.
Barcon F., 176.
Barbier Catherine, 294, 296.
Barrère, conventionnel, 182.

Digitized by Google

Bassal, conventionnel, 178.
Bauhin, Jean, botaniste, 248, 278.
Beaulieu (de), gouverneur, 225.
Beaulieu, professeur, 225.
Becker, 211.
Belley, juge de paix, 167.
Berger, 186, 187, 196, 197, 211, 216, 242, 300.
Béquillard, 246, 253.
Bernard, 211, 217, 246, 254, 299.
Bernard (de Saintes), 169, 173 à 134, 186, 187, 189, 190, 192, 194, 196 à 200, 226, 251, 324.
Bertrand, 253, 254, 290.
Berdot. 216, 241, 289, 305.
Besson, notaire, 244, 276.
Beucler Georges, cultivateur, 296.
Beurnier, 205, 216, 239, 241, 242, 289.
Billaud-Varennes, membre du Comité de Salut Public, 175.
Binninger, 217, 224, 242, 256 à 259, 280.
Blache, 312.
Blum Alexandre, 227.
Boigeol, 187, 217, 283.
Boillon, 176.
Bois-de-Chêne (Hugues), 192, 209, 223, 292, 313.
Boissard J.-L., sellier, 221.
Bouchey (l'abbé), 284.
Bouillon, 196, 197, 248.
Bourgoin Jean, cultivateur, 294.
Bourbon Condé (la princesse de), 187.
Bourlier Marc, tailleur, 253.
Bouthenot, 217, 314.
Briot, 195, 248.
Brisechoux, 280, 281.
Brullot, J.-G., 176.
Buffon, 219.
Buisson J.-N., 176.
Burguy, 217.

C

Cacun, 221.
Calame Frédéric-Louis, 240.
Cambon, artiste peintre, 228.
Carémentrand (Mlle), 166.
Carnot, membre du Comité de Salut Public, 175.
Catherine II, impératrice, 183.
Carré Hector, chancelier, 278.
Charles X, 312.
Chatelain C.-B., 176.
Châtel, 217.
Chauvelin, intendant du roi, 225.
Chavet ou Chavel G.-L., 217, 253.
Chayot P. F., 217.
Claude, ministre, 195.
Chenot, pasteur, 219.
Chœpfel, 259.
Coligny (de), 219,
Conte, chirurgien, 256.
Cordienne, curé, 178, 226.
Cottard Jean, tailleur, 253.
Couleru Georges-David, menuisier, 249.
Cucuel, Carl, 308,
Curie, D.-M., tailleur, 211, 253.
Custine (le général), 174.
Cuvier, Georges, naturaliste, 174, 218, 314.

D

Daignet C. J., 176.
Dargent, chirurgien, 259.
Deckherr J.-C., imprimeur, 217.
Denfert-Rochereau, 206.
Dermineur Jean, 223.
Desprès-Crassier (le général), 174.
Dethielle H.-F., marchand, 217.
Devillers C.-J., 176.
Diény J.-C., 217.
Diemer-Duperret (Mlle), 244.
Dreyfous, Tréfous ou Dreyfus, 178, 185, 188, 190, 194, 196, 197.
Dodillet, 188, 238.
Dolfuss Gaspard, 276.
Dorian, 217, 241, 250, 251.
Dubar, 188.
Dubois J., menuisier, 221.
Dumont F.-X., 176.
Duperret G.-F., tisserand, 247.
Duroy David, cultivateur, 295.
Duvernoy C.-L., homme de loi, 217, 253, 254, 271 à 300.
Duvernoy G.-L., naturaliste, 288, 289.
Duvernoy C.-L.-E., historien, 170, 174, 206, 271, 299, 310.
Duvernoy Clément, 171, 209, 232.

Digitized by Google

Duvernoy, 211, 217,218, 259, 271, 273, 274, 299, 309.

E

Edelmann C.-H., tonnelier, 249.
Emonot, 251.
Engel-Dollfus, 185.
Enghien (le duc), 187.
Ertgdorff (d'), 218.
Estienne Henri, 224.

F

Fauser J.-M., tailleur, 253.
Fallot, 189, 217, 250, 295, 311, 314.
Fayot, 211, 217.
Ferrand, 174, 195, 217, 221, 258.
Feschotte, 217, 249, 293.
Feuertein V.-J., 269.
Flamand, 217, 242, 289.
Frédéric II, roi de Prusse, 183.
Foillet Jacques, imprimeur, 224,225, 289.
Forstner (de), 218.
Foussedoire, conventionnel, 178.
Franquemont (Georges de), 243.
Fries, 217, 242.

G

Galtrin Claude, ministre, 293.
Gast, 185.
Gauthier J.-F., 176.
Gauthier Jules, archiviste, 227.
Gemmingen (baron de), 218.
Georges (M^lle), artiste dramatique, 228.
Georgii, 274.
Gette, Perrin, 281.
Godard Ch., écrivain, 277.
Gœgel, 217, 311.
Goguel Georges, écrivain, 173, 241, 273.
Goguel, 174, 188, 215, 217, 219, 221, 241, 242, 248, 249, 311,
Goll (de), 218.
Gotard, secrétaire, 225.
Grand-Perrin Daniel, savetier, 258.
Griset, 271.
Gropp C.-Ch., 217.
Gros Jacques, menuisier, 221.
Grosrenaud, 287, 311.
Gruet, 211.
Guéneau de Montbéliard, 219.
Guiltling (baron de), 218.
Guyot Pierre, meunier, 215.

H

Haag (les frères), 272.
Hérault-Séchelle, conventionnel, 194.
Holbein, 246.
Holland J. philosophe, 183, 186.
Huber, 271.
Humann, 185.
Humbert L.-V., 176.

I

Ienné ou Ienney, 217, 242, 247.

J

Jacot J.-F., tailleur, 253.
Japy, horloger, 185, 216, 235, 239, 240, 241, 312.
Jeandemaiche J.-B., 176.
Jeandhur Jean-Georges, cultivateur, 293.
Jeanmaire, 242, 254.
Jodry Nicolas, cultivateur, 296.
Joseph II, empereur, 170.

K

Kessler, Ant., jardinier, 186.
Kléber (le général), 172, 173.
Kœlig, cultivateur, 205.
Kœnig (la dame), 256.
Kohler, apothicaire, 217.
Kohler X, historien, 215.
Krafft, J.-E., auteur, 172, 201, 204.
Kreibuhler Catherine, 297.
Kuhn Em., économiste, 309.
Kuhn Georges, musicien, 273.

L

La Fontaine, 183.
Lalance, 174, 217, 288, 314.
Lambercy, tailleur, 253, 254.
Lambert physicien et mathématicien, 186.
Lambert, curé, 285.
Lancaster Joseph, 226.

Digitized by Google

Larousse, 273.
Laurent, 241, 242, 312.
Laurillard, 303, 314.
Lang J.-F., 217.
Leconte, 217, 242, 271, 272, 277, 288, 300, 309.
Lejeune, représentant, 177.
Lémane Antoine, conventionnel, 178, 186, 215.
Léopold, évêque de Strasbourg, 223.
Levrault, éditeur, 172.
Lockert J.-F., maréchal-ferrant, 217.
Lods Armand, écrivain, 181, 184, 194, 198, 200.
Lods, 217, 311.
Louis XVI, 199, 312.
Louis XVIII, 312.

M

Macler, 174, 195, 217.
Magnin Ant. auteur, 186.
Maire Jean, 224.
Maitrot, cultivateur, 288.
Maillard-Salins, 240.
Marthel J.-F., 217.
Masson, 246, 314.
Mauveau, archiviste, 244.
Maximilien II, empereur., 280.
Mégevand Laurent, horloger, 239.
Mégnin, 217, 247, 252.
Méquillet, 195, 282, 283, 312.
Meunier, bibliothécaire, 244.
Meunié A., notaire, 294.
Meyer, marchand, 217.
Micault de Courbeton, 192, 198.
Michaud, 314.
Molitor, 272.
Monnin, J.-C., 176.
Montalembert (le comte de), 176.
Montbéliard (Bonne de), 219.
Morel, 188, 189, 217, 221, 242, 271, 299, 312.
Morel-Macler, architecte, 277.
Morhardt, 217, 242.
Morrellet, 198.
Molitor, fabricant de papier, 272.
Morlot, médecin, 248.
Mougin C.-A., 176.
Mozart. 283.
Muston (le Dr), 285, 295.

N

Napoléon I, 194, 199, 311.
Napoléon Jérôme, 189.
Naudet J.-B.-J.-M., acteur et politicien, 184, 185, 190, 192, 193, 194. 195, 197.
Naville Ernest, 315.
Nicod Jean, cultivateur, 296.

O

Oberkirch (Mme d'), 171, 194, 211, 298.
Oechingen (le prince d'), 218.
Orace, charlatan, 228.
Ovide, 195.

P

Pajol P.-F., 217.
Pardonnet, 300.
Pameyer fils, cordier, 217.
Parrot, 217, 253.
Paul Ier, empereur, 170, 183, 204.
Perdrix (le conseiller), 225, 292, 309.
Perdrizet Jean-Christophe, 299.
Petithorry, 300.
Peugeot, 216, 239, 240, 288.
Pfister, 228.
Picard, 240.
Plançon Léonard, 258.
Pillard J., tailleur, 253.
Piquet, négociant, 312.
Pitot veuve, née Surleau, 217.
Ponnier, apothicaire, 290, 305.
Pontois, 303.
Prêtre Jean-Baptiste, 242.

Q

Quailot, 217, 221.

R

Raisin, médecin, 217.
Raphaël, 170.
Rau, 217, 283.
Rayot, 211, 217, 253.
Receveur J.-B., 176.
Rémond J.-G., meunier, 215, 216.
Retté, 211.
Réville, 271.

Digitized by Google

Richard, 205, 217.
Robert-Dumesnil, auteur, 195.
Robespierre, 198.
Rossel, 174, 217, 221, 280, 314.
Roy, pasteur, 187, 234.
Rochet, 185, 190, 191, 192, 196, 197, 201, 232.
Rousseau J.-J., 279.
Roux Albert, 239, 244.
Rupp, tailleur, 253.

S

Sabot Frédéric, savetier, 258.
Saglio, 185.
Sahler, 194, 218, 290, 300.
Sahler Pierre-Louis, 188, 242, 243, 301 à 313.
Saigey C.-F., 218.
Satler Urbain, forestier, 298.
Sauerbeck, charpentier, 221, 248.
Savary (duc de Rovigo), 194.
Scey-Montbéliard (de), 218, 219.
Scharffenstein, 186, 297.
Schwar Gotlieb, tailleur, 253.
Schiffer, concierge, 188, 196, 197.
Schilling (baron de), 218.
Schwander, 312.
Séguer, 313.
Seiger Catherine, 290.
Sender, notaire, 205.
Siegler ou Ziegler, 236, 237.
Sieffert, 312.
Sontheim (le comte de), 186.
Speck Léonard, tailleur, 258.
Sponeck, (comte de), 218, 254.
Springer, 227.
Steiff (Dr), 201.
Stein (Marc von), 222.
Suchaux Louis, archiviste, 218.
Surleau, 174, 218, 237, 254, 293, 296.

T

Tatu F.-J., 176.
Thierry-Mieg, 271.
Thomas F., 176.
Thurin Pierre, maître d'école, 293.
Titot, 259.
Tournier (l'abbé), 168.
Tourot Georges, cultivateur, 296.
Tuefferd, 218, 239, 243, 251, 256, 278, 280, 286, 300.
Tuetey Alexandre, archiviste, 248, 292.

U

Ulmann Mathias, 227.
Uriot, bibliothécaire, 232.

V

Valley Frédérique-Sybille, 293.
Verenet, 211, 218, 250, 290.
Vergy (le sieur de), 210.
Vial, négociant, 312.
Viénot John, 194, 244, 278, 310.
Villarmont (le sieur de), 210.
Virot, 233, 277.
Voltaire, 184, 195, 279.
Vurpillot, ,249 253.

W

Waldner (de), 298.
Werner, 218, 272.
Wetzel, 173, 247, 252.
Wild, 188, 202.
Wurtemberg (Catherine de), 189.
Wurtemberg Charles, (duc de), 211.
Wurtemberg Charles-Frédéric, (duc de), 260, 69.
Wurtemberg Charles-Eugène, 308.
Wurtemberg (le duc Christophe de), 210.
Wurtemberg Eberhard-Louis, (duc de), 260.
Wurtemberg Frédéric-Eugène de, 169, 180, 181, 182, 183, 186, 189, 197, 204, 211, 308,
Wurtemberg Frédéric II (roi de), 189.
Wurtemberg le duc Frédéric de), 233, 278, 280.
Wurtemberg le duc Georges de), 257.
Wurtemberg le comte Georges de), 210.
Wurtemberg Henri, comte de), 272.
Wurtemberg Léopold-Eberhard, (prince de Montbéliard), 205, 219.
Wurtemberg Louis-Eugène (duc de), 186, 308.
Wurtemberg (le duc Louis de), 222.
Wurtemberg (Son Altesse Royale la princesse Frédérique-Sophie-Dorothée de), 183, 186, 189, 298.

Z

Ziegler (voyez Siegler).
Zimmerli, 312.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Un mot au lecteur..... 167

PREMIÈRE PARTIE.

Le château d'Etupes ; Bernard de Saintes à Montbéliard.

I

Durée éphémère de la résidence d'Etupes. — Visite du château par Bernard de Saintes. — Description poétique des jardins. — Situation. — La petite cour d'Etupes et ses amusements. — Le goût actuel. 169

II

Encore les jardins d'Etupes. — Inventaire du mobilier des châteaux. — Bernard et la guillotine. — Les vocations forcées. — Sentiments intimes des Montbéliardais. — Pierre tombale de l'église de Maiche. — Extraits de la correspondance de Bernard. — Les troubles dans les montagnes du Doubs. — Le tribunal criminel. — Les exécutions. — Emprisonnement en masse et fusillades. — La garde des frontières. — Le fanatisme de Bernard 172

III

Résultats de la vente. — Légalité plus que douteuse de l'opération. — Le départ de Frédéric-Eugène. — Importance de son installation dans la principauté de Montbéliard. — Un meuble de salon superbe. — Les ressources de la famille ducale. — Physionomie du public assistant aux opérations. — Les citoyens Bernard, Naudet, Tréfous et Rochet. — Achats des bourgeois de Montbéliard et de leurs voisins. — Les portraits aux châteaux. — Les tableaux de mousse. — Les pendules. — Le cuisinier Morel. — Les jouets de Catherine de Wurtemberg. — Justice distributive de Bernard. — Naudet, comédien, commerçant et connaisseur, *alter ego* de Bernard. — Tréfous, ses acquisitions et les fournitures militaires. — La bibliothèque du château. Les glaces, les dessus de portes et les tentures. — Le petit théâtre du château. — Départ et aventures d'un convoi de meubles. — Emprisonnement de Berger et de Bouillon. — La liberté que Bernard avait promise et les principes qu'il avait apportés à Montbéliard. — Son séjour à Dijon. — Disgrâce et emprisonnement du conventionnel. — Il obtient sa grâce. — Ses attitudes ou convictions successives. — Terreurs de Bernard. — Sa mort 180

IV

Les bâtiments et les jardins d'Etupes. — Le plan en relief du château par M. Wild. — Affiche annonçant la vente et décrivant la propriété. — Vente et démolition. — Les propriétaires successifs. — La ferme du château. — L'attachement des Montbéliardais pour leur nouvelle patrie n'a pas eu un caractère de spontanéité. — Le centenaire de la réunion à la France fêté avec une grande allégresse. 201

DEUXIÈME PARTIE.

Les Halles de Montbéliard.

Dates de construction du bâtiment des Halles. — Sa destination. — Les tournois devant les halles. — Détails d'aménagement. — Loca-

Digitized by Google

Pages.

tion des Halles par les soins du gouvernement français. — Protestation de la municipalité. — Rejet de sa demande. — Vente à Porrentruy. — Les bourgeois de Montbéliard adjudicataires. — Leurs débours. — Nomenclature des acquéreurs. — Abandon à la ville à titre gratuit. — Autres exemples de ventes de biens nationaux. — Stipulations formelles quant à l'emploi des revenus des Halles. — Mise en location des locaux. — L'Eminage. — Le Musée. — Le dessous des Halles. — Les merciers. — Les charlatans. — Les enrôlements. — L'imprimerie de Jacques Foillet. — Les archives spoliées. — La Société populaire. — L'Institut. — Les écoles primaires. — La Lancastre. — Le cercle. — La bibliothèque. — La synagogue. — La salle de spectacle. — Les échoppes. — Les perruquiers. — Les officiers des halles 209

TROISIÈME PARTIE.

Le Parc des Princes ; la ferme de la Grange-la-Dame ; Frédéric Japy.

Situation et description du parc. — Son étendue. — Ses portes. — La Grange-la-Dame. — Repas de chasseurs. — Le gibier du Parc. — Les fêtes de Stuttgard en 1764. — Historique de la Grange. — Les anabaptistes. — Leur genre de vie et leur caractère. — Frédéric Japy, gendre du fermier Amstutz. — Son séjour au Locle. — Les débuts de son industrie à Beaucourt et à la Grange. — Naissance de ses premiers enfants. — Un contrat d'apprentissage. — Constructions de Japy à Beaucourt. — L'œuvre de Japy. - L'homme et son caractère. — Jacobine-Angélique. — La Grange vendue comme bien national. — Transmissions de la propriété. — Vente du parc à la Révolution. — Le rapport de Laurent. - Adjudication au profit de P.-F. Dorian. — Exploitation et défrichement de la forêt. — Nombreuses transmissions des parts de propriétés. — Cessation de l'indivision. — Les fontaines du parc laissées gracieusement à la disposition de la ville. — Le parc comme lieu de promenade..... 231

QUATRIÈME PARTIE.

Les Corporations de Montbéliard ; leur dissolution.

Corporations de Montbéliard supprimées par la Révolution. — Dénombrement et ancienneté. — Extraits de leurs statuts. — L'arrêté du 14 Nivôse An II. — Draps mortuaires et manteaux de deuil. - La fortune et les dettes des Sociétés dissoutes. — Supplique de la Société des Tailleurs. — Engagements pris par ces artisans. — Disputes de Médecins, de Chirurgiens et d'Apothicaires. — Les Barbiers. — Supplique adressée au duc Georges, en 1664. — Règles de la Société des Teinturiers de Montbéliard..... 245

CINQUIÈME PARTIE.

L'Inventaire des biens de Charles-Louis Duvernoy, homme de loi.

I

Description de la pièce analysée. - La Famille Duvernoy de Montbéliard. — Son origine. — Ses biographes. — Duvernoy, Juge de paix. — Son savoir, ses travaux et son activité. — Les Éphémérides du Comté de Montbéliard..... 271

Digitized by Google

Pages.

II

Parties intéressantes du document. — La livre et le franc. — La maison d'habitation de Charles-Louis Duvernoy. — Son importance. — Sa destination actuelle — La Coupe d'Or. — Bibliothèque et collections particulières de Duvernoy. — Ses vues à ce sujet. — Le lieu où elles se trouvent actuellement. — Diverses collections ayant échappé à Montbéliard. — Un autographe de J. Bauhin. — La fondation pieuse des Virot. — Chapitre des tableaux, gravures et bustes. — Vieux portraits. — Leçons d'humilité qu'ils nous donnent. — La famille Binninger. — Les Brisechoux. — Les tabatières de Duvernoy et les accessoires de sa toilette. — Une garde-robe bien fournie. Les miroirs et leur valeur. — Meubles et porcelaines. — Le Japon déprécié. — Vin de la Chaux et de Valentigney. — Prix du vin et salaire des vignerons. — Association du capital et du travail. — Les messes et les vignes de Mandeure. — Le vignoble de La Chaux. — Récapitulation générale de l'inventaire..... 275

III

Le chapitre des dettes passives. — Derniers mois de la vie de Duvernoy. — Comment il se rend à Luxeuil. — Visites de médecins. — Susceptibilités. Une somme ronde. — Georges-Louis Duvernoy. — Claude Flamand. — Les Berdot. — Mort de Duvernoy. — Inhumation à Montbéliard. — Réglements de comptes. — Libéralités..... 288

IV

Les placements, autrefois et aujourd'hui. — Eternité des anciennes dettes. — Gêne des habitants de la contrée. — Leurs causes. — La Société des Tailleurs. — Une créance en assignats. — Un jardin aux Graviers. — Les prés de Brevières et les locataires de Bavans. — Vente à crédit de bétail. — Le domaine d'Exincourt. — Rapport et avantages de cette propriété, — Son morcellement. — Ses propriétaires successifs. — Une vie heureuse. — Retours inévitables..... 291

. . . . . .

SIXIÈME PARTIE.

Ma Vie en Deux Mots, par Pierre-Louis Sahler,
Accompagnée de Notes.

Un négociant montbéliardais. — Détails biographiques. — Enfance. — Apprentissage d'horlogerie. — Départ pour Sarrebruck. — Séjour à Rotterdam. — Voyage en Angleterre. — But de ce voyage. — Etablissement à Montbéliard et à La Chaux-de-Fonds. — Choix d'une épouse. — Réussite. — Achats et constructions. — Jalousie des contemporains. — Quelques insuccès. — Etablissement des enfants. — Le Conseil Municipal. — Le Conseil Général. — Conclusion..... 301

Ma Vie en deux mots. (Notes)..... 308

Table alphabétique..... 316

Table des matières..... 322

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

l'Origine des Recherches de Houille

ENTRE

MONTBÉLIARD ET VILLERSEXEL

(Communication faite à la Séance du 2 Juin 1904)

PAR

Emmanuel FALLOT

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

L'ORIGINE DES RECHERCHES DE HOUILLE

ENTRE

MONTBÉLIARD ET VILLERSEXEL

(Communication faite à la Séance du 2 Juin 1904)

PAR

EMMANUEL FALLOT

On sait qu'une Société civile pour la recherche de la houille entre Montbéliard et Villersexel s'est fondée dans notre ville. Elle a pour but de mener à bien une entreprise due à l'initiative patiente et éclairée de M. Auguste Schwander, qu'une mort prématurée (1) a arraché si brusquement à une œuvre à laquelle il s'était voué avec tant de persévérance et d'activité.

Ayant été appelé dès le début à m'occuper de cette question, il m'a paru intéressant et utile d'indiquer dès maintenant quelle fut l'origine d'une entreprise qui peut avoir pour notre pays une importance considérable.

C'est le 30 Août 1899, chez M. Armand Peugeot à Valentigney, que M. Schwander me parla pour la première fois de l'idée qui le hantait de rechercher la houille en dehors des exploitations actuelles du bassin de Ronchamp, dans les environs de Villersexel.

Séance tenante nous décidons d'aller étudier sur place le projet en question, et le 5 Septembre nous partons tous trois en automobile, MM. A. Peugeot, Schwander et moi, pour faire une exploration préliminaire.

---

(1) 14 Septembre 1903.

Digitized by Google

Notre première halte est à Chagey ou plus exactement entre Chagey et Chenebier, où le massif dévonien qui limite au S. le bassin houiller de Ronchamp vient rompre la succession normale des assises géologiques et constituer un *accident*, dont la présence est de nature à compromettre gravement le succès de l'entreprise projetée.

Cette observation faite, nous gagnons successivement Frahier, Champagney, Ronchamp, Clairegoutte et nous arrivons près du Magny-d'Anigon, au nouveau puits foré par la Compagnie de Ronchamp (puits n° 11).

Il était alors fort avancé. Après avoir percé 90 mètres de Trias et 560 mètres de Permien, on était encore à 750 mètres de profondeur dans ce dernier terrain, et rien ne pouvait faire prévoir quand l'on arriverait à la houille.

Après aveir traversé Frédéric-Fontaine et Lomont, puis être montés à Faymont, nous entrons dans le bois de Saulnot, où nous retrouvons la continuation du massif dévonien de Chagey. A Saulnot nous gagnons la vallée de la Scey et nous atteignons Mignavillers.

C'est là, un peu au N. du village que M. Schwander projette de forer le puits de recherche de la houille. Il a choisi ce point comme susceptible de se trouver sur une ligne de chemin de fer qui s'impose et qu'on s'étonne de ne point voir exécuter au milieu de tant d'autres dites d'intérêt stratégique, celle de Montbéliard à Villersexel.

Tout en reconnaissant les avantages commerciaux que pouvait présenter cette localité, je craignais qu'en cet endroit on ne tombât en dehors du bassin houiller, et je conseillai à M. Schwander de choisir un point placé plus au N.-E.

J'estimais en effet que plus on se rapprocherait des puits forés par la Compagnie de Ronchamp plus on aurait de documents précis, plus on aurait de chances de se trouver dans des conditions analogues et par conséquent de réussir. Je pensais aussi qu'il était inutile de se placer sur le grès bigarré du Trias et d'avoir à percer ainsi une épaisseur de couches parfaitement inutile.

J'employai, du reste, une partie des vacances à étudier la question avec tous les documents que j'avais à ma disposition, je retournai même au Magny, et finalement M. Schwander se rendit à mes observations.

Digitized by Google

Après s'être entouré de conseils éclairés, il finit par choisir un point bien plus au Nord qu'il ne l'avait décidé tout d'abord, à quelques centaines de mètres au Sud du village de Lomont, immédiatement au-dessus de la petite vallée du Rognon.

Cet endroit présentait un grand avantage sur Mignavillers. Cependant j'insistai encore sur le fait qu'il était situé bien près du massif dévonien de Chagey, et je ne cachai pas mes craintes de voir le sondage atteindre à peine l'extrême limite méridionale des couches houillères.

On pouvait se demander, en effet, par suite des connaissances très imparfaites que nous possédions sur la disposition géologique des assises profondes, si les couches houillères qui affleurent au N. de Ronchamp et qui plongent ensuite rapidement vers le S. pour arriver au Magny à une profondeur énorme — *non encore déterminée en 1899* — n'allaient pas se terminer en biseau vers le S. et ne constituaient pas dans l'ensemble un bassin plus ou moins incliné, se perdant dans la profondeur contre les racines inconnues du massif dévonien du Bois de Saulnot.

M. Schwander eut la foi; les travaux commencèrent au printemps de 1900, et le 1er Septembre suivant, juste un an après notre première expédition, nous retournions à Lomont où le sondage, après avoir traversé dix-sept mètres de grès vosgien, venait d'entrer depuis trois mètres dans l'épaisseur des couches permiennes.

Ce jour-là nous examinions aussi l'emplacement projeté pour un deuxième puits plus au N. dans la petite vallée située entre Frédéric-Fontaine et Lomont. Le Moulin du Faux fut choisi.

Ce deuxième puits fut très rapidement mis en train. Le 23 Mai 1901, M. Schwander m'écrivait qu'il était à 212 mètres de profondeur. Malheureusement un accident dans le forage amena des contestations avec l'entrepreneur et le puits fut abandonné.

Néanmoins celui de Lomont avançait: il était à cette époque à 498 mètres, dans des grès violacés alternant avec des marnes rouges collantes, appartenant au terrain permien; mais nous étions loin du but.

Cependant le puits du Magny n° 11 (dit *puits Arthur de Buyer*), commencé en 1895, était fini depuis le mois de Novembre 1900 et il avait atteint la profondeur considérable de 1010 mètres. Après avoir traversé le Trias sur 90 mètres, le Permien sur 674m,56,

Digitized by Google

il n'avait rencontré la première couche de houille qu'à 852 mètres (1).

C'était une indication et un encouragement, mais combien douteuses encore étaient les chances de succès ! Le plongement du terrain houiller, de 30 centimètres par mètre vers le S.-O., constaté au Magny, nous faisait craindre qu'il n'atteigne vers Lomont une énorme profondeur ; nous ne pouvions guère compter sur un plissement qui ramenât les assises vers la surface au contact du massif dévonien, et, d'autre part, la minceur des couches de houille rencontrées à 852 mètres et à 875 mètres dans le même puits, ne semblait que trop justifier mes craintes d'avoir affaire à des assises se terminant en pointe vers le Sud.

Cependant M. Schwander continua malgré toutes les difficultés, malgré tous les obstacles.

A la fin de Septembre 1902, vers 1026 mètres, on était arrivé dans des couches gréseuses noirâtres, et il me montrait — avec quelle joie ! — un premier, un minuscule fragment plus brillant, plus métallique que les autres et qui pouvait être de la houille. Du reste les schistes houillers devenaient typiques ; des débris très nets de *Pecopteris* se montraient à 1042 mètres et on approchait du but.

Le 19 Novembre M. Schwander annonçait à ses actionnaires qu'il avait trouvé la houille à 1090 mètres et le 17 Décembre il me confirmait la chose, en m'écrivant qu'il avait rencontré trois couches successives et que le sondage était arrivé à l'énorme profondeur de 1104 mètres.

Bien que nous ne puissions encore apprécier toute la portée pratique de cette grande entreprise, nous devons enregistrer avec plaisir un succès aussi incontestable, je dirais presque aussi inespéré.

C'est un résultat qui fixe un point d'une haute importance scientifique, celle de l'extension vers le Sud du Bassin houiller de Ronchamp, et il n'est pas inutile, tout en rendant hommage à la belle initiative de M. Schwander, d'attirer l'attention sur ce fait et de préciser en même temps un point d'histoire qui pourrait être oublié demain.

---

(1) Mathieu Mieg. Bull. Soc. géol. de France, 4e Série, t. I. p. 147, 1901, et aussi Ibid, 3e Série, t. XXV, p. 1003, 1897.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

Pages.

Séance générale du 2 Juin 1904 :

I. Allocution de M. Albert Roux, président VII

II. Rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'exercice 1903-1904, par M. Georges Lods, secrétaire général XII

Statuts de la Société XXIII

Bureau de la Société pour 1905 XXX

Mouvement de la Société (1904-1905) XXXI

MÉMOIRES

MM.

Albert Roux : Recherches sur l'Imprimerie à Montbéliard depuis ses origines (1586) jusqu'à la Réunion de Montbéliard à la France en 1793, suivies d'un catalogue des impressions montbéliardaises, de 1587 à 1793 1

Léon Sahler : Notes sur Montbéliard :
Le château d'Etupes. — Bernard de Saintes. — Le bâtiment des Halles. — Le parc des princes. — La ferme de la Grange-la-Dame. — F. Japy, fondateur de l'industrie horlogère. — Dissolution des corporations ouvrières. — La famille Duvernoy. — Pierre-Louis Sahler. 165

Emmanuel Fallot : Quelques mots sur l'origine des Recherches de houille entre Montbéliard et Villersexel 325

MONTBÉLIARD — SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE MONTBÉLIARDAISE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE

MONTBÉLIARD

Digitized by Google

La Société d'Emulation laisse à chacun de ses Collaborateurs la responsabilité de ses appréciations.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE

MONTBÉLIARD

XXXIII^e Volume

MONTBÉLIARD
SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE MONTBÉLIARDAISE
—
1906

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

Digitized by Google

BUREAU

de la Société pour 1906

MM.

Doyen, président d'honneur : Clément Duvernoy, I. ✪, ancien professeur, Montbéliard.

Président : Albert Roux, ✪, industriel, à la Prairie, Montbéliard.

Vice-Président : Georges Granier, ✪, inspecteur des Eaux et Forêts, Belfort.

Secrétaire-général ; Docteur Albert Pfister, Montbéliard.

Secrétaire-adjoint. Blaise Mériot, pasteur, à Allanjoie.

Trésorier : Georges Bernard, pharmacien, à Montbéliard.

Conservateur des Collections : Louis Meunier, I. ✪, professeur honoraire, à Montbéliard.

Assesseurs : Arthur André, ✪, professeur, Montbéliard.

Léon Bernard, ancien vérificateur, Montbéliard.

Paul Bernard, ✪, négociant, Montbéliard.

Gédéon Jaulmes, pasteur, Montbéliard.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 29 JUIN 1905

I

ALLOCUTION

DE

M. Albert ROUX

Président.

Mesdames, Messieurs,

Je vous disais il y a un an que j'avais pour la dernière fois l'honneur de présider la réunion générale de la Société d'Emulation. Les suffrages de nos collègues en ont décidé autrement à la séance de Novembre dernier. Rien ne pouvait m'être plus précieux que le témoignage de sympathie qu'ils m'ont donné en me maintenant à la présidence pour trois nouvelles années, bien malgré moi, je l'avoue. Et je me demande si, en agissant ainsi, ils ont bien servi les intérêts de notre compagnie.

Nous ne manquons heureusement pas de collègues qui, autant par leurs goûts et leurs études que par le temps libre dont ils disposent, m'auraient avantageusement remplacé. Je crois de plus que, dans tout cénacle du genre du nôtre, il

Digitized by Google

est bon que ceux qui ont charge de le diriger ne s'éternisent pas en place, mais se renouvellent périodiquement, et c'est sans enthousiasme que j'ai vu insérer dans nos nouveaux statuts la rééligibilité du président sortant.

Quoiqu'il en soit, je me suis laissé faire violence.

Je considère la confiance dont vous m'honorez comme une marque de gratitude pour la bonne volonté que j'apporte dans la limite de mes moyens, à remplir ma tâche, et en même temps comme une preuve de très grande indulgence pour mon manque de qualités, oratoires et autres.

Mais en songeant à la réunion d'aujourd'hui, je me suis dit que, si vous deviez subir le même président, rien ne me forçait à vous imposer une nouvelle allocution de la longueur habituelle, et que mon premier devoir était d'être extrêmement bref, ayant en outre à reprendre la parole au cours de notre séance.

Que pourrais-je d'ailleurs vous dire cette année? Je laisse comme de coutume à notre secrétaire général le soin de vous rappeler nos faits et gestes depuis la dernière réunion, et quant à l'avenir de la Société, du Musée en particulier, si j'entrevois des horizons ensoleillés, ils sont encore noyés dans un brouillard trop dense pour que je puisse dès maintenant vous les décrire. Prenez patience encore pendant un an ou deux, je serai bien forcé d'y revenir le jour où nous vous présenterons les projets, savamment étudiés, d'une entrée presque monumentale sur la place Denfert, d'une spacieuse salle au rez-de-chaussée où il fera clair... quand le ciel sera sans nuages; le jour où vous arriverez ici par un escalier qui sera réservé au seul Musée, et dont l'aération aura fait des progrès, où vous pourrez contempler dans des vitrines toutes neuves, sentant bon la peinture et ornant de nombreuses salles nouvelles, nos collections d'histoire naturelle ou nos trésors gallo-romains enfin desserrés, où vous verrez... mais j'en ai déjà trop dit. Nous savons que nous pouvons compter sur l'entière bonne volonté de la Municipalité, qui, sauf erreur est, pour la première fois, composée en majorité de nos collègues. La question des écoles, plus importante incontestablement pour la Ville que celle du Musée, a beaucoup avancé depuis un an, et nos propres intérêts, qui risquaient d'après certains projets d'être lésés, ont été jusqu'ici sauvegardés; je dirai mieux : aujourd'hui, nous avons la certi

Digitized by Google

tude que le Musée bénéficiera dans une large mesure des remaniements apportés aux locaux scolaires.

Sachons donc, par notre activité et par nos travaux, nous montrer dignes de l'intérêt que les représentants de nos concitoyens manifestent envers nous.

Depuis cinquante-cinq ans qu'elle existe, la Société d'Emulation a le droit de regarder en arrière sans rougir ; si ses progrès ont été parfois ralentis, jamais elle n'a connu les funestes périodes de stagnation complète, et je suis certain que vous vous associerez tous aux vœux que je forme pour son développement et sa prospérité.

Digitized by Google

II

RAPPORT

SUR LA

SITUATION ET LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

pendant l'exercice 1904-1905

PAR

M. le Docteur A. PFISTER

Secrétaire-Général.

Mesdames, Messieurs,

Vos suffrages m'ont appelé aux fonctions de Secrétaire général, je vous en remercie. Mais c'est une tâche trop lourde pour des épaules trop jeunes et je réclame toute votre indulgence. Je ne la mettrai pas à une longue épreuve, je serai bref ; je me bornerai à exposer les faits qui vous prouveront que la Société ne reste pas inactive.

Voici pour commencer la liste des travaux lus à la réunion générale de Juin 1904 :

Compte-rendu de M. le Président de deux voyages faits pour représenter la Société, l'un à l'Académie de Besançon, l'autre au congrès des Sociétés savantes et au centenaire de la Société des antiquaires de France, à Paris.

Digitized by Google

Rapport du Secrétaire général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'exercice 1903-1904, dans lequel il insiste sur le projet de révision des statuts et sur l'organisation du concours photographique.

M. le pasteur Blaise Mériot, notre secrétaire adjoint actuel, analyse une série de lettres du capitaine Bouthenot, relatives à son séjour dans les Indes (1770-1785). Ce document contient de curieux détails sur la rivalité des Français et des Anglais.

M. Paul Bernard signale le passage en notre pays d'un oiseau des plus rares, le jaseur de Bohême qui n'y avait pas paru depuis trente-sept ans, et dont les migrations sont restées une énigme.

M. Roux lit quelques fragments de son important travail sur les origines de l'imprimerie à Montbéliard. Ce fut en 1587 que sortit des presses de Jacques Foillet le premier ouvrage imprimé dans notre ville.

M. Sahler donne lecture d'une notice qui fait partie d'une série intitulée « Il y a cent ans ». C'est l'inventaire des biens de Charles-Louis Duvernoy fait par son fils, le fameux auteur des *Ephémérides*.

Enfin M. Lods communique une note rédigée par le professeur Emmanuel Fallot sur les recherches de houille entre Montbéliard et Villersexel, dues à l'initiative du regretté Auguste Schwander.

A la suite du banquet qui réunissait les membres de la Société, de nombreux toasts ont été prononcés. Je signalerai entre autre celui de M. Kohler, président de la Société Jurassienne d'Emulation de Porrentruy, qui a rappelé que cette ville était une sentinelle avancée de la langue et des idées françaises dans le canton de Berne.

Dans la séance de Novembre, M. Georges Bernard, trésorier, présente les comptes de la Société. La situation est bonne encore, mais les travaux étant de plus en plus nombreux et importants, les factures d'impression augmentent tandis que les recettes restent stationnaires. Je profite de cette occasion pour vous prier de nous amener de nouveaux membres et de stimuler le zèle de généreux donateurs.

Le projet de révision des statuts, présenté par le bureau, a été définitivement accepté par l'assemblée générale, et ils seront insérés dans le volume de 1905.

Digitized by Google

Nos Mémoires contiendront en outre : l'allocution du président, le rapport du secrétaire général, la liste des membres et celle des dons et acquisitions du Musée, puis les travaux suivants :

« L'Imprimerie à Montbéliard de 1587 à 1793 », par M. Roux. « Il y a cent ans », par M. Léon Sahler (1). Les notes de M. Em. Fallot sur les « Recherches de houille. »

Ce volume est sous presse et paraîtra certainement à la fin de l'année.

Vous avez été appelés dans cette séance à remplacer les membres dont les fonctions expiraient à cette date.

M. A. Roux a été renommé président.

Le Docteur Pfister, secrétaire général.

M. le pasteur B. Mériot, secrétaire adjoint.

M. Georges Bernard prorogé dans ses fonctions de trésorier.

Il avait été préalablement question du concours photographique au profit duquel une somme de 300 francs avait été allouée. Le nombre des concurrents fut restreint, si restreint que tous furent lauréats, et que le jury décida de ne distribuer que 200 francs. Par contre, la qualité racheta amplement la quantité. M. Alfred Groshens reçut le premier prix. M. Armand Jacquot, dessinateur, le second. M. Couleru, procureur de la République, le troisième. M. Jacques Viénot, ouvrier d'usine à Valentigney, le quatrième, et M. Georges Bouteiller, élève aux Arts et Métiers, le cinquième.

D'après le règlement du concours, était admis tout ce qui avait trait au pays, soit comme vues, soit comme reproductions d'œuvres d'art. Ces conditions ont été remplies et vous pouvez admirer dans la salle du vieux Montbéliard, soit les vues de l'Allan, soit les meubles du célèbre Couleru.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, que l'église de Dambenois renferme quatre tombes des membres de la famille de Forstner. Jusqu'à l'année dernière, elles étaient placées à terre, au niveau du sol, sous les derniers bancs de l'église. Dans cette situation, les inscriptions qu'on pouvait y lire devaient être effacées tôt ou tard. C'est pour éviter de tels dégâts que le

---

(1) L'auteur a ultérieurement remplacé ce titre par celui plus général de *Notes sur Montbéliard.*

Digitized by Google

Conseil presbytéral de Dambenois, sous l'inspiration de M. le Pasteur Mériot, se mit à l'œuvre et releva ces tombes qui furent fixées verticalement contre le mur du fond de l'église.

La plus ancienne de ces tombes est celle de Christophe de Forstner, le célèbre chancelier, né en 1598, le 27 Septembre, mort le 29 Décembre 1677. Il fut le premier Forstner établi dans le pays, et c'est à lui que le comte Léopold-Frédéric fit don du fief de Dambenois.

Deux autres tombes sont celles de ses fils Louis-Christophe et Frédéric-Christophe. Le premier, né le 13 Octobre 1633, mort le 7 Août 1690, fut conseiller et intendant général des domaines de Montbéliard ; le second, né en 1626 ou 1636, après avoir été bailli d'une ville du duché de Wurtemberg, revint à Montbéliard où il mourut célibataire le 15 Avril 1680.

La quatrième tombe est celle d'Eberardine-Henriette-Louise, comtesse de Sponeck, qui épousa Louis-Christophe Forstner, petit-fils du conseiller Louis-Christophe dont nous venons de parler, et arrière-petit-fils du chancelier. Elle naquit en 1724 et mourut en couches le 16 Février 1745, âgée de vingt ans, neuf mois et 19 jours.

Ces tombes, vous le voyez, sont un précieux souvenir et la Société d'Emulation a pensé qu'elle ne pouvait rester étrangère à ce qui avait été fait pour leur conservation. Aussi a-t-elle couvert la moitié des frais occasionnés par ce travail et prié M. le Pasteur Mériot de transmettre ses remerciements aux habitants de Dambenois.

Avant de passer aux dons et acquisitions, je vous signalerai que la Société espère arriver, grâce à un arrangement avec la Municipalité, à toucher le legs de 1000 francs que lui a fait le regretté docteur Beurnier.

Nous adressons au nom de la Société nos remerciements aux personnes qui ont bien voulu enrichir nos collections.

Mlle Roth nous a envoyé différents objets ayant appartenu à son grand-père, garde forestier du prince ; entre autre les bois du dernier cerf tué dans le pays, et Mlle Haag, une curieuse serviette damassée représentant une vue de la ville de Vienne en Autriche et les armes impériales. M. Gruet vient de nous adresser de jolies étoffes brodées.

Je vous citerai encore un livre de patrons de tissage, du XVIIIe siècle, trouvé à Colombier-Fontaine et donné par M. Bourcart.

Digitized by Google

Une pierre sculptée de l'époque romaine, don de M. Péquignot, et un fragment de vase en terre fine, don de M. Bouchot, de Mathay.

A côté de ces dons, la Société a fait différentes acquisitions :

Trois manuscrits, entre autres un exemplaire des franchises de Montbéliard annotées par le docteur Carolus Molinarius, jurisconsulte de France et de Germanie.

Une queue d'ustensile à tête de bélier, en bronze, de l'époque romaine.

Un vase en terre grossière et une petite statuette en bronze représentant une femme coiffée d'un casque.

Ces dernières acquisitions proviennent de Mandeure dont les richesses sont décidément inépuisables ; on y a en effet trouvé un nouveau petit taureau à trois cornes, en bronze. C'est une précieuse trouvaille, car jusqu'à ce jour il n'y en a pas plus de vingt connus. C'est le second que notre Musée possède ; si le premier a plus de fini, celui-ci à plus d'allure et donne bien l'impression d'un animal fier et vigoureux.

A ce sujet je ne puis mieux faire que de vous lire une partie de la notice que M. Charles Lalance écrivait en 1890 sur le premier taureau :

« L'attention des archéologues est, depuis un certain temps, « mise en éveil par des découvertes plus ou moins récentes de « figures représentant des taureaux à trois cornes, *toutes* à peu « près de même aspect et — chose à retenir, — rencontrées « *toutes* sur le sol de l'ancienne Gaule.

« M. de Rossi, le célèbre archéologue romain, écrit qu'il n'a « vu de taureau à trois cornes dans aucun musée italien et que « les savants consultés dans cette région n'en connaissent « nulle part qu'en France.

« Nous laissons à d'autres, plus compétents que nous, le pro- « blème à résoudre : « Que symbolisaient, dans l'antiquité, les « taureaux à trois cornes ? » ; nous bornant à établir très mo- « destement, mais non sans un sentimeut de bien vive satisfac- « tion, que, cette fois encore, Mandeure est venu apporter son « contingent à une question qui préoccupe le monde des archéo- « logues. »

Et M. de Villefosse écrivait à M. Lalance à la même date : « J'ai présenté à la Société des Antiquaires la photographie d'un petit taureau à trois cornes trouvé à Saint-Rémy (dans les

Digitized by Google

Bouches-du-Rhône) qui est loin d'être aussi joli que celui de Mandeure, mais dont la provenance est intéressante, car, jusqu'ici, ces représentations n'avaient été recueillies qu'en Bourgogne et en Franche Comté. »

La Société s'est offert un objet de plus grande valeur encore, c'est une statuette de Vierge à l'Annonciation venant de Neuchatel. Je ne vous en dis rien, M. Roux vous la présentera lui-même tout à l'heure.

Nos relations avec les Sociétés correspondantes se poursuivent dans les meilleurs termes, ainsi qu'en témoigne la présence dans cette assemblée de MM. les délégués des Sociétés savantes de Vesoul, de Mulhouse et de Neuchâtel.

Mon rapport sera fini lorsque j'aurai adressé un souvenir ému à la mémoire de MM. Chatel et Wuillamier et que j'aurai souhaité à MM. Kurtz, Sahler et Reess, nos nouveaux collègues, la bienvenue parmi nous.

Digitized by Google

LISTE

DES

DONS ET ACQUISITIONS

FAITS POUR LE MUSÉE DEPUIS 1901

(Voir la précédente liste dans le Supplément aux XXVII[e] et XXVIII[e] Volumes, p. 93.)

BEAUX-ARTS

Robespierre et Saint-Just, tableau de Ch. Durand. (Don de l'Etat).

Buste en plâtre de *Dorian*, ministre de la Défense nationale, par Aimé Millet. (Don de M. Ch. Lalance fils).

Le lac de Lugano, paysage, peinture de Ch. Meunier. (Don de M[me] Meunier-Hoffert).

Statue en albâtre (Vierge de l'Annonciation, XV[e] siècle) h. 0[m]80. Voir la notice spéciale, p. 3 du présent volume. (Achat).

ARCHÉOLOGIE

Objets achetés par le Musée à divers, à Mandeure et à Mathay, de 1901 à 1905.

Petite cuiller en argent, monnaie argent (Domitien). — Petite monnaie argent (Auguste). — Cuiller en bronze argenté, poinçon en bronze, bague en fer, fibule grand modèle, fibule à fil sinueux, deux poinçons os, un bouton, fibule marquée AMUSS.

Petite monnaie argent (Severus).

Fibule; bouton à tête de lion.

8 fibules (2 entières, 2 à plaque circulaire, 4 sans aiguilles).

Statuette en bronze de femme drapée tenant une corne d'abondance et une patène, coiffure en diadème à trois lobes, h. 0[m]075.

Digitized by Google

Stylet os garni d'argent. — Agrafe avec perles en os. — Agrafe incrustée de verre de couleur. — 2 fragments de fibules, — 2 petites monnaies argent.

Grande fibule. — Clef bronze grand modèle. — Statuette de Mercure, bronze, h. 0m065. — Poignée bronze à tête de bélier, h. 0m160. — Statuette de génie, partie d'une anse, h. 0m055.

Cuiller en argent. — Bague en coquillage, à chaton gravé d'initiales C. P. L.

Statuette d'enfant tenant un chien (?) au pied d'une colonne : enfant, h. 0m050, colonne 0m090, bronze.

Statuette de femme coiffée d'un cimier à tête d'animal et tenant une patène, h. 0m080, bronze.

Statuette de vieillard barbu, h. 0m042, bronze.

Taureau à trois cornes, intact, h. 0m045, bronze.

Objets en bronze achetés à M. Bouchot, à Mathay en 1903.

(Voir sur ces pièces la notice publiée dans le t. XXXI, p. 3.)

Grande statuette de Mercure. h. 0m310, avec le socle, 0m410 (pieds brisés, endommagée par le feu).

Statuette de Mercure, à *torques*, de fil d'argent, h. 0m120 (intacte sauf l'avant-bras gauche qui manque).

Statuette de Mercure nu tenant une bourse, à ses pieds un coq, h. avec le socle, 0m110.

Statuette de Mars, barbu, en armure, intacte, h. 0m107.

Statuette de femme drapée, h. 0m076.

Statuette d'enfant assis tenant une tartine (?), h. 0m060.

Statuette d'homme nu, très détériorée, h. 0m122.

Main gauche ouverte, à poignet formant douille, h. 0m130,

Anse en forme de dauphin, l. 0m170.

Strigile à gouttière perforée.

Récipient en forme de deux hémisphères opposées.

Patène ronde sans ornements, diam. 0m141.

Deux anses en demi-cercle, sans ornements.

Taureau à trois cornes en bronze, h. 0m038, avec anneau d'argent, trouvé à Mathay en 1890. (Don des héritiers de M. Charles Lalance).

Molette d'éperon en étoile à 6 branches. — Hipposandale provenant des fondations de l'usine de Belchamp. (Dons de M. Aug. Schwander).

Digitized by Google

Silex taillés, débris de poterie, provenant des vieilles vignes (Hérimoncourt), du Grammont (Beaucourt), et de Roche-Danne. (Don de M. Strub).

Une pierre gravée en traits creux, provenance inconnue. — Une fibule. — Un grain de collier. — Fragments de poterie dont un avec médaillon de Mercure. (Mercurius... ix nobis). — deux poinçons, os et bronze, provenant de Mathay. (Dons de M. Strub.

14 pointes de flèches, en silex, de forme triangulaire. — 6 pointes de flèches, forme ovale. — 7 grattoirs. — 7 rondelles d'œuf d'autruche, percées, provenant d'Algérie. (Dons de M. le Commandant Gruet).

NUMISMATIQUE

Médaille bronze, diam. 0m040 (John Howard). — Médaille bronze, diam. 0m040, (F.-Al.-E. de la Rochefoucauld), (Dons de M. Roux).

Médaille d'étain trouvée dans une cave de la rue des Granges (Max.-Em. de Bavière), diam. 0m050. (Don de M. J. Schmider).

Médaille d'étain, polonaise, 1863, diam. 0m058. — Pièce de 25 cent. (République et canton de Genève, 1844). — Ducat d'or pesant 3 gr. 4, (annexion de la Belgique à l'Empire 1801. (Achats).

Sceau de l'empire d'Allemagne, en cire, 0m12. — Sceau de la reine d'Angleterre, en cire, 0m16. (Dons de Mme Bouthenot).

HISTOIRE NATURELLE

Echantillon de quartz aurifère. — Diodon histrix (Guara) de la Martinique. (Dons de M. Daniel Muller).

Nid de frelons préparé avec insectes. (Don de M. Bernard-Thierry).

Collection de fossiles tertiaires. (Echange avec M. Cassegrain, instituteur à Maintenon).

Un beau polypier (corail blanc) du Tonkin. (Achat).

Petit chat monstre dans l'alcool. (Remis par M. Emile Blazer).

Fœtus de porc à 8 pattes (Don de M. Huckel, pharmacien).

Incrustations calcaires ligniformes (Thulay). (Don de M. Roudet, entrepreneur).

Plusieurs beaux échantillons de végétaux fossiles des mines de houille de Ronchamp. (Don de M. Faucillon, ingénieur).

Digitized by Google

Neuf échantillons de roches des environs de Briançon. (Don de M. le Médecin-major Debrie).

Un maki de Madagascar (monté par M. Hugoniot). (Don de M. Albert Gelin).

Un bec croisé (monté par M. Sallot), donné en peau par M. Baltzinger.

ETHNOGRAPHIE — DIVERS

Un coupe-cigare en forme de guillotine, fabriqué par un forçat de Cayenne. — Hamac en fibres végétales (territoire franco-brésilien). (Dons de M. Daniel Muller).

3 statuettes en bois, idoles du Dahomey. (Don de M. Paul Beucler.

Bague en fer incrustée d'argent (Ste-Barbe) Russie. — (Don de M. Métin, ébéniste).

Vase en jade de Chine. (Achat).

Calice en albâtre, abaque, œuf en sucre orné de verroteries, le tout provenant de Russie. (Don de Mme Rayot).

COLLECTION MONTBÉLIARD

Portrait à l'huile du duc Charles-Eugène de Wurtemberg-Montbéliard. (Achat par souscription).

Divers objets en fer (éperons, pointe d'épieu), fouilles du pont de Sochaux. (Don de M. F. Ferrand).

Une paire de gants de dame en peau verte. — Foulard à grands ramages. — Ruban moire. — 2 bonnets soie brodés à dentelle, ruban crêpe. — Culotte et gilet de laine blanche (boutons à n° 15). — Gilet de laine et de soie. — Sauf-conduit aux frères Peugeot de la Chapotte, signé *Schwartzenberg 1814*. — 4 fourchettes anciennes, manche argent. — 4 couteaux anciens, manche argent. — Un diplôme parchemin, sceau en cire. — Licence en droit de la Faculté de Strasbourg. — Histoire de Wurtemberg, manuscrit du jeune prince Henri. — Carnet parchemin avec 4 pages de notes du capitaine Richardot. (Dons de Mme Bouthenot).

Une plaque de cheminée aux armes de Montjoie. (Don de M. L. Sahler).

Deux boîtes bergeries, jouets. (Don de Mlle Grammont).

Lampe en cuivre à 6 becs (échange d'une plaque à M. Albert Roux).

Digitized by Google

Portrait à l'huile de G. J. Wild. — Silhouette du XVIII[e] siècle. — 1 pièce de 3 kreutzer de 1710 (L. Eberhard). — Découpure en papier enluminée (Christ en croix). — Trois manuscrits : 1° Copie de la manumission des habitants de Montbéliard, par Renaud de Bourgogne (1243). — 2° Cession par le prince de Montbéliard de revenus du comté de Coligny à ses cinq enfants. 3° Procuration au profit d'Anne de Coligny. — Pierre portant l'inscription I.-M. 1626, provenant des démolitions de la cour des Halles. (Achats).

Quatre photographies des XIII Cantons et de la maison Haag. — Moule à beignets en fer forgé, forme rosace. — 1 photographie de l'ancienne gare en bois de Montbéliard. (Dons de M. L. Surleau).

Compas en fer ancien. (Don de M. Beucler.) — 2 photographies de l'ancien hôpital. (Don de la ville de Montbéliard).

8 cartons contenant 114 pièces. documents, gravures et autographes intéressant Montbéliard. (Don de M[me] Alfred Bovet).

Une plaque de cheminée (noces de Cana). (Don de M[me] Ienn).

Lunette d'approche, XVIII[e] s.

Arbre généalogique imprimé de la famille de Wurtemberg. (Don de M. Marti).

Un écu de Louis XV. (Démolition des XIII cantons). (Don de M. Bourcart).

Planche en bois gravée représentant en médaillons la famille de Napoléon I[er]. — Fragments d'images de Montbéliard et exemplaires recollés complets : Canonnier à cheval de la garde nationale. Garde national à cheval. M. et M[me] Toujours-soif en belle humeur. Histoire de Galatée. Bonne bière de mars. — Cliché sur bois de Napoléon sur la colonne. (Dons de M. Gaston Barbier).

Moulages en plâtre d'un gaufrier. IEHANNE HVGVENAT dicte LALANCE. (Don du Musée de Mulhouse).

2 feuilles d'images de l'imprimerie Deckher : (Adoration des mages), (la Harpie du lac Fagna). — Images de l'imprimerie catholique de M. Clerc à Belfort. (Dons de. M Beurdeley, maire du VIII[e] arr. de Paris).

Alliance en or marquée A R H G V P 1669. — Bouton d'uniforme (district de le Blanc). — Petite pièce d'argent de Metz. — Double décime Louis XVI. Fouilles du château 1905. (Dons de M. le Comm[t] Gondré, du 21[e] bataillon de chasseurs à pied.)

Digitized by Google

Deux photographies de portraits à l'huile de Berdot.

Broderie sur soie montée en écran. (Don de Mme Ch. Lalance).

Bois du dernier cerf tué au Parc. — Couteau de chasse et baudrier. — Portrait au crayon de Ch. Roth. — Diplôme de forestier au nom de Ch. Roth. — Brochure en français et allemand : Nouvelles mesures. (Dons de Mlle Roth).

Une théière ancienne en étain de Sheffield. (Don de M. Kolblen, gardien du Musée).

Deux belles arquebuses à mèche, armes de tir à incrustations. — Une arbalète. — Une hallebarde. — Une hallebarde langue de bœuf. — Trois hallebardes fauchards. (Dons de la Mairie de Montbéliard).

4 gilets brodés soie. — 2 jaquettes, piqué blanc. — 1 plastron, 1 collerette en passementerie noire. — 1 plastron soie noir. — 4 mitaines. — 9 plastrons soie brodée. — Poupée costumée en ancienne bourgeoise. — Calots, jupon, camisoles, etc. (Dons de M. Ch. Gruet, mécanicien principal en retraite).

Pièce manuscrite, note sur les élèves du gymnase de Montbéliard par le recteur Surleau. (Don de M. Edmond Beurnier).

Cruche en étain à vin pour communion. — Broc en étain à vin pour communion. (Dons du Conseil presbytéral de St-Georges). Médaillon, portrait de Viette, surmoulage du bronze de Pons-carme. (Don de M. Etienne Pétrequin).

Tableaux légués par M. le Dr Beurnier.

Portrait au pastel d'une princesse de Montbéliard. $0^m72 \times 0^m58$.

Tableau à l'huile représentant un prince et des princesses de Montbéliard costumés à l'antique dans un jardin. $1^m02 \times 0^m73$.

Grand tableau à l'huile, perroquet et fruits, signé *Van Royen*. $1^m42 \times 1^m19$.

Deux tableaux à l'huile (Eschyle et la tortue. — Le beau Narcisse). $1^m70 \times 1^m32$.

Deux dessus de portes peints à l'huile). (Vue de Montbéliard et copie du char de l'Aurore du Guerchin.)

Objets légués par Madame Bouthenot-Pougeot.

(Novembre 1905).

Buste en terre cuite, signé *Breton*, portrait de Frédéric-Charles Bouthenot, doyen du Conseil de Régence (1716-1797).

Portrait à l'huile du même, en buste. $0^m53 \times 0^m44$.

Digitized by Google

Portrait à l'huile de sa femme, née Rose-Elisabeth Sahler (1722-1802). $0^m53 \times 0^m44$.

Portrait à l'huile de Georges-Louis Bouthenot (1747-1787), colonel au service de la C^ie^ des Indes, chevalier du Mérite militaire. $0^m63 \times 0^m49$.

Portrait à l'huile de Georges-David Richardot, capitaine au régiment de Waldner, chevalier du Mérite militaire. $0^m65 \times 0^m53$.

Portrait à la gouache du comte Schouvalof. $0^m29 \times 0^m23$.

Portrait au crayon teinté de Gustave Fallot. $0^m22 \times 0^m17$.

Une armoire ancienne à deux corps, à panneaux sculptés.

Un petit coffre en noyer à panneaux en relief.

Un baromètre à cadran en bois sculpté, époque Louis XV.

Trois vases en faïence décorée.

Un vase à huit pans en faïence.

Un légumier et un couvercle en faïence de Strasbourg.

Un manuscrit, orné d'aquarelles, œuvre d'un prisonnier sur les pontons anglais en 1811.

Relation manuscrite anonyme du siège de Pondichéry en 1778.

(Les deux pièces ci dessus ont été reproduites dans le carnet de la Sabretache, 1904).

Différents diplômes militaires, etc.

Journal de Montbéliard et du Doubs, années 1868-70, reliées en 4 volumes.

Digitized by Google

MÉMOIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MUSÉE DE MONTBÉLIARD

Statue en albâtre, Vierge de l'Annonciation. Haut. 0m80

Travail franc-comtois de la fin du XVme siècle.

FACE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MUSÉE DE MONTBÉLIARD

Statue en albâtre, Vierge de l'Annonciation. Haut. 0m80

Travail franc-comtois de la fin du XVme siècle.

PROFIL

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR UNE

VIERGE DU XV^me^ SIÈCLE

APPARTENANT AU

MUSÉE DE MONTBÉLIARD

(Lue à la Séance Générale du 29 Juin 1905)

PAR

M. Albert ROUX

Président.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR

UNE VIERGE DU XV^me^ SIÈCLE

APPARTENANT AU

MUSÉE DE MONTBÉLIARD

(Lue à la Séance générale du 29 Juin 1905)

Le Musée de Montbéliard est entré tout récemment en possession d'un objet d'art qui me paraît digne de retenir quelques instants votre attention. Il s'agit de la statue de femme agenouillée que vous avez pu voir exposée pendant quelques jours dans la devanture du magasin de notre collègue M. Emile Blazer, et qui provient de la chapelle du château de Neuchâtel-Uretière.

L'intérêt artistique et archéologique de ce morceau de sculpture avait engagé votre bureau à faire des démarches pour l'acheter, et, grâce à la bonne volonté de quelques amateurs de notre voisinage, qui sur mes instances ont bien voulu renoncer à le posséder et s'effacer devant le Musée, nous avons pu l'acquérir dans des conditions relativement satisfaisantes et l'installer à une place d'honneur dans notre salle du Vieux-Montbéliard.

Le sujet représenté ne peut faire aucun doute : c'est une *Vierge de l'Annonciation.*

La Bible nous rapporte que l'ange Gabriel entra chez la Vierge Marie, la salua et lui apprit qu'elle serait la mère de Jésus. Saint-Luc en racontant ce fait, ajoute que la Vierge fut troublée

Digitized by Google

par la parole de l'ange. La tradition, invariable dès les origines de l'art chrétien, admit en outre qu'à ce moment la Vierge était en prière.

Cette scène, la première des sept mystères joyeux de la Vierge, est une de celles qui ont le plus souvent inspiré les artistes aux époques où l'art recevait une impulsion essentiellement religieuse. Il serait impossible de cataloguer les innombrables Annonciations dues au pinceau des peintres ou au ciseau des sculpteurs de tous les pays chrétiens durant le moyen-âge.

Parfois debout, comme en général dans les ivoires, plus rarement assise, comme dans la miniature de Jean Fouquet du château de Chantilly, la plupart du temps à genoux, la Vierge, un livre saint à la main, manifeste son émotion que l'artiste cherche à exprimer par un geste plus ou moins naïf.

Le type de notre statue est le plus répandu ; agenouillée devant un prie-Dieu ou plutôt un *lectrin* placé un peu à sa gauche, sur lequel est un livre ouvert, Marie entend l'ange qui lui parle par derrière et retourne son buste, en élevant sa main droite en signe de surprise.

Je pourrais citer de nombreux exemples d'Annonciations dans lesquels la figure de la Vierge est presque identique à celle qui nous occupe. Pour ne pas sortir de Franche-Comté, je dirai d'abord que dans le merveilleux rétable de l'Eglise de Brou, où sont figurés les sept mystères joyeux de la Vierge, cette dernière est représentée dans la scène de l'annonciation telle que la nôtre, avec cette seule différence que ses deux mains sont encore posées sur le lectrin, la tête seule se détournant à droite. Nous aurons du reste à revenir sur cette statuette qui offre, avec la nôtre, d'autres analogies de matière et d'époque, mais, malheureusement pour nous, aucune comme mérite d'exécution.

Même si nous restions à Montbéliard, ou plutôt si nous y avions vécu au XVI^e^ siècle, nous aurions pu voir dans l'Eglise Saint-Maimbœuf, sur l'un des panneaux du rétable de Schaufelein, dont M. Cl. Duvernoy nous a parlé il y a quelques années, la Vierge agenouillée à son prie-Dieu, son livre ouvert devant elle, vêtue comme celle-ci, élevant ses deux mains en un geste plein de grâce à l'ouïe de l'ange Gabriel.

Ces deux exemples suffiront à montrer la certitude absolue qui existe quant au sujet représenté, et nous nous occuperons de

Digitized by Google

son âge, de sa provenance et de ses qualités comme œuvre d'art.

En ce qui concerne son époque et son style, j'ai tenu à avoir l'avis d'un expert d'une autorité incontestable; et, grâce à l'extrême obligeance de M. Héron de Villefosse, notre membre honoraire, j'ai reçu de M. P. Vitry, conservateur au Musée du Louvre au département de la sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, une note dont j'extrais ce qui suit :

« La statue de Vierge de l'Annonciation, dont vous me communiquez les photographies, ne me paraît pas pouvoir remonter au delà de la fin du XV^e^ siècle, peut-être même des toutes premières années du XVI^e^. Elle est toute gothique encore cependant, et n'est pas sans rapport, comme la plupart des sculptures de cette époque en Franche-Comté, avec l'art bourguignon. On a publié l'an passé, dans le volume des *Sociétés des Beaux-Arts des départements*, une Annonciation plus tardive, italianisante naturellement, mais qui dérive encore de ce type; elle était aussi originaire de Franche-Comté.

« La matière dont elle est formée est bien celle dont on s'est servi très souvent dans le Jura et aussi à Brou; mais il ne faut pas oublier que la plupart des modèles des sculptures de Brou ont été donnés par des Flamands, et qu'ils diffèrent très sensiblement des spécimens de cet art local un peu lourd.

« Le prie-Dieu sur lequel est posé le livre de la Vierge me paraît une transcription très curieuse des meubles du style gothique flamboyant. Le Louvre a acquis récemment, de la collection Goldschmidt, une Vierge de l'Annonciatiou de style très différent; elle est allemande, de l'atelier de Riemenschneider, mais de type iconographique presque semblable, également agenouillée devant un prie-Dieu très réel et très curieux. »

Nous sommes donc en présence d'une Vierge de l'Annonciation de l'extrême fin du XV^e^ siècle, sculptée en Franche-Comté, par un artiste de second ordre, hâtons-nous de le dire; nous pouvons maintenant l'examiner d'un peu plus près.

Elle mesure exactement 0^m^80 de hauteur totale; la matière dont elle est faite, que M. Meunier a pris soin d'analyser, est un albâtre très dur, et ce fait suffirait presque à lui seul à fixer son lieu d'origine. Voici en effet ce que dit le frère Ogérien dans son *Histoire naturelle du Jura*, en parlant de la fabrication du

Digitized by Google

plâtre extrait du gypse des carrières des environs de Salins et de St-Lothain près de Lons-le-Saunier :

« Il existait autrefois à Salins des ateliers de sculpture qui « transformaient le gypse anhydre très compact et très dur, « blanc ou d'un bleuâtre translucide, impropre à la fabrication « du plâtre, nommé *gypse à feu* en charmants petits objets reli- « gieux, en bas-reliefs ou en statues dont les cheveux et une « partie des habits était souvent dorés, mais dont le fini laisse à « désirer et offre une grande naïveté. La beauté du grain et la « dureté de cet albâtre gypseux permettent même d'en faire « des vases qu'on tourne comme du bois. Une partie des statues « de l'Eglise de Brou est de cette matière, dont est aussi formée « la belle statue de la Vierge de l'époque de la Renaissance qui « se trouve à Lons-le-Saunier. »

Au nombre des sculptures de Brou dont parle le frère Ogérien se trouve le rétable que nous citions tout à l'heure, qui est formé d'un seul bloc d'albâtre de Salins de très grandes dimensions, et fut, comme on sait, taillé au commencement du XVI^e^ siècle par des artistes flamands et suisses dont le goût et l'habileté laissent bien en arrière les maladroites productions des artisans locaux.

Un coup d'œil rapide sur notre statue en montre surtout les imperfections, qui choquent à première vue. La tête est beaucoup trop grosse pour le corps, la face, aux traits réguliers, est inerte et sans expression ; les épaules trop étroites, les bras trop courts, le geste maladroit de la main droite, tous ces défauts donnent une impression d'ensemble peu favorable, mais en y regardant de plus près on doit reconnaître dans certains détails de réels mérites d'exécution, particulièrement dans le lectrin, et dans la façon dont sont traités les plis du manteau.

Notre Vierge est représentée tête nue ; les cheveux ondulés, séparés au milieu de la tête, tombent épars sur ses épaules. Elle porte une cotte ou robe ajustée à la taille et ample du bas, laissant le cou à découvert, sans autre ornement qu'un double rang de perles aux bords des manches et maintenue par une ceinture à double fermoir en orfèvrerie, d'où pend une chaîne de métal. Par dessus, elle est revêtue d'une chape, vêtement d'église en forme de manteau en riche étoffe à plis lourds, s'agraffant par devant et qui lui recouvre complètement les pieds. La chape est ornée

Digitized by Google

sur tout son pourtour d'un parement à orfroi formé de deux rangs de perles séparés par une série de cabochons en forme de losange et d'ovale alternativement, et complété du côté opposé à la bordure par une rangée de trèfles.

Le derrière de la statue est plat et à peine ébauché; ce qui s'explique par le fait qu'elle devait être placée contre une paroi verticale figurant, si la tradition ordinaire eut été suivie, la chambre de la Vierge. Elle peut être considérée comme un haut relief, destiné à être vu presque exclusivement de face, ce qui excuserait un peu le raccourci exagéré du bras gauche et la regrettable déformation du grand panneau du lectrin que l'artiste a peut-être voulu représenter maladroitement en perspective.

Je viens de parler de *lectrin* et non pas de prie-Dieu; ce dernier meuble en effet n'existe dans sa forme actuelle que depuis la fin du XVII[e] siècle, et se différencie du lectrin ou pupitre en ce qu'il possède un agenouilloir; notre statue est à genoux sur le sol, et le meuble qu'elle a devant elle répond exactement à la définition qu'en donne Havard dans son *Dictionnaire de l'ameublement*. « Petit pupitre haut d'environ cinquante centi-« mètres qu'on plaçait à l'église devant les seigneurs et dames « de haute lignée pour qu'ils pussent y poser leur livre d'heures. « Ils étaient en général en bois, souvent recouverts de riches « tapisseries. » Le mot lectrin, devenu plus tard lutrin, était employé aussi bien pour le meuble élevé fait pour la lecture debout que pour celui, beaucoup plus bas, devant lequel on s'agenouillait pour prier ou l'on s'asseyait pour lire, car ces mêmes pupitres bas étaient utilisés dès le moyen-âge dans les bibliothèques pour recevoir les lourds manuscrits in-folio. Ils étaient très répandus au XV[e] siècle. Les comptes de l'argenterie du roi, de 1454, par exemple, mentionnent « un lectrin de bois « pour mondit sieur le Dauphin, à tenir ses heures devant lui « quand il oyt la messe ».

Comme le fait remarquer M. Vitry, le lectrin de notre statue est particulièrement intéressant. Nous pouvons admettre que l'artiste avait sous les yeux un lectrin réel en bois sculpté, chef-d'œuvre d'un « huchier » contemporain, et qu'il l'a copié avec une conscience extrême, n'omettant ni un détail de sculpture, ni les clous qui fixent les pentures de la porte, ni une pièce de la serrure à moraillon du type courant de cette époque. La porte, qui transforme ce pupitre en une petite armoire est

Digitized by Google

en elle même curieuse, nous n'avons trouvé nulle part mention de cette disposition.

Toutes les parties sans exception de la sculpture ont les caractères propres à la dernière période du style ogival connu sous le nom de gothique flamboyant ; je ferai remarquer, entre autres, les arcs en accolade terminés par un fleuron du soubassement, les semis d'alvéoles en forme d'amandes ou de « vesica piscis » de la porte, l'ornementation flamboyante et non pas rayonnante de la rose du panneau de côté et le pinacle appliqué très aigu et orné de choux frisés qui le surmonte.

On retrouve le même genre de décoration dans tous les édifices importants aussi bien que dans les meubles en bois sculptés de la fin du XV^{e} siècle, au moment où le style ogival jetait un dernier éclat avant de disparaître dans le courant d'idées nouvelles arrivant d'Italie et qui fut la Renaissance. Plus remarquable par la finesse d'exécution des détails, la profusion et l'élégance des décorations que par la grandeur et la magnificence dans les masses, il donnait pour ses dernières manifestations des chefs-d'œuvre tels que le palais de justice de Rouen, l'hôtel de Cluny à Paris, et l'église de Brou qui, bien que datant du commencement du XVI^{e} siècle, se ressent à peine de l'influence de la Renaissance.

Il me paraît évident que notre sculpture est antérieure à celle de Brou, car si le modeste artisan franc-comtois, auquel nous la devons, avait eu sous les yeux les chefs-d'œuvre de ses confrères flamands, et avait pu s'inspirer d'un aussi bon modèle pour la femme que pour le lectrin, il aurait su lui donner l'harmonie des proportions et la grâce des mouvements qui lui font si complètement défaut.

L'état de conservation de la statue est en somme satisfaisant, mais la pierre dont elle est faite se laisse à la longue attaquer par l'eau, et, à la suite de circonstances que nous ignorons, elle a été, pendant un temps plus ou moins long, exposée aux intempéries. Le côté du lectrin a particulièrement souffert ; l'eau en a fortement rongé la base ; des traces de corrosion se remarquent aussi sur le sommet de la tête et sur la main gauche dont les doigts sont entamés jusqu'à en être difformes. Puis l'eau s'écoulant le long du lectrin a attaqué la sculpture du panneau de la porte dont les reliefs ont presque disparu vers le bas.

Digitized by Google

Les quatre doigts de la main droite sont rapportés. Ce fait me paraît dater de l'origine et ne pas être une restauration ultérieure dont notre sculpture est complètement exempte. Sans doute, l'artiste a rencontré en cet endroit une veine plus tendre, le morceau aura cassé et a été remplacé par un autre d'un albâtre un peu plus blanc que le reste.

Nous ne sommes pas documentés d'une façon irréfutable sur les origines de cette statue, mais nous n'avons pas de bonnes raisons pour mettre en doute l'affirmation de son précédent propriétaire, à même d'être bien renseigné, d'après laquelle elle proviendrait de la chapelle du château de Neuchâtel près de Pont-de-Roide, d'où elle aurait sans doute été enlevée à la Révolution.

Il m'a paru intéressant de rechercher si cette provenance était historiquement plausible, et dans quelles conditions le groupe de l'Annonciation avait été mis en place.

C'est seulement au milieu du siècle dernier que les recherches historiques de Ch. Duvernoy ont établi d'une façon irréfutable les origines de la famille de Neuchâtel en Bourgogne, qu'il faut chercher au XIII[e] siècle dans une branche de l'illustre maison de Montfaucon, à laquelle Montbéliard doit, comme vous le savez tous, ses comtes de la première race.

Pendant près de trois siècles, les sires de Neuchâtel, qui se nommaient tous Thibaud, se succèdent de père en fils sauf Thibaud VII qui, parti pour la croisade, trouva, en 1396, à la bataille de Nicopolis, une mort glorieuse aux côtés de son cousin le comte Henri, dernier des Montfaucon-Montbéliard.

Son fils Thibaud VIII qui succéda directement à son grand-père se signala par une grande piété. En 1455, entre autres, il concéda à l'abbaye de Belchamp les vignes de la côte de Saint-Symphorien, à charge pour les religieux de célébrer chaque année, le jour de la fête de ce saint, une grand'messe dans l'église de Mathay.

Son fils Thibaud IX, mort en 1469, fut inhumé dans l'abbaye des Trois-Rois, et ses enfants lui érigèrent un mausolée sur lequel deux statues gisantes d'albâtre le représentaient étendu à côté de sa femme, Bonne de Château-Villain.

Les trois fils de Thibaud IX lui succédèrent et le dernier s'éteignit en 1505, sans laisser de postérité masculine; Neuchâtel passa à ses deux petites filles dont l'une avait épousé le

Digitized by Google

comte de Furstemberg, l'autre le sire de Werdenberg. Après plusieurs années de luttes, Ferdinand de Neuchâtel-Montaigu, cousin des sires de la première race, prit possession de la seigneurie qu'il laissa à sa fille Anne, femme de Christophe de Longwy. Ce dernier eut trois filles qui épousèrent trois frères de la maison de Rye à laquelle Neuchâtel appartint jusqu'en 1728.

Le château de Neuchâtel possédait une chapelle remontant au XI^e^ siècle ; elle avait deux autels, l'un dédié à Ste-Catherine, l'autre à Saint-Ursin, d'où est venu le nom d'Ursetière, autrefois Orsière ou Ursière, donné au hameau voisin. Cette chapelle fut détruite en partie par un incendie en 1575, et restaurée au commencement du XVII^e^ siècle.

Bien que n'ayant pas d'autel spécialement consacré à la Vierge, il n'est pas impossible qu'une Annonciation s'y trouvât, et il paraît plus probable qu'elle y avait été placée avant 1505 par les fils de Thibaud IX qui se signalèrent par leur piété et leur libéralité à l'égard des abbayes de la contrée, que par leurs successeurs, sans cesse en querelle avec leurs voisins, en particulier avec le duc Ulric de Montbéliard.

Mais comme nous sommes en ce moment en pleine hypothèse, je n'insiste pas davantage, me bornant à souhaiter qu'un jour ou l'autre la lumière puisse se faire sur ce point.

En résumé, le Musée vient d'acquérir un échantillon de l'art franc-comtois de la fin du XV^e^ siècle, intéressant malgré ses gros défauts. Je ne sais si je m'illusionne, mais, en regardant la figure de notre Vierge, en particulier de profil, il me semble que dans ce front large et bombé, dans ces traits épais mais réguliers, je retrouve quelque chose du type des paysannes de notre région.

Nous ne possédions rien d'analogue à cette statue, ni comme genre ni comme époque. Ce n'est pas la grande cheminée, provenant de Neuchâtel et datée de 1627, dont les sculptures, suivant l'expression énergique de notre conservateur, paraissent être l'œuvre d'un tailleur de pierres en goguette, qui peut rivaliser avec notre Annonciation.

Cette acquisition me paraît donc justifiée à tous les points de vue, et je m'arrête en souhaitant, vœu malheureusement bien irréalisable, qu'un jour ou l'autre, l'ange qui devait l'accompagner, et qui, si j'en crois de vagues rumeurs, existe encore, vienne reprendre sa place à côté de la Vierge, pour la plus grande gloire du Musée de Montbéliard.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

AUTOGRAPHES

Offerts par M^me^ Alfred BOVET

A LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PAR

M. le pasteur L. AHNNE

Membre correspondant.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

AUTOGRAPHES

Offerts par Mme Alfred BOVET

A LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Mesdames, Messieurs,

Je suis chargé, par la famille Bovet, de vous présenter une série de documents relatifs au Wurtemberg et à Montbéliard. Ces pièces proviennent de la collection d'autographes de M. Alfred Bovet.

Ce n'est point ici qu'il est nécessaire de rappeler l'intérêt que M. Bovet apportait aux choses de l'esprit. Cet industriel fut un incorrigible idéaliste. A deux pas de ses ateliers, sous l'ombre de la haute cheminée de ses laminoirs, il aimait à s'enfermer dans la paix de sa bibliothèque pour jouir de ses trésors laborieusement amassés et sans cesse accrus: éditions rares, reliures somptueuses, autographes précieux. C'est là qu'il a passé les meilleures heures de sa vie, dans l'intimité de ses amis les musiciens, les poètes, les artistes. Sa ferveur d'ailleurs n'était point égoïste ni jalouse; à bon nombre d'entre vous il a fait les honneurs de sa bibliothèque, et ceux-là n'ont point oublié le charme de l'accueil reçu au milieu de toutes ces belles choses.

Lorsque, voici quinze ans passés, devant le flot montant des autographes, devant l'impossibilité de classer toutes ces richesses, M. Bovet prit l'héroïque parti de se défaire de la plus

Digitized by Google

grande partie de sa collection, il était décidé à se limiter désormais aux musiciens. Mais, collectionneur dans l'âme, il ne sut résister aux séductions des occasions propices, et bientôt ses cartons s'emplirent à nouveau. Il amassait, remettant à l'époque prochaine de sa retraite le soin d'ordonner et de cataloguer, lorsque, tout près de l'heure des loisirs, la mort vint le prendre brusquement.

Des documents réunis par lui, Mme Alfred Bovet a eu la délicate pensée d'extraire, pour vous les offrir, les pièces qui peuvent fournir à l'histoire de notre Pays une contribution intéressante. C'est un hommage posthume, un souvenir de celui que vous aviez appelé jadis à l'honneur de présider votre société.

Vous ne vous attendez pas, Mesdames et Messieurs, à ce que je vous fasse la sèche nomenclature des 114 pièces qui constituent ce dossier. Je me bornerai à vous donner un aperçu de l'ensemble, m'arrêtant à quelques lettres qui, par leur contenu ou par la qualité de leurs signataires, présentent un intérêt particulier.

Au milieu de nombreux princes et princesses de la maison de Wurtemberg, tous les comtes souverains de Montbéliard, à partir du duc Christophe (1550-1553) sont représentés, sauf Léopold-Frédéric (1631-1662). Le plus souvent leur signature seule, apposée au bas de quelque pièce officielle en allemand, est autographe. Mais parfois aussi une lettre tout entière est écrite de leur main. Tel ce brouillon d'une réclamation adressée à Louis XIV par le malheureux comte Georges II, qui plus tard devait s'exiler devant l'invasion des Français. Cette pièce est datée de Montbéliard, le 3 mars 1670, par conséquent deux ans après la conquête de la Franche-Comté, au moment où les armées du grand roi rôdaient autour de la Principauté avant de chercher sérieusement à l'occuper.

Sire,

C'est avec tout le respect que je doibs et dans une confiance entière que j'ay des bontés de Votre Maïeté, que je prends la liberté, de luy représenter, que ce dont ma lettre du 18 septembre 1668 a fait mention, continue encor tousjours de plus en plus. Cest pourquoy Vostre Maïeté est suppliée de donner une fois pour toujours les ordres qu'elle jugera nécessaires, pour que je ne sois plus jamais molesté ny d'une

Digitized by Google

façon ny d'autre dans les biens et dans les droits qui par la grâce de Dieu m'appartiennent particulièrement, pour ce qui est des deux finages de Volckelsheim et Altolsheim. J'attends une favorable response de Vostre Maïeté, sur une matière qui est toute notoire de soy même et suis de toute mon affection, Sire, de Vostre Maïeté, le tres humble et tres obéissant serviteur.

GEORGE, Duc de Wirtemberg.

Cette lettre plaît par sa ferme allure. C'est un souverain parlant à un autre souverain. Mais une main étrangère, — la main sans doute d'un conseiller plus que le duc au courant des usages et chargé de donner à cette requête sa forme définitive, — a jugé à propos d'adoucir certaines expressions. Après ces mots : « Vostre Maïété est suppliée », elle a ajouté ceux-ci : « très humblement » ; à la formule : « je suis de toute mon affection », elle a substitué celle ci : « je suis avec le respect que je doibt », et en marge, vers les deux tiers de la page, elle a mis cette indication qui sent son homme du monde : « Il faut commencer la lettre entre ces deux lignes ».

Plus loin voici plusieurs lettres des filles de ce prince. L'incohérence des écritures, qui rend à peu près illisibles certaines d'entre elles, ne doit point surprendre, puisque les malheureuses héritèrent, dit-on, de la folie de leur mère, Anne de Coligny. Voici une lettre quelconque de vœux de bonne année, signée du triste Léopold-Eberhard, leur frère, autre déséquilibré. Voici encore un billet, assez suggestif dans sa sécheresse, d'Elisabeth-Charlotte, la quatrième fille du capitaine Curie dit l'Espérance, celle qui, après ses sœurs fut la favorite et même l'épouse morganatique de Léopold-Eberhard, celle dont la baronne d'Oberkirch trace cet alerte portrait : « Cette petite femme toute mignonne, toute charmante, gaie, folle, insouciante, ne vivait que pour le plaisir ; elle chantait et dansait du matin au soir et n'avait pas dans la tête un grain de bon sens. » Le billet de cette petite femme toute mignonne, qui avec ses sœurs s'entendait si bien à grignoter, de ses dents blanches, les finances de la Principauté, est ainsi conçu : « Nous promettons de payer au Sieur George-Louis Lalance, marchand banquier à Montbéliard, ou à ordre, au premier juin mil sept cent trente-un, la somme de mil livres tournois, dont valeur reçue contant dudit sieur. A Ostheim, en Alsace, ce vingt-deux mars mil sept cent

Digitized by Google

trente. » Et c'est signé hardiment : « Elisabeth-Charlotte, Duchesse douairière de Wirtemberg-Montbeillard. »

Je passe une lettre officielle à l'Empereur, signée de Charles-Alexandre qu'une note manuscrite de Duvernoy qualifie de « guerrier célèbre » ; deux lettres autographes, en français, de sa femme Marie-Auguste de la Tour-Taxis, lettres très banales en réponse à des compliments et où rien ne révèle la femme passionnée et charmante que fut cette princesse ; sept pièces diverses et quelconques signées de leur fils aîné Charles-Eugène, qui durant 56 ans fut comte souverain de Montbéliard sans pourtant résider dans cette ville, et j'arrive à une intéressante lettre de leur second fils, Louis-Eugène, qui longtemps plus tard, en 1793, devait à son tour devenir duc régnant. Datée de Stouccard, ce 17 octobre 1750, cette lettre est adressée à Voltaire. Il me semble voir le grand homme accentuer son sourire ironique lorsqu'il parcourut ces lignes, émaillées de fautes d'orthographe, d'un jeune prince allemand qui laborieusement s'applique à la noblesse du style et se donne des airs de philosophe :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont il vous a plu de m'honorer. J'y vois avec plaisir les raisons qui vous ont engagées à vous établir à la Cour de Berlin. Elles sont dignes de vous et d'un sage qui cherche son pareil. Vous le trouvés sur le throne. Il est en même de répandre sa vertu sur un peuple innombrable et toutes ces actions tendent à ce butte élevé. Quel bonheur pour vous de pouvoir l'admirer et de voir de plus près les rayons divins qui parlent de son génie. La divinité a vengée la nature nous ayant rendue un Marc-Aurèle. Il est tenu actuellement de plaider ma cause. Vous dites, Monsieur, que je me suis expatrié et vous ne voulés point entrevoir les raisons qui m'invitent à servir en France. J'imagine que j'y suis plus en même de rendre des services importans à ma patrie que dans son sein même. Voilà, Monsienr, ce qui m'y a engagé. Trouvés vous encore que je lui soit rebelle et oserés vous encore me désaprouver. Le butte de tout homme de bien doit être le bonheur de ses concitoiens, Je puis vous assurer que ce sont là mes vües et que jamais je ne m'en écarterai Vous me dites encore que le séjour de Paris est plus fait pour moi que pour vous. Les Plaisirs brillants qu'on y rencontre ne me tentent nullement. J'en cherche de plus solides et celui d'oser et de pouvoir me respecter est le seul que j'envie. Les fêtes agréables dont Paris est surchargé me paroissent insipides et maussades, J'y trouve un vuide affreux indigne de tout homme qui pense. J'envisage Paris d'un côté tout opposé.

Digitized by Google

C'est un théâtre immense. Les acteurs qui le montent ne sont pas tous égaux, mais la représentation la plupart du temps en est fort commique. Le rôle que je veus remplir est difficile, mais il est convenable. Voilà mes Plaisirs, Monsieur. Le dîné que vous me proposez n'est point de refus au contraire, me flatte infiniment. J'ai une grâce à vous demander et je suis persuadé d'avance que vous ne me l'accorderés pas. J'en conçois l'impossibilité. Mais on me force à vous en parler. C'est la duchesse régnante, ma belle-sœur, qui est très sensible à votre souvenir qui désirerait lire Rome Sauvée et vous fait sommer de la lui envoier. C'est vous embarrasser cruellement. Il ne fait pas bon vous ennuyer plus longtems. Je finis donc en vous assurant de toute l'amitié et l'attachement possible avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Louis, P^r^ de Wirtemberg.

C'est, me semble-t-il, la composition d'un écolier qui, à tout prendre, montre des dispositions. Il paraît d'ailleurs avoir tenu ce qu'il promettait, car vingt ans après M^me^ d'Oberkirch le juge ainsi : « Ce prince est gai et aimable, il a le tort de faire des calembours et des jeux de mots, ce que M. de Voltaire appelait l'esprit de ceux qui n'en ont pas. Il est aussi un peu poète, tourne fort joliment les vers et les lit surtout d'une manière fort remarquable. »

Quant au troisième fils de Charles-Alexandre, le bon Frédéric-Eugène, stadhouder de la principauté à partir de 1786. celui dont parlent encore nos paysans en l'appelant « le Prince », son dossier se compose de huit pièces, dont quelques-unes fort intéressantes.

Voici d'abord une lettre écrite de Berlin, ce 4 de janvier 1766, et adressée à Schlösser, sans doute son homme de confiance à Treptow, château qu'il possédait aux environs de Stettin :

J'aurais répondu plutôt, mon cher Schlosser, à vos lettres des 14, 18, 24 et 28 de décembre, si je n'en avais été absolument empêché par la quantité d'affaires que j'ai eues à expédier et qu'il a fallu que j'écrive toutes de mains propres outre le temps infini que j'ai été obligé d'employer aux visites et autres devoirs à rendre. Je vous suis très obligé pour touts les bons vœux que vous voulés bien me faire à l'occasion de l'heureux jour de naissance de la Princesse ma très chère Epouse et du renouvellement d'année. Je suis convaincu de leur sincérité et je fais aussi pour vous les vœux les plus ardents pour que vous jouissiés sans cesse de tout le bonheur et de toute la félicité possible. Je

Digitized by Google

vous suis fort obligé pour le rapport exact et détaillé que vous m'avés fait de l'état de la maison et je suis tout à fait de votre avis, qu'il faut, sans perte de tems, corriger et redresser tous les abus qui s'y sont glissés. Il faut pour cet effet avoir l'œil le plus exact sur la conduite de Schroder, pour qu'il ne puisse plus s'enivrer. L'affaire du veau volé doit s'examiner avec toute la précision possible et j'en attends après cela le rapport, et il faut que sans perte de tems, on pousse les précautions nécessaires pour que toutes les portes soient bien fermées et qu'il n'y ait plus de prétexte pour pouvoir dire qu'il y ait eu quelque chose de volé. J'approuve aussi tout à fait ce que vous m'avés proposé, mon cher Schlosser, par rapport à la cloison entre la cour et le jardin, et ce sera la façon la plus facile et la moins couteuse d'empêcher la volaille d'entrer dans le jardin. Je vous prie donc de faire mettre tout cela en exécution. J'approuve aussi que l'on conserve pour la cuisine une partie de la volaille et les moutons, mais l'agneau ne doit pas être tué. Il est sans doute préférable d'acheter aussi de jeunes cochons, d'apeuprès d'un an, puisqu'ils sont moins chers que les autres, que l'on les peut nourrir à peu de frais, et qu'en grandissant ils augmentent d'eux-mêmes dans leur valeur intrinsèque, et quand ils ont atteint leur âge nécessaire, ils pourront être engraissés. Pour ce qui regarde les vaches, je ferai les dispositions nécessaires à mon retour à Treptow. J'en viens au thème du point principal, qui est que j'aurai soin d'amener un bon sujet avec moi, pour être mis à la place de Schröder, dans lequel il est impossible d'avoir plus la moindre confiance, puisqu'un ivrogne n'est pas l'homme qu'il me faut. Je tâcherai aussi de trouver un autre valet, à la place de Krovakky qui étant dragon ne peut rester dans la maison que tout au plus jusqu'au temps d'exercice.

Le cas de la porcelaine et autres effets de l'héritage qui ne peuvent plus rester dans la maison du capitaine de Domnitz puisqu'elle est vendue est très embarrassant, et il n'y a pas d'autre parti à prendre que de faire transporter ladite porcellaine et autres effets de l'héritage, avec toute la précaution et attention possible (pour que rien ne puisse se casser au château, et tout cela doit être placé dans la chambre rouge où son altesse Royale Madame la princesse Philippine a logé. Il faut, mon cher Schlosser, que vous le disiez au caissier Meyer, pour qu'il vous aide à avoir tout le soin imaginable, pour que rien ne puisse se casser ou souffrir le moindre dommage, et il faut à cet effet prendre toutes les précautions nécessaires. Je vous prie aussi d'avoir soin que tout soit rangé de façon que rien ne puisse tomber ou se casser. Il faut l'œuil le plus exact sur l'économie de la cuisine et tout ce qui se rapporte à l'œconomique de ma maison, pour éviter autant qu'il est humainement possible toute dépense superflue et inutile. J'approuve aussi beaucoup ce que vous voulez faire par rapport au vin de Bour-

Digitized by Google

gogne, et il faut aussi avoir toute l'attention possible pour que Booder aie bien soin de touts mes vins qui sont en cave. Comme je crois avoir répondu à tous les articles de vos lettres, mon cher Schlosser, il ne me reste qu'à vous assurer ce que je serai sans cesse

Votre très affectionné,

FRÉDÉRIC-EUGÈNE, Duc de Wirtemberg.

Quel excellent bourgeois, que ce prince de Wirtemberg, si plein de sollicitude pour ses vaches, ses cochons, son agneau, sa volaille, sa vaisselle et ses vins. Vraiment, en le voyant si paternel, et « d'œil si exact », on se prend presque à regretter de n'être pas né 150 ans plus tôt pour servir, dans quelque dépendance du château d'Etupes, un si bon maître.

Il ne faudrait cependant pas s'y tromper : sous ces apparences de paisible propriétaire, Frédéric-Eugène cachait une âme de soldat. Ce n'est pas seulement au service de Frédéric II de Prusse qu'il se distingua dans sa jeunesse, mais aussi au service de la France, sous les ordres de son frère Louis, si nous en croyons une lettre de Marc-Pierre d'Argenson, ministre de la guerre de Louis XV. Cette pièce n'a point d'adresse, mais porte une note de la main du conseiller Bouthenot : « Cette lettre était au Prince Fréd.-Eugène, qui me l'avait remise en 1789, lors des commencements de la Révolution. Bouthenot. »

A Versailles, ce 10 juin 1756.

Monsieur,

Le Roy était déjà informé par ce que M. le Prince Louis m'avoit fait l'honneur de me mander, de votre arrivée dans l'isle de Minorque et de la part que vous voulez bien prendre au succès de ses armes. C'est un sentiment qui vous est commun, Monsieur, avec tous les princes de votre maison S. M. a qui j'ay rendu compte de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire me charge de vous en marquer toute sa satisfaction, et je compte que M. le Prince Louis voudra bien dans la correspondance qu'il entretient avec moy, me mettre en état de donner au Roy de vos nouvelles et des siennes dont S. M. m'a expressément ordonné de l'instruire régulièrement.

Je suis avec tout l'attachement et le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur.

M. P. D'ARGENSON.

Digitized by Google

Quand il eut décidément renoncé à la gloire des armes et qu'il se fut fixé à Montbéliard, Frédéric-Eugène, un peu alourdi par les loisirs et la bonne chère, aimait à prendre de l'exercice dans les forêts de la Principauté.

Messieurs,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte d'aujourd'hui et par laquelle vous avez la bonté de me faire part de la grâce que le Sérénissime duc Régnant mon très cher frère vient de me faire en m'abandonnant les chasses dans les districts de Belchamp et Seigneuries de Granges, Clerval et Passavant, pour en jouir après l'écoulement des baux actuels des fermes de ces trois terres et de la forge d'Audincourt. En vous rendant mille grâces, Messieurs, pour cette agréable nouvelle que vous avez bien voulu me donner et pour la part que vous voulez bien y prendre, je vous prie d'être convaincu de toute la vivacité de ma reconnaissance pour l'empressement que vous avez témoigné à m'apprendre cette nouvelle marque des Bontés du Sérénissime duc Régnant mon très cher Frère, et à donner les ordres nécessaires dans les Seigneuries de Granges, Clerval et Passavant, relativement aux défenses de chasser dans ces districts. Je ne doute point que ces ordres produisent le meilleur effet pour le rétablissement desdites chasses. J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus parfaite considération et de l'amitié la plus sincère,

Messieurs,

Votre très humble et tout dévoué serviteur et bien bon et très sincère ami,

Frédéric-Eugène, duc de Wirtemberg.

Etupes, ce 11 d'août 1779.

Ce bon Prince fut père de onze enfants. Il faut croire que les soins de cette nombreuse famille laissaient peu de loisirs à la princesse leur mère, Frédérique-Dorothée-Sophie de Prusse, nièce du Grand Frédéric. Nous n'avons d'elle qu'une procuration, un court billet de remerciements à des vœux de Nouvel An adressés par le Conseil de Régence, et une lettre de recommandation écrite par son secrétaire.

Mais j'ai hâte de vous présenter le joyau de la collection. C'est une lettre de leur fille Marie Féodorowna, écrite de Russie, le 9/20 mars 1797, « veille de notre départ pour Moscou. » La mignonne enveloppe carrée porte d'un côté le timbre postal de St-Pétersbourg et l'adresse de Monsieur le Prince Eugène de

Digitized by Google

Wurtemberg, Lieutenant général, chef d'un régiment d'hussards et gouverneur de Glazau au service de S. M. le Roi de Prusse, Chevalier de l'ordre de l'Aigle noir, à Oels en Silésie ; de l'autre côté un cachet de cire rouge, admirablement conservé, aux armes impériales de Russie. Voici ce que la femme du tzar Paul I écrivait à son frère :

Mes bien chers amis, j'ai attendu votre réunion à Oels pour avoir le plaisir de vous écrire et de vous assurer de mon tendre souvenir. Je vous avoue, mon bien cher frère, que c'est avec un sentiment de peine que j'ai vu que vous rentrez dans le service actif. Votre santé me fait trembler. Vous croyez votre mal interne guérit, Dieu le veuille, mais qui vous garantit qu'un exercice trop violent ne vous cause de nouveau des sencations désagréables, enfin je vous avoue que cela me chipotte beaucoup, et que si j'étais à la place de ma bien chère sœur, je vous aurais bien et bien querellé. Nous partons demain de grand matin pour Moscou, c'est vous dire mon ami que nous sommes dans les embarras de ces derniers momens. Je tâcherai de vous donner de mes nouvelles de Moscou. Je fais mille vœux, chère et tendre sœur, pour que vous avanciez heureusement dans votre grossesse. Vous devez vous ménager d'autant plus que vous avez été maladive tout ce temps.

Nous laissons nos enfants cadets à Pétersbourg, cette séparation m'a fait peine, mais enfin il n'étoit pas prudent de les exposer aux fatigue et hasard du voyage. Expliquez-moi mon cher Eugène qu'est-ce qui a fait manquer le mariage du cher Guillaume que ma tante de Hesse me dit romput. Voilà donc Louis marié, je vous avoue que j'en suis très affligée, premièrement le divorce est contre mes principes et en second lieu il est bien sûr que mon frère a beaucoup de reproches à se faire, ayant rendu sa femme très malheureuse. De l'humeur et du caractère que je connois à Louis (qui a sûrement un bon cœur mais qui est peu délicat dans ses manières et qui manque souvent de tact), je prévois que sa seconde femme sera tout aussi malheureuse que la première, et que dans une année d'ici ils seront mutuellement aux regrets de s'être marié. Je ne confie ceci qu'à vous, mes amis, et je compte bien surement sur votre discrétion que vous n'en ferez pas d'usage. J'embrasse bien tendrement vos bons et chers enfants, mais surtout vous, mes bien chers amis que mon cœur affectionne avec tant et tant de tendresse : pensez souvent à moi, et soyez persuadé que tant que je vivrai je suis et serai la plus tendre, la plus fidèle de vos amies et sœur.

MARIE.

Je t'envoie mon chère frère notre lettre du roi de Prusse.

Digitized by Google

Ces lignes, écrites au courant de la plume avec tant de naturel, ne révèlent-elles pas une femme de tête et de cœur, qui au ferme bon sens joignait la plus exquise délicatesse de sentiments ? D'autre part, sous le tendre enjouement de ces propos, ne sent-on pas percer un peu de tristesse, la tristesse des déracinés qui ne s'habituent jamais tout à fait à l'exil ? Elle fut des nôtres par ses années d'enfance et de jeunesse, elle resta des nôtres, la gracieuse Dorothée de Wurtemberg qui, devenue impératrice de Russie, n'oublia jamais les beaux jours d'Etupes.

Avant de quitter la famille de Frédéric-Eugène, je dois vous signaler encore huit jolies lettres de ses fils aînés, bambins de dix à treize ans, écrivant à leurs parents sous l'œil de leur précepteur, l'excellent Monsieur de Mauclerc. Je transcris trois de ces lettres, d'une grosse écriture d'enfants qui s'appliquent. Voici d'abord l'aîné, Frédéric, qui devint le premier roi de Wurtemberg :

Mon très cher père,

Le tendre respect et l'humble obéissance que j'ai pour vous, m'obligera à l'accomplissement de tout ce que vous avez eu la grâce de nous écrire. Nous avons parcouru l'histoire de l'empereur Charles sept. Il a diné hier midi ici un père de la Miséricorde de Breslau qui fait une quête pour son cloître. Nous avons été à l'exercice où nous avons premièrement rencontré les flanqueurs et l'arriere garde et après que Monsieur de Borck en a envoyés l'ordre elle est rentré dans l'Escadron, après cela on a formé les divisions et l'Escadron, après on a mit un point de vue qui était deux tambours et on y a déployés. Monsieur de Panewitz a été ici et a vu exercés l'Escadron, nous n'avons pas été à cet exercice puisque l'installation de Gradnauer c'est faite ce jour là et que nous y avons été prié. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Mon très cher Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et fils,

FRÉDÉRIC.

Treppow, ce 26 d'octobre 1777.

Voici Louis, celui qui était « peu délicat dans ses manières et manquait souvent de tact » :

Mon très cher Père,

Je vous souhaite de tout mon cœur que vous vous portiés bien. Nous avous été au manège. Nous avons traité dans la géographie de

Digitized by Google

Napple et du Roÿaume de Sicile. Dans l'histoire de Frédéric le Troisième. Nous avons traité du latin, et dans la phisique des cattre eleman, c'est à dire lau, le feu, la laire et le ciel, et comment le feu ce communique dans les corps les plus dure. Aÿe la grace de me mettre au pied de la cher tante Ferdinan, et à la cher Mama et à la cher tante Philipine. *Lundi.* J'ai fort mal fait chez Monsieur Holland dans la leçon de géométrie. *Mardi.* Monsieur Cless est content de moi dans la Religion, et Monsieur Holland dans l'histoire. *Jeudi.* Dans l'heure de Monsieur Holland je n'ais pas eu la moindre attencion. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et fils,

Treptow, le 4 octobre 1767. Louis.

Voici enfin Eugène :

A ma très chère et adorable mère, à la Solitude.

Ma très chère Mère,

Je ne puis vous exprimer la joÿe que j'ai, de ce que vous êtes en parfaite santé, et que vous jouissez de beaucoup d'agrémens. Je vous remercie très humblement des deux ducats que vous avez eu la grace de nous envoÿer, cette nouvelle bonté m'engagera à me corriger dès aujourd'hui davantage, de touts mes défauts, afin que je soÿe digne de vos précieuses graces et bontés. Je vous prie très humblement de me mettre aux pieds de mon très cher Père, en l'assurant de ma profonde et tendre soumission. Dans la phisique, nous en sommes à l'aiman ; il est composé de fer, de sel, de pierre, et d'huile; il ÿ en a deux sortes : l'aiman naturel et l'artificiel. On y remarque deux côtés ou l'attraction est beaucoup plus forte, qu'on nomme les poles, celui du Nord et du Sud; la découverte de l'aiguille aimantée a été fort utile pour la navigation, puisqu'elle a beaucoup contribuée à découvrir l'Amérique, et c'est à cela que l'Europe est redevable de ses plus grandes richesses. Dans la Géographie nous en sommes au Globe en général ; quand on le divise en trois parties, il se trouve qu'il ne contient qu'un tiers en terre et que les deux autres tiers sont en mer. Je me recommande très humblement à vos bonnes graces, et j'ai l'honneur d'être jusqu'au tombeau, avec le plus profond respect et la plus tendre soumission,

Ma très chère mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur et fils Eugène

Mr de Mauclerc vous supplie d'agréer ses profondes soumissions.

Treptow ce 9 octobre 1768.

Digitized by Google

Pauvres petits ! On leur apprenait tout, même et surtout la civilité puérile et honnête. Leur époque ne s'était point avisée des dangers du surmenage intellectuel et de la surcharge des programmes scolaires. Ils en pâtissaient.

Après l'idylle, la tragédie. Voici la Révolution.

Duvernoy compose ces vers mélancoliques :

Jardins d'Etupes en 1794.

Mortels qui du plaisir voulez suivre les traces
De ce jardin, gardez-vous d'approcher.
Hélas ! qu'y venez-vous chercher ?
Vous n'y trouverez plus les vertus ni les grâces.
La douleur seule a droit de s'y cacher.

La douleur elle-même est obligée de s'enfuir, car arrivent les acquéreurs de biens nationaux et les démolisseurs. Pourtant la Commission des arts fait de louables efforts pour conserver au moins les jardins. Les deux pièces suivantes en font foi :

Paris, le 22 messidor an 2 de la République française une et indivisible.

Le Président de la Commission Temporaire des arts, adjoint au Comité d'Instruction publique.

Aux administrateurs du District de Montbéliard.

Citoyens,

La Commission temporaire des arts apprend qu'à la maison d'Etupes, située dans votre arrondissement, il existe une orangerie et beaucoup de plantes rares dont nous avons le catalogue. La Commission des Revenus nationaux a eu raison d'ordonner la vente des Orangers, puisqu'ils n'étaient pas susceptibles d'être conservés, mais toutes les autres plantes doivent être soignées avec la plus grande attention, d'autant plus que la plupart sont très intéressantes. Nous vous invitons, citoyens, à prendre pour cet objet toutes les précautions qui sont en votre pouvoir. Cette surveillance vous est déjà prescrite par les décrets en date du 6 germinal, dont un exemplaire est ci-joint.

Une circulaire des Comités réunis des domaines et d'instruction publique vous parviendra sous peu. Les réponses que vous ferez à cette circulaire mettront ces deux comités à portée de prendre une détermination définitive, et de la présenter à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Le Président de la Commission temporaire des arts,

MATHIEU, député.

Digitized by Google

De la même aux mêmes :

Paris, ce 28 Brumaire, an 3me de la République une et indivisible.

Citoyens,

..... Vous annoncez qu'il existe en un coin du jardin national d'Etupes un amas de morceaux de portiques, de corniches et d'autres débris extraits des fouilles faites à Mandeure, cité célèbre du temps de Jules-César, et détruite par Attila. Vous êtes invités, Citoyens, à prendre provisoirement les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces fragments, qui sans doute présentent encore quelque chose d'intéressant pour les arts, et pouvant servir à diriger le goût et à propager les lumières.

Salut fraternel.

Le Représentant du peuple. Président de la Commission temporaire des arts,

MASSIEU.

Les Princes sont partis; Bernard de Saintes est arrivé. Sa signature figure au bas d'une pièce de comptabilité militaire, datée de Montbeillard, 5 pluviôse an 2. Il a frappé la ville d'une contribution de 400,000 livres en numéraire, qui fut réduite par le Comité de Salut public, ainsi qu'en témoigne cette pièce :

Extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention nationale, du sixième jour de germinal l'an deuxième de la République française une et indivisible.

Le Comité de Salut public, après avoir entendu les envoyés du district de Montbelliard, surseoit au paiement de ce qui reste à payer de la contribution imposée aux habitans de Montbelliard par Bernard de Saintes, représentant du Peuple, jusqu'à ce que son rapport ait été fait au Comité ou à la Convention pour ce qui concerne Montbelliard.

Signé au Régistre : COUTON, B. BARÈRE, CARNOT, ROBESPIERRE, BILLAUD-VARENNE, C.-A. PRIEUR, ST-JUST, COLLOT D'HERBOIS, R. LINDET.

Pour Extrait : CARNOT, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE.

Pendant que la Révolution apportait à Montbéliard de si grands changements, celui qui devait illustrer cette ville, Georges Cuvier, étudiait avec ardeur l'histoire naturelle, en Normandie où il était précepteur. Nous avons de lui deux lettres; l'une, datée de Caen, février 1791 et adressée à M. Guillaume Hartmann, chez M. son Père, conseiller d'Expédition à

Digitized by Google

Stuttgardt, traite de questions d'histoire naturelle. Elle est en allemand et en latin. L'écriture menue, régulière, nette, révèle déjà le savant habitué aux patientes recherches et aux méthodes rigoureuses. En marge sont dessinés à la plume deux scarabées et un lézard avec une perfection telle qu'il faut y regarder à deux fois pour se convaincre que ces figures n'ont pas été reproduites par quelque procédé lithographique ; au bas d'une page, six petites mouches – des ichneumons, dit le texte — sont peintes avec une extrême délicatesse. Impossible de regarder ces trois grandes pages, qu'on ne pourrait d'ailleurs guère lire qu'à la loupe, sans se sentir pénétré d'admiration et de respect. La seconde de ces lettres, écrite du Jardin des Plantes, le 8 avril 1806, recommande à Desgenettes, inspecteur général du service de santé des armées, « un jeune homme de mérite » Georges-Louis Duvernoy, qui désirait entrer comme médecin dans les hôpitaux en formation à Montbéliard et à Neufchatel. C'était le fils du surintendant Jean-Jacques Duvernoy. Il fut lui-même un anatomiste distingué et, après avoir collaboré avec Cuvier, professa la zoologie à Strasbourg et à Paris. Un autre collaborateur de Cuvier, Charles Laurillard, est représenté dans notre dossier par deux lettres de recommandation données à des jeunes gens. Ces savants avaient bon cœur; ils s'aidaient les uns les autres et ils aidaient les jeunes.

Me voici arrivé, Mesdames et Messieurs, au terme de cette revue très incomplète et pourtant déjà trop longue. Au moment de vous remettre ces autographes dont le plus ancien remonte à l'an 1560, et qui, par ce qu'ils laissent entendre plus encore que par ce qu'ils disent expressément, racontent tant de choses intéressantes, je ne puis me défendre d'un double regret : le regret légèrement égoïste de me séparer de ces richesses que j'ai possédées durant quelques mois, et le regret surtout de vous en avoir si mal parlé. Pardonnez à mon ignorance qui n'a pas su déchiffrer les écritures allemandes tourmentées du XVII^{e} siècle et qui a passé peut-être à côté de pièces intéressantes sans se douter de leur valeur. Que ceux d'entre vous qui aiment les choses du passé feuillettent à leur tour ces vieux papiers. Ils y feront sans doute des découvertes. En tous cas, ils ne regretteront pas les quelques moments donnés à cette flânerie à travers l'histoire de notre Pays.

L. Ahnne.

Digitized by Google

DE LA DISPERSION

DE

QUELQUES PLANTES INDIGÈNES

ET DE

Quelques Plantes exotiques naturalisées

A

MONTBÉLIARD ET DANS LES ENVIRONS

(Note lue à la réunion générale du 29 Juin 1905)

PAR

M. Léon BERNARD

Si la constitution générale de la flore d'une région, déterminée par l'altitude ou la latitude, la température et l'humidité, est restée à peu près constante depuis les dernières époques géologiques, des causes secondaires contribuent à la modifier dans quelques-uns de ses détails. Ainsi les vents, les eaux courantes transportent des graines qui, par leur petitesse ou par les aigrettes dont elles sont pourvues, vont à de grandes distances se fixer sur un sol propre à leur germination. La navigation joue le même rôle : des fragments de plantes très vivaces, fixés à la carène des na ires, viennent se déposer sur un nouveau littoral et y prennent racine. Je citerai, dans ce cas, l'*Elodea Canadensis*, plante du Canada, qui, après avoir obstrué les canaux de la Hollande, de la Belgique, de l'Allemagne du Nord, il y a cinquante ans environ, a continué son invasion en France, pullule actuellement dans le canal du Rhône au Rhin, dans nos bassins de l'Allan, de la Savoureuse, de la Luzine, et sur quelques rives du Doubs.

Digitized by Google

Les animaux, surtout les oiseaux, concourent mécaniquement au transport des graines par les fruits dont ils se nourrissent; et l'homme, par les modifications qu'il fait subir au sol en transportant des matériaux qui contiennent des graines ou des débris de plantes vivantes, sur un nouveau terrain, en desséchant des marécages, amène ainsi un autre genre de végétation aux dépens des plantes autochtones ; ou d'une manière plus directe, il transporte au loin, sous d'autres climats, les végétaux qu'il cultive pour ses besoins et l'ornementation. Certaines espèces nuisibles ou indifférentes le suivent, pour ainsi dire à son insu, et si ces plantes trouvent dans le nouveau pays où elles viennent d'être jetées des conditions favorables, elles se développent en telle abondance qu'elles modifient l'aspect général de la végétation. Ainsi l'*Erigeron Canadensis* s'est tellement multipliée en France qu'elle compte au nombre des espèces les plus communes ; le *Mouron des oiseaux*, l'*Ortie dioïque*, venant d'Europe, sont des plantes acclimatées dans l'Amérique méridionale où elles étaient inconnues ; de même le Grand-Plantain s'est répandu aux Etats-Unis et y a été appelé par les Indiens *la Trace de l'homme pâle*.

A la suite de la publication en 1891, par la Société d'Emulation, de sa « Revue de la Flore de Montbéliard », notre éminent collègue, M. Contejean, avait continué à se tenir au courant des changements que les années apportent à notre flore, soit par introduction ou perte d'espèces, ou par la découverte de plantes indigènes qui avaient échappé aux observations des botanistes. En faisant paraître une étude très complète sur les Herbiers du Musée en 1895, M. Contejean l'avait fait suivre d'un état des plantes nouvelles ou disparues, et en 1902, il donnait, disait-il, son *dernier mot* dans les Mémoires de la Société. On pouvait encore espérer que ce n'était pas son dernier mot ; mais il avait fixé définitivement son séjour à Paris, loin des lieux qu'il aimait à parcourir de son pas décidé ; il fallut se rendre à l'évidence.

C'est pourquoi, en vue de donner communication à la Société des faits nouveaux ou intéressants qui sont venus à ma connaissance, je me permets de prendre aujourd'hui cette place qu'il occupait avec tant d'autorité.

Digitized by Google

FAITS DE DISPERSION OBSERVÉS

Geranium molle L. — Cette plante, que M. Contejean ne voyait plus à Montbéliard, s'y retrouve en particulier sur la Citadelle, le Mont-Christ et lieux avoisinants.

Trifolium scabrum L. — Très commun sur les pelouses de la Citadelle en 1905, en dessous de la propriété Cabet, tellement rare en certaines années, que M. Contejean le croyait disparu.

T. striatum L. — Commun sur les pelouses de la Citadelle, et sur le coteau du Parc en 1902, revu en 1905, assez abondant dans la première localité.

Diplotaxis erucastrum G.-G. Rouy. — **Erucastrum obtusangulum** Rechb. — Toujours très abondant à la gare d'Audincourt, à Montbéliard, nouvelle route d'Allondans, à Voujaucourt, près de la passerelle, route de la Forge à Liebvillers.

Lepidium virginicum L. — Montbéliard, à la gare des marchandises, Cité Bourcart, près de la route de Grand-Charmont.

Sedum Spurium Bieb. — Plante originaire du Caucase, remarquée à Montbéliard, en 1879, sur les coteaux de Fleur-d'Epine ; les tiges y sont encore tellement serrées et denses qu'elles détruisent les autres végétaux. Vieux murs à Héricourt, Pont-de-Roide, Hérimoncourt, Abbévillers.

Salvia verticillata S. — Cette plante a été trouvée par M. Strich sur la voie du chemin de fer, après le passage du tunnel contre Arbouans, puis près des sablières des Forges d'Audincourt. J'en ai remarqué une douzaine de pieds en 1905 sur une voie de garage à côté de la gare des marchandises; même localité.

Centaurea maculosa Lam. — Plante d'Alsace remarquée avec la suivante par M. Contejean, en 1893, à Voujaucourt, sur les bords de la route du Canal, en face de l'usine Scellier. S'y maintient toujours abondante.

Eragrostis poæoides Beauv. — Même origine, même localité, où elle persiste.

Digitized by Google

Limaria Cymbalaria Mill. — J'ai remarqué cette plante, très abondante sur les murs de Montbéliard, à Seloncourt, Audincourt, Châtelot. Dampierre-sur-le-Doubs, depuis plusieurs années.

Helianthus lætiflorus Pers. — Plante de l'Amérique du Nord introduite dans notre région depuis plus de 15 ans. On la distingue à ses capitules nombreux, de 5 à 10 centimètres de largeur, à fleurons jaunes entourant un disque brun-noir, sur des tiges de 2 mètres de hauteur, à feuilles longuement elliptiques. Cultivée pour ornement dans la vallée d'Hérimoncourt, elle donne un aspect particulier et agréable aux paysages d'automne. Par ses rhizomes nombreux et vigoureux, elle s'implante facilement ; elle se répand dans les décombres et peut compter dans notre flore.

Asperula galioides Bieb. — Cette plante, originaire d'Alsace et du midi de la France, que j'ai découverte en 1890, sur les talus de la voie ferrée de Voujaucourt à St-Hippolyte, s'y maintient abondamment. Elle provient de graines mêlées à des graines de sainfoin qu'on avait semées à l'origine pour consolider ces talus.

Chenopodium Vulvaria L. — Cette espèce d'ansérine, autrefois commune dans une rue de Montbéliard, avait complètement disparu. Actuellement et depuis 1902, elle vient en abondance sur la voie, en face de la gare, à Montbéliard.

Polygonum cuspidatum Lieb et Zucc. **P. Sieboldii** Hort. — La renouée à feuilles cuspidée est originaire du Japon. Elle se distingue par ses tiges de deux mètres de hauteur, par ses feuilles larges, ovales, tronquées à la base et terminées en pointe. Les rameaux se garnissent, vers la fin de l'été, de petites fleurs blanches en panicule effilée.

Par sa souche profonde et traçante, elle devient vite envahissante ; elle convient pour consolider les rives des cours d'eau et se répand facilement dans les décombres.

Elodea Canadensis Michaux. **Anacharis** Rich. — Plante aquatique qui s'est répandue depuis 30 ans environ dans le Canal du Rhône au Rhin, dans l'Allan, la Luzine et la Savoureuse. Je l'ai remarquée, en Mai 1905, sur les bords du Doubs

Digitized by Google

à Mandeure, Audincourt et Voujaucourt. Il serait intéressant de surveiller son extension dans la vallée du Doubs au-dessus de Mandeure.

J'ai pensé qu'il serait utile que ces observations fussent consignées dans les Mémoires de la Société d'Emulation pour prendre date. Bien que le chasseur de plantes soit lui-même actuellement une rareté dans les espèces rares, je compte qu'il en surgira encore dans la patrie des Bauhin, des Quélet, des Contejean, et, à ces botanistes de l'avenir, je dédie mes observations, espérant qu'ils y trouveront quelque intérêt.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU SUJET

D'UNE

Prétendue Prise de Montbéliard

DANS LES

COMMENCEMENTS DE LA RÉVOLUTION

PAR

M. V. HUBER * Q

Capitaine au 9me Bataillon d'artillerie.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU SUJET

D'UNE

PRÉTENDUE PRISE DE MONTBÉLIARD

DANS LES

COMMENCEMENTS DE LA RÉVOLUTION

Tout le monde a pu lire dans le « *Diairi* » du mois de Décembre 1904, l'histoire d'une soi-disant prise de Montbéliard par la jeunesse du département de Saône et-Loire. Cette anecdote est tirée de l'ouvrage intitulé « *Voyage dans les départements de la France* » par une Société d'artistes.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il ne semble pas inutile de reproduire *in extenso* le récit que fait J. La Vallée, ancien capitaine au 46e régiment, dans le fascicule relatif au département du Haut-Rhin (pages 21 et suivantes) :

« La mode des principautés en avait fondé une par hasard, dans ce département : c'est Montbéliard. Cette principauté, dans la France, est à peu près comme l'oiseau-mouche sur les branches d'un chêne. Quoiqu'il en soit, le prince de Montbéliard se croit bien plus, à lui seul, que toute une nation.

Un jeune homme du département de Saône-et-Loire a trouvé plaisant, depuis la Révolution, de faire, sans sabre, ni pistolet, ni fusil, une guerre à outrance à ce prince redoutable.

Mailli-Chateaurenaud, secrétaire d'un directoire, dont son père, aujourd'hui membre de la Convention nationale, était président, se met en tête de faire une compagnie de volontaires. Connu et aimé dans sa ville, bientôt 50 à 60 guerriers dont le plus vieux avait seize ans, se rassemblent autour du conquérant

Digitized by Google

de dix-huit ans ; on le passe au scrutin, et mon Mailli est colonel par l'absolue majorité. C'est peu que d'être colonel aujourd'hui, il faut se battre ; autrefois, c'était peu que de se battre, c'était beaucoup que d'être colonel. Mais, comment se battre ? Point de fusils, et la commune n'en peut fournir. Nos guerriers se ressouviennent qu'à vingt lieues de là existe un prince de Montbéliard dont l'armée peut bien, sur le pied de guerre, se monter à vingt hommes.

Vingt hommes ! c'est toujours vingt fusils si par hasard les arsenaux ont été bien fournis. On demande une commission secrète, on l'obtient, les sacs se font, l'on part, et grâce à une marche forcée, on arrive au pied de Montbéliard. On ne s'amuse pas à ouvrir la tranchée, ce n'est pas comme cela que les soldats de la liberté se battent à quinze ans ; leurs pères, dans les armées, de Montesquiou et de Dumouriez, ne leur ont pas donné cet exemple.

Quoi qu'il en soit, voilà nos jeunes conquérants devant Montbéliard, sans munitions, sans équipages, sans tentes, sans armes. Qu'importe ! ils avaient leur courage et pour des Français, c'est tout avoir.

Siège formé, trompette envoyé, sommation, tout ce qu'une armée commune met quinze jours à faire, nos jeunes héros le font en quinze minutes. Le gouverneur étonné demande à capituler. On lui accorde les honneurs de la guerre.

Nos braves entrent ; ils étaient venus sans armes, ils s'en retournent chacun avec un fusil, et un poste vraiment important, une citadelle faite pour soutenir ce qui s'appelle un siège dans les formes, s'humilie devant des enfants ; mais ces enfants sont des Français et la liberté planait sur leurs têtes. Chateaurenaud revient avec son bataillon dans ses foyers, où les palmes l'attendaient avec ses camarades. Rien n'est étonnant dans tout cela, que le silence que l'on a gardé jusqu'ici sur ce fait héroïque. »

Silence bien surprenant, en effet, puisqu'il n'est relaté dans aucun ouvrage sérieux postérieur à cette époque !

M. Meunier, au courant de mon innocente manie des recherches historiques, m'incita à prendre à son origine cet épisode de l'histoire locale de Montbéliard, à voir dans quelles conditions cette aventure a pu se présenter, et à faire part à la Société d'Emulation du résultat de mon étude.

Digitized by Google

Je me suis alors proposé de rechercher :

1° Si l'auteur du « *Voyage dans les départements de la France* » était digne de foi ; et quel fonds il y avait lieu de faire de sa relation.

2° Si le jeune Mailli-Chateaurenaud avait réellement existé et s'il était vraisemblable qu'il pût être le personnage principal du récit de La Vallée.

3° Quel pouvait être le lieu de départ de l'expédition.

4° Si le fait est vrai absolument, et, à défaut de documents précis, ce que l'on pouvait conclure de l'anecdote rapportée.

De ce qu'aucun ouvrage traitant de Montbéliard, pas même les *Ephémérides* de Duvernoy, ne relatent les faits de notre auteur, faut-il conclure qu'ils sont apocryphes? Evidemment, non.

Le manque de documents est à mon avis la seule cause de notre ignorance. Il est avéré qu'au moment du départ des princes de Montbéliard et à la suite des différentes occupations de la ville par les troupes françaises — car il y en a eu d'autres avant celle qui a été racontée plus haut et avant la prise de possession définitive de Bernard de Saintes — tous les documents et pièces historiques ont été transportées à Stuttgard.

Les auteurs se plaignent amèrement d'une pareille disette, si j'en juge par cette note de la page 883 des *Recherches historiques sur Mandeure*, par l'abbé Bouchey :

« Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu savoir ce que sont devenues les archives du district de Montbéliard. »

Il convient donc de ne pas rejeter, *a priori*, le témoignage de La Vallée d'autant que son ouvrage a eu les honneurs de la Convention et semble avoir été lu par nombre de personnes. On voit, en effet, dans le *Moniteur universel* du Jeudi 12 Avril 1792, 4e année de la Liberté ; *Bulletin de l'Assemblée nationale législative*. Séance du Mercredi 11 Avril :

« On annonce de la part d'une société d'artistes et de gens de lettres l'hommage d'un ouvrage intitulé : *Voyages dans les Départements de la France*, enrichi de cartes et de tableaux.

L'Assemblée agrée cet hommage, en ordonne mention honorable au procès-verbal et renvoie l'ouvrage au Comité de l'instruction publique, »

Sous la rubrique « Livres nouveaux », le *Moniteur universel*

Digitized by Google

des 22 Mai, 29 Juillet et 7 Novembre 1792 annonce successivement l'apparition des 9 premiers fascicules ; les 8e et 9e cahiers ayant trait aux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, je n'ai pas cru devoir pousser plus loin mes investigations.

Dans la crainte de paraître fastidieux, je ne vais citer qu'une seule de ces réclames, celle qui figure au supplément à la *Gazette nationale* du 29 Juillet ; elle fera voir que la Géographie de La Vallée était considérée comme un livre très sérieux :

« *Livres nouveaux*, — *Voyages dans les départements de la France*, 4e, 5e, 6e et 7e livraisons contenant les départements de la Seine-Inférieure, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord.

Cet ouvrage intéressant continue à se distribuer par cahiers, dont chacun contient un département ; le texte de chaque cahier est de 23 pages et porte une carte exécutée avec la plus grande netteté, sur laquelle sont marquées les routes ; les estampes en manière de lavis d'un effet piquant, tirées sur papier velin, forment une collection très agréable ; le texte explicatif qui les accompagne est écrit rapidement et avec chaleur. Ces deux qualités entraînent un peu d'incorrection, mais on les pardonne aisément à M. La Vallée en faveur du patriotisme éclairé, des anecdotes agréables ou intéressantes, et de la saine philosophie qu'il a répandue dans ce voyage, écrit en forme de lettre. »

J'ajoute que le prix de chaque livre était de 50 sous pour Paris et de 3 livres franc de port par la poste.

L'auteur du compte-rendu précédent fait allusion à la chaleur avec laquelle La Vallée écrit ses anecdotes ; il faut donc nous attendre à quelque exagération de sa part et le récit de la prise de Montbéliard, tel qu'il est fait, en est la preuve ; mais il n'est pas douteux qu'il repose sur un fond assez solide, et j'essaierai tout à l'heure d'en dégager la vérité ou ce qui en approchera le plus, à mon sens.

Mais campons d'abord le personnage de Mailli-Chateaurenaud :

Au premier abord, je ne savais pas trop à quel saint me vouer quand je me suis décidé un beau jour — cela date du mois de Novembre dernier — à consulter le Bottin pour la ville de Mâcon. Je m'aperçois qu'il existe dans cette ville une académie, et sans référence d'aucune sorte, je m'adresse au Secrétaire de la Société de l'Hôtel Senecé, à qui je demande si j'ai des chances

Digitized by Google

de trouver dans les archives de Saône et-Loire des renseignements sur Mailly.

La réponse ne se fait pas attendre, et j'en remercie bien vivement M. Duréault, le Secrétaire de l'Académie de Mâcon qui m'assure que Mailly avait été marquis de Châteaurenaud, qu'il avait bien été membre de la Convention, et qu'au surplus ma propre lettre avait été envoyée par lui à M. Guillemaut, sénateur de Saône-et-Loire, descendant de la famille Mailly, qui se ferait un plaisir de me donner des détails très amples sur ce qui m'intéressait.

Je reçois, en effet, à la fin de Décembre, de M. le Sénateur Guillemaut, à qui je dois publiquement exprimer ma gratitude, les deux volumes de son histoire de la Révolution dans le Louhannais, avec une lettre très aimable, dont je me permettrai de donner quelques extraits :

« Mailly-Chateaurenaud, dont vous parlez pour le fait de Montbéliard, dit-il, était le fils de mon bisaïeul Antoine Mailly, député à la Constituante pour Saône-et-Loire. Le conventionnel Mailly a eu un grand nombre d'enfants (plus de vingt), et ma grand'-mère, Mme Guillemaut, mère du Général Guillemaut, mon oncle décédé, en était une — pour préciser celui qui avait 18 ou 19 ans, il faudrait que j'aie certains documents entre les mains : ce doit être Charles. »

Sur quel fondement cette dernière assertion repose-t-elle ? Ouvrons l'*Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, nous trouvons à la page 88 des détails précis sur le nombre d'enfants du conventionnel Mailly : « Il avait de sa première femme Alexandrine de Damas, neuf enfants dont nous verrons plusieurs *se distinguer par plusieurs actes* et avoir une fin glorieuse dans les armées de la République. Il en aura douze autres de sa seconde femme, Rosalie Receveur, qui mourut à Louhans en 1852 à l'âge de 92 ans. »

L'aîné, Eugène Rossoline — spécifie le renvoi 2 de la même page — se trouvait dans la salle de la Convention lorsqu'elle fut envahie dans la journée du 1er Prairial (20 Mai 1795) ; il fut atteint de deux coups de feu en défendant l'Assemblée et reçut après la séance, l'accolade fraternelle du Président pour le courage qu'il avait montré. (Décembre. Allonier. *Dictionnaire de la Révolution française.)*

Digitized by Google

Le second Charles Axiopiste, jeune volontaire à qui le Conseil général de Saône-et-Loire *avait offert une épée en 1792* « sachant qu'il s'en servira pour repousser les ennemis de nos libertés et leur prouver que les Français mourront plutôt que de retomber dans l'esclavage », mourut à l'âge de 19 ans des suites des blessures qu'il reçut au siège de Mayence.

Pourquoi lui eût-on offert cette épée d'honneur, si le jeune Axiopiste n'avait pas accompli quelque action sortant du commun ? Je m'imagine que c'est pour son zèle à enrôler des volontaires, pour son patriotisme, pour son civisme et peut-être aussi pour sa conduite à Montbéliard ; car l'expédition, si elle a eu lieu, s'est faite sûrement dans cette année 1792.

Tout porte donc à accepter le jeune Charles Mailly comme le chef de cette marche sur Montbéliard, de préférence à son frère Minerve qui pourrait tout aussi bien être le héros de l'aventure ; il n'y a guère plus d'une année de différence d'âge entre les deux jeunes gens, et il semble qu'ils étaient tous deux doués du même esprit aventureux, si j'en juge par ces documents puisés dans l'ouvrage de M. le Sénateur Guillemaut : « *Lettre de Mailly à son homme d'affaires Niffet, du 6 Mai 1793* : — J'ai mon fils aîné avec moi, je suis occupé à panser ses blessures ; déjà six sont guéries, il ne lui en reste qu'une à l'épaule qui suppure encore, mais il ne sera pas estropié. Pour Charles, il est avec son bataillon dans les lignes de Wissembourg, en face des Prussiens ; il me marque qu'il compte aller débarrasser son frère qui est enfermé et assiégé dans Mayence. Celui qui est à Mayence, c'est Miverve : mais ils sont là 22,000 hommes, et ils pensent bien se défendre. »

On sait que la garnison de Mayence dut capituler le 23 Juillet et que les défenseurs en rentrant en France furent dirigés sur la Vendée.

Minerve comptait parmi eux, et il fut blessé au cours d'une action par les Vendéens. Son père parle plusieurs fois de lui dans ses lettres à Niffet.

« Minerve est à la mort, à la suite de ses blessures, écrit-il le 23 Octobre 1793, il est à l'hôpital de Nantes, il ne peut plus écrire ; son chirurgien m'écrit, il me mande que toutes espérances ne sont pas encore perdues, quoiqu'il ait la gangrène et des hémorragies fréquentes. Je ne sais, s'il en revient, s'il ne sera pas estropié. »

Digitized by Google

Et dans une autre lettre le 16 Novembre

« J'ai eu des nouvelles de mes enfants dernièrement. L'un est à Saverne; il écrivait du bivouac, au pied d'un chêne, à sa sœur, le 25 Octobre. L'autre est à l'hôpital de Nantes. Il voudrait bien émigrer de cet hôpital, mais il y est encore au moins pour 4 ou 5 décades sans pouvoir sortir de son lit de douleurs. Elles seront bientôt oubliées.... »

Minerve Mailly survécut à ses blessures; il servit plusieurs années encore dans les armées de la République. Il devint capitaine d'état-major du général Berthier et mourut à l'âge de 24 ans au siège de St-Jean-d'Acre.

Ces détails biographiques font voir qu'il ne serait pas impossible que Minerve aussi bien que Charles fut venu à Montbéliard. Pourtant l'épée d'honneur fait pencher la balance en faveur de Charles, et je me range absolument à l'avis de M. Guillemaut.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'on ne retrouve pas trace de la commission secrète donnée au jeune Mailly et dont parle La Vallée. Elle n'existe plus dans les papiers de famille, car M. Guillemaut a dû les chercher pendant son séjour à Louhans au mois de janvier dernier, et il m'avait donné l'assurance qu'il « serait heureux de me donner des renseignements plus précis encore que ceux que je trouverai dans son ouvrage. »

C'eût été un jalon excessivement précieux pour ma recherche de la vérité; — en outre la commission eût indiqué de façon précise la ville d'où l'expédition était partie.

Il est impossible que ce fût Louhans, qui est le pays d'origine de Mailly; car Louhans est à une bonne quarantaine de lieues de Montbéliard, et malgré les quelques incorrections qu'on peut reprocher à La Vallée, je suis convaincu qu'il ne s'est pas trompé du double sur une appréciation de distance.

Il faut donc chercher une autre ville qui se prête mieux au récit. Je ne sais pourquoi j'ai pensé à Dôle? Est-ce parce que Bernard de Saintes est venu ici en 1793 avec le bataillon de Dôle? Je ne pourrais le dire, mais j'ai vu que la distance de cette ville à Montbéliard était à peu près d'une vingtaine de lieues et j'ai fait part de ma supposition à M. Guillemaut qui me répondit ceci :

« En 1792, après la Constituante, pendant la Législative,

Digitized by Google

Mailly était Président du Directoire du département de Saône-et-Loire.

Mais une partie de sa famille habitait Dôle ; sa fille aînée certainement et tous ses fils du premier lit (Charles en était) étaient le plus souvent avec elle. C'est vraisemblablement de Dôle plutôt que de Mâcon ou de Louhans que les jeunes gens sont partis.

Je dis Dôle et non Vesoul, car quoique propriétaire du château de Franchevelle en Haute-Saône, pendant la période qui nous occupe, il était plutôt en Saône-et-Loire ou en Comté, Dôle étant assez rapproché de Châteaurenaud, dont Mailly était marquis sous l'ancien régime. »

D'ailleurs, il est bien certain que les fils de Mailly étaient à Dôle à cette époque. Je lis, en effet, dans l'*Histoire de la Révolution*, à la page 153, 2e volume : Mailly avait alors 14 enfants, dont plusieurs parmi ceux qu'il avait eu de sa première femme à Dôle et à Franchevelle, en son ci-devant château de la Haute-Saône, et les autres, ceux du second lit, très jeunes, étaient les uns à Paris, et les plus jeunes à Louhans et à Châteaurenaud.

Il me paraît incontestable que l'endroit d'où est partie l'expéditon de la jeunesse de Saône-et-Loire est bien la ville de Dôle. La distance de cette ville à Montbéliard, la certitude que le jeune Mailly y a demeuré à l'époque probable de son équipée, tout concorde à donner à cette assertion l'apparence de l'absolue vérité.

Aussi, n'ai-je pas mis à exécution l'intention que j'avais eue d'abord de me mettre en relations avec un chercheur du département du Jura, car ma conviction est faite.

Je sais bien qu'elle n'est fondée sur aucun document authentique ; mais il faut considérer que les archives ont émigré à Stuttgard en 1793 et que, fussent-elles restées à Montbéliard, le Gouverneur se serait bien gardé sans doute d'enregistrer un acte de couardise. Et qui nous dit que c'est de la couardise plutôt qu'un acte de bonne politique ? J'imagine qu'en voyant arriver cette bande de gamins et de jeunes gens, le gouverneur de la Place a dû s'enquérir de ce qu'on voulait. En somme, les volontaires manquaient de fusils en France, tous les directoires de district étaient en quête d'armes ; j'en ai eu maintes preuves, au cours de mes lectures sur la Révolution. C'était donc des fusils qu'on demandait et, pour se débarrrasser de cet essaim

Digitized by Google

turbulent de jeunes patriotes, le commandant du Château a cru prudent et sage d'en faire distribuer un nombre suffisant pour contenter le jeune Mailly et lui faire prendre la route du retour.

Je disais tout à l'heure que c'était un acte de bonne politique, car c'était se concilier les intentions bienveillantes de la jeune République et retarder l'annexion du pays de Montbéliard à sa puissante voisine. Tous les petits Etats de l'Allemagne montraient une répugnance sensible à faire partie de la coalition dans laquelle les appelaient sans relâche l'Autriche et la Prusse; le Wurtemberg, en particulier, n'entrera dans la confédération qu'après l'exécution de Louis XVI; même pendant le procès du roi, il évitera toute manifestation hostile à la France. On lit, en effet, dans la *Gazette nationale* du 25 Décembre 1792, les lignes suivantes écrites par un correspondant du *Moniteur* : « Parmi les Etats de l'Empire qui n'ont pas envoyé d'instruction à leurs ambassadeurs à la Diète pour une guerre d'Empire, se trouve le Wirtemberg. »

La République, il est vrai, fidèle à son principe de ne faire la guerre qu'aux tyrans et non aux peuples, et de ne porter les armes que sur le territoire des ennemis qui l'attaquaient, écartait tout conflit avec une extrême modération ; c'est ainsi que malgré les velléités d'accaparement du département du Doubs, la petite république de Mandeure a pu subsister au milieu des populations républicaines de ce département, pendant les 18 mois qui ont suivi la mort de l'archevêque de Besançon.

Il y a donc des présomptions, tout au moins, pour que la version que j'ai donnée précédemment soit plausible et très acceptable ; les concitoyens de Mailly, surpris et flattés du succès d'un des leurs et ignorant les dessous de la politique et les raisons qui ont fait agir le Gouverneur de Montbéliard, durent décider alors d'offrir une épée d'honneur à Charles Mailly-Chateaurenaud.

Toutes ces choses sont alors parvenues, en s'amplifiant, au capitaine La Vallée qui en a profité pour en faire le thème d'une anecdote à sensation et exalter son lyrisme patriotique, révolutionnaire et républicain.

C'est, je crois, sous cette face qu'il faut envisager l'épisode de la prétendue prise de Montbéliard par la jeunesse de Saône-et-Loire.

Digitized by Google

Les découvertes successives des preuves morales et toutes relatives qui m'ont permis de bâtir mon hypothèse m'ont valu du moins, si je me suis trompé, des joies qu'apprécieront surtout les *dilettanti* de recherches historiques.

Et la Société d'Emulation de Montbéliard y verra, j'en suis assuré, un témoignage de mon bon vouloir, de l'intérêt bien vif que je porte à son existence, à ses membres dont l'érudition est si variée, à ses travaux et à sa prospérité.

Avril 1905. V. HUBER.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

Léopold-Emmanuel BERDOT

AVEC

M. DE FABER

PUBLIÉE

Avec une Introduction et des Notes

PAR

John VIÉNOT

Digitized by Google

Digitized by Google

LÉOPOLD EMMANUEL BERDOT
1712-1787

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Je n'attribue pas à la *Correspondance* que je publie une importance historique exceptionnelle. Pourtant, aucun ami de l'histoire de Montbéliard ne la lira sans plaisir et elle peut apporter à l'historien de profession quelques traits utiles. Elle nous fait pénétrer dans la vie intime de la haute bourgeoisie montbéliardaise en 1748. Elle nous renseigne sur ses idées et sur ses sentiments, sur sa manière de vivre et de penser. L.-E. Berdot représente l'esprit local dans ce qu'il a de plus fin et de meilleur. Quand on aura parcouru ses lettres, on aura une idée approchante de la vie locale dans la bourgeoisie d'alors.

Ces lettres touchent par un point à l'histoire générale en nous révélant une partie des tribulations incessantes dont avaient à souffrir les populations des quatre seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot. La triste politique de Louis XV livrait encore à l'intolérance une foule de victimes et parmi elles il faut compter ces malheureuses populations des seigneuries dont Berdot nous raconte les misères et les espérances tôt déçues.

Le lecteur saura apprécier la valeur de première main des renseignements que nous donne à cet égard le spirituel et consciencieux correspondant de M. de Faber.

Celui-ci, Guillaume-Eberhardt de Faber était à Montbéliard depuis quelques années comme directeur de la Chancellerie quand il fut nommé par son prince, son représentant et son plénipotentiaire à la Cour de Vienne. Il avait à Montbéliard de solides amitiés. Il avait été reçu gratuitement à la bourgeoisie de la ville le 14 mai 1743. En la quittant, il avait le désir d'y revenir un jour et, dans ces conditions, il avait besoin d'être exactement renseigné sur ce qui se passait et aussi sur ce qui pouvait se préparer dans le petit monde du Conseil qui administrait le pays au nom du souverain régnant le duc Charles-Eugène de Wurtemberg.

Digitized by Google

Il ne pouvait choisir un meilleur correspondant que le médecin L.-E. Berdot.

Celui-ci était né le 13 octobre 1712 dans le village de Clairegoutte où son père était alors pasteur.

David-Nicolas Berdot père n'était pas le premier venu. Fils du pasteur Jean-Pierre Berdot, de Glay, où il était né, il avait étudié à Tubingue de 1692 à 1698. Il avait ensuite été précepteur du jeune duc Ernest-Auguste de Saxe-Weimar. Rentré dans son pays, il avait été appelé au poste de pasteur à Clairegoutte (1712). Il y resta jusqu'en 1723 pour aller à Trémoins. En quittant Clairegoutte, D.-N. Berdot consigna sur le registre de la paroisse les réflexions suivantes qui ne sont pas sans valeur pour l'histoire des mœurs et qui peuvent être instructives pour les amis « quand même » *du bon vieux temps* : « J'ai très souventes fois publié et en particulier averti le plus sérieusement et le plus sincèrement qu'il se peut, les jeunes gens et spécialement les garçons de la paroisse qui, pour la plupart, m'ont fait toujours beaucoup de peine pendant mon ministère par leur licence irréfrénée, par leurs débauches, par leurs profanations du jour du Seigneur, par leurs courses, chansons, huées, si opposées à la modestie chrétienne, surtout pendant les nuits qui précédaient ou qui suivaient immédiatement le dimanche, par se battre quelques fois ; par entrer et demeurer nuitament dans les chambres des filles, aussi plusieurs fois censurées fortement pour permettre cette indigne et malhonnête entrée, et par ne se trouver pas dans les saintes assemblées et particulièrement dans les catéchisations. Le Père de miséricorde pardonne pour l'amour de Jésus-Christ tous mes manquements pendant mon ministère à Clairegoutte et convertisse efficacement par son Saint-Esprit dans sa Parole tout ce qui est à convertir, relève les âmes troublées, raffermisse celles qui chancellent et fortifie de plus en plus celles qui sont debout. Amen. »

Voilà le vœu d'un brave homme ! Berdot père resta à Trémoins un an seulement. En 1724, il fut appelé comme diacre, puis comme pasteur en titre de la paroisse St-Martin de Montbéliard. En 1735, la confiance du Conseil l'appela à la Surintendance ecclésiastique. Il mourut l'année suivante.

Il avait été le premier maître de son fils Léopold-Emmanuel ; il l'envoya ensuite étudier au gymnase de Montbéliard, puis à

Digitized by Google

l'Université de Bâle. Le jeune homme avait adopté la profession de son grand-père maternel, le médecin Jean-Nicolas Binninger. Etabli à Montbéliard, il sut y faire respecter et sa profession et sa personne et il y fournit une longue carrière. Il mourut en 1787 laissant derrière lui une nombreuse descendance et une réputation étendue de praticien utile et distingué (1).

La plupart des lettres de Berdot que nous publions ici peuvent se passer de commentaire. Il n'en est pas tout à fait de même de celles qui ont trait aux événements politico-ecclésiastiques de 1748.

Il est impossible de comprendre, de s'expliquer entièrement les lettres de Berdot sur les événements dont il fait le récit à son correspondant, si l'on ne remonte un peu haut dans l'histoire d'ailleurs particulièrement malheureuse et tourmentée des seigneuries adjointes au Comté de Montbéliard.

Sans remonter à l'origine de la formation territoriale de ces possessions, disons seulement que la seigneurie de Blamont fut acquise en 1506 par les comtes de Montbéliard ; les seigneuries de Clémont, Héricourt et Châtelot furent acquises en 1562 et, toutes, elles furent gouvernées par les comtes de Montbéliard, en toute suzeraineté, tant que le comté de Bourgogne (la Franche-Comté) resta sous la domination de l'Espagne. Il est vrai que cette puissance essaya plusieurs fois de contester cette suzeraineté, mais ses prétentions furent finalement repoussées par un arrêt solennel du Parlement de Grenoble à l'arbitrage duquel les parties contractantes avait fait appel (15 juillet 1614). (2).

L'arrêt de Grenoble assura pour quelques années la liberté religieuse des habitants des seigneuries qui depuis longtemps avaient adopté la Réforme. L'édit de restitution de Ferdinand II ne modifia point leur situation religieuse. La guerre de Trente ans, en dévastant et ruinant une fois de plus ces malheureuses seigneuries, ne porta pourtant pas atteinte au libre exercice du culte. Le traité de protection conclu en 1633, renouvelé en 1644, qui mettait Montbéliard et ses dépendances sous le pou-

---

(1) Cf. Ch. Duvernoy, *Notice sur quelques médecins nés ou établis à Montbéliard*, Besançon, 1833.

(2) Voyez : Bibl. nat. Paris, f. f. ms n° 3787 et le dossier d'ailleurs incomplet et conduisant à des conclusions inexactes que s'était fait préparer Le Tellier, Bibl. nat. f. f. 5571.

Digitized by Google

voir militaire de la France ne produisit que quelques tracasseries sans porter atteinte aux libertés essentielles des habitants. Les traités de Wesphalie qui sont à tant d'égards un monument de tolérance, avaient paru assurer encore la précieuse liberté religieuse. Mais l'ambition de Louis XIV et ses prétentions à l'établissement universel de l'unité de doctrine, furent la source pour Montbéliard et pour les seigneuries surtout, de maux sans fin. L'article IV paragraphe 15 du traité d'Osnabruck porte bien en effet que : « Les princes de Wurtemberg de la ligne de Montbéliard seront rétablis en toutes leurs seigneuries situées en Alsace ou ailleurs et nommément en leurs fiefs de Bourgogne, Clerval et Passavant, et seront remis par les deux parties au même état, droits, prérogatives et particulièrement en la *dépendance immédiate de l'Empire* dont ils jouissaient avant le commencement de la présente guerre. » Ainsi, les droits de Montbéliard étaient formellement reconnus — mais — comme le remarque M. Beaulieu — pour ce petit peuple impuissant et inoffensif, il aurait mieux valu une bonne armée (1); Louis XIV le lui fit bien voir. Par une de ces habiletés diplomatiques qui porterait un autre nom en morale vulgaire, la *clause d'immédiateté d'empire*, spécifiée dans le traité de Suède, était omise dans le traité de France. « Il était permis, dit très bien M. Beaulieu, de regarder cet oubli certainement volontaire, comme le résultat d'une politique habile, qui voyait loin dans l'avenir. La Bourgogne revendiquait la mouvance du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries. Or, la France restait en guerre avec l'Espagne. Au cours de cette guerre, la France pouvait conquérir définitivement et garder par traité la Franche-Comté. Qui sait alors si elle ne reprendrait point pour son compte les prétentions du comté de Bourgogne sur Montbéliard (2).

Et, en effet, deux ans après la seconde conquête de la Franche-Comté, Louis XIV s'empara de Montbéliard sous prétexte que le duc Georges avait violé la neutralité. En 1679, il se fait adjuger par le parlement de Besançon la suzeraineté sur les quatre seigneuries et en 1680 sur le comté de Montbéliard lui-même.

---

(1) *La politique montbéliardaise après la Guerre de Trente Ans*, Mém. de la Soc. d'Emulation de Montbéliard, t. XXV. p. 77.

(2) *Ibid.* p. 79.

Digitized by Google

Le malheureux duc Georges eut beau protester de son bon droit. Les traités les plus solennels sont peu de chose quand on ne peut les appuyer de la force. Il se retira à Bâle, puis en Silésie et resta dix-huit ans éloigné de son comté, c'est-à-dire jusqu'à la paix de Ryswick. Cette paix le réintégrait dans ses états, mais l'ambiguité voulue de 1648 se retrouva dans le traité de 1697 et la rédaction habile des articles 4 et 13 permit à la mauvaise foi de Louis XIV et à la puissante influence du clergé romain, de trouver des prétextes multipliés à de nouvelles usurpations. En 1699, le duc Georges agonisant avait vu la messe publiquement établie par la force dans une ville où il n'y avait pas de catholiques. Son fils, Léopold-Eberhard se vit enlever successivement tous les droits souverains que ses prédécesseurs avaient longtemps exercés dans les seigneuries tant au spirituel qu'au temporel. A sa mort, en 1723, sous prétexte des contestations survenues entre les enfants illégitimes de ce prince et la maison de Wurtemberg, le séquestre fut apposé par la France sur les seigneuries. J'emprunte à une note inédite de Charles Duvernoy la description rapide du régime des seigneuries sous le séquestre, c'est-à-dire de 1723 à 1748. « Pendant sa durée, comme depuis l'année 1699, chaque semaine peut-être a été marquée par l'arbitrage et l'intolérance. Pour se borner aux choses ecclésiastiques, nous dirons que le simultané fut introduit dans quelques églises, que dans d'autres tout exercice du culte protestant fut supprimé et qu'il ne resta plus à la population évangélique qui, dans le principe, formait la généralité des habitants sur les 26 temples qu'elle avait possédés exclusivement à l'époque de l'année normale de 1624 et qui avaient été construits et réparés aux frais communs des paroisses et de la recette ecclésiastique que ceux de Roches, d'Hérimoncourt, de Vandoncourt, de Pierrefontaine, de Brevelier, d'Echenans-sous-Montvaudois, de Vians, de Tremoins et de Champey et, avec l'alternat (1) ceux d'Héricourt, d'Autechaux, de Voujaucourt et, sauf erreur, de Chenebier, que plusieurs résistances partielles ne furent apaisées que par l'effusion du sang, que quelques pasteurs, notamment ceux de Saint-Maurice et Chagey et beaucoup de maîtres d'école subirent les rigueurs d'une longue et dure captivité et que le petit nombre des ecclésiastiques conser-

(1) Le *simultaneum*.

Digitized by Google

vés en fonctions furent forcés de partager avec les curés intrus leurs dîmes et autres revenus paroissiaux, et qu'ils n'auraient pu s'entretenir avec des ressources aussi insuffisantes, si, chaque année, et jusqu'à l'époque de la Révolution, les ducs de Wurtemberg (auxquels la France n'a toutefois jamais contesté la nomination des desservans dans les quatre terres, ni les autres droits épiscopaux) n'étaient venus efficacement à leur secours; que pour accroître promptement le nombre des catholiques et procurer ainsi l'exécution de l'ordonnance de Louis XV du 1er mars 1727 portant « que lorsqu'il existerait dans un village des seigneuries *sept* familles de la communiou romaine; le chœur de l'église devait leur être remis et le cimetière partagé », on achetait des abjurations à prix d'argent, et l'on exemptait les nouveaux convertis de tous impôts et autres charges, ou bien l'on envoyait des missionnaires dans les campagnes et l'on obligeait les habitants du rit évangélique d'assister à leurs prédications trop souvent furibondes. On leur défendait sous peine des galères d'assister à des cérémonies de leur culte dans des paroisses voisines, les enfants nés d'un père ou d'une mère catholique devaient être élevés dans cette religion, etc., etc., et quand tous ces moyens et d'autres non moins vexatoires, étaient sans effet, on introduisait dans les lieux protestants des catholiques étrangers qu'on appelait à participer à tous les profits de la communauté, à qui même on faisait des concessions immobilières au préjudice des habitants anciens et lesquels étaient constamment les dénonciateurs de ceux-ci et les espions du prêtre romain. Le peu de succès des justes représentations faites à des reprises multipliées par la Cour de Stoucard à celle de Versailles, détermina enfin la première à céder à la nécessité. Par une convention arrêtée à Paris le 10 Mai 1748, le duc régnant de Wurtemberg reconnut la souveraineté de la France sur les seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt, Châtelot et il obtint à ce prix la restitution de leur domaine utile. L'article 3 renferme des dispositions relatives aux matières ecclésiastiques. A leur faveur, on fit de la part de Montbéliard, dans l'année même du traité, des démarches pour rentrer dans la jouissance des églises dont les protestants avaient été dépossédés, on y institua même des pasteurs, mais la France repoussa avec menaces toutes les tentatives et donna même occasion à quelques nouveaux griefs. La fin du règne de

Digitized by Google

Louis XV et plus encore celui de l'infortuné Louis XVI, malgré l'opposition constante du clergé (1) catholique, furent signalés par des mesures marquées au coin de la tolérance et de la justice. Toutefois, l'état de la religion évangélique, au commencement de la Révolution était loin de ressembler, dans les quatre terres, à ce qu'il avait été dans la seconde moitié du 16e siècle et pendant presque tout le cours du 17e. Il s'améliora par l'effet des décrets de l'Assemblée Constituante, mais il n'acquit la fixité, la stabilité qui formaient depuis si longtemps les vœux de tous les vrais chrétiens qu'aux deux époques si mémorables de la réorganisation des cultes sous Bonaparte et de la promulgation de la Charte constitutionnelle. »

Cette note, rédigée en 1827, et qui en porte la couleur, permettra au lecteur de mettre à leur place et de saisir dans leur lien historique, les événements racontés par Berdot à M. de Faber.

Nous aurons terminé notre tâche d'éditeur quand nous aurons remercié la famille Berdot de Colmar de nous avoir permis de copier et de publier ces lettres de leur aimable et spirituel aïeul.

JOHN VIÉNOT.

---

(1) Voir l'*Appendice*.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE

LÉOPOLD-EMMANUEL BERDOT

AVEC

M. DE FABER

Conseiller de S. A. S. M. le Duc régnant de Wurtemberg et son plénipotentiaire à la Cour impériale de Vienne.

Du 2e may 1748.

Monsieur,

Je suis très sensible à la grâce que me fait votre Excellence de me choisir pour son correspondant à l'absence future du cher M. *Schmidlin*, je m'estimerai fort heureux si je puis vous être de quelque utilité dans notre petit païs, en y attendant votre retour tant désiré, et je serais au comble de mes vœux, si je pouvais répondre, d'une manière qui vous soit agréable, à la confiance dont votre Excellence veut bien m'honorer, je m'efforcerai à m'en rendre digne, et à vous prouver dans toutes les occasions, que je serai, toute ma vie, avec un respect infini et le sentiment d'une parfaite reconnaissance,

De votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
L. B.

A Monsieur,
Monsr de Faber, conseiller d'Etat privé
de S. A. S. Monseigneur le Duc
Régnant de Wirtemberg et son
plénipotentiaire à la Cour Impériale
à Vienne.

Digitized by Google

Du 20 mai 1748.

Monsieur,

Je profite de la liberté que votre Excellence m'a accordée de lui écrire, mais je la supplie de vouloir bien, par préliminaire, m'excuser, si, en remplaçant le cher Mr *Schmidlin* dans les fonctions d'un écrivain hebdomadaire, je ne lui succède que dans l'attachement inviolable à votre chère personne, et nullement dans la beauté et netteté du style.

Ce cher ami partit d'ici vendredi dernier 17e du courrant à midi, messieurs les Ministres allemands, M. l'avocat *Duvernoy*, M. *Lalance*, M. *Pierre Duvernoy*, mon épouse et moi, sans oublier mon Charles qui lui servait de postillon, ont été ceux qui lui ont donné la conduite jusqu'à Belfort; Le Sr Diacre *Vallet* (1) et moi, restâmes avec lui jusqu'au lendemain, pour ne le pas exposer, la première nuit de son voyeage, à l'ennui de la solitude. Il se mit dans le carrosse de Strasbourg à 4 heures et demi du matin, il y a trouvé une fort bonne compagnie jusqu'à Strasbourg. Nous le regrettons infiniment, et ne l'avons quitté qu'avec larmes.

Un moment avant son départ d'ici, il reçut une lettre extrêmement obligeante de M. le Grand Ecuyer qui lui fit beaucoup de plaisir.

Enfin M. *de Thielle* doit avoir surmonté tous les obstacles qui s'opposaient à son avancement puisqu'on m'assura hier, que, malgré toutes les représentations d'ici, il doit avoir été confirmé par un rescrit arrivé le 17 et adressé à S. E. Monsr de *Georgii;* Je crois qu'il doit un beau cierge à Monsr de la clémence ordinaire, qui a jusqu'à présent protégé son mérite.

Monsr Charles *Thev.* (2) doit être présentement à Paris chargé de recommandations de capucins et de jésuites de Pourentrui (3) et de Besançon, au confesseur de Madame la Dauphine. pour l'engager, s'il est possible. à lui faire obtenir la charge de grand-veneur des seigneuries, pour prix de sa conversion.

---

(1) Georges-Etienne Vallet des Barres, diacre ou deuxième pasteur de l'église allemande à Montbéliard de 1746 à 1757. Il devint plus tard surintendant à Riquewihr.

(2) *Thévenot.*

(3) Porrentruy, canton de Berne.

Digitized by Google

S. E. Monsr de *Georgii* (1) nous régala hier à dîner de l'agréable nouvelle qu'il venait de recevoir, que nos affaires étaient entièrement terminées, mais il ne nous dit rien du *Modus;* il fit chanter à ce sujet en l'église allemande (2) le cantique *(sey Lob und Ehr dem höchsten Gut*, etc.) ce qui nous fit augurer que les conditions devaient être favorables. Dieu le veuille.

Nos Messieurs seront dans peu de jours ici, suivant ce que sad. Excellence nous le fit entendre ; elle me fit aussi l'honneur de me dire, qu'elle vous écrirait par cet ordinaire, et que si je voulais lui remettre une lettre pour votre Excellence, qu'il l'envoyerait avec la sienne, j'ai profité de son offre obligeante.

Je suis sur mon départ pour Florimont, Monsr *de Florimont* se trouve incommodé par une suite de l'émotion qu'il a eue la semaine dernière de voir sa grange incendiée ; une servante est restée dans le feu, avec son carrosse et ses charriots.

Mon épouse prend la liberté de vous assurer avec moy de son parfait respect également que Madame, Mademoiselle *Vollmann* et Monsr Votre frère. J'ay l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur, De votre Excellence,

Le très h., etc.

Du 27 May 1748. (3)

Monsieur,

Rien ne pouvait m'être plus agréable que la lettre dont votre Excellence m'a honoré, je m'efforcerai dans toutes les occasions à mériter sa confiance et sa bienveillance à mon égard.

J'ay été charmé d'apprendre que Madame soit quitte des douleurs qu'elle ressentait à ses joües et au dedans de sa bouche, quant à l'enflure qui subsiste encore à la joüe gauche, aux gencives et au palais, je n'en connais d'autre cause que 1° un relachement du tonus des fibres des vaisseaux et des glandes. 2° des obstructions qui se sont formées dans ces parties par la viciosité des humeurs et particulièrement de la lymphe qui y croupit. L'usage des *eaux minérales aigrettes* sur la fin de juin

(1) M. Georgii ou Georgi avait construit la maison Jordan, place de l'Enclos.

(2) L'Eglise St-Maimbœuf ou du château.

(3) La lettre ci-contre a été envoyée à Vienne sous le couvert de M. *Knebel*, conseiller du consistoire et Prélat d'Alpirspach à Stoutgard.

Digitized by Google

et au commencement de juillet ne peut que lui être fort salutaire pour remedier à ces inconveniens, entr'autres celles de Schwalbach, premièrement par le vitriol de mars qu'elles contiennent, elles sont très propres à rendre le tonus aux fibres relâchées, à lever les obstructions en déchiquetant le sang et la lymphe et à tempérer les humeurs en les rendant fluides, en second lieu, comme elles sont diurétiques et laxatives, elles peuvent entrainer par la voïe des urines et des selles les parties grossières et visqueuses qui forment ces obstructions. D'autres pourraient produire les mêmes effets ou les surpasser, mais comme elles ne sont point de ma connoissance, je ne les conseille pas par cette seule raison, Votre Excellence pourra faire choix de celles qui sont le plus en réputation. J'ay entendu beaucoup louer celles d'Eyra.

Il sera bon que Madame continue de temps en tems l'usage de ses pillules de succino, et qu'elle se donne du mouvement. Plût à Dieu qu'elle puisse en prendre sur notre route de Sochaux encore cet été.

J'ay remis les deux incluses à leurs adresses ; Monsr *Pierre Durernoy* m'envoie dans ce moment celle-ci jointe pour la faire parvenir à votre Excellence.

Il parait que le Sr *Rayot* après avoir tracassé par tout l'univers et joué différents rôles se fixera enfin dans quelque petite maison pour y concentrer ses folles imaginations. Je ne comprens pas comment son père ne se lasse pas de fournir aux moyens de promener par le monde les idées creuses et ambitieuses de son fils au préjudice de ses autres enfants.

Nos Messieurs ne sont pas encore arrivés, on nous flatte qu'ils pourront être de retour ici la semaine prochaine, Nous n'avons encore rien de nouveau. J'aurai l'honneur de donner incessamment avis à votre Excellence de leur arrivée et de ce qu'elle produira, Monsieur *de Thielle* attend le rétablissement de M. *Gropp* qui est indisposé depuis 10 jours d'une blessure à la jambe, pour se faire présenter au conseil. Si M. le Proc. Gén. (1) arrive bientôt, il sera peut être charmé de faire cette fonction.

M. le conseiller *Durernoy* donna mercredi dernier à diner à S. E. Mr de *Georgi* et à Messieurs les Conseillers dans sa maison

(1) M. Rossel.

Digitized by Google

d'Exincourt (1), j'étais invité à cette fête, mais comme j'étais alors à Florimont et à Morvillars, je ne pus pas y assister; on dit qu'on y fut splendidement régalé.

J'envoie aussi à votre Excellence deux pièces en vers concernant le mariage de M. *Knebel*, qui me furent hier communiquées au château, peut-être feront-elles rire Madame, surtout la lettre attribuée à M. *Jaquin* (2) de Lyon (il sollicitait toujours M. *Osiander* de lui procurer Mademoiselle sa sœur en mariage, ce qui éclaircira le 3e couplet également que la goutte dont il est détenu.

Mr *Osiander* en a envoyé samedi dernier une douzaine d'exemplaires à Stoutgart, après les avoir fait imprimer chez *Biber*. J'espère que votre Excellence aura reçu celle que j'eus l'honneur de lui écrire sous le couvert de Monsr de *Georgi*, le 20 du courant; j'adresserai à Monsr le Prélat *Knebel* toutes celles que j'aurai l'honneur de vous écrire.

Monsieur le Maitre-bourgeois en chef Richard a paru fort sensible à l'honneur de votre souvenir.

Monsr le Ministre *Duvernoy* (3), mon épouse et moy prient votre Excellence d'agréer avec Madame, Mademoiselle *Vollman* et Monsr votre frère l'assurance de notre parfait respect.

J'ay l'honneur d'être inviolablement,

Monsr, etc.

Montbeillard ce 27 : may 1748.

Du 3' de Juin 1748.

Monsieur,

J'espère que la lettre que j'ay eu l'honneur d'écrire à votre Excellence le 27' du mois passé lui sera parvenue avec les pièces incluses par la voie qu'elle m'a indiquée.

Je souhaiterais fort de pouvoir lui annoncer dans la présente l'arrivée de nos Messrs de Paris, mais nous sommes encore dans

---

(1) Le « château » d'Exincourt est encore aujourd'hui la propriété de la famille Duvernoy.

(2) La famille Jacquin possédait la maison qui est aujourd'hui la Sous-Préfecture.

(3) J.-J. Duvernoy, pasteur de l'église allemande à Montbéliard depuis 1746.

Digitized by Google

l'attente de ce jour tant désiré, Monsr de *Georgi* me fit l'honneur de me dire hier qu'il vous avait écrit la veille et qu'il avoit joint à sa lettre une copie de la dernière qu'il avoit reçeue de Mr de K., ainsi j'espère que votre Excellence saura présentement mieux que moi le temps de leur arrivée qu'on nous fait espérer devoir être pendant le courant de cette semaine.

Le 30 du passé Mr de Georgi régala à Exincourt dans la maison de M. le conseiller *Duvernoy* à l'occasion du mariage de M. *Knebel*. Messrs les conseillers *Gropp*, *Duvernoy*, Ministre allemand *Duvernoy*, les deux *Jaquin*, *Bregentzer*, l'avocat *Duvernoy*, le curé de Chatenoy, *Laude, Fallot* l'arpenteur et moy; les santés qu'on but à cette fête, celles de votre Excellence et de madame furent des premieres portées par M. de *Georgi*, la matinée fut employée à visiter la prairie d'Etupes et à examiner les différents plans du canal qu'on doit y construire.

Cet établissement paroit tenir fort à cœur à Monsr de *Georgi*.

Le Magistrat fait travailler fortement à élever le pavé de la rue Surleau et à tirer cette rue de ses anciennes ordures : dans plusieurs endroits le pavé est de deux pieds 1/2 plus haut qu'il n'étoit, ce qui rend présentement cette rue fort jolie, et fait honneur à Mr le maitre-bourgeois en chef *Richard* qui emploie tous ses soins à faire de nouveaux établissemens avantageux et à orner la ville. Il fait travailler à deux statues pour mettre sur nos deux fontaines, celle de la place devant les halles aura cinq pieds de haut, et celle sur St-Martin 4 pieds et demi; elles répresenteront la justice.

Monsr *de Thielle* fut presenté au conseil par M. le conseiller *Gropp* le 27 du passé comme conseiller auscultant, personne ne lui fit compliment sur l'emploi dont ses oreilles venaient d'être revêtues, à l'exclusion de sa langue, si par malheur pour lui il devenoit sourd ne serait-il pas émérite et réduit à la moitié du gage qu'il n'a point, ou à servir de statue sur une des nouvelles fontaines, mais je crois qu'il n'a rien à craindre de ce côté là, parce que les gens de sa capacité ont de bonnes oreilles et même à revendre. Un de ces Messrs me dit ces jours passés que le rescrit qui confirmoit le premier avait été accompagné d'une mercuriale à ces messrs qui avaient fait des representations au sujet du premier rescrit, et qu'on leur ordonne de respecter dans la suite tous les brevets qui leur seront adressés *ex speciali resolutione* sans se mêler de faire des représentations contraires.

Digitized by Google

Si nos messieurs arrivent, j'aurai l'honneur de le marquer à votre Excellence par le premier ordinaire.

Monsr Duvernoy, mon épouse et moy prennent la liberté de présenter nos très humbles respects à votre Excellence à Madame, à Mademoiselle votre chère nièce et à M. votre frère.

J'ay reçu une lettre du cher M. Schmidlin datée le 26; il me marque qu'il n'avoit pas encore parlé à Monsr le Grand Ecuyer, mais que M. *Bülfinger* le présenterait le lendemain.

J'ay l'honneur d'être avec tout le respect et la considération possible,

Monsr, De Votre Excellence,
Le très h , etc.

Du 10' de Juin 1748.

Monsieur,

Je ne puis encore rien marquer à Votre Excellence de l'arrivée de nos Messieurs de Paris : on les attend tous les jours, et ils n'arrivent jamais. *M. de Georgi* nous dit vendredi passé, qu'il n'avoit point reçu de lettre d'eux, dès la huitaine précédente, mais que, par contre, il y avait des lettres qui les attendoient ici et même un rescrit pour *Mr de K.* (1). S'ils sont en route, il faut que le poids de leurs expéditions les oblige de marcher à petites journées. On ne peut être plus impatient qu'on l'est ici sur leur arrivée. Madame *Châtel* qui avait la direction de l'œconomie de *Monsr de Georgi*, accusée de quelques irrégularités dans ses comptes, fut remerciée de ses services mercredi dernier; c'est un coup des plus mortifiant pour elle et qui ne fait pas plaisir à ceux qui l'avaient introduit et qui s'intéressaient en sa faveur, ce même jour *Monsr de Georgi* était invité à un grand festin chez M. le conseiller *Bouthenot;* mais ne se trouvait pas bien ce jour là; il se fit excuser et j'eus l'honneur de dîner avec lui avec mon beaufrère *Duvernoy;* nous y passâmes agréablement la journée n'étant qu'a trois, Monsr Osiander fut du festin avec Messieurs du conseil et autres. Actuellement chèz *Guyot* sont chargés des emplettes avec le cuisinier *Metzger*.

Le curé de Thayel étant mort, il y a environ deux mois, l'ar-

(1) M. de Keller.

Digitized by Google

chevêque de Besançon le remplaça d'abord par un autre ; mais comme S. A. a droit de nomination à ce poste, le conseil en nomma un autre samedi dernier qui est originaire de Granges et fils d'un bon et ancien officier de la maison. Ces deux messieurs n'ont maintenant qu'a débattre leurs droits et a voir qui emportera ce morceau,

Le secrétariat d'ici n'est point encore remplacé, on croit cependant que ce sera le cadet des fils de feu M. le conseiller *Jeanmaire* qui l'obtiendra.

Le prix du grain diminue considérablement ici, il n'y a que quelques semaines qu'il se vendoit ℔ 4 n 10 à 15 sols. Actuellement on peut en avoir autant qu'on en veut à ℔ 3. — L'approche d'une moisson qui parait vouloir être abondante, joint à la paix, peuvent être la cause d'une si prompte diminution.

Le maire *Louïs* d'Audincourt, fameux chicaneur, vient d'essuïer une catastrophe des plus tristes pour lui, mais qui peut être nommée le mérite recompensé : il était depuis quelques années en procès à Besançon avec son neveu ; celui-là avait fait ériger un petit jour inutile dans sa maison pour empêcher celui-ci, son voisin, de bâtir sur un chésal qu'il avait acheté avec la maison joignante ; à la veille d'être condamné le maire *Louïs*, voïant que les frais et dépens du procès se montaient déjà à plus de douze mille livres par les différens tours et détours dont il s'était servi, y ayant eu quantité de voïages et de commissions de la justice de Baume à ce sujet, il s'avisa de faire un faux billet au nom d'un homme qu'il n'avait pu gagner pour ce fait et qui avait vendu déjà depuis longtems la maison et le chésal joignant à son neveu ; par ce billet il est dit qu'il avait vendu et cédé aud. *Louïs* le droit de construire ce jour. Mais comme le led. prétendu cédant est encore vivant, il a été entendu et a constamment nié qu'il eût jamais fait cette cession et a déclaré l'écrit faux également que sa prétendue signature, malgré qu'il fût appuyé du témoignage de sept hommes qui ont affirmé par serment led. billet. La fausseté a été cependant reconnue et avouée par le Lieutenant criminel egalement que sur les faux témoins pour être poursuivis criminellement se retira ici croyant être en sûreté, mais comme on obtint ici également la permission de le faire saisir pour le livrer à Besançon, il s'est sauvé en Suisse ; quatre de ses faux témoins qui sont partie des sujets des seigneuries, partie des comtois, furent

Digitized by Google

saisis et conduits dans les prisons de Baume, d'où on compte qu'ils iront voguer la galère à Marseille. On a découvert qu'ils avaient tous été gagnés par argent, promesses, donations de fonds et autres manières. Ce qu'il y a de curieux et qui a montré la fausseté dud. billet, c'est qu'un des témoins qui l'a signé était à peine né lorsque le prétendu acte fut fait. Les fils du maire *Louïs* se sont déjà engagés de païer à leur adverse partie tous les frais et dépens pour arrêter ces poursuites si infamantes pour leur père.

J'ay l'honneur de me recommander très humblement à la continuation de la bienveillance de Votre Excellence, en la suppliant de recevoir ici avec Madame, Mademoiselle votre nièce et Monsieur votre frère, l'assurance du parfait respect de mon épouse, et de celui qui sera toute sa vie, avec une assurance parfaite,

Mons^{r}, De vostre Excellence,
Le tres humble et tres obéissant serviteur,
L. B.

Du 17 Juin 1748
à la pointe du jour et même de foire.

Monsieur,

Votre Excellence excusera pour cette fois la brièveté de ma lettre, la longueur du repas de S. E. Monsieur *de Georgi* en est la cause : sur les nouvelles agréables de la définition totale de notre grande affaire, il m'a fait l'honneur de m'inviter hier à diner avec Messieurs du conseil et autres ; on n'a pas trouvé à sa table le séjour si long que celui de nos messieurs à Paris, on y a passé la journée entière ; la santé de votre Excellence y a été bue à la ronde à grands verres, ensuite avec une couple de bons amis nous avons collationné non des pièces d'écriture, mais des bouteilles et des verres dans la loge de M. le conseiller *Duvernoy*. Messieurs les conseillers *Duvernoy*, *Bouthenot*, ministre *Duvernoy* et *Jaquin*, de Lyon, sont de là venus à la veillée chez moi encore après minuit avec une bouteille de vin grec qui y a été passée par la retorse, et ne font que de quitter dans ce moment où le guet crie deux heures du matin, tems cependant que j'ay choisi pour encore écrire à votre Excellence,

Digitized by Google

crainte que les différentes rasades des vins de Bourgogne et de Grèce ne m'endorment pour le tems que le postillon partira, qui est à huit heures du matin. Monsieur *de Georgi* nous a annoncé la nouvelle satisfaisante qu'on venait de lui envoïer la copie des lettres patentes du Roy concernant notre restitution, lesquelles il nous a communiquées et en fait rendre hier matin des actions de grâces solennelles à Dieu en l'église allemande. L'ayant prié de me permettre d'en tirer copie pour l'envoïer à votre Excellence, il m'a fait l'honneur de me dire qu'il voulait lui-même vous écrire à ce sujet par cet ordinaire et vous faire part de toutes ces agréables nouvelles en vous envoïant lad. copie desd. lettres patentes lui même et que je devais lui remettre ma lettre pour la faire parvenir avec la sienne à votre Excellence, grâce que je n'ay osé refuser. Nos Messieurs marquent qu'ils partiront de Paris le 20 ou 21 de ce mois et qu'ils pourront être ici environ le 24. Nous les attendons comme les juifs le messie, mais *sat cito si sat bene*. A leur arrivée je ne manquerai pas de matériaux pour mes lettres à votre Excellence, et je les doublerai et triplerai même par semaine suivant les occurences.

Mons^r^ *Schmidlin* me marque qu'on fait imprimer à Stoutgard la seconde édition de la lettre poétique de M. *Jacquin* à M. Knebel au sujet de son mariage, j'espère que votre Excellence aura reçu l'exemplaire de la première édition que j'eus l'honneur de lui envoïer.

Le panégyriste du Roy (M. *Binninger*) est arrivé ici depuis quelques jours pour mettre son bel esprit en vacance.

J'ai l'honneur de vous envoier ci joint une lettre qui vous est adressée *de Baume*, laquelle m'a été remise par Messieurs du Conseil qui m'ont chargé très particulièrement de vous assurer de leurs respects aussi bien que mon épouse qui vous prie avec moi d'agréer les siens avec Madame, Mad^lle^ votre nièce et M^r^ votre frère.

J'ay l'honneur d'être, avec une singulière considération et un parfait dévoüment,

Mons^r^, De votre Excellence, etc.

Digitized by Google

Du 20 Juin 1748.

Monsieur,

J'ay été fort surpris d'apprendre par la lettre de votre Excellence, du 8 du courant, qu'elle n'a reçu aucune de mes lettres, dès celle du 20 may. Elle devait cependant au moins en avoir reçu une du 23 may, adressée à Monsr le Prélat *Knebel* a qui j'en ay adressé encore deux postérieures sous les dates du 3, du 10 et enfin une en date du 11 du courant que Monsr *de Georgi* a eu la bonté de mettre dans son paquet : comme les nouvelles de ce païs étaient jusqu'à présent fort stériles, je n'écrivois à votre Excellence que tous les lundis. Mais à présent qu'elles vont devenir plus abondantes, j'aurai l'honneur d'expédier une relation de ce qu'il s'y passera de remarquable régulièrement tous les lundis et jeudis. J'ay adressé la présente à Messrs les frères *Ochs* qui m'ont fait parvenir celle de votre Excellence; ils m'ont invité poliment à leur envoïer la réponce pour vous l'expédier sûrement, peut-être le feront-ils avec plus de promtitude qu'on n'a fait mes précédentes. Je continuerai cependant dans la suite à les envoïer suivant vos ordres à Stoutgard jusqu'a ce que votre Excellence me fera connaitre si je dois connuer de la sorte ou les adresser à Messrs *Ochs*.

Tout est dans la joïe dans la ville et dans le Païs. M. de *Georgi* fit connaître lundi dernier à M. le Mtre Bourgeois en chef que Son Altesse Monseigr le Duc pourrait bien arriver ici pendant le courant de la semaine prochaine ou la suivante ; d'abord le magistrat (1) a pris des arrangements pour sa reception; ils ont fait la levée de deux cents hommes choisis qui formeront trois compagnies, Messrs *Morlot*, chir:, *Morel*, chaudronnier, et *Parrot*, Procureur, en seront les capitaines; M. *Richardot* est major, ils s'exerceront déjà ce soir sur la place. Il y aura, outre ces deux cent hommes, 24 cavaliers composés d'avocats, procureurs et autres gens de distinction en uniforme rouge, paremens jaunes, et vestes jaunes; ils serviront de garde du corps. J'apprens que M. l'avocat *Duvernoy* en est le capitaine. M. *Jaquin*, de la Forge, lieutenant, et Mr N. N. cornette. Les jeunes garçons de la ville, dès l'age de 10 à 14 ans, forment aussi une

(1) C'est-à-dire le Conseil de la Ville.

Digitized by Google

compagnie qu'on excercera ce soir et les jours suivans. On va faire revivre le tems carillonneur de la prestation de serment sous votre Excellence. On fait sabler les rues, le tems étant trop court pour mettre le pavé en état meilleur.

Nos Messrs de Paris arriveront sûrement ici le 23 ou 24 du courant.

M. *Schmidlin* expédia dès ici les lettres de votre Excellence adressées à M. de Keller à Paris.

Monsr le *Duc de Randon* était avant hier, à Blamont; Messrs les conseillers *Gropp* et *Durernoy* furent députés pour y aller le complimenter.

Je fus hier chez Mr le Mtre Bourgeois en chef *Richard*, il m'assura encore que la voix unanime des 3 corps et de la Bourgeoisie était pour demander à S. A. S. la grâce du rappel de leur bon concitoïen en question. Je lui dis que j'attendois aux premiers jours de votre Excellence une réponse à sa lettre; le conforteur est également très bien porté pour cette affaire. (1)

Si *vox populi est vox Dei*, je ne doute nullement que dans peu nous ne voïons nos Espérances couronnées.

Monsr le Ministre *Durernoy*, M. *Richard* et mon épouse prient votre Excellence de reçevoir ici avec Madame et toute la chère maison l'assurance de leur parfait respect; je les prie de vouloir bien aussi agréer ceux de celui qui a l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération,

Monsr, De votre Excellence, etc.

Je remis le même jour à M. *de Georgi* la lettre que votre Excellence lui adressoit dans sa lettre du 1er juin.

Des compliments de chez MM. Lecomte, Rossel et Dodelan.

La présente adressée à Messrs les frères *Ochs*, banquiers à Bâle.

De Florimont, le 22 juin 1748.

Monsieur,

Je viens de recevoir par un exprès de Montbéliard la lettre de votre Excellence avec les incluses. Je me trouve à Florimont

(1) Il s'agit ici du retour à Montbéliard de M. de Faber lui-même.

Digitized by Google

où j'ay été appellé la nuit passée, pour une indisposition de Monsr le chevalier *de Ferrette*. Toute sa maison, également que *M. de Florimont* ont bu ce jour à votre santé, et me chargent de faire à votre Excellence mille complimens de leur part; et de vous prier de les honorer de votre souvenir; ils souhaitent fort avec nous, de vous revoir bientôt dans ce païs.

Comme je ne pourrai quitter Florimont qu'à 8 heures du matin, j'envoie la présente par le retour de l'exprès qui me précédera de quelques heures pour profiter de la poste d'aujourd'hui. J'ay reçu en même temps une lettre de mon beaufrère *Ducernoy* dont voici l'extrait.: « Montbeill: ce 21 juin 1748. « Monsieur, nous vous donnons avis par ces deux mots que « S. A. S. vient d'arriver dans ce moment à midi et quart, en « voiture, avec S. E. Monsr le Grand Ecuyer et deux autres ca- « valiers : Et nous aprenons par les lettres arrivées aujourd'hui « de Paris, que nos Messrs de la légation arriveront ici ce soir « ou demain matin, etc. »

On ne s'attendait point du tout à cette arrivée si promte de notre S. S. Duc, et tout le monde aura été surpris puisqu'on croïoit qu'il n'arriverait que la semaine prochaine. J'aurai l'honneur, s'il est possible de voir M. *de Keller*, de lui remettre la lettre de V. E. encore aujourd'hui. Je ne manquerai pas d'écrire à V. E par l'ordinaire du 24, ce qui se sera passé de nouveau. Je souhaite que les eaux de Spa fassent à Madame tout le bon effet qu'elle peut désirer. Je me recommande à la continuation des attentions de V. E. à mon égard dans les circonstances présentes, et j'ay l'honneur d'être, également qu'à Madame, avec tout le respect posssible,

Monsr, De votre Excellence,

Le. etc.

Florimont, ce 22 juin à 1 heure
du matin et fort las.

Mille pardons si je vous écris si mal,
c'est avec une espèce de curedents;
tout le monde étant couché, je n'ay
point de plume.

Digitized by Google

Montbéliard, du 24 juin 1748.

Monsieur,

N'aïant qu'un moment de tems pour écrire à V. E., elle m'excusera si je lui écris la présente si confusément et sans ordre ; l'ordinaire prochain, je détaillerai d'avantage les particularités du séjour de son Altesse dans cette ville.

Son Altesse y arriva vendredi comme j'ai eu l'honneur de l'écrire samedi du 22 courant.

Samedi à midi S. A. donna audiance à Messrs les conseillers, à la noblesse, au ministère, aux trois corps de ville, et au barreau.

Samedi soir, à 7 heures, nos Messrs de Paris arrivèrent ici, mais ils ne disent encore rien qui ait transpiré au public, ils paraissent contents, cela suffit.

J'ay eu l'honneur d'être présenté à S. A. hier à midi par Monsr *de Georgi* n'aiant pu avoir l'honneur de le voir le jour précédent, à cause que j'ay été obligé de retourner à Florimont le même jour que j'en étais de retour.

S. E. Monsr *de Georgi* ma présenté d'une manière fort obligeante à Monsr le grand Ecuïer et à Monsr *de Keller*, à qui je remis la lettre de votre Excellence. La ville est illuminée tous les soirs ; il y eut un feu de joïe hier soir en la poudrerie.

S. A. occupe vos apartemens de l'*Ambthauss*, et il mange dans le grand poile rouge du Donjon ; elle doit partir cet après midi pour Paris avec toute sa suite qui consiste en Monsr le grand Ecuyer *de Rœder*, M. le Général major du Cercle le comte *de Wittgenstein*, M. le Comte *de Pappenheim*, M. le lieutenant colonel *de Urkül*, Monsr le chambellan *de Schaack*, Messrs les deux pages, le comte *de Sponeck* et Baron *de Roeder*. Monsr le conseiller *Steinheil*, M. *Bellair*, chirurgien major et M. *Herlickoffer*, confesseur de S. A., deux coureurs, deux heiducs, etc.

On ne sait pas encore si Son Altesse repassera ici en revenant de Paris, on dit que son séjour n'y sera pas long.

Monsr *de Keller*, Mr *de Georgi* et M. *Rossel* iront après demain à Besançon pour, suivant toute aparence, entamer les conférences.

Comme la poste va partir, il ne me reste que le temps de

Digitized by Google

pouvoir encore cacheter ma lettre, et d'assurer V. E. et Madame, que je ne cesserai jamais d'être, avec tout le respect possible,

Mons^r, De V. E.

P. S. On dit que M. *de Gemmingen* (1) doit venir ici en qualité de gouverneur.

Florimont, ce 27 Juin 1748.

Monsieur,

Je suis obligé d'écrire de nouveau à votre Excellence dès Florimont, où je me retrouve appellé dès avanthier pour M^r *de Ferrette;* on vient de m'y envoyer dans ce moment une lettre du cher M^r *Schmidlin*. je profite de l'exprès pour remettre la présente à la poste, afin qu'elle puisse partir par l'ordinaire de demain. Voici l'extrait d'une partie de sa lettre :

Stoutgardt, le 19 de juin.

« On vient de m'appeller chez M^r le grand Ecuyer pour aller « diner chez lui, j'en sors présentement. Mon séjour ne durera « plus guère, je compte d'être trainé à Tubingue dans 2 ou 3 « jours. Je ne verrai plus S. E. avant que d'y aller, puisqu'elle « part ce soir pour Louisbourg, et fera un voïage avec monsei- « gneur le Duc, on dit pour Hohentweil, et pour voir ensuite les « Haras. C'est une question s'il n'y a pas un voïage caché des- « sous. Le tems nous en éclaircira, si vous apprenez quelque « chose avant moi, ayez la bonté de me le marquer. Ne dites « rien de ce passage à personne, crainte qu'on n'en tire de « fausses conséquences.

Votre Excellence peut juger si on ne doit pas tirer une fausse conséquence de la lettre du cher *Schmidlin*, qui lorsque monseigneur le Duc vient voir ses sujets de Montbéliard, il croit que c'est visiter ses Haras; n'est ce pas prendre les gens de notre païs pour des bêtes d'une nature cabaline, mais je lui pardonne; bien d'autres que lui le croyent de même.

Sans continuer la narration des circonstances du séjour de S. A dans ce païs, laquelle je remets à l'ordinaire de samedi

(1) M. de Gemmingen devint en effet gouverneur et eut M. de Faber pour assesseur.

Digitized by Google

prochain, faute de tems à pouvoir le faire par celui de demain, à cause du prompt retour de l'exprès, votre Excellence me pardonnera si je me restreins à lui marquer que S. A. S. est repartie d'ici avant hier, jour de lundi, précisément à midi, avec toute sa suite, qui doit l'avoir suivie de six en six heures, elle est passée par Héricourt, accompagnée dans sa voiture, de Mr le grand Ecuyer, Mr *de Pappenheim*, et de Mr *Bellecombe* son homme de chambre, avec trois domestiques à cheval, il va joindre la route de Paris, sans passer à Belfort. Un moment avant le départ de S. A., elle a fait connaitre mais *tacite*, qu'elle serait de retour dans notre païs, au plus tard dans 3 semaines, Dieu le veuille, et que son séjour à Paris ne soit pas aussi long que celui de M. *Rossel*.

Mr *Jeanmaire* le jeune est fait secrétaire sur le même pied qu'était M. *Schmidlin*, son brevet doit lui avoir été expédié avant le départ de S. A. de Montbéliard. Votre Excellence me pardonnera, si je suis obligé de finir présentement, je n'ai pas plus de tems à moy, et quoy que mon papier soit meilleur que le précédent, la plume n'est pas meilleure.

Les deux maisons de Messrs *de Ferrette* et *de Florimont* vous assurent avec madame, de leurs respects, aussi bien que celui qui a l'honneur d'être, à tout jamais, avec une affection à toute épreuve,

Monsr, De Votre Excellence,
Le très h...

P. S. J'espère que V. E. aura reçu mes lettres du 20, 22 et 24 du courant.

Montbéliard, ce 1er de Juillet 1748.

Monsieur,

J'envoie ici à la hâte à votre Excellence un détail de ce qui s'est passé ici pendant le séjour de S. A. J'ay été encore à Florimont où j'ay resté dès le 24 juin jusqu'à ce matin, n'étant arrivé que depuis une heure, je l'emploie tout de suite à charbouiller la présente, pardonnez moy, s'il vous plait.

Le samedi 22 juin, après que S. A. eût reçu les complimens des différens magistrats etc.; elle fit rester à diner à sa table de 10 couverts, Monsr le comte *de Sponeck*, M. *de Thévenot*, Monsr le

Digitized by Google

conseiller *Gropp*, M. le surintendant *Macler*, M. le maître bourgeois en chef *Richard*, M. *Sattler* fils, et M. le conseiller *Perinnot* de Besançon, qui s'était trouvé ici la veille, à dessein d'y rencontrer nos messrs de Paris, et lequel a continué de manger à la table de S. A. les jours suivans. Dans la seconde table servie dans le vieux apartement de vos domestiques, étaient d'autres cavaliers. M. *Sirebon*, baillif d'Héricourt, le confesseur de S. A. Mr *Bellair* etc.; pendant le diner on fit plusieurs décharges de canon au château, aussi bien que du canon et de la mousqueterie de la maison de ville. A six heures du soir, S. A. monta à cheval et se promena par toutes les rües de la ville et le faubourg *acclamante populo;* S. A. alla ensuite visiter la forge d'Audincourt, accompagné de M. le grand Ecuyer, Mr *de Georgi*, M. le comte *de Wittgenstein*. M. *de Roeder* page; M. le grand forestier *Sattler* fils, et *Bregentzer* officier. Lorsque S. A. passa vers la boucherie, la fille du serrurier *Gruet* ayant chargé un petit canon, tenant la mèche à la main, lorsque S. A. fut près de sa maison, elle y mit le feu, en criant Vive Charles, et jetant son calot en l'air et qui tomba dans la rivière, ce qui fit plaisir à S. A.; elle en fit de même à son retour, S. A. lui fit remettre un louis d'or, également qu'a une autre fille du commun, qui lui présenta un bouquet d'une grandeur énorme, sur la chaussée devant le pont; S. A. le partagea à toute sa suite, après qu'il en eût mis une partie sur son chapeau, et à la bride de son cheval, ce qu'elle fit aussi faire à toute la compagnie. S. A. avait monté la jument du défunt *Jacques de Thévenot*.

A son retour de la Forge, après avoir soupé légèrement, elle fit retirer la compagnie, et s'en fut promener à pied jusqu'à onze heures par toute la ville, accompagnée seulement de Mr le comte *de Pappenheim;* Elle examina les illuminations de toute la ville. La servante de M. *Fallot*, le marchand. ayant rencontré S. A. devant les Halles, sans domestique, elle lui proposa de le conduire au château avec sa lanterne, ce que S. A. accepta, et pour ses peines lui donna deux écus de six francs.

Le lendemain matin, jour de Dimanche, S. A. entendit la messe à huis clos dans l'appartement que Votre Excellence occupait près du neuf escalier de l'*Ampthauss*. Ensuite elle reçut encore les complimens de quelques personnes, entr'autres de la bourgeoisie d'Héricourt. (parlant d'Héricourt, le bailli

Digitized by Google

ayant apris le vendredi l'arrivée du Duc à Montbéliard, il ordonna des illuminations par tout Héricourt, et fit faire des décharges de quelques pétards, pour faire paraitre extérieurement un zèle pour S. A. qui n'a jamais été dans son intérieur.) Le Duc se transporta à midi au Donjon, pour le diner. Messieurs du Conseil, excepté le Sr *de Thielle*, eurent l'honneur de manger avec lui. On fit après midi parader l'infanterie bourgeoise qui était au nombre de 300 hommes. La cavalerie au nombre de 25, ayant le Sr *Dupuis* pour trompette, et tous ensemble en habits uniformes rouges et chapeaux bordés en or : et l'infanterie de la ville au nombre de 50 jeunes garçons; le tout se passa fort bien. Le duc s'amusa à joüer au billard avec Mr le comte *de Pappenheim*, Mr *de Schaack*, et M. *Sattler* fils, jusqu'à six heures du soir; elle monta ensuite à cheval, accompagnée des mêmes cavaliers que le soir précédent, et alla ensuite entre Audincourt et Valentigney pour voir pêcher et plonger les *Sircoulomb :* Toute la compagnie de cavalerie l'accompagna jusqu'hors de ville, le Duc n'ayant pas voulu qu'ils allassent plus loin, crainte de la poussière qui l'aurait incommodé en chemin.

La suite l'ordinaire prochain, la poste va partir.

Leurs Excellences messieurs *de Keller* et *de Georgi* avec Monsr le Procureur général *Rossel*, Mr *Osiander*, et les deux messrs qui étaient à Paris avec M. *de Keller*, partirent pour Besançon, mercredi dernier, d'où ils se rendirent hier soir à Passavant pour prendre aujourd'hui possession de cette seigneurie : Ces messieurs envoïerent hier un exprès à Messrs le conseiller *Duvernoy* et grand forestier *Sattler* pour les y aller joindre aujourd'hui. De là ils passeront à Clerval, Châtelot, et Granges, etc. pour en prendre également possession : Mais on se tait toujours sur les conditions de la restitution.

Madame la conseillère *Goguel* accoucha vendredi passé d'une fille, qui fut batisée le jour suivant. Leurs exc. Messrs *de Keller* et *Georgi*, M. le procureur général, ont été choisis pour parrains, représentés par Mr le conseiller *Duvernoy ;* Madame *Dodelan* (1) a été marraine.

---

(1) La famille de la Chaume de Dodelan était originaire de Picardie. Elle s'était réfugiée à Montbéliard pour cause de religion. Elle s'éteint en 1751. Ils avaient une sépulture à Clairegoutte.

Digitized by Google

Toute ma famille avec M. *Duvernoy* mon beaufrère baisent très humblement les mains à Madame, à son Excellence, etc.; et j'ai l'honneur d'être avec un parfait respect.

Mons^r^, De votre Excellence, etc.

J'espère que mes lettres du 20, 22, 24 et 27 juin seront parvenues à votre Excellence.

Florimont, 4 Juillet 1748.

Monsieur,

Pour continuer à votre Excellence la relation de ce qui s'est passé pendant le séjour de son Altesse dans cette ville, je commencerai par quelques circonstances qui m'étaient échappées dans mes précédentes, et que je me suis rappelées du depuis à loisir; elles serviront de supplément. Monsieur le ministre d'Etat *de Georgi* reçut il y a quelque temps une lettre de Stuttgard, par laquelle on lui assura que Monseigneur le Duc arriverait sur la fin de juin à Montbéliard; mais dans le temps qu'on était occupé à faire des préparatifs pour le recevoir, arriva le 21 juin un courrier de grand matin, qui annonça que M^r^ le grand écuyer arriverait ce jour là à midi avec une personne qu'on ne nommait pas. En effet à midi et quart arriva un carosse de poste, dans lequel était S. A. S., M^r^ le grand écuyer, M^r^ le comte *de Pappenheim* et le *S. Bellecombe :* on leur servit d'abord à diner, après quoi ils se mirent sur le grabat, parcequ'ils avaient couru nuit et jour étant partis le 19 au soir de Stuttgard. S. A. fut donc invisible ce jour là, et on n'osa faire aucun éclat, par bonheur pour la bourgeoisie qui n'avait pas encore mis un monde sur pied pour la parade; le Magistrat envoya seulement une garde à la hâte de 20 ou 30 hommes au château pour la personne du Duc.

Le lendemain 22, S. A. reçut les hommages et compliments de tous les corps en leur répondant elle-même en françois avec beaucoup de bonté. Sa réponse au Magistrat fut : « M^rs^, je suis sensible aux vœux que vous faites à mon arrivée dans ce pays, et vous devez être persuadés que toutes les occasions me seront chères où je pourrai faire voir que je suis moins le souverain que le père de mes sujets. »

Digitized by Google

Le même jour S. A., à son retour d'Audincourt, fut escorté jusqu'au château par une cohue de peuple et surtout de femmes qui criaient, vive Charles, et jetaient leurs calots en l'air, lesquels retombaient comme la grêle sur la personne et sur le cheval du Duc. Comme il se divertissait de ce fracas, il voulut que cette joyeuse canaille eut la permission d'entrer au château et de le voir souper.

Le lendemain 23, jour de dimanche, la parade monta au château : la cour assista au service divin dans l'église allemande, excepté le Duc qui resta dans sa chambre avec son aumônier (1). A dîner, toute la ville et une partie du pays et des seigneuries coururent en foule voir manger le Duc. Le château était rempli de monde, S. A. ayant ordonné qu'on laissât entrer un chacun indifféremment. Le canon du château roufla beaucoup, également que celui de l'hôtel de ville. Il est à noter que le Magistrat en a acheté cinq petits en fonte depuis quelques mois, qui sont fort jolis. Les compagnies d'infanterie bourgeoise paradèrent autour du château et se postèrent vers la porte St-Pierre, où ils firent plusieurs décharges. La compagnie de cavalerie du Barreau fit la même chose. A 4 heures après midi le Duc fit couler 20 thinnes de vin moitié rouge, moitié blanc, devant les Halles, et jetter 500 michettes de pain pour le peuple. Sur le soir, le Duc étant monté à cheval pour aller voir la pêche du Doubs, à son retour, même escorte, mêmes huées.

Le Magistrat avait fait tapisser la porte St-Pierre en dedans et en dehors de verdure de sapin, et parsemer d'oranges et de citrons, mais auxquels on ne pouvoit mordre, car ils étoient en bois et ornés de tableaux qui représentaient différentes vertus ; on pratiqua artistement quantité de lampions parmi cette verdure, lesquels, lorsqu'ils furent allumés pendant la nuit, formèrent un joli coup d'œil pour le château.

Le Magistrat fit aussi ériger un feu de joie en la poudrerie, joignant le jardin d'*Eberlé*. Le 23, à 8 heures du soir, tous les trois corps assemblés en l'hôtel de ville, en habits et manteaux noirs, allèrent en cérémonie deux à deux, précédés d'un détachement de cavalerie et d'infanterie et suivis également de pareils détachement, les premiers de chaque corps ayant chacun à leur côté deux trabans avec de grands flambeaux allumés. Ils

(1) Le duc, on s'en souvient, était catholique.

Digitized by Google

allèrent, dis-je, en cet ordre allumer le feu de joie et s'en retournèrent quelque temps après, dans le même ordre qu'ils étaient venus, en l'hôtel de ville. Il y eut illumination par toute la ville jusqu'aux fenêtres des moindres savetiers.

Pendant que S. A. étoit à souper, Mme *Rossel*, Mlles *Rossel*, Mes les conseilléres, y compris l'insultante Mme la capitaine *Goguel*, Melles *Gropp*, *Guiger* et autres de la ville, au nombre d'environ trente, montèrent au château pour faire leur révérence au Duc en habit de gala. Ma femme n'y fut point; elle était représentée par ses deux filles. Lorsque ces dames descendirent, Monseigneur le Duc conduisit par dessous le bras Melles *Rossel* et *Raisin* jusque chez elle, ensuite il alla encore se promener par la ville jusqu'à minuit. Enfin le 24 vers le midi, fut le départ de S. A. S. pour Paris. Comme il prit la route par Héricourt, l'infanterie bourgeoise alla se ranger en haie au grand jardin par où il passa : les chevaux légers furent prendre le Duc au château, la moitié de la compagnie marchant devant le carrosse du Duc, et le reste après. L'infanterie fit des saluts au passage du Duc, et la cavalerie l'accompagna au galop jusqu'aux bornes de la banlieue, sans oser aller plus loin, *sic transit gloria mundi*. Notre peuple qui est affamé de pain et de spectacle, semblable au peuple Romain qui ne demandait que *panem et circenses*, s'est vu tout à coup dans un grand vide. Pour surcroit, Mrs *de Keller*, *de Georgi* et *Rossel* partirent encore le surlendemain pour Besançon, pour travailler à l'exécution de leur négociation : ils doivent être actuellement à Clerval, sans qu'on sache ici de quoi il est précisément question. *Deus diem docebit*. Notre Duc en passant par Héricourt a été honoré des acclamations du peuple et partout des filles et des femmes qui l'ont presque assommé de guirlandes et de bouquets. Le Seigneur conduise ses pas et bénisse ses bons desseins; et puisque nous ne pouvons pas le posséder ici, lui donne pour lieutenant chez nous son digne et aimable ministre de la cour de Vienne, duquel tout ce qu'il y a de gens de bien ici aimeront et respecteront la personne et l'épouse jusqu'au delà du tombeau.

La bourgeoisie a résolu de demander à S. A. S. à son retour, le rappel de V. E. dans ce pays, comme une grâce; il n'a pas été possible, il le sait, de le faire au premier passage. Mr *Pierret*

Digitized by Google

du Paipet (1), officier à la suite des mandians et une colonne antique de l'hopital, tomba dernièrement en bas de l'escalier dudit hopital, et se cassa la tête ; il se traina dans son lit, où on l'a trouvé mort le lendemain ; il n'est pas encore remplacé. M^me^ pourra se dispenser dans la suite de le faire saluer. Il est beaucoup regretté ; il était amusant.

M^r^ *Rossel* est à la prise de possession de laquelle nous n'avons aucune nouvelle. Il a ramené de Paris une très belle voiture. L'abbé se porte bien et *Stackler* se porte mal ; il est toujours hémiplectique ; il fera bientôt usage des eaux de Plombières ; il salue très humblement votre E. et Mad^e^. Peut-être partira-t-il pour la gloire. Climène est promise avec M^r^ *Schmidlin*. Votre perroquet vit encore et attend avec la bourgeoisie votre E. avec impatience. M^r^ le conseiller *Gropp* m'a prié d'assurer votre E. de ses tres humbles respects, aussi bien que M^rs^ et M^elles^ *de Ferrette* et M^r^ *de Florimont*. La lettre du 22 m'est fort bien parvenue avec l'incluse que j'aurai l'honneur de remettre à M^r^ *de Keller*, au cas où il arrive comme on l'espère. J'en ai également reçu une précédente le 22 dito. Ma plume, S. V., ne veut plus aller. Je prie votre E. d'être persuadée avec Mad^e^ que je ne cesserai d'être avec un profond respect, M^r^, de votre Excellence le très humble serviteur.

Je n'ai plus de papier. Pardon S. V. P. et ma plume est revèche à son ordinaire ici. Ma dernière est du 1 Juin et celle-ci est du 23 dito à 11 heures et demi du soir, et mal à mon aise. J'espère que V. E. pardonnera tout.

15 Juillet 1748.

Monsieur,

Il m'a été impossible d'écrire à V. E. par l'ordinaire du 8 du courant, je me trouvais absent ayant encore été appelé à Florimont le 6, d'où je n'ai été de retour que le 11 au soir. Je fis prier mon beau frère *Duvernoy* de marquer à V. E. par l'ordinaire du 11 ce qui s'est passé à la prise de possession des seigneuries, et il s'en est acquitté comme je l'ai appris à mon retour. Les lettres incluses dans les deux dernières du 22 et 29 Juin pour

(1) Surnom évident.

Digitized by Google

Mrs B. de K. et de G. (1), leur ont été remises en main propre. J'ai appris avec un plaisir inexprimable que ni gouverneur, ni président, ni grand Bailli ne pourra faire changer de sentiment. On ne négligera donc rien ici de ce qui pourra concourir à l'heureuse réussite de ce que nous désirons avec tant d'empressement. Il a été impossible, dans la brièvе audience publique qu'a eu le Magistrat et le court séjour de son A. de ne rien proposer à ce sujet. Ils m'ont assuré qu'ils le feraient à son retour dans le pays verbalement, *si non scripte*.

Le magistrat Bourgmestre en chef que j'avais flatté d'une réponse de V. E., me demande à chaque ordinaire si je ne l'ai point reçue. Je crois qu'elle ne serait pas inutile dans les circonstances. Mr le maitre Bourgeois *Marc David Morel* me pria avant hier d'assurer très particulièrement V. E. et Made de son parfait respect. Je le remis de la peur que lui avoit causé les nuages qui paroissaient s'élever contre le projet.

Le 9 du courant Mrs les B. de K. et de G,, avec Mr le conseiller *Gropp*, furent établir Mr *Sahler* à Longevelle. On fit chanter et prêcher en l'église nonobstant vives oppositions et protestations du curé. Le 10, Mr *Rossel* fut établir *Tueffert* à Chagey; il ne trouva point le curé, mais l'église étant ouverte par l'endroit qu'on la bâtit, il y fit chanter et faire la prière; comme il fut obligé de s'assoir pendant le service sur les grandes pierres, faute de bancs, le curé après leur départ, dans l'ardeur de son prétendu zèle et dans l'excès de sa rage, a fait briser entièrement ces pierres qui avoient servi de bancs au commissaire et autres personnes de sa suite. Le 10, Mr le conseiller *Gropp* fut à Glay pour y établir M. Méquillet le jeune. Le curé s'absenta après avoir fait fermer et barricader les portes de l'église. On fut obligé de crocheter la serrure et d'enlever quelques pièces de la porte pour y pouvoir entrer, sur le refus constant qu'on fit de donner les clefs et d'ouvrir la porte. On y fit le service public comme dans les autres endroits. Il établit aussi ce même jour là Mr *Masson* à Seloncourt, malgré les protestations des curés.

Le 11 Mr *de Keller*, Mr *Gropp*, Mr *Rossel*, etc. furent à Blamont pour prendre aussi possession de l'église, mais à leur arrivée ils trouvèrent qu'on avait redoublé les sentinelles aux portes de

(1) Barons *de Keller* et *de Georgi*.

Digitized by Google

la ville, qu'on avait mis un sergent avec cinq sentinelles la bayonnette au bout du fusil à la porte de l'église, qui en empêchèrent non seulement l'entrée, mais même l'approche à une certaine distance. Mr *de la Tour* fit faire de vives menaces aux protestants qui s'attroupaient sur la rue. La domestique de Mr *Sattler* qui s'entretenait avec le domestique de Mr *de Keller* près de l'église, essuya d'un soldat zélé une sixaine de vives bourrades de fusil à son ventre vide.

Nos Messrs furent au château où Mr *de la Tour* les régala; mais il ne fut pas possible de vaincre les oppositions qu'on fit à la prise de possession de l'église. Mr *de Keller* fit venir le ministre et les maitres Bourgeois protestants dans le poêle d'audience de la ville ; il leur lut l'article du traité qui concerne le simultané que le Roi accorde dans les églises des seigneuries pour rassurer ces pauvres gens tout désolés de voir leurs espérances prêtes à s'évanouir; il leur fit espérer que dans peu il y aurait un changement favorable. Ces Messrs avaient donné ordre au diacre allemand *Valette* (1) de se transporter avec eux pour l'établir ministre à Montécheroux *ad interim;* mais eu égard aux grandes oppositions dont on était menacé, on ne trouva pas encore à propos d'y aller. Ces messieurs retournèrent le même jour à Montbéliard peu satisfaits de leur voyage. Mr le conseiller *Duvernoy* fut envoyé en poste à Besançon pour parler à Mr l'archevêque, mais on dit qu'il fut reçu assez cavalièrement et sans succès.

Les curés s'opposent du depuis vivement au culte que nos ministres veulent faire dans les églises desquelles ils font fermer exactement les portes. Nos messrs doivent avoir donné ordre partout que si on ne pouvait entrer dans les églises sans violences, qu'on ait en attendant à faire le service dans les endroits les plus propres des villages. Comme j'arrivais hier soir fort tard de Florimont où j'étais de nouveau dès le jour précédent, je n'ai pas encore pu m'informer au juste de ce qui s'est passé hier au sujet de ces églises; tout ce que j'en ai appris est que les curés en ayant fait fermer les portes, les ministres ont été obligés de faire le service divin sur les cimetières. Les curés protestent qu'ils se laisseront plutôt mettre en pièces que de souffrir l'exercice de la religion protestante dans les églises, et

(1) Lire *Vallet* des Barres.

Digitized by Google

que le Roi ne peut leur enlever des églises qui dépendent du Pape.

Votre Excellence jugera aisément par ce petit récit dans quel trouble et agitation par rapport à ces pauvres églises, qu'on ne pourra point peut-être qu'avec grande peine arracher de la gueule de ces loups-garroux.

Mr *de la Tour* arriva avant hier matin à Montbéliard pour voir nos messrs qui lui donnèrent à diner au chateau ; il repartit le soir. Cette nuit est arrivé le sieur *Riegert* en poste de Paris, d'où il doit être parti le 12 avec des lettres pour Mr le B. *de Keller*. Il s'en retournera déjà ce soir à Paris. Mr *de Keller*, Mr *de Georgi* et Mr *Rossel* partiront demain pour prendre possession des seigneuries d'Alsace. Après quoi Mr *de Keller*, sans s'en retourner ici, partira de là pour Stuttgard, et il n'y aura que Mr *de Georgi* qui retournera ici pour finir les affaires. On ne dit encore rien de positif sur le temps de l'arrivée de Mr de *Gemmingen* dans ce pays. Comme la poste est sur son départ, je finis en priant votre Excellence et Made, sans oublier Mr votre frère et Melle votre nièce, d'agréer l'assurance du parfait respect de toute notre maison et dépendance ; et j'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, Mr de V. E., etc.

Florimont, ce 18 juillet 1748.

Monsieur,

Je reçus de Monsr le Prélat *Knebel* par l'ordinaire du 15, une lettre de votre Excellence adressée à Monsr de K. (1), laquelle lui fut remise incessamment.

La dernière que j'ay eu l'honneur de reçevoir de votre Excellence est du 29 juin.

Leurs Exc: Messrs de K., et de *Georgi*, avec M. *Rossel*, M. *Scheffer*, M. *Franck*, M. *Osiander*, etc. partirent le 16 en poste pour prendre possession des Comté d'Horbourg et Seigneurie de Richevier ; (2) le premier de ces Messrs ne reviendra point ici, également que Messrs *Scheffer* et *Franck*, ils retourneront, dès là, en Allemagne. Les neuf bourgeois en corps furent la veille de son départ prendre congé de lui.

---

(1) M. le baron de Keller.
(2) Riquewihr

Digitized by Google

Monsr *Reutlin* qui vient de Paris où il s'est arrêté quelque tems avec nos SS. Princes, est parti d'ici dimanche passé pour les aller recevoir à Colmar.

M. *Riegert* est reparti d'ici en poste pour Paris, le 16, à 3 heures du matin.

M. le grand forestier *Sattler* est parti quelques heures avant ces messrs ; il va voir en quel état sont les forêts de nos seigneuries d'Alsace.

Il s'y est répandu un bruit général tant parmi le conseil, que parmi les bourgeois que votre Excellence arriverait ici encore avant la fin du mois, en qualité de grand chancelier; chacun me demande avec empressement, si cela est vrai, je dis à tout le monde que je n'en sais rien de positif, mais que je l'espère. Le receveur *Lalance* m'a même demandé un éclaircissement la dessus pour faire apprêter des chambres. Je lui ai répondu *ut ante.* Je crois que ce bruit vient 1° de l'empresssement qu'on a de revoir votre Excell:, et 2° de ce que M. *Scheffer* a publié plusieurs fois que votre Excellence reviendrait ici avec M. de *Gemmingen. Utinam cito.*

Ce M. *Scheffer* arriva ici en poste dès Passavant attaqué d'une fièvre double tierce qui le saisit au collet à Besançon ; il ne vouloit prendre aucun remède de médecin français, il a été rétabli ici dans l'espace de huit jours, et ce, par un médecin qui est, grâces à Dieu, bon allemand, et il est parti content.

On a été ici dans de grandes alarmes pendant la semaine dernière par l'endroit d'un loup enragé qui a mordu quantité de gens, de chevaux, bœufs, chiens, etc. dans les villages de Brevelier, Bussurel, Betoncourt, etc., il a même eu l'audace, en plein jour, de traverser le fauxbourg et de mordre la servante du cabaretier de la *Couronne* qui était assise sur son banc devant la maison. Elle en est fort malade. Il doit avoir blessé tant en ville que dans les villages onze personnes dont une partie le sont dangereusement et une quantité de chevaux, bœufs, chiens; on en fait même monter le nombre à près de cent pièces, quelques-uns en sont déjà crevés : ce loup est disparu sans qu'on sache où il s'est retiré; on a souvent tiré dessus, mais inutilement.

Nos ministres des seigneuries continuent la plus part à faire le service divin sur les cimetières, d'autres dans des Granges. Les Eglises leur sont fermées, par tout excepté à Chagey où il

Digitized by Google

n'y a point encore de portes, les pauvres gens seraient bien à plaindre s'il falloit entendre à la lettre, hors de l'Eglise point de salut.

Le Diacre *Vallet* est missionnaire à Montécheroux, il falloit un homme de sa trempe pour faire peur au curé.

Mons^r *Rossel* a fait parade de sa belle voiture à 3 places qu'il a eu de rencontre à Paris, elle lui a couté 750 L. sans les équipages. Par malheur pour lui ses chevaux se trouvent trop petits et trop faibles pour la trainer, ce qui l'engagera nécessairement à une nouvelle dépense, malgré lui. Ses chevaux ne pouvant plus servir qu'a trainer son vieux tumereau.

Les officiers des seigneuries sont confirmés *ad interim*.

V. Exc: agréera s. v. plait, avec Madame, l'assurance du parfait respect de celui qui est à toujours,

Mons^r, De Votre Excell: etc.

A Florimont, ce 18 juillet 1748,
à une heure du matin les yeux sablés.

Monbéliard, ce 22 juillet 1748.

J'ay reçu par l'ordinaire dernier la lettre de votre Excellence en date du 6 du courant. Jespère que mes précédentes l'auront déjà satisfait sur une bonne partie des questions qu'elle a la bonté de me former. J'ajoute ici ce que je peux avoir omis.

Mess^rs du conseil comparurent au château en épée. Mons^r *Gropp* est le seul du conseil qui ait mangé à la table de Monseign. le Duc et cela le lendemain de son arrivée, avec Mess^rs *de Sponeck*, *Thévenot*, M. *Macler* et *Richardot*, etc:. Je me souviens d'avoir marqué à votre Excellence que, le Dimanche, surlendemain de l'arrivée de S. A. S., Mess^rs du conseil avaient eu l'honneur de manger à sa table. Mais j'étais mal informé puisqu'il n'y en eut aucun qui y mangea. Mons^r *Rossel* même qui fut invité à dîner ne mangea qu'à la seconde table. M^r *Sattler* qui prenait à l'ordinaire ses repas au château n'a également jamais mangé qu'à la seconde table : les autres Mess^rs du conseil ont régulièrement mangé chacun chez soi. Comme on les a vu monter au chateau environ aux heures du repas de S. A. S. c'est ce qui fit croire qu'ils y mangeaient, et je n'ay pu d'abord être informé du vrai, ayant été à peu près toujours absent pendant le séjour de S. A. S. dans cette ville.

Digitized by Google

Monsr le Grand Ecuyer occupait l'appartement de Mr *Knebel* dans l'*ampthauss* et la chambre joignante. Personne n'occuppait l'apartement de Mr votre frère; il y avait une table pour des gens de la suite du Prince. Mr *de Keller* occuppait les appartemens au dessus de la fontaine du Donjon. M. *de Georgi* ceux qu'occuppait autrefois votre Excellence au Donjon. M. le comte *de Pappenheim* logeait au dessus.

Mr le comte de *Wittgenstein* occupait l'apartement de la Tournelle au dessus du *Beerloch*.

M. *Bellair* étoit logé au dessus. Messrs d'*Urkuhl* et *de Schaak* logeaient aussi au Donjon, mais je ne sais dans quels appartemens.

Les pages étaient logés chez M. *Fries*, les *heyducs* avec d'autres domestiques chez le Prince *Beurnier*.

Messrs *de Sponeck* et *Thérenot* montèrent au chateau séparément, mais ils se trouvèrent ensemble lorsque S. A. S. donna audience.

On ne parle point encore de raccommoder le vieux chateau.

Mr *de la Tour*, ni aucun officier du voisinage n'est venu complimenter monseigneur le Duc; on croyait peut-être que son séjour ici serait plus long.

On m'a dit que M. le conseiller *Perinot*, de Besançon, sollicite vivement la charge de chancelier des seigneuries. M. *de Tréxiley* (1), conseiller du Parlement de Besançon et frère de l'abbé *L'aviron* que votre Excellence a vu au château, demande aussi cette charge à ce que j'ay appris. On ignore encore le retour de S. A. S. et s'il se fera par ce païs.

On croit que Messrs les Plénipotentiaires finiront dans peu de jours leur prise de possession des seigneuries d'Alsace et que MM. *de Georgi*, *Rossel* et *Osiander* pourront être de retour ici sur la fin de cette semaine.

Je n'ai pu faire les compliments de votre Excellence à ces Messrs, ni m'acquitter de la commission envers M. *de K.* au sujet des œuvres du Cardinal de Cus:, ils étoient partis quelques jours avant la reception de la lettre.

Mr l'avocat *Duvernoy* se marieta avec Madlle *Rossel* l'aînée, de demain en huit, si M. *Rossel* est de retour pour ce tems là.

M. *Fesch* a écrit cette semaine à de nos Messrs qu'il ne pour-

(1) M. de Trévillers.

Digitized by Google

rait partir pour Montbéliard avant le retour de Monseigneur le Duc, je ne sais ce qu'il entend par là.

Mons^r *Bregentzer*, l'officier, est totalement tombé dans la disgrâce des Bourgeois sur ce qu'il doit avoir dit; ils l'*accusent d'avoir dit* dans une compagnie où il s'y rencontrait plusieurs ministres et des étrangers que tout ce que les Bourgeois avaient fait pour la reception de S. A. S. dans cette ville n'avait point été fait de bon cœur de leur part, que ce n'était que par hypocrisie; comme M^r *Bregentzer* n'avoüe pas ces expressions, le magistrat a fait informer, et on a entendu plusieurs témoins. La populace était si fort irritée, que, si on ne l'avait empêchée, M. le Prévôt passant devant les halles aurait été maltraité par les femmes qui s'étaient attroupées et qui voulaient même le jeter dans la fontaine. On l'accusait ou plutôt on lui reprochait d'avoir inspiré ces sentimens à son gendre qui ne les aurait point sans cela.

M. le Prévôt a été obligé par crainte d'ultérieures insultes de la part de cette populace irritée et pour éviter une ablution dont il était menacé, de présenter requête au conseil par la quelle il implore la protection du Prince; elle fut signifiée ou communiquée aux Bourgeois qui doivent y avoir repondu. Mais je crois que toute cette dispute et procédure est présentement étouffée pour raisons.

On attend sur la fin du mois M^r de *Gemmingen* notre nouveau gouverneur; son rescrit doit être arrivé et Mess^rs du conseil lui ont déjà écrit à ce que j'ay appris.

On fut ici extrêmement frappé en apprenant la nouvelle de sa nomination par la seule crainte qu'elle ne fût préjudiciable au retour de votre Excellence dans ce pays, mais ses deux dernières lettres ont rétabli dans nos esprits craintifs le calme et l'espérance. Fasse le ciel qu'elle soit bientôt accomplie!

Les uns disent ici que votre Excellence arrivera dans un mois, d'autres dans deux mois au plus tard, d'autres disent quelle est déjà à Stoutgard, d'autres enfin que ce ne sera qu'à la fin de l'automne qu'elle sera ici. On remarque parmi tous les Bourgeois un grand empressement de revoir bientôt votre Excellence, je me tue de répondre à ceux qui m'en demandent des nouvelles, que ce sera dans peu.

La *Eberli*, autrefois votre blanchisseuse, m'a prié de marquer à votre Excellence qu'elle attend avec impatience son retour, et

Digitized by Google

qu'elle la prie de vouloir bien en ce cas la reprendre à son service en quelle qualité que Madame souhaitera, soit comme blanchisseuse, cuisinière ou autrement; elle ne veut prendre aucun autre service en attendant.

M. *Duvernoy*, et toute ma maison, jeunes et vieux, présentent à votre Excellence, à Madame, à Mad^lle^ *Vollman* et à M^r^ votre frère, l'assurance de leur parfait respect.

J'ay l'honneur d'être, avec un attachement sincère et à toute épreuve,

Mons^r^, De votre Excellence, etc.

Mes deux dernières lettres sont
du 15 et du 18 du courant.

P. S. Si votre Excellence a occasion d'écrire à M. le Prélat *Knebel*, je la supplie de lui recommander le pauvre candidat *Roy* pour qu'il ne lui soit point fait de tord dans les remplacemens à faire des ministres dans les seigneuries; c'est un bon sujet qui a de la conduite, qui est des seigneuries, il a dix ans d'académie, mais fort pauvre et sans protection, je m'intéresse pour lui parce que c'est un élève de feu mon père.

Florimont, ce 25 juillet 1748.

Monsieur,

Quoique nous soïons en pleine et abondante moisson, l'ordinaire d'aujourd'hui se trouve cependant fort stérile en fait de nouvelles. Ainsi votre Excellence excusera la brièveté de ma lettre.

Nous attendons toujours le retour de Monseigneur le Duc, sans savoir, ni quand, ni s'il arrivera ici.

La bourgeoisie continüe, nonobstant cette incertitude, de faire les préparatifs pour sa réception. Il y aura, outre 30 hommes de cavalerie en uniforme rouge (la ville se charge du louage et de l'entretien des chevaux) et l'infanterie Bourgeoise, encore 30 hommes, ou plus, de grenadiers en bonnets jaunes à bords noirs.

Le Magistrat a fait peindre les armes du Duc et de la future Duchesse, dans deux grands écussons ovales, chacun de 5 pieds de haut, pour les mettre au dessus de la porte de St-Pierre.

Digitized by Google

On fait faire encore quantité de lampions et de *Vive Charles*, pour les illuminations publiques et particulières. On pose présentement sur nos deux fontaines publiques les deux statües que le magistrat a fait faire, et des quelles j'ay eu l'honneur de faire mention à V. E. dans mes précédentes.

Les deux maisons *de Florimont* et *de Ferrette* m'ont chargé de faire mille complimens à V. E. et à Madame et de vous marquer qu'ils attendent leur retour dans notre païs avec grande impatience.

Messrs *de Ferrette* ont fait raser entièrement leur vieille maison, et ils en batissent une nouvelle qui sera magnifique, mais qui leur coûtera plus de 40000 L.

Je suis de nouveau à Florimont dès lundi après midi, mais grâces à Dieu, les malades que j'y avais sont présentement convalescens, et j'espère d'être ci-après plus sédentaire à Montbéliard. Leurs festins continuels m'ont plus lassé que leurs Louïs, quoiqu'ils aient été à peu près aussi fréquens.

Je me rendrai à Montbéliard, à ce que j'espère, pour le diner d'aujourd'hui, et, s'il est possible, j'y serai avant le départ de la poste.

Je crois que l'ordinaire de lundi pourra me fournir plus de matière à écrire à V. E. que celui d'aujourd'hui.

Je prens la liberté de présenter à V. E. et à Madame, mes respects ordinaires, mais toujours sincères, en la suppliant de croire que je serai, à jamais, avec la considération la plus parfaite,

Monsr De Votre Excellence, etc.

Ce 25 juillet 1748.

Mes deux dernières sont du 18 et du 22 du courant.

P. S. Je viens d'arriver à Montbéliard. et j'apprens que les équipages de M. le gouverneur arrivèrent hier sur deux charriots, outre 4 chevaux de voiture et 4 chevaux de selle, et une voiture, dans laquelle il y avait une gouvernante et des domestiques.

Nos Messrs arriveront ce soir de leurs expéditions d'Alsace.

A Montbéliard, ce 25 dito, à 11 heures.

Digitized by Google

Montbéliard, ce 29 Juillet 1748.

Monsieur,

J'ay l'honneur de donner avis à votre Excellence que Monsieur *de Georgi*, Mr *Rossel*, et Mr *Osiander* furent de retour dans cette ville avant hier 27 du courant, à onze heures du soir.

J'ay appris d'eux qu'ils se rendirent dès Montbéliard à Colmar où ils ont séjourné quelques jours et où, à leur arrivée, ils ont reçu les complimens des officiers du Baillage et des magistrats et surintendant des seigneuries qui se rendirent à cet effet à Colmar. Messrs les Plénipotentiaires furent régalés par Mr le Président, Mr le Préteur et M. *Reutlin* successivement. Dès là, sans passer dans les dites seigneuries, ils furent à Strasbourg, où, ayant conféré avec M. l'intendant, celui-ci leur laissa l'option de prendre soit un commissaire, ou un notaire royal, ou un huissier royal pour la prise de possession des seigneuries situées dans la province d'Alsace, ils se sont contentés d'un notaire royal à cet effet.

S. E. M. *de Keller* sans s'être transporté dans les dites seigneuries, a quitté ces messrs mardi 23, à Strasbourg, pour se rendre à Wilbade. (1).

Mr *de Georgi* et ces autres messrs retournèrent le 24 à Colmar et dès là se rendirent le 25 à Reichenveir (2) : ils prirent possession de cette seigneurie le même jour, ils y furent régalés splendidement par le magistrat. Il n'y avait que fêtes et festins dans ces seigneuries, grands et petits se régaloient, environ 300 hommes étoient sous les armes, une partie en uniforme vert avec des vestes jaunes, ils étaient précédés de toute sorte d'instrumens de musique, tout le monde avoit des cocardes noires et jaunes, les magistrats en distribuèrent même à Mr le Plénipotentiaire et à sa suite. Il y avait de fort belles illuminations publiques et particulières avec quantité de *Vive Charles;* le magistrat avait fait peindre les armes de S. A. avec celle du Roy sur toutes les maisons publiques, on fit quantité de décharges de petits canon et de mousqueterie, pendant tout leur séjour à Reichenveir.

---

(1) Wildbad, en Wurtemberg.
(2) Riquewihr.

Digitized by Google

Le 26, ces messrs prirent possession d'Horbourg, où il y eut même parade, mêmes décharges, même fête et régal, également que dans tous les villages en dépendans.

Mr *de Georgi* se loue infiniment de la réception splendide qu'on lui a fait dans ces terres d'Alsace. Il en est enchanté et ne saurait assez exalter la beauté de ces deux seigneuries. Il compte de s'en retourner dans le Wirtemberg sur la fin de cette semaine, tems au quel on attend ici notre nouveau gouverneur, qui doit s'être marié avant son départ avec Mlle *de Berenfeld*, agée à ce qu'on dit d'environ 40 ans; on m'a dit que ses appointemens comme gouverneur se montent à 3000 florins outre 1500 florins comme grand bailli avec la faculté de prendre des *naturalia* pour la moitié de ses gages sur le pied de Stoutgard. Il a, outre cela, le grand jardin et les autres dépendants du château.

Il achètera son bois, fourrages, etc: de la seigneurie, il a le grand et petit gibier franc, également que le poisson. On dit qu'il aura 14 chevaux. Monsr *de Georgi*, chez qui j'eus hier l'honneur de diner avec Messrs les conseillers *Rossel* et *Gropp*. but à votre santé avec toute la compagnie; il m'a chargé de vous faire mille complimens de sa part et à Madame. On ne croit plus que le retour du Duc se fasse par ce païs, il passera par la Lorraine et par le Palatinat, Monsr *de Georgi* nous a dit à table qu'on pouvait cependant être assuré que S. A. S. reviendrait ici l'été prochain avec notre future Duchesse.

Tout le monde est empressé de savoir quel logement occupera votre Excellence à son retour dans ce païs, et sous quel caractère elle y sera. — Toujours sous celui d'honnête homme leur répondis-je.

On m'a assuré aujourd'hui que Mr *Fesch* ne reviendra point ici, mais qu'avec une honnette pension il doit se retirer à Basle avec le carractère de résident de S. A. dans cette ville.

Mr notre gouverneur sera chargé de finir le reste des difficultés concernant ce Païs, avec les commissaires du Roy.

On s'oppose toujours à l'exercice public de la religion dans les Eglises des seigneuries, les ministres continuent de faire leur service sur les cimetières ou dans des granges lorsque le temps ne le permet pas autrement. On continuera ainsi jusqu'à ce qu'on aie des ordres ultérieurs de la cour.

Tous les officiers des seigneuries continuent leurs fonctions *ad interim*, sur le même pied que du passé.

Digitized by Google

Mr le conseiller *Durernoy* est parti hier matin pour Besançon ou il achèvera de règler à l'intendance le restant des deniers du sequestre.

Mr *Reutlin* vient d'être fait stettmeister de Colmar.

On va signifier à Mr le comte *Ferdinand de Coligny* (1) un acte de déguerpissement pour sa seigneurie de *Baldenheim*.

Outre les assurances de respects ordinaires, j'ay l'honneur d'être, avec les sentimens de la plus parfaite considération.

Monsr, De votre Excellence, etc.

La derniere lettre que j'ay reçue de votre Excellence est du 6 de juillet, je n'en ay reçu aucune postérieure. Mes deux dernières sont du 22 et du 25 courant.

P. S. M. *Metz*, qui est à Paris, vient encore d'obtenir du Duc 1200 L. de gratification extraordinaire. Le Duc partira de Paris le 3 ou 4 du mois prochain.

Montbéliard, ce 1er d'août 1748.

Monsieur,

J'ay reçu par le dernier ordinaire la lettre de votre Excellence datée le 17 juillet dernier.

J'ai une vraie satisfaction d'y appercevoir que mon griffonnage contribue quelque fois à son amusement.

Quant aux différentes questions que votre Excellence a la bonté de me former dans sa lettre, j'ai l'honneur de lui marquer en réponse, Que :

Les fontaines coulent dès le commencement de l'année et que l'entreprise a très bien réussi. On les a peint la semaine dernière, et les statues sont posées actuellement : celle de devant les Halles représente la Justice, et celle sur St-Martin l'Espérance, mais non pas celle qui est bannie du Païs.

Le vieux *Sattler* a fait sa révérence à S. A. S. seulement le dimanche ; il n'y resta qu'une minute tout au plus, parce qu'on allait diner. Il ne s'y présenta que cette seule fois, et cela comme un particulier et en habit brun. Il a donné en fief à son

(1) Un des fils naturels de Léopold-Eberhard.

Digitized by Google

fils. j'ignore sous quelle condition, son habit verd ferré d'or y compris tous les autres harnachemens qui en dépendent, et avec lesquels celui-ci a paradé pendant le séjour de S. A Mais je crois que le père exerce déjà le droit de retenue sur iceux. Je ne sais s'il ne serait pas acquitté de toutes les prestations nécessaires. Il ne s'y est présenté personne de la part du Prince de Pourrentrui (1), peut-être attendait-il que le Duc comme son vassal, le prévienne. M. le conseiller *Gropp* a été envoïé à sa cour pour demander la levée du sequestre des revenus situés dans ses états, on la lui a d'abord accordée. il a été très bien reçu et ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'il rapporta en beaux Louïs les sommes qui se trouvaient dans ce sequestre, et qui se montaient à environ 25,000 L.

Le Duc n'a point été au Parc.

Metzger qui fait la cuisine de Monsr *de Georgi* a aidé le cuisinier de S. A. S. Aucune autre personne ne s'en est meslée, chez *Guyot*, continuent d'être les provensiers.

Les vassaux de Granges également que tous les autres doivent reconnaître à ce qu'on croit le Duc comme leur seigneur direct.

Je crois que le comte Ferdinand de Coligny est tondu pour Baldenheim, il sera de Nirgendsheim.

On prétend que les Ministres établis dans les seigneuries y subsisteront malgré l'opposition des curés et de l'archevêque et qu'on aura la moitié des Eglises.

On marie Mr l'avocat *Duvernoy* ce matin, à dix heures, en l'Eglise de St-Martin, avec Madlle Fanchonnette. Les noces se font dans la maison de M. *Rossel* en la rue Surleau. J'en suis avec mes deux petites. S. E. M. de C. y est invité, mais je doute fort que ses occupations lui permettent de s'y rendre.

On n'a point voulu admettre nos Messrs à la prise de possession du village d'Osteim en Alsace et de ses dépendances. Mr l'intendant de Strasbourg suppose que c'est une seigneurie séparée qui appartenait en propre à la Princesse Anne défunte et qui peut avoir des héritiers autres que le Duc. Mais on croit qu'il n'en sera rien parce que c'est une ancienne dépendance de Reichenveir, et que la Princesse ne possédait ces terres qu'en apanage. On n'est pas bien inquiet sur cet article, également que

(1) Porrentruy.

Digitized by Google

sur celui de nos Ministres des seigneuries. M. *de Georgi* nous assure que dans peu de jours tous les obstacles seront levés, que nos affaires sont sur un très bon pied à Paris. Il nous fait aussi espérer que votre Excellence pourrait revenir bientôt dans ce païs, ce sont des espérances bien flatteuses pour nous. On ne négligera rien ici pour en procurer l'heureux et prompt accomplissement s'il est possible; le tems ne fut pas favorable pour proposer la chose, l'audience que S. A. S. donna au magistrat fut publique et fort courte par l'endroit de l'affluence de ceux qui se rencontraient là en même tems pour le même fait, et, à son départ, lorsque le magistrat monta au château avec les 3 corps, S. A. fit connaître qu'elle dispensait un chacun de lui faire la révérence et elle remit à tous, gracieusement, les complimens qu'on allait lui faire. Ainsi on ne put plus lui parler ni proposer ce qu'on avait projeté.

Je viens de finir nos difficultés avec Madame *Mégerlin* (1), par l'achat que j'ay fait de ses biens fonds situés à Coutenans, Luze et Montbéliard pour la somme de huit mille livres, je dois lui faire toucher d'abord la moitié de cette somme et l'autre moitié sur la fin de cette année : Je crois que j'ai fait un fort bon marché; il n'y a que les païemens que je trouve mauvais pour un sujet aussi peu pécunieux que je le suis présentement. J'ai recours à la bourse de mes amis pour le premier terme, et pour le second *Deus providebit*. M. *Jaquin*, de Lyon, me fait le plaisir de me fournir une bonne lettre de change pour aider le premier païement, avec la faculté de pouvoir le rembourcer par 5 ou 600 livres. Dieu lui rende (2).

Mons[r] notre gouverneur arriva ici hier avec sa Dame à huit heures du soir, avec une berline et une chaise pour lui et sa suite; ils étoient trainés par 3 chevaux de poste; personne ne les a encore vu à l'heure qu'il est, on montera seulement au chateau environ les 11 heures pour lui faire les salutations usitées. M. *de Georgi* me fit l'honneur de me dire avant hier qu'il lui

(1) Veuve d'un ancien recteur du Gymnase.

(2 Berdot s'attacha à son domaine de Couthenans. Il y trouva en 1749 des sources d'eaux salées sur lesquelles il écrivit un mémoire intéressant qui était entre les mains de Charles Duvernoy. Il découvrit aussi dans ce village une mine de houille et des couches d'ardoises. L'exploitation de la houille dura de 1768 à 1772 et donna de faibles résultats peut-être parce que les moyens d'exploitation faisaient alors défaut.

Digitized by Google

laisserait un jour pour recevoir les complimens, qu'ensuite il resterait le lendemain avec lui pour le mettre au fait des affaires et qu'ensuite il se disposerait à partir pour Stoutgard. On croit que ce sera dimanche ou lundi au plus tard.

Madame la Comtesse *de Sponeck* vient de me faire demander l'adresse de V. E., je lui ai fait dire qu'elle n'avait qu'à m'envoyer sa lettre que j'envoïe ci joint avec une de Mr *Pierre Duvernoy* pour Me sa sœur et un billet que je viens de recevoir de M. *Lalance*.

M. *Osiander* qui a jusqu'à présent fait les fonctions de Mtre d'hôtel au château, partira avec M. *de Georgi;* il m'a prié de faire bien des complimens de sa part à votre Excellence et à Madame. M. *Duvernoy* et toute notre maison les prient aussi avec M. votre frère et Mademoiselle *Vollmann* de recevoir ici l'assurance de leurs très humbles respects, j'ay l'honneur d'être, avec toute la considération possible,

Monsr, De votre excellence, etc.

Mes deux dernières sont
du 25 et 29 juillet.

Montbélia d, ce 5 d'aoust 1748.

Monsieur,

La lettre de votre Excellence du 24 du mois dernier, m'est fort bien parvenue, je souhaite que celles qui lui ont été adressées sous les dates des 11, 15, 18, 22, 29 juillet et 1er août lui aient été remises; j'ay été surpris d'apprendre qu'à la date de sa dernière, elle n'ait point encore reçu celles du 11 et du 15, je ne sais d'où vient ce retard qui m'expose à un agréable reproche de la part de votre Excellence.

Le 3 du courant, à huit heures du soir, arriva ici un domestique de S. A. en chaise de poste, venant de Paris; il apporta des dépêches à M. *de Georgi*, qui l'engagèrent à partir hier à 4 heures du soir avec M. *Osiander*, ils doivent joindre aujourd'hui S. A. S. à Strasbourg où elle est attendue pour ce temps là. Le conseil, le magistrat, le ministère, etc. furent hier matin lui souhaiter un heureux voyage. Il me fit l'honneur de m'inviter à diner avec mon beaufrère *Duvernoy*, *M. Arbilleu*, Messrs *Rossel*, *Goguel*, *Sattler* fils et *Bregentzer*.

Digitized by Google

Le 1er du courant le conseil, le ministère, le Magistrat, le corps des avocats, celui des médecins dont je formais la tête et la queüe furent complimenter Mr notre gouverneur sur son arrivée, il reçut tout le monde avec beaucoup de politesse, dans l'appartement au dessus du neuf escalier de l'*ampthauss;* Madame son Epouse y était avec M. *de Georgi,* Messrs *de Sponeck* et *Tévenot* y ont aussi été.

Le lendemain, Madame la gouv: envoya *Guyot* avec un domestique faire des complimens de sa part à toutes nos Dames de la 1re, 2e et 3e classe. Elles montèrent toutes au château l'après midi, excepté madame la Comtesse, Madlle sa sœur et Madlle *Sattler* qui y furent seulement hier. Elle a reçu ses visites dans la tournelle du Donjon. M. le Gouverneur et Madame ont toujours mangé à la table de *M. Georgi* dans le grand poile du Donjon près de la tournelle. Ils occupent tout les logemens de l'*ampthauss.* Ils sont extrêmement affables et paraissent être tous deux deux d'un très bon caractère. M. *de Georgi* me fit la grâce de me recommander à eux très particulièrement, et il m'a fait espérer que mes intérêts ne seraient pas oubliés. Je remercie encore très humblement votre Excellence de la bonté qu'elle a eue de me si bien recommander à Mr *de Georgi,* qui m'a toujours comblé de politesses pendant son séjour ici.

Mr notre gouverneur a une huitaine de domestiques tant valets de chambre, cocher, palefrenier, laquais que cuisinier. Il a six chevaux de carrosse, outre ceux de monture. Après le départ de M. *de Georgi,* ils descendirent à l'*ampthauss* où j'eus l'honneur de rester quelques heures seul avec eux. M. le gouverneur me fit l'honneur de me demander si votre Excellence ne serait pas fâchée de ce qu'il vous privait de vos appartemens de l'*ampthauss.* Je ne répondis à cette question que par mon silence. Il me fit connaître qu'il lui tardait beaucoup de vous voir ici.

M. *Duvernoy* et mon épouse prient avec moy votre Excellence et madame d'agréer nos très humbles respects, et j'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement,

Monsr, etc.

Digitized by Google

Montbéliard, ce 8 d'août 1748.

Monsieur,

J'espère que votre Excellence aura régulièrement reçu deux lettres par semaine dès celle du 11 du passé ; j'écris régulièrement tous les Lundis et Jeudis, tant bien que mal ; je souhaiterais seulement pouvoir marquer à V. E. par cet ordinaire quelque nouvelle intéressante et agréable mais, à leur défaut, permettez que mon esprit agité de quantité de tristes réflexions sur nôtre état présent cherche un dénouement, une suite de mystères qui lui sont impénétrables quant à présent, et à bien d'autres, pour ce qui est de notre restitution. On a pris possession de l'utile et voilà tout, les officiers catholiques subsistent sans qu'on puisse espérer d'en voir établir d'autres. Les impositions et autres charges continuent. On va travailler plus fortement que jamais aux fortifications de Blamont, les ordres en sont déjà expédiés à ce qu'on assure. Mr *de la Tour* occupe toujours le château de Blamont avec ses invalides et environ deux cent miliciens. L'exercice de la religion protestante n'est que sur le pied de simple tolérance de la part du Roy, et non sur celui d'une liberté dont on jouissait avant le sequestre. Nos Ministres des seigneuries prêchent dans les villages, comme les Missionnaires sur les cimetières, dans les granges et dans les écoles. Il n'y a, ni n'y aura aucun ministre suivant toute apparence pour toute la paroisse de St-Maurice composée de six villages et de 3 églises ; il n'y a pas même un seul maître d'école. Le Ministre de Blamont n'a encore fait aucun service dans la ville, il est toujours obligé de s'en tenir à celui qui se fait à Pierrefontaine. Les curés s'opposent même à ce qu'on enterre les morts sur les cimetières, on ne veut pas que le S. S. Duc puisse faire intéresser l'Empire ni autres lorsqu'il y aura des griefs concernant les seigneuries qui se trouvent confondues et sur le même pied que celles de Bourgogne.

Il n'est point encore question de l'évacuation du collège d'ici. Les fermiers, si onéreux aux sujets, subsistent sans qu'on sache encore jusqu'à quand. On trouve mauvais à la cour de France qu'on ait usé de violence, prétendue, dans les Eglises lorsqu'on a voulu se mettre en possession d'une partie d'icelles et cette cour ne dit rien sur ce que les curés les ont ensuite fait fermer

Digitized by Google

à la clé et cadenacer : toutes ces circonstances modèrent non seulement notre joye, mais nous font même craindre que nous n'ayons pas des meilleurs temps à espérer; Dieu veuille écarter ces tristes nuages.

M. le conseiller *Duvernoy* n'est point encore de retour de sa commission à l'intendance de Besançon au sujet du restant des deniers sequestrés, je ne sais quels accroches il y rencontre.

Monsieur notre Gouverneur donna lundi dernier à manger au conseil excepté l'auscultant. J'eus l'honneur d'y diner hier avec M. le surintendant, M. le Maire *Lecomte*, M. *Sattler* fils, Messrs les receveurs, Mr le Maître bourgeois en chef et mon beaufrère *Duvernoy*.

On a accordé à Monsr *de K.* (1) une récompense de 20000 L., outre une augmentation de cinq cents florins qui lui seront payés à vie annuellement au delà de ses appointements ordinaires.

On dit que M. de Ch: min. du Roy de Prusse à la cour de France aura aussi une gratification de notre Duc.

Toute notre maison prend la liberté de présenter ses très humbles obéissances à votre Excellence, à Madame et à tous ceux qui vous sont chers.

J'ay l'honneur d'être, avec les sentimens du plus parfait respect, Monsr, De votre Excellence, etc.

Mes deux dernières lettres sont du
1er et du 15 août.

P. S. On m'a demandé si sans heurter, choquer, M. le G., on pouvoit solliciter un rappel et comment la chose pourrait se ménager.

Montbéliard, ce 12 d'août 1748.

Monsieur,

Dès ma dernière du 8, il ne s'est rien passé qui mérite quelque attention, *l'attention de votre Excellence*, ainsi celle-ci ne sera que pour dire à votre Excellence qu'il n'y a *absolument* rien de nouveau, et que tout est encore au *statu quo*.

---

(1) M. de Keller.

Digitized by Google

M. *Scharffenstein*, de Nüremberg, ayant adressé une pièce de poésie allemande à S. A S. sur son arrivée dans notre pays, a obtenu une pension annuelle d'un bichot de bled, d'autant de boige, et de 30 L. en argent. Voilà des vers bien payés, et une pension qui lui vient bien à propos, pour remettre en mouvement plusieurs machoires désœuvrées depuis longtems.

J'ai appris que M. *Mégnin*, maître de poste, a écrit à votre Excellence, et qu'il lui offre sa maison du *Mouton* (1). Elle jugera par là des empressemens qu'on a de la revoir bientôt ici, et de ne la pas laisser sur la route. On dit aussi que votre Excellence a déjà écrit ici pour qu'on lui assure la maison de Madame la Comtesse *de Sponeck*.

J'eus l'honneur de dîner hier au château avec Mess^rs^ les conseillers *Duvernoy* (qui est de retour de Besançon dès avant hier), *Bouthenot* et Ministre *Duvernoy*. Madame la Gouvernante, parlant de choses et d'autres, dit qu'elle aurait souhaité d'avoir votre *Eberli* pour blanchisseuse, mais que celle-ci n'avait point voulu, attendu qu'elle comptait de rentrer au service de V. E. lorsqu'elle sera de retour ici. Nous venons d'apprendre qu'il y a eu un cruel orage et une chute d'eau si extraordinaire dans un village à deux lieues de Bâle, que toutes les maisons avec un moulin ont été totalement emportées dans le Rhin. Tous les habitans du village au nombre de cent et quelques personnes sont péries dans les eaux, à l'exception d'un seul homme qui a trouvé moyen d'échapper à ce déluge.

Le pavé de la rue Surleau est entièrement achevé et cette rue est présentement la plus belle de la ville.

On parle actuellement de combler le fossé du Grand Jardin, je ne sais si ce projet aura lieu ou non. M. le Ministre *Duvernoy* continue de faire seul le service à l'Eglise allemande, à l'absence du S^r^ *Vallet*, ministre *ad interim* à Montécheroux ; le premier paraît être fort goûté de M. le Gouverneur et de Madame. On l'envoya, jeudi dernier, chercher à Belfort de la part des officiers protestans du Régiment de Royal-Pologne pour disposer à la mort un jeune soldat de 17 ans, originaire du Wirtemberg, qui fut conduit au supplice et arquebusé 3 heures après son arrivée; il avait volé 30 L. à son camarade. Mons^r^ *Duvernoy* fut toujours accompagné par des officiers et un détachement de

(1) Une des anciennes auberges de la ville.

Digitized by Google

soldats, la bayonnette au bout du fusil, pour le préserver des insultes de la bigotte populace ; il fut dans la prison exhorter ce jeune homme, il le prépara à la mort, le communia, l'accompagna au travers de la ville à la tête du régiment jusqu'au lieu du supplice, en l'exhortant publiquement. Après avoir été bien régalé par les officiers, il s'en revint avec dix écus pour ses peines. N. B. ils n'ont point d'aumônier protestant, quoiqu'ils ayent droit d'en avoir.

Mons^r *Sturler* (1) se trouve un peu mieux, il commence à se servir de sa jambe paralitique. On l'a mené hier pour la première fois à Sochaux dans la voiture de M. le conseiller *Goguel*, et on le transportera jeudi prochain à Plombières. Madame *Dodelan* a dessein d'y mener aussi mademoiselle sa fille, qui se trouve de tems en tems incommodée d'un gonflement de glandes du col. Madame *Dodelan* et Mesdames ses sœurs, également que Mess^rs les conseillers *Rossel*, *Gropp* et *Duvernoy* m'ont chargé de faire mille complimens de leur part et de celle de leurs dames à votre Excellence et à madame. Le bruit court toujours généralement chez les grands et les petits que votre Excellence retournera bientôt ici en qualité de chancelier ou de vice-président. *Faxit Deus.*

M^r *de Grundlach*, lieutenant colonel suédois émérite et qui jouit d'une pension de L. 2000 du Roy a quitté la maison de *Raisin*, où son ami défunt M^r *de Sternheilm* l'avait placé ; il est actuellement en pension chez M^r le vieux *Sattler ;* c'est un homme de passé 80 ans.

Monsieur *Duvernoy* et ma femme persistent à présenter à votre Excellence et à madame leurs respecteuses obéissances et j'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement,

Monsieur, De votre Excellence, etc.

La dernière lettre que j'ai reçue est du 24 juillet. Mes deux dernières sont du 5 et 8 du courant.

Montbéliard, ce 12 d'août 1748.

P. S. Je m'aperçois, que, sans y penser on peut remplir une lettre avec du griffonnage. Pardon, s. v. p.

---

(1) Il appartenait à une famille Lâloise fixée à Montbéliard. David-Salomon Sturler, mort en 1722, fut conseiller de régence à Montbéliard. Son neveu, Jean-Frédéric Sturler était conseiller à Montbéliard et châtelain de la seigneurie de Franquemont.

Digitized by Google

A Montbéliard, ce 15 d'août 1748.

Monsieur,

Votre Excellence jugera aisément des tristes conjonctures où se trouvent nos pauvres seigneuries par rapport aux Eglises et à la religion à la vue de l'extrait suivant d'une lettre de M. le Ministre d'Etat *d'Argenson* adressée à Mr *de la Tour*, commandant de Blamont, elle est datée le 4 du courant et elle lui est parvenue le 12 suivant.

« Le Roi, qui se trouve très mécontent du procédé des agents « de Mr le Duc de Wirtemberg, vous ordonne de faire sortir « les ministres qu'ils ont établis dans les seigneuries; attendu « que les choses doivent rester sur le pié où elles étoient lors- « qu'on en a pris possession. »

M. *de la Tour* fit notifier le 13 du courant l'ordre qu'il a reçu aux nouveaux ministres des seigneuries, à eux de s'y conformer en se retirant dans 4 heures à peine d'être saisis et emprisonnés : ces pauvres gens se sont retirés ici et ont demandé ce qu'ils avaient à faire dans ces tristes circonstances : On a été d'avis de ne les y plus renvoyer jusqu'à ce qu'on ait donné avis où il convient de ce procédé, et qu'on en ait le résultat.

A peine avons nous cru pouvoir respirer, qu'on vient de nouveau nous frapper par l'endroit le plus sensible; toutes nos espérances ne roulaient principalement que sur la restitution de nos pauvres Eglises des seigneuries, par le traité conclu avec la France et voilà à quoi elles se trouvent réduites. Ces pauvres gens, aussi bien que nous qui sommes les spectateurs de leur triste situation, sont à présent dans l'angoisse et dans la plus grande désolation, et nos ennemis communs triomphent actuellement de leurs pleurs. Bon Dieu jusqu'à quand ! *Deus corda et tempora mutet.*

J'espère que par l'ordinaire prochain je pourrai marquer l'envoi de la lettre que le Magistrat médite d'adresser à S. A., d'abord qu'ils apprendront son arrivée, au sujet de la demande en question. Votre Excellence peut être persuadée qu'ils avaient sérieusement pris la résolution de le faire à l'arrivée de S. A., mais comme il ne fut pas possible, ils attendaient son retour ici, lequel ne s'étant point fait comme ils avaient lieu de l'espérer, on a trouvé bon d'attendre qu'il soit arrivé à Stoutgard,

Digitized by Google

pour le féliciter sur son heureux retour et en même tems proposer la chose. Je fus encore avant hier chez M. R. et M., ils m'assurèrent qu'on ne souhaittait rien tant, et eux en particulier, que le retour de V. E. dans ce païs, et que cette seule chose les avoit embarrassés, savoir si après l'établissement d'un Gouverneur et Procureur, votre Excellence voudrait encore retourner ici. Je les en ai assuré positivement, et je ne doute plus qu'on n'écrive conséquemment au plutôt.

S. E. Mr notre gouverneur fut avant hier à la forge de Chagey, visiter l'écluse qui demande de grandes réparations et qui menace ruine, quoique construite à neuf sous le séquestre.

Il donna hier à diner à Messrs les cons: *Rossel*, *Gropp*, et *Duvernoy* et à leurs dames; on dit qu'il suivra ainsi avec le reste, toujours six personnes à la fois. Ni lui ni elle n'ont point encore fait de visites, ils sont encore occupés à arranger leurs effets, et leur œconomie.

Madame *Dodelan*, mademoiselle sa fille et M. *Sturler* sont partis ce matin pour Plombières. Mr *Duvernoy* reçut hier la lettre de votre Excellence; elle nous a d'autant plus réjouis que dès celle du 24 du passé, nous n'en avions point reçu et que j'étais incertain si elle aurait reçu régulièrement les deux lettres que j'écris ordinairement par semaine.

M. *Jaquin*, M. *Duvernoy* et ma femme prennent avec moi la liberté d'assurer votre Excellence et madame de leurs respectueux devoirs et j'ay l'honneur d'être avec une considération sans égale,

Monsr. De V. E., etc.

Mes deux dernières lettres sont du 8 et du 12 et celle-ci est du 15 d'août 1748.

Monsieur,

V. E. aura eu par ma dernière un précis de l'ordre adressé à M. de la Tour pour expulser nos ministres nouvellement rétablis dans les seigneuries. J'envoie présentement une copie fidèle de la lettre entière de Mr d'Argenson, celle du 4 août 1748 par où il paraît clairement que Mr *de la Tour* a eu beaucoup de part par les noires couleurs qu'il a données à cette affaire. « J'ai reçu, Mr, votre lettre du 26 du mois dernier. Rien n'est plus

Digitized by Google

irrégulier que la conduite des ministres luthériens dans les paroisses dépendantes des seigneuries cédées par le Roi à Mr le Duc de Wurtemberg : il suffit que Sa Majesté, qui a incontestablement sur tout ce pays le droit de souveraineté, n'y a pas fait connaître ses intentions par rapport à la tolérance de la religion prétendue réformée, pour que les gens du pays, ni les agens de Mr le Duc de Wurtemberg ne soient point en droit de rien innover au dernier état où étaient les choses à cet égard lorsque le prince en a pris possession. Vous devez donc faire entendre à tous ceux qui ont rapport aux entreprises de ce genre qui viennent d'être faites, que le Roi en a été mécontent, et que jusqu'à ce que vous ayez des ordres précis de la Cour sur cette matière, vous ne souffrirez pas le moindre changement dans l'exercice de la religion, et que vous ferez mettre en prison ceux qui voudront y en apporter; vous ne vous tiendrez pas même aux menaces, le cas arrivant, et l'intention de Sa Majesté est que vous fassiez arrêter ceux que vous apprendrez être auteurs de pareils troubles, ou qui y auront eu part; en un mot, Mr, toutes les fois que les administrateurs de Mr le duc de Wurtemberg croiront avoir quelques demandes en exécution de la dernière convention, c'est au ministère du Roi qu'ils doivent s'adressser pour en rendre compte à Sa Majesté, qui donnera ses ordres selon les engagements qu'elle a pris avec ce prince. J'envoie à Mr le Duc de *Landan* copie de la lettre que je vous écris, afin qu'il soit instruit des ordres que je vous donne de la part du Roi.

Je suis, Monsieur, etc.

Signé, d'Argenson. (1)

Leurs Excellences Mrs *de Keller* et *de Georgi* ont donc bien fait sur ce principe de ne se plus rencontrer dans les seigneuries; à la réception de cette lettre ils auraient été exposés à une main basse de Mr *de la Tour* en conséquence des ordres ci dessus. (Tout exercice de religion se trouve de nouveau suspendu dans ces pauvres églises des Seigneuries. Mr *Valette* (2) a repris son poste de Diacre allemand, et ses confrères sont ici en exil.

---

(1) Cette lettre figure dans le *Montbéliard agrandi*.

(2) Lisez : Vallet.

Digitized by Google

Les crevasses du Donjon n'ont point été réparées, elles continuent d'être telles jusqu'à présent, sans qu'elles se soient augmentées dès le départ de votre E., et c'est ce qui a enhardi ces messrs de prendre leurs quartiers dans le Donjon pendant le séjour de S. A. dans ce pays et après. Quant à Mr notre gouverneur et à Mado, ils ont trouvé l'*ampthaus* plus logeable et plus à leur goût ; ils s'y plaisent infiniment ; on fait la cuisine où on faisait la lessive. Je supplie V. E. au cas où elle écrive ci après à Mr le gouverneur, de ne pas oublier son très humble et entier serviteur.

Votre recommandation aura toujours du poids et ne pourra être qu'avantageuse, principalement pour des gens qui sont comme moi sujets à être fréquemment au pétitoire.

Je n'ai point appris que Mr *Lœtelin* eût demandé aucun fief, ni qu'il en ait obtenu. Il ne doit avoir été à Paris en aucune autre qualité qu'en celle de solliciteur de la charge de *Steittmeister* de Colmar, laquelle il a enfin accroché de son oncle ayant renoncé en sa faveur.

Quand je parle de Mr *Sattler*, c'est toujours du fils dont il est question, à moins que le père ne soit exprimé sous cette qualité. Actuellement il n'en a aucune autre, et il n'est plus question de lui ; il ne fréquente même que fort rarement le château, et en agissait de même du temps de Mrs *de Georgi*. Moyennant cinq cents cinquante livres que le fils lui paie annuellement, il s'est chargé de l'entretien de l'économie sauf le vin du fils, le bois et les salaires des domestiques. Outre cela, il ne l'occupe plus à rien et les digneaux (?) l'abandonnent. Mr *Perreciot*, de Besançon, arriva avant hier au soir ici ; il est venu faire sa cour à monseigr le gouverneur ; il n'est plus à présent question de la charge de chancelier des seigneuries. J'apprends qu'il sollicite actuellement celle d'intendant desdittes terres.

Il dit avoir été recommandé à Paris à monseigneur le Duc par monseigneur le cardinal *Tencin*. Je ne sais s'il obtiendra sa demande, mais je ne vois pas qu'on soit beaucoup empressé à la lui accorder. Il ne cherche qu'un beau titre et un gage suivant toute apparence, sans examiner de quelle utilité pourrait être un Intendant dans les seigneuries, principalement sur le pied qu'elles sont restituées. J'eus l'honneur de dîner hier soir au château avec lui et Mrs les conseillers *Gropp* et *Duvernoy*. Je me suis informé si, chez Mr le comte *de Sponeck*, on avait reçu

Digitized by Google

la boîte en question ; ils m'ont dit que oui, et m'ont fort chargé de faire mille compliments de leur part à V. E. et à madame. Vous avez sans doute reçu la lettre de mᵉ la comtesse jointe à la mienne du 1 août, par laquelle elle en accusait la réception. Nous ferons une chétive vendange dans ce pays ; il n'y a rien à Valentigney, la Chaux, Fleur d'épines et Bart, et la moisson n'a pas été bien abondante.

M. *Bregenzer*, l'officier, est parti ce matin pour s'en retourner dans le Wurtemberg ; il a tiré ici la carte du pays et de toutes les seigneuries pour la présenter au duc.

S. E. notre gouverneur doit aller dans peu visiter toutes les seigneuries d'Alsace et de Bourgogne. M. *Rossel* l'accompagnera. Je n'ai pu voir aucun de messieurs du Magistrat pour m'informer si la lettre est partie par cette ordinaire ; ce que je sais, c'est qu'elle était minutée.

M. *Duvernoy*, le ministre, et ma femme, supplient, avec nous, votre E. et madame de recevoir ici leurs respectueuses obéissances, et d'être persuadées du parfait et sincère attachement de celui qui a l'honneur d'être *in eternum*, Monsieur, votre, etc.

Montbéliard, ce 22 août 1748.

Etant obligé d'aller en campagne, il ne me reste que le tems d'envoyer à votre Excellence ce qui suit, et dont il est question au milieu de ma lettre du 15 août.

Sérénissime Prince,

Votre Altesse Sérénissime voudra bien recevoir par écrit, des fidèles Bourgeois de sa ville de Montbéliard, les respectueux hommages que leur zèle méditait de lui renouveller de bouche à son retour de France. Nous bénissons le Seigneur d'avoir exaucé les prières ardentes que nous avons faites pour la conservation de votre personne sacrée et pour l'heureuse issue de ses voyages. A ces actions de grâces nous joignons les vœux les plus sincères pour la constante et parfaite prospérité de V. A. S. et de son auguste maison. Il nous est glorieux, Monseigneur, d'avoir pour père de la Patrie un grand Prince, qui excite l'admiration des étrangers et gagne l'estime des plus grands Rois, tandis que leurs sujets envient le bonheur que

Digitized by Google

nous avons de vivre sous son gracieux et sage gouvernement. C'est à cette sagesse et à la prudence de ses conseils que nous devons, après Dieu, la satisfaction de voir les seigneuries rentrées sous la Domination de V. A. S. Cette satisfaction a été augmentée par l'avantage que nous avons eu de voir, dans cette ville, le gracieux souverain dont Dieu nous a fait le riche présent, et qui est si digne de tout l'amour tendre et respectueux que nous sentons pour lui. Nous venons de recevoir une nouvelle marque de votre bonté, Monseigneur, par le choix qu'il a plu à V. A. S. de faire de son digne ministre d'Etat le Baron *de Gemmingen*, pour gouverner sa province de Montbéliard, et y présider à l'administration de la justice, de la capacité et de la probité duquel nous avons tout sujet de nous féliciter. Si V. A. S. trouve bon de lui associer un secondant, ce sera pour nous et pour tout le païs, un surcroit de grâce, si elle jette les yeux sur notre ancien et cher Directeur *Faber* qui a si bien mérité, et de son gracieux souverain et des sujets. Tous ces heureux événemens que le ciel a fait éclore sous les auspices de V. A. S. et ceux qu'elle nous donne lieu d'attendre à l'avenir, nous pénètrent pour vous, Monseigneur, de la plus vive reconnoissance, et nous remplissent d'une joye intime : Elle sera à son comble, si V. A. S. daigne agréer les nouvelles protestations que nous osons lui faire de notre fidélité inviolable, et de la respectueuse soumission avec laquelle nous serons toujours, autant par inclination que par devoir.

Monseigneur, De votre Altesse sérénissime.
Les très humbles, etc.

N. B. La lettre ci-dessus du magistrat n'est partie que le 29 août.

J'ay appris hier, que *Gros*, mari de votre ancienne cuisinière, a changé de religion, ou plutôt s'est déterminé d'en prendre une à Dijon ou à Dole avec son enfant; sa femme est avec lui, mais elle ne doit avoir point changé, à ce que j'ay appris.

Par l'ordinaire de lundi j'aurai l'honneur d'écrire plus amplement à votre Excellence; en attendant, je la supplie de me faire la grâce de reçevoir ici les assurances de respects que ma femme et moy présentent à votre Excellence et à madame, et de me croire. à toujours, avec toute la soumission possible,

Monsieur, De votre Excellence, etc.

Digitized by Google

P. S. Si votre Excellence souhaite d'avoir copie de la lettre de cachet du Roy adressée au Parlement de Besançon, le 9 juillet 1707, et qui sert de base à la convention du 10 may dernier, elle n'aura qu'à me le faire connaître.

Montbéliard, 26 août 1748.

Monsieur,

Quelque brillante qu'ait paru la restitution que la France a faite de nos seigneuries et que monsieur *d'Argenson* nomme simplement *cession*, elle n'est cependant jusqu'à présent qu'un *splendidum nihil*. Et il paraît que pour qu'elle change de face, il faut qu'elle soit uniquement l'ouvrage de Dieu et non des hommes.

Les intercessions du Roi de Prusse, une négociation d'une durée infinie jointe à des frais immenses, l'accord du passage d'une armée entière par le Wirtemberg et un séjour infiniment couteux, une parfaite neutralité du cercle de Souabe, une opposition à une association des cercles, qui aurait pu être fort préjudiciable aux vues et aux projets de la France pendant cette guerre, n'ont pu produire autre chose qu'une prestation de foi et hommage et une renonciation formelle des souverainetés incontestables qui étaient possédées sur le pied dès un temps immémorial, et que les traités de paix les plus solennels qu'on prétend toujours faire servir de base aux modernes, assurent à la Sérénissime maison de Wurtemberg, sous la dépendance immédiate de l'Empire.

Le sort du feu duc *Léopold-Eberhard*, quelque triste qu'il ait paru, et sans contredit beaucoup plus riant que n'est celui de notre Sérénissime Duc par la convention du 10 Mai.

Léopold-Eberhard n'a jamais prêté foi et hommage pour les 4 seigneuries envers la France et on ne les a pas exigés de lui ; il les possédait cependant.

Jamais on n'a demandé qu'il renonçât formellement pour lui et ses successeurs à la souveraineté sur ces 4 seigneuries, ni qu'il promît de n'avoir jamais recours à l'Empire pour toutes les difficultés qui pourraient naître dans l'exercice de ses droits dans les dites seigneuries, comme on le fait dans le traité.

Il avait un surintendant pour les églises de ses seigneuries,

Digitized by Google

sans que personne s'y soit jamais opposé, ou qu'on l'ait trouvé mauvais. Il établissait librement des ministres dans toutes les cures, excepté à St-Maurice, et il exerçait dans les églises des seigneuries tous les droits épiscopaux avec pleine liberté; il avait l'administration des revenus ecclésiastiques.

Présentement on traite d'irrégularité et trouble qui mérite châtiment le rétablissement qu'on avait fait de cinq ministres dans les endroits où on s'était emparé des églises par violence, durant le séquestre; on les a expulsés, et *Buillard* de Blamont, receveur des églises, ci devant établi par l'Intendant, actuellement devenu sujet du Prince, a fait défense à ceux à qui on a donné l'adjudication des dîmes ecclésiastiques, de ne les livrer à personne qu'à lui seul, sous peine de payer deux fois.

Le prieuré de Chatenoy, qui actuellement rapporte environ trois mille livres, a toujours dépendu de la recette ecclésiastique de Montbéliard dès la réformation jusqu'à l'année dernière, que le Roi en a privé le Duc et en a fait remettre la possession à un moine nommé *Séguin*, qui jouit actuellement des revenus dudit prieuré, non seulement, mais qui prétend même que les revenus seigneuriaux que le Prince a audit Chatenoy, indépendamment dudit prieuré, en doivent aussi faire partie, sans qu'on ait pu jusqu'à présent obtenir du Roi une révocation de cette mise en possession directement contraire aux traités de paix de religion. Toute cette conduite de la France à l'égard de notre S. Duc est cependant nommée *restitution* et doit passer pour le fruit des travaux et des sacrifices de ce Prince; outre la démarche qu'il a faite d'aller à Paris faire sa révérence au Roi.

Usque dum cantabit gallus !

On n'a pas de nouvelles ultérieures de la Cour touchant nos pauvres églises.

Quelques curés de la seigneurie de Riquewihr ont battu en dernier lieu de nos ministres, entre autres celui de Beblenheim a été à moitié lapidé par un deux; un autre a eu la moitié de son juste-au-corps déchiré, etc.

Le diacre allemand *Vallet*, qui desservait Montécheroux, est accusé par le curé dudit lieu d'avoir dit, lorsqu'on lui signifia l'ordre de décamper, qu'il se moquait des ordres du Roi; et sur ce faux exposé du curé, ledit *Vallet* est à l'Inquisition. Le Bailli d'Héricourt est parti hier pour Montbéliard, pour faire des in-

Digitized by Google

formations à ce sujet; jugez ce qu'elles seront! puisqu'il est débiteur du curé et ennemi juré de la Religion. J'en ai parlé à *Vallet*, il m'a protesté qu'il n'avait rien dit autre chose au maire de Montécheroux, qui est catholique ainsi que les deux témoins qui l'accompagnaient lorsqu'il vint lui signifier l'ordre de sortir et cela de la part du Roi et de monsieur le Curé, qu'il respectait les ordres du Roi, mais que pour Mr le Curé il n'avait rien à lui ordonner.

Les choses en sont venues à ce point maintenant en fait de religion, que la moindre chose indifférente en elle-même passe pour un crime capital. On trouve partout des commenteurs et des imposteurs, et ils sont crus. *Quand on veut battre un chien, on trouve partout des bâtons, et quand on veut le noyer, on dit qu'il est galeux.*

Les fermiers des seigneuries subsistent et par conséquent ils jouissent des salines et de la forge de Chagey.

Que toutes nos tristes circonstances ne dégoûtent pas cependant votre Excellence de se rendre à nos vœux et de retourner dans notre pays. Dieu changera les temps et ne sera peut-être pas toujours irrité contre son peuple.

Je ne sais pas encore si monsieur notre gouverneur partira cette semaine pour visiter les seigneuries d'Alsace. Monsieur le ministre *Duvernoy*, ma femme et moi continuons d'offrir à votre Excellence et Madame l'assurance de nos très humbles obéissances; et j'ai l'honneur d'être avec un attachement respectueux,

Monsieur, etc.

Montbéliard, ce 29 août 1748.

Monsieur,

La lettre de votre Excellence du 17 m'est fort bien parvenue le 26 suivant. Les jours que j'ai le bonheur d'en recevoir sont pour moi autant de véritables jours de fête, je souhaiterai seulement de pouvoir dans peu célébrer celui qui nous annoncera l'agréable nouvelle du départ de Vienne pour Montbéliard. La partie est déjà liée entre M. *Duvernoy*, ma femme et moy pour aller à la rencontre de votre Excellence au moins jusqu'à Colmar, et peut-être plus loin.

Digitized by Google

Le gros *Huguenot* est charmé de l'acceptation de son offre, je fais un bon amas de regain en cas de besoin, je prens la liberté de l'offrir. S. E. Monsieur notre Gouverneur est parti le 27 en poste avec M. *Rossel*, pour visiter les seigneuries d'Alsace ; on compte qu'ils seront de retour au commencement de la semaine prochaine, M. *Sattler* fils est de la partie, mais sur ses chevaux.

Nous sommes toujours dans l'expectation du redressement des griefs concernant nos pauvres Eglises des seigneuries ; il est à craindre qu'on ne fasse trainer cette affaire à plaisir, en attendant les curés ne se lassent point de molester ces pauvres gens, ils ne veulent plus permettre aux maîtres d'Ecole protestans d'y tenir les Ecoles, ni d'y faire les prières, comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

Ces curés font rebâtir à neuf et réparer la majeure partie des Eglises, à la construction desquelles ils emploient des frais si considérables que les sujets ne peuvent plus y fournir, ce qui les expose à des fréquens attachemens d'huissiers. Ils ont aussi eu la ruse, à ce que j'apprens, de faire passer à la cour de France tous les enfans, même ceux qui sont à la mamelle, de quelques familles catholiques, qui se sont habituées dans quelques villages, pour autant de chefs de famille à fin de faire paraître considérable le nombre de leurs paroissiens catholiques ; ceux-ci ne paient pour ainsi dire rien des frais de la bâtisse et réparation des Eglises parce qu'ils les ont fait repartir sur les fonds qui sont tous possédés par des protestans.

On n'a encore rien signifié à M^r^ le comte *de Coligny*, touchant Baldenheim, peut être nos messieurs le feront-ils pendant qu'ils sont de ces côtés-là.

Depuis les réparations faites à la chaussée devant le Grand-Pont et l'érection de quatre nouvelles arcades, les inondations n'ont plus été si fréquentes, ni aussi considérables.

Le bâtiment des salines de Saunot, que *Cote* avait fait construire à grands frais pendant le séquestre, menace d'une ruine prochaine, les fondements ne valent rien ; il faudra le rebâtir à neuf. On dirait que les Français ne l'avaient fait que pour durer aussi longtems qu'ils en jouiraient, comme cela est aussi arrivé aux Ecluses des Forges d'Audincourt et de Chagey.

Réfléchissant dernièrement sur la prestation de foy et hommage faite à Paris entre les mains du grand chancelier pour nos seigneuries, prestation qui naturellement devait se faire à

Digitized by Google

la chambre de Dole d'où relèvent tous les fiefs de la Franche-Comté et où se doivent faire toutes les prestations, je crois que la France a eu en vue d'en faire des fiefs relevant immédiatement de la couronne de France, afin que si, tôt ou tard, la Franche-Comté venait à changer de domination, la maison de Wirtemberg soit nonobstant cela toujours tenue à prêter foy et hommage au Roy de France pour cesdites seigneuries, quoiqu'elles soient declarées, par la convention du 10 may, être situées en Franche-Comté. Je ne sais si je me trompe dans mes conjectures.

Madame la Conseillère *Goguel* et le s^r *Paur* viennent de m'envoyer ces incluses, le dernier n'ayant mis aucune adresse sur la lettre pour M^r son fils, il a fallu y suppléer.

Nous ne discontinuons point Mons^r *Duveruoy*, ma femme et moy d'ennuyer votre Excellence par ces fréquentes assurances de nos respectueuees obéissances.

J'ay l'honneur d'être, avec tout un attachement sans égal,

Mons^r, De votre Excellence, etc.

Mes deux dernières lettres sont du 22 et 26 et la présente est du 29 août 1748.

Montbéliard, ce 2 septembre 1748.

Monsieur,

Les jours du départ des postes sont pour moi également que les jours de leur arrivée des jours de délices, par rapport à la satisfaction que j'ai de pouvoir m'entretenir avec votre Excellence et de recevoir de ces chères lettres. Dieu veuille, cependant, que dans peu j'abandonne ma plume pour laisser à ma langue cette agréable fonction.

La présente ne sera pas comme les précédentes remplie de lamentations, il n'y en est point survenu de nouveau sujet depuis, je souhaite que ce soient enfin les dernières que nous ayons à essuyer et que d'heureux aspects paraissent bientôt sur notre horizon pour faire succéder à nos alarmes le doux calme que nous espérions par la cession de nos pauvres seigneuries.

Nos messieurs ne sont pas encore de retour des seigneuries d'Alsace. On ne les attend ici que sur la fin de la semaine.

J'appris hier de M^r le conseiller *Gropp* qu'on a signifié à

Digitized by Google

Mons[r] le comte *de Coligny* un acte de déguerpissement de sa seigneurie de Baldenheim ; on n'a point encore de réponse de sa part.

Le vieux Lieutenant Colonel de *Gundlach*, pensionnaire de M. *Sattler*, va dans peu de jours quitter son hôte et notre ville pour se retirer à Béfort, ou s'en retournera à Strasbourg, où il croit qu'il passera le reste de ses jours avec plus d'agrément et de satisfaction, et l'hôte et le pensionnaire paraissent être également contents de se quitter.

Un habile imprimeur, originaire de Franconie, vient d'obtenir la permission de S. A. S. d'établir une imprimerie dans cette ville, où il arrivera dans une quinzaine de jours avec une Bâloise moyennée qu'il vient d'épouser. Cela va faire tomber entièrement les Editions fameuses *typis Biberianis*. Je ne sais pas encore dans quelle maison il se fixera.

Un nommé *Lorillard*, de cette ville, qui depuis longtemps est chef de cuisine chès l'ambassadeur de France à Soleure, et qui est un fort bon traiteur, demande à acheter la maison de M[rs] *Rossel* et *Perdrix* en la rue Surleau pour y venir établir une auberge, je ne sais si Monsieur *Rossel* se déterminera à s'en défaire attendu qu'il avait pris la résolution de l'habiter lui-même.

Mons[r] et Mad: *André* s'en retourneront lundi prochain à Stoutgard, ils ont fait réparer leur maison d'ici, qui doit être habitée par Madame *Lynck*, jeune veuve du professeur en droit de Strasbourg. Elle doit arriver ici aux premiers jours avec Madame sa mère. Je ne sais quel motif engage ces deux dames à quitter Strasbourg pour venir s'établir ici. *Tempus mox docebit.*

L'information contre *Vallet* ci-devant ministre à Montécheroux est finie, on ne dit pas encore ce qu'elle contient. Tout ce que j'ai appris à ce sujet, c'est que le curé du lieu informé que cette information devait se faire, doit avoir auparavant fort bien mis au fait les témoins sur les réponses qu'ils devaient faire aux interrogations du Bailli.

Toute ma maison et dépendance prie votre Excellence et madame de recevoir ici l'assurance de nos respectueux devoirs, et j'ai l'honneur d'être, comme toujours, avec une considération parfaite, Monsieur, De votre Excellence, etc.

Mes deux dernières lettres sont du 26 et 29 août et la présente est du 2 septembre 1748.

Digitized by Google

Montbéliard, ce 5 septembre 1748.

Monsieur,

Les deux lettres de votre Excellence datées le 24 d'août me sont bien parvenües, j'ay reçu celle par Bâle le 2 septembre et celle par Strasbourg le 4 suivant.

Par celle de Bâle, votre Excellence me marque qu'on doit s'abstenir de toute sollicitation en sa faveur pour des raisons que je suis fort impatient d'apprendre. On n'a rien fait que j'ay eu l'honneur de vous écrire dans ma lettre du 22 août; la lettre du Magistrat n'est même partie que par l'ordinaire du 29 suivant. Ainsi cinq jours avant la réception de la lettre de votre Excellence.

Par celle de Strasbourg, j'apprens qu'elle a reçu la lettre de *Mégnin* par laquelle il offre sa maison et dépendances; je crois qu'il y a deux petits appartemens dans le bas avec une cuisine, et au second étage une grande salle avec un ou deux appartemens à côté qui paraissent être en bon état également que le reste; outre cela, il y a une bonne cave, grandes écurie, remise et grange et cour sur le derrière avec un petit bâtiment qui servait de boulangerie, un jardin joignant emplanté de bons espaliers, etc:

Quant à la maison d'Exincourt, je crois que votre Excellence y serait avec beaucoup plus d'agrément, tant pour le logement en soi-même, que par rapport à sa charmante situation. Elle y serait comme en ville, par l'endroit de la proximité, et en campagne. On peut y aller dans moins d'une demi-heure en voiture, sur une route fort unie, des plus agréables et pratiquable en tous tems. Quant à la location, je crois qu'il n'y aurait qu'à parler, on l'obtiendrait sans difficulté. Que n'en sommes-nous bientôt à ce chétif embarras! Quoi qu'il en soit, je crois que votre Excellence ne doit point être embarrassée du logement; il y en a en tout cas encore quelques-uns en ville. Les maisons de Messieurs *de Florimont*, *de Thévenot*, de madame la comtesse, la Croix d'or, peut-être aussi celle des *Jacquin*, et autres seraient, à ce que je crois, à choisir.

Le mariage de notre Sérénissime Duc a été différé de 3 semaines. On ne manquera pas de le bien célébrer ici : quantité

Digitized by Google

de tempéramens secs et altérés sont déjà dans l'impatience de voir naître cet heureux jour, qui mettra en liberté des liqueurs qui gémissent dans leurs prisons à portes de liège.

Je suis fort sensible à la part que votre Excellence prend à l'acquisition que j'ai faite des biens de Madame *Megerlin*, M^r^ *de Georgi* m'a fait le plaisir de se charger de la somme pour le premier païment, il vient de m'en accuser la délivrance par une lettre des plus obligeantes. Me voilà actuellement en biens de campagne. Mais, ce qu'il y a de triste, me voilà aussi en dettes pour quelque tems et en soucis pour faire le second païement à Noël, ce qui fait voir qu'il n'y a point de plaisir sans amertume. Mais, s'il plait à Dieu, Pierre s'en tirera sans étrivières, comme avec la cude.

S. E. Monsieur notre gouverneur est de retour ici avec Mons^r^ *Rossel* dès hier soir, de son excursion d'Alsace; comme je n'ay pas encore été au château dès son arrivée, je ne sais encore aucune particularité de ce voyage, tout ce que j'en ai appris, c'est qu'ils ont été bien régalés chès Mess^rs^ les Présidents de Colmar et ailleurs.

M^r^ *Duvernoy*, ma femme et moi, prenons la liberté de présenter à votre Excellence et à madame l'assurance de nos parfaites obéissances et j'ay l'honneur d'être, avec l'attachement le plus sincère et respectueux,

Monsieur, De votre Excellence, etc.

Mes deux dernières lettres sont du 29 août et 2 septembre et la présente est du 5 dito 1748.

Montbéliard, ce 9 septembre 1748.

Monsieur,

Ayant été obligé d'assister à l'agonie du s^r^ *Gette* qui vient de décéder, il ne me reste qu'un moment pour répondre à la dernière de votre Excellence, datée le 28 août et satisfaire à la demande qu'elle me fait au sujet du cours et du prix de ses lettres, tant par la voïe de Strasbourg que par celle de Bâle.

Cette lettre du 28, dans laquelle il y avait les lettres pour Mess^rs^ *Richard* et *Mégnin*, et qui a couru par Bâle à couté 36 sols jusqu'à Belfort et 3 sols dès Béfort à Montbéliard, ainsi 39 sols,

Digitized by Google

et elle m'est parvenue le 6 du courant à midi. Savoir dans neuf jours et demi.

Les deux précédentes, sauf la même date du 24 août, me sont cependant parvenues différemment et à des prix différens : celle de Bâle m'a été remise le 2 septembre, et a coûté 14 sols, je n'ai reçu celle par Strasbourg que le 4 *dito* et elle a coûté 8 sols. Elles étaient les deux sans enveloppe.

J'ay remis la lettre de M. *Richard* en mains propres ; il a été extrêmement satisfait de la recevoir. Quant à celle pour M. *Mégnin*, comme il est à Chalons, je l'ai remise à sa femme.

M. *Gette* est mort de phtisie, après avoir langui près de deux ans; il a fait son testament par lequel il dispose de ses biens qui doivent se monter à plus de 60 mille livres. M. le conseiller *Goguel* et ses enfants, auront, à ce que je crois, tout sauf quelques legs pour parens et amis.

M^r^ Notre Gouverneur doit partir demain ou après-demain pour visiter la seigneurie de Granges et les salines de Saunot ; il sera accompagné de quelques m^rs^ du conseil.

J'oubliais dans mes précédentes de marquer à votre Excellence que, parmi les maisons logeables de cette ville, il y a encore la maison du capitaine *Goguel*, qui se déterminerait peut être aussi à louer. Mais je crois que celle de Mad: la Comtesse (1) et celle d'Exincourt sont encore celles qui conviendraient le mieux.

M. le Lieutenant Colonel *de Gundlach* vient de quitter la maison de M^r^ *Sattler* et s'est retiré à Béfort.

M. *Duvernoy*, ma femme et moy supplions votre Excellence et madame de recevoir ici nos très humbles obéissances, et j'ay l'honneur d'être très respectueusement,

Mons^r^ De votre, etc.

On vient en ce moment de m'inviter à dîner au château avec ma femme, Mess^rs^ les conseillers *Rossel* et *Gropp* seront de la partie avec leurs Dames.

Mes deux dernières sont du
2 et du 5 et la présente du
9 septembre 1748.

---

(1) Il s'agit ici de la maison de la comtesse de Sponeck, place St-Martin. M. de Faber, devenu vice-président du conseil de régence, l'acheta en effet et la revendit à la ville, en 1767, pour 20,000 livres. Le magistrat de la ville

Digitized by Google

Montbéliard, ce 12 septembre 1748.

Monsieur,

Dès ma dernière lettre du 9 j'ay été en voyage à Belfort, et à Florimont d'où je ne suis de retour que depuis les deux heures de ce matin, ainsi je n'ai pu rien apprendre de nouveau à marquer à V. E. sinon que S. E. Mr notre gouverneur a été avant hier à Saunot avec M. *Gropp*, d'où il est revenu le même jour à Montbéliard. Il est reparti ce matin pour Blamont avec le grand-forestier, il sera de retour ici encore ce soir.

On ouvrit hier le testament de M. *Gette* en la maison de ville. Il donne six mille livres aux pauvres, dont les intérêts seront employés à l'habillement et autres besoins de douze pauvres, savoir huit garçons et quatre filles, le procureur-général, le magistrat, un ministre, et un de la famille auront la direction de cette donation.

Il donne son jardin qui vaut 7 à 8 cent livres à M. *Sturler*,

---

revendit cet hôtel 24,000 livres à M. de Goll des mains de qui il passa aux Macler, aux Masson et enfin aux héritiers de M. Frédéric Rossel.

J'ai rencontré dans le t. 36, fol. 47, des *Manuscrits Duvernoy*, à la Bibliothèque de Besançon, la pièce suivante : « En vertu de celle ci, le soussigné Conseiller intime de Faber, autorise et donne procuration à Monsieur le Conseiller et physicien Berdot père, de remettre en mon nom au louable magistrat de Montbéliard les clefs, titres et documens concernant la maison que j'ai vendue à la dite ville le mois de septembre passé de la mettre par là en pleine possession dud. bâtiment et dépendances, et de se faire donner une reconnaissance de cet acte, sous promesse d'agréer et ratifier tout le géré de mon dit sieur le Conseiller Berdot, et de le décharger entièrement, si le cas échet ; fait à Montbéliard ce 5 mai 1768.

Signé : De Faber.

Les soussignés Neuf Bourgeois jurés assemblés en l'hôtel de ville de Montbéliard l'après-midi du cinq mai mil sept cent soixante huit, déclarent qu'ensuite de la procuration dont copie, ci-dessus, ils se seroient transportés dans le dit hôtel où étant mon dit sieur le Conseiller et physicien Berdot père audit lieu, au nom de son Excellence Monsieur le Président et Conseiller intime de Faber, leur auroit effectivement remis tous les titres, clefs et documens concernant l'hôtel que sad. Excellence Monsieur de Faber a vendue à ladite ville au mois de septembre dernier. En conséquence de quoi ils s'en tiennent pour contens et en déchargent mon dit sieur Berdot au nom qu'il agit ; fait les jours, mois et an que devant.

Jaques-Frédéric Ferrand.

Digitized by Google

avec sa theyere d'argent qui pèse trente trois onces, et douze couteaux à poignée d'agatte garnis d'argent, ce leg lui vient bien à propos.

Il donne aussi à la servante du Sr *Sturler* vingt écus.

Martin a aussi vingt écus, on dit aussi qu'il doit avoir sa dépouille, mais je n'en sais rien de sûr. Mlle *Semler* qui le soignait depuis environ un mois à trois cent livres de leg outre la remise qu'il lui fait d'une cédule que son père lui devait de 80 livres.

Ses filleuls ont chacun deux cent livres. M. le conseiller *Goguel* a ses prés de Montbéliard qui valent environ quatre mille livres. Madame son épouse a un leg de 500 livres. L'ainé des fils un de 1500, le puîné qui est son filleul un de 3000; la fille a deux beaux colliers de perles, etc. Il prétend que les intérêts des legs de ses deux neveux seront annuellement rappliqués à leur profit.

Mademoiselle Marie *Cuvier* a un leg de trente deux onces d'argenterie de France ou en nature, ou à raison de six livres l'once ce qui est à son choix.

M. le capitaine *Goguel* a son verger estimé à environ cinq cent livres.

Ses autres frères chacun deux cents livres. L'avocat *Goguel* a, outre cela, sa montre de poche et son cheval tout équipé.

Ce pauvre garçon me l'avait donné quelques jours avant sa mort, mais comme Mr le conseiller *Goguel* soutient qu'il lui a dit avant que de mourir qu'il le donnait à sond. frère, il faut me contenter de sa déclaration, me voilà donc démonté, obligé de continuer d'aller à pied et ex leg, je n'en ai cependant pas moins d'obligation au pauvre défunt, étant plus que persuadé de sa bonne volonté à mon égard. Il a donné à *Dupuis* qui le pansait depuis quelque tems son habit neuf complet qui vaut une cinquantaine d'écus. M. le médecin *Rossel* que j'avais appellé avec moi pour le voir et consulter ensemble, quelques jours avant sa mort, a un leg de cinquante livres. Quant au reste de sa succession, elle tombe à ses deux neveux et nièce *Goguel*.

M. *Goguel* n'est-il pas né sous une rare et heureuse constellation ?

Mr *Sturler* arriva hier soir de Plombières avec Madame et Mademoiselle *Dodelan* : Il paraît que les eaux leur ont été fort

Digitized by Google

salutaires. M. *Sturler* commence de marcher seul avec un bâton, et peut déjà un peu remuer son bras et sa main paralitique.

Outre les assurances ordinaires de respect de notre maison à son Excellence et à Madame, j'ai à mon particulier l'honneur d'être avec tout la considération et l'attachement possible,

Monsr, De Votre Excellence, etc.

Mes deux dernières sont du 5 et 9 septembre et la présente est du 12 *dito*.

Montb: ce 16 septembre 1748.

La présente n'annoncera pas encore à votre Excellence un redressement de nos griefs; rien ne transpire encore à ce sujet, et on n'entend plus parler de nous, ni en bien, ni en mal. Il parait que nos adversaires sont satisfaits de voir qu'ils sont venus à bout de leurs noirs desseins, et que leur mauvaise conduite à notre égard, loin d'avoir eté desavouée paraît plutôt avoir eté approuvée du ministère de France, qui, selon toute apparence, a pendu cet affaire au croc et renvoyé l'examen de nos plaintes *ad calendas Græcas*. Je crois que M. *de Keller* ne trouvera pas beaucoup de satisfaction dans le dénouement de sa négociation; il ne savait peut-être pas encore qu'en France promettre et exécuter les promesses sont deux étoffes différentes.

Madame la veuve du sr Professeur *Lynck*, de Strasbourg, est arrivée ici vendredi au soir avec ses deux demoiselles. Elle prit en louage la maison de Madame *André*, et a amené avec elle beaucoup de butin. On dit que c'est une dame savante, et qui a déjà donné au public des ouvrages d'esprit. Je n'ai pas encore eu l'honneur de la voir. Elle doit s'être retirée de Strasbourg dans la vue de pouvoir vivre à meilleur prix ici avec sa famille; d'autres disent qu'il y a d'autres raisons que le tems éclaircira.

Notre nouveau imprimeur arriva ici hier soir, il me tarde de voir bientôt des souscriptions pour de belles éditions de Montbéliard.

Je n'ai point été surpris de la banqueroute que vient d'essuyer l'âme et la fortune de l'aventurier *Rayot;* sa vie n'ayant eté, jusqu'à présent, qu'un enchainement suivi de folie, d'étourderie, et de dérèglemens, on ne pouvait pas espérer quelque chose de mieux de sa part; encore sa folle de mère qui s'est

Digitized by Google

ruinée à peu près pour fournir à ce coquin les moyens de promener dans le Royaume du Nord et par toute l'Allemagne son extravagante personne, vint, ces jours passés, chez moy pour me solliciter de faire parvenir à votre Excellence cinquante livres qu'elle m'apportait pour les remettre à son brave fils, qu'elle disait être fait conseiller d'un je ne sais quel grand Prince d'Allemagne. Je ne voulus pas m'en charger et la renvoyai peu satisfaite de mon refus.

Lui et le chevalier errant Thevenot n'auraient-ils pas pu être employés dans le conseil privé de Don Quichotte ?

La lettre de V. E., datée le 4 du courant, m'est parvenue le 13 à midi par Bâle et a coûté 22 sols, ainsi huit sols de plus que la précédente, quoiqu'également par Bâle et toutes deux sous enveloppe, je ne sais d'où vient ce changement de prix dans les postes.

M. *Duvernoy* et ma femme supplient avec moy, votre Excellence d'agréer ici, avec madame, l'assurance de notre parfait respect. Et j'ay l'honneur d'être, avec une considération parfaite, Monsieur, De votre Excellence, etc.

Mes deux dernières sont du 9 et du 12 et la présente du 16 septembre 1748.

Montbéliard, ce 19 septembre 1748.

J'hazarde la présente par Strasbourg, sans l'adresser à Mons^r^ le Prélat *Knebel*, votre Excellence aura la bonté de me marquer si elle lui sera bien parvenue et en quel tems ; en attendant, je ferai passer toutes mes lettres du lundi sous le couvert de M^r^ le Prélat et icelles du jeudi, je les ferai partir pour Vienne en droiture comme la présente, pour qu'on puisse remarquer la différence de la course des unes et des autres.

Monsieur notre Gouverneur fréquente régulièrement tous les jours le conseil où il se rend précisément à huit heures du matin et n'en sort le plus souvent qu'à une heure après-midi ou environ ; il assiste à toutes les délibérations qui s'y font ; il est fort laborieux. Il n'aime point la chasse, ni les promenades ; il passe la plupart des après-midi à travailler seul dans sa chambre et ne sort point du château que pour aller au conseil ; il fit der-

Digitized by Google

nièrement dans une seule après-midi ses visites chez Messrs les conseillers. Quant à madame, elle n'a point encore été en ville dès son arrivée et n'est point, jusqu'à présent, sortie du château ; elle s'occuppe tout le jour à travailler et à dirïger son œconomie, elle n'aime point les promenades, ni les fréquentes compagnies. On ne joue absolument point chez elle, ce qui n'accommode pas ceux et celles qui font consister leur principal amusement dans les cartes. Ils font paraître que leur séjour ici ne leur est pas désagréable et qu'ils s'y plaisent. Quoique je devine à peu près ceux qu'il estime le plus dans le conseil, je serais cependant curieux de savoir si je devine juste. Monsr *de La Tour* vint avant hier lui faire visite accompagné de deux officiers de sa garnison. Mr le Gouverneur leur donna à dîner. Messrs les conseillers *Rossel*, *Gropp* et *Duvernoy*, *Sattler* père et *Jaquin* de Lyon y furent invités, ils s'en retournèrent à Blamont le même jour.

En vertu d'un rescrit qui arriva hier, Mr *Rossel* doit se rendre au plutôt à Stoutgard ; il partira le 22 prochain et s'arrêtera une couple de jours à Colmar et autant à l'Intendance de Strasbourg, de façon qu'il pourra être à Stouttgard sur la fin du mois : Le motif de ce voyage n'a pas encore transpiré.

J'ay fait connoitre au sr ministre *Rayot* la conduite irrégulière de son fils, il a été fort surpris de voir le vide des idées flatteuses qu'il s'en formait. Il m'a chargé de remercier votre Excellence de sa part, de ce qu'elle a bien voulu donner avis de ce qui s'est passé à l'égard de cet avanturier qui aurait continué à lui tirer jusqu'à la moëlle des os, s'il avait pu, au grand préjudice de ses autres fils. Il n'est plus d'humeur à présent de lui rien fournir.

Mon beau-frère a appris avec plaisir le dévouement de la commission de Dresden au sujet des ainsi nommés *Zinzendorfiens* (1), il m'a chargé de remercier votre Excellence de sa part de l'avis qu'elle a bien voulu en donner. Il est parti avant hier pour Bâle, et ne sera de retour ici que dans une huitaine de jours ; il est allé voir quelques amis qu'il a de ces côtés-là.

Ma femme présente ici avec moy ses très humbles obéissances

---

(1) Les Zinzendorfiens ou frères Moraves avaient des amis à Montbéliard et, parmi eux, le ministre J.-J. Duvernoy, beau-frère de Berdot.

Digitized by Google

à votre Excellence et à Madame, et j'ay l'honneur d'être, avec un attachement très respectueux,

Monsieur, etc:

P. S. Mes deux dernières lettres sont du 12 et du 16 et la présente du 19 septembre 1748.

Montbéliard, ce 23 septembre 1748.

J'espère que la lettre du 19 adressée à votre Excellence en droiture lui sera parvenue; il me tarde d'apprendre si ce sera avec plus de promptitude que celles sous le couvert de Mr le Prélat et si je dois toujours ainsi continuer; celles du 26 et des jeudi suivant partiront de même en droiture jusqu'à ce que j'ay des avis de votre Excellence.

Mr le Procureur-Général vient dans ce moment de partir pour Colmar où il compte de se rendre aujourd'hui; il ne s'y arrêtera que le moins qu'il pourra, également qu'à l'Intendance de Strasbourg, pour qu'il puisse être à Stoutgard à l'arrivée de Monseigneur le Duc. Il a fait mettre son domestique en livrée neuve, habit gris, paremens, doublure et veste jaune, des larges passemens assortissans. Quant à lui, il se fera habiller à Strasbourg dans le goût le plus moderne, pour paraître en cour avec éclat.

Les motifs de son voyage pour Stoutgard ne me sont point encore connus, on croit ici qu'il reviendra avec une augmentation de charge et de gage. *Tempus docebit.*

Mr *Menoth*, de Sochaux, vient de se marier à Colmar, avec la fille d'un apoticaire nommé *Sontag*; celui-ci a donné à sa fille neuf mille livres argent comptant le lendemain de ses noces; on dit qu'elle a encore plus de vingt mille livres à espérer. Une somme pareille ne sera pas indifférente dans la fabrique d'Indienne de *Menoth*. Mr le conseiller auscultant *de Thielle* et sa dame ont eté aux noces; il ne lui a pas eté difficile d'obtenir la permission de s'absenter du conseil pour ce tems là.

M. *Bernard*, Ministre à St-Julien, vient de se promettre avec l'ainée des filles qui restent à Mr le surintendant *Macler*, et Mr *Morel* d'Allenjoie avec l'ainée des filles de Mr *Marc-David Morel*. Voilà comme tout se marie à l'imitation du maitre (1).

(1) Le duc de Wurtemberg.

Digitized by Google

Je fus hier avec toute ma famille à Couthenans visiter pour la premiere fois mes nouvelles acquisitions, je les ai trouvées beaucoup plus à mon goût que je ne me les representais; j'en suis fort content et ne me repens pas de mon marché avec Madame *Mégerlin*.

On dit que Mr *Reutlin* se trouve fort malade à Paris.

Quoique le jeune *Jeanmaire*, par son institution, aye succedé à M. *Schmidlin* dans les titre, gage et tous les émolumens; Mr le conseiller *Goguel*, cependant, s'est aproprié les requêtes et les législations, sous prétexte qu'il ne les avait laissées à Mr *Schmidlin* que par considération pour votre Excellence. Cela fait crier *Jeanmaire*, et tout le monde dit qu'il a raison.

Ma femme continue d'assurer avec moy votre Excellence et madame de ses respectueuses obéissances, et j'ay l'honneur d'être, avec un inviolable attachement,

Monsr, De votre Excell:

Mes deux dernières lettres sont du 16 et 19, et la présente du 23 septembre 1748.

Digitized by Google

Hugues BOIS de CHESNE

Poète et Chroniqueur Montbéliardais

1586-1671

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

Julien **MAUVEAUX**

Archiviste Municipal

Digitized by Google

Digitized by Google

Hugues BOIS de CHESNE

Poète et Chroniqueur Montbéliardais

1586-1671

Parmi les documents particulièrement utiles pour reconstituer l'histoire du Comté de Montbéliard au XVII[e] siècle, il en est un, de tout premier ordre, qui nous permet de suivre les évènements presque jour par jour, de 1615 à 1665, soit pendant une période de cinquante années. Nous voulons parler de la Chronique ou *Recueil Mémorable* du boulanger montbéliardais Hugues Bois de Chesne, dont Luc Wetzel, en 1854-1856, publia le texte dans les Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, offrant ainsi désormais à tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale, une mine abondante de renseignements à exploiter.

La personnalité du chroniqueur force l'attention. Cet humble boulanger de Montbéliard qui, entre deux fournées, prend la plume pour écrire des vers et, en annaliste scrupuleux, consigne les faits du jour, avec une si nette conscience de l'intérêt qu'ils présenteront pour la postérité — cette figure d'artisan intelligent et avisé, attirait notre sympathie et excitait notre curiosité.

Les rares indications biographiques le concernant que nous rencontrons à travers ses écrits, ne nous satisfaisaient point entièrement. Sur lui, sur sa famille, nous désirions posséder autre chose que quelques dates désespérément laconiques.

Hugues Bois de Chesne arrête son *Recueil Mémorable* au 11 août 1665. Luc Wetzel concluait d'après cette date qu'il était mort « quelques mois après [1]. » Mais ce n'était après tout

(1) Note de Luc Wetzel à la fin de sa copie du texte de la Chronique. *Ms. 126 de la Bibliothèque de Montbéliard.* (Catalogue gén. des mss. des bibl. pub. de France, tome XIII[e].)

Digitized by Google

qu'une supposition. Il s'agissait de savoir à quel moment précis il fallait placer ce décès. Et cette question, les registres de la paroisse St-Martin, de Montbéliard, dont la série des actes mortuaires commence seulement en 1701, ne nous permettaient pas de la résoudre.

Pourtant, les archives communales devaient renfermer, nous en avions la conviction, des éléments de nature à nous faire mieux connaître le boulanger-poète du XVII[e] siècle dont nous savions que l'existence entière s'était passée dans sa ville natale.

Le résultat des recherches que nous avons entreprises dans notre dépôt de l'Hôtel-de-ville n'a pas déçu notre attente. Nous avons été assez heureux de rencontrer successivement, d'une part, la *minute de son testament* et, d'autre part, *l'inventaire de ses biens*, dressé dix jours après son décès.

Ces deux documents, au point de vue biographique, ne manquent pas d'intérêt. Leur découverte nous fournit l'occasion que nous saisissons de consacrer aujourd'hui une notice à notre vieux chroniqueur.

Digitized by Google

I

Vers le milieu de la seconde moitié du XVI[e] siècle, nous trouvons plusieurs Bois de Chesne installés à Montbéliard.

Un Viénot Bois de Chesne, reçu bourgeois le 23 juin 1563, épouse en cette ville le 6 juillet 1574, Biétrix Chofin.

Un autre Bois de Chesne, prénommé Hector, avait épousé une nommée Jeanne Guingnel. Les registres de la paroisse Saint-Martin nous donnent les noms de quatre enfants nés des époux entre 1588 et 1594, ce sont Abraham, Pierre, Etienne et David. Nous voyons ces deux derniers, devenus orphelins avant 1601, figurer dans le nombre des douze enfants pauvres qui étaient entretenus et instruits sur le legs Jean Virot.

Georges Bois de Chesne, père du chroniqueur et probablement frère de Viénot et de Hector, exerçait à Montbéliard la profession de cordonnier. A la date du 25 novembre 1572 il épousa Catin, fille de Pierre Borne.

De ce mariage naquirent à Montbéliard cinq enfants :

1° Georges,		le 16 août 1579.
2° Jeanne 3° Anne	sœurs jumelles,	le 6 mars 1583.
4° *Hugues*,		le 22 février 1586.
5° Viénot (1),		le 16 février 1589.

La naissance de Hugues, notre chroniqueur, est ainsi constatée au premier registre des baptêmes de St-Martin :

« Hugues, filz de Georges Bois de Chesne et Catin, sa femme, « a esté présenté par Hugues Montagu et Marg[ue]rite, fille de « Richard Carey, le 22 du dit moys [février 1586]. »

Nous ne savons rien de sa jeunesse. A quel moment se maria-t-il ? Les registres de St-Martin sont muets sur cette circons-

(1) Viénot Bois de Chesne, épousa Amelin Duvaulx le 21 octobre 1612. Il décéda fin 1628, laissant un enfant mineur, Antoine, dont Hugues Bois de Chesne fut nommé curateur. La maison de Viénot, en pierres et bois, était située « proche la porte de la Rochotte. » Elle fut vendue en 1629 à Jehan Bourrelier, chapelier, pour 350 francs forts.

Digitized by Google

tance de sa vie. La Chronique nous dit bien qu' « au mois de juin 1615 a esté faite la célébration de ses nopces avec Marguerite Dermineur », mais ici Bois de Chesne se trompe, car les registres des baptêmes à la date du 14 mars de la même année, mentionnent déjà la naissance de Daniel « filz de Hugue Bois de Chesne et de Marguerite D'Ermineur. » Si le mariage a été réellement célébré à Montbéliard, il a pu avoir lieu en 1609, une lacune existant dans le registre au cours de cette dernière année.

Marguerite était la fille de Claude Dermineur, chaudronnier, qui avait été reçu à la bourgeoisie le 9 mars 1593. Elle était née à Montbéliard le 12 août 1592, et avait été présentée au baptême par Maître Jacques Foillet, imprimeur de S. E. et Marguerite, femme de Nicolas Lallouatte, chirurgien.

De son mariage avec Marguerite Dermineur, Hugues Bois de Chesne eut six enfants :

Daniel,	né le	14 mars 1614
Etienne [1],	—	6 octobre 1615
Samuel,	—	9 juin 1617
Hugues,	—	17 août 1623
Anne,	—	13 septembre 1625
Jean,	—	9 mars 1630

Les relations d'amitié dont nous constatons l'existence entre Jacques Foillet et Claude Dermineur avaient continué entre la famille de l'imprimeur et le nouveau ménage. C'est ainsi que nous voyons Samuel Foillet, fils de Jacques, servir de parrain au troisième enfant de Hugues Bois de Chesne. On comprend que notre boulanger, qui n'avait reçu qu'une instruction fort rudimentaire, subit l'heureuse influence de ces esprits cultivés. Il prit sans doute à leur contact et développa dans les lectures variées que lui offrait leur librairie, ce goût ardent des lettres qui devait le pousser plus tard à écrire lui-même.

Marguerite Dermineur, nous l'apprenons par la Chronique, décéda en octobre 1631 ; elle fut enterrée le 7.

Hugues Bois de Chesne, huit mois après, contracta un second

---

(1) Etienne Bois de Chesne, meunier, décéda en 1639. De son mariage avec Judith Rouhier, il laissait un fils, Jacques. La marchandise de la boutique fut laissée à la veuve pour la somme de 300 francs monnaie forte.

Digitized by Google

mariage, à Montbéliard, le 22 mai 1632, avec Eve ou Evatte Gaulard, née en la même ville, le 22 mai 1601, et fille de François et de Marie Cochin.

Cinq enfants naquirent de cette nouvelle union :

Françoise,	née le	7 mars 1633
Judith,	—	16 juin 1635
Pierre-Georges,	—	20 novembre 1636
Alexandrine,	—	20 mai 1640
Anne,	—	4 février 1644

Comme nous le verrons plus loin, de la descendance de Hugues Bois de Chesne ne restaient en vie au moment de son décès que six enfants, dont quatre du premier lit : Daniel, Hugues, Anne et Jean, et deux du second lit : Alexandrine et Anne, dite la jeune ou Annatte, pour la distinguer de sa sœur qui portait déjà le même prénom.

Hugues Bois de Chesne mourut à Montbéliard le 15 juillet 1671. Sa seconde femme, Eve Gaulard, l'avait précédé de vingt-cinq ans dans la tombe, étant décédée elle-même en 1646.

Digitized by Google

II

Hugues Bois de Chesne habitait, depuis le 12 janvier 1610, une maison située en la rue de Rouchotte qu'il avait achetée pour le prix de quinze cents francs (1). C'est là qu'il exerçait la profession de boulanger, occupant ses loisirs à des travaux de copie, à écrire des vers et noter les éphémérides locales.

Ainsi qu'il nous le confesse ingénument dans la préface du *Recueil mémorable*, il n'était point « versé à l'estude des escholes par ortografie, points, voyelles et silabes. »

Son orthographe en effet est des plus capricieuses. Par contre, il possédait une excellente mémoire et lisait beaucoup. Comme tous les esprits peu cultivés et qui n'ont embrassé qu'une infime partie du savoir humain, il a une tendance à faire montre de ses connaissances livresques. On s'en aperçoit de reste aux fastidieuses énumérations de faits de toute sorte qu'il accumule avec une naïve complaisance dans toutes ses productions. A part ce travers résultant d'une instruction insuffisante et d'un sens critique peu développé, il faut reconnaître que Bois de Chesne était doué d'une imagination vive qui relève sa prose d'expressions pittoresques et le sert parfois heureusement dans ses essais poétiques.

Mais avant de parler du poète, nous devons dire un mot du calligraphe. Bois de Chesne avait une belle écriture qu'il mettait volontiers au service de ses concitoyens, soit pour la confection d'un diplôme de chonffe, soit pour la mise au net d'une supplique que souvent d'ailleurs il avait lui-même rédigée. C'est ainsi qu'à la date du 13 mars 1653, nous le voyons se faire l'interprète des doléances de la chonffe des boulangers pour solli-

---

(1) *Chronique*, à la date. Cette maison après avoir été habitée par ses descendants pendant deux siècles, appartenu ensuite au docteur Jean-Frédéric Oustalet, est actuellement la propriété de M. Emmanuel Jeanmaire et de M^me^ Mathilde Bosquette, née Fallot. Cet immeuble, cadastré sous le N° 119 de la section D, porte le numéro 63 de la rue des Granges.

Digitized by Google

citer dans une requête au Magistrat de la ville, une diminution du *poids* du pain (1). A défaut d'une signature, l'allusion à Ovide, le style pompeux et entortillé de la pièce auraient suffi à nous en indiquer l'auteur.

Comme copiste, on ne peut méconnaître son talent. Il dessinait parfaitement les lettres. Pour s'en rendre compte, il suffit de feuilleter le Psautier ou livre de psaumes « tout entièrement escript à la main en forme de lettres d'imprimerie et tout ce qui en despend » dont il fit présent aux princes Léopold-Frédéric et Georges de Wurtemberg, le 22 janvier 1644, et qui lui valut une gratification de « douze quartes de froment et 18 francs d'argent (2). »

Cet ouvrage in-octavo qui provient de la bibliothèque du Château et se trouve actuellement à la bibliothèque publique de Montbéliard, est relié en maroquin noir, avec tranches dorées, et porte des deux côtés de la couverture les armes du Wurtemberg (3). La reliure est sans doute l'œuvre de Bois de Chesne lui-même, car nous savons par l'inventaire de ses biens qu'il possédait différents outils employés dans la pratique de cet art.

Le livre a pour titre :

Les
Pseaumes
De David
Mis en rime françoise par
Clément Marot et Theodore de Beze.

Suivent les lettres H B D C entrelacées, puis au-dessous :

Escrit par Hugues bois de chesne. 1640

Le titre placé dans un encadrement imite les caractères d'imprimerie ainsi que tout le reste du manuscrit.

Une préface « au lecteur » expose les raisons qui ont poussé Bois de Chesne à entreprendre ce travail :

---

(1) *Ms. 197 de la bibliothèque de Montbéliard.* (Catalogue cité). Fonds Tuefferd. Lettres et autographes (porte-feuille).

(2) *Chronique*, à la date.

(3) *Ms. 19 de la Bibliothèque de Montbéliard.* (Catalogue cité.) 165 m/m sur 120.

Digitized by Google

« L'affection qui m'a incité d'employer ma plume, m'a quant et quant inspiré en mesme temps en l'Esprit de d'escrire par ma main les Pseaumes du Prophete Royal David... Les faveurs que ma plume m'a porté a redoublé en moy la diligence dy donner mes peines avec la patience de t'offrir ce labeur excellent en ses rares beautez. »

Incidemment il trouve l'occasion de nous donner l'opinion d'un roi de Perse sur les présents et de nous entretenir des sacrifices peu coûteux qu'un roi de Sparte demandait à ses sujets « afin de rendre servis les dieux en toute saison. »

Après la préface, nous trouvons ces vers dont le copiste est l'auteur et qui ne manquent ni de fermeté ni d'allure :

Te tairas tu ma langue, cesseras tu ma plume
De louer, de chanter, d'escrire le volume
De ce grand Roy David? non : Je ne pense pas
Cesser, n'y m'arrester, mais monter pas à pas
Jusqu'au sommet des cieux où la divinité
Montrera par sa grâce la grande volonté
Que j'ay en ce doux chant qui dorant mes esprits
Porte en soy richement de soy-mesme le prix.
Et vous, divins esprits qui avez l'âme belle
A qui le Ciel départ tant de vertu nouvelle,
Ça : donnéz-moy la main, osté moy de l'extase
Et de vos chants divins soutenez ma voix casse :
Or, bien que de mon nom la naissante mémoire,
De mes proches n'attende ou rien ou peu de gloire
Si est-ce que mes peines en liesse enfantées
Ne desirent se voir par mes neveux vantees
Ils seront satisfaits moyenant que l'enfance
Produise à l'advenir quelque bonne semence
Qui suivant pas à pas mon louable proiect
Plus dextrement que moy manye ce subiect.

La préface et les vers constituent la seule partie originale de l'ouvrage. Le reste n'est qu'une reproduction pour ainsi dire photographique de l'exemplaire que Bois de Chesne avait entre les mains.

Le Psautier compte 283 feuillets (1). Deux feuillets et demi sont employés pour l'épître en vers de Théodore de Bèze à l'église de notre seigneur Jésus-Christ. Les Psaumes occupent

(1) Le 268e feuillet et les suivants jusqu'au 277e inclus sont mutilés.

Digitized by Google

254 feuillets. Les lettres initiales de chaque psaume sont en grands caractères; les arguments en petits caractères. Chaque premier verset est accompagné de la musique.

A la suite des psaumes, viennent les commandements de Dieu, le cantique de Siméon et la table des psaumes (3 feuillets), puis l'oraison dominicale, les articles de la foi en vers avec la musique, le cantique de Noël et de la résurrection, enfin le catéchisme et la liturgie (17 feuillets). Le manuscrit se termine par un dixain, sur les psaumes, du sieur de la Brosse :

Heureux le chant qui l'oreille contente
Heureux le son qui recrée le cœur...

Les cahiers du manuscrit ont été lignés au crayon et à la différence du papier et de l'encre, on se rend compte qu'il y a eu des interruptions dans la copie. Le titre porte le millésime 1640. Si l'ouvrage a été remis aux princes immédiatement après sa confection, notre boulanger aurait donc consacré quatre années à ce travail de patience.

Bois de Chesne, dans les vers à la gloire de David, fait allusion « à la naissante mémoire de son nom. » Ses vers, encore manuscrits, circulaient parmi les bourgeois et le poète commençait à devenir célèbre.... à Montbéliard. Pour apprécier son talent poétique nous avons, outre les alexandrins du Psautier, son « Petit Traisté ou Elegie des misères du monde », plaquette de 22 pages, parue sans date ni lieu d'impression, mais qui, si l'on s'en rapporte au millésime inscrit à la main, au bas du titre, sur l'exemplaire appartenant à la bibliothèque de Montbéliard, aurait été publié en 1656 (1).

L'opuscule, au point de vue typographique, ne fait pas honneur aux presses de Dietzel, desquelles il paraît bien être sorti. Il est imprimé sur papier grossier; les caractères sont usés et le texte, malgré sa brièveté, renferme des incorrections.

Bois de Chesne, dans une préface en prose, dédie son poème au sieur Daniel Cucuel.

---

(1) Le *Petit Traisté ou Elegie des misères du monde* (in-12 mesurant 97 sur 160 m/m) forme relié avec d'autres opuscules un petit volume sous couverture rouge. Il figure sous le n° 165 au Catalogue des ouvrages imprimés à Montbéliard, publié par M. Albert Roux, à la suite de ses *Recherches sur l'imprimerie à Montbéliard* (Mémoires de la *Soc. d'Emul. de Montbéliard*, année 1905).

Digitized by Google

Ce Cucuel, fils de Daniel et de Jacquette Meusnier, était né à Montbéliard, le 5 juillet 1612. Il avait épousé Françoise Visol, le 27 août 1633, et exerçait la profession de tisserand. Il paraît avoir été fort lié avec notre boulanger qui le choisit, le 4 février 1644, comme parrain de sa fille Anne et auquel il servira de témoin, dans son testament, en 1667.

L'auteur, rendant hommage à « la vivacité d'esprit, la curiosité et l'affection » que son « compère » a toujours apportées à la lecture des livres « sacré et humain, » lui dédie ce « petit labeur » qui renferme les soupirs et regrets « qu'un chacun fidèle doit avoir sur la volupté et corruption de ce ciècle présent. »

Le poète fait œuvre de moraliste chrétien. Il déplore l'aveuglement des hommes qui, pour la plupart, oublient qu'ils auront à comparaître en jugement à la fin de leur vie terrestre. Si les païens, comme « un Platon philosophe » nous donnent déjà des leçons de morale, à plus forte raison devons-nous être « enclins à feuilleter les Escriture saincte — car par icelles nous avons vie éternelle — et entendre attentivement et mediter ce que messieurs nos Pasteurs et Ministres nous en deschiffrent assez amplement. » Mais hélas, ajoute Bois de Chesne en son style imagé, « ceste semence ne fait que tomber sur la roche. »

Il écrit plus loin :

« J'ai passé mon printemps en fleurs, l'été en fruits, étant mûr en mon automne, maintenant en mon hyver faut gouter de ses fruits. »

Et c'est à Daniel Cucuel « comme compère, amy voisin et ancien de l'Fglise » que Bois de Chesne offre ces fruits qui ne proviennent point d'un « jardin cultivé », mais aussi bien, ajoute-t-il, « l'Ebrieu, le Grec ni le latin ne cultivent point toutes les plantes. » C'est Dieu qui donne « l'adresse et la seule sagesse qu'est le bouement qui produit ce qui nous est propre et salutaire. « La vraie théologie pour Bois de Chesne consiste à savoir que nous avons une âme à sauver et que nous serons tous appelés un jour à rendre des comptes. Malheureusement, n'ayant ni « les deux faces de Janus » ni « les trois testes de Cerbère », nous voyons la méchanceté d'un simple œil et ne pensons pas qu'à l'heure de la mort nos fautes seront exhibées « devant le juge des grands juges. »

Digitized by Google

Après ce morceau un peu précieux et maniéré (1), se trouve un sonnet-anagramme sur les mots Daniel Cucuelle (2), dans lequel l'auteur engage les hommes à un prompt repentir.

Au début du poème il nous dit son mépris du monde :

Le monde est un Enfer plein de confusion....

Il nous en dépeint les misères et les bassesses. On rencontre parfois sous sa plume quelques vers d'un pessimisme outré, mais qui sont bien frappés :

Le fol qui a argent pour sage est respecté,
Le sage qui est poure n'est de nul escouté,
Le monde est un Théâtre où l'on void à la fin
Le poure venir riche et le riche coquin.

Ecœuré de ce spectacle, il se tourne vers Dieu :

O bien heureux sont ceux qui n'ont rien à penser
Que de bien servir Dieu sans jamais se lasser.

Après une peinture de la guerre et une invocation à la Paix, il répond par les vers suivants à ceux qui seraient tentés de demander quel est « cestuy ci qui veut faire du sage. » :

Il faut que vous pensiez qu'il faut un jour mourir...
L'homme basti de terre à la terre retourne
Et pelerin du monde au monde ne séjourne
Qu'une heure seulement et n'est que spectateur
Du bastiment du monde et non habitateur.
La mort est egale pour tous,
Et frape egallement les petite boutiques
Des poures artisans et les palais antique.

Bois de Chesne a « couru haut et bas parmi les escriture. » Partout, depuis la plus lointaine antiquité, n'ayant au fond des choses humaines rencontré que vanité, il en conclut que les seuls vrais biens sont ceux du monde spirituel. Princes, rois, papes, empereurs lui sont apparus au milieu de leur puissance et de leurs richesses aussi misérables que les plus humbles des mortels.

---

(1) Bois de Chesne écrit encore : « La conscience est un commissaire de la justice de Dieu qui tance et promet, accuse et excuse. »

(2) Les deux dernières lettres de Cucuel ont été doublées pour les besoins de l'anagramme, à cause des quatorze vers que le poème comporte.

Digitized by Google

Et il écrit ces deux beaux vers cornéliens :

Il n'y a differance entre les rois et nous
Sinon qu'à leur grandeur nous ployons les genoux...

D'ailleurs :

Quel soucy quel envie, que sert de desirer
A l'homme tant de bien ou d'aller dechirer
Le ventre de la terre et haustement construire
Une maison d'orgueil orné comme porphire,
Ou peut être (ô folie) il ne logera pas
Par la mort prevenu...

Cette idée de la mort revient à chaque instant à la manière d'un refrain obsédant. L'auteur termine en suppliant Dieu d'entendre sa voix, de l'exaucer et de bénir la Cour, les vrais pasteurs

... qui monstrent par leur doigt
Le vray sentier uny pour tousiour aller droit.

Il finit ainsi :

Je t'aymera[i] Seigneur, en toute obeyssance
Tant que vivray, ô mon Dieu, ma puissance.

Le « Petit Traisté » suivi d'un dixain sur les corruptions de la Suisse, compte 414 vers. Ce n'est pas l'œuvre d'un lettré, la forme en est inhabile et fruste, la versification vicieuse. Et cependant, comme dans toutes les productions de Bois de Chesne, il y a de l'entrain, de la verve; un certain souffle vivifie ces vers archaïsants dont la langue semble en retard d'un siècle.

Au point de vue prosodique, Bois de Chesne n'a aucun souci du mode de succession des rimes. Bien qu'il adopte les rimes plates, il n'hésite pas à recourir à de longues séries de désinences du même genre, soit masculines, soit féminines, qui ne riment point entre elles.

Il se contente parfois d'assonances : métamorphosé - étoilé; tirer - chercher; mervaille - perle.

Quand une rime est au singulier, si la suivante doit prendre le signe du pluriel, Bois de Chesne rime *pour l'œil* :

... parce que la sagessse
... chez les richesse.

... pleure mon âme.
... et de ses gens infâme.

Digitized by Google

Il pratique l'hiatus couramment :

La mort n'a exempté de ses sévères lois...
La en public aussi on manifeste et dit...

Certains vers de treize syllabes ne deviennent des alexandrins qu'à condition qu'on fasse, à la lecture, disparaître l'e muet d'une syllabe, comme dans la poésie populaire :

Commande à un sien page de l'eveiller...
Je me lasse d'écrire tout ces infameté.

vers qu'il faut lire :

Commande à un sien pag' de l'eveiller...
Je me lasse d'écrir' tout ces infametés.

Les observations que nous faisons ici peuvent être appliquées à toute la poésie de Bois de Chesne.

Son nom comme poète serait rentré sans doute depuis longtemps dans l'oubli, s'il n'avait pris soin, à partir de 1614, de rédiger par écrit les événements qui s'accomplissaient autour de lui « tout ce qui s'est passez, nous dit-il, comme je l'ay peu voir, ouys et recognu durant mon aage de près de 4 vingt ans. »

Ces notes presques journalières, consignées dans l'almanach de l'année, avaient un but pratique. Elles devaient servir aux gens « pour avoir mémoire en justice ou autrement que telle chose a été faite en un tel et tel temps. »

Bois de Chesne les avait réunies en un recueil qu'il destinait à l'impression; il voulait en multiplier les exemplaires comme « l'on met plusieurs œufs sous la poule pour couver et en esclore plusieurs poulets (1) », mais l'imprimeur exigeant 50 écus pour ce travail, il renonça à son dessein et se consola à l'idée qu'en le faisant « éclore sur les cendres bruslé du Phenix », son livre demeurerait unique. Cela d'ailleurs n'empêcha pas l'auteur d'en écrire lui-même plusieurs exemplaires dont deux sont parvenus jusqu'à nous.

Les « almanachs » de Bois de Chesne se passaient de main en main et on les considérait en quelque sorte comme des documents officiels, donnant date certaine aux événements qui y étaient relatés. L'autorité qu'on leur prête, apparaît dans la lettre suivante adressée par Brisechoux au sieur Fayot, régent de la 2e classe française de Montbéliard.

(1) Préf. de la *Chronique*.

Digitized by Google

Monsieur,

Je vous renvoye les almanachs de fust M^re^ Hugue Bois de Chene, v^re^ beau père, et vous remercie de la faveur que mavez faite de les me communiquer, iay veu en celuy de l'an 1637 au 9 may nopces Colman et au 3 aost enterré Jean Colman (1), ministre mort de peste; il est vray que Colman estoit le nom de Babtesme de fust son père qui s'appeloit Colman Zehentmeyer (2) et son fils q[ui] fut ministre, s'appelloit Jehan Zehentmeyer, neantmoins on l'appelloit ordinairement Colman, comme encore on fait sa sœur la Colmande, au livre escrit de la main dud. S^r^ V^re^ beau père, contenant la plupart des choses arrivées dans n^re^ petit pays... enterré M^re^ Jehan Colman, Ministre mort de la peste le 3 aost 1637. Led. livre m'a esté communiqué par vostre nepveu Bois de Chesne auquel ie le remettra [i] aussi sans vous offencer.

Je vous prie, Mons^r^, d'avoir la bonté de me bailler attesta[tion] comme [en] cest almanach dud. M^re^ Hugue Bois de Chesne de l'an 1637 et en son livret contenant la plus part des choses remarquables arrivées au Comté de Montbéliard et Seigneuries adjointes, se trouve et recognait que Jehan Colman Zehenmeyer fut marié le 9 may et mourrut le 3 en aost de lan 1637, fol. 36, p. 1, art. 1. Vous obligerez celuy qui est Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,
[Signé] Brisechoux (3).

Lorsque Luc Wetzel, entre 1847 et 1854, prépara son édition de Bois de Chesne, il avait en sa possession pour la collation du texte, deux originaux de la main du boulanger et six copies plus ou moins complètes (4).

L'original A — complet et bien conservé — qui appartenait alors à Frédéric Morel, professeur au Collège et est déposé aujourd'hui au Musée de Montbéliard, a servi à Wetzel pour établir le texte proprement dit de l'édition (5).

---

(1) *Arch. comm. de Montbéliard.* Registres des mariages de la paroisse St-Martin « M^r^ Jehan Zehentmayer espousa Elisabeth Carray 9 may 1637, *mourut le 3 augst 1637* » (les mots en italiques sont d'une écriture différente et postérieure.).

(2) Il paie le 22 février 1612 son sacrement et la reconnue de son fils Jean à la chonffe des marchands.

(3) *Bibliothèque de Besançon.* Coll. Duvernoy. Orig. s. d.

(4) Wetzel signale l'existence d'une 7^e^ copie qu'il n'a pas eue entre les mains et qui appartenait à M. Louis Parrot, ingénieur des mines.

(5) *Ms. 126* déjà cité. Ce qui dans la copie Wetzel établie pour l'édition est extrait de B est écrit à l'encre rouge.

Digitized by Google

L'original B qui paraît antérieur et fait partie de la bibliothèque de Montbéliard (1), est mutilé en plusieurs endroits et les quinze premières années manquent. Sa rédaction en est souvent différente et Wetzel n'a utilisé ce manuscrit que pour compléter le texte établi sur A, dans les cas très rares ou B lui semblait plus précis ou plus original.

Wetzel avait en outre à sa disposition une copie qu'il croyait émaner du surintendant Bonzen. Cette copie était l'extrait littéral d'un troisième original perdu C, ayant appartenu au commencement du XVIII[e] siècle au maire Malblanc et différent des originaux A et B, tout en se rapprochant davantage de A.

Les cinq autres copies n'étaient que des reproductions de A et B et ne servaient à l'éditeur que « de moyens de contrôle » dans les cas où la lecture du texte pouvait lui laisser quelque doute, ce qui arrivait rarement, en raison de la netteté et de la lisibilité de l'écriture de Bois de Chesne.

Wetzel, dans son édition, a supprimé les mentions de mariages et de décès. Il a rectifié quatre dates et rétabli à leur place quelques articles chronologiquement mal classés. Il a accompagné le texte d'excellentes et consciencieuses notes destinées à le préciser et le rendre plus intelligible au lecteur.

Le « Recueil mémorable » est dédié par Bois de Chesne au duc Georges II de Wurtemberg. Il supplie le prince d'agréer cet ouvrage « nonobstant qu'il soit en simple escriture. »

Après la dédicace où nous retrouvons cette complaisance de Bois de Chesne à énumérer les faits qu'il a recueillis au cours de ses lectures, suit une pièce en vers « Au lecteur » dans laquelle exploitant ce lieu commun :

La mort attrape tout mais de façon diverse,

l'auteur nous rappelle, dans un désordre qui est loin d'être ici un effet de l'art, le genre de mort que les circonstances réservèrent à un grand nombre de personnages historiques :

Voy Ptolemée en croix, Botelas en cuisine...
Voy ce prince escorché du grand Caire à la porte
Voy Denys qui pour ceptre un fouet de pedant porte
Voy aux pieds de Sapor Valerie estendu
Voy notre Chilpéric...

(1) *Ms. 66 de la Bibliothèque de Montbéliard.* (Catalogue cité).

Digitized by Google

Nous sommes tentés de crier à l'auteur : quand aurons-nous tout vu ? Mais il faut être indulgent envers l'artisan montbéliardais qui savait mal dissimuler toutes les belles connaissances qu'il avait acquises.

Bois de Chesne, dont la muse devient atrabilaire en vieillissant, finit la pièce par ces deux vers où se précise — encore dans une réminiscence (1) — sa conception pessimiste de la vie.

Je crois, nous dit-il, qu'il voudrait mieux :

L'un de ces deux, ou bien jamais de naistre
Ou de mourir si tost qu'on vient de naitre.

Le *Recueil Mémorable* qui vient ensuite comprend deux parties distinctes : le *« Premier recuel »* et le *« Recueil par almanach. »*

Le *« Premier recuel »* commence à la mort de la comtesse Henriette de Montbéliard (15 fév. 1444) et s'étend jusqu'en 1603. Les faits qui le composent semblent avoir été recueillis sur des manuscrits plus anciens et présentent une regrettable brièveté. Ceux postérieurs jusqu'en 1614 (2) sont passés sous silence. Mais à partir de cette date jusqu'au 11 août 1665 *(Recueil par Almanach)*, il n'est pas un fait si insignifiant qu'il puisse être, que Bois de Chesne n'enregistre scrupuleusement. Décès, mariages, naissances, prix des denrées, cours des monnaies, mouvements de troupes, attaques, épidémies, épizooties, inondations, grêles, gelées, tous les phénomènes de la nature, tout ce qui se passe, tout ce qu'il voit, entend ou apprend, fait l'objet de notules sèches et sans critique qui, malgré leur imperfection, sont infiniment précieuses pour l'histoire du Comté de Montbéliard dans la première partie du XVII[e] siècle et nous obligent à nous montrer reconnaissants envers l'humble boulanger qui nous les a laissées.

---

(1) Cf. *Théognis* (v. 425-428) « Mieux vaudrait pour les enfants de la terre n'être pas nés... Ensuite le meilleur pour eux, quand ils sont nés, ce serait de passer les portes d'Hadès aussitôt que possible. »

Sophocle (Œdipe à Colonne — v. 1125 et suiv.) « Ne pas naitre est ce qu'il y a de plus raisonnable, mais quand on a vu le jour, ce qu'il y a de mieux après cela c'est de retourner d'où l'on vient. »

(2) Sauf quatre notes peu importantes et relatives à l'année 1607 et une note relative à 1608.

Digitized by Google

III

En 1665, date à laquelle se clôt le *Recueil Mémorable*, Bois de Chesne était âgé de 79 ans.

La vieillesse est languissante et debile
Ayant tous iours la mort devant les yeux.

Ces deux vers nous donnent la double explication de son pessimisme et de sa dévotion.

Deux ans après, le lundi 5 août 1667, à dix heures du matin, le vieillard appelait auprès de lui dans sa maison de la Rouchotte, Joseph Titot, notaire greffier de la Justice de la Mairie, et lui dictait ses dernières volontés en présence de Daniel Cucuel, tisserand, l'ami auquel le « Petit Traisté » avait été dédié, Frédéric Verenet, Jacques Barré, tailleur, son voisin, Etienne Bohy, tisserand, Hugues Charrière, coutelier, Pierre Hurand, mercier et Etienne Weuillemenot, aussi coutelier, tous bourgeois de Montbéliard.

Par son testament, Hugues Bois de Chesne « sain de sens, pensée, mémoire et entendement... quoy que quelquement indispos... tant par maladie que foiblesse à cause du haut aage auquel par la faveur Divine [il est] parvenu » dispose du peu de biens qu'il a plu à Dieu lui impartir, en faveur des enfants qui lui restent de ses deux mariages et entre lesquels il entend maintenir une juste égalité.

Il demande d'abord que son corps soit inhumé au cimetière de la Neuveville en toute honnêteté et simplicité chrétiennes. Il donne en même temps aux pauvres nécessiteux qui se trouveront au devant de son logis, le jour de ses obsèques, la somme de six francs, « de laquelle, spécifie le vieux boulanger, sera cuit du pain pour leur estre distribué. »

---

(1) *Arch. comm. de Montbéliard.* Orig. pap. Cahier de 6 feuillets ; 6 pp. 1/2 écrites. (173 m/m sur 261 m/m). Voir le texte de cette pièce, à la fin de la notice.

Digitized by Google

A ses trois filles, Anne et Alexandrine, nées du premier lit, et Nannatte, née du second lit, qui l'ont « tous iours servi en filles de bien et craignant Dieu » et qui entourent sa vieillesse caduque de soins prévenants, il abandonne avant partage « tout ce qui apprès [son] décès... se trouvera scavoir beurre, farine, lard et autres choses servants à la nourriture et au mesnage » entendant qne ses filles ne puissent être recherchées par leurs frères en aucune façon pour ce qu'il a pu leur avoir fourni « soit de nourriture, vesture et autrement. »

Daniel et Hugues avaient reçu de leur père en se mariant une avance de cinquante francs chacun. Bois de Chesne décide que ses quatre enfants non mariés, Jean, Anne, Alexandrine et Nannatte retireront pareille somme de son « hoirie » aussi avant tout partage. Il attribue en outre à chacune de ses filles dont les trousseaux, dit-il, « ne sont encore en état, » une somme de cent francs avec le linge nécessaire à leur assortiment, et il leur donne trois des meilleurs lits.

Le boulanger, dans son testament, se reconnaît débiteur envers sa vieille servante Marguerite, tant pour gages que pour argent prêté, d'une somme de 96 francs qui lui sera restituée sur la succession. De plus, sur la part revenant à Hugues, il sera repris, ajoute le testateur, « vingt deux quarts d'écus qu'il a enlevée sur une vache vendue à sa belle-sœur, bouchère, sans permission de mad. servante. » Cette Marguerite Rouge, à qui son maître empruntait de l'argent, était dans la famille depuis plus de trente ans.

Il partage ensuite entre ses quatre enfants non mariés ce qui lui revient de la succession de ses fils Georges et Samuel, nés du premier lit et héritiers de leur mère prédécédée.

Aux trois filles, pour les bons services qu'elles lui ont rendus et rendent journellement, il donne encore « la cheminée estant au derrier de [sa] maison ainsy qu'elle s'extend et comporte du haut en bas. » La cheminée dont parle Bois de Chesne était, comme on sait, la pièce de l'habitation où se tenait la famille (1). Tout en faisant partie intégrante de la maison, elle était considérée souvent et nous en avons une nouvelle preuve ici, comme un immeuble distinct et indépendant.

---

(1) Cf. Alex. Tuetey. *Les Allemands en France*, p. 275. *Mém. Soc. d'Em. de Montbéliard*, XIVe vol.

Digitized by Google

Enfin, comme dernier legs particulier, le vieux boulanger donne à Nannatte, la cadette, « ung garde-robbe de bois de chesne pour la recompenser des peines qu'elle a heu vendant ordinairement le pain au devant des Hasles. »

Le surplus de ses biens, meubles et immeubles, est laissé par égale part aux six enfants à charge par eux d'acquitter les dettes de la succession.

Hugues Bois de Chesne survécut encore quatre années à son testament. Il décéda le 15 Juillet 1671, à l'âge de 85 ans.

L'inventaire de ses biens fut dressé le 25 juillet par les soins de Jérémie Duvernoy, maire de S. A. S., Pierre Titot, maitre-bourgeois en chef et Joseph Titot, greffier de la Justice de la Mairie, d'après les indications et déclarations des enfants du défunt, Daniel, Anne, Alexandrine et Anne, la jeune, et celles de la servante Marguerite Rouge (1). Hugues et Jean, absents aux opérations, sont mentionnés dans le procès-verbal, le premier à Lausanne et le second à Bordeaux.

Les filles du défunt représentent « en deux escus blanc et monnoye la somme de 22 francs qu'est tout l'argent content qu'elles ont dict avoir en mains. »

Dans un coffre on trouve, outre 4 cuillers d'argent « ung ducat d'or et ung escu d'or avec quattre vingt pièces de deux batzes et denier, le tout revenant à la som. de trante neufs francs quattre gros deux blancs. » Au moment du décès, il existait un bichot de blé et de farine ; moitié en avait été laissée aux trois filles, le surplus avait été vendu et le prix provenant de la vente était déjà compris dans l'argent trouvé comptant.

L'inventaire énumère les objets *en étain* de la succession : pots, pintes, aiguières à pan et à bec, flacons, plats, assiettes, cuillers, saulcerottes, escuelles à oreilles, grand et petits kules, aiguières à lave-mains, grand pot « servant à mettre la paste de patissier » saline à pan, lampe, moutardier, etc...

Puis ce sont des ustensiles *en cuivre ou leton* : un pot de cloche, une aiguière à laver les mains, un grand mortier de matière de cloche avec pilon, deux bassinoires en cuivre rouge,

---

(1) *Arch. comm. de Montbéliard.* Invanᵗᵉ des biens retrouvez apprès le decèds de Mᵗᵉ Hucgue Bois de Chesne, vivant boulanger bourgeois de Montbéliard, 25ᵉ juillet 1671. *Orig. pap.* Cahier de 12 feuillets de 175 m/m sur 250 m/m.

Digitized by Google

un assortiment de chandeliers, sept chaudières, cinq chaudrons, quatre bassins, une écumoire, deux couloirs « à couler le laict », quatre « quasses » matière jaune avec les queues en fer, etc...

Enfin, un certain nombre d'ustensiles *en fer*, « quasses », pots, mortiers, hachoirs, chandeliers, etc... Le procès-verbal énumère comme armes du défunt pareillement en fer « ung mousquet de sible et ung espieu. »

Parmi les meubles nous voyons figurer : un « buffect de bois de chesne sans chappiteau, ung garde-robbe aussy de chesne » (c'est celui qui est donné par le testament à Nannatte) plusieurs tables en sapin, chêne et noyer, une armoire treillissée de sapin, une autre à mettre pain, deux chaslicts, quatre couches de bois de sapin, deux « chèzes acoudoirs », huit scabelles de différents bois, des coffres, des arches, des arches-bancs, des écrins.

Dans le matériel qu'il avait conservé de sa profession, nous remarquons « un fer de goffre, un autre à faire oublie, deux melgasto, plus le tournoir, deux mets et autres utils dependans du mestier de boulanger y compris des balances et quinze livres de pierre de poids. »

Comme dans tous les ménages montbéliardais de l'époque, nous retrouvonss le « thonneau à mettre surrcouste (1). »

L'existence révélée par l'inventaire d' « ung cousteau de librairie monté avec une presse et le banc à mesme usage » nous permet de penser que Bois de Chesne reliait lui-même les livres de sa bibliothèque. Cette bibliothèque, dont l'inventaire nous donne le catalogue, se composait de 57 ouvrages presque tous concernant la religion et la théologie. Nous en citerons quelques-uns :

— Une bible, in-folio.
— Une autre bible in-quarto.
— Ung commentaire de Mre Jean Calvin sur les pseaumes, in-folio.
— Le baston de la foy chrestienne.
— Le nouveau testament et les livres apocriffes, un vieux volume.

(1) C'est-à-dire choucroûte.

Digitized by Google

— Ung livre intitulé Sommaire, par Guillaume Farrel.
— Le nouveau testament, en françois, fort vieux.
— Le catéchisme de Basle, en allemand.
— Le livre de prière [de] Mᵉ Samuel Cucuel (1).
— Les points de la religion chrestienne, par Henri Bulinger.
— Ung traicté theologiqc de la vraye remission des pechés contre les satisffaits et le purgatoire de lesglise romaine.
— Ung traicté des relicques.
— Ung livret touchant la forme des prières.
— Sommaire de la Doctrine des Jesuites.
— Le catéchisme en allemand, de Montbéliard (2).
— Ung traité de la prédestination de Mʳᵉ Jean Calvin.
— Remontrances chrestiennes aux François desvoiés.

A côté de ces livres, figurent quelques ouvrages « profanes » comme les suivants :

— Les colocques de Matthurin Cordier (3).
— La logique de Pierre Ramus, en allemand.
— Les aphorismes d'Hypocrate.
— La République des Suisses.
— Le theatre du monde.
— Ung livre de l'honneste volupté.
— L'horloge des Princes.
— Les tragédies du Sʳ Garnier.
— La seconde sepmaine de Dubartas.
— Ung livre d'arithmetique (4).
— La grammaire latinne de Pourrentrut.
— Les ordonnances criminelles de Charle Quinct (5).
— Les ordonnances ecclesiastiques de Montbeliard (6).

---

(1) Il s'agit très probablement de la traduction en français, par Cucuel, du Recueil de prières d'Habermann. Montbéliard, Dietzel, 1663.

(2) Montbéliard, Jacques Foillet, 1588. — C. Lutz. *Ein Evangelisch und Cathechetisch Gespräch...* (c'est-à-dire : Dialogue évangélique et catéchétique entre un pasteur et l'un de ses paroissiens désirant participer avec fruit au saint sacrement de la Cène.

(3) Montbéliard. Jacques Foillet, 1603.

(4) Probablement *le Thrésor d'arithmétique* de Daniel Vessaux. Montbéliard, Jacques Foillet, 1608.

(5) Montbéliard. Jacques Foillet, 1612.

(6) Bâle. Iselin et Herold, 1568.

Digitized by Google

Après l'inventaire des livres, de la literie et du linge (taies, linceuls, nappes, serviettes, etc.) suit une énumération des objets mobiliers dépendant de la succession d'Evatte Gaulard et appartenant aux enfants du premier lit comme héritiers de leur mère.

Le document sous la rubrique « Habits du deffunt » ne nous signale qu' « ung manteau de drap noir assez uzé. »

Les Immeubles de l'hoirie se composaient :

1° D' « une maison scize et scituée en ce lieu de Montbeliard en la rue de la Rochotte, ensemble d'une cheminée au dernier d'icelle ainsi que le tout s'etend et comporte, la rue commune par devant et d'un costé et de l'autre Me Jacques Baret, thailleur... et par dernier ung jardin dud. Baret, »

2° d' « un jardin et curtil scitué hors de la porte de la Rochotte au lieu dit *sur la roche.* »

3° d' « une oische (1) au Mosle contenant une quarte...

4° enfin d' « une autre oische scize au Chesnoi contenant un quanton. »

Sans être importantes, les créances actives sont assez nombreuses.

A la date du 9 juin 1625, nous trouvons une obligation au profit de Marguerite Dermineur, femme du défunt sur Abram Dermineur, magnin (2), bourgeois de Montbéliard, son frère, de la somme de 150 francs; mais cent francs ayant été remboursés le 2 septembre 1633, la créance ne valait plus alors que 50 francs.

Nous trouvons également :

une obligation au profit d'Antoine Bois de Chesne, boulanger... de 20 francs sur Claude d'Escot, de Mandeure (24 mars 1621);

une obligation au profit du même sur le même de 12 francs (13 mars 1619);

une obligation au profit du même sur Jean Clerc, bourgeois de Blamont, de 12 francs (6 sept 1623);

une obligation au profit du même comme tuteur de Jeannette Clerc, fille et héritière de Guillaume Clerc et Suzanne Mon-

(1) Chanvrière.

(2) Chaudronnier.

Digitized by Google

taigne sur Nicolas Vuillemenot le vieux d'Etupes... de 68 francs forts (6 avril 1616) ;

une obligation au profit d'Hugues Montaigne, vigneron bourgeois de Montbéliard sur Jean Baudret, d'Autechaux, de 10 francs (17 déc. 1606);

une obligation au profit d'Antoine Bois de Chesne. tuteur de Susanne Clerc, fille de feu Guillaume Clerc sur Vuillemin Bietrix, de Dampierre outre les bois... de 8 francs (23 janv. 1619);

enfin une lettre d'achat au profit d'Etienne Viesard, cordonnier habitant à Montbéliard sur Marguerite Jacquott, femme de Claude Bourgoing... d'une oiche sise à Bart, lieu dit es-graviers... pour le prix de 24 francs (sans date).

Les filles de Bois de Chesne déclarent à l'inventaire que Daniel leur frère est « comptable à leur hoirie de 40 francs qu'il estoit resté à debvoir de la succession de feue honneste Henriette Clerc, femme du sieur Hucgue Charrière et dont il demeure chargé. »

Avant la clôture, le procès-verbal constate que les héritiers présents ont pris charge des meubles de la succession et se sont engagés à les représenter. Il ne porte qu'une seule signature, celle de Joseph Titot, greffier.

Ainsi qu'on l'a vu, trois enfants mâles survivaient à Bois de Chesne. Daniel, boulanger comme son père, qui avait épousé Anne Girardin, le 3 mars 1670, décéda en 1676 en laissant cinq enfants. Hugues, potier d'étain, qui se trouvait à Lausanne en 1671, avait épousé Marie Bourrelier le 25 mai 1652; de ce mariage il avait eu à Montbéliard sept enfants, dont le dernier était né le 13 février 1664. Sur Jean, encore célibataire en 1667 et résidant à Bordeaux au moment de l'inventaire, nous ne possédons aucun renseignement.

Comme presque toutes les familles bourgeoises de Montbéliard, les Bois de Chesne possédaient des armoiries dont on peut reconstituer sinon les émaux, du moins les figures avec les empreintes de cire parvenues jusqu'à nous.

Les armoiries de Hugues, notre boulanger, étaient de... à la croix potencée de... accostée des lettres HB à dextre, DC à senestre et en pointe d'un croissant (cachet de 1653).

Celles de Jean-Frédéric, fils de Daniel et petit-fils de Hugues, boulanger et bourgeois décédé en 1712, étaient :

Digitized by Google

de .... au chêne de .... accosté de deux étoiles de .... (cachet de 1697).

Celles de Georges Bois de Chesne, tailleur, étaient :

de .... à la branche de chêne contournée, chargée d'un gland de .... mis en pal, la pointe en bas (cachet de 1710.)

La famille Bois de Chesne dont plusieurs membres firent partie du magistrat dans le cours du XVIII[e] siècle, disparut de Montbéliard après 1815.

Le dernier descendant du nom qui vit le jour en cette ville est Charles-Frédéric Bois de Chesne, né le 4 janvier 1815, fils de Charles-Pierre, perruquier et de Marianne Ablitzer. La signature du père qui dans l'acte orthographie son nom *Boi de Chêne* est aussi la dernière que l'on rencontre sur les registres de l'état civil.

Pour compléter cette notice sur le boulanger Hugues Bois de Chesne, poète et chroniqueur montbéliardais, outre le fac-similé d'autographe qui la précède, nous publions ci-après la minute de son testament.

Avril 1906.

Digitized by Google

Digitized by Google

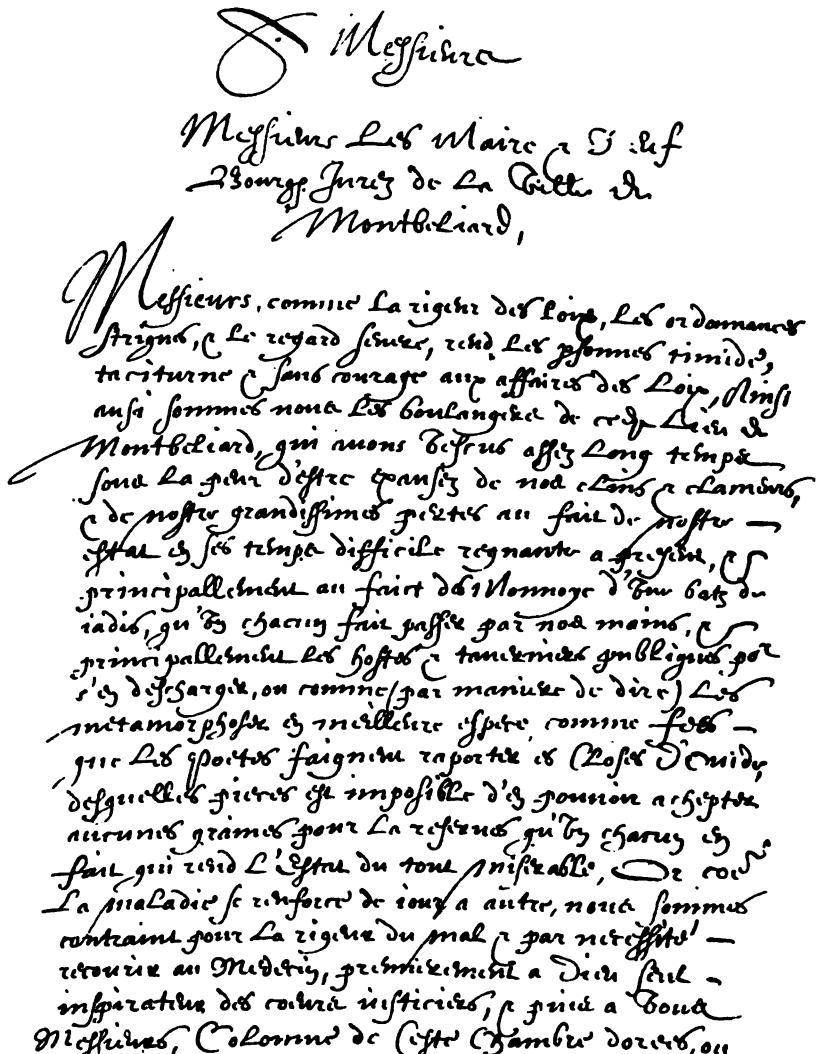

FAC-SIMILE D'AUTOGRAPHE de HUGUES BOIS DE CHESNE

(Bibliothèque de Montbéliard. — *Ms. 197.*)

Digitized by Google

de ceste dicte Chambre nous sera ouuerte par La bonte, douceur & misericorde fauorable de nostre honoré Sr. Maire de ce Lieu pour S. M. Laquel il Luy plaise par toute sorte de prieres nous faire entrer pour ioüyr de La resplendeur de ses Biens dotez ou sont assis ses nobles Biens, a celle fin de ioüyr de ceste felicité temporelle & nos Supplications toutes simples & infiniment petites, nous rendent aussi toute bonne considerations, que pretions gaignie nos Biens par La Cabine de Legitime Vocations, & diminuie La foide du pain inguare pris de 19. & 19½ batzens se Vend depuis assez Long temps sans greindire de L'vne & de L'autre partie, afin que La resistience ne soit tout d'vn coste, & que Le mal nie nous talonne plaid de Sipres. & de nous tirdre La Diego d'or a celle fin dessre remis & continuie en grace par vne sainte, toute diuine, Di sera instice, & prieros L'Eternel pour Vy tel Biz Tous ministre de ses Biens tant temporel qu'eternel. Fait a Montbeliard Le 13. de Mars 56 53.

D. Boid de Sgnes

Digitized by Google

Du 5 Août 1667 — Testament de Hugues Bois de Chesne, boulanger bourgeois de Montbéliard.

Au nom de Dieu père fils et Sainct Esprit Amen. Je Hucgue Bois de Chesne boulanger bourgeois de Montb. sain de sens pensée mémoire et entendement, Dieu grâces, quoy que quelquement indispos de ma personne tant par maladie que foiblesse à cause du haut aage auquel par la faveur Divine je suis parvenu, ce qui me faict considerer que c'est le chemin de mon dernier deslogem[t] suivant ceste ord. faut à tous de mourir une fois p[r] vivre et que l'heure et le moment de la mort sont entierement incertain ne desirant en estre prevenu qu'au préalable je n'aye testé et disposé du peu de bien qu'il a pleu à mon Dieu m'impartir en ce nostre monde, un nouvau oblige p[r] observer quelque esgalité entre les enfans que j'ay heu benict de mes deux mariages affin de nestre faict tord aux ung ni aux autres, cest pourquoy appres mehure deslibera[ti]on et dernière volonté en la forme et manière que cy appres s'ensuit :

Premierement je rends et recommande mon âme à Dieu mon souverain Createur le priant à mai[n]s joincte luy vouloir pardonner toutes ses fautes et offenses au nom et pour le merite de son bien aymé fils Jésus Christ N[r] Sauveur et redempteur et la colocquer en son S[t] Royaume et paradis.

Eslizant la sepulture de mon corps, l'âme en estant ainsy separée au cimetière de la Neufve ville de ce lieu de Montb. por y estre faicte en toute honnesteté et simplicité chrestienne la charge de quoy je delaisse à mes chers enfans et chers cy appres nommez.

Plus je donne p[r] Dieu et en aumosnes aux pauvres necessiteux qui se retrouveront au devant de ma maison la so[mme] de six francs de laquelle sera cuit du pain po[r] leur estre distribué ce que je laisse aussy à la charge des avant nommez.

Et considerant les soings , pesnes et travails que mes trois

Digitized by Google

filles scavoir Anne, Alexandrine et Nannatte bois de Chesne ont employé à me subvenir comme elles font encore en ceste mienne extremité et caducité, je veux et entends : quelle ne soyent recerché d'aucun suiect d'avoir prins enlevé ni diverti aucune chose du mesnage au preiudice de mes autres enfans ayant une entiere confiance et asseurance de leur bonne conscience et quelle ne feront rien qui les puisse offencer mayant tous iours servi en filles de bien et craignant Dieu, m'ayant rendu fidèle compte de tout ce quelles ont manié en recompense et remunera[ti]on de quoy je leur quitte et remets tout ce que je leur pourrois avoir heu fourni soit de nourriture vesture et autrem[t] ne voulant quelles en soyent recerché par leur frères en aucune façon que ce soit, ce que je leur prohibe et deffend par expres. Outtre plus je leur donne avant tout partage tout ce qui se trouvera appres mon deceds et trespas de reste scavoir beurre, farine, lard et autres choses servants à la nourriture et au mesnage.

Et comme mes deux fils mariés ont reçu le bien de leur mère avec cinq[te] francs que je leur ay advancé tost apprès leur mariage, scavoir à Daniel par quittance qui se trouveront rière moy et à Hucgue par fourniture que je luy ai faict p[r] louer sa bouticque qui se monte à plus du bien de sa mère et des cinq[te] francs advancez ainsy qu'il se trouvera par le nota de la fourniture de laquelle il n'a encore compté avec moy, je veux et entends que mes quattre autres enfans non mariez en reprendront autant du restant susd. sur le bien de mon hoirie avant partage scavoir : Anne, Jean, Alexandrine et Annatte comme aussy reprendront l'assortiment d'estaing que je leur ay donné p[r] les accommoder scavoir une channe, une pinte, un chauveau, deux assiets et deux plats avec la fourniture que jay faict à Daniel pendant qu'il estoit soldat ainsy qu'il se treuvera par mes papiers.

Et comm. les trossels de mes trois filles ne sont encore en estat je veux et entends quelle reprendront sur la masse du bien de mon hoirie chascune cent francs pour iceux sans quelles soyent obligez de fournir de leurs chemises et hardes qu'elles ont accoustumé de vestir journellement elles prendront trois des meilleurs licts qui se treuveront avec l'assortiment du linge qu'on a accoustumé d'assortir les trossels auquelles se pourront accorder amiablement sans querrelle.

Digitized by Google

Davantage co]mme] j'avois receu environ cent francs pour leur part et portion de leur maison vendue à fut Marc Fayot du resta[n]t des debts passé de leur hoirie, je veux et entends qu'elle les reprendront sur mes biens délaissés co[mme] choses juste et raisonnable.

Et semblablement sera aussy reprins sur mon hoirie la so[mme] de nonante six francs que je doibts à Marg^te^ nostre servante de compte faict tant pour aucun louage que p^r^ argent presté comme aussy qu'il soit reprins sur la part advenant d'Hucgue vingt deux quart d'ecus qu'il a enlevé sur une vache vendue à sa belle sœur bouchère sans permission de mad. servante.

Et comme le bien de la mère de mes six enfans du premier lict consiste en chascun cinquante escus et que deux sont decedez apprès leur mère, scavoir George et Samuel de quoy je suis hér[itier] de la moitié du bien de leur d. mère j'en faict part et dona[tion] à mes quattre enfans non mariez qu'ils partageront en quattre par esgale portion, car ainsi me plaist et a pleu.

Et po^r^ les deux pistoles que j'ay receu qu'appartenoyent à Anne et à Jean du bien et portion du beau frère Pierre Dermineur en la maison du S^r^ pro[cur]eur g[e]n[er]al je veux qu'elles leur soyent rendues sans leur y faire tord.

Plus je donne et legue à mes trois filles Anne, Alexandrine et Annotte, la cheminée estant au derrier de ma maison ainsy qu'elle s'extend et comporte du haut en bas et ce pour les bons services qu'elles mont rendu et rendent journellement.

Je donne et legue encore à la d. Annotte, ma plus jeune fille, ung garde robbe de bois de chesne po^r^ la recompenser des peines quelle a heu vendant ord[inairement] le pain au devant des Hasles.

Et quant est du surplus de tous et ungs chascuns mes autres biens soit meubles et immeubles desquels je n'ai testé ou disposé testerai ou disposerai cy apprès j'en fais, crée, nomme et institue de ma propre bouche mes vray, seuls et legitimes hér[itiers] scavoir :

Daniel, Hucgue, Jean, Anne, Alexandrine et Annotte bois de Chesne mes chers et biens aymés enfans chascun p^r^ une part et portion, les six faisant le tout à charge de par iceux payer mes debtz, appaiser mes clains et clameurs faire parfaire et

Digitized by Google

accomplir toutes les dispositions contenues au p[rese]nt testament et ord. de derniere volonté que je veux valoir par forme de testam[t] nuncupatif mis et redigé par escript, que s'il ne vaut en ceste sorte qu'il vaille co[mme] codicile, dona[tion] ou disposi[tion] à cause de mort et par toutes les meilleures voyes formes et manières que tels testamts. et dispos[itions] dernières pourront et debvront mieux valoir et subsister quand aucune solennité du Droict requises y defaudroient, rejettant à cest effect la rigueur du Droict civil et implorant la benignité du Droict Canon et canonicque sanctions, cassant, revocquant, adnullant tous autres testamts disposi[ti]ons dernières que pourrois avoir heu faict ci devant, cestuy seul demeurant en sa force vigueur et valeur et lequel je veux après mon obit et trespas estre ouvert, leu et publié en la justice de la Mairie de ce lieu ceux que besoing faict y appelez et que p[r] plus grande validité d'icelluy le scel de S. A. S. y soit mis et apposé et lequel mien présent testamt. j'ay faict et passé au lieu de Montb. par devant et es mains de Joseph Titot, no[r] greffier de lad. justice du lundy cinquiesme jour du mois d'aoust de l'an mil six cents soixante sept environ les dix heures du matin dud. jour en ma maison proche la porte de la Rochotte ou je fais mon actuelle residence mesme en la chambre à feu regardant sur la rue commune en présence d'honn[orables] Daniel Cucuel, tisserand, Frédéric Verenet, Jacques Barré, thailleur, Estienne Bohy, tisserand, Hucgue Charrière, cou[stelier], Pierre Hurand, mercier et Estienne Weuillemenot aussy coustelier tous bourgeois de Montb. tesmoings requis et spécial[t] appelez.

Le testateur n'ayant signé p[r] foiblesse et débilité de la main selon qu'il l'a déclaré ausd. tém.

[Signé]

Cucuel.
Jacques Barré.
Frideric Verenet
Estienne Bohy.
Hucgue Charrière.
Pierre Hurand.
Estienne Weuillemenot.
Titot, no[re].

(Arch. comm. de Montbéliard, Orig. papier; Cahier de 6 feuillets, 6 pages 1/2 écrites.)

Digitized by Google

Au dos, on lit :

« Minute de testament et ord. de dernière volonté
« de Mᵉ Hugue bois de Chesne boulanger bourgeois
« de Montb. »

Et plus bas :

« Iudicialement publié ce 26ᵉ Juiellet 1671. »

[Signé] Titot.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

Pages.

Bureau de la Société pour 1906 VI

Séance générale du 29 Juin 1905:

I. Allocution de M. Albert Roux, président VII

II. Rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'exercice 1904-1905, par M. le Docteur A. Pfister, secrétaire général X

Liste des dons et acquisitions faits pour le Musée depuis 1901 XVI

MÉMOIRES

MM.

Albert Roux : Note sur une Vierge du XV^e^ siècle appartenant au Musée de Montbéliard 1

L. Ahnne : Notice sur les Autographes offerts par M^me^ Alfred Bovet à la Société d'Emulation 11

Léon Bernard : De la dispersion de quelques plantes indigènes et de quelques plantes exotiques naturalisées à Montbéliard et dans les environs 27

V. Huber : Au sujet d'une prétendue prise de Montbéliard dans les commencements de la Révolution 33

John Viénot : Correspondance de Léopold-Emmanuel Berdot avec M. de Faber, publiée avec une introduction et des notes. 45

Julien Mauveaux : Hugues Bois de Chesne, poète et chroniqueur Montbéliardais (1586-1671), d'après des documents inédits 119

MONTBÉLIARD. — SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE MONTBÉLIARDAISE

Digitized by Google

Digitized by Google